REVUE AFRICAINE

VOLUME 31 ANNÉE 1887

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1887

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DES SOUSCRIPTIONS
DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT D'ALGER



TRENTE ET UNIÈME ANNÉE



ALGER
ADOLPHE JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

1887



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

COMPOSITION DU BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

POUR L'ANNÉE 1887

LES MEDAGANAT

(Suite. — Voir les Nos 175, 176, 178, 179 et 180)

Bref, la harka eut tout le temps nécessaire pour disparaître sans être inquiétée, et Abd El-Kader ben Taïeb, qui de tous, avec deux cavaliers des Larbâa qu'il avait gardés à Metlili, avait tiré quelques coups de fusil sur les traînards, dut, bon gré mal gré, s'en retourner sans avoir rien fait.

Le lendemain, les propriétaires des chameaux razzés à Noumerat vinrent les réclamer et, après les leur avoir rendus, le rezzou se dirigea sur Haci-Zirara où il s'arrêta une journée, puis de là sur H.-El-Gara, tout près d'El-Goléa.

Une vingtaine de mehara partirent du puits pour aller au ksar, afin de demander que la harka y fût reçue pendant quelques jours. Mais les Mouadhi ne se souciaient pas d'héberger une aussi nombreuse bande d'affamés. Ils avaient, depuis quelques temps déjà, groupé leurs tentes et gardaient tous leur mehara à l'oasis même, pour parer aux éventualités. A la vue du meâd, ils se rassemblèrent rapidement et envoyèrent prévenir les nouveaux arrivants d'avoir à passer plus loin.

Voyant que les gens d'El-Goléa ne voulaient rien entendre, le rezzou qui, s'il avait pu s'arrêter quelques jours et se procurer des vivres, serait probablement reparti en course vers le Nord, se décida à prendre la

route du Gourara. Le soir même il campa à Ouallem, et le lendemain à El-Hazema, où ses différents groupes se séparèrent pour regagner leurs campements respectifs.

L'expédition bien que fort pénible et malgré la hardiesse de la pointe poussée au nord de Ouargla et jusqu'à Guerara, n'avait pas été fructueuse. Chacun conserva ce qu'il avait pris, et quelques-uns eurent un ou deux chameaux de part, la plupart, les Medaganat entre autres, rentrèrent les mains absolument vides.

Il en résulta un certain mécontentement qui se traduisit par des discussions et des rixes. Vingt jours environ après le retour de la harka, les Medaganat résolurent, pour mettre un terme à ces différends, de tenter un coup de main sur les chameaux des Doui-Menia et de se sauver au Gourara. Mais leurs projets échouèrent en partie : Salem ben Chraïr, El-Akedar ben Horrouba, les Oulad-ben-Sassi et deux ou trois autres, qui eurent cette idée les premiers et avaient organisé l'opération, ne réussirent qu'à voler trois chamelles.

On les avait reconnus, et, craignant que Si Kaddour, qui était alors à la chasse, ne les punît d'une manière quelconque à son retour, ils s'enfuirent aussitôt dans l'Erg, puis de là gagnèrent Hahea, où ils retrouvèrent Bou Beker ben Abd El-Hakem.

Il était trop tard pour les poursuivre lorsque Si Kaddour revint à Igli, et d'ailleurs d'autres événements ne tardèrent pas à faire oublier cet incident secondaire.

Depuis quelques temps déjà les relations étaient assez tendues entre les Doui-Menia et les Oulad-Sidi-Cheikh.

Un neveu de Thaleb ben Ghazi, chef de la dernière tribu, Cheikh ben Othman, ayant été conduire une forte caravane dans le Nord, au commencement de l'automne, se rendit à Saïda et y fut reçu avec faveur. Cette circonstance ayant été naturellement remarquée, le bruit se répandit que les Doui-Menia avaient conclu avec nous une alliance secrète et qu'ils s'étaient engagés à nous

livrer Si Kaddour et ses gens qui manifestèrent alors l'intention de se retirer chez les Beraber. Une députation des Doui-Menia, qui avait intérêt à empêcher le départ des Oulad-Sidi-Cheikh, parce que ceux-ci leur devaient beaucoup de bestiaux et une grande quantité de dattes, réussit, en leur prodiguant les assurances les plus formelles, à les retenir.

Néanmoins Si Kaddour, comptant profiter de la première occasion pour se sauver dans l'Ouest où il espérait être plus indépendant qu'au milieu des campements de ses hôtes, dix fois plus nombreux que ses gens, continua ses préparatifs en secret.

Les choses en étaient là, lorsqu'il apprit, par les espions qu'il avait dans les tribus du cercle de Geryville, que deux d'entre elles, les Trafi et les Oulad-Zid, venaient de camper près de leurs ksour, laissant tous leurs troupeaux presque sans gardiens au sud de Brézina.

Depuis longtemps déjà il avait l'intention de razzer ces tribus qui ne lui envoyaient plus régulièrement leurs offrandes habituelles. L'occasion lui parut bonne et il se rendit aussitôt dans les campements des Doui-Menia, pour leur demander de prendre part à l'expédition qu'il allait organiser, ajoutant que c'était le meilleur moyen de prouver qu'il n'existait aucune entente entre eux et les Français.

Cheikh ben Othman avait fort bien pu donner à entendre aux agents du commandement, dans ceux de nos postes où il s'était rendu, que les gens de sa tribu ne demandaient pas mieux que de conclure avec nous une alliance durable : tous les Sahariens qui pénètrent sur notre territoire sont coutumiers de promesses du même genre, et il arrive souvent qu'on les suppose sincères. Mais en réalité son seul but avait été de rendre son voyage lucratif et plus facile. Les Doui-Menia n'avaient nullement l'intention de se rapprocher de nous. Ils accueillirent donc avec empressement la proposition de Si Kaddour, et s'engagèrent à fournir un nombre

de cavaliers et de mehara égal à celui qu'il pourrait réunir lui-même.

L'expédition s'organisa presque aussitôt, et se mit en route dix jours après, au commencement de décembre. Elle comprenait 60 chameaux et 240 mehara, dont la moitié des Doui-Menia. Les autres étaient des Oulad-Sidi-Cheikh (1), des Zoua, des Medaganat restés à Igli. Cheikh ben Othman fut, d'un commun accord, chargé de la direction de l'expédition.

La concentration s'était effectuée un peu au nord d'Igli. Pendant un jour la harka descendit l'Oued-Zousfana, puis traversant successivement l'Oued-En-Namous et l'Oued-El-R'harbi, arriva sur l'Oued-Segueur, 12 jours après son départ, le 16 décembre. Un fort parti de chouaf qui la précédait signala, le soir, une trentaine de grands troupeaux au bas des gour El-Adjeran, dans une large vallée plate voisine du thalweg de l'Oued-Segueur, où la végétation très abondante fournit d'excellents pâturages.

Le rezzou laissant son convoi et une cinquantaine de mehara un peu en arrière, à Khallouat-Sidi-Cheikh, lieu de prières que signalent quelques petites koubba en ruines, partit au point du jour, le 17.

Les éclaireurs avaient vu de loin un assez grand nombre de chameaux blancs, qu'ils avaient pris pour des chevaux, pour le goum des Trafi. On s'attendait donc à une lutte peut-être vive, et toute la harka s'était massée pour soutenir plus facilement le premier choc. Mais au débouché des Gour El-Adjeran, le premier troupeau, éclairé par les rayons du soleil levant, se détacha sur le fond sombre de la plaine, et les craintes conçues la veille cessèrent aussitôt.

(1) La plupart des membres importants de la famille assistèrent à l'expédition : Si Kaddour ben Hamza et Si Elâla ne l'accompagnèrent que pendant deux jours, mais Si El-Din ben Hamza, Si El-Ala, Sid El-Maradj, les Oulad-En-Naimi, Si Mohamed ben Si Kaddour, Si Bou Hafs ben El-Hadj El-Arbi la suivirent jusqu'au bout.

Le rezzou se trouvait en présence de troupeaux considérables gardés par quelques bergers incapables d'opposer la moindre résistance. Vingt cavaliers partirent en avant pour rabattre les chamaux, et dès que ceux-ci furent en mouvement la razzia commença.

Les nomades du Sahara perdent tout le calme, tout le sang-froid qui leur permettent d'accomplir de longues courses quand ils arrivent en vue du butin convoité. Chacun se jette sur les animaux les plus rapprochés, s'efforce de les réunir, de grossir sa proie en ramenant tous ceux qui se trouvent sur son passage. Mais surpris par les cris, par les coups de feu, par le tourbillonnement des chevaux, des mehara, des hommes, les chameaux s'affolent, se sauvent, s'enfuient dans toutes les directions. Un troupeau de 20 à 30 têtes, poussé par 2 ou 3 hommes, se disperse tout à coup à l'arrivée d'un animal, qui, pourchassé près de là, vient se jeter dans ses rangs. La poursuite recommence alors et se prolonge jusqu'à ce que tous les troupeaux soient réunis, groupés, soigneusement entourés; ce n'est partout qu'une course effrénée de bêtes s'enfuyant dans une panique folle. Aussi les trente ibel (1) sur lesquels s'était jeté le rezzou furent-ils longs à rassembler.

Des centaines de chaméaux s'élançaient de tous les côtés en une course furibonde, puis rabattus par le goum de la harka, se précipitaient à chaque instant sur les troupeaux déjà formés et les débandaient de nouveau. Au bout de plusieurs heures seulement l'ordre et le calme commencèrent à se rétablir. Enfin, vers dix heures du matin, la harka put battre en retraite avec un immense butin : près de 1,000 chameaux enlevés sans lutte.

Deux bergers, il est vrai, avaient été tués dès le commencement de la razzia, mais tous les autres s'étaient enfuis sans qu'on les poursuivît.

De Khellouat, la harka laissant au Nord la ligne d'eau

(1) *Ibel*, troupeau de chameaux.

qu'elle avait suivie en venant, prit un peu plus au Sud, et se dirigea tout d'abord vers Figuig, à l'exception des Medaganat.

Ceux-ci, après avoir ramené leur prise au rendez-vous commun, étaient repartis au nombre de 25 mehara, sous la conduite de Si El-Din ben Hamza et Si Boukherisse ben Boubeker, pour se lancer à la poursuite de quelques troupeaux qu'ils avaient aperçus dans la direction de Brezina. Ils arrivèrent rapidement à 5 ou 6 kilomètres du ksar et trouvèrent là un nombre de chameaux plus considérable encore qu'à Gour El-Adjeran.

La proximité de Brezina ne permettait pas aux Medaganat de s'engager davantage. Ils enlevèrent une centaine de bêtes, celles qui se trouvaient le plus en arrière et s'enfuirent sans plus tarder.

Quelques heures après ils rencontrèrent cinq Abid des Oulad-Sidi-Cheikh de Brezina, les Oulad-El-Hadj-En-Nasseur, qui avaient eu un troupeau razzé le matin et s'étaient lancés à cheval à la poursuite du rezzou. Ils l'avaient atteint au moment même où il quittait Khallouat et leurs chameaux, pris par Mohamed Ben Fechfouch et un Berezgui des Oulad-Zid, leur avaient été rendus sans difficultés.

Les Abid conseillèrent aux Medaganat de ne pas s'attarder : Les Trafi étaient campés tout près de Brezina, avec le Makhezen de Géryville, auquel appartenait la majeure partie des animaux razzés, et leur goum devait être déjà en marche. Ce renseignement était d'autant plus précieux que la journée avançait.

Aussi, pensant que les Trafi suivraient de préférence les traces du rezzou principal, les Medaganat se maintinrent-ils sur les bords de l'Oued-Segueur, jusqu'au Sud des grands gour rouges de Si-El-Hadj-Ed-Dine; puis, au delà du confluent de l'Oued-Zebboudj, ils s'engagèrent dans la hamada sans eau qui s'étend jusqu'à l'Oued-El-R'harbi, où ils arrivèrent le lendemain.

Le gros du rezzou, quittant la route de Figuig, avait

pris un chemin parallèle au Nord-Ouest de Si-El-Hadj-Ed-Dine, et arrivait en même temps à H.-El-Arriche.

A la fin de la journée suivante, les Medaganat le rejoignirent et l'expédition gagna le plus rapidement qu'il lui fut possible la lisière de l'Erg. Dès qu'elle y fut arrivée elle la suivit, marchant, pendant le jour, dans le reg qui la longe, et s'enfonçant, à la tombée de la nuit, dans les replis des dunes, jusqu'à l'Oued-Guir, où elle parvint sans autre incident.

Les Trafi et le Makhezen de Géryville avaient poursuivi les ravisseurs au nombre de 140 cavaliers; mais ne connaissant pas les ghedir formés par une grande pluie d'orage depuis peu, et qui reconnus par les chouaf du rezzou à l'aller, lui avaient permis au retour de couper la Hamada, ils durent suivre la ligne des points d'eau habituels et n'arrivèrent ainsi à El-Arriche qu'avec un jour de retard sur l'ennemi. Il s'était formé sur ce point un véritable lac, dont la présence explique comment le rezzou avait pu continuer sa route sans s'arrêter pour ainsi dire. La poursuite ne pouvait plus aboutir dans ces conditions, et, d'ailleurs, ni les Trafi, ni le Makhezen n'avaient assez de vivres et de moyens de transport pour s'engager plus loin. Ils revinrent donc sur leurs pas.

L'expédition avait été fructueuse pour les Doui-Menia et les Oulad-Sidi-Cheikh. La harka ramenait, en effet, 1,000 chameaux, dont 840 appartenant au Makhezen, 120 aux Trafi et 40 à des Châamba Berezga campés près de Brezina.

Mais Si Kaddour, profitant de la proximité de ses campements, au moment du partage, s'en adjugea le cinquième pour sa part et celle de sa famille, s'attribuant ainsi les droits d'un chef d'État, tels que les admettent les coutumes sahariennes.

Cet acte d'autorité indisposa assez vivement les chefs des Doui-Menia, et, à leurs instigations, les gens de la tribu se mirent à exiger le remboursement des avances

qu'ils avaient faites aux Oulad-Sidi-Cheikh et à leurs partisans.

La situation ne tarda dont pas à devenir plus tendue que jamais, et Si Kaddour, dont les Doui-Menia voulaient exiger la garantie personnelle pour les dettes de tous les siens, se décida à accepter, sans plus tarder, l'hospitalité que lui offraient les Beraber désireux de s'assurer l'appoint important des forces dont il disposait, et comptant d'ailleurs sur sa présence pour leur attirer la bénédiction divine sous forme de pluies.

VIII

1880

Fuite des Oulad-Sidi-Cheikh chez les Beraber. — Razzia des Medaganat, d'Hahea à R'hadamès et Khang-El-Hadid. — Poursuite du rezzou et mort de Boubeker ben Abd El-Hakem. — Séjour dans l'Oued-Drâa. — Retour à l'Oued-Guir. — Fuite au Gourara. — Razzia sur les Doui-Menia. — Départ pour le Tinerkouk.

La harka, de Berezina, était revenue à Igli vers le milieu de janvier 1880. A la fin du mois, Si Kaddour, décidé à brusquer sa fuite chez les Berarer qui étaient campés près de lui, leur écrivit un soir de venir le chercher le lendemain matin. Pendant la nuit les Zoua, les Arabes de toute provenance qui campaient avec eux et les Medaganat, chargèrent leurs tentes, et tous se mirent en route avant le lever du soleil.

Dès que les Doui-Menia s'en aperçurent, ils s'élancèrent à leur poursuite; mais en arrivant au camp même de Si Kaddour ils trouvèrent les Beraber qui s'étaient avancés de leur côté et, bien qu'en nombre, ils n'osèrent

pas engager la lutte, dans la crainte de provoquer les représailles du Zegdou et de la confédération qui, formée par ceux-ci avec quelques autres tribus, est plus puissante que la leur.

Les Beraber firent à Si Kaddour et à ses gens, lorsqu'ils furent installés chez eux, un accueil enthousiaste. Toutes les tentes tinrent à honneur de leur apporter des vivres en abondance, grains, dattes, moutons, etc...., et bien que le marabout eut pris pour lui la moitié de cette gigantesque diffa d'arrivée, tous les siens en eurent une large part.

Pendant quelques semaines les Oulad-Sidi-Cheik restèrent avec leur suite, près de l'Oued-Guir; puis à la fin de l'hiver, ils partirent tous ensemble pour l'Oued-Drâa, ainsi que ceux des Medaganat restés avec eux. Les autres, Salem ben Chraïr et ses compagnons, s'étaient installés à Hahea, après leur fuite de l'Oued-Guir. Ils y avaient retrouvé Boubeker ben Abd El-Hakem, Ahmed ben Aïssa et quelques autres. Enfin, un peu plus tard, trois des Oulad-Sid-El-Arbi vinrent les rejoindre.

Dans le courant de janvier 1880 ils se décidèrent à aller razzer du côté de R'hadamès, et partirent presqu'aussitôt au nombre de vingt mehara (1).

D'Hahea la petite harka se dirigea sur El-Aggaïa et gagna Hassi-Inifel par l'Oued-Chebbaba. Elle traversa ensuite le maàder et alla prendre à El-Beïodh, le medjebed de R'hadamès, par Tabenkourt, avec l'intention de razzer quelque guelfa. Mais malgré des séjours à tous les points d'eau, Takouaïat, Naïli, Tinfouchen, El-

(1) Dix d'entre eux étaient des Medaganat, parmi lesquels : Salem ben Chraïr, El-Akhedar ben Horrouba, Mohamed ben Abd El-Hakem et son frère; deux des Oulad-Sid-El-Arbi, etc.... Les autres des Chàamba, du Souf, d'Ourgla, d'El-Goléa; notamment Mohamed ben Younès des Oulad-Feredj d'El-Oued et Saïah ben Maâtallah des Oulad-Zid d'Ouargla, qui étaient venus au Gourara avec l'intention de venger, d'une manière quelconque, la mort de Bidour, et qui, leurs projets découverts, se joignirent avec empressement au rezzou.

Aouinat, les Medaganat n'en aperçurent aucune. Ils se rapprochèrent donc de la ville.

Les Rhadamsia, qui n'ont point de bois dans les environs immédiats du ksar, envoient de temps à autre leurs esclaves chercher du retem et du zeita dans les dunes qui s'étendent à quelques kilomètres de l'oasis, sur les routes du Ahaggar, et le rezzou, en arrivant à ces dunes, y trouva dix de ces hattaba (1) : cinq réussirent à se sauver, les autres et tous les chameaux, au nombre de 15, furent pris.

Il y avait à ce moment, autour de R'hadamès, des campements des Sinaoun et des Rezenban, qui, à l'époque où arrivent les caravanes d'hiver, viennent en assez grand nombre s'installer sous les murs de la ville. Dès que l'alarme eut été donnée par les fuyards, ils se réunirent et partirent à la poursuite du rezzou, précédés toutefois par les Atria du ksar même. Ces Atria, issus de nègres affranchis, forment une partie importante de la population. Ils sont plus belliqueux que les Rhadamsia proprement dits, et ce sont eux en général qui donnent la chasse aux maraudeurs de toute nationalité lorsque les nomades des districts du Nord ne sont pas là.

Tout compris, les Medaganat se trouvèrent poursuivis par plus de 200 combattants, dont beaucoup, il est vrai, n'étaient point montés. Mais les autres étaient assez nombreux pour que toute résistance fût impossible. Le rezzou s'enfuit donc à toute allure avec les cinq esclaves razzés et quatre de leurs chameaux. Les autres n'avaient point pu suivre, et pour ne pas les laisser tomber entre les mains des Rhadamsia on leur avait coupé les jarrets. Mieux montés, plus habitués à ces courses sans repos, ni de jour ni de nuit, les Medaganat s'échappèrent assez facilement, les derniers poursuivants s'étaient arrêtés au bout de deux jours; mais ils perdirent deux esclaves qui moururent de faim et de fatigue.

(1) Hattaba : les gens qui ramassent du bois.

A moitié chemin de la zaouyia de Timassinin, près Tabenkourt, le rezzou se sépara en deux groupes.

Le moins nombreux (1) rentra au Gourara. Il ramenait les trois esclaves survivants et en vendit un, le nommé El-Kheir, au zoui Mohamed ben El-Hadj Radjaâ, qu'ils trouvèrent dans le maâder. Depuis, ce nègre s'est enfui d'Ouargla, où l'avait amené son maître, et s'est réfugié à Alger.

Arrivé à H.-Inifel, un indigène de ce groupe, Ahmed ben Aïssa, qui ne s'était joint aux Medaganat qu'en 1878, et n'avait pas depuis lors retiré grand bénéfice de sa vie d'aventures, se décida à revenir à Ouargla. Il arriva à H.-El-Medjira pendant que le colonel Flatters, qui se rendait alors chez les Azdjer, y attendait le reste de son convoi incomplètement formé au moment de son départ d'Ouargla.

A la nuit, Ahmed ben Aïssa vint rôder autour du camp et se fit reconnaître de deux des Châamba de l'escorte (2), qui lui donnèrent quelques vivres, puis sans oser se montrer davantage, il alla rejoindre les campements de sa fraction.

De Tabenkourt, l'autre groupe du rezzou s'était dirigé vers le Ahaggar pour tâcher de razzer quelque caravane. Mais il arriva à Amguid sans avoir rien trouvé, et se décida, n'ayant plus aucune espèce de provision, à revenir sur In-Salah par le défilé de Khang-El-Hadid et le maâder de Djeggant, espérant y trouver des tentes.

Khang-El-Hadid est une gorge étroite qui conduit à la vallée de l'Oued-Gharis, affluent de l'Oued-Igharghar à la plaine du Tidikelt. Cette faille profonde, creusée dans la partie la plus élevée du Mouydir, au pied de la Koudiya d'Ifetessen, est dominée par de hautes murailles abruptes de grès noir qui, sur certains points, ne sont pas éloi-

(1) Il comprenait Boudjemaâ ben Chaoulia, El-Arbi ben Doui, Ahmed ben Aïssa et un fils de Hamoudi ben Ghoïdela.

(2) El-Kheir ben Ard El-Kader et Lakhedar ben Noua.

gnées de plus de 150 mètres. Un ruisseau alimenté par quelques sources coule au fond de ce précipice de 50 kilomètres de long, qui s'élargit graduellement vers le Nord, et débouche sur la daïa de Sediren.

A la sortie même de la gorge les Medaganat aperçurent d'assez loin, à la tombée de la nuit, une caravane des Oulad-Baba-Aïssa d'In-Salah, qui allait au Ahaggar et, sans chercher à savoir d'où elle venait, ils se couchèrent derrière le coude de la montagne, afin d'attendre la nuit pour aller l'attaquer. Lorsque tous les gens de la gafla (1) leur parurent devoir être endormis, ils s'approchèrent et virent que ceux-ci, laissant les chameaux au pâturage dans l'oued, s'étaient couchés sur un tas de sable isolé, au pied duquel se trouvaient leurs bagages.

Complètement affamés, les Medaganat qui n'avaient rien mangé depuis deux jours, commencèrent par aller voler une ghrara (2) de dattes qu'ils emportèrent et mangèrent à l'écart.

Une fois rassasiés, ils se mettaient à rassembler les chameaux, quand les Oulad-Baba-Aïssa se réveillèrent au bruit et sautèrent sur leurs armes. Une vive fusillade s'engagea aussitôt : Au bout de quelques minutes deux des gens d'In-Salah étaient tués, un troisième blessé, et les autres s'enfuirent dans la montagne voisine.

Au matin, les Medaganat qui avaient appris par le blessé à qui ils avaient eu affaire, réunirent les 45 chameaux de la caravane, les chargèrent avec toutes les marchandises, dattes, cotonnades, cuirs, etc...., et se mirent en marche vers le Nord-Ouest.

Laissant au Sud H.-Sedira, ils traversèrent le reg d'Adjemor jusqu'à H.-El-Messeguem, et ensuite le maâder, jusqu'à H.-Inifel, puis, de là, reprirent la route qu'ils avaient suivie au départ.

Presque immédiatement après leur arrivée à Hahea, la

(1) *Gafla*, caravane.

(2) *Ghrara*, sac.

majeure partie d'entre eux, craignant des représailles, s'enfuit chez les Doui-Menia, qui malgré les récents incidents les accueillirent assez bien.

Il ne resta au Gourara que Boubeker ben Abd El-Hakem et son frère Mohamed, Boudjemâa ben Chaoulia et, enfin, El-Akhedar ben Horrouba; les quelques autres Châamba qui se trouvaient avec eux, Abderrahman ben Brahim ben Guendouze des Deboub et les Mouadhi, ayant préféré rejoindre les campements de leurs tribus.

Vingt-cinq jours après le retour de Salem Ben Chraïr et de ses compagnons à Hahea, un rezzou de 75 mehara des Oulad-El-Mokhetar, des Oulad-Baba-Aïssa d'In-Salah et des Kel-Ahamellel du Ahaggar arriva inopinément au Gourara.

Les survivants de la caravane étaient arrivés à In-Salah quelques jours après l'engagement de Khang-El-Hadid, et avaient aussitôt organisé l'expédition. Elle revint d'abord à Hahea, où elle resta trois jours, s'informant de la position des Medaganat qui venaient de partir pour l'Erg avec leurs tentes.

Le cheikh d'Hahea fit prévenir ceux-ci, mais s'imaginant que c'était une fausse nouvelle, destinée à les empêcher de faire la récolte du lloret dans le voisinage du ksar, ils ne se préoccupèrent pas de son message.

Le rezzou n'avait pu cependant obtenir aucun renseignement précis à Hahea et fut obligé d'en repartir pour chercher à l'aventure la piste des Châamba. Ses recherches ne furent d'ailleurs pas longues. Le jour même de son départ, un indigene de Meharza le conduisit à leur campement, moyennant la promesse d'un chameau et sur la menace d'un coup de fusil s'il se refusait à parler.

Les Medaganat avaient dressé leurs tentes près d'un bas-fond où il existe une nappe d'eau peu profonde, un des nombreux Mouilah de cette région, et Boudjemâa ben Chaoulia était en train d'y creuser un puits, quand l'ennemi vint le surprendre. Descendu au fond du trou déjà profond de plus de deux mètres, il jetait la terre

à ses enfants qui, restés sur le bord, l'enlevaient au fur et à mesure, lorsque ceux-ci aperçurent le rezzou qui arrivait sur eux.

Boudjemâa sortit aussitôt et sauta sur son fusil qu'il avait laissé à terre près de là ; mais une vingtaine de mehara étaient déjà sur lui. Il tira sans atteindre personne, et tomba presque aussitôt frappé de plusieurs balles. Les chameaux qu'il voulait abreuver, le puits terminé, étaient couchés à côté. Le rezzou n'eut donc qu'à les faire lever et à les emmener.

Les autres Medaganat étaient à l'extrémilé opposée du bas-fond, occupés à faire boire les chameaux de Boubeker ben Abd El-Hakem à un second puits, dominé par un petit bouquet de palmiers. Ils prirent leurs fusils et se sauvèrent sur un ghourd (1) élevé, situé près de là. Les gens d'In-Salah les poursuivirent, et forcés de s'arrêter au pied de la dune, crièrent aux Châamba de descendre, les assurant qu'on ne leur voulait aucun mal.

Boubeker seul osa se confier à ces promesses : à peine arrivait-il au bas du ghourd, que les assaillants se jetèrent sur lui pour le tuer. Cependant il réussit à leur faire comprendre qu'il était étranger à l'affaire de Khang-El-Hadid, et que ses compagnons qui y avaient assisté venaient seulement de le rejoindre depuis quelques jours.

On l'épargna donc d'abord ; mais voyant quelques instants après piller ses tentes, il se mit à injurier le rezzou.

Sans le laisser finir on se précipita de nouveau sur lui, et un targui lui prenant le cou entre les deux mains l'étrangla presque ; puis on le conduisit au bord de son puits et on l'y jeta après lui avoir cassé la tête d'un coup de fusil.

En voyant la tournure que prenaient les événements, les autres Medaganat coururent à leurs chameaux qui étaient un peu plus loin dans l'Erg, et se sauvèrent à

(1) Ghourd : haute dune de sable isolée.

toute vitesse, sans être poursuivis d'ailleurs. Trois jours après ils atteignirent l'Oued-Guir.

Sans s'occuper d'eux, le rezzou avait achevé de piller les campements ; puis chargeant sur les animaux qu'il avait razzés, au nombre de 60, y compris ceux de Boubeker, les flidje, les tapis, les vêtements, les grains, tout ce qu'on avait trouvé, il reprit la route du Sud, laissant là, dans un dénûment complet, les femmes et les enfants qui se rendirent à Hahea, où on leur donna l'hospitalité jusqu'au retour des Medaganat, quelques mois plus tard.

Pendant que ces événements se déroulaient ainsi, Si Kaddour, ses gens et la majeure partie des Medaganat étaient toujours dans l'Oued-Drâa; ils y restèrent jusqu'à la fin de l'été. Tout ce pays, couvert de hautes montagnes boisées, arrosé par de nombreux cours d'eau, est extrêmement peuplé. Les Aït-Atta, les Tadjakant et de nombreuses tribus Berbères, les unes sédentaires, les autres nomades, y sont très resserrées. C'est d'ailleurs une région fort riche, où de magnifiques labours s'étendent au milieu de pâturages d'une extrême fertilité. Partout des ksour entourés d'oasis, de palmiers, de jardins bien cultivés, se dressent au pied des montagnes. Il n'était guère possible de hasarder le moindre coup de main dans ces conditions: Aussi les Medaganat durent-ils, comme les Arabes de Si Kaddour, interrompre momentanément le cours de leurs aventureuses expéditions. Ils parcoururent en tous sens le district du Drâa, et quelques-uns se rendirent en caravane à Figuig, au Tafilalet, jusque sur la côte même, mais sans tenter la moindre reprise.

Cette existence n'était pas faite pour leur plaire. Aussi à l'automne, laissant Si Kaddour aller chez les Arib, revinrent-ils près de l'Oued-Guir, mais au Sud, assez loin des Doui-Menia.

Peu après les Oulad-Sidi-Cheikh se rapprochèrent aussi. Les Doui-Menia avaient promis de ne pas se mon-

trer trop exigeants pour le paiement de ce qui leur était dû; confiants dans les promesses de Si Kaddour et préférant, somme toute, vivre en bonne harmonie avec leurs dangereux voisins. Mais il n'en subsistait pas moins, de part et d'autre, une certaine méfiance.

Quelques jours après l'arrivée des Oulad-Sidi-Cheikh un indigène des Doui-Menia, campé tout seul près des Medaganat, s'introduisit, pendant la nuit, dans la tente d'Ahmed El-Ahouar, qui était à la chasse, et y enleva un sac de peau renfermant quelques vêtements et de l'argent. Il n'y avait dans la tente que la femme de ce Chaâmbi, fort jeune, et un enfant de quelques mois. Réveillée en sursaut elle se sauva en appelant au secours et laissa là l'enfant qui prit froid et mourut au bout de quelques jours.

Si Kaddour fit aussitôt suivre les traces et arrêta le coupable qu'il laissa pendant trois jours et trois nuits attaché, tout nu, à un arbre. Trouvant alors la punition suffisante, il le relâcha en se faisant donner une chamelle d'amende et deux chamelons, comme prix du sang, pour Ahmed El-Ahouar.

Mais celui-ci n'estima pas le châtiment assez fort: il demanda la mort du Menaï, et n'ayant pu décider le marabout à revenir sur sa décision, ni obtenir autre chose des Doui-Menia, il se décida à partir pour le Gourara. Tous les Medaganat et les huit tentes des Oulad-Sid-El-Arbi qui avaient fait, antérieurement, partie de leur bande le suivirent.

Les Tadjakant, avec lesquels ils avaient eu quelques discussions, avaient d'ailleurs manifesté l'intention de leur faire un mauvais parti, et Si Kaddour, auquel s'était adressée cette tribu en lui demandant de se porter garant de leur tranquilité ou de les lui abandonner, les avait fait prévenir de se tenir sur leurs gardes.

La fuite des Medaganat fut si soudaine et si rapide que les Doui-Menia ne l'apprirent qu'au bout de trois jours. Entre les Oulad-Sid-El-Arbi, les Laghouat-El-Ksêl

et les Châamba, la bande leur devait encore plus de 250 chameaux. Aussi se jetèrent-ils à sa poursuite avec plus de 300 chevaux; mais à H.-Mkhimi, ce goum dut s'arrêter faute d'orge et de vivres, après avoir perdu deux chevaux de fatigue et de faim.

Les Medaganat qui avaient simplement pris le chemin des caravanes de l'Oued-Messaoura, mais en marchant rapidement, arrivèrent sans être attaqués à Hahea.

LE CHATELIER.

(A suivre.)

LES

BEN - DJELLAB

SULTANS DE TOUGOURT

NOTES HISTORIQUES

SUR

LA PROVINCE DE CONSTANTINE

(Suite. — Voir les nos 133, 135, 136, 137, 140, 141, 142, 146, 147, 151, 152, 153, 154, 155, 160, 161, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 173, 174, 176, 178, 179 et 180.)

Sûr de l'appui de cette tribu, le colonel Seroka n'hésita plus à prendre l'offensive. Le 31 janvier au soir, il fait partir le commandant Forgemol avec une partie de la colonne pour Hafert-Chaouch où se trouvent réunis tous les contingents ennemis. Cet officier était à peine arrivé à Khefif qu'il apprit de la bouche même du kaïd des Saïd-Ateba, Si Kaddour, venu au-devant de lui, que de graves événements s'étaient passés dans la journée à Negouça. Si El-Alâ, furieux de l'abandon des Saïd-Ateba, s'était porté le matin avec son goum à Negouça pour enlever cette tribu, mais il avait été repoussé, grâce au concours des sédentaires, après avoir perdu dans le combat plusieurs de ses cavaliers et s'était retiré avec l'intention de revenir le lendemain avec les fantassins d'Ouargla, pour tenter une nouvelle attaque. A cette nouvelle, le commandant Forgemol, au lieu de marcher sur Hafert-Chaouch, se porte immédiatement au secours de Negouça. Il y arrive le 1er février au soir et, le lendemain matin,

il apprend que Si El-Alâ, contremandant son attaque, vient de prendre la fuite. Dans la journée arrive le colonel Seroka lui-même avec le reste de la colonne. La présence de tout ce monde, la fuite de Si El-Alâ, une démonstration opérée par les goums sur Ouargla, suivie du pillage des magasins des Mekhadma et des Beni-Sissin, produisent une intimidation salutaire. Les sédentaires de Ouargla font des ouvertures de soumission et réclament à grande cris la présence de la colonne chez eux. Quelques notables des Ouled-Smaïn viennent également demander l'aman. Retenu par ses instructions, craignant même de les avoir outrepassées en opérant en dehors des limites de la province de Constantine, le colonel Seroka répond qu'il ne peut qu'en référer au Gouverneur général, les conditions de l'aman devant être réglées par l'autorité d'Oran. Les circonstances urgentes qui avaient motivé sa présence à Negouça ayant cessé d'exister, il repart pour El-Hadjira où il arrive le 5 février avec sa colonne. Le même jour arrivaient à El-Hadjira les contingents des Ouled-Zekri (120 cavaliers et 650 fantassins) auxquels il avait été fait appel précédemment et qui brûlaient de se venger de la razia opérée sur eux à Sebâ-Botma. Le colonel Seroka organisa immédiatement une colonne indigène composée de ces nouveaux venus, des Khiéla de Tougourt et d'une partie des contingents qu'il avait auprès de lui, et il lança cette colonne sur El-Madjira où étaient campés les Chaâmba, Mekhadma et Beni-Tour.

Le reste de ces goums devait faire une diversion sur Negouça où Si El-Alâ pouvait être tenté de revenir. L'une et l'autre expéditions étaient très opportunes et si, comme nous le verrons plus loin, celle dirigée sur Negouça ne produisit pas tous les résultats que les circonstances auraient permis d'en tirer, la colonne dirigée sur El-Madjira obtint des succès inespérés. Sa marche fut si bien conduite par Si Ali-Bey que les tentes et les troupeaux des rebelles furent surpris n'ayant à ce moment d'autres défenseurs qu'une vingtaine d'hommes. Ceux-ci, postés sur une dune, essayèrent une défense inutile et se firent tuer jusqu'au dernier. Le butin fut très considérable : 250 tentes et plus de 1,500 chameaux furent enlevés en peu d'instants (10 février). C'était là un beau début pour nos gens. Mais la

rencontre à leur retour de Si El-Alâ devait leur offrir l'occasion d'un triomphe plus éclatant. Si El-Alâ, qui avait fui le 2 février à l'approche de nos troupes et avait gagné avec tout son monde les puits de Bedjedian, à trois journées au sud-ouest de Ouargla, n'avait pas tardé à apprendre la rentrée de la colonne à El-Hadjira. Reprenant aussitôt ses projets sur les Saïd-Ateba il était revenu sur ses pas et, sans s'arrêter à Ouargla, il marchait sur Khafif où était campée la tribu qu'il voulait châtier, lorsque arrivé aux environs de Kliouat, il rencontre les traces toutes fraîches de nos contingents en route sur El-Medjira. Comprenant alors que les campements de ses gens sont menacés, il se jette aussitôt sur ces traces pour déjouer les projets de la colonne et la surprendre au besoin. Mais déjà celle-ci revenait avec son butin. Arrivé à hauteur de Hassi-bou-Rouba, des éclaireurs signalent à Si El-Alâ l'approche de nos gens. Ceux-ci l'ont également aperçu et pendant qu'il marche sur eux, ils prennent leurs dispositions pour le combat. Laissant le butin en arrière de leur ligne, sous la garde d'une force suffisante, ils opposent leurs fantassins commandés par le kaïd des Ouled Zekri, Si Taïeb-ben-Harzallah, aux fantassins de l'ennemi; le goum commandé par Si Smaïl, lieutenant de Khiela de Tougourt, fait face au goum de Si El-Alâ. Si El-Mihoub-ben-Chennouf, kaïd des Beni-bou-Seliman, commande la réserve composée des meilleurs cavaliers et se tient en arrière. La mêlée s'engage, bientôt le combat devient très vif. Nos fantassins ont le dessus, mais notre goum commence à plier. Tout à coup Si El-Mihoub avec la réserve exécute sur l'ennemi une charge des plus vigoureuses qui le met en pleine déroute. Si El-Alâ et ses contingents se réfugient derrière les dunes et refusent, malgré toutes les provocations, de recommencer la lutte. Nos gens continuèrent leur marche sans entraves et le 12 ils rentraient à El-Hadjira chargés de butin et ayant fait près de quatre-vingt lieues en cinq jours. Outre les pertes matérielles immenses faites par les rebelles, ils avaient 40 ou 50 tués et un grand nombre de blessés. De notre côté, nous avions trois tués et 18 blessés. Cette affaire fit le plus grand honneur à Ali-Bey et à Si El-Mihoub-ben-Chennouf dont la vigueur avait décidé le succès de la journée. Ces résultats, quelque importants qu'ils fussent, auraient été certainement plus complets encore si l'autre colonne de goums envoyés vers Negouça, sous le commandement du kaïd Bou-Lakheras-ben-Gana, avaient eu la conscience de la situation. En effet, ces goums, avertis du voisinage de Si El-Alâ, s'étaient portés un instant en avant et avaient aussi reconnu des traces fraîches qui étaient celles du chef rebelle en marche sur Madjira. S'ils avaient osé suivre ces traces, Si El-Alâ était pris entre deux feux et écrasé inévitablement. Mais Bou-Lakheras était incapable de pareille hardiesse à ciel ouvert.

Néanmoins, les conséquences politiques du revers de Si El-Alâ furent capitales. L'insurrection se trouvait désormais désorganisée dans cette région; aussi la plupart des nomades de Ouargla, se sentant incapables de continuer la lutte vinrent-ils offrir leur soumission. Par une coïncidence heureuse nos succès contre Si El-Alâ s'ajoutèrent aux événements favorables qui, quelques jours avant, s'étaient accomplis dans l'Ouest. Si Mohammed-ben-Hamza, chef de l'insurrection, venait d'être tué à Benoud dans un engagement avec le goum de Géryville commandé par El-Hadj-Kaddour-Saharaoui des Harar (février 1865). La plupart des tribus soulevées étaient rentrées dans le devoir. En même temps intervenait la décision qui rattachait l'aghalik d'Ouargla à la province de Constantine et au commandement de Si Ali-Bey, déjà kaïd de l'Oued-Rir' et du Souf. Le colonel Seroka dès la réception de cette décision quitta El Hadjira à la tête de sa colonne et partit pour Ouargla, muni désormais de pouvoirs nécessaires pour pacifier et organiser le pays. Arrivé à Ouargla le 1er mars, il y séjourna jusqu'au 12 et reçut pendant cet intervalle la soumission définitive des sédentaires, des Saïd-Ateba, des Chaamba et d'une partie des Beni-Tour. Le reste de ces derniers, ainsi que les Mekhadma avaient suivi Si El-Alâ qui s'était retiré au loin dans le Sud-Ouest et qui ne reparut plus dès lors à Ouargla. Le colonel Seroka arrêta en même temps l'organisation provisoire du pays. Il fit prévenir, avant le départ de la colonne pour Biskra, les gens qui avaient suivi Si El-Alâ d'avoir à rentrer dans le délai de deux mois sous peine de confiscation de leurs biens. Les tentes des Beni-Tour ne tardèrent pas à obéir à cette injonction. A leur tour les Mekhadma soit crainte

de voir leurs palmiers sequestrés, soit fatigués de l'existence précaire à laquelle les condamnait leur état d'insurrection, envoyèrent à Biskra une députation pour faire leur soumission.

Le calme semblait vouloir s'établir à Ouargla, lorsque au mois de septembre nous apprîmes que Si El-Alâ s'apprêtait à quitter Figuig et à reprendre les hostilités. La fidélité des tribus de Ouargla était encore de trop fraîche date pour que des mesures de précaution ne fussent pas nécessaires à leur égard. En conséquence, Si Ali-Bey reçut l'ordre de se porter sur Ouargla avec de nombreux contingents. Les événements ultérieurs justifièrent l'opportunité de ces dispositions. En effet, dans le mois d'octobre, Si El-Alâ marcha vers le Tel de la province d'Oran, souleva les Hamyan-Gheraba et une partie des Angad et razia les Djâffra. Bientôt après, s'avançant audacieusement jusqu'à Aïn-Madhi, il fit une razia sur les Larbaâ. Son approche de nos limites était imminente. Des renforts indigènes sont aussitôt envoyés à Si Ali-Bey à Ouargla. Des goums sont expédiés sur Mengoub et sur Dzioua. En même temps des troupes partent de Constantine et de Batna pour former à Biskra une colonne destinée à opérer dans le Sud et à parer aux éventualités. Le 14 novembre, le colonel Arnaudeau, qui avait succédé au colonel Seroka dans le commandement de la subdivision de Batna, vient prendre le commandement de cette colonne qui arrive à El-Hadjira le 31 décembre.

Là le colonel Arnaudeau reçoit la nouvelle que les Chaâmba de Metlili et les Medabiha viennent de se soulever et ont enlevé, près de Ghardaïa, deux caravanes: l'une des Saïd-Ateba et l'autre des Ouled-Zid. Il appela aussitôt d'Ouargla le goum des Saïd-Ateba et, le 4 janvier 1866, il le lança sur Metlili se disposant à le suivre le lendemain avec la colonne. Mais des lettres du Mzab lui apprennent que la colonne de Sonis se dirige sur ce même point avec les troupes de Laghouat, et un courrier de Ali-Bey lui annonce en même temps que Si El-Alâ se prépare à tenter un coup de main sur Ouargla où il sera accueilli par les Chaâmba et les Mekhadma dont l'attitude est, en ce moment, peu rassurante. Laissant au colonel de Sonis, dont la colonne va se grossir

du goum des Saïd-Ateba, le soin de punir Metlili, le colonel Arnaudeau se porte immédiatement sur Ouargla où il arrive le 8 janvier 1866.

Bientôt arrive la nouvelle du châtiment infligé par la colonne de Sonis aux Chaâmba de Metlili. Cette nouvelle, jointe à la présence de nos troupes, fait disparaître comme par enchantement les germes de révolte qui semblaient prêts à se développer chez les Chaâmba d'Ouargla et les Mekhadma. El-Hadj-Guenan, l'un des hommes les plus importants des Mekhadma, rentre avec quelques tentes et fait sa soumission. Le colonel Arnaudeau fait payer l'impôt, étudie toutes les questions relatives à la défense du sud de la province de Constantine et à l'organisation définitive du pays, puis il reprend la route d'El-Hadjira après avoir laissé à Ouargla un goum de 100 cavaliers.

Le colonel Arnaudeau passe en observation les mois de février et mars à El-Hadjira, pendant que dans les provinces d'Alger et d'Oran les colonnes de Sonis et de Colomb opéraient avec succès contre Si Ahmed-ben-Hamza et contre Si El-Alâ qui, après avoir vu ses projets sur Ouargla déjoués par l'arrivée de nos troupes, s'était rejeté dans l'Ouest. Le 29 mars, à la veille de quitter le Sud avec sa colonne, le colonel Arnaudeau apprit qu'un groupe de dissidents, composé de Nacer ben-Chôhra, Naïmi-ben-Djedid, Brahim-ben-Abd-Allah, ex kaïd des Souama, et Nacer-ben-Nacer, ex kaïd des Mekhadma, avec un assez grand nombre de tentes qui suivaient leur fortune, se trouvaient réunis à Bir-Raoui, à quatre journées de marche de Ouargla. Désirant raffermir encore une fois par sa présence la fidélité des populations de Ouargla, il gagna de nouveau cette ouasis, lança de là Si Ali-Bey sur Bir-Raoui avec ses goums et repartit d'Ouargla le lendemain, 2 avril, pour Biskra, sans s'arrêter. Les chaleurs croissantes, l'état sanitaire des troupes et ses instructions ne lui permettaient pas de faire un plus long séjour dans le Sud.

Si Ali-Bey rentra lui-même quelques jours après à Tougourt, ramenant prisonnier Brahim-ben-Abd-Allah, l'ex kaïd des Souama, auteur de l'insurrection de Bousaâda, ainsi que Nacer-ben-Nacer avec 20 tentes des Mekhadma, les seules qui ne s'étaient pas encore soumises. Quant à Nacer-ben-Chôhra et ses compa-

gnons, battus par Ali-Bey, ils jugèrent prudent de s'éloigner encore plus et de fuir dans le Nefzaoua en passant par Ghadamès.

Du mois d'avril 1866 au commencement de 1867, il ne se produisit à Ouargla aucun événement de nature à appeler l'attention. Au mois de février 1867, il intervint une décision du Gouverneur général qui rattachait à la circonscription politique de Ouargla et au commandement de Si Ali-Bey l'oasis d'El-Goléa appartenant aux Chaâmba-el-Mouadi, tribu encore insoumise, qu'il appartenait dès lors à la province de Constantine de faire rentrer dans le devoir.

El-Goléa est la Taourirt des Berbères. Le voyageur arabe El-Aïachi dans le récit de l'exploration qu'il fit dans ce pays, en 1662, constate que l'oasis appartenait à cette époque aux sultans de Ouargla et raconte en même temps qu'elle avait été habitée précédemment par un des aïeux des Oulad-Sidi-Cheik. El-Goléa fut plus tard conquise sur les sultans d'Ouargla par les Chaâmba-el-Mouadi, frères des Chaâmba de Metlili, qui en chassèrent les habitants et surent, grâce à leur éloignement, se soustraire à la domination turque. Les Mouadi furent longtemps à reconnaître l'autorité française, bien que la généralité des Chaâmba eussent été, dès 1853, placés sous l'administration du khalifa Si Hamza. El-Goléa ne fut annexée à l'Algérie qu'en 1861, époque où Si Hamza prit possesession de l'oasis au nom de la France et fit payer l'impôt à la tribu. Elle dépendit de l'aghalik d'Ouargla jusqu'en 1865 et quand Ouargla, placée sous le commandement de Si Ali-Bey, fut rattachée à la province de Constantine, El-Goléa passa dans la province d'Alger et dans le cercle de Laghouat, en 1864, les Chaâmba-el-Mouadi avaient été des premiers à la jeter dans l'insurrection. Ils avaient suivi depuis la fortune des Oulad-Sidi-Cheikh et s'étaient tenus constamment en état d'hostilité contre nous. Quand, battu par la colonne de Sonis, Si El-Alâ fut abandonné de presque tous ses partisans, il se réfugia chez les Chaâmba d'El-Goléa et s'y reposa de ses fatigues. Il était encore parmi eux lors de leur annexion à la province de Constantine. La défection des Oulad-Sidi-Cheikh amena, en effet, une nouvelle réorganisation du Sud. La confiance qu'inspirait Ali-Bey fit immédiatement songer à adjoindre à son commandement l'aghalik d'Ouargla. Cette annexion eut lieu le 24 mars 1865. Si Ali-Bey répondit à cette nouvelle marque de confiance par la brillante affaire de Bir-Touati (12 septembre 1866) où il écrasa, avons-nous dit, les débris de l'insurrection du Hodna et fit prisonnier l'ex kaïd des Souama, Brahim-ben-Abd-Allah et d'autres chefs rebelles qu'il nous livra aussitôt. Le 6 février 1867, Si Ali-Bey se rendit à Ouargla, y perçut l'impôt et, en exécution des ordres qu'il avait reçus, il entra en relation avec les Chaâmba d'El-Goléa, déjà en pourparlers de soumission avec Géryville. Les négociations aboutirent momentanément du moins. Les Chaâmba d'El-Goléa envoyèrent une députation composée des Kebar qui arriva à Biskra le 14 avril, versa l'impôt et obtint l'aman. Au commencement du mois de juin, Si El-Alâ lui-même fit des ouvertures de soumission et envoya à Biskra un Chaâmbi porteur d'une lettre où l'ex agha manifestait ses dispositions pacifiques, demandait le sort qui lui était réservé en cas où il viendrait se livrer. Il lui fut répondu qu'il aurait la vie sauve et la liberté, mais à la condition qu'il affirmerait ses bonnes intentions et sa sincérité en venant personnellement à Biskra. Pour qui connaissait Si El-Alâ, son ambition et sa soif des dignités, il était évident que ces démarches de réconciliation lui étaient dictées par le désir d'obtenir de nous un commandement important et de préférence à tout autre celui d'Ouargla et d'El-Goléa qu'il avait déjà occupé. Le besoin de repos après sa vie errante et l'isolement où il se trouvait en dernier lieu étaient le gage de la sincérité de ses démarches. Tout porte à croire même qu'il n'avait pas été étranger aux ouvertures de soumission présentées par les Chaâmba d'El-Goléa, ses hôtes, ouvertures qui, dans sa pensée, était le prélude et l'avant-coureur des siennes (1). Si cette hypothèse est vraie, notre réponse dût être pour lui une cruelle déception. Du reste, les conséquences de son mécontentement ne se firent pas longtemps attendre et des prétextes s'offrirent à lui juste à point pour détourner la tribu des Chaâmba

(1) D'après d'autres informations Si El-Alâ avait été poussé à cette démarche par les Ben-Gana qui, jaloux de l'extension du commandement de leur rival Ali-Bey, voulaient lui ravir Ouargla et au besoin lui susciter un ennemi de ce côté.

d'El-Goléa de l'obéissance qu'elle venait, probablement sur ses instigations, de nous promettre. Dans les derniers jours de mai 1867, une razia avait été opérée près des puits de Zirara, entre Metlili et El-Goléa par les Larbâa de Laghouat sur un douar des Chaâmba-el-Mouadi dont la rentrée dans le devoir était encore trop récente pour qu'elle pût être connue des tribus de Laghouat. Avec ce douar se trouvaient quelques tentes des Mekhadma qui furent aussi raziées. C'est peu de temps après que Si El-Alâ reçut notre réponse, si peu en harmonie avec ses espérances ambitieuses. Sentant le besoin de conserver ses partisans d'El-Goléa, il exploita le fait de la razia de Zirara qu'il dépeignit comme un acte de trahison de notre part. Toutefois ne voulant pas rompre avec nous sans avoir tenté une dernière démarche, il évita en incitant les Mouadi à des représailles, d'y participer ouvertement et personnellement et il préféra mettre en avant son neveu Ben-Naïmi. Celui-ci se mit à la tête des Mouadi et se dirigea avec eux vers Khefif où pâturaient les chameaux des Saïd-Ateba. Prévenu à temps, le khalifa de Si Ali-Bey à Ouargla se mit en marche avec son goum et cette simple démontration fit échouer le coup de main projeté. Changeant aussitôt de direction, la bande se porta vers le Mzab et enleva, dans les environs d'El-Atef, une cinquantaine de chameaux aux Saïd-Ateba et Chaâmba de Metlili. Ceux-ci s'étant mis à sa poursuite, il en résulta un combat dans lequel, de part et d'autre, quelques hommes étaient tués et blessés. En même temps que ces événements se passaient Si El-Alâ continuait ses pourparlers avec nous et nous écrivait que la razia faite par les gens de Laghouat ayant ébranlé sa confiance, il demandait d'autres garanties que celles que nous lui avions offertes. A cette demande, qui tendait comme la première à l'obtention d'un commandement, nous fîmes la même réponse que celle transmise précédemment. A partir de ce moment, Si El-Alâ garda le silence vis-à-vis de nous. Après avoir séjourné encore quelque temps à El-Goléa, il se retira dans le Touat à Tab-el-Koza, semblant en apparence avoir renoncé aux hostilités. Ce n'est qu'en février 1869 que nous devions le voir reparaître devant Aïn-Madi à la tête de forces considérables. Quant aux Chaâmba-el-Mouadi, après la razia

d'El-Atef et le combat qui s'ensuivit, ils rentrèrent à El-Goléa et ils cessèrent, à partir de ce moment, de se livrer à toute démonstration d'hostilité.

Après cette digression sur El-Goléa, nous allons reprendre l'exposé des événements intéressant particulièrement les tribus d'Ourgla, au point où nous l'avons quitté. La présence de nos troupes à Ouargla sous le commandement du colonel Arnaudeau, dans les premiers jours de mars 1866, avait complété la soumission des tribus et raffermi leur obéissance. Il ne fallait pas se dissimuler toutefois que le caractère mobile de ces populations, leur propension à la révolte et l'éloignement du pays constituaient un danger permanent auquel il fallait parer par des mesures défensives spéciales. Déjà en 1865, le colonel Seroka avait établi la nécessité d'organiser un makhzen chargé particulièrement de la défense d'Ouargla. Au mois de décembre 1867, le colonel Arnaudeau reçut l'ordre de faire avec une petite colonne une tournée dans le Sud et de procéder à la constitution définitive du makhzen dont les éléments avaient déjà été réunis à Tougourt par les soins de Si Ali-Bey. Parti de Batna le 29 décembre, cet officier supérieur arriva à Tougourt le 7 janvier 1868 et y procéda à la formation du makhzen composé de 200 cavaliers qui commencèrent leur service et entrèrent en solde à la date du 1er janvier. La colonne gagna ensuite Ouargla et trouva à son arrivée le pays dans un état de paix des plus rassurants. Les calamités qui à ce moment, par suite de la sécheresse et de la misère, pesaient si lourdement sur les tribus du Nord avaient épargné les oasis d'Ouargla. En résumé, la situation était bonne et rien ne pouvait faire prévoir les désordres qui se déclarèrent peu de temps après le départ de la colonne. Le promoteur de ces désordres fut un aventurier nommé Taïeb-ben-Amran, Chaâmbi d'origine et habitant d'El-Oued qui, dans les premiers jours de février 1868, était campé au sud de Ouargla avec un certain nombre de tentes des Troud du Souf et des Chaâmba d'El-Oued (1). Cet homme célèbre dans

(1) Les Chaâmba d'El-Oued sont frères des Chaâmba d'Ouargla. Leur émigration dans le Souf est d'une date relativement récente. Ils

tout le Sud par son audace, son énergie et par les nombreux combats soutenus par lui contre les bandes tunisiennes, fit savoir, le 12 février, aux tentes des Chaâmba d'Ouargla, Mekhadma et Beni-Tour, campés à peu de distance, qu'il était sur le point de partir pour une expédition sur le Nefzaoua. Le lendemain 155 individus des trois tribus accouraient à son appel et se joignaient aux 69 Chaâmba d'El-Gued et aux 40 Troud qui devaient former la petite expédition. Une fois en route Taïeb dévoila ses véritables intentions. Il ne s'agissait plus de marcher sur les frontières tunisiennes, mais d'aller razier plusieurs douars des Larbâa campés aux environs de Khefif. « Vous avez » été, ajoute-t-il, volés dernièrement par les Barbaâ nos ennemis « traditionnels, et quand vous vous êtes présentés chez eux vous » avez été injuriés, maltraités et chassés. (Le fait était vrai). » N'espérez plus aucune justice par les voies régulières. Tout le » Tel est soulevé; les Français ont évacué Biskra et ils fuyent » vers la mer. Leurs dernières troupes sont celles que vous venez » de voir à Ourgla. Désormais, il n'y aura plus d'autre justice » que celle que l'on se rendra soi-même! »

Ces paroles étaient en concordance avec certains bruits que quelque temps auparavant avaient circulé dans les tribus nous prêtant l'intention d'abandonner le pays. Ces bruits avaient commencé à se répandre au moment de l'évacuation de Biskra motivée par le choléra qui avait fait de grands ravages parmi la garnison et la population européenne dans l'été de 1867. Ils avaient été accueillis par les nomades du Ziban à leur retour du Tel au mois d'octobre. Sous l'influence de ces bruits et de la famine qui commençait à se déclarer, une sorte de frénésie s'était emparée des gens qui, organisés en bandes, avaient cru pouvoir se livrer impunément à toute espèce d'actes de brigandages. Quarante-sept attaques à main armée furent commises sur des caravanes. Les mesures les plus énergiques durent être prises pour faire cesser une situation qui menaçait de dégénérer en désordres politiques, et, grâce à elles, toute l'année de 1869

---

habitent El-Hamich, faubourg d'El-Oued. Ce sont des gens très aventureux s'occupant principalement de contrebande.

s'écoula sans autre préoccupation que d'empêcher, comme toujours, les Ben-Gana d'intriguer dans le Sahara contre Aly-Bey. Bou-Chemal, cet ancien cheikh de Nezla, aspirant au gouvernement de Tougourt, s'était ouvertement ligué contre les Ben-Gana. Déjà en 1864 Bou-Chemal avait été condamné à une amende de 200 francs pour avoir en quelques sorte soulevé la population contre son chef Ali-Bey; nous le verrons reparaître plus ardent et plus acharné que jamais dans les moindres phases de la grande révolte de 1871, car c'est lui, Bou-Chemal, qui alla chercher le chérif Bou-Choucha et lui livra la ville de Tougourt dont la garnison française était massacrée. Les événements de cette époque, que nous avons écrits au jour le jour et sur place à l'aide des documents et des renseignements les plus authentiques, sont encore trop récents pour qu'il soit permis d'en parler maintenant. Néanmoins, il convient de les classer sommairement :

Le chérif Bou-Choucha arrive à Tougourt le 13 mai 1871. Belle défense de la casbah par le lieutenant de tirailleurs Mousseli. Trahi par Bou-Chemal, Mousseli abandonne la casbah et est massacré ainsi que ses hommes le 15 mai.

Bou-Chemal et son frère Goubi président à l'égorgement des Douaouda, parents d'Ali-Bey, faits prisonniers à Tougourt. Retour d'Ali-Bey devant Tougourt. Attaque infructueuse.

Le chérif Bou-Choucha se retire à Ouargla. Bou-Chemal va chercher Bou-Lakheras-ben-Gana lequel fait, sans coup férir, son entrée solennelle à Tougourt au mois d'octobre.

La colonne expéditionnaire du général de Lacroix arrive à Tougourt le 27 décembre. Au grand désappointement des Ben-Gana, se croyant, enfin, maîtres absolus dans le Sud, le sous-lieutenant de spahis Ben-Dris est nommé kaïd de Tougourt.

Ali-Bey est investi du kaïdat de Batna. Il donne bientôt sa démission et va vivre tantôt à Alger, tantôt à Constantine. Ali-Bey meurt d'une attaque d'apoplexie, le 23 juin 1882, dans la propriété qu'il possédait aux environs de Constantine.

Conquérir un pays lointain par les armes est toujours chose difficile; mais une œuvre bien plus importante est la conquête

administrative par laquelle l'ennemi de la veille est initié à tous les bienfaits de la paix et des connaissances modernes. C'est la seule qui laisse des traces impérissables, en inspirant au peuple arriéré auquel on tend la main des idées qui l'habituent et l'attachent pour jamais à sa nouvelle condition, c'est la seule, enfin, par laquelle le vainqueur fait oublier sa victoire et l'affirme en même temps. Ce résultat a été obtenu dans la région saharienne qui nous occupe.

Un changement aussi absolu dans l'état social et politique de cette partie du pays est dû à la justice d'une administration surveillée par l'autorité française et aux bienfaits des sondages artésiens.

Restées longtemps en dehors du mouvement de civilisation que la conquête de 1830 faisait pénétrer en Algérie, les populations de l'Oued-R'ir à qui la force de la France venait de se révéler par notre victoire de Meggarin, trouvaient enfin justice et protection. A ces Ben-Djellab, sultans de Tougourt, qui tarissaient les sources de la fortune publique, qui ne reculaient devant aucun méfait, aucun crime, succédait un nouveau pouvoir, occupé sans relâche de la réorganisation administrative et des moyens de faire oublier les maux passés. Ces soldats français qui, peu de jours avant l'entrée à Tougourt, avaient apparu si terribles dans le combat, maintenant travailleurs pacifiques, rendaient la vie aux oasis en décadence, se mêlaient dans le plus grand ordre à ceux dont ils étaient la veille les ennemis; avec ce dévouement qui caractérise l'armée d'Afrique, les plus rudes labeurs étaient recherchés, les plus tristes solitudes s'animaient, chaque soldat revenait heureux du bien auquel il avait contribué.

M. Jules Duval, vice-président de la Société de géographie de Paris, disait dans un mémoire lu dans la séance générale du 14 décembre 1866 :

A M. le général Desvaux, commandant en 1854 la subdivision de Batna, revient l'honneur d'avoir pris l'initiative d'une entreprise qui offrait d'énormes difficultés à vaincre, car il fallait porter la sonde inerte à Biskra, à cinquante lieues au sud, à travers d'affreux déserts, sans ressource locale de main-d'œuvre et de vivres. Le matériel de sondage avait été débarqué à Philippeville en avril 1856. Le transport présenta des difficultés incroyables, les charrettes s'enfonçaient à chaque pas dans le sable, il fallut faire des prodiges pour atteindre Tamerna. Sous la direction de M. Jus, habile ingénieur de la maison Degousée et Laurent, le premier coup de sonde fut donné le 1er mai 1856 par Ali-Bey, notre caïd de Tougourt.

Après cinq semaines de travaux on était parvenu, le 9 juin, à 60 mètres de profondeur. L'espérance et l'appréhension, la confiance et le doute se succédaient d'heure en heure, de minute en minute. Enfin à une heure de l'après-midi, M. Jus fit remplacer le trépan, dont le tranchant lui parut trop large, par une tige dont le bout était forgé en pointe; on travailla deux heures sans obtenir de résultat sensible, lorsque tout à coup la sonde, après avoir rencontré la même résistance qu'auparavant, s'enfonça subitement après le coup et fit croire qu'elle était cassée; mais un moment après, on vit aussi couler l'eau avec plus d'abondance dans le petit canal creusé pour recevoir *El-mafassed*, l'eau gâtée, et quelques secondes après de fortes secousses données à la sonde annonçaient que la nappe jaillissante avait été atteinte; l'eau débordait bientôt du tube extérieur et le drapeau hissé, ainsi que les cris des assistants annonçaient à la population l'heureux événement. Ce furent des éclats de joie délirants. En moins de deux minutes, raconte un témoin oculaire, tout le monde était accouru, on arrachait les branches de palmiers qui entouraient l'équipage, chacun voulait voir cette eau que les Français avaient su faire venir au bout de cinq semaines, tandis que les puisatiers indigènes auraient eu besoin d'autant d'années et de beaucoup plus de monde. Enfin on vit même les femmes de tout âge accourir et celles qui ne pouvaient parvenir à la source se faisaient donner de l'eau dans les petits bidons de nos soldats et la buvaient avidement.

Bientôt l'eau se présenta en gerbe, coula en cascades, à chaque minute le volume et la rapidité de son jet augmentait. A peine M. Jus avait-il fait retirer l'instrument que les hommes du pays se frayant avec force un passage, apportèrent une chèvre qui fut immolée sur le puits même.

Après la première surprise passée, le calme rétabli, un marabout, en présence des notables assemblés, prononça le *Fatha*, la prière commune, sur l'œuvre des Français, appela sur eux, comme sur ses frères les bénédictions du ciel; enfin la prière isolée de chaque assistant finit la cérémonie. Une *diffa* (festin) générale couronna la journée. Dans les cercles formés par les convives se placèrent les musiques de Tougourt et de Temacin; bientôt les jeunes filles accoururent pour danser; elles ne cédèrent la place qu'au moment où des groupes d'hommes armés firent irruption dans le cercle pour faire une décharge générale de leurs fusils. Aussitôt la salve donnée, les danseuses reparurent et la fête ne se termina que par l'épuisement des forces des musiciens. La fantasia des goums se fit le lendemain et pleine d'enthousiasme. Dès le lendemain aussi le mystérieux instrument fut l'objet de pèlerinages de tout le pays et le général Desvaux fut assailli de demandes des populations dont chacune sollicitait la faveur prochaine d'un pareil miracle. Du puits de Tamerna coulait une rivière de 4,000 litres à la minute, le double du puits de Grenelle à Paris. Depuis des années ces scènes se renouvellent dans le Sahara algérien, avec moins de surprise peut-être qu'au premier jour, mais non avec moins de joie.

C'est dans le Sahara algérien et français que s'accomplissent ces merveilles qui, en d'autres âges, auraient valu à leurs auteurs l'auréole des héros et des demi-dieux. Se contentant d'une renommée plus modeste, nos ingénieurs civils ou militaires conduisent cette œuvre de progrès avec une admirable habileté; ils ont formé parmi les officiers et les sous-officiers de l'armée des élèves qui deviennent à leur tour des maîtres dans l'art du forage. Ils emploient pour ouvriers des détachements de soldats qui s'associent à la pensée de leurs chefs avec autant d'ardeur que de patriotisme; quelques indigènes salariées leur viennent en aide. Le tableau de la discipline et du travail supportés dans le pays de la soif, non sans quelques privations, sans maladie, mais sans découragement sous une atmosphère parfois insalubre et une température qui varie entre 30 et 60 degrés, si loin de la mère-patrie, et même de cette seconde patrie du soldat qui est

le camp de la garnison; ce tableau d'une activité productive, organisée au sein du désert n'est pas le moindre des enseignements que la colonisation française apporte aux populations indigènes.

En même temps que la puissance industrielle se révèlent la puissance et la supériorité morales de la nation qui a enlevé ces contrées à l'anarchie et au brigandage pour y établir l'ordre et la paix.

Cette transformation a inspiré, il y a plus de trente ans, un barde du pays, Si Mohamed bel Kadi, dont j'ai recueilli religieusement les paroles, pendant une course dans le Sud. La traduction que j'ai faite de sa poésie peut donner une idée de l'effet produit par ces travaux artésiens si utiles sur l'esprit des indigènes et des sentiments d'admiration et de reconnaissance qu'ils ont fait naître envers ceux qui les ont inaugurés.

I

Louange à Dieu seul, maître de l'univers.
Je vous annonce des choses merveilleuses.
L'eau a jailli du sein des sables!
Dieu a donné l'eau au Sahara,
Par l'intermédiaire de celui qui gouverne actuellement le pays.

II

Ce pays jadis désolé,
Va enfin renaître et sera rendu habitable.
Le général Desvaux a accompli cette résurrection.
L'ingénieur Jus l'a secondé,
Pour faire jaillir l'eau,
A la surface du sol.

III

La rapidité avec laquelle cette œuvre s'accomplit,
Jette le trouble dans l'esprit.
Chegga, si aride, est maintenant abondamment pourvue.
A Oum-Tiour, l'eau coule d'une manière incomparable,
Il en est de même à Sidi-Rached,
Et Tamerna s'embellit par les nouveaux arrosages dont elle [dispose.

IV

Tamelhat, la stérile, est aujourd'hui productive.
La population jouit de l'abondance et de la paix.
Parce que celui qui la gouverne est juste.
Chacun fait son éloge et exalte ses bienfaits.
La justice donne la prospérité,
Tandis que l'iniquité ruine et tue.

V

Des machines qui marchent et tournent sur elles-mêmes.
Vont chercher l'eau dans les entrailles de la terre,
Et la font jaillir abondamment.
Cette œuvre est comparable
A celle de l'homme qui plonge au fond des mers,
Pour en retirer des perles.

VI

Le temps de la guerre est passé,
Les habitants du Sahara sont soumis.
Le guerrier et le pasteur vivent en paix.
Les Zouaoua aussi ont déposé leurs armes.
Randon est l'Émir qui nous gouverne.

VII

Que Dieu très haut entende ma prière,
Lui le dispensateur de toutes choses,
Qui fait vivre et mourir ses créatures.
Qu'il maintienne notre bien-être
Tant que dureront les siècles,
Et nous préserve des calamités.

On peut juger par cette poésie que les indigènes ne sont pas insensibles aux bienfaits de la France. Ainsi que l'a dit un proverbe arabe : « *Les liens de la reconnaissance seront toujours les plus solides.* »

Mieux que des dissertations les faits, et surtout des chiffres, démontrent les résultats accomplis jusqu'à ce jour dans la région des oasis. Les tableaux que voici dispensent de commentaires.

Rapport des oasis de Biskra à Ouargla

DÉSIGNATION DES RÉGIONS	NOMBRE DE PALMIERS rapportant	RÉCOLTE DE DATTES en kilogr.	PRIX du kilogr. sur place	REVENU
Région des Zibans, Zab-Chergui, Ahmar, Kaddou, Djebel-Cherchou, Saharis, Oulad-Djellal, Oulad-Zian, etc.	918.252	13.773.780	0.35	4.820.823 »
Région de l'Oued-Rir	430.500	6.457.500	0.35	2.260.125 »
Région de l'Oued-Souf	176.450	3.176.100	0.50	1.588.050 »
Région de Temacin à El-Alia	15.806	237.090	0.35	82.981 50
Région de N'goussa-Ouargla	440.000	6.600.000	0.35	2.310.000 »
TOTAUX	1.981.008	30.244.470		11.061.979 50
CÉRÉALES. Région des Zibans, etc. 21,409 hectolitres de blé à 20 francs				428.180 »
CÉRÉALES. 38,664 id. d'orge à 10 francs				386.640 »
TOTAL de la production annuelle des oasis de Biskra à Ouargla				11.876.799 50

Valeur des oasis de Biskra à Ouargla

DÉSIGNATION DES RÉGIONS	MAISONS	DATTES	ARBRES fruitiers	FORAGES français	PUITS arabes artésiens et à bascule	VALEUR de chaque CATÉGORIE	TOTAL de la VALEUR
Biskra, Zibans, Zab-Chergui, Ahmar, Kaddou, Beni-bou-Sliman, Djebel-Chechar, Sahari, Oulad-Zian, Oulad-Djellal.	8.360	»	»	»	»	1.508.036	6.599.296
	»	918.252	»	»	»	4.591.260	
	»	»	500.000	»	»	500.000	
Touggourt et Oued-Rir.	2.878	»	»	»	»	432.000	5.205.018
	»	517.563	»	»	»	4.127.018	
	»	»	90.000	»	»	90.000	
	»	»	»	59	»	144.000	
	»	»	»	»	436	412.000	
Oued-Souf.	2.769	»	»	»	»	505.000	3.139.310
	»	176.450	»	»	»	2.540.000	
	»	»	50.000	»	»	50.000	
	»	»	»	»	4.431	44.310	
De Temacin à El-Alia.	493	»	»	»	»	49.800	227.442
	»	15.806	»	»	»	111.642	
	»	»	6.000	»	»	6.000	
	»	»	»	»	42	60.000	
N'goussa et Ouargla.	590	»	»	»	»	101.000	2.859.000
	»	440.000	»	»	»	2.200.000	
	»	»	120.000	»	»	120.000	
	»	»	»	»	353	438.000	
	15.090	2.068.071	766.000	59	5.262		18.030.066

Ouargla nous paraît être la meilleure base d'opération, en un mot le port saharien le mieux placé pour les relations futures de l'Algérie avec le centre africain. Comme on a pu le constater par ce qui précède, la France a déjà fait d'énormes dépenses en créant dans le but de favoriser la marche des caravanes une voie jalonnée de puits artésiens entre Biskra et Ouargla. Il serait donc sage, pour le moins, d'utiliser ces sacrifices antérieurs au lieu d'aller tenter de nouveaux efforts sur une autre ligne où l'existence de nappes d'eaux souterraines est encore fort problématique. Ce serait évidemment abandonner la proie pour l'ombre. Autre considération non moins sérieuse, c'est que Ouargla éloignée des frontières ou des territoires sur lesquels pourraient prétendre des voisins, soit du côté de l'Orient soit de l'Occident, on éviterait toute revendication, tout incident diplomatique. Il est inadmissible en effet que, possédant sans conteste au Sud algérien une étendue de pays qui a plus d'une centaines de mille kilomètres, il ne nous soit pas loisible de lancer notre voie de pénétration dans l'intérieur africain par Ouargla, centre de cette immense ligne dont nous sommes les maîtres.

J'entends déjà des objections s'élever sur le choix d'Ouargla où la salubrité laisse beaucoup à désirer. Je suis également de cet avis. Cette localité est, en effet, située au fond d'une vaste cuvette qui serait le réceptacle des eaux de l'Oued-Mia, de l'Oued-Neça et de l'Oued-Mzab si ces trois rivières dont on distingue très bien le lit, coulaient encore, mais elles sont à sec aujourd'hui. Du reste on ne s'y portait pas plus mal lorsqu'elles coulaient parce que la population était, alors, assez nombreuse pour aménager les eaux, les utiliser avec succès au lieu d'avoir à en souffrir. Plaise à Dieu que dans le Sahara nous n'ayons jamais d'autre obstacle à surmonter que l'abondance de l'eau !

Ce n'est pas à Ouargla même qu'il conviendrait de créer notre centre d'action saharien, mais bien à 3 kilomètres en arrière de cette oasis, sur les coteaux de Ba-Mendil, où nous trouverions toutes les ressources désirables pour un tel établissement destiné, je vais le démontrer, à acquérir rapidement une importance considérable.

Ba-Mendil, qui fait face à Ouargla, est un plateau situé à 50 m. environ au-dessus du niveau de la plaine ou sebkha saline de Ouargla. L'air y est pur, les eaux des puits y sont très bonnes et ce qui démontre la salubrité de ce point c'est que les habitants indigènes des bas-fonds viennent s'y installer sous la tente et s'y rafraîchir, en quelque sorte, quand ils sont fatigués de la température étouffante et fiévreuse de la plaine. Les ruines nombreuses qui émergent le sol prouvent que dès la plus haute antiquité ce point était très habité (1). Ce sont les guerres qui l'ont dévasté. L'oasis de Ba-Mendil, au pied de la colline, est assez clairsemée ; il serait facile de lui donner plus d'extension en raison des eaux qu'elle a déjà et de celles que nous ferions jaillir. Cette situation nous permettrait de disposer d'espaces immenses pour y fonder un établissement et les matériaux de construction sont à pied-d'œuvre en quelque sorte (2). Admettons que Ouargla-Ba-Mendil devienne notre première étape saharienne et notre entrepôt commercial, protégé par un fortin et relié à Biskra par une voie ferrée. Nous verrons affluer immédiatement sur ce *marché franc* des négociants européens ou leurs représentants, des marchands arabes, juifs, mozabites, nègres et autres et la nouvelle ville saharienne se formera de toutes pièces comme par enchantement et attirera à elle comme jadis les caravanes du Soudan. Une fois notre grand marché ouvert, sur lequel blancs ou nègres, chrétiens, musulmans et juifs seront admis et protégés, nous drainerons à nous les produits de l'intérieur, si nos trafiquants sont prudents et honnêtes. Les caravanes qui se sont détournées de l'Algérie pour suivre exclusivement les lignes commerciales aboutissant actuellement au Maroc et en Tripolitaine arrivant à Ouargla par Idelès et Timassanine. Les populations de l'intérieur appréciant la sécurité dont on

(1) C'est là que j'ai découvert, en 1871, les ateliers de silex taillés, où j'ai fait une collection de couteaux et pointes de flèches, dont j'ai fait hommage à notre Musée national préhistorique de Saint-Germain.

(2) Voir pour des renseignements plus techniques ce qu'a écrit sur Ba-Mendil feu l'ingénieur en chef Ville, dans son beau livre sur le Sahara, p. 487.

jouit sur notre territoire, et les grands avantages que nous leur apportons viendront elles-mêmes nous engager à pousser plus avant.

L.-Charles Féraud.

Fin

ESSAI

D'ÉTUDES LINGUISTIQUES & ETHNOLOGIQUES

SUR LES

ORIGINES BERBÈRES

(Suite. — Voir les nos 175, 176, 178, 179 et 180.)

Nous n'entrerons pas dans l'énumération détaillée des groupes de peuples de Enn existant en Asie Mineure avant l'arrivée des races blondes ; nous nous bornerons à quelques citations.

En première ligne, se présentent les *Ibères* (ou *Iabbaren)* du sud du Caucase et leur rameau du Pont, les *Tibaréniens (At-Iabbaren,* ou 6e forme dérivée); après viennent : les *Henètes (N'aït)*; — les *Méoniens (M'iaon),* fondateurs de Sardes, — les Phrygiens, qui étaient les mêmes peuples que les *Bryger* (ou *Ber ig,* 22e forme) établis au pied du mont *Bermion (Ber-M'ion)* en Europe, tous noms formés des radicaux *Ber* et *Enn ;* — les Pélasges Tyrhenniens, Méoniens, Hellènes Ioniens, dont nous avons déjà parlé, etc., etc.

Au moment où ces derniers groupes furent rejetés en Europe, soit par suite du développement excessif de la population, soit par suite d'un refoulement causé par quelque iuvasion japhétique, le même mouvement se produisit dans la direction du Nord au Sud. D'autres groupes de ces races primitives, abandonnant les environs de *Thiana (Ti-Ana,* 6e forme) et d'*Arana (Ar-Ana,* 14e forme), étaient forcés d'émigrer vers la Syrie. Elles

paraissent s'être concentrées quelque temps sur les rives du *Sarus,* depuis *Komana* jusqu'à *Adana*. Le premier de ces noms a pour signification, en berbère, le séjour, la demeure de *Enn (Kim-Ana* = sedes Enni) ; en effet, il y eut là, plus tard, un temple célèbre voué à *Enyo,* la déesse de la guerre (Bellone, en latin). Le second point, *Adana,* dont le nom subsiste encore aujourd'hui, signifiait : réunion, groupe ou confédération de An, ou encore gens de Enn *(Ad-Ana,* 16e forme).

Des rives du Sarus, ces tribus se dirigèrent vers le Sud, soit le long du littoral, soit en remontant le cours de l'Oronte, peuplant et occupant les montagnes qui bordent la côte. Sous les sombres forêts de ces cimes élevées que frappait la foudre, manifestation terrible de l'Être suprême, elles établirent les sanctuaires mystiques du Dieu *Enn* et organisèrent un premier royaume théocratique qui fut *Kanaan* du *Liban :* deux mots qui se retrouvent aussi dans la géographie primitive de la Chaldée et ne sont que l'expression phonétique résumant ce que nous venons d'avancer :

ǀ = *L* = *Ell,* titre suprême ;
◫ = *ib* = a manifesté, a envoyé
ǀ = *an* = Enn, le verbe, la voix, le tonnerre.
} = Liban.

et ǀ:· = *Kan* = gouverner, policer = gouvernement,
ǀ = *Enn* = Enn, le dieu Enn.

Ce mot *Kan* est resté dans plusieurs langues indo-européennes comme radical de mots se rattachant à l'idée d'organisation ou de gouvernement : *Queen* (reine), *King* (roi), en anglais, et *Kœnig* (roi), en allemand *(Kan-(a)g,* 22e forme) ; *Khan,* chef, dans les langues iraniennes et tartares. *Kan* a, en outre, fourni de nombreux ethniques chez les anciens comme chez les modernes : la Bible, au temps des patriarches, nous parle des *Keni-*

tes (Kan-Aït = regni gentes ou regnum gentium), installés en Palestine ; Ptolémée nous cite d'autres *Kenites* parmi les Lybiens du golfe de Gabès ; nous connaissons, en Algérie, les *Beni-Kani, M'eknia, M'ekania* (8e forme), *Takenna* (6e forme) dans le Djurdjura ; *Takennent* (12e forme), de Takitount ; les *Bou-Keni* d'Orléansville, les *Bou-Ikni* d'Ammi-Moussa, etc., etc.

Cet état « des peuples de Enn », *Kan-aan,* acquit plus tard, en raison de sa situation, de son extension et de ses alliances, une importance considérable, et il fournit en partie ces populations ni sémites ni chamitiques que trouvèrent les Phéniciens en arrivant de la *Kal-anée* du golfe Persique, et, plus tard, les Israélites venus soit des rives de l'Euphrate, soit de celles du Nil. Ce furent les Tourano-Berbères de cet État de *Kan-aan* qui imposèrent à plusieurs points de la Palestine ces noms que n'expliquent qu'imparfaitement les idiomes sémitiques, comme : le mont *Tabor (Ta-ber,* 6e forme) ; les monts *Abarim* (23e forme) ; les torrents de *Ciron* ou *Kiron (Gir-Enn,* rivière de Enn); de *Arnoun (Our-N'oun) ;* du Jourdain, *Jourdan (Iour-D'-Ann),* etc., etc.

Plus au Sud, les gens de *Kanaan* paraissent avoir fondé le royaume des Philistins, qui, dans les premiers âges, étaient sous les ordres de cinq chefs portant chacun le titre non sémite de *Seran* ou *Seroun* (1) *(S-Our-Enn,* d'entre les fils de Enn). Une des villes principales de ces Philistins était *Ekeroun (Ker-Oun,* centre de Enn), et leur dieu national *Dagon (Dag-Oun,* fils de Enn) (2).

A côté d'eux, les peuples de Enn comprenaient encore les *Guerguesiens*, les *Akrikech* des auteurs musulmans, qui en font les frères des Philistins et une des

(1) Pluriel : *Seranim.* — V. Renan, p. 35, *Histoire et origines des langues sémitiques.*

(2) On sait que les Phéniciens et Kananéens abusaient du son *OU*, qui, dans leurs dialectes, reste le son voyelle dominant.

souches des Berbères ; leur nom arabe les rapproche singulièrement des *Kraikoi* ou Grecs.

Au sud même de la Palestine, se trouvaient encore d'autres tribus restées à l'état nomade, telles que les *Madianites (Med-Ian,* pasteur de Enn) ; les *Aouaran* ou *Aouaranites (Aour-An,* fils de Enn), dont le nom se retrouve en Algérie comme forme berbère de Oran ; les *Galonites* ou *Galoun (Kel-Ouen, Kel-An) ;* et la puissante peuplade des *Ammonites* ou *Ammoun (Am-Oun).*

Ce fut autour de cette dernière fraction, en un lieu dit encore *Adiana (Ad-Iana,* societas Enni), — et aussi *Ezeou-giber,* — que se groupèrent longtemps les peuples de Enn ou *Anou,* qui luttèrent contre l'Égypte, y pénétrèrent et furent repoussés, en partie dans le désert de *Sin (S'-in,* 1re forme), en partie vers l'Ouest ; là un groupe séparé de la masse des Anou-Ammonites alla fonder un établissement dans une oasis où ils installèrent un temple voué à la divinité sidérale de leur race, *Our,* la lune (manifestation de Enn). Ce fut le sanctuaire de *Ra-Ammon,* divinité qui fut longtemps, chez les Égyptiens, l'expression la plus élevée de ce monothéisme primordial qui domina de très haut le polythéisme si varié de la vallée du Nil (1).

Ra, en égyptien, signifie « soleil », et *Ammon* mystérieux, caché ». En tourano-berbère, *Ra,* ou mieux *Err,* signifie « la lune, le créateur, le principe actif de la création ». Ce principe, les Berbères et Touraniens le placèrent d'abord dans la lune ; plus tard, les dieux lunaires furent remplacés par les dieux solaires, et l'astre

(1) Voici en quels termes élevés le rituel funéraire définit Ra-Ammon, la divinité suprême : « Il est le seul dieu vivant en vérité, » il est le seul générateur dans le ciel et sur la terre, il n'est point » engendré. Il est celui qui s'engendre lui-même ; celui qui existe » depuis le commencement, qui a tout fait et n'a point été fait. »

représentant le principe créateur fut le soleil, comme en Égypte.

Ammon est :

ב = *Am* = matrix ⎫ 3e forme
ו = *Oun* = Enni ⎭ (nom de lieu)

analyse qui peut conduire à « sanctuaire de Enn », d'où l'idée de mystère ; mais *Anou*, chez les Chaldéens, était aussi le dieu des ténèbres : il y a donc une transition toute logique des sens berbère ou chaldéen au sens égyptien.

Quant aux *Anou* nomades gravitant autour du temple, ils s'étendirent vers l'ouest et le littoral, et formèrent les *Nasamons*, ethnique que l'on a, avec raison et depuis longtemps déjà, ramené à *N'aït-Ammon* ou *N'ats-S'ammon*, « nation d'entre les peuples de Enn ».

Ce groupe devait être nommé ici, parce qu'il fut longtemps sans doute le seul lien rattachant les Égyptiens avec la Cyrénaïque, qui fut dans l'origine un pays des peuples de Enn, comme l'indique ce nom de *Cyrène* = *Kyrêne* = (*Kir-Enn*, centre de Enn, même mot que l'*Ekiroun* des Philistins).

Ces Nasamons furent aussi les intermédiaires du commerce et des relations qui s'établirent plus tard entre l'Égypte et les peuples limitrophes de la Berbérie dans les pays de Garama, de Phaziana et chez les Lybiens de la Cyrénaïque et du sud du lac Triton.

Mais ces Nomades, qui, au début, ne formèrent qu'un groupe relativement restreint, séparé et isolé du reste de sa race, n'avaient pas en eux les éléments nécessaires pour prolonger bien loin leurs migrations aventureuses. Elles se trouvèrent, d'ailleurs, arrêtées et gênées par la nature même du pays, car « le désert de Lybie sé» parait bien plus l'Égypte de la Berbérie que celle-ci » n'était séparée de l'Europe par le détroit de Gibral» tar (1) », ou de l'Asie par le détroit de Bab-el-Mandeb.

(1) Général Faidherbe, *loc. cit.*

Aussi, ces Nasamons ne purent-ils ni s'étendre, ni se développer, et si leurs prêtres parvinrent à imposer leur dieu Enn, ils furent, en somme et de bonne heure, noyés dans l'élément égyptien, qui les absorba entièrement et auquel il est juste de les rattacher au point de vue ethnologique. Ces Lybo-Égyptiens restèrent, en réalité, en dehors du contact immédiat de leurs voisins les Berbères occidentaux, et n'eurent pas à subir d'une façon aussi directe que ces derniers les influences de toutes natures apportées dans l'Afrique septentrionale par les migrations ultérieures.

Mais si ces Nasamons ou Ammonites n'eurent qu'une part très restreinte dans le peuplement de la Berbérie, dont un désert les séparait, il n'en fut pas ainsi de la race même dont ils sortaient.

Les peuples de Enn restés au sud de la Palestine et qui ne purent pénétrer en Égypte, continuèrent, en effet, leur mouvement le long de la Mer Rouge, et nous voyons, à côté d'*Adana* et d'*Ezion-Gaber*, à la dénomination si nettement touranienne, les tribus des *Themoudites* ou *Horréens* de la Bible (*Or-Enn*), troglodites dont nous reparlerons ; puis les *Madianites* (*Med-Ian*, pasteurs de Enn), puis les *Banubari* (*Ban-ou-Bari*, les brillants-fils-des-émigrés, ou simplement *Banou-Bari*, les fils des émigrés, des Ibères).

Plus au Sud sont les *Minœi* (*M'Ine*, *Em-In*), prototype de la forme plus moderne de *Yemen*, et ils nous conduisent jusqu'à un troisième *Adana*, *Aden* (*Ad-Enn*), dernier point de concentration et de réunion en Asie des peuples de Enn partis de l'*Adana* des bords du *Sarus* en Asie-Mineure, et passés par *Adiana* ou *Ezion-Gaber*.

Le détroit de 40 kilomètres qui sépare la côte d'Arabie du promontoire de *Dyr* (*Dira*, montagne) n'était pas un obstacle comparable aux déserts de la Lybie ; quand l'agglomération devint trop nombreuse, elle eut vite franchi cette faible distance, et sur la rive opposée, comme en face de Gibraltar, il se forma un premier ras-

semblement de gens émigrant ou « *berbérant* » qui donnèrent à toute cette région africaine, jusqu'au cap des Aromates, le nom spécial de « *Babarica* », nom dont la signification fut, en quelque sorte soulignée : dans l'antiquité, par les villes de *Bérénice (Ber-En)*, de *Mosylon (M'es-el-Enn*, mère de lui, le dieu Enn, ou lieu du peuple, *M'syl-Enn*, lieu des forêts) ; dans les temps modernes, par celle de *Berbera*.

Ainsi, aux deux extrémités du continent africain, les mêmes causes ayant engendré les mêmes effets, nous retrouvons les mêmes dénominations ethniques et géographiques.

A partir de ce point jusqu'aux environs du lac Tchad, limite sud-est des Touareg, nous sommes dans un pays berbère, encore bien que dans ces régions, tant de races diverses caucasiques ou asiatiques se soient rencontrées ou croisées avec des races nègres subéquatoriales ou australes que le type berbère s'accuse moins nettement peut-être que vers le Nord.

D'autre part, ces pays ayant toujours été et étant encore mal connus, il serait téméraire de vouloir essayer de débrouiller ce chaos ethnologique. Ce qu'on peut dire cependant, sans crainte de trop s'avancer, c'est que les langues diverses qui y sont parlées renferment souvent des éléments berbères qui apparaissent surtout dans les dénominations géographiques ou ethniques, telles que *Kal, Gal* (peuple) ; *Dar, adar* (montagne ou pays) ; *Gar* (rivière) ; *Bar* (population) ; *Tala* (fontaine) ; *Oua*, celui, ceux, etc., etc. (1).

Bien des noms berbères peuvent ainsi être relevés sur la carte ; car en partant de la côte du Somanlis, on traverse : les *Gallas* du sud de l'Abyssinie (ІІ⋈ *Kel*), les

(1) Voir les travaux spéciaux des voyageurs, entre autres ceux de M. Antoine d'Abbadie dans le *Bulletin de la Société de géographie de Paris* (1841-1842), etc., divers articles du *Mittellungen* de Péterman, les voyages en Abyssinie, etc.

emplacements de *Saka* et *Garo*, les tribus des pays de *Barri, Bor, Baggara, Chillouk* du Nil Blanc, le *Takala*, le *Dar-four*, le *Oua-Daï*, et enfin le *Bornou (Ber-Ennou)* des bords du lac Tchad.

En dehors de cette route, qui se tient toujours au-dessus du 5 parallèle, nous ne citerons que les deux migrations qui eurent lieu : l'une le long de la Mer Rouge, où s'étendirent des populations troglodites ; l'autre à travers les montagnes d'Éthyopie, d'où elle descendit le bras du Nil appelé par les anciens *At-Aboras*, jusqu'à l'emplacement de la *Meroé* antique ou de la *Berbera* égyptienne moderne, donnant aux habitants des environs les noms significatifs de *Nubiens (Nou-ba*, Enn misit), de *Megabari (M'ag-Abari*, peuple des fils des ibères), de *Tingaït (Tin'-ag-aït*, celle des fils des nations), et de *Seberites* (ex-iberis).

Mais, revenons au lac Tsad. Ce point a une énorme importance dans la question des origines berbères ; car il est voisin du Sahara, et ce fut, sinon sur ses bords mêmes, du moins dans ses alentours, que s'arrêtèrent toutes les migrations ultérieures venues d'Aden, et qu'elles se concentrèrent une dernière fois avant de s'engager dans les routes diverses qui devaient les conduire aux rivages de la Méditerranée et de l'Atlantique.

Ce nom de Tsad est significatif en berbère ; c'est, d'après l'analyse des éléments constitutifs, « le lieu où se fait l'action d'aller ensemble, l'endroit qui fait aller ensemble :

+ = *T* = expression de la 12ᵉ forme ;
⊡ = *s* = préfixe de la 1ʳᵉ et de la 17ᵉ forme ;
Λ = *ad* = aller ensemble, aller de compagnie.

C'est-à-dire « le lieu de concentration. »

De ce point, il est facile de préciser, dans de certaines limites, quelles furent ces routes ; car, si le Sahara est

immense, les chemins y sont plus rigoureusement déterminés qu'en Europe, à cause de la nécessité qui s'impose de suivre « les lignes d'eaux », et s'il est permis parfois à des adultes indigènes montés sur d'excellents mehari de faire, en très petits groupes et sans bagages, certains trajets exceptionnels, les caravanes nombreuses, ne marchant qu'à petites journées, et à plus forte raison les migrations de peuples s'avançant avec femmes, enfants, troupeaux, bagages, tentes et impedimenta de toutes sortes, ne peuvent s'aventurer que sur un très petit nombre de routes.

Aux abords du lac Tchad, les seuls itinéraires possibles pour de grandes masses sont :

1° La route de Borko et du Tebou ;

2° La route du Fezzan, par Gondo, Aghadem, Bilma, les deux *Anaï*, Garama et *Morsouk (M'our-Souk*, l'endroit des fils des Sik) ;

3° La route par Gouber, *En'kal* ou *N'kal*, Aghadir, l'Aïr et le Djebel Hoggar ;

4° La vallée du Niger, qui conduit à Ten-Bouktou, et sur la rive gauche de laquelle, à Gaougaou, se détache la route de l'Adeghar Est, par Akalou et les ruines d'Essouk. Divers autres itinéraires se détachent, en outre, de Tombouktou.

Ce fut par ces diverses routes que passèrent les différentes migrations qui se succédèrent depuis les origines du Monde jusqu'aux temps historiques et modernes. Ce fut sur ces lignes que se fondèrent les centres ou capitales des sociétés qui s'organisèrent, comme ce fut, là aussi, que les peuplements venus de l'Europe, les *R'erbïa*, se heurtèrent contre ceux venus de l'Asie, les *Cherguia*.

Les peuples de Enn qui, par ces routes, apportaient les éléments des premières couches de populations, laissaient dans le Sahara et la Berbérie les germes de

plus d'une légende et de nombreuses dénominations topographiques. Chez les Touaregs actuels, les traditions populaires en ont fait une race de génies : *Halinen*, ou mieux *Hal-Innen*, qui ont leurs cités mystérieuses où nul n'ose pénétrer : l'*Idinen* (16e forme), celui des *Innen* chez les Azgueur ; le mont *Ouden (Aou-d-Enn*, celui avec Enn) chez les Ahaggar renferment ainsi des territoires mystérieux et sacrés. A côté, une des plus nobles et des plus anciennes tribus des Imouchaghen porte le nom de *Im-Anou* ; une autre se dit *Aouragen (Aour-ag-Enn* = les hommes fils de Enn) ; sur le Niger, un peu à l'est du Sego actuel, était le pays des *Toron* ou *Toroni (Tour-Oun* — celui des hommes d'Enn), d'où les Bamaneos, improprement appelés Bambara, se disent originels (1).

Dans toute l'Algérie abondent : les Djebel *Anou*, les *Annen, Ennoua, Aouana (Aou-Ana), Aïdoun (Aïd-oun), Aït-Ienni, Aït-Anan* ; et l'on peut citer les *Menia (M'en), Aït Menia, Douï Menia* ; les *Thanes* ou *Taan*, d'Aumale, les *Hamyan (Am-ian)*, d'Oran ; les *Gou-ini*, de Djelfa, les *Aouini* (22e forme), de Ghadamès, les *Daan*, de Bordj-bou-Arréridj, les *Aït-ou-Hellen*, de Fort-National, dont le nom se rapproche de si près de celui des *Hellenes* de la Grèce ; les *Allouan (Ahl-ou-enn)*. — Les *Berian*, du Mzab, les *Ber-ania*, de Constantine, le *Ber-an-is* ou *Branis*, de l'Aurès, identique au Branis éponyme d'une des deux branches mères du monde berbère.

Le nom de *Zana*, celui de Oua-Zan, se rattachent peut-être encore à ce groupe : Z étant l'équivalent de S ou a :

:	= OUA	= *ille*	= celui
⊡	= S	= *ex*	= de
I	= N	= *Enno*	= Enn

(1) Raffenel, *Voyage au pays des Nègres*, t. I, p. 364.

ou, en donnant à I⊡ son sens moderne en Tamachekt où il est écrit avec une aspiration : I⊡⁞ *Ahsina* = ciel.

: = *ou* = fils (du)

I⊡ = *asina* = ciel

« *fils du ciel* » c'est-à-dire le sens de l'ethnique berbère si connu *Ou-Djana,* lequel est lui-même une variante de I⊡⁞ *Ahsina ;* le *Djim* ou *Jim* ج arabe étant ici une transcription par à peu près soit d'un Z ou S adouci, soit d'un ⋈ = G également adouci. Le vocable berbère I⋈ *Agenna* = *(ciel)* existe en effet en tamachek concurremment avec I⊡⁞ Ahsina ; ce sont les formes dérivées d'un même radical.

L. RINN.

(A suivre.)

DEUX CHANSONS KABYLES
SUR
L'INSURRECTION DE 1871

L'insurrection de 1871 eut pour promoteur et pour premier chef le Bachagha El-Hadj Ahmed El-Mokrani, seigneur de la Medjana et de la Galaa des Beni-Abbès ; mais, dans la Kabylie, elle fut l'œuvre exclusive de ses alliés les khouan Rahmania, entraînés et conduits par Si Aziz ben Chikh El-Haddad. Celui-ci, non seulement pesa sur les consciences comme chef religieux, mais encore il imposa, par la force, l'insurrection aux populations les plus paisibles, en pillant et massacrant avec ses khouan tous ceux qui refusaient de marcher avec lui.

Cependant, le bon sens et l'esprit pratique des Kabyles, qui n'ont jamais été des musulmans fanatiques, protestaient contre ce mouvement plus politique que religieux, dont la réussite aurait eu pour résultat de les placer sous la domination théocratique de la zaouïa de Seddouq, domination bien plus antipathique à leurs instincts et à leurs intérêts que celle des Français.

Aussi ce fut avec un véritable soulagement qu'ils nous virent écraser l'insurrection et rétablir notre autorité dans le pays. C'est ce sentiment qui a inspiré les deux chansons kabyles dont nous donnons ci-après le texte berbère et la traduction. Ces deux chansons, qui furent envoyées à l'amiral de Gueydon, gouverneur général, en 1872, et dont l'auteur semble être resté anonyme, sont à rapprocher de celles publiées en 1867 par M. le général Hanoteau, dans son livre des *Chants populaires de la Kabylie du Djurdjura.*

PREMIÈRE CHANSON

اون يغران ذقّ لجدوَلْ   الفوليو يدّ افجــرَّ
ابيغ جاحن لفبايَـلْ   اروح ومل اذثاّ لسّكـرَ
بومزراڧ يتّـبهدَلْ   النناس يسعى الكـرَّ
ڨيث ورثـلان ادّروَلْ   سعوذيـو بيد الغارَ

اثى سوسي يبذ اطبَلْ   افبال يـرسد ثـفـرَ
بـومزراڧ يتـشكّلْ   فـثخراط تـطـرالكسرَ

ا يلسيو اعدل لمثَـلْ   ما ثسنـط الـعـبـرَ
غـوب ايان يـبـغ لعـفَـلْ   جاحن يـرفازن مرَّ
غـوب بومزراڧ ميحصَلْ   النناس ذ التـصويـرَة
زيـغ نتان ذ الجاهَـلْ   يتعاناذ دقّ بـوشـبـرَ
يش البانـك ارم يحصَلْ   ثـبـغد ڢلّاس لخسرَ
ابـرح جبل ا ساحَلْ   اياوغر لجهاد انـصرَ
اثبع اثماس ارم يحصَلْ   اثبوثيث الزّدج الحرَّ
وثا المال اذ لمواشَـلْ   يجاث يتـهوم ڢا لسّحرَ

بومزراڧ مهوشى راجَلْ   زيغ نـثّان ذ العـرَّ
يخدع اعراب اذ لفبايَـلْ   ينّا يسن غوري لخبرسنصرَ
ذقّ حمزاربني ميذُلْ   اغليند اعيث ڢا الحضـرَ
اونّوغن ذويعدَلْ   ايث عبّاس غززمّـوزْ
من كل و يجاث يحصَلْ   اروح يـشـغ لهغـرَ

الشيخ احدّد يخدم المجرمَ   يـزّنـز الدين العربـي
غرس ثرو المذمومَ   خد من غاس ذقّ لعجوبي
يا ربّ وخليهم مذمومَ   بجاهك يا لفرطوبـي

ما دبغ جننار لالـمَ   ساطوريڧ اذ لخوابـي
يـوّد لعساكر ناجـمَ   يبد المدبع ذوحربـي
يـوغ اڢاوغوب ثامَ   امليكيش يـوغ لفوابـي

اعـزيّـز ينـوالحرمَ   ما ثمڨّرسالعوبـي
وذاك ذ اصحاب الحكـمَ   ارسعين ذقّ لفزوبـي
اعن اسثنّ الطاشمَ   ابك ذنّ لكذوبـي
لمحل ا نسوسي عازمَ   ثرود تساد سن روبـي
ثوالشيخ ذقّ الحومَ   تـغل لخوان ذ اروابـي
اتيس متـوّ الطاشمَ   اغـر ابڨايث سوحربـي
عدغث اذلوك زعـمَ   سالبرهان اد جابـي
زيـغ ورذڢس اشمَّ   ايخدم غاس ذقّ لعجوبـي

اذو نحكوغ العامّ — اقغلين ذقّ لبضاربي
الشيخ احدّد يلمُ — ادرار يقلب مقلوبي
وين اثشبّعن يعمَ — اروح وقلاس مسلوبي
اقّغلين كالعلمَ — اباجرّينس واحد الكذّابي
دقّ بابور غرفرومُ — ابسد ثهورث املاعبي
يشرّ ادنيث سالتّبسمَ — يخلى ثمورث امسبي

O vous tous, qui savez lire le grimoire des amulettes, aujourd'hui mes paroles sont rimées.

J'ai vu les Kabyles perdre la raison et ressembler à des hommes plongés dans l'ivresse.

J'ai vu Bou Mezrag (1), couvert de souillures, affirmer à tout le monde qu'il avait la force.

Puis chez les Beni-Ourtilan fuir à bride abattue.

Voici Saussier ; devant se dressent ses tambours, il se dirige droit au but.

Bou Mezrag hésite ; à Takhraret il sera brisé.

O ma langue, sois éloquente ; montre que tu sais embellir la phrase.

Parle de celui qui a volé la sagesse des gens. Maintenant, les hommes ne savent plus ce qu'ils font.

Parle de Bou Mezrag. Lorsque la défaite l'a atteint, chacun s'est étonné de son mauvais sort.

C'est donc un idiot, qui s'obstine à se mettre sous le tranchant acéré d'un sabre.

(1) Bou Mezrag était le frère de l'ex-Bachagha ; il avait pris la direction du mouvement insurrectionnel dès le 5 mai au soir, à la mort de Si El-Hadj Ahmed, tué au combat de l'Oued Soufflat (entre Aumale et Palestro).

Il a mangé nos trésors, et a éprouvé de grandes pertes d'argent.

Il a parcouru les montagnes et les plaines, en criant : Allons ! la guerre sainte ! sus aux Chrétiens !

Ses frères l'ont suivi. Du jour où ses armes ont subi la déroute, sa femme, si noble et si belle, a disparu ;

Elle a abandonné, dans le Sahara, sans guide et sans soutien, ses richesses et ses enfants (1).

Bou Mezrag n'est pas un homme. Qu'est-il donc ? Un insensé, un imbécile.

Il a trompé Arabes et Kabyles ; il leur a fait croire qu'il connaissait la situation des Chrétiens.

De Hámza aux Beni-Aïdel, que d'hommes ont disparu depuis le jour où s'est ouvert le désordre !

Les Ouennoura, les Beni-Aïdel et les Beni-Abbas mangent les oliviers sauvages.

Il a précipité tout le monde dans la désolation. Pour lui, il s'en est allé à la fête (2).

---

(1) La conduite de Bou Mezrag fut, au contraire, toujours très digne. Bien que vaincu en diverses rencontres et déjà rejeté hors du Tell, le 8 octobre 1871, près de Msila, à Gueber-Slougui, sur l'Oued Hamadou, il offrait le combat à la colonne du général Saussier. Profitant habilement de la disposition des lieux, il nous tint tête depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Il sacrifia près de 3,000 chameaux, des troupeaux nombreux, des tentes, des grains, des tapis, etc. ; mais il donna le temps à ses femmes et ses enfants d'échapper à notre poursuite et de gagner le Sahara. Lui-même, à la nuit, réussit à les rejoindre avec le petit groupe de ses fidèles. Il ne fut pris que le 20 janvier 1872, à Aïn-Taïba, au sud de Ouargla, par les goum du commandant Rose, détaché de la colonne De Lacroix. Bou Mezrag fut notre ennemi, mais il força l'estime de ceux qui le combattirent ; et, s'il fut pris alors, c'est qu'il n'avait pas voulu partager plus longtemps la fortune de Bouchoucha, aventurier de bas étage qui, lui, ne fut pris qu'en mars 1874, à cinq journées de marche au sud d'Insalah, par Saïd ben Dris, frère de l'agha de Tougourt.

(2) Chikh El-Haddad avait 80 ans quand il autorisa son fils à prêcher la guerre sainte. Si la responsabilité nominale lui incombe, en réalité, elle retombe toute entière sur son fils et son khelifat Si Aziz.

Cheikh El-Haddad a commis un crime monstrueux ; il a corrompu la religion arabe.

Il a des enfants dépravés, qui ne savent commettre que des actions étranges de perversité (1).

Par les mérites de Kartoubi, laisse-les tels qu'ils sont, ô mon Dieu !

Le général Lallemand est sorti avec sa musique et ses tentes.

Il est arrivé avec ses soldats invincibles. Les canons et les balles ont parlé.

Il s'est rendu maître de tous les Gaouaoua. Les Beni-Melikeuch volaient les chèvres.

Aziz a désiré les honneurs ; mais ce n'est pas en s'amusant qu'on arrive aux dignités.

Les hommes de Gouvernement ne se laissent pas séduire par les caresses.

Lorsque les soldats l'eurent entouré, ses mensonges cessèrent subitement.

La puissante armée de Saussier s'est précipitée et a rompu les haies.

Elle s'est emparée du chikh, au milieu de ses gens. Les bataillons des khouan ont été anéantis.

Ah ! quel jour rédoutable était celui où, pris par la colonne, il a été conduit à Bougie, au milieu de soldats armés !

On l'avait cru un saint complet ; on était certain qu'il possédait les dons surnaturels ;

Et voici que tout à coup, il est comme un rayon sans miel. Ses actions ne sont plus que des mensonges.

Je vous dis à tous : Que de guerriers, de héros sont morts !

Mais Chikh El-Haddad s'est soumis, et avec lui, toutes les montagnes sont rentrées dans l'obéissance.

---

(1) Si Aziz était très francisé, et jusqu'en 1871, il avait eu une conduite très dissipée dans les villes françaises, où il restait plus volontiers qu'à la zaouïa de Seddouq.

Quant à ceux qui l'ont suivi, ce sont des aveugles ; à la suite de sa soumission, ils sont devenus comme des gens en proie à la folie.

Combien de savants morts ! Combien de laboureurs perdus sur les traces de ce menteur !

Des Babor à Guerrouma, cet effréné joueur a corrompu les esprits.

C'est en riant qu'il s'est emparé des créatures, jusqu'au moment où le pays a été plongé dans l'abîme.

DEUXIÈME CHANSON

١ ثرس ايلسيو اهذر سلفيس * مي ثليط ذ الطالب
بُحدّاذ اذ ورّويس * سحرن اك مدّن اسلكذب
اكرو يقّبعن الرّييس * ابنو الحكم اثعافب

---

٢ ثرس اسكشمن امدّن اتّوسويس * ام الصغير ام الشايب
يوّا شيع ابلى السربيس * ون يسلان اذ تعجّب
اشان اك ثطبخيس * اجميع من دار صاحب

---

٣ ثرس يلّى البعض ڤالخونيس * مزال يطوف ڤالمذهب
امّي طولن ڤالشرعيس * النناس يمكن غالب
مذم ارڤزيمن اريس * ذڤ لاڤريك مزال السب

---

٤ ثرس لوكان يشن ڤالحنيس * اشنجبيث اذ تعجّب
اذ سشفسى ڤالشّويس * لا صليص امك يثركب
يجّايس جديس ابطيس * ذ زّبّر اذ سطبطب

---

٥ ثرس لعلام يبـزر رمطروز * يربذ جتّـنـر سوسي
لعساكـر افغـنـد اسلميـوز * المدفع دڨ لمرسي
وين عذان هات ذڨـروز * السّزانت اذ ساسي

---

٦ ثرس جنـارام اذهـوز * اث يبغد بالبرسي
يوّاحدّاذن ابناين ادروز * من كل واذ باصي
يصعب لحكم وين اجوز * اكّ ايشطرّذ العاصي

---

٧ ثرس اعزيز ايـر الشّمْلَة * يرّ ايمنيس ذسربسي
اونّع اقّـوس سَّمْلَة * اتعكاست دڨ يڨّـوسي
يـوغ ابـريذ غـر لمحلّة * يخدم نشّان ذو فاسي

---

٨ ثرس ارو الرّيـيك ا يحدّاذ الخادع * ثليط دڨ زيك اقحّام ار الجامع
ايغريك مميك اكّ ايشطـرّ ذ الطامع

---

٩ ثرس ذ اش نشّبت ننبافى ذ اصحاب الميثاو
اعزيز اشد لخونيس
امحكا من سالوفاى اذ عمرن لسواق
كل و يخدم ڨا لـرّييس
سببن امدّن لغراف خذعن اخلاف
و يـهلكن اذنوب غريريس

ثرس امحند احدّاذ افيول غڢ عبان الملح
يبڨس غر لجهاد سعذيـو اذ ناطح
اروَل يڨاذ يرزيث اميس ارابح
اغـور لعباذ ازيغ اتّبنى اتّصّح
ايـاو غر لجهاذ ابجاية انـطيّح
لالّ ڨراي المنداد ثبّح العرض انس يبڨى

---

١١ ثرس الشيخ احدّاذ اسليغ يبغ اذستـرجع
غـر لمحلّة يساد البحكام اذ يسفشمع
اقّليس يبناد اذيـو الحرم اذ يمنع
و ذاك ذ الحكّام لسياد لكذب والله ما ينفع
لخباريس من كل ابلاد الراي انس ذمضيع
يـومـر مدّن غـر لبساد الدّول انبل اليخدع

---

١٢ ثرس الشيخ احداذ اسليغ يرزيك جتّنار
انوان ذك لعباد اصغير اكبير يتّشوار
اثعذلط ذ الشيطان المراد تزوارط مدّن غالغار

---

١٣ ثرس الحمام اركنشيّع * هز لجناح بساع
اغر اسطيـو روح افصادة

ما ذ حبيب بركث انوّع * سالعجل بساع
اخدم بلّي لمسدة

غحدّاذ ايرس ڤالشرع * ياذر ماذ يمنع
انيغ مزال ڤالشدّة

---

١٤ ثرس ثنطاس امّيس اذ يفرع * بزّاف يثلع
الّا يتعوم ذڤ ثمدة

لا لدنيا لا الدين لا انبع * اقّاذغ اذ يبلع
اذيمّث مبلى اشهادة

سكناس ثفديمت اذ يثبع * ارّيث ذ الصّانع
اصلهم غير حدّادة

---

١٥ ثرس اسليغ الهذور نّضبع * يتبوخ دڤ الواسع
يتعاند دڤ اصيودة

ذڤثال اراجّع * وسّن اش يطمع
يحسب اطّاس ذ البايدة

ما يثيث ابن ايتّصرع * الصّيد ما يبفع
يسكان الضربة الرادة

---

١٦ ثرس لعلام اد شد لاألم
سد يبقغ دڤمزغنّ ارفديث باب نشّيع

ايث اسكّين غو ثغمَ
اللبّس انسن ذ البين تدّون لفناڤ سالسّاع

اسخدم اڤاو ثامّ
اغاث من كل ڤزرن نيزي وزّا ذ لربع

---

١٧ ثرس امليكش يبد اندامَ * ويلان ذ للّول يستهنَ
وين يزوارا اغر الطّاع

اعبّاس يبكى الكلمَ * ذقّليس يخطر السّنّ
الفلعاوي اذ ثاخلع

اولاد ابرانسا ناجمَ * واحد ما يفول استنّ
افبال اسعاند الفلع

---

١٨ ثرس لعلام اشد ابرانسيس يربد جنار موسي
يسبغد ڤا لعسكر يشور لمراسي
امّا اعزيز بو ثبطيسة يبغى اذ يفلّ ذ الكرسي

---

١٩ ثرس لعلام اشد عزيز ڤار اثفاعت ذ و مالوا
اكتّب ذڤ العسكر غاس بو دبّوز اذ ولوا
احكّم اڤشكّاين يغرسن نكّي ذا البيروا

---

٢٠ ثرس لعلام اشد عزيز ذ بركان ام غرّوز
يطبتيد امان امان لنبشيرغرا يثبدهوز
ثنعرط اززيس امحند ايفروي اثندوز

---

٢١ ثرس لعلام اد شد اعزيز ذزڤزاو امتحر بونت
يطبتيد امان امان لنبشير اغرا تنڤطونت
ما ذ جب الجنرال يجّ لمحل نتسردونت

---

٢٢ ثرس انعم الشيخ احدّاذ ابوالحرز غبّري
انبافيك ذ مزور ممّيك اوّنت امكرّي
ثنعرطن اززيس اعند ايغيول ذ الكوري

O ma langue, si réellement tu as de la science, raconte la vérité.
Bou Haddad s'est fait *commandant;* il a usé du mensonge pour ensorceler les gens.
Tous ses partisans savaient cependant que la punition les atteindrait.

Il a suggéré les pensées du mal au petit comme à celui qui grisonne.
Il s'est acquis un grand renom, sans avoir rien fait pour le mériter, — chacun l'entend dire avec étonnement.
Oui, Bou Haddad, toi et tous ceux de ton opinion, vous êtes bien dignes de mépris.

Il y a encore quelques khouan fidèles à leurs engagements;
Mais lorsqu'ils voient la justice si lente à le punir, ils se disent: Il avait peut-être raison.
Tant que ce pilote ne sera pas supprimé, l'Afrique sera dans la détresse et le malaise.

Si le Bou Haddad s'était réellement connu lui-même, aurait-il pu s'enorgueillir?
Qu'il considère son commencement, qu'il voie son origine,
Son aïeul ne lui a transmis que le marteau et l'enclume pour forger le fer (1).

L'étendard brodé et orné de franges, c'est le général Saussier qui le portait.
Les soldats français, sagement dirigés, sont sortis; le canon a grondé avec régularité.
Ceux qui ont voulu s'opposer à leur marche ont été enchaînés, leurs biens confisqués, et eux-mêmes réduits à la mendicité.

Le général s'est élancé avec l'impétuosité et l'audace du lion.
Il s'est emparé de tous ces forgerons, fils de Druses (2); on le voit traverser tous les ravins.
Ah! l'autorité est terrible pour ceux qui sont pris; c'est ainsi que seront traités les rebelles.

Aziz, en oubliant son origine, s'est cru propre à tous les services.
Le voilà maintenant, ceint d'une écharpe, marchant humblement à pied. Ses partisans sont à sa droite.

---

(1) *Haddad,* — forgeron.

(2) Beaucoup de musulmans contestent l'orthodoxie des doctrines religieuses des khouan, doctrines qu'ils prétendent être très rapprochées de l'hérésie des Ismaëliens, professée par les Druses.

Il se dirige vers la colonne, avec Ou-Kaci (1), pour demander pardon.

Sois donc satisfait, ô Haddad ! traître ! toi qui n'avais autrefois, pour toute occupation, que d'aller de ta maison à la mosquée.

Ton fils t'a trompé, c'est bien fait ; tu n'es qu'un ambitieux.

Les hommes de la confrérie ont seul causé l'insurrection. C'est Aziz qui a excité les khouan.

Ils se sont concertés et entendus, au moment des marchés ; chacun devrait être capitaine.

Ils ont enfoncé tout le monde dans la boue, ils ont trompé toutes les créatures ; ils sont responsables de tous ceux qui sont morts.

O Mohand (2) El-Haddad ! Ane qui transporte le sel ! Tu as voulu la guerre sainte : tu as monté ton cheval, tu t'es mis à combattre ;

Puis tu t'es lâchement enfui, tu as craint d'être pris par Oulid-ou-Rabah (3),

Tu as pu égarer les gens, toi qui n'as pas plus de force qu'un fétu de paille (4) !

Allons ! la guerre sainte ! Je détruirai Bougie, t'écriais-tu. Mais Lalla Gouraya a fait évanouir tous vos efforts.

---

(1) Ou-Kaci, amin des Oumemna des Amraoua, et frère de Belqacem Ou-Kaci, ancien bachagha du Sebaou, était un chef nous ayant jusqu'alors bien servi, et qui, ne se sentant pas assez fort pour résister aux bandes de Si Aziz, était devenu son lieutenant pendant l'insurrection.

(2) *Mohand* pour Mohammed, contraction usuelle en kabyle.

(3) Les Ou-Rabah, famille notable des Ouled-Abd-el-Djeber, voisins de Seddouq, nous restèrent fidèles par haine personnelle contre Aziz ; mais ils se bornèrent à venir s'enfermer avec nous dans Bougie. Ils n'ont jamais inquiété ni Aziz ni Chikh El-Haddad.

(4) Quand Aziz jugea utile de montrer en public son père, véritable fétiche pour tout le pays, il fit sortir le vieil ascète de sa cellule et le fit transporter en civière.

J'ai entendu dire que le Chikh El-Haddad, faisant mine de se repentir, se rendit à la colonne pour rire aux dépens des chefs.

Il voulait, par cette démarche, acquérir de l'honneur et sauver sa tête ; mais, par Dieu ! avec les chefs, le mensonge n'est d'aucune utilité.

Il est avéré, dans tout le pays, que son esprit est dérangé. Déjà, avant sa rébellion contre le gouvernement, il avait ordonné des actes insensés.

Chikh El-Haddad, j'ai entendu dire que le général t'avait mis en prison. Cependant, petits et grands avaient pensé que tu étais un homme de bien et de conseil.

Toi, qui vaincrais le diable en malice, tu as été le premier trompé, et par toi-même encore !

Beau pigeon, sois moins messager ; agite tes ailes avec rapidité, vole directement à Sétif.

Apporte des nouvelles à ton ami ; dépêches-toi ; rends-moi ce service.

Va trouver El-Haddad le détenu ; sera-t-il sauvé ? Je pense, au contraire, qu'il est plus que jamais livré aux angoisses.

Je trouve son fils ; dis-lui de s'amender ; veut-il de plus grands malheurs ? Il est plongé dans une mer sans fond.

Ce n'est ni pour le monde, ni pour la religion qu'il a combattu ; ni l'un ni l'autre n'avaient besoin de lui. Je crois qu'il s'enfonce dans un gouffre et qu'il mourra sans profession de foi.

Montre-lui sa première origine ; qu'il redevienne forgeron. Ses ancêtres ont forgé le fer.

J'ai entendu l'hyène ; elle était pleine de forfanterie ; il est vrai qu'elle était seule. Dans un accès de fièvre guerrière, elle prétendait s'attaquer aux lions.

Elle était arrêtée devant une fontaine ; elle se crut un héros. Une pensée d'ambition lui traversa la tête : elle rêva d'intérêts sans posséder de capital.

D'un seul coup, le lion la terrassait. Le lion, lorsqu'il est en colère, est habile à frapper de droite et de gauche.

Le drapeau victorieux flotte au-dessus de la tête de Lallemand, depuis sa sortie d'Alger ; il est porté par un guerrier de grande réputation.

Les officiers ont ceint des épées brillantes, des vêtements éclatants; leurs haltes sont réglées d'avance heure par heure.

Il avait combiné sa manière d'opérer ; il a sauvé les villages de Tizi-Ouzou et de Fort-Napoléon.

Les Beni-Melikeuch sont pleins de repentir ; l'humble, lui, n'a pas perdu sa tranquillité, non plus que celui qui s'est hâté de se soumettre.

L'Abbaci (1) prononce des paroles ; mais sa langue parle autrement que son cœur. Les gens de Galaa sont dans l'épouvante.

Les Français sont puissants ; pas un seul d'entre eux ne dit : Attendons ! Tous ensemble se sont dirigés à Galaa.

L'étendard déployé par les Français et porté par le général Saussier,

A été vu de tous les soldats. Il a fait le tour de tous les campements.

Quant à Aziz, l'homme au marteau, il a voulu s'asseoir sur le trône !

Quant au drapeau déployé par Aziz, près de Tekat ou Malou,

Les soldats, armés de bâtons, étaient réunis autour de lui.

Aziz écoutait les plaignants, leur rendait justice et s'écriait : C'est moi qui maintenant suis le Bureau (arabe).

---

(1) *Abbaci*, homme des Beni-Abbès. — La Galaa des Beni-Abbès est la forteresse qui, au XVI[e] siècle, eut un moment de célébrité, lorsque le *Sultan de Labez*, Abd-el-Aziz, ancêtre des Mokrani, essaya de tenir tête aux Turcs.

Le drapeau déployé par Aziz était noir et pareil à un haillon raccommodé.

Il marchait de chemin en chemin dans la direction d'Aït-Bedhour,

Pour secourir son frère Bou Ras El-Gandouz.

Le drapeau d'Aziez était sale, il ressemblait à un vêtement de guenilles.

Aziez a marché de route en route jusqu'à Taguitount.

A peine le général apparaît-il (1) que cette armée de mulets a déjà disparu.

O Chikh El-Haddad ! homme aux talismans, écrivain d'amulettes, vil quêteur,

Ta révolte est risible, ton fils est prisonnier,

Tu as donné appui aux mensonges et aux futilités, âne de fondouk que tu es.

L. Rinn.

---

(1) Le général Saussier n'eut pas qu'à apparaître pour mettre Aziz en fuite. La lutte, au contraire, fut des plus acharnées. Pendant les mois de mai et de juin, on se battit presque tous les jours et presque toutes les nuits ; enfin, coup sur coup, le général Saussier écrasa l'ennemi : le 8 juin, à Aïn-el-Hanech ; le 13, à Aïn-Gaouaoua ; le 15 et le 16, à Aïn-Bouchaoua ; le 19, à Dra-el-Caïd ; les 20 et 21, sur l'Oued Berd, aux Amoucha ; enfin, le 23, à Tala-Infacen. C'est seulement après ce dernier combat qu'Aziz, abandonné de tous, s'enfuit dans le Djurdjura, où, le 30 juin, à 3 heures, il faisait sa soumission au général Lallemant, à Aït-Ichem.

La colonne Saussier, qui avait été formée dans les premiers jours d'avril, fut dissoute le 29 octobre 1871, à Msila. Elle avait parcouru 1450 kilomètres, livré 46 combats (sans compter les coups de main, razzia et attaques de nuit). Elle avait, en outre, pris 600 prisonniers, reçu 5,000 fusils et fait verser dans les coffres de l'État 950,000 fr. de contribution de guerre.

L. R.

BEYLIK D'ORAN

—

DE LA SUPPRESSION DU MANUSCRIT :

انوار البرجيس * في شرح العقد النفيس

« *Les réflexions brillantes de Jupiter ou commentaire* » *du* « Collier précieux », *qu'avait rédigé Mohammed* » *Bou Ras ben En-Naçer.* »

Le cheïkr Bou Zid ben Abd Er-Rahman Et-Tedjini, un des esprits éclairés du XI[e] siècle de l'hégire, était né dans la plaine de R'eris (1) et y avait fait des études sous la direction de maîtres estimés.

Ayant complété son instruction ensuite, il voulut se consacrer à une tâche utile. C'est alors qu'ayant remarqué que l'on confondait le plus souvent, autour de lui, les personnages du temps jadis avec des hommes obscurs, et, encore, que des familles qui s'attribuaient une origine noble, avaient oublié, en quelque sorte, jusqu'au nom de leur trisaïeul, il jugea qu'il lui appartenait, — ce qui lui parut de haute importance même, — d'entreprendre de rechercher, en vue d'un essai de biographie générale, essai qu'il tracerait d'une main sûre et qu'il ferait suivre d'arbres généalogiques.

Il se mit aussitôt à compulser les documents qu'il put réunir, à les comparer avec des ouvrages traitant de l'histoire et des origines, et à écouter la tradition sous

(1) Où s'étendent les campements des Hachem, au sud de Mascara.

quelque forme qu'elle se présentât. Et patiemment, il faisait en sorte d'élucider la part qui revenait dans les événements du passé à tel noble guerrier ou humble serviteur de Dieu, dont on lui vantait les exploits ou dont on lui faisait ressortir les mérites. Il cherchait en même temps à fixer la chaîne des ancêtres de chacun d'eux.

Déterminer la partie fausse ou supposée dans les faits que la tradition prêtait à certains personnages, et encore combler les lacunes qui se présentaient fort souvent dans les filiations, lui parut bientôt d'une difficulté insurmontable, et, modifiant ses vues, il écourta son travail et le condensa dans une suite de pages. Et s'attachant à faire connaître les hommes de son siècle, ceux qui avaient occupé un rang dans cette partie du Maghreb, il donna, sous le titre de :

العقد النفيس * في اعيان اهل غريس

« *le Collier précieux* ou (recherches sur) les personnages de la contrée de R'eris », un ensemble d'indications et de notices rédigées avec réserve et sans prétention.

Sidi Dahou (1) ben Zerfa, ce personnage que les Turcs entouraient d'une grande vénération et qui entendait toujours celui qui réclamait son appui, dont le tombeau est dans le territoire des Beni-Chougran ; — Si Mohammed ben Yahya, lequel enseignait les sciences aux humains et aux esprits, qui repose à l'Oued Feroha ; — Sid Ali Ech-Cherif, bien connu par ses miracles, qui fut inhumé dans le pays des Chorfa (2), près de Saint-Denis-du-Sig ; — Sid Abd El-Kader ben El-Mokretaz (3), dont

(1) Dahou est l'abréviation d'Abd Er-Rahman.

(2) Les Chorfa conservent précieusement une généalogie de Sid Ali Ech-Cherif. Ce document est écrit sur un rouleau de papier qui, déplié, n'a pas moins de sept mètres vingt centimètres de longueur.

(3) Ceux-ci, qui occupaient la plaine de R'eris autrefois, habitent aujourd'hui le pâté du Dahra.

on voit la coupole aux environs de Cacherou ; — se trouvaient cités dans le travail du cheïkr Bou Zid, et, avec eux, tous les hommes qui, s'étant voués au culte de Dieu et ayant pratiqué les bonnes œuvres, avaient attiré sur la plaine de R'eris et sur les populations qui s'y étaient fixées les effets des grâces et des faveurs divines.

Cette suite de pages fut accueillie avec intérêt et passa de main en main ; mais bientôt cependant l'on déclara qu'elle n'avait pas grande valeur. Au lieu de simples mentions d'origine parfois, l'on aurait voulu y rencontrer des généalogies rattachant telles familles du pays aux hommes les plus marquants des temps passés.

El-Djouzi ben Mohammed, un cheïkr, qui était originaire des Beni-Zeroual (1), que l'on savait instruit et à même de rédiger, habitant la contrée alors, fut prié, dit-on, de développer les indications et notices données dans le « *Collier précieux* » et de les compléter entièrement. Il se mit à l'œuvre et chercha à retracer la vie de chaque personnage, et, après avoir indiqué l'époque de sa mort et le lieu de sa sépulture, d'une main légère, s'en rapportant à des assertions, il traça des arbres généalogiques qui faisaient descendre d'une illustre souche arabe bien des habitants du pays.

Les écrivains musulmans, en énumérant les faiblesses humaines, affirment qu'il en est une, — celle qui porte l'homme à prétendre à un rang autre que le sien, — qui, peut-être plus que les autres, captive et subjugue l'esprit chez le commun des Arabes et encore chez les peuples conquis. Cette faiblesse-là se manifesta toute entière dans la contrée, au moment où El-Djouzi laissait courir sa plume ; chacun alors, en quelque sorte, s'attribuait de nobles ancêtres ; certaines familles voulaient descendre d'un personnage du Yemen ou du Nedjed, —

(1) Désigné aussi sous le nom de Abd El-Kader ben Kredda.

ou, par des alliances, du Prophète lui-même. — Et qui lisait tel passage du manuscrit de ce cheïkr, pouvait oublier un instant qu'il se trouvait dans un pays de conquête, dans le Maghreb, où se pressaient des Zenètes, des Berbères de toutes parts, et se croire transporté dans un territoire où s'étaient groupées d'anciennes familles venues de l'Arabie.

Des gens de R'eris se persuadèrent bientôt qu'ils étaient de grande noblesse ; on les vit, dès lors, afficher d'étranges manières et manifester de folles prétentions.

Le Hafed Mohammed Bou Ras ben En-Naçer, qui habitait Mascara, le fécond écrivain du Maghreb algérien, qui avait approfondi, entre autres, l'étude des traditions et des généalogies, autant dans cette contrée qu'en Égypte et en Arabie, parcourut le travail du cheïkr Bou Zid, et il le déclara insuffisant et obscur dans plusieurs de ses aperçus. En émettant semblable opinion, il ne se prononçait pas sur le fond même de cette suite de pages ; mais il voulait exprimer ceci : que l'auteur — ou ne s'étant pas particulièrement familiarisé avec la branche des généalogies des Arabes et des Berbères, ou n'ayant point pu rassembler les éléments nécessaires, — n'avait pas été à même d'embrasser et de détailler le sujet qu'il s'était proposé, et encore qu'il n'avait pas présenté d'une façon bien claire telle indication ou mention importantes.

Il pensa alors qu'il lui appartenait de donner toute satisfaction aux personnes désireuses de jeter un regard en arrière et de connaître les hommes marquants du XIe siècle de l'hégire (1) et de se pénétrer aussi de leurs mérites. Et, laissant de côté, pour ainsi dire, le manuscrit d'El-Djouzi, que l'on vantait cependant autour de lui, il rédigea avec ordre et méthode un commentaire

(1) Ce siècle a commencé en 1591 et pris fin en 1688 de l'ère grégorienne.

du « *Collier précieux* » qui était, paraît-il, une merveille de netteté et d'érudition. Cet écrit, on ne doit pas oublier de le dire, renfermait des renseignements étendus, et sur chacun des personnages de ce siècle et aussi sur leur descendance.

Quand il s'agit de donner un titre à son volumineux travail, il fit choix d'un intitulé qui, bien que très concis, laissait percer entièrement ses vues et intentions. Il le nomma :

انوار البرجيس * في شرح العقد النفيس

« *Les réflexions brillantes de Jupiter ou commentaire* » *du* Collier précieux », pour bien indiquer que son livre, tout comme la planète Jupiter, avait de vives clartées, et que, pénétrant dans toutes les parties et dans tous les aperçus du « *Collier précieux* », il complétait et rendait intelligible ce qui s'y trouvait exposé.

C'est sous ce titre que ce fécond écrivain, énumérant ses œuvres au chapitre V de de sa *Rihala*, de son autobiographie (1), désigne ce commentaire, l'une de ses dernières productions, dit-on.

Certaines familles, celles qui affectaient de folles prétentions, éprouvèrent un vif dépit, quand elles apprirent que le Hafed, sans faire cas, en quelque sorte, du manuscrit d'El-Djouzi, entreprenait un travail de longue haleine sans doute, sur les pages qu'avait tracées le cheïkr Bou Zid. Elles comprenaient aisément que ce travail, que l'on ne saurait attaquer, ne serait point favorable à leur vanité, et, inquiètes dès lors, elles s'assemblèrent et cherchèrent, mais en vain, un moyen détourné, un moyen pour empêcher l'écrivain de poursuivre la tâche qu'il se proposait.

(1) فتح الإلاه ومنته * في التحدث بفضل ربي ونعمته

« *La divinité secourable et bienveillante ou entretien sur la générosité* » *et la bonté du Seigneur.* »

Plus tard, leur dépit se changea en sourde colère, des indiscrétions leur ayant fait connaître que Mohammed Bou Ras avait inséré, dans un chapitre qu'il venait d'achever, que : s'il était possible de prêter à l'ancêtre de tel groupe qui habitait le R'eris, un degré de noblesse, ce ne serait certainement pas le degré le plus élevé, puisque cet ancêtre se rattachait aux Beni-Toudjin ; — tous les habitants de cette contrée, hormis quelques descendants venus au moment de la conquête, étaient des Mar'eraoua, c'est-à-dire des Zenètes, des Berbères, etc.

Cette opinion porta un coup terrible à tous ceux qui ne rêvaient plus que noblesse et grandeurs et ne voulaient plus se souvenir de leurs origines. Plusieurs de ces vaniteux se réunirent, et, disant bien haut qu'ils entendaient conserver leur rang, le rang qui leur revenait à tous égards, ils décidèrent que l'on ferait disparaître le travail qu'achevait ou que revoyait son auteur à ce moment. Cette décision prise, l'on chercha, mais sans résultat, le moyen de se procurer le manuscrit ; chacun, néanmoins, en se retirant, promit d'aviser.

On savait bien que Si Mohammed Bou Ras était d'un abord facile, mais l'on ne pouvait cependant lui demander à voir et à détenir son ouvrage, que quelques privilégiés seuls, des hommes de science, avaient eu la faveur de feuilleter. Aurait-on pu se le procurer même, que le détruire alors eût été un acte de folie qui aurait attiré de durs châtiments sur les coupables.

Le savant auteur était, en effet, un personnage très en évidence. Son savoir autant que ses travaux lui avaient valu la renommée, et, à juste titre, il était honoré de la haute considération du Bey qui commandait la province et entouré aussi de l'estime de tous les fonctionnaires du Beylik. Et qui eût osé porter la main sur un objet lui appartenant, n'aurait pas tardé à expier sa faute.

Peu après sa mort, qui eut lieu en avril 1823, les notables du pays, ceux qui voulaient quand même être d'une illustre descendance arabe, des Mecharef, des Oulad-Sidi-K'ada, des Oulad-Sidi-Dahou, jugèrent le moment opportun, et Si Es-Senoussi ben Abd El-Kader et Sid El-Hadj Mohammed ben Mustapha, parmi ces derniers, s'engagèrent à tenter une démarche, qui aboutirait sûrement, disaient-ils, auprès du fils du défunt.

Celui-ci, Si Mohammed, qui était muphti de Mascara, ne sut pas éconduire les Oulad-Sidi-Dahou, quand ils lui demandèrent à consulter « *les réflexions brillantes de Jupiter* » en vue de recherches, puis encore quand ils le prièrent de leur confier ce livre pour quelques jours. Et il le leur prêta sans défiance, mais en leur faisant promettre d'en avoir le plus grand soin.

Dès qu'ils furent en possession de cet écrit qu'ils convoitaient depuis longtemps déjà, ils le supprimèrent en secret ; ils le firent disparaître de telle façon que l'on n'en retrouva jamais le moindre fragment.

Si Mohammed leur ayant réclamé son livre à différentes reprises, ils lui dirent chaque fois qu'il pouvait être sans inquiétude et qu'ils allaient bientôt le lui renvoyer. Il était à bout de patience et il songeait déjà à faire intervenir l'autorité, quand une personne qui lui était toute dévouée, et qui n'avait point connaissance du prêt, tout en causant, lui parla d'un ouvrage qui avait été vu aux mains des Oulad-Sidi-Dahou et qu'ils avaient anéanti, disait-on.

Si Mohammed comprit bien vite qu'il s'agissait de l'œuvre de son père, et sans plus attendre, il fut porter plainte contre ceux qui avaient si indignement abusé de sa confiance.

Hassan, le Bey d'Oran, ayant eu connaissance de cette plainte, ordonna de lui amener les Oulad-Sidi-Dahou, et il les fit interroger. Ceux-ci, ayant juré, prenant Dieu à témoin de leur sincérité, qu'ils n'avaient emprunté aucun livre, furent mis sous les verroux.

Après de longs mois de détention, commençant à craindre pour leur existence, ils firent agir auprès de l'entourage du Bey. Leur démarche n'ayant pas abouti, ils s'assurèrent à prix d'argent la protection d'un haut personnage. Et celui-ci, un jour, tout en devisant avec Hassan, son maître, lui demanda la liberté des prisonniers.

— Ces gens-là sont de vils coquins, dit le Turc en fronçant le sourcil ; je devrais les faire périr, mais si tu tiens à leur grâce, je te l'accorde. Qu'ils comptent une amende de quatre mille réaux et ils seront libres !

Aussitôt la décision du Bey connue, des notables du R'eris s'assemblèrent pour répartir cette amende entre toutes les tentes aisées de la contrée, et pour aviser aussi au moyen de mettre chacune dans l'obligation de payer. On délibéra longtemps, et après avoir fixé le montant des quotes-parts, l'on convint qu'un parti de quarante cavaliers, choisis parmi les hommes les plus en vue, visiterait chaque tente et qu'il se ferait largement héberger dans celles qui refuseraient de s'exécuter.

Ce parti avait commencé ses opérations et avait déjà réuni quelque argent, quand il se présenta devant la demeure de Sid Ali ben Youssef ben Abd El-Kader, des Oulad-Sidi-Dahou.

— Nous venons te mettre à contribution, lui dirent les cavaliers. N'hésite pas à venir en aide à nos amis, à ceux des nôtres que Hassan, ce farouche Turc, retenait à Oran, et qui, pour échapper à ses intentions perfides, ont dû acheter leur liberté. Donne sans compter, toi qui es riche !

— Je sais de qui vous voulez parler, reprit Ali, et je n'entends pas délier ma bourse pour eux. Et que m'importent, à moi, ces hommes qui prétendent que leur sang est plus noble que le mien, et qui, dans leur sottise, n'ont pas craint d'anéantir un livre qui froissait leur vanité !

Hassan, à mon point de vue, a bien agi en sévissant contre ceux que vous appelez vos amis. Et si, aujourd'hui, ils ont une amende à payer, eh bien! qu'ils en prélèvent le montant sur ce qu'ils possèdent.

— Mais ne sais-tu pas qu'une assemblée a décidé tout dernièrement que chaque tente verserait une somme?

— Je l'ignore et ne veux pas le savoir.

Retirez-vous, car toute insistance, je vous en préviens, serait inutile.

— Puisque tu es dans de semblables dispositions, nous allons nous installer dans ta demeure, — nous sommes quarante, — afin de te permettre de réfléchir.

— Allons, s'écria avec autorité l'un des cavaliers, donne des ordres, dépêche-toi! Que l'on nous serve à manger et que l'on pourvoie aux besoins de nos montures!

Il devint tout soucieux en entendant manifester ces exigences, et, rentrant sous la tente, il fut consulter sa femme, qui était une personne de beaucoup de bon sens.

— Débarrasse-toi de ces importuns, lui dit-elle. Éloigne-les au plus vite, au prix de quelques réaux, — et je t'en serai bien reconnaissante.

Sid Ali revint alors, et en comptant quelques pièces de monnaie aux cavaliers, il leur dit d'une voix que la colère étranglait :

— Le Hafed Mohammed Bou Ras a eu mille fois raison en écrivant dans son livre, dans ce livre qu'ont supprimé vos amis, que les hommes de cette contrée n'étaient pas de noble origine, et il eût dit vrai s'il eût ajouté qu'ils étaient capables d'employer tous les moyens pour dépouiller leurs coreligionnaires.

L. GUIN.

Pour tous les articles non signés :
Le Président,
H.-D. DE GRAMMONT.

Alger. — Typ. A. JOURDAN.

LES MEDAGANAT

(Suite et fin. — Voir les Nos 175, 176, 178, 179, 180 et 181.)

A leur retour les Doui-Menia voulurent s'en prendre à Si Kaddour. Toutefois celui-ci parvint à leur persuader qu'il avait été volé lui-même par les Medaganat et finit par les calmer.

Les Medaganat se trouvèrent de nouveau ainsi groupés au Gourara, comme ils l'étaient avant leur départ pour l'Oued-Guir, au nombre de 45 à 50 fusils, comprenant les Oulad-Sidi-Cheikh, Sidi-Zoubeir, Sidi ben El-Arbi ben Haïmi, Sidi Cheikh Abderrahman avec 8 tentes; 10 tentes des Laghouat El-Kel et 25 à 30 Châamba.

A peine arrivés à Hahea vers le milieu d'octobre, ils en repartirent après avoir installé leurs campements, sous les murs du ksar, pour aller razzer les Doui-Menia.

Le rezzou, fort de 40 mehara, parvint en cinq jours à Mkhimi, près duquel un zoui, Sidi Cheikh ben Zidour, était campé avec deux troupeaux de cette tribu. Il était absent au moment de l'arrivée des Medaganat, qui ne trouvèrent à sa tente que sa mère. Celle-ci essaya de se concilier leurs bonnes grâces; elle leur donna deux moutons et les accueillis avec empressement : les Oulad-Sid-El-Arbi comme seigneurs des siens, les Châamba comme serviteurs des Oulad-Sidi-Cheikh. Mais tout en acceptant les moutons les Medaganat lui firent entendre

qu'ils étaient venus razzer, et que si elle ne servait pas leurs projets on l'égorgerait sans hésitation.

La vieille femme se décida alors à leur dire que son fils était allé faire boire les chameaux confiés à sa garde et ne tarderait pas à revenir, qu'il pourrait seul leur indiquer où ils se trouvaient.

Le rezzou se cacha donc dans l'erg voisine et, laissant des chouaf près de sa tente, attendit patiemment le retour de Sidi Cheikh ben Zidour, non sans avoir prévenu une fois de plus sa mère que la moindre indiscrétion lui coûterait la vie. Quelques heures plus tard Sidi Cheikh arriva tranquillement et, sans descendre de cheval, se fit donner une gamelle d'eau. Pendant qu'il buvait les Medaganat qui s'étaient rapprochés l'entourèrent et se jetèrent sur lui avant qu'il eût pu se mettre sur la défensive. Il n'avait plus qu'à conduire le rezzou aux chameaux et le fit sans difficulté. On lui laissa reprendre les siens et les Medaganat repartirent aussitôt pour le Gourara avec près de 200 bêtes.

L'expédition avait été fructueuse ; chacun eut 4 à 5 animaux pour sa part, suivant leur valeur. En outre les Oulad-Sid-El-Arbi ainsi qu'Ahmed El-Aouar en reçurent 5 comme reziza et, enfin, outre les parts de Sid El-Hadj Bou Hafs et de Sidi Cheikh, on réserva quatre chameaux de *nhaïer*, mangés au départ.

Presque toujours les harka abattent, en partant, un ou plusieurs chameaux et les mangent en l'honneur des Oulad-Sidi-Cheikh. Les chameaux prêtés par l'un ou l'autre sont rendus au retour : c'est là le nhaïer.

Les Doui-Menia s'étaient mis à la poursuite des Medaganat, au nombre de 40 mehara, mais ils ne réussirent pas à les atteindre. Ils arrivèrent en suivant les traces à H.-Djedid, dans l'erg, un peu au nord d'Hahea, pendant que le rezzou faisait le partage de son butin à H.-Enseit, à 30 kilomètre de là, et allaient continuer dans cette direction lorsqu'arriva une caravane d'El-Hadj-Guelman, appartenant à Ahmed ben El-Hadj Hammou, kebir du ksar.

Cette caravane comprenait 450 moutons qu'il avait envoyé acheter dans le Nord et 4 chameaux. Elle parut de bonne prise aux Doui-Menia qui redoutaient de s'aventurer plus loin en si petit nombre. Ils l'enlevèrent donc en disant aux Khenafsa qui la conduisaient que recevant les Madaganat chez eux, ils étaient responsables de leurs méfaits.

Ahmed Ben El-Hadj Hammou vint aussitôt demander à ceux-ci de l'aider à poursuivre les Doui-Menia. Les Châamba se trouvaient fort disposés à le faire, mais les Oulad-Sid-El-Arbi les en dissuadèrent. Ils n'avaient pas trouvé chez les gens d'El-Hadj-Guelman un grand empressement, et Ahmed ben El-Hadj Hammou, notamment, leur avait refusé les ziara qu'ils prétendaient se faire donner. Ces raisons suffirent à convaincre les Medaganat, mais leur refus exaspéra naturellement les Khenafsa et toute la bande dut se décider, au bout de quelques jours, à quitter le pays pour éviter une agression probable. Elle se rendit dans le Tinerkouk et s'installa près de Tabelkosa jusqu'au milieu de l'hiver, puis dans les environs de Mouley-Guendouze, où elle se trouvait encore au commencement de 1881.

IX

1881

Départ pour In-Salah. — Razzia contre les Doui-Menia. — Séjour au Maader.

Les Châamba avaient fait plusieurs razzia pendant le courant de l'année précédente : les Oulad-Younés du Souf, sur les Ghorib du Nefzaoua; Amar ben bou Khecha et les Oulad-Ahmed-ben-Yahia des Doui-d'Ouargla, sur leur propre tribu ; enfin, les Koheul d'El-Goléa, sur les

Ghadamsia, au mois de novembre. A huit mehara ils avaient attaqué, entre Djersa et Ghadamès, une caravane d'Oulad-bou-Sif de Zentana et des gens du ksar qui avaient eu six hommes tués et trois blessés. A la suite de ces différents rezzou, un certain nombre de tentes vinrent grossir les rangs des Medaganat. Du moins les Ouled-Younès et les Koheul, ne se croyant plus en sûreté à El-Goléa où ils s'étaient d'abord réfugiés à cause des poursuites dont on les menaçait, s'enfuirent au Gourara où il restèrent quelques temps avec Ahmed El-Aouar et ses compagnons; mais ceux-ci s'étant décidés à rentrer à In-Salah au printemps, la plupart d'entre eux revinrent à El-Goléa.

Depuis l'affaire de Khang-El-Hadid, la mort de Boubeker ben Abd-El-Hakem et de Boudjemâa ben Chaoulia les relations entre les Medaganat et le Tidikelt étaient restées assez tendues. Cependant leur harka de l'automne contre les Doui-Menia, les dissentiments qui s'étaient élevés entre eux et les Khenafsa ne laissant pas que de rendre leur situation assez précaire, ils résolurent de quitter l'erg de l'Oued-Mguiden et de retourner à In-Salah. Quelques-uns d'entre eux se rendirent donc auprès d'El-Hadj Abd-El-Kader ben Badjouda pour s'assurer de son consentement et de son appui.

Les Oulad-Baba-Aïssa étant du çof des Oulad-El-Mokhtar, avec lequel les Oulad-Ba-Hammou et El-Hadj Abd-El-Kader, leur chef, sont souvent en mauvais termes, celui-ci se montra tout disposé à accueillir favorablement cette démarche. Il fit valoir auprès des Oulad-El-Mokhetar que les Oulad-Baba-Aïssa tués à Khang-El-Hadid avaient été vengés, et toute la djemâa d'In-Salah qui ne tenait pas, d'ailleurs, à se créer de difficultés avec les Medaganat, en faveur desquels les Châamba auraient bien pu intervenir, finit par leur promettre la paix et l'oubli du passé.

Les Medaganat quittèrent ainsi Mouley Guendouz vers la fin de février 1881, et, quelques semaines plus

tard, ils arrivèrent à Foggorat-ez-Zoua. Mais Mohamed ben El-Hadj Abderrahman des Oulad-Baba-Aïssa, dont le frère avait été tué, et qui lui-même avait été blessé dans la rencontre de 1880, voulait absolument tuer Salem ben Chraire; il ne se décida à promettre de le laisser en paix que s'il ne paraissait pas à Ksar-Oulad-Belgacem, où se trouvait sa propre tente. Aussi les Medaganat durent-ils rester près de Foggorat-ez-Zoua sans aller à Ksar-el-Kebir, autrement qu'en caravanes.

Ils passèrent ainsi la fin du printemps dans la Rhâba, sans s'écarter des Ksour des Zoua, puis au commencement de l'été organisèrent une nouvelle expédition contre les Doui-Menia.

Les Koheul et les Oulad-Younès leur avaient promis de partir avec eux. Ils allèrent donc à El-Goléa où ceux-ci étaient revenus. Des Mouadhi de toutes les fractions répondirent d'ailleurs à l'appel fait par le rezzou, et au bout de quelques jours la harka, forte de 70 mehara et de 25 fantassins avec des chameaux de bât, put partir de la koubba de Si El-Hadj-Bou-Hafs où elle s'était réunie. Dans ce nombre les Medaganat ne figuraient que pour 25 fusils; les autres combattants étaient presque tous d'El-Goléa, sauf les Oulad-Younès du Souf et quelques Châamba d'Ouargla, parmi lesquels Hamouadhi ben Kouïder des Oulad-Zid.

Ce Châambi n'avait encore assisté qu'à une seule razzia, celle des Koheul sur Ghadamès, en novembre 1880, et c'était la première fois qu'il se joignait aux Medaganat. Il avait été, au retour de la razzia des Koheul, porter un courrier du caïd d'El-Goléa au colonel Flatters en route pour le Ahaggar, et devait quelques mois plus tard exécuter, presque seul, un hardi coup de main sur le Souf. Bien que fort jeune encore, son audace et son aptitude à la guerre saharienne ne tardèrent pas à lui donner une notoriété particulière chez les Medaganat.

La harka réunie, Ahmed El-Ahouar qui en prenait le commandement fit abattre 4 chamelles de nhaïer, et

après de ferventes invocations à Si El-Hadj Bou Hafs, elle se mit en marche pour camper le soir à Ouallem. De là elle prit la route de Brézina. Il eût été dangereux de traverser le Tinerkouk ou le Gourara, soit par le Nord, soit par le Sud. Les Doui-Menia eussent en effet été probablement avertis, et la retraite en cas d'échec eût pu devenir difficile. Ahmed El-Ahouar s'était donc décidé à traverser l'Erg par la route d'El-Goléa, au sud Oranais, sur laquelle on ne pouvait rencontrer que des Mouadhi, des amis par conséquent, pour se rabattre à l'Ouest une fois dans le Hamada.

Le rezzou arriva ainsi en 7 jours par H.-El-Achia, H.-Nziza, H.-El-Cheikh et Ferdj-El-Bagui au Gantra (1), plateau fortement érodé qui longe l'Erg, et, enfin, l'Oued-El-Gharbi. Après une journée de repos, employée à faire boire les chameaux, il se remit en marche et atteingnit le surlendemain l'Oued-En-Namous.

Une caravane des Oulad-Sid-El-Tadj des Trafi suivait cette vallée par le Medjebed du Tinerkouk aux Ksour des Oulad-Sidi-Cheikh, se rendant à Tabelkosa. Presque au moment de l'arrivée du rezzou dans l'Oued, les deux troupes se trouvèrent subitement en présence, à un coude de la rivière, près de Djorf-El-Atfan.

L'Oued-En-Namous est dans cette partie de son cours assez fortement encaissé entre de petites collines rocheuses qui dominent son lit. Les berges formées de bancs de conglomérat alternant avec des couches de sable ne sont cependant pas très raides. Elles s'élèvent des deux côtés au-dessus d'épais buissons de cédra et d'arbustes épineux qui poussent en abondance dans tous les oued sahariens.

La caravane et le rezzou s'arrêtèrent en s'apercevant, et les Medaganat se préparèrent rapidement au combat. Leurs mehara couchés et entravés ils jetèrent leur burnous, et, serrant leurs ceintures, ils se précipitèrent en

(1) Gantra-Pont. On donne ce nom par extension, dans le Sahara, aux plateaux déchiquetés qui séparent les bas-fonds.

avant, le fusil à la main et le sabre suspendu à l'épaule par une courroie. De leur côté, les Oulad-Sid-El-Tadj, au nombre d'une cinquantaine, avaient essayé de faire coucher leurs chameaux. Mais ils en avaient près de 200, et n'eurent pas le temps de finir avant l'arrivée des Châamba. Laissant donc quelques-uns des leurs pour les garder, ils s'avancèrent aussi à la rencontre de l'ennemi.

De part et d'autre tous les combattants s'abritèrent derrière les buissons, couchés à plat ventre, atttendant une occasion favorable pour tirer. Le combat commença vers le milieu de l'après-midi ; mais malgré une fusillade assez nourrie aucun résultat n'avait été encore obtenu, lorsque les Medaganat se décidèrent à tourner les positions des Oulad-Sid-El-Tadj. Au nombre d'une trentaine ils s'élancèrent hors de leurs abris pour aller prendre position à droite et en arrière de la ligne ennemie. Deux Mouadhi, Rabah et Bel-Kheïr ben Mabrouk, furent tués dans ce mouvement, mais les gens de la caravane, pris entre deux feux, ne tardèrent pas à se débander, laissant trois morts et quatre blessés sur le terrain. Ils se précipitèrent vers les chameaux pour tenter une dernière résistance dans cette nouvelle position ; les Châamba leur tuèrent encore deux hommes et en blessèrent trois, ainsi que 7 chameaux, et il n'est point douteux qu'excités par la mort des leurs ils ne les eussent presque tous massacrés si la nuit ne les avait bientôt forcés de suspendre le combat.

Ils se divisèrent alors en plusieurs partis qui entourèrent complètement la caravane pour recommencer la lutte au lever du soleil. Mais les blessés avaient fait connaître aux vainqueurs qui ils étaient, et en apprenant qu'il n'y avait là que des Oulad-Sid-El-Tadj, petite fraction maraboutique assez révérée, que c'étaient des partisans de Bou-Amama, qu'ils devaient aller le rejoindre avec des dattes pour ses contingents, les Châamba se décidèrent à leur accorder la paix. Ils envoyèrent donc, au point du jour, trois des leurs au kebir de la caravane

pour lui demander de payer la dia des deux Mouadhi tués, lui promettant de le laisser repartir avec tous les siens s'ils s'engageaient de leur côté à n'attirer sur eux aucune malédiction.

C'était une chance inespérée dont se hâtèrent de profiter les Oulad-Sid-El-Tadj. Leurs kebir se réunirent en mead avec ceux du rezzou, et après avoir fixé la dia à deux chameaux et deux charges de beurre, ils lurent la Fatcha de la réconciliation. Toutefois, craignant quelques nouvelles mésaventures, la caravane jugea plus prudent de revenir sur ses pas.

La harka, continuant sa route vers l'Ouest, arriva le surlendemain à la Neba d'El-Mezou, bas-fonds où l'eau est à quelques décimètres de la surface du sol, et qu'entourent de petits bouquets de palmiers. Elle y trouva des bergers des Oulad-Djerin qui s'empressèrent d'offrir dix moutons, pour éviter qu'on ne leur en prît davantage. D'El-Mezou elle campa sur l'Oued-Zousfana, entre H.-Touila et El-Mongar, puis à H.-Zaffrana plus au Sud.

Un indigène des Doui-Menia, monté à chameau, et un esclave qui cherchaient des animaux égarés, vinrent à la tombée de la nuit donner dans un poste de chouaf composé d'Hamouadi ben Kouider et de deux Mouadhi qui les laissèrent approcher, puis se jetèrent sur eux et les firent prisonniers sans lutte. Ils n'étaient d'ailleurs armés ni l'un ni l'autre.

Ahmed El-Ahouar, auquel on les conduisit aussitôt, essaya d'abord de se faire donner des renseignements sur l'emplacement des campements par l'esclave, mais celui-ci ne parlait que le dialecte du Bornou, et il fut impossible d'en rien retirer. Le Menai, de son côté, refusa de rien dire, alors sur un signe d'Ahmed El-Ahouar deux des nègres, qui étaient venus avec le rezzou, lui enlevèrent son burnous et le jetèrent par terre pour le bâtonner. Le prisonnier était un homme vigoureux, et il résista courageusement pendant quelques temps, bien que sa gandoura eut été ensanglantée dès les premiers

coups. Mais la souffrance devint bientôt telle qu'il se décida à parler, et sur ses indications les Châamba tombèrent au point du jour sur d'assez nombreux troupeaux qui paissaient près de là dans les dunes d'El-Aouina.

En moins d'une heure les Châamba réunirent près de 400 bêtes, après avoir fait prisonniers 3 bergers, dont un nègre, qui les gardaient, puis ils battirent aussitôt en retraite, craignant d'être poursuivis par des forces supérieures. On apercevait, en effet, dans le lointain les palmiers du ksar de Trarit, et il semblait probable que des campements assez nombreux devaient se trouver dans les environs. Les Doui-Menia étaient en réalité plus au Sud, et ils ne purent partir, sur les traces du rezzou, assez tôt pour le rejoindre.

La harka arriva donc à El-Goléa sans encombre, après avoir relâché les Doui-Menia faits prisonniers à l'Oued-En-Namous. Elle avait suivi tout le temps sans s'arrêter plus de quelques heures l'ouedj de l'Erg, qui lui offrait, en cas d'attaque, un refuge sûr presque au Medjber de Brézina, par lequel elle s'engagea dans la dune, au point même où elle en était sortie.

C'est là que se fit le partage. Ahmed El-Ahouar eut le premier nègre capturé et double part comme reziza, ainsi que les Oulad-Sid-El-Arbi. Chacun des 70 mehara toucha 3 ou 4 chameaux, de même que les fantassins qui avaient amené des chameaux de bât. Quant au second nègre on le vendit 250 fr., somme qui fut partagée entre tout le monde.

D'El-Goléa, les Medaganat revinrent à Foggarat-Ez-Zoua où étaient restées leurs tentes.

Ils y furent rejoints, au milieu de novembre, par Hamouadi ben Kouider, Ali ben Saïd et Mohamed ben El-Ghadamsi, qui venaient de razzer 87 chameaux au Troud à Oglat-Amar-ben-Ghdeier. Partis d'El-Goléa, Hamouadi et Ahmed ben Saïd avaient trouvé Mohamed ben El-Ghadamsi à Bir-Ahmed-ben-Miloud et exécuté leur coup de main sans aucune difficulté : Mohamed ben El-Ghadam-

si avait conduit ses deux compagnons jusqu'aux troupeaux dont il connaissait l'emplacement, et laissant les bergers s'enfuir, tous trois avaient choisi les meilleurs chameaux à loisir. Ils s'étaient ensuite dirigés avec leur butin sur H.-El-Bothine et Aïn-Taïba, pour gagner In-Salah. Mais Mohamed ben Maâtallah, oncle de Hamouadi, et quelques autres Châamba, loués par les propriétaires du troupeau pour poursuivre les voleurs, arrivèrent derrière eux à Foggarat-Ez-Zoua au moment où ils venaient d'en partir pour aller vendre à Ksar-El-Kebir 14 des bêtes enlevées. En revenant deux jours après à Foggarat-Ez-Zoua ils apprirent que toutes les autres avaient été reprises par Mohamed ben Maâtallah, qui était reparti de suite, et avait déjà assez d'avance pour qu'il ne fût pas possible de le poursuive.

Ce coup de main n'en avait pas moins été assez fructueux pour Hamouadi Ben Kouider, car il garda pour sa part 9 des 14 chameaux amenés à In-Salah. Il jouissait déjà d'une réputation de brutalité et d'audace bien méritée, et ses compagnons n'osèrent pas s'opposer à ce partage léonin ; mais ils se séparèrent de lui, le laissant rejoindre les Medaganat qu'il ne quitta plus. Ali Ben Saïd retourna à El-Goléa, et Mohamed ben El-Ghadamsi revint à Ouargla pour tâcher d'y faire quelque nouveau vol ; arrêté presque aussitôt, il fut envoyé à Laghouat, traduit en commission disciplinaire et condamné à un an de prison. Toutefois, au bout de quelques mois, il réussit à s'évader du pénitencier de Lalla-Aouda, sur lequel on l'avait dirigé, et revint à In-Salah.

Au retour de la harka contre les Doui-Menia, les Medaganat s'étaient rendus dans le Mâader de l'Oued-Souf; ils y restèrent jusqu'à la récolte des dattes, puis revinrent à Sahela-Tahtania, où ils séjournèrent plus d'un mois. Enfin, dans le courant de l'automne, ils rentrèrent à Foggarat-Ez-Zoua, et après y avoir complété leurs provisions repartirent pour le Mâader avec leurs tentes et leurs troupeaux par l'Oued-Massin.

Le plateau du Tademaït domine au Sud-Est une immense plaine dénudée, le reg d'Adjémar, qui s'étend jusqu'au Mouydir d'un côté, jusqu'à la Hamada du Tinghert de l'autre.

De l'extrémité de cette plaine qui a plus de 150 kilomètres de large, on aperçoit à l'horizon la falaise étagée du Tademaït, gigantesque amas de roches énormes, qui atteint, en quelques endroits, près de 800 mètres de hauteur, et se termine à sa base par une succession de collines pierreuses, formant un baten (1) allongé que sillonnent de nombreux ravins, transformés en torrent par les pluies d'hiver.

Toutes les eaux qui descendent ainsi de la montagne vont se perdre au pied du baten, dans de larges cuvettes isolées, qui se font suite de H.-El-Messeguem à H.-Iresmellil ou plus exactement Fares-Oum-El-Llil.

Leur ensemble constitue l'Oued-Massin qui n'a de thalweg qu'au delà du dernier puits. Les Zoua, les Oulad-Ba-Hammou envoient souvent leurs troupeaux dans ces bas-fonds, qui, à moitié ensablés, sont recouverts d'une abondante végétation.

Les Madaganat s'y arrêtèrent donc quelque temps ; campant çà et là dans les meilleurs pâturages. Ils arrivèrent ainsi à H.-El-Messeguem, au commencement de janvier 1882, et quelques jours plus tard dans le Mâader où ils s'arrêtèrent à Daiat-ben-Abbou.

X

1882

Séjour dans le Mâader. — Razzia sur Ghadamès. — Razzia sur les Oulad-Saiah. — Razzia sur Ouargla. — Poursuite des Medaganat et razzia contre eux à Ingher. — Expédition du Fezzan.

Les Medaganat passaient en général l'hiver à chasser ;

(1) *Baten*, falaise, escarpement rocheux se prolongeant.

mais cette année là, le gibier se montrant peu abondant, ils se décidèrent à aller razzer sur Ghadamès.

Toutes les tribus d'Ouargla étaient en fort mauvais termes avec les Ghadamsia. A la suite du massacre de la mission Flatters, de l'assassinat des pères Richard et Kermabon, sur la route de Ghât, il s'était produit dans la ville une effervescence inaccoutumée; nos caravanes y étaient molestées. On reprochait à nos gens de n'avoir point suivi le parti de Bou-Amama, de rester soumis à notre domination, en termes qui avaient amené des collisions. Enfin, une caravane de Châamba venait d'être pillée aux portes du Ksar.

A la suite de ces incidents, un rezzou, Beni-Thour et Mekhadama, était venu enlever quelques chameaux aux portes mêmes de Ghadamès, et les Châamba Guebala préparaient de leur côté une forte harka. Les Medaganat tenus au courant de ce qui se passait espéraient arriver en même temps que cette expédition, mais ils la devancèrent de quelques semaines, son départ ayant été reculé au dernier moment.

Ahmed El-Ahouar et Salem ben Chraïr prirent la direction du rezzou qui comprenait 42 mehara, toute la bande par conséquent, et quelques nouvelles recrues (1).

Du Mâader la harka se dirigea sur El-Beiodh, où elle prit le Medjebed de Ghadamès par Tabenkourt. Quelques jours après, en suivant la ligne d'eau de Takouaïat, En-Naïli, Tinfouchaï, El-Aouinat et H.-Massin, elle arriva près des labours de la ville.

Un Targui des Imanghassatem, Mohamed ben Dadda, était campé à H.-Massin; il vint offrir quatre moutons de diffa aux Medaganat, qui ne l'en razzièrent pas moins le lendemain matin, sous prétexte qu'il avait lui-même

(1) Hamoua ben Younès et son frère Ahmed des Châamba du Souf, Mohamed ben Hakoum des Oulad-Zid d'El-Goléa, et Zian ben Bou Defer des Châamba d'Ouargla, qui s'étaient sauvés dans le Sud les premiers, à la suite d'une razzia sur les Oulad-Naïl, l'hiver précédent; les autres pour tenter quelque aventure.

razzé les Zoua de Foggarat l'année précédente. Toutefois sur sa promesse de faire conduire directement le rezzou jusqu'aux plus proches troupeaux, on lui rendit ses animaux. En effet, son nègre qu'il envoya avec les Medaganat les amena le lendemain au soir à l'Oued-Gouna, en vue de plusieurs ibel qui paissaient dans la vallée.

L'Oued-Gouna est à deux journées de marche Est de Ghadamès; les Zentan et les Rezenban y ont quelques labours autour du petit ksar de Deredj.

Ce ksar est dominé au Sud par de hautes dunes, dans lesquelles les Medaganat passèrent la nuit. Le matin tous se précipitèrent sur les chameaux que gardaient huit esclaves, avant que ceux-ci les eussent fait lever pour les amener au pâturage. Les nègres n'eurent pas le temps de s'enfuir et se laissèrent prendre sans résister. Mais quatre d'entre eux ayant été reconnus comme esclaves d'Imanghassaten, auxquels les Zentan avaient confié leurs troupeaux, on les relâcha. Les quatre autres et 250 bêtes environ furent la proie du rezzou, qui, n'ayant eu qu'à remettre en marche les chameaux, battit en retraite au moment où le soleil commençait à paraître à l'horizon.

Il prit un peu au Sud-Est du Medjebed suivi à l'aller et à travers la hamada, par Tilloulin, puis en quelques jours arriva sans encombre à Tabenkourt, d'où il regagna le Mâader à petites étapes, sans avoir été poursuivi, grâce à l'éloignement des campements des Zentan et Rezenban, dont quelques tentes seulement étaient à Deredj.

Un des nègres fait prisonnier s'était enfui pendant la route; les trois autres furent vendus 250 fr. l'un, et tout le rezzou se partagea leur valeur. Quant aux chameaux, déduction faite de quatre bêtes données au nègre de Mohamed Dadda, pour récompenser ses services, des parts de reziza et de nhaïer, chacun des mehara en eut 5 en moyenne.

La harka des Châamba d'Ouargla, qu'accompagnaient

quelques Mouadhi, forte de 30 mehara seulement, mais composée des meilleurs fusils de la tribu, arriva près de Ghadamès 15 jours après le retour des Medaganat; elle enleva 150 chameaux aux Sinaoun, mais ceux-ci la rejoignirent presque aussitôt, et un combat très vif s'engagea à peu de distance de la nezla razzée. Les Châamba eurent 16 hommes blessés et 3 tués, alors que les Sinaoun n'eurent que 2 morts et 10 blessés. Encore les Imanghassatem, campés près de Ghadamès, s'interposèrent-ils pour faire cesser la lutte; sans eux, tout le rezzou eût été massacré.

A la suite de cette affaire, les Touareg prévinrent les Châamba et les Medaganat que si de nouvelles attaques se produisaient contre Ghadamès, ils interviendraient pour mettre fin à ces hostilités nuisibles à leurs propres intérêts. D'autre part, les Châamba d'Ouargla avaient été jetés en prison à leur retour. Aucune nouvelle incursion ne fut donc entreprise contre la Tripolitaine.

Les Madaganat passèrent toute la fin de l'hiver et le printemps dans le Mâader, sans le quitter, sauf pour aller de temps à autre chercher des grains à In-Salah.

Le gibier n'était pas abondant cette année-là, mais la proximité des campements des Châamba leur assurait une autre ressource.

Dans les parcours de nos territoires du Sud les vols de chameaux, tels qu'ils se pratiquent dans le Nord, sont rares, mais, par contre, il disparaît chaque année un grand nombre d'animaux soi-disant égarés, sans que jamais les propriétaires puissent les retrouver.

Tous les nomades de la région abandonnent leurs troupeaux à eux-mêmes, ou peut s'en faut. Ils ont bien des bergers loués dans les tribus ou plus généralement des esclaves. Mais ce sont presque toujours des enfants qui laissent les animaux confiés à leur garde s'écarter fort loin sans s'en préocuper. Ce n'est que pour les faire boire qu'ils les rassemblent, et souvent alors ils ont perdu de vue depuis plusieurs jours la moitié de leurs bêtes.

S'il survient, pendant que les chameaux sont ainsi dispersés, un orage, un de ces formidables coups de vent si fréquents dans le Sahara, qui soulèvent des nuages de sable pendant des journées entières, ou bien encore si quelques mâles en rut se jettent sur les chamelles avant l'époque de l'accouplement, les troupeaux affolés s'enfuient trop loin pour que les bergers puissent les réunir complètement, et ceux des animaux qui ne sont pas trouvés de suite continuent à s'écarter, s'enfonçant dans les pâturages du Sud. Les propriétaires se mettent à leur recherche, mais les traces s'effaçant au moindre vent, ils ne réussissent pas toujours à les rejoindre.

Les Châamba qui sont toujours à la chasse dans ces parages, où aucune autre tribu ne s'aventure, les trouvent un jour ou l'autre, et presque invariablement vont les vendre à Ghadamès, et surtout à In-Salah. Mais ces pérégrinations lointaines ne conviennent point également à tous, et beaucoup préfèrent lorsque les Zoua et les Oulad-Ba-Hammou sont dans le Mâader s'adresser à eux.

Cette année-là le voisinage des Medaganat offrait des facilités exceptionnelles; aussi les Châamba en profitèrent-ils largement, et le nombre des chameaux perdus ne tarda pas à dépasser la moyenne ordinaire, dans toutes les tribus d'Ouargla, jusqu'à ce que, sachant à quoi s'en tenir, elles eussent pris le parti de remonter vers le Nord pour se mettre à l'abri.

Vers le milieu du printemps les Medaganat s'avancèrent aussi dans cette direction. Ils avaient déjà quitté Daiat-Ben-Abbou depuis longtemps, campant tantôt dans l'Oued-Djokran, tantôt dans l'Oued-Souf. Au mois de juin la récolte du Lloul les décida à se rapprocher de l'Erg où le drînn est plus abondant, et ils finirent par venir s'installer successivement à Guern-Aïssa, puis à Drâa-El-Atchan, d'où ils buvaient à H.-Inifel.

Le puits de Ghourd-Oulad-Yaich était beaucoup plus

rapproché, mais d'assez nombreux campements de Ouargla se trouvant groupés aux alentours, et l'eau n'étant pas abondante, ils avaient menacés les Medaganat de faire prisonniers, pour les livrer à l'Agha de Ouargla, ceux qui s'aventureraient de leur côté. Quelques-uns néanmoins vinrent parfois y faire boire leurs chameaux de nuit, et il en résulta des discussions à la suite desquelles Ahmed El-Ahouar et Salem ben Chraier décidèrent toute la bande à revenir au Mâader. Les Oulad-Sid-El-Arbi les quittèrent alors pour retourner au Gourara, et presque aussitôt, vers le 25 juillet, les autres Medaganat partirent en harka pour aller razzer du côté du Souf.

Ils suivirent les Feidj qui traversent l'Erg d'H.-El-Messeguem à Aïn-Taïba, et après s'être arrêtés à H.-Bel-Hiran prirent la ligne des puits de l'Igharghar jusqu'à l'Oued-Sioudi, d'où ils gagnèrent en quelques jours les pâturages des Oulad-Saïah. Arrivé dans cette région, le rezzou se divisa en deux bandes, d'une quinzaine de mehara chacune : la première sous les ordres de Salem Ben Chraier ; la seconde sous ceux d'Ahmed El-Ahouar ; l'une devait opérer vers le Nord, l'autre vers l'Est.

Peu après leur séparation, Salem Ben Chraier et ses compagnons rencontrèrent le nommé Béchar Ben El-Hadj Mohamed, de Rouissat, et le firent prisonnier pour qu'il leur indiquât quelques troupeaux. Mais il revenait du Souf et ne put leur donner que des renseignements assez vagues, malgré les menaces qu'on ne lui ménageait pas.

Les Medaganat finirent cependant, grâce à ses indications, par découvrir un troupeau de 29 chameaux qu'ils razzèrent sans pouvoir prendre le berger, et ne pensant pas trouver autre chose dans le voisinage, ils battirent en retraite après avoir relâché El-Béchar.

De son côté, Ahmed El-Ahouar rencontra deux Châamba d'Ouargla, Siradje ben Taïeb et Kaddour Ben Mohamed, qui lui furent probablement plus utiles, car le lendemain il razza 90 chameaux près de Mouïat-Mabrouka.

Le 5 août, un Châambi, El-Hadj Kaddour Ben Guendouz, avait trouvé les traces du rezzou encore réuni tout entier dans l'Oued-Sioudi, et le 8, au matin, le Khelifat de Ouargla, qui venait d'être prévenu, donna l'ordre à Ben Ahmed Ben Cheikh de se mettre à la poursuite des Medaganat. Ben Ahmed venait d'être récemment proposé pour caïd des Châamba, et tenait à faire preuve d'un certain zèle. Il partit immédiatement avec une vingtaine de mehara, les indigènes de sa tribu n'étant encore arrivés qu'en petit nombre à Ouargla. Quelques Mouadhi qui s'y trouvaient de passage, El-Hadj Kaddour Ben Guendouz et 7 ou 8 Châamba ; en tout 15 mehara le suivirent le lendemain.

El-Hadj Kaddour se dirigea sur l'Oued-Sioudi, pensant trouver de ce côté les traces de retour des Medaganat. Il les découvrit, en effet, et rejoignit à H.-El-Malah, près de Khecheba, Salem ben Chraier et ses compagnons. Les Medaganat s'arrêtèrent et quand les Châamba furent à portée leur tirèrent quelques coups de fusils, mais sans les atteindre. Ceux-ci leur crièrent alors que Ben Ahmed les suivait de près avec 100 mehara, et que s'ils ne rendaient pas les chameaux razzés ils seraient inévitablement faits prisonniers. Sans les croire complètement, les Medaganat qui ne s'attendaient pas à être poursuivis finirent, après une vive discusion, par abandonner 21 chameaux, emmenant les 8 autres qu'on ne chercha pas à leur reprendre.

De son côté, Ben Ahmed ne supposant pas que le rezzou prendrait la route de l'Erg, s'était dirigé vers le gassi de Mokhenza par H.-Terfaya, H.-Lefaya, H.-Ben-Nemel, où il trouva les traces laissées par les Medaganat à leur premier passage. Il arriva, enfin, à H.-Bel-Hirem, au déboucbé du gassi par H.-El-Guettar, H.-Bou-Scroual et Ghourd-el-Hadjela. N'ayant pas rencontré les traces de retour du rezzou il revenait sur ses pas, lorsque près de H.-El-Bel-Ghezal des bergers lui dirent que la fraction d'Ahmed El-Ahouar venait de passer un peu plus au Nord,

se dirigeant vers l'Ouest. Grâce à cette indication il retrouva bientôt la piste à H.-Djeriba et reprit aussitôt la poursuite.

A H.-Ghourd-Oulad-Yaich une partie de ses mehara se trouvant fatigués il dut les laisser en arrière et continua sa route avec 10 seulement. Depuis Djeriba, en effet, les Châamba avaient marché jour et nuit relevant les traces avec un falot quand l'obscurité ne permettait plus de les distinguer.

Le lendemain du départ de H.-Ghourd-Oulad-Yaich la piste se trouva effacée par le vent, et il y eut un moment d'incertitude. Mais on découvrit bientôt l'endroit où les Medaganat venaient de passer la nuit et que les crottes des chameaux rendaient encore reconnaissable, puis un peu plus loin l'endroit où ils s'étaient arrêtés pour faire leur prière du matin. Il était alors dix heures à peine et le rezzou n'avait plus que quelques kilomètres d'avance. Ben Ahmed fit donc décharger les mehara des vivres, de l'eau, pour les alléger, autant que possible, et prendre une allure plus rapide, grâce à laquelle les Châamba ne tardèrent pas à regagner sur les Medaganat qui, vers midi, les aperçurent au moment où ils arrivaient à Sedjerat-et-Touila. Ahmed El-Ahouar avait appris par quelques bergers que Ben Ahmed était à sa poursuite, et convaincu qu'une troupe nombreuse suivait les quelques mehara qui arrivaient, il prit la fuite avec ses compagnons, aux premiers coups de fusil tirés de loin pour les effrayer, abandonnant à peu près tous les chameaux razzés.

Du moins les Oulad-Saïah prétendaient qu'il en avait été enlevé 90 et il ne leur en fut rendu que 73; mais leurs indications étaient peut-être inexactes et le fait n'a pu être éclairci, soit que les Medaganat ou les Châamba en eussent gardés quelques-uns.

Deux jours après Ben Ahmed arriva avec sa petite troupe à H.-Ghourd-Oulad-Yaich, où fort heureusement (car les provisions de ses gens étaient complètement épuisées) se trouvaient 30 mehara des Oulad-Saïah, qui

avaient suivi les traces de leur côté, mais n'avaient pas osé s'aventurer plus loin. Quelques jours après ils rentrèrent ensemble à Ouargla, où El-Hadj Kaddour ben Guendouz venait d'arriver de son côté.

A peine revenus dans leurs campements et réunis, les Medaganat exaspérés de ce que les Châamba qui les avaient laisser passer quand ils allaient razzer les Oulad-Saïah, les avaient poursuivis au retour, résolurent de se venger.

Ils firent partir toutes leurs tentes et leurs troupeaux pour Ingher, afin de les mettre à l'abri des représailles, et six jours à peine après leur retour se dirigèrent de nouveau vers le Nord.

Jusqu'à H.-Sidi-Kaddour ils ne trouvèrent personne. Les tribus venaient de camper à Ouargla et les troupeaux s'étaient rapprochés de l'oasis. Seuls les Fouaress des Mekhadema et les Oulad-Feredj des Châamba, qui avaient passé le printemps dans l'Oued-Mya, avaient laissé les leurs en arrière dans les parages de H.-Sidi-Kaddour où ils se trouvaient encore lorsque les Medaganat y arrivèrent. Le rezzou rencontra tout d'abord, un peu au Nord du puits, ceux des Fouaress. Mais les Medaganat n'en voulaient qu'aux seuls Châamba. Ils rassurèrent les gens qui gardaient ces animaux en leur disant que les Mekhadema ne les ayant pas poursuivis, ils ne les considéraient pas comme des ennemis et respecteraient leurs chameaux.

Un peu plus loin se trouvaient deux troupeaux de la première tribu que les bergers chassaient devant eux pour les emmener, ayant aperçu le rezzou avant qu'il ne s'arrêtât près des Mekhadema. Les Medaganat les avaient vus de leur côté et ils les eurent bientôt rejoints. Laissant les bergers s'enfuir, la harka rassembla tous les animaux et battit aussitôt en retraite dans la direction de H.-Ghourd-Oulad-Yaich. Elle y arriva deux jours après et gagna ensuite H.-Inifel d'où elle prit la route d'In-Salah par H.-In-Sokki.

Les bergers étaient arrivés à Ouargla la nuit même, mais rien ne paraissant menacer la tranquilité du pays, tous les chameaux étaient au pâturage, et le surlendemain seulement les Châmba purent se mettre à la poursuite des ravisseurs. Un premier rezzou dirigé par Bou Taïeb ben Bou Khecheba, fort de 50 mehara dont quelques Mekhadema, se rendit directement à H.-Ghourd-Oulad-Yaich d'où il suivit les traces des Medaganat. Ceux-ci avaient pris, à partir d'In-Sokki, le medjebed d'Agelman qui, bien qu'un peu plus long, a l'avantage d'être moins accidenté dans sa première partie que celui de l'Oued-El-Malah qui remonte au delà des puits de l'Oued-In-Sokki jusqu'à l'entrée de sa gorge supérieure, avant d'aller gagner le versant sud du Tademait par un défilé relativement facile.

Le rezzou pouvait déjà se croire hors d'atteinte lorsque les Châamba le rejoignirent dans la Hamada de l'Oued-Moussa-ben-Yaich. A la vue de ceux-ci, les Medaganat, après avoir essayé tout d'abord de gagner de vitesse, prirent la fuite en abandonnant tous les chameaux qu'ils avaient razzés, sans oser engager la lutte. Les Châamba reprirent donc les animaux volés, au nombre de 75 environ, sans avoir eu à tirer un coup de fusil. Seul un Mekhademi, El-Aïd ben Ouargli, avait fait feu au moment où les Medaganat s'enfuyaient, mais involontairement et en armant son fusil qui partit accidentellement. La plupart de nos gens étaient moins bien montés que l'ennemi. Ils décidèrent donc de ne pas pousser plus loin la poursuite et revinrent sur leurs pas.

Le soir même du départ de Bou Taïeb ben Bou Khecheba, une dizaine de mehara du Makhzen lui avaient été envoyés en renfort, mais ils allèrent moins vite et il ne les trouva qu'à In-Sokki à son retour.

En même temps Ahmed ben Mansour des Deboub, autre fraction des Châamba, partait avec un second rezzou de 50 mehara, dont 7 du Makhzen (1).

(1) Sliman ben Mabrouk, Hazzallah ben Kaddour, Salem ben Henni, Bou Sifa ben Chaïb et Mohamed ben Salem des Châamba; Boudjemâa ben Ahmed des Beni-Thour et Mohamed ben Miloud des Mekhadema.

Lors de la razzia des Medaganat sur les Ouled-Saïah il avait été question d'envoyer une expédition au Mâader contre leurs campements, mais ce projet n'avait pas eu de suite et ce nouveau rezzou devait seulement poursuivre la harka par une autre route, en cas où le premier ne l'aurait pas rejointe. En arrivant à H.-Inifel il s'engagea dans la Hamada plus à l'Ouest pour aller reprendre par l'Oued-Chebbaba le medjebed d'Aïn-Souf, sur lequel l'ennemi pouvait être rejeté, et, n'ayant vu aucune trace, descendit la gorge qui suit la route au débouché du Tademait.

A l'Aïn-Souf même les Châamba trouvèrent un des Medaganat des Laghouat-El-Ksel, par lequel ils cherchèrent à se faire donner des renseignements sur la harka; celui-ci qui n'en avait pas fait partie, et était venu là pour chercher un chameau perdu, ne put leur donner aucune indication à ce sujet. Toutefois, menacé de mort, il finit par dire que toutes les tentes de ses compagnons étaient à Ingher et que ceux-ci n'étant pas rentrés elles étaient à la merci d'un coup de main.

Les Châamba se décidèrent aussitôt à tenter l'aventure et ils exigèrent de leur prisonnier qu'il les conduisit. Mais celui-ci, profitant de ce qu'ils ne connaissaient point le pays, les amena tout droit à Ksar Ouled-El-Hadj Belkacem, le plus septentrional des Ksour du groupe même d'In-Salah. En s'en apercevant ils voulurent d'abord le tuer, puis se contentèrent de le bâtonner et le laissèrent là. Un Hartani leur servit alors de guide et ils reprirent la route d'Ingher.

En partant ils rencontrèrent trois Oulad-Sokna de Ksar-El-Kebir qui revenaient avec un mehari volé aux Medaganat, et peu après sept de ceux-ci partirent à la poursuite des voleurs. Les Châamba les désarmèrent, et apprenant que la harka était rentrée la veille au soir

ils hésitèrent un moment à continuer leur route. Ils s'y décidèrent cependant et arrivèrent le lendemain matin sous les murs du ksar, dont les habitants sortirent en armes à leur rencontre. Les cavaliers du Makhzen qui avaient emporté leurs burnous de service, réussirent à faire croire à ceux-ci qu'ils formaient l'avant-garde d'une forte colonne venue pour châtier les Medaganat, et les décidèrent ainsi à garder la neutralité. Pendant ce temps, les Medaganat campés un peu plus loin avaient pris les armes de leur côté et une partie d'entre eux marchait contre le rezzou, pendant que les autres s'efforçaient de faire rentrer les chameaux dans le ksar.

Cinq ou six des premiers furent assez facilement désarmés et leurs compagnons se replièrent vers les tentes, pendant que les Châamba se jetaient sur les chameaux. Il y avait là quelques Touareg des Kel-Ahamellel, qui, comme les gens d'Ingher, s'abstinrent de prendre part à la lutte, et malgré une fusillade assez vive, sans résultat d'ailleurs, Ahmed ben Mammour et les siens réussirent rapidement à réunir une centaine de chameaux avec lesquels ils s'enfuirent aussitôt.

Leur retraite précipitée ne pouvait laisser aucun doute sur l'isolement du rezzou, et revenus de leur surprise, les gens d'Ingher coururent rapidement à leurs tentes ou à leurs maisons pour s'armer de nouveau; puis, avec les Touareg et les Medaganat, ils se mirent à la poursuite des Châamba qu'ils rejoignirent à trois kilomètres du ksar. En voyant arriver cette nombreuse fezzaa ceux-ci avaient confié leur butin à quatre des leurs et tous les autres avaient mis pied à terre pour protéger la fuite, résolus à se défendre énergiquement.

Dans tous leurs combats, les Sahariens, avant d'en venir aux mains, luttent d'abord à la façon des héros d'Homère, et les Châamba déployent dans ces circonstances une faconde qui n'est pas sans influence sur leurs ennemis. Aussi, soit qu'ils éprouvassent une certaine terreur des menaces proférées contre eux, soit que

l'attitude résolue du rezzou leur inspirât une frayeur plus justifiée, les gens d'Ingher, qui bien que Touareg d'origine sont comme tous les Ksouriens d'une bravoure relative en rase campagne, s'arrêtèrent à distance. Les Medaganat et les Touareg, n'étant point assez nombreux pour engager la lutte à eux seuls, durent faire de même, et les Châamba sautant alors sur leurs mehara rejoignirent au grand trot leur convoi qui était déjà loin.

Deux cavaliers du Makhzen, Sliman ben Mabrouk et Mohamed ben Salem, faillirent alors être faits prisonniers, leurs mehara s'étant relevés avant qu'ils fussent en selle et suivant les autres. Sliman ben Mabrouk parvint cependant à faire coucher le sien, grâce à deux de ses compagnons qui l'arrêtèrent. Quant à Mohamed ben Salem, n'y pouvant réussir, il se suspendit au cou de sa monture et se laissa emporter jusqu'à ce qu'il eût atteint le rezzou.

Le lendemain les Châamba arrivèrent sans encombre à Ksar-El-Kebir, où El-Hadj Abd El-Kader ould Badjouda offrit la diffa aux cavaliers du Makhzen. Ils allaient en repartir le lendemain, quand les Medaganat, avec un certain nombre de Touareg et d'Oulad-Ba-Hammou, se présentèrent pour reprendre de force leurs chameaux.

La Kasbat des Oulad-Badjouda, près de laquelle tout le rezzou avait passé la nuit, est située sur un petit mamelon qui domine Ksar-El-Kebir, bâti dans un bas-fond entouré de sable.

Les Châamba réunirent rapidement leurs chameaux et se préparèrent à accepter le combat, au pied même de la Kasbat; mais El-Hadj Abd El-Kader intervint alors et finit par les décider à ne garder que 25 chameaux razzés, s'engageant à exiger que les Medaganat se contentassent du reste. Ceux-ci se montrèrent d'abord peu disposés à accepter cet arrangement; toutefois, n'étant pas les plus forts, ils durent accepter. Ahmed ben Mansour et ses compagnons revinrent donc tranquillement à Ouargla avec le butin qui leur avait été laissé.

La double leçon que venaient de recevoir les Medaganat leur ôta toute envie de s'attaquer de nouveau à nos tribus, et ils passèrent la fin de l'été et de l'automne à Ingher sans faire d'autre expédition. Ils y étaient encore quand les Oulad-Ba-Hammou, à la suite de l'attaque d'une de leurs caravanes par des Imanghassaten et des gens du rezzou, organisèrent une grande harka contre ceux-ci.

Un certain nombre de Fezzania étaient venus razzer au Nefzaoua en 1881, et avaient dû battre en retraite devant des forces supérieures, laissant deux des leurs sur le terrain. A la fin de l'été 1882, une petite expédition comprenant 30 Fezzania, montés sur des chameaux de bât, et 12 mehara des Imanghassaten partit pour venger cette défaite. En arrivant près de Ghadamès, le rezzou apprit les événements qui se déroulaient en Tunisie, et n'osant plus s'aventurer au Nefzaoua, se dirigea vers la Zaouiya de Timassinin pour tâcher de razzer quelque caravane.

Une gafla d'Oulad-Ba-Hammou, forte d'environ 40 chameaux et 15 hommes, portant à Ghadamès des marchandises pour le compte d'un négociant de cette ville, quittait la Zaouiya au moment où la harka descendait dans le lit de l'Igharghar que le medjebed coupe à dix kilomètres de là. On s'aperçut bientôt de part et d'autre ; et Sidi Ould Mohamed Ahmed Kebir des Imanghassaten du rezzou, reconnaissant parmi les Oulad-Ba-Hammou un parent de Bedjouda, El-Hadj Ahmed Ould Ba Ameur, lui offrit de se retirer avec ses chameaux; mais celui-ci refusa d'abandonner ses compagnons, et la lutte commença aussitôt.

Les Oulad-Ba-Hammou eurent en quelques instants six des leurs tués et deux autres blessés. Ils se sauvèrent et coururent se réfugier à la Zaouiya, dans la Koubba de Sidi-Moussa que toutes les tribus de cette région du Sahara considèrent comme un asile inviolable. En effet, les Fezzania qui voulaient les y massacrer en furent empêchés par les Imanghassaten.

Avec la caravane se trouvait un Ghadhamsi, El-Hadj El-Mokhetar ben Ali Ammouch, qui avait reçu une balle dans le mollet. Il fut reconnu des assaillants, qui, ayant tout intérêt à ne pas s'attirer l'inimitié des Ghadamsia, lui rendirent les marchandises de ses compatriotes et ses propres chameaux. Puis les Imanghassaten lui louèrent ceux qu'ils avaient gardés et leurs propres mehara pour transporter ses marchandises jusqu'à Ghadamès, les Fezzania ayant eu dans le partage du butin la plus grande partie des animaux de la caravane.

Quelques jours après deux Châamba des Koheul arrivèrent à la Zaouiya, au retour d'une tournée de chasse, et y trouvèrent les Oulad-Ba-Hammou qu'ils ramenèrent à In-Salah.

On était alors au commencement du mois d'octobre. Toutes les tribus du Tidikelt se décidèrent, sans hésitation, à partir immédiatement en harka, et dans les derniers jours du mois 212 mehara, sous les ordres d'El-Hadj El-Mokhetar, le fils aîné d'Abd El-Kader ben Badjouda, se mirent en route pour le Fezzan.

Les Medaganat, auxquels un mehari avait été de suite envoyé, n'avaient naturellement pas refusé leur concours. Ils fournirent 23 mehara, conduits par Ahmed El-Ahouar, et 7 Châamba présents à In-Salah se joignirent à eux, ainsi que 12 Oulad-Bou-Tseggui et 20 Kel-Ahamallel d'Ingher (1).

Les Oulad-El-Mokhetar envoyèrent, de leur côté, 11 mehara, dont 7 nègres, et les Zoua 2 mehara. Enfin, une vingtaine d'Oulad-Salem et d'Oulad-Mouleit, ainsi que quelques Oulad-Zenan présents à In-Salah, partirent également.

Tous les autres combattants étaient des Oulad-Ba-Hammou et des Oulad-Yahia de leur çof qui formaient

(1) Les premiers sous le commandement d'Abd En Nebi Ould El-Hamadou et de Bou Haddi Ould Bou Tseggin; les seconds sous les ordres de Bou Kebbada Ould Soufi et Abid Allah Ould Bou Khoumada.

ainsi plus de la moitié de la harka. El-Hadj Abd El-Kader ben Badjouda avait fourni, à lui seul, 70 mehara qu'il avait envoyé acheter chez les Kel-Ahamellel pour monter les gens de sa tribu qui n'en avaient pas.

La harka se réunit à Ksar-El-Kebir et se mit en marche après un grand taam (1) qui lui fut offert par les Oulad-Sidi-Belkacem. Au moment du départ elle s'arrêta pour réciter la Fateha à la Koubba du cimetière de Ksar-El-Kebir, et arriva le même soir à Foggarat-Ez-Zoua, puis le lendemain à H.-Oulad-Messaoud, au sud des Ksour des Zoua, où les Oulad-Badjouda, El-Mokhetar et ses frères Bou Hammama et El-Kadir la rejoignirent.

De là le rezzou marcha sur Iéresmellil où on tua deux chamelles de Nhahïer: une des Châamba, une des Oulad-Ba-Hammou. Quelques jours après il arriva à H.-El-Messegguem par le medjebed de l'Oued-Massin. L'Aïd El-Seghir tombant le lendemain, on fit séjour pour célébrer cette fête, et deux autres chamelles des Oulad-El-Mokhetar et des Oulad-Ba-Hammou furent encore égorgées; puis on reprit la marche avec plus de rapidité.

Au bout de deux jours la harka s'arrêta à Daiat-Ben-Abbou où des pluies abondantes, dans la région de l'Erg, avaient rempli les *tilmas* (2).

Le surlendemain l'expédition campa à El-Beiodh, et trois jours après à l'Oued-Tabenkout, où se trouvent aussi des tilmas. De là, en quatre jours, elle arriva à Ohaut, puits très abondant, au pied du Tasili des Azdjer.

De nombreuses traces de moutons et de chameaux indiquaient la présence de campements dans le voisinage. En effet, après quelques recherches on découvrit, de loin la tente de Khelil ben Goscheikh, Targui des Ifoghas,

(1) Taam (couscouss). On donne ces noms aux repas publics en usage chez les nomades arabes.

(2) On appelle ainsi des cuvettes à fonds argileux, remplies de sables où les eaux pluviales forment des nappes temporaires, qu'on atteint en creusant des trous profonds à peine de 0m50.

allié aux Imanghassaten par sa mère. En voyant le rezzou il essaya de se sauver avec ses troupeaux, mais il fut vite rejoint et fait prisonnier. Il avait un assez grand nombre de chèvres et de moutons qu'il fut d'abord question d'égorger pour augmenter les provisions. Cependant, sur les supplications de la femme de Khelil, on se décida à les lui laisser et la harka repartit en emmenant le Targui avec ses trente chameaux et son nègre seulement.

Quatre jours après elle atteignit H.-In-Ezzar, sur la route de Rât à Ghadamès, et y trouva les traces toutes fraîches d'une caravane qui se rendait à Ghât. 80 mehara partirent à sa poursuite. Ils rencontrèrent tout près de là une autre caravane des Ifôghas qui revenait de cette dernière ville avec 15 chameaux, et, bien que ces Touareg invoquassent leur qualité de marabouts, on les fit rapidement prisonniers. Après les avoir dirigés sur le puits, les mehara continuèrent leur poursuite. Ils rejoignirent la première guelfa vers le milieu du jour. C'étaient également des Ifôghas, avec lesquels se trouvait un indigène des Ioraghen. Ils avaient environ 75 chameaux chargés de marchandises de toutes sortes. Quelques-uns d'entre eux voulurent d'abord se défendre, mais entourés immédiatement ils durent se rendre et on les ramena aussitôt à H.-In-Ezzar.

Le lendemain matin la harka se remit en route, laissant les marchandises des deux caravanes au pied d'une gâra, à quelque distance du puits et assez loin de la route pour qu'il fût difficile de les découvrir. Quant aux prisonniers on les emmena tous. De H.-In-Ezzar le rezzou arriva en cinq jours à El-Ouffana, à deux journées de marche des premiers ksour du Fezzan. Une centaine de mehara partirent aussitôt sur les traces d'un troupeau de chameaux assez nombreux qui était venu boire quelque temps avant, mais il ne purent le rejoindre et rentrèrent le lendemain. Pendant ce temps les Chouaf, placés aux abords du campement, avaient captivé deux

Imanghassaten, Mohamed Ag Brahim et son neveu, ainsi qu'un Ghadamsi, qui venaient au puits avec une petite caravane de 4 à 5 chameaux.

Mohamed Ag Brahim était avec El-Fenaïl le plus influent des chefs de sa tribu. Les Chouaf lui avaient promis l'aman, mais Bou Hammama Ould Badjouda, après lui avoir reproché violemment le coup de main de Timassinin, auquel il était cependant étranger, lui tira à bout portant dans le dos un coup de fusil qui l'étendit raide mort. L'autre Targui réussit à se sauver à la faveur du désordre que produisit cet incident.

C'était pour la harka une circonstance fâcheuse; d'autre part, vers la fin de la journée, un Ghamdasi qui connaissait les Oulad-Badjouda vint tomber au milieu des Chouaf et l'on apprit par lui que les campements des tribus du Fezzan étaient très resserrés à peu de distance. Il était doublement dangereux, dans ces conditions, de pousser plus loin, et la retraite fut aussitôt décidée.

Après avoir repris les marchandises abandonnées à In-Ezzar, le rezzou revint à Ohaut où on remit en liberté les Ifôghas, qui reçurent chacun un chameau à titre gracieux, et les Ghadamsia. Puis après avoir fait le partage du butin qui était assez considérable, puisque chaque mehari eut 7 pièces de cotonnades de 20 mètres ou l'équivalent en autre marchandise, la harka se sépara.

24 mehara, dont 18 Medaganat, partirent vers le Nord pour aller razzer du côté de Ghadamès pendant que leurs compagnons revenaient à In-Salah.

En quatre jours les Medaganat arrivèrent au pied des dunes qui séparent Ghadamès du Souf. Ils avaient rencontré en route un grand nombre de troupeaux d'Ifôghas, mais ne les avaient pas razzés craignant d'être poursuivis; ils s'étaient contentés d'enlever deux esclaves et un Imghide noir qu'ils avaient trouvés un peu plus loin en train de chasser le dhobb, gros lézard à queue plate couverte d'écailles pointues, très communs dans la hamada, et qui constitue une assez bonne nour-

riture. Le rezzou se cacha dans l'Erg et Hamouadi ben Kouider, qui s'était déjà acquis une certaine notoriété parmi ses compagnons, partit pendant la nuit avec trois d'entre eux à la recherche de quelque butin. Ils marchèrent sans rien voir jusqu'à huit heures du matin, et trouvèrent presque en vue du Ksar, dans un bas-fond dominé par des gour, 18 chameaux que gardait un esclave. A leur vue celui-ci s'enfuit et les Medaganat, rassemblant vivement les animaux, se dirigèrent vers l'endroit où ils avaient laissé le gros du rezzou. En entrant dans l'Erg ils aperçurent deux Troud qui venaient du Souf et apportaient à Ghadamès quelques gazelles tuées en route. Hamouadi et deux de ses compagnons se précipitèrent sur eux pendant que le quatrième gardait les chameaux razzés le matin. Les Troud laissant là 7 chameaux qu'ils avaient avec eux se sauvèrent sur une gara où il était difficile de les atteindre. Les Madaganat se contentèrent donc de prendre leurs bêtes et ils rejoignirent la harka à la tombée de la nuit.

Pendant ce temps un autre parti avait capturé 10 chameaux des Oulad-Sidi-Mâabed, avec lesquels trois de ses marabouts étaient venus faire du bois dans l'Erg, sans toutefois s'emparer de ces indigènes qui s'étaient enfuis.

La nuit même, craignant une poursuite probable dans ces conditions, Ahmed El-Ahouar décida qu'on partirait sans plus tarder pour le Souf, et le rezzou s'engagea dans les dunes avec tout son butin. Les Medaganat arrivèrent en six jours à Berguig, au débouché de l'Erg. C'est un bas-fond couvert de petits roseaux, de sable, où l'eau est à peu de profondeur. Ils n'avaient pas bu depuis deux jours, n'ayant pas rempli leur guerba depuis Tinfouchaï, à deux journées de marche de Ghadamès et, bien que ne souffrant pas trop de la soif, grâce à la température assez basse, leur premier soin fut de creuser un puits.

Les caravanes s'arrêtent rarement sur ce point, la nappe étant fort saumâtre. Mais l'eau qu'ils y trouvè-

rent permit, tout au moins aux Medaganat, d'atteindre le surlendemain, sans trop de fatigue, Mouïat-Aïssa où il existe un bon puits.

Il y avait là d'assez nombreux troupeaux des Châamba du Souf que le rezzou traversa sans rien enlever. Il s'arrêta une grande journée à la tente de Mohamed ben El-Hadj des Feredj d'El-Oued, qui, avec un esclave d'Amar ben Ghdeier, gardait ces animaux. Mohamed ben El-Hadj donna aux Medaganat du lait en abondance et quelques dattes, mais ne put leur fournir aucun renseignement sur les chameaux des Troud qu'ils voulaient razzer en repartant. Le lendemain ils trouvèrent un indigène des Ghorib qui gardait des moutons des Oulad-Feredj, et l'emmenèrent jusqu'à Dakelt-Sinaoun sans pouvoir obtenir non plus aucun renseignement de lui, malgré leurs menaces. Ils se décidèrent alors à le relâcher et se dirigèrent sur Mouïat-Rebaïat où un autre berger de moutons, un Troudi d'une dizaine d'années, tomba entre leurs mains.

Sur les indications qu'il leur donna, le rezzou se remit en marche en obliquant au Nord-Ouest. Mais à peu de distance, deux Troud qui arrivaient en sens inverse à mehara prirent la fuite en l'apercevant. Hamouadi ben Kouider, Belgacem ben Ghoïdela, Mohamed ben El-Hadj et Ahmed ben Charchoukh s'élancèrent à leur poursuite pendant que leurs compagnons, avec lesquels ils s'étaient rapidement concertés, se dirigeaient vers le puits de Sif-El-Hadjer où le berger, qui réussit alors à s'échapper, leur avait dit qu'ils trouveraient des chameaux.

Le soleil était près de se coucher, et quoique mieux montés les Châamba ne purent rejoindre les Troud, qui avaient pris de l'avance, qu'à la nuit noire, au moment où ceux-ci arrivaient à une nezla d'une vingtaine de tentes campée un peu plus loin. Cette nezla était dans un bas-fond qui ne permettait de la voir qu'à une certaine distance. Les Medaganat y arrivèrent donc presque en

même temps que les Troud sans se douter qu'elle fût là. Mais les cris de ceux-ci avaient causé une panique que deux coups de fusil, tirés par Hamouadi ben Kouider, accrurent encore, et il y eut un moment de désordre inexprimable. Les hommes qui s'étaient armés précipitamment s'enfuirent du côté opposé, pendant que les femmes et les enfants se cachaient sous les tentes. Les aboiements furieux des chiens, la course des mehara, les cris avaient en même temps effrayé les chameaux qui se levèrent et se précipitèrent de tous côtés.

Profitant de cette chance inespérée, Hamouadi et ses compagnons poussèrent rapidement devant eux tous ceux qu'ils purent réunir, au nombre de 20 à 25, et se sauvèrent en les emmenant.

Mais revenus de leur frayeur les Troud s'étaient mis à leur poursuite et peu avant le lever du jour, faisant un crochet pour n'être point vus, ils allèrent se poster derrière une dune près de laquelle les Medaganat devaient passer, d'après la direction qu'ils avaient prise. Hamouadi ben Kouider et ses compagnons ne tardèrent pas à arriver. Les Troud se jetèrent sur eux, et à la première décharge Mohamed ben El-Hadj tomba percé de part en part d'une balle dans la poitrine. Les autres Medaganat s'enfuirent aussitôt abandonnant les chameaux qu'ils venaient de razzer et le mehari de Mohamed.

Le soir même, après avoir fait un assez long détour pour échapper aux Troud qui les avaient poursuivis encore quelque temps, ils rejoignirent le gros du rezzou à Sif-El-Hadjer.

Le lendemain matin, non loin de là, la harka arriva près d'un troupeau de 28 chameaux que gardaient deux indigènes des Troud qui s'enfuirent. Quelques mehara les rejoignirent et ils se laissèrent désarmer sans résistance, pensant en être quittes pour une captivité de quelques jours, au plus, jusqu'à ce que le rezzou eût fait de nouvelles prises. Mais Djillali ben Bou Sif, l'un des Medaganat, en abattit un, Embarek ben Chouchi, d'un

coup de fusil en criant à l'autre: « Vous nous avez tué un homme, nous vous en tuons un; nous sommes quittes, vas-t-en. » Le malheureux ne se le fit pas répéter et se sauva aussitôt.

En revenant plus tard, avec quelques indigènes de sa tribu, il trouva encore vivant son compagnon dont la blessure n'était pas mortelle et qui se remit assez rapidement.

Ce fut là le dernier exploit des Medaganat dans la région, l'alarme avait évidemment été donné de tous côtés et ils crurent plus prudent de battre en retraite sans plus tarder. Quinze jours après ils arrivèrent tous ensemble à In-Salah, avec le butin fait à Sif-El-Hadjer. Quant aux chameaux razzés à Ghadamès, Kouider ben Kouider et Maamar ben Chaban avaient pris les devants à Mouniat-Aïssa pour les ramener à une allure moins vive. A H.-El-Bothine, quelques Châamba alors à la chasse dans l'Erg (1) les rencontrèrent et profitèrent de leur supériorité numérique pour s'emparer d'une dizaine de bêtes. Maamar ben Chaban et Kouider ben Kouider voulurent d'abord résister. Mais les Châamba les menacèrent de les faire prisonniers et de les conduire à Ouargla, leur promettant au contraire le silence s'ils s'exécutaient de bonne grâce. Force leur fut donc d'en passer par là, et après avoir laissé prendre une partie du butin qui leur était confié ils continuèrent leur route sans autre incident.

Ces dernières razzia n'avaient en tout rapporté aux Medaganat que deux chameaux par tête, quelques-uns ayant été mangés ou étant morts en route.

Après en avoir vendu une partie à In-Salah ils allèrent rejoindre leurs campements à Ingher. Ne sachant où passer l'hiver, les parcours du Nord, de l'Est et du Sud leur étant à peu près fermés à la suite de ces coups de mains des dernières années, toute la bande se décida à

(1) Abderrahman ben Brahim ben El-Guendouz et des Oulad-Lechoual.

partir pour Sali, district méridional du Touat, peu de temps après.

L'Erg qui avoisine les Ksour devait leur fournir d'abondants pâturages, et bien que les Chorfa qui habitent ce pays se souciassent peu d'un pareil voisinage, ils n'avaient pas de motifs assez graves pour repousser les nouveaux venus chez eux.

XI

1883

Séjour à Sali. — Expédition contre les Reguibat. — Massacre des Medaganat.

Les Medaganat quittèrent donc Ingher vers le millieu de janvier 1883. Ils allèrent d'abord camper à Aouinat-Cheikh, puis dans la Rhabâ de Tit, et descendant ensuite au Sud poussèrent jusqu'au Ksour d'Akabli où les marabouts de Zaouiyat-Bou-Noua leur donnèrent deux charges de dattes. De là ils revinrent à Aoulef, et après un court séjour se dirigèrent vers Tidemayn en passant par Chebbi, ancien Ksar ruiné dont les palmiers à moitié enterrés dans le sable sont abandonnés. A Tidemayn, les Oulad-Mouley-Abdallah, famille de Chorfa qui sont les chefs du Ksar, leur offrirent à tous une diffa de bienvenue. Un peu plus loin, à Emezguemir, ils furent reçus de même et arrivèrent enfin à Sali.

Ce Ksar donne son nom à un district qui en renferme dix-huit autres. Il appartient aux Chorfa-Oulad-Belghith qui peuvent mettre en ligne 800 à 1,000 fusils, y compris leurs harratin et les esclaves.

Bien que d'une bravoure contestable, comme tous les Ksouriens, ces Chorfa sont assez belliqueux et jouissent, à ce point de vue, d'une réputation particulière. Assez

riches d'ailleurs, ils entretiennent soigneusement les fortifications du Ksar qui comprend quatre quartiers. Une enceinte extérieure, s'élevant au-dessus d'un large fossé circulaire rempli d'eau, entoure la ville et chacun des quartiers est protégé de même à l'intérieur, ainsi que la Kasbat de Sidi Mohamed Ould El-Habib, le chef reconnu des Oulad-Belghith, qui est située à quelque distance.

Sali, dans ces conditions, est à peu près inexpugnable pour les populations du pays et l'impunité dont sont ainsi assurés ses habitants est certainement pour beaucoup dans leur audace et dans la crainte qu'ils inspirent.

Bien que Ksouriens, presque tous ont d'assez nombreux troupeaux de chameaux ; ils vont, en effet, souvent en caravane à Timbouctou, dans l'Azaouad, dans les Ksour de l'Oued-Messaoura et font un commerce d'échange relativement important avec les Touareg notamment qui viennent acheter chez eux une partie de leurs dattes.

Les environs de la ville offrent des pâturages abondants, soit dans le bas-fond qui borde l'oasis, soit dans l'Erg qui l'avoisine.

Après être restés quelques jours sous les murs du Ksar, les Medaganat se dispersèrent au milieu de campements d'Oulad-Mouleit, alors assez nombreux.

Les Oulad-Mouleit, tribu d'origine arabe, mais fortement mélangée de sang berbère, ont leurs parcours habituels dans la région sablonneuse qui s'étend entre les Ksour de l'Oued-Messaoura supérieur et les dernières oasis du Touat. Divisés en plusieurs fractions, ils campent les uns à Kerzaz et près des Ksour voisins, les autres à Sali ou dans le district de Reggan, quelques-uns au Bouda, à Tamentit, dans le Touat du nord. Mais leurs pérégrinations lointaines les conduisent souvent jusqu'au delà de Bel-Abbas, dans l'Iguidi et même dans l'Adgharh marocain.

Comme les Touareg ils n'ont que des tentes de peau

et de loin leurs vêtements noirs ou bleu foncé peuvent les faire confondre avec ceux-ci ; toutefois, ainsi que les autres tribus nomades de cette partie du Sahara, ils ne portent point de voiles ni de chechia et leurs longs cheveux flottants les distinguent des populations de race berbère pure du Ahaggar.

Le mois qui suivit l'installation des Medaganat à Sali s'écoula sans autre incident que l'arrivée d'une forte caravane de Taitok qui vint acheter des dattes.

Fatigués de leur inaction, et considérant le pays comme absolument tranquille, ils se décidèrent alors à partir en harka avec les Oulad-Mouleit qui les en avaient sollicités, sans but déterminé d'ailleurs. Ils devaient se diriger d'abord vers Taodeni et tomber soit sur quelque caravane venant du Soudan, soit sur les campements d'une des tribus nomades qui vivent disséminées dans les solitudes de ces déserts.

Sauf les Oulad-Sid-El-Arbi qui du Gourara avaient rejoint les Oulad-Sidi-Cheikh et quelques autres Chaamba (1) rentrés dans leur tribu, tous les Medaganat étaient alors réunis au nombre de 33 fusils (2).

(1) Mohamed ben Abd El-Hakem, Messaoud ben Chraier, Ahmed ben Aïssa.

(2) Quelques-uns : Kaddour ben Ali ben Lecheb, des Mouadhi ; Ahmed et Brahim ben Younès, des Oulad-Feredj, du Souf ; Hamouadi et Brahim ben Kouïder et Saad Belgaçem, des Oulad-Zid, de Ouargla, ne faisaient partie de leur groupe que depuis les dernières années. Tous les autres étaient les anciens compagnons de Salem ben Chraier et d'Ahmed El-Ahouar.

C'était avec ceux-ci : El-Mabrouk et Belkheir ben Miloud, frères d'Ahmed El-Ahaouar, Mohamed ben Telmouche et les deux fils de Mohamed ben El-Hadj, des Chaâmba Mouadhi ; El-Akhedar ben Horrouba et son fils Hamoua ; Hamoua ben Salem, Belkheir et Maâmar ben Ghoïdela ; Belkheir ben Kaddour ben Mekroucham, des Chaâmba d'Ouargla.

Mâamar ben Chaban et ses deux fils Abd El-Kader et El-Dine ; Djillali ben Bou Sif ; Djillali et Ameur ben bou Chenafa ; Cheikh ben Boudjimâa et son fils Châaban ; Rabah Ould Bou Deir, Bou Hafs et Boubeker ben El-Fadaïl, des Laghouat-El-Ksel, et autres Arabes Oulad-Sidi-Cheikh.

Tous partirent, ne laissant avec les tentes que les enfants trop jeunes pour prendre part à l'expédition.

Les Oulad-Mouleit, de leur côté, étaient environ 50, parmi lesquels quelques esclaves.

La harka comprenait ainsi 80 mehara. Elle emmenait un convoi de 75 chameaux de charge que conduisaient les esclaves et quelques indigènes sans mehara, au nombre de 15.

Au moment du départ un Berezgui, dont le père installé depuis longtemps à Timbouctou y a gagné une grosse fortune comme marchand d'esclaves, Zighem Ould Khanchouch El-Bagra, vint se joindre aux Medaganat avec lesquels il avait déjà fait quelques courses et qu'il avait quittés à Sali.

Aussitôt l'expédition résolue on s'était occupé de compléter les approvisionnements de vivres, de munitions, de guerba; enfin, tous les préparatifs terminés, la harka se mit en route vers le milieu de mars sous le commandement de Zeini Ould Arroussi, des Oulad-Mouleit, qui d'un commun accord avait été désigné comme kebir.

La première étape est toujours nécessairement fort courte, tout le monde n'étant pas prêt en même temps. Le rezzou coucha donc le premier jour au Bourd de Sali, région de l'oasis où les palmiers poussent sans irrigation, grâce au voisinage d'une nappe d'eau douce superficielle. Il suivit le lendemain une nebkha qui longe l'Erg et vint camper à H.-Bou-Bernous, puits assez abondant et peu profond, situé au pied d'une gara au sommet de laquelle se trouvent quelques tombeaux. L'Erg, qui de Sali à Bou-Bernous longe à l'Est la route de ce puits, forme ensuite vers le Sud-Ouest un énorme massif.

La harka s'y engagea après avoir tourné la gara et prit la route directe de Taodeni, marché de sel fort im-

Sliman ben Abid Ez Zaouïa, des Oulad-Sidi-Cheikh. Enfin, quatre nègres des Oulad-Telmoucha, d'Ahmed El-Ahouar et de Kaddour ben Ali ben Lecheb qui accompagnaient leurs maîtres dans leurs expéditions, à mehara comme eux.

portant, où passent la plupart des caravanes qui vont au Soudan et où toutes les tribus de cette partie du Sahara viennent s'approvisionner de sel.

Une fois dans l'Erg tous les chameaux de bât furent attachés par longues files de 15 ou 20, comme les Touareg et toutes les peuplades du Sahara méridional ont l'habitude de le faire. Dressés ainsi, ces animaux suivent leurs chefs de file que les chameliers conduisent seuls à quelque allure qu'ils marchent et dans tous les chemins. La surveillance du convoi est donc facile, tandis qu'en laissant chaque bête isolée, comme le font les tribus du Nord, la traversée des dunes serait fort pénible sinon impossible.

Quatre jours après avoir quitté Bou-Bernous, le rezzou arriva à H.-El-Hadjadj, sur la route qui suit le Rekab des pélerins de l'Adgharh pour aller gagner la Tripolitaine.

Il eut encore à faire quatre jours de route sans eau jusqu'à H.-Djedid, puis deux jours pour atteindre des Oglat assez nombreux, situés dans un bas-fond où il fit séjour.

En hiver les chameaux marchent assez facilement dans le sable de l'Erg malgré ses dénivellations, grâce à l'humidité qui lui donne une certaine consistance. Mais la chaleur devenait assez forte et quelques coups de vent violents, qui sans transformer les dunes en gouffres mouvants, comme le racontent certaines légendes, n'en sont pas moins fort pénibles, surtout dans la traversée des Siouf, à la tête desquels le sable déferle comme l'écume des vagues, avaient fatigué tout le monde, hommes et bêtes.

Après deux jours de repos la harka se remit en marche et atteignit au bout de quatre fortes journées le puits de Tlahiha, dans un bas-fond où l'eau n'est qu'à deux mètres de profondeur.

Zeini Ould El-Arroussi pensait atteindre de là en deux jours les biar de Châli, et le lendemain Taodeni, où il était nécessaire d'aller prendre des renseignements,

aucune trace n'ayant été relevée depuis le départ de Sali. Mais il n'avait suivi cette dernière partie de la route qu'une seule fois dans son enfance et aucun de ses compagnons ne la connaissait. Les puits sont au débouché de l'Erg, dans le reg qui s'étend au delà jusqu'à Taodeni et souvent les habitants du Ksar les comblent pour empêcher les incursions des maraudeurs. Il pouvait donc être nécessaire de consacrer un certain temps à les déblayer avant de pouvoir s'en servir. Néanmoins la harka n'avait pris que la provision d'eau de trois jours.

Les prévisions du Kebir étaient inexactes ; le quatrième jour, à la tombée de la nuit, l'Erg entourait encore de toute part l'expédition et du sommet des dunes les plus élevées on apercevait encore, à perte de vue, un enchevêtrement de ghourd, de siouf qui ne permettaient pas d'espérer qu'on fût arrivé de bonne heure au reg. Il fut donc décidé que le rezzou se remettrait en marche avant le jour et que 20 mehara prendraient les devants avec Zeini pour décombler un des puits, le cas échéant.

Après avoir marché assez rapidement jusque vers le milieu de la journée, cette fraction arriva enfin à l'ouedj de l'Erg et au haut d'une dernière chaîne aperçut à une dizaine de kilomètres deux petits gourd qui dominent à l'Est le bas-fond de Châli. Cinq mehara, Hamouadi ben Kouider, Ali et Mohamed ben Telmoucha, avec deux Oulad-Mouleit, partirent aussitôt en avant pour éclairer la marche. Ils arrivèrent bientôt aux puits qu'ils trouvèrent comblés, et n'ayant pas de corde ni de delou pour enlever le sable ils attendirent leurs compagnons.

Hamouadi ben Kouider, en avançant sur une petite ondulation de terrain, remarqua au bout de quelques instants, assez loin vers l'Ouest, une masse sombre dont l'aspect lui sembla singulier. Il envoya Ali ben Telmoucha sur l'un des gourd pour examiner ce que ce pouvait être, mais celui-ci redescendit bientôt en disant que c'étaient tout simplement des touffes d'herbes et des

buissons éclairés d'aplomb par le soleil. Un des Oulad-Mouleit alla regarder à son tour et fut du même avis. Rien ne bougeait d'ailleurs dans cette direction. Les cinq mehara revinrent donc autour du puits et tenant leurs mehara par la bride ils s'assirent en attendant leurs compagnons qui s'étaient attardés.

Au bout de quelques minutes, l'un d'eux, dont le mehari était fatigué, se releva pour lui chercher quelques touffes de drine au pied des gourd. Il vit alors dans la direction où Hamouadi ben Kouider avait signalé quelque chose d'insolite, une forte troupe de mehara qui arrivait au grand trot, et bien que loin encore se rapprochait rapidement.

Tous les cinq sautèrent aussitôt sur leurs montures et s'enfuirent du côté des leurs. Ils les rejoignirent à peu de distance, et tous ensemble revinrent au puits dont il était nécessaire de s'assurer la possession.

L'autre rezzou, qui comprenait une cinquantaine de mehara, y arrivait presque en même temps. Les Oulad-Mouleit reconnurent aussitôt les nouveaux venus pour des Reguibat, tribu de l'Iguidi avec laquelle ils étaient en hostilités depuis longtemps et qui vient souvent faire des incursions sur la route du Touat à Timbouctou. Voyant qu'ils n'étaient pas en nombre, les Châamba et les Oulad-Mouleit voulurent battre en retraite jusqu'à l'arrivée du reste de la harka. Mais ils étaient trop près et la lutte s'engagea de suite assez vive. Aux premiers coups de fusil, Zeini tomba la jambe cassée et Mohamed ben Telmoucha reçut une balle dans le gras de la cuisse. De leur côté les Reguibat eurent un homme blessé.

Quoique plus nombreux, ils n'avaient pas une supériorité absolue étant moins bien armés et la portée des longs fusils des Medaganat parut les effrayer. Ils reculèrent donc un peu. Profitant aussitôt de ce moment d'hésitation, les Oulad-Mouleit et leurs compagnons s'enfuirent rapidement en emmenant leurs deux blessés et trois mehara du parti ennemi qui étaient venus se

mêler aux leurs. Les Reguibat parurent alors vouloir les poursuivre, mais ils s'arrêtèrent et revinrent au puits qu'ils se mirent à déblayer.

Pendant ce temps le gros de la harka des Medaganat s'était rapproché et 12 mehara bien montés, prenant les devants aux coups de fusil, rejoignirent les 20 premiers suivis de près par les autres. Sans attendre ceux-ci ces 30 mehara, laissant là les blessés, revinrent au puits.

Les Reguibat, qui avaient d'abord semblé accepter le combat, prirent la fuite aux premiers coups de fusil et après les avoir poursuivis quelques temps sans les rejoindre les vainqueurs retournèrent sur leurs pas. Ils trouvèrent tout le rezzou réuni près des puits et au bout de quelques heures de travail l'un d'eux put être déblayé. La nappe étant abondante et peu profonde, il suffit pour abreuver les chameaux et remplir les outres dès que chacun eut étanché sa soif.

La nuit se passa sans incident et au matin la harka prit la route de Taodeni où elle arriva au coucher du soleil.

Taodeni est un petit ksar habité par une population de race noire, qui grâce à sa position sur la route de Timbouctou et à une sebkha qui fournit du sel en assez grande quantité a une certaine importance.

Outre les caravanes qui se rendent du Touat au Soudan, les Tadjakant, les nomades de Tindouf, les Arib de l'Oued-Drâa, les Berabich, toutes les tribus de l'Azaouar, du Kidal et de l'Adgharh y viennent en assez grand nombre acheter les hadila, plaques de sel, que les Ksouriens extrayent de la sebkha.

Malgré leur isolement ceux-ci ne sont pas trop souvent victimes des empiètements de leurs dangereux voisins; le ksar est situé sur une colline et renferme le seul puits du pays; il n'a donc point à redouter d'attaque de vive force. D'autre part son chef, Heffeni, qui y joue le rôle d'un petit sultan et perçoit un droit du cinquième sur les ventes de sel faites aux étrangers, se sert des

revenus assez considérables dont il dispose ainsi pour conserver, par des cadeaux distribués à propos, de bonnes relations avec toutes les peuplades qui fréquentent Taodeni.

Il accueillit avec empressement le rezzou des Medaganat, fit soigner leurs blessés et après avoir offert une diffa à toute la harka lui donna quatre charges de riz du Soudan et quelques pièces de cotonnades.

Une caravane des Tadjakant qui se trouvait de passage, craignant d'être razzée lorsqu'elle se mettrait en route, envoya aussi au rezzou trois charges de riz.

Cette précaution eût peut-être été prudente si les Medaganat et les Oulad-Mouleit n'avaient trouvé à Taodeni 24 mehara de cette dernière tribu, en quête d'aventures, et qui, connaissant le campement des Reguibat, leur offrirent de les y conduire.

Ces campements, d'après les dernières nouvelles, devaient se trouver à dix jours de marche vers l'Ouest, près des puits de Mghîti.

Une pareille proposition ne pouvait que plaire à tout le monde et le départ fut aussitôt décidé. Zeini Ould El-Arroussi, dont la blessure était trop grave pour qu'il pût faire la route, resta dans le ksar et Mohamed ben Telmoucha avait d'abord pensé en faire autant, mais se sentant en état de monter à mehari il préféra au dernier moment accompagner la harka.

Elle comprenait ainsi, avec les Oulad-Mouleit qui se joignaient aux premiers, un peu plus de 120 fusils, et il semblait qu'elle n'eût pas grand chose à redouter des ennemis qu'elle pouvait rencontrer.

Le départ eut lieu vers le 10 avril, cinq ou six jours après l'arrivée du rezzou à Taodeni.

Le nouveau kebir, Mohamed ben Abderrahman Bou Deïa, des Oulad-Mouleit, se dirigea d'abord sur des puits situés à deux jours de marche Ouest du ksar, dans la hamada, laissant au Sud des collines rocheuses d'une certaine hauteur qui disparurent dans le lointain au

delà de ces puits. Trois jours après, en inclinant un peu au Sud-Ouest, le rezzou arriva dans un bas-fond, sorte de sebkha au milieu d'une immense plaine caillouteuse, où quelques ogla de deux mètres de profondeur donnent une eau un peu saumâtre mais buvable. A partir de ce point quelques petites dunes isolées commencèrent à se montrer vers le Nord, et bientôt se rapprochèrent de la route, formant des amas plus considérables au Sud et au Nord.

A deux journées de marche de la sebkha, le rezzou entra ainsi de nouveau dans les sables, mais sans s'engager dans l'Erg qui restait à sa droite et à sa gauche. Pendant les trois dernières étapes avant d'arriver à Mghîti, des Chouaf précédèrent la harka, qui dans un pareil terrain eût pu être surprise.

D'après les prévisions du kebir, on devait tout au moins rencontrer des troupeaux de chameaux à un jour ou deux des puits. En effet, d'assez nombreuses traces furent enfin relevées de temps à autre, mais elles se perdaient dans la hamada, et le rezzou arriva en vue des deux hautes Koudia isolées, distantes l'une de l'autre d'une dizaine de kilomètres, qui signalent de loin l'Oued où sont creusés les puits, sans avoir rencontré ni bêtes, ni gens.

Il eut bientôt l'explication de ce fait qui paraissait singulier, en voyant autour des puits des vestiges de nombreux campements qui avaient été levés précipitamment et s'étaient enfuis vers le Nord, deux ou trois jours auparavant.

Ainsi que l'apprirent plus tard les survivants de l'expédition, ces campements étaient bien ceux des Reguibat. Le rezzou qu'elle avait mis en fuite aux Biar-Châli manquait en ce moment d'eau depuis deux jours déjà. On se rappelle que 30 mehara l'avait poursuivi quelques temps, puis étaient revenus sur leurs pas. Mais les Reguibat qui n'avaient aperçu le convoi que de loin, craignant qu'ils ne revinssent avec des renforts, s'étaient

jetés dans la hamada où leurs traces étaient moins faciles à suivre. Ils comptaient se rabattre au bout de peu de temps sur les puits de l'Erg. Malheureusement c'était leur kebir qui avait été blessé, et seul il connaissait bien le pays. Sa blessure assez grave ne lui permit pas d'indiquer convenablement la route, et après avoir marché toute la nuit le rezzou, qui comptait arriver à l'eau de très bonne heure, se trouva complètement égaré dans une immense plaine coupée de petites dunes.

Quelques mehara commencèrent à ne pouvoir suivre; tous les hommes étaient exténués et un fort vent du Sud, qui soulevait des tourbillons de sable, acheva bientôt d'épuiser les plus solides. La folie de la soif ne tarda pas à se déclarer et tous se dispersèrent marchant à l'aventure.

Ils étaient passés, un peu avant le lever du jour, près d'un puits caché entre des dunes. Quatre d'entre eux revenant sur leurs pas sans s'orienter, emmenés par leurs mehara, y arrivèrent par hasard à la tombée de la nuit. Après avoir bu et s'être reposés le temps nécessaire, ils partirent à la recherche de leurs compagnons. Mais la soif avait déjà fait son œuvre quand ils découvrirent ceux qui s'étaient le moins écartés. Les premiers qu'ils retrouvèrent le lendemain soir étaient morts depuis la veille. Dès qu'ils eurent acquis la conviction que tous avaient péri, les quatre Reguibat se dirigèrent vers leurs campements qu'ils savaient à l'Oued-Mghîti.

Ils ne connaissaient pas non plus la route à suivre, ou du moins les points d'eau, et arrivèrent dans un état pitoyable, après avoir failli, une deuxième fois, mourir de soif.

Toute la tribu craignant une attaque s'était aussitôt décidée à se replier vers le Nord, et à retourner dans les pâturages d'El-Hanek, région ondulée, que traverse un oued de ce nom au milieu de petites collines pierreuses, entourant des plaines couvertes de gommiers et de plantes fourragères.

Elle venait seulement d'y arriver, les troupeaux rendant la marche fort lente, quand les Medaganat et les Oulad-Mouleit, qui avaient suivi ses traces, la rejoignirent trois jours après le départ des Mghîti.

Les Reguibat étaient campés entre le lit de l'Oued-El-Hanek qui, venant du Nord, se perd un peu plus loin dans une large dune sablonneuse et une koudiga rocheuse entourée de gourd isolés. Ils ne se gardaient pas et la harka put arriver assez près d'eux pour apercevoir leurs campements, du haut d'une colline, sans être découverts. Mais elle continua à s'avancer, et à 4 ou 5 kilomètres se trouva tout à coup en présence de deux cavaliers qui cherchaient des chameaux perdus et s'enfuirent au galop pour donner l'alarme.

Le soleil était alors sur l'horizon et le rezzou s'arrêta, pensant qu'il ne tarderait pas à être attaqué. Les premières heures de la soirée s'écoulèrent cependant sans que rien indiquât l'approche de l'ennemi. Hamouadi ben Kouider et 10 mehara, moitié des Medaganat et moitié des Oulad-Mouleit, partirent alors en reconnaissance. Ils arrivèrent jusque auprès des campements sans trouver de chouaf ou de postes de garde.

Les Reguibat veillaient cependant : toutes les tentes avaient été disposées de manière à former une vaste enceinte carrée, dans l'intérieur de laquelle se trouvaient les troupeaux. Aux quatre angles brûlaient des feux énormes, dont les lueurs rougeâtres éclairaient des masses confuses d'hommes armés assis tout autour. De grands tambours de guerre frappés en cadence par les vieillards résonnaient sourdement au milieu de chaque groupe, couvrant les beuglements des chameaux et les aboiements des chiens, que dominait aussi de temps à autre une clameur bruyante, refrain du chant de combat de la tribu.

Hamouadi et ses compagnons parvinrent en rampant à une demi-portée de fusil du feu le plus rapproché. Ils s'écartèrent ensuite pour mieux voir l'ensemble du campement, puis revinrent en toute hâte vers le gros de la harka. Ils avaient compté près de 300 tentes et n'évaluèrent pas à moins de 100 cavaliers combattants l'effectif de chacune des troupes réunies près des feux. Attaquer dans ces conditions leur paraîssait une folie. Dans d'autres circonstances engager la lutte un contre quatre eût été possible, mais la défense de leurs tentes devait donner aux Reguibat un courage et une énergie dont il fallait tenir compte. Ils étaient donc de l'avis de battre en retraite sans attendre la fin de la nuit.

Mais cette opinion ne prévalut pas. La harka n'avait plus de vivres, une partie des chameaux de bât avaient même été mangés. D'ailleurs les Oulad-Mouleit affirmaient que l'ennemi, mal armé, ne tiendrait pas devant une attaque vigoureuse. Il fut donc décidé que l'on se rapprocherait de la koudiga avant le lever du jour pour engager l'action dès qu'il ferait assez clair.

Les mehara étaient restés sellés et les chameaux du convoi ne portaient que des outres vides. Le départ se fit sans bruit vers la fin de la nuit et le rezzou s'avança jusqu'au pied des gourd les plus rapprochés des campements.

Là on fit coucher les chameaux de bât, et après les avoir entravés toute la troupe se dirigea sur les tentes avec les mehara aux premières lueurs du jour, ne laissant, pour garder le convoi, que les esclaves et deux Oulad-Mouleit.

Les Reguibat se groupaient de leur côté en avant des tentes, face à l'assaillant, la plupart à pied, quelques-uns à mehara et 25 ou 30 à cheval. Les Oulad-Mouleit ne les croyaient pas aussi nombreux, et au moment où toute la bande s'ébranla à son tour ils furent pris d'une panique soudaine : 15 d'entre eux se précipitèrent du côté de l'ennemi, en demandant l'aman; 10 ou 12 s'enfuirent vers les chameaux et 10 seulement restèrent avec les Medaganat; les autres, au nombre de 20 à 25, se sauvèrent dans toutes les directions.

Le goum de Reguibat, se lançant à leur poursuite, en tua rapidement une dizaine qui ne se défendaient même pas. Ils cherchaient à saisir les vêtements des cavaliers pour obtenir leur anaya (1). Mais ceux-ci les abattaient à coups de sabre sans les laisser approcher. Quelques-uns, cependant, parvinrent ainsi à avoir la vie sauve. Enfin 5 ou 6 des fuyards réussirent à s'échapper ; mais sans eau ni vivres ils périrent probablement de faim et de soif. Les autres, dans leur course éperdue, allèrent se jeter près des tentes où on les égorgea. Plus heureux ceux qui s'étaient rendus de suite, ils n'avaient pas été massacrés.

Pendant ce temps les Medaganat, avec les quelques Oulad-Mouleit restés près d'eux, s'étaient précipités vers l'ennemi. Leur première décharge fut meurtrière. Ils abattirent trois hommes et en blessèrent 7 ou 8. Les Reguibat reculèrent et d'un seul élan l'assaillant arriva jusqu'aux tentes. Mais il était impossible de s'y maintenir, et les Medaganat profitèrent du désordre qui s'était mis dans les rangs de l'ennemi pour reprendre position en arrière. Armés de ces longs fusils arabes, dont la portée est relativement considérable, ils continuaient ainsi la lutte sans se laisser entamer, malgré l'infériorité du nombre, lorsque le goum tomba sur eux par derrière. En même temps tous les combattants à pied et à mehara s'étaient réunis et s'avançaient de nouveau.

Les Medaganat poussant leur mehara devant eux essayèrent alors de battre en retraite. Mais ils étaient à peu près cernés. Ahmed El-Ahouar reçu le premier une balle qui lui brisa le talon, et voulant l'enlever un de ses frères fut tué près de lui. Une lutte furieuse s'engagea

(1) Anaya. — Chez les Berbères du Sahara lorsque dans un combat un vaincu parvient à se couvrir la tête du bernous d'un ennemi en se jetant à ses pieds sa vie est épargnée et il a droit à la protection toujours efficace de son vainqueur. Il y a là quelque analogie avec la coutume kabyle de l'anaya, telle que la pratiquent certaines tribus.

autour de leurs corps. De part et d'autre les armes étaient déchargées ; les Medaganat avaient tous d'excellents sabres Touareg, tandis que les Reguibat étaient surtout armés de lances en fer ou en bois avec une simple pointe en métal. Plus vigoureux et plus braves, les premiers eurent pendant quelques temps un avantage marqué. Mais pendant qu'une partie de l'ennemi les assaillait ainsi, les autres avaient rechargé leurs armes et bientôt plusieurs d'entre eux tombèrent (1).

Les Medaganat se décidèrent alors à abandonner leurs morts ; se réunissant en une seule troupe, ils se précipitèrent sur l'ennemi, et faisant une trouée sanglante à coups de sabres coururent jusqu'aux chameaux, non sans perdre encore quelques-uns des leurs.

Avant de les poursuivre les Reguibat achevèrent les blessés qui se laissèrent égorger sans résistance, sauf Ahmed El-Ahouar; il avait réussi à recharger son fusil et celui de son frère, et avant de succomber tua deux des premiers qui s'approchèrent de lui.

L'avance qu'avaient pu prendre les Medaganat leur permit de recharger leurs armes. Ils retrouvèrent d'ailleurs aux chameaux les esclaves, dont les leurs tout au moins étaient aussi braves qu'eux-mêmes et les 10 Oulad-Mouleit qui s'étaient sauvés de ce côté. Ceux-ci, en proie à une frayeur extrême, s'étaient couchés entre les animaux. Mais quelques coups de sabre les décidèrent à prendre part à la défense. Eux compris, les Medaganat disposaient d'une quarantaine de fusils.

Ils se groupèrent rapidement par deux ou trois autour des chameaux, derrière des blocs de pierre épars autour des gourd, et reçurent les Reguibat par un feu bien ajusté qui leur causa quelques pertes. Mais Salem ben Chraier, en se levant pour exhorter ses compagnons à se défendre vigoureusement, reçut une balle dans la tête, et sa mort causa un désordre dont les assaillants

(1) Ed Dine ben Mâamar, El-Arbi ben Thouil, Lakhedar ben Horrouba et quelques autres.

profitèrent pour se rapprocher. Quatre des siens (1), ainsi que deux des Oulad-Mouleit, tombèrent presque en même temps tués ou blessés.

Les Medaganat, cernés de toute part, ne pouvaient s'enfuir, et la lutte continua de part et d'autre sanglante, mais fatale pour eux. Moins d'une heure après le commencement du combat près des chameaux, Hamouadi ben Kouider, Ali et Mohamed ben Telmoucha, Ahmed et Brahim ben Younès se trouvèrent seuls sains et saufs avec une dizaine d'Oulad-Mouleit, tous leurs compagnons ayant été successivement tués ou blessés. Hamouadi ben Kouider finit par proposer à ce petit groupe de se sauver sur une gara voisine, où ils avaient quelque chance de continuer le combat et s'y précipitèrent aussitôt; ils arrivèrent au sommet assez tôt pour l'occuper avant d'avoir été rejoints.

Les Reguibat se mirent alors à égorger les blessés, puis ils crièrent aux Oulad-Mouleit de descendre en leur promettant la vie sauve. Neuf de ceux-ci, se fiant à cette promesse, se rendirent aussitôt et un seul, En Neha Ould Amar, resta avec les Medaganat.

Les Reguibat se contentèrent d'abord de dépouiller leurs nouveaux prisonniers; mais quand ceux-ci arrivèrent au campement, les femmes furieuses réclamèrent leur mort à grands cris, et on en égorgea quelques-uns, ainsi qu'une partie de ceux qui s'étaient rendus au début du combat.

Un premier assaut donné à la gara échoua. Ali ben Telmoucha et Hamouadi ben Kouider tuèrent les deux premiers assaillants et les autres se retirèrent. Mais Ahmed ben Yonnès, blessé en même temps, roula sur les pentes de la colline et l'ennemi l'acheva à coups de fusil.

Les tambours de guerre avaient été apportés près des combattants pour les exciter et au bout de quelque

(1) Djilali ben Bou Sif, Belgacen ben Ghoidela, Djilali ben Bou Chenafa et son frère.

temps tous les Reguibat s'élancèrent de nouveau en poussant de grands cris. Ils arrivèrent jusqu'au bord du plateau, tuèrent sur place En Neha Ould Amar et blessèrent légèrement Ali ben Telmoucha, en ayant de leur côté trois hommes mis hors de combat, ce qui les décida à reculer encore.

Dans un nouvel assaut Ali et Mohamed ben Telmoucha se firent tuer en s'avançant à découvert, et Hamouadi ben Kouider resta seul avec Brahim ben Younès, qui n'était qu'un enfant de quinze ans.

Ils allaient être infailliblement massacrés, lorsqu'un marabout influent des Reguibat, Si Mohamed Ould Si Mohamed, empêcha une dernière attaque et leur cria de descendre sans crainte, en leur garantissant la vie sauve. C'était une dernière chance à courir, et les deux Châamba n'hésitèrent pas. Le marabout tint sa promesse, et après une assez vive discussion avec les vainqueurs qui voulaient les tuer les emmena à sa tente, pendant que les Reguibat, qui avaient perdu en tout près de 40 hommes, enterraient leurs morts.

Hamouadi et son compagnon retrouvèrent au campement de la tribu une vingtaine d'Oulad-Mouleit, épargnés comme eux grâce à l'intervention du marabout. Il y eut à leur arrivée un tumulte assez violent; les femmes surtout paraissaient acharnées contre les deux derniers survivants de la bande, dont l'agression avait été si sanglante, et ils purent, un instant, se croire perdus. Mais la protection de Sidi Mohamed resta efficace jusqu'au bout; et vingt jours après la tribu s'étant dispersée dans l'Oued-El-Hanek, il fit remettre en liberté Hamouadi et Brahim, ainsi que 12 des Oulad-Mouleit, en leur rendant 5 chameaux et leurs fusils. Les autres Oulad-Mouleit restèrent prisonniers.

N'ayant plus aucune provision, aucune ressource, Hamouadi et ses compagnons se décidèrent à s'arrêter, avant d'arriver à Taodeni où ils voulaient se rendre, près d'un puits pour chasser. Ils bâtirent donc une hutte en

branches d'arbrisseaux, et le pays s'étant trouvé fort giboyeux, y passèrent un mois, pendant lequel ils réussirent à prendre cinquante antilopes et une gazelle. Ils se rendirent alors à Taodeni d'où Brahim ben Younès revint à In-Salah avec une caravane. Les Oulad-Mouléit, de leur côté, retournèrent chez eux.

Quant à Hamouadi, après être resté deux mois dans le ksar, attendant une occasion favorable, il partit pour Timbouctou, puis de là se rendit chez les Iregenaten où il fit un séjour de huit mois. Gagnant ensuite l'Adghar des Kêl-Immiden, il arriva chez les Touareg-Ahaggar à la fin de 1884, peu de temps après le massacre d'un mead de Châamba qui leur avait été envoyé pour rétablir la paix, rompue au commencement de l'année entre les deux peuplades.

Il réussit, non sans courir de grands dangers, à gagner Ingher et In-Salah, puis se joignit aux Châamba dissidents campés dans les parages d'El-Golea.

Toutes ses aventures, sa chance extraordinaire, lui avaient donné une audace excessive qui finit par lui être fatale.

Au mois d'août 1885 il essaya de razzer avec deux autres mehara seulement une caravane de Touareg-Azdjer, forte de plus de 20 hommes. Forcé de prendre la fuite à pied, il fut cerné à distance par les Touareg qui n'avaient pas osé engager la lutte avec lui, et attendirent que la soif eût fait son œuvre pour lui couper la tête.

De l'ancienne bande des Medaganat il ne reste plus que les quelques indigènes qui ont fait leur soumission pendant ces dernières années et un enfant, seul survivant de la catastrophe finale; tous les autres ont péri tragiquement.

Mais ils ont terrorisé le Sahara pendant dix années, et nos tribus du Sud, de Géryville au Souf, conserveront

longtemps le souvenir de leurs razzia où elles ont perdu plus de 2,000 chameaux. Le sang versé par cette bande sur notre territoire, grâce à la complicité des Châamba et du Souf de Ouargla, d'El-Golea, qui la composaient presque entièrement, rend nécessaire, vis-à-vis de ces tribus, une rigueur impitoyable dans l'avenir.

De tels événements d'ailleurs sont l'indice d'une situation fâcheuse sur notre frontière méridionale, et des mesures de diverses natures sont indispensables pour en prévenir le retour.

Frapper un coup retentissant dans le Sahara, en faisant expier aux Touareg-Ahaggar le massacre du colonel Flatters, est l'un des plus urgents à tous égards pour inspirer aux peuplades du pays le respect de notre domination, et l'exemple même des Medaganat montre combien il serait facile d'obtenir ce résultat, en utilisant le concours de nos tribus du Sud.

Il en est une autre qui n'est pas moins indispensable: c'est la substitution aux garnisons d'infanterie ou de cavalerie de nos postes extrêmes, de troupes montées à mehara, sans laquelle nous ne pourrons jamais faire efficacement la police de notre propre territoire.

L'éloignement des régions où les incursions périodiques des pillards du désert peuvent se produire, a trop longtemps empêché de reconnaître l'utilité des projets établis maintes fois à cet égard.

Il ne faut pas oublier que le plus sûr moyen d'obtenir de nos tribus si turbulentes du Sahara une obéissance qui leur pèse, est de leur prouver notre force, en les défendant contre leurs ennemis naturels qui sont les nôtres, et auxquels notre indifférence à leur égard les a plus d'une fois décidés à se rejoindre.

LE CHATELIER.

FIN

ESSAI

D'ÉTUDES LINGUISTIQUES & ETHNOLOGIQUES

SUR LES

ORIGINES BERBÈRES

(Suite. — Voir les nos 175, 176, 178, 179, 180 et 181.)

Comme corollaire, on est en droit d'ajouter aussi à cette liste des peuples de Enn les deux autres grands ethniques berbères : les *Zenaga* et *Zènata,* encore bien que d'autres données linguistiques permettent de les rattacher à d'autres origines. *Zenaga* et ses variantes *Senhaga, Senaga, Senhadja,* représente ici la 22e forme de *Zana,* avec le sens de « *agent du ciel,* ou *gens issus de Enn* » et *Zenata,* est la 5e forme, avec le sens de « *ressemblance, similitude, avec les gens issus de Enn.* »

Il est à remarquer que la linguistique en indiquant, ainsi que nous le verrons plus loin, plusieurs origines pour les mots Zenata et Zenaga, est d'accord avec les traditions berbères qui invoquent aussi plusieurs origines pour ces races.

Faut-il, maintenant, ajouter encore à cette liste des peuples de Enn un groupe des premiers habitants d'Alger, les *Beni-Mezeghana,* descendant des Mesgana? Matmol dit que dans son temps une tradition indigène locale attribuait la fondation d'Alger « sur les ruines de » *Sassa,* près de l'Harrach.... aux *Mosgan,* peuple » plutôt basané que blanc et dont les principales habi» tations étaient en Libye, d'où il est devenu puissant en

» cette province d'Alger et y a régné longtemps avant la » venue des Romains. »

Le vocable *Mosgan* qui donne la vraie prononciation gutturale berbère, défigurée par le غ de l'orthographe arabe, c'est *Mas-gana, Mas-Agana, Mas-ag-Ana,* « les seigneurs de la descendance des Ann. » Le titre honorifique inchoatif de *Mas* a pu, avec le temps, disparaître ici (comme ailleurs il a disparu chez les Mas-Saoula devenus les Saoula), et il est resté non loin d'Alger, dans le Djurjura, refuge de tous les vaincus berbères, des clans de Gana, les Aït-Gana (clan auquel se rattachent, malgré leurs prétentions contraires, les Ben-Gana, de Biskra).

Sans doute, beaucoup de ces ethniques ou vocables que nous venons d'énumérer, ne datent peut-être pas des premiers peuplements africains, et ils ont pu être apportés par des migrations postérieures; mais ils semblent bien se rattacher aux dénominations qui se rencontrent chez ces peuples primitifs de race touranienne ou scythique qui conservèrent si longtemps le culte ou le souvenir du Dieu *Enn* ou *Anou.*

CHAPITRE VI

Peuplement Sud. — § 2

Peuplement Hamaxèque ou Amachek. — Tribus filles de leurs mères. — Considérations générales sur l'élément féminin dans les mythologies antiques.

Quelles que soient les divergences d'opinions des auteurs, à propos des noms ou des mœurs des premiers peuples répandus entre le Danube et l'Altaï, tous sont généralement d'accord pour rattacher ces peuplades à deux groupes principaux plus ou moins homogènes et

plus ou moins enchevêtrés, mais ayant leurs noyaux respectifs, l'un à l'Orient, l'autre à l'Occident.

Ce rattachement à deux souches, ou cette division en deux soff, quoique basés sur des raisons différentes selon les auteurs, restent cependant le seul point hors de doute et nettement dégagé.

L'étude du Berbère nous conduit à des conclusions rentrant absolument dans le même ordre d'idées : d'un côté, nous voyons des populations qui, suivant l'expression pittoresque des Touareg, sont « *les enfants de leurs mères* », et, de l'autre, nous trouvons des groupes qui sont « *les enfants de leurs pères* (1). »

Vers l'Ouest, ce sont les Nomades *hamaxœques*, αμαξικοι (2) ou *Amachegh, Amassegh*, fils de leur mère, d'après le sens analytique de leur nom, soit qu'on prenne le radical αμαξα qui est pour αμαγα, soit qu'on prenne le mot avec sa terminaison en donnant au ξ grec la valeur de *S* dur, on a :

⊐ *em* = mater
⋈ *ag* = fecit
⊡ *es* = eum

ou

⊐ = *em* = mater = matris ;
⊡ = *es* = ejus = suæ ;
□ = ⋈ = *eg* = fecit = filii.

Vers l'Est, ce sont les Nomades *Gêtes, Tissagêtes, Tiragêtes, Massagêtes, Goth, Iouth,* fils de leur père :

⋈ = *ag* = filii ;
+≮ = *it* = patris, patrum.

Cette classification nouvelle n'est pas arbitraire ; elle est essentiellement dans le génie des anciennes races berbères ; elle est indiquée par plusieurs traditions générales ou particulières qui, en Algérie, donnent tantôt

(1) Duveyrier, p. 322, 326, 340, 347, 393, etc.

(2) Strabon, L. IX, chap. 2, et ailleurs.

un homme, tantôt une femme pour ancêtre d'une race ou d'une tribu berbère ; enfin, cette classification existe encore chez les Touareg, où nous avons les tribus *Ibna-Essid* ابنى السيد « fils du père », et celles *Beni-Ommia* ابنى أمّ « fils de la mère ». Chez ce peuple, en effet, l'enfant « suit le sang de sa mère » ou « le ventre teint l'enfant ». Dans plusieurs de ces tribus filles de leurs mères, les femmes nobles confèrent la noblesse à leurs enfants, alors même que leurs maris sont de race roturière.

Nous n'ignorons pas que le mot grec αμάξικος, hamaxœque, signifie *peuple charretier*, ou mieux *peuple à chariots*, c'est du moins l'explication classique ; mais, nous rappelant que Platon reconnaissait qu'il fallait recourir aux langues barbares pour découvrir les principales sources où ses compatriotes avaient puisé leur idiome, nous estimons que les Grecs ont tiré leur mot αμάξα (c[h]a-riot) du nom même du peuple qui faisait usage de mode de locomotion (1), comme ils ont tiré leur mot de νομάδος (nomade) des peuplades errantes se disant *N'midep* (2), comme ils ont tiré le mot βαρβάρος *(barbare)* des groupes d'*émigrés* étrangers *berbérant* ou foisonnant (3).

Ce sens même de « peuple à chariot » donné au mot *hamaxèque*, peut, dans de certaines limites, confirmer l'identité de ceux-ci avec le peuple *Amachek* ou *Amajek*, car on sait que les Libyens, *gens du sud-ouest* de la Cyrénaïque, faisaient usage de chars de guerre, et on sait aussi que dans le Sahara central, chez les Touareg *(Amachek)*, avant l'introduction relativement moderne

(1) N'avons-nous pas, en français : landau, berline, améri-ricaine, etc.

(2) Voir plus loin, chap. XII.

(3) Voir, au sujet du mot « *barbare* » et des Cariens barbarophones, Strabon, L. XIV, chap. 2, — 28 ; et aussi L. VII, chap. 8, — 1.

des dromadaires, tous les déplacements se faisaient en *chariots* traînés par des bœufs. Il est donc rationnel d'admettre que le mot Amachek a fort bien pu avoir, à une certaine époque, en berbère, le même sens qu'en grec. Aujourd'hui, si les Touareg ne se nomment plus *charretiers*, quelques-uns d'entre eux sont dits *bouviers*, ce qui est, en berbère : *Azgar* et *Chaouïa*.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici, à propos des Touareg *(Amachek)*, ce que Strabon (1) nous dit des Hamaxèques, qu'il décrit ainsi : « Ces Hamaxèques vivent de la chair et du lait de leurs troupeaux. Peu sociables de leur nature, ils profitent de ce qu'ils sont les plus nombreux pour intercepter tous les chemins pouvant donner accès dans leur pays, ou pour empêcher qu'on ne remonte la partie navigable du fleuve. Aussi, que n'a-t-on pas supposé?... Par suite de leur isolement et de leur vie errante, auxquels les condamnent leur orgueil et leur sauvagerie, les *soixante-dix* peuples scythes venant sur le marché des Dioscures parlent soixante-dix dialectes différents. »

N'est-ce pas là encore aujourd'hui nos Berbères transsahariens?

D'autre part, cette division des anciens Barbares nomades en fils de leurs pères et fils de leurs mères n'est pas nouvelle; elle a été déjà constatée comme correspondant à des variétés de langage. « Dans la plupart des langues européennes, nous dit M. Max Muller (2), on peut faire une distinction de même nature entre l'idiome des pères et l'idiome des mères : Sanscrit et Pracrit, — Éolien et Ionien, — Gadhélique et Kimri, — haut allemand et bas allemand, etc. »

Le jour où nous connaîtrons bien tous les dialectes berbères, nous arriverons aussi certainement à les classer

(1) Strabon, L. IX, chap. 2 ; L. XI, chap. 1, — 16.
(2) Max Muller, *loc. cit.*, t. 1, p. 45, 46, 47.

en deux groupes ; mais, dès maintenant, si nous nous reportons (1) aux divers sens intrinsèques des mots berbères signifiant *enfant*, nous y voyons très nettement deux groupes : l'un né de l'idée féminine, de l'idée d'enfantement et de maternité ; l'autre, au contraire, né de l'idée masculine. Dans une série, l'enfant est *chose de la mère ;* dans l'autre, il est *chose du père*.

Quoi qu'il en soit, les races tourano-kimriques dont nous nous occupons ici, par leurs mœurs et par les indications linguistiques recueillies, se classent naturellement dans les tribus filles de leurs mères. En effet, chez les Touraniens, le rôle de la femme était prédominant : « Le seul fragment que nous possédions de leur ancien droit traite des liens et des devoirs de la famille, il nous prouve que la femme jouissait de droits et d'honneurs assez grands ; même en puissance de mari elle pouvait avoir une propriété personnelle.... le fils qui reniait sa mère était *exclu de la terre et de l'eau ;* le fils qui disait à son père : tu n'es pas mon père, était condamné à rétracter sa parole et à payer l'amende (2). »

Il y a, même dans les langues dites sémitiques, des faits curieux à rattacher à cet ordre d'idées; ainsi le mot bien connu أمّ *Am, Oum,* mère, est donné comme dérivé de la racine أمّ dont un des principaux sens est : « Marcher en tête, ouvrir la marche et donner l'exemple que les autres auront à suivre, » d'où امام *Imam,* pontife, ou, plus exactement, « celui qui, dans la prière, est en tête ou en avant et sur qui se règlent tous les autres pour les mouvements et les paroles. »

Chez les tourano-kimriques d'Europe, qui sont les mieux connus, nous retrouvons à chaque pas la femme au premier rang dans les traditions ethnologiques, dans les

(1) *Revue africaine,* 1883, p. 408.
(2) Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 141.

mythes religieux, dans les récits de batailles et dans les us et coutumes qui se sont transmis à travers les siècles.

Parmi ces nombreuses tribus scythes qu'énumère Hérodote, il en est une dont le nom a été l'objet des commentaires les plus étranges : c'est celui des *Androgynes*. Ne serait-ce pas tout simplement la traduction d'une expression locale signifiant : soit *guerrier-femme*, ce qui serait le synonyme de l'idée que nous attachons au mot amazone : soit *hommes-de-femmes*, c'est-à-dire fils de femmes, fils de leurs mères.

Une légende locale, recueillie par les Grecs du Pont-Euxin, nous donne une femme, *Eridna*, reine et maîtresse du pays, comme s'imposant à Hercule, dont elle a trois fils qui deviennent les ancêtres de trois groupes scythes ; mais une autre tradition, d'un caractère plus général, donnait tous ces Scythes hamaxèques comme les descendants des Amazones. Or, ces Amazones, dont la mythologie grecque s'est emparée pour en faire les héroïnes d'une série de fables plus ou moins transparentes, portent un nom qui a une signification susceptible de nous éclairer.

Il existait, en effet, chez les Scythes, un peuple dénommé *Alazône*, ce qui est rigoureusement la dénomination berbère moderne *Ahl-Azoun*, le clan d'Azoun (1) : ceci écrit serait : ǀ # ǁ *Alazon*, nom de la 13ᵉ forme.

Le mot Amazone, écrit en berbère, est identique comme sens : ǀ#] *amazon*, est de la 3ᵉ forme, et signifie : le peuple d'Azoun (l'amas, la foule des Azoun).

Ces Alazônes ou Amazônes étaient, du reste, des peuples de Enn, car leur nom se décompose hiératiquement ainsi :

(1) Le clan des Azoun, le Ahl-Azouna est, en Algérie, un petit douar des Mahada, sous-fraction des Msirda du bas, dans le pays de Nemours.

ǁ = *el* = *Deus ;*
⊡ = *as* = *ejus ;*
ǀ = *on* = *Enn ;*

ou :

ǁ = *al* = peuple ;
⊡ = *S* = de ;
ǀ = *oun* = Enn ;

et :

] = *am* = *Matrix ;*
⊡ = *es* = *ejus ;*
ǀ = *oun* = *Enn.*

Comme, d'autre part, dans ces tribus des Azoun, les femmes avaient le rôle prépondérant, la légende en fit bien vite un peuple de femmes héroïques. *Amazone* peut, du reste, se lire aussi :

] = *Am* = mères, femmes ;
ǀ# = *Azoun* = des Azoun.

Nous avons vu plus haut (Chap. IV) que ce mot *Azoun*, expliqué par les *Slaves* comme signifiant « les forts, les vaillants, se trouvait avoir le même sens en berbère, ǀ# *Azoun* étant équivalent à ǀ⊡ *Assoun*, forme dérivée (factitive) de ǀ *Enn*, frapper, tuer, anéantir.

En grec, αλαζων signifie fanfaron, vantard. Or, le fanfaron, d'après Littré, est « celui qui célèbre ou exagère sa bravoure. » Ce nom, n'étant pas employé en mauvaise part, convient bien à un peuple primitif.

Ceci posé, il est facile, d'après les traditions mythologiques et les données géographiques, de suivre le mouvement de conquête et d'extension de cette race des Alazônes ou Amazones ; mais, pour exposer cet exode

d'une façon plus synthétique, il est nécessaire de dire d'abord quelques mots des mythes religieux qui dominaient chez les gens de cette race, et d'énumérer les différents groupes formant ses principales subdivisions.

Et d'abord, tout concorde pour nous montrer que chez ces races nomades kimro-touraniennes, la divinité principale était, le plus souvent, non pas un dieu, mais une *déesse*, une *vierge* ou une *mère*, dont le nom variait suivant les tribus.

Chez les Amazones ou Ahl-Azoun, cette déesse était sans doute celle qui, bien des siècles plus tard, n'avait pas cessé d'être adorée par les Irlandais païens, *Ana*, *la mère des dieux;* c'était encore *Ma* ou *Enyo*, la Bellone des Latins, la mère-déesse de la guerre, qui eut longtemps son temple à *Comana*, en Asie mineure, et dont l'attribut caractéristique était la lance. Une déesse convenait bien mieux qu'un dieu à cette race qui porta si haut le culte de la femme, et chez laquelle naquit certainement l'idée d'*Athènè* (la Minerve grecque). Ce nom d'*Athènè*, en tourano-berbère, n'est que le féminin (6ᵉ forme) de *Enn*, *Ana* ou *Ènè;* il se retrouve dans toutes les dénominations géographiques des pays dont les Amazones firent la conquête, en Europe, en Asie, en Afrique. Ce furent les races des Ahl-Azoun qui établirent cette déesse dans la capitale de l'Attique, soit lorsqu'elles s'emparèrent du lieu qui fut *Athènè*, soit lorsque les Argonautes l'importèrent des rives du lac Triton, où étaient installées les tribus des Amazones conquérantes de la Libye. Nous reviendrons en détail sur ces noms.

A cette *Ennyo*, *Ana* ou *Enè* on peut, outre Athènè, rattacher encore bien d'autres déesses remontant à une très haute antiquité : *Uranie*, I☐ *Our-an*, la Vénus céleste, représentée souvent, comme la Vénus armée ou la Vénus victorieuse (αρεια), avec une lance et un casque. *Uranie*, en grec, signifie « céleste »; en berbère, le sens est *fils ou fille de An;* en tourano-chaldéen, *An* signifie *dieu* et aussi *ciel*. *Ouran* est donc ou *fille du ciel*, ou

l'adjectif de la 14ᵉ forme de *An*, ciel, c'est-à-dire céleste. C'est là évidemment le prototype de l'*Anat* chaldéenne, *Anaïtis* ou *Mellyta* des Grecs.

Dans d'autres tribus fort nombreuses, la déesse invoquée était une vierge, une Vesta, nous dit Hérodote, qui nous apprend que son nom scythe était *Tabiti*, vocable de forme berbère (12ᵉ forme) dont le sens est : *celle qui fuit les hommes.*

+ = *ta* = *ea quæ*, = celle qui ;
⊞ = *ab* = *abiit*, = fuit ;
+ = *iti (at)*, = *hominibus*. = les hommes.

Ailleurs, on la nomme simplement la Vierge.

Mais c'était, sans doute, une vierge prolifique, à la façon des Amazones, qui surent si bien perpétuer leur race pendant des siècles; car, presque partout, cette vierge Vesta est appelée *la mère des dieux*. Ici, c'était *Da* ou *Dè*, la Cérès des Pélasges, la déesse primordiale nourricière des hommes ; *Dè*, prototype et racine de la *Dia* ionienne, de la *Deva* sanscrite, du *Deus* latin, et enfin de la *Démêter* des Grecs. Là, chez les Barbares ou Berbères ancêtres des Romains, Vesta se nommait *Oma*, « la bonne déesse ». *Oma* est, en berbère, ⊐ = *em* ou *oum* أُم, la mère, dans certains dialectes et en arabe. Le sacrifice à la bonne mère *Oma* se nommait, chez les Romains, *Damium*, radical *Dam*.

Λ = *Da* = socius, ⎫
⊐ = *am* = matrix, ⎭ ou adjectif de la 16ᵉ forme.

Ce qui concerne la mère, *Oma*.

En Algérie, une foule de ruines portent le nom d'enchir *Damous*, plusieurs même sur des lieux où les Romains n'ont jamais pénétré ; ce n'est donc pas le mot *Domus* altéré, c'est un mot plus ancien.

Sur d'autres points, la « mère des dieux » était appelée *Rhéa*, la *Rhea Idéenne*, c'est-à-dire *Rhea, compagne de Enn*.

□ = *Rhea* = our = luna;
ʌ = *id* = socia;
| = *Enn* = Enni.

Cette Rhea, chez d'autres tribus, devenait la *Hera* pélasgique ou *Junon (Ioun)*, l'épouse du dieu souverain, la déesse de la fécondité, qui engendrait par sa seule volonté et était la protectrice spéciale, le représentant divin de la femme et de ses droits.

Hera = □ = *ar*, *our* = engendrer.

Nous avons dit que chez les ancêtres des premiers chaldéo-touraniens, c'était *Anat*, c'est-à-dire un *Enn* féminin qui devint : chez les Grecs, *Anaïtis*, et chez les Latins, *Juno*, ou *Diane*, ou même *Vénus*.

Anaïtis, privé de sa terminaison grammaticale, c'est *Anaït*, c'est-à-dire le vocable même qui, chez les Kabyles, indique le *clan*, la descendance, *Aït* ou *Naït*.

Junon, c'est-à-dire *Ioun*, transformé en *Diane*, donne :

ʌ = *Di* = socia;
| = *an* = Enni.

Vénus peut s'écrire et se prononcer *Ouennous (Oua*, celui, celle ; *Ennous*, de *Enn)*; ou encore en prenant le radical fourni par le génitif *Veneris : « Ouener (is)*, » ce qui devient, en berbère :

: = *Oua* = celui, celle;
| = *Enn* = Enn;
□ = *er* = engendre;
} celle de Enn engendrant.

Ceci explique peut-être pourquoi, dans les premiers temps, Diane et Vénus sont souvent confondues chez les Latins : l'une et l'autre étant la compagne de Enn, ou celle par qui Enn engendre.

Il nous paraît inutile de poursuivre plus loin cette énumération qui, en l'état, suffit à montrer que, dans

une très haute antiquité, chez tous les peuples hamaxèques ou barbares riverains du Pont-Euxin, en Europe et en Asie, il existait, dans la plupart des tribus, une divinité féminine, déesse guerrière, à la fois vierge farouche, mère des dieux et symbole de la création ; divinité très ancienne et qui paraît, presque partout, avoir existé antérieurement aux dieux masculins, comme, dans l'ordre naturel, la mère existe avant les enfants.

Il était, en effet, dans la logique des choses, que le culte des déités femelles précédât celui des dieux, et que, dans l'humanité encore en enfance, le rôle de la femme apparût autrement important que celui de l'homme.

La science moderne est aujourd'hui du même avis ; contrairement à l'opinion du moyen âge et de l'antiquité classique ou orientale, elle a établi d'une façon expérimentale et décisive que l'enfant était la création de la mère bien plus que celle du père. Pour retrouver cette vérité à l'état de principe reconnu et incontesté, il faut, non pas seulement se reporter aux textes touraniens déjà cités, mais il faut remonter plus haut, vers les premiers âges de l'humanité, et interroger les racines mêmes des mots *père* et *mère*. En sanscrit, la *mère* est la créatrice ; racine, MA, créer ; et le mot *matar* est, en effet, employé dans les Veda avec le sens de *créateur*, *auteur*. Le *père*, lui, n'est que le protecteur, le chef, le défenseur. D'après la Bible même et d'après les Sémites, *Hewa* (Ève) est la *vie*, celle qui fait vivre ; *Adam*, l'homme, est l'*ossature*, l'*œuf*, le *vénérable*, l'*important*, etc.

Le berbère reproduit, au fond, les mêmes idées. *Adam* n'est pour lui que le *compagnon de la mère* ;

ʌ = *ad* = socius;
ⵎ = *em* = matris.

Ève, au contraire, est celle qui *apporte*, qui fait naître, de la racine : AOU, *apporter*. Et alors que le mot ⵎ EM, *mère*, a, comme en sanscrit, le sens de *auteur de*,

matière primordiale, essence de, le mot *père* n'a que des sens rappelant diverses fonctions ou des qualités subsidiaires. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter au tableau que nous avons donné (1883, p. 408) du mot homme : c'est la créature, le mâle, le compagnon, le pasteur, le marcheur, le parleur, le constructeur, etc.

Les racines berbères nous montrent donc, en résumé, le rôle du père bien secondaire, comme il le fut, en effet, pendant très longtemps, chez les Touraniens.

Ceci semble prouver que cette langue berbère existait déjà à une époque antérieure à la constitution patriarcale de la famille, à une époque où dominait encore le régime matriarcal; alors, l'enfant était la chose de la mère qui le mettait au jour, le nourrissait de son lait, l'élevait, le protégeait jusqu'au moment où, adulte, il prenait place parmi les compagnons : Λ *id.* En berbère mozabite, le mot enfant se dit]] *mem*, ce qui s'analyse : *chose de la mère* (15e forme de]); dans l'Aurès, on a le mot ·⊡] *immis*, qui s'analyse: *ayant pour mère* (24e forme du même mot). Enfin, il y a toute la série des dérivés de ☐ *our* correspondant à notre mot *enfant* et rappelant l'idée d'enfantement.

A cette époque sauvage de l'humanité, c'était, en effet, comme chez les animaux, l'instinct, le travail et l'amour de la mère qui assuraient la vie, la protection et l'éducation à l'enfant sans père attitré et reconnu. Aussi était-il naturel que, par affection et reconnaissance, ces enfants, même devenus hommes, se groupassent autour de la MÈRE, qui, continuant son rôle tutélaire, resta de fait le chef ou l'arbitre incontesté de ce groupe issu d'elle-même. Telle fut la formation logique et forcée des premières sociétés familiales : elles furent *matriarcales* avant d'être *patriarcales*, et de là naquirent plus tard les mythes et les légendes féminines comme celles des Amazones.

Aussi, le jour où, cessant de trembler devant le tonnerre effrayant et d'adorer uniquement les manifestations matérielles solaires, lunaires ou sidérales, l'homme primitif commença à concevoir l'idée abstraite d'une divinité bienfaisante, il ne put rien imaginer de plus admirable et de plus digne de sa vénération que la femme qui l'avait créé ; et la conception nette d'une cause première bienfaisante, ou d'un dieu, se présenta spontanément chez lui sous une forme féminine. Le fait même de la naissance et de la création de l'enfant, dont la raison échappait encore à ces âmes naïves, leur parut surnaturel et les amena à adresser à une déesse féminine leurs premiers hommages et leur premier culte. Comme, d'un autre côté, le soleil, par son éclat, sa force et sa lumière aveuglante rappelant celle de la foudre, avait un caractère de violence et de virilité qui n'était pas en rapport avec l'idée d'une déesse, ils choisirent, pour représentation céleste de la divinité créatrice, la lune à la lumière douce et calme, dont les phases bien apparentes règlent le cours de la vie. Ce fut donc là la première image céleste de la divinité, et l'astre féminin par excellence. Son nom fut même, dans plusieurs tribus, formé du radical ☐ *our* (*Hera*, *Rhea*, *Ra*, etc.), auquel s'attachait l'idée de *création*, l'idée d'enfantement. Là où la lune ne porta pas un nom aussi expressif et fut seulement la femme ou la manifestation de Enn, elle resta néanmoins la *mère des dieux;* car toutes les anciennes théogénies ont leurs dieux usuels issus d'une femme. La trinité indienne est sortie de *Bhavani*, épouse de *Para-Brama* et mère de *Brahma*, le créateur; de *Vichnou*, le conservateur; de *Civa*, le destructeur.

La mythologie scandinave n'apparaît un peu distincte, au milieu de ses brumes obscures, qu'avec la vache *Adumbla*, fille du chaos *Gienungap (An)*, mère de *Bure*, grand'mère de *Bore*, et aïeule de *Odin*, le créateur de l'univers.

La Grèce, au premier rang après le Destin et le Chaos, plaçait *Ghè* ou *Tilhée*, c'est-à-dire la Terre, qui donne naissance aux dieux de l'Olympe, et Jupiter lui-même,

le maître des dieux, avait eu pour nourrices les « déesses mères ».

Chez les Latins, les mystères nationaux par excellence étaient, d'après Cicéron, ceux de la bonne déesse, *Vesta*, la vierge, ou *Oma*, la mère, ב *em*.

Les Gaulois conservèrent très longtemps le culte des « déesses mères », protectrices des troupeaux ; ils leur érigeaient des chapelles *(cancelli)* où ils portaient leurs offrandes avec de petites bougies, et ces cancelli étaient le plus souvent des troncs d'arbres creux. Cet usage s'est perpétué jusqu'à nos jours en Algérie : seulement, l'arbre est maintenant plus ou moins nettement consacré à quelque marabout musulman, et les femmes et les bergers continuent à y déposer des bougies et des *ex-voto*, pour appeler la protection céleste sur les troupeaux (1).

Plus tard, lorsqu'aux prêtresses succédèrent des collèges de prêtres mâles, et que des hommes de génie formés par leurs mères eurent jeté les premiers principes du code religieux en Chaldée et dans l'Inde des Védas, l'élément masculin s'empara de la prééminence, et les classes sacerdotales s'efforcèrent partout de modifier les instincts naturels des hommes primitifs. Sous cette influence hiératique, les divinités féminines, toutes-puissantes jadis, ne furent plus que « les reflets, les compagnes, les émanations des dieux mâles. »

Mais de cette antique suprématie de la femme, il est resté de nombreuses traces dans les traditions, les légendes ou les usages des peuples qui ont conservé plus que les autres les anciens souvenirs. La fable des Amazones n'a pas d'autre origine, et en Algérie, on retrouve

(1) A 12 kilom. d'Alger, on peut voir un de ces cancelli dans un olivier creux isolé, non loin de la kouba du cimetière de Si Bou-Beker, près le Gué-de-Constantine. Ces cancelli sont excessivement nombreux et se trouvent partout ; nous citons celui-ci parce qu'il est facilement repéré.

à chaque pas comme de lointains échos de ces premières sociétés matriarcales.

Chez les Touareg, comme dans quelques familles européennes, « *Pars sequitur ventrum* », ou plus énergiquement encore : « *ventre ennoblit* » ; et, en fait, celles des tribus touareg dites *filles de leurs mères* sont celles en possession du plus grand renom de noblesse ancienne.

En Algérie, bon nombre de tribus berbères font remonter leur origine à une femme dont souvent elles portent le nom :

Ouled-Meriem (Aumale) ;
Beni-Aïcha (Ménerville) ;
Ouled-Fatma (Ngaous) ;
Beni-Chebana (Sétif) ;
Ouled-Halyma (Sebdou) ;
Ouled-Bartha (moitié des Beni-Tigrin) de Ammi-Moussa ;
Le ksar de Zenina, fondé par une reine de ce nom.

Dans d'autres tribus, où le nom n'est pas resté comme ethnique, il s'est conservé comme objet de légendes et de traditions affirmant une suprématie ou souveraineté féminine. Dans l'Est, au Djebel Aorès, ce sont les souvenirs de la Kaheïna, de la Habtsa des Beni-Mloul, de la Djamaa des Amamra, etc. Dans l'Ouest et dans tout le sud de Géryville, ce sont les légendes si populaires d'Embarka bent El-Rhas, personnification d'une antique et bienfaisante reine étendant sa sollicitude sur tout le pays, le peuplant et le civilisant.

Encore aujourd'hui, un grand nombre de noms ou prénoms d'hommes sont formés de l'inchoatif *Ben*, fils de, et d'un nom de femme : Ben-Alia, — Ben-Arbia, — Ben-Yamina, — Ben-Zohra, — Ben-Fiala, etc., etc.

Pour en revenir à nos origines berbères, dont cette digression un peu longue mais nécessaire nous a sensiblement écartés, nous pensons être dans la logique des choses en plaçant après les migrations des hordes sauvages des *Anou* ou peuples de *Enn*, celles faites par les

tribus *filles de leurs mères*, c'est-à-dire par les races des *Amazônes* ou *Hal-Azoun* et aussi par ces peuplades primitives, excessivement anciennes, comprises sous les dénominations de peuples du *Meraou, Kimmeriens, Summeriens*, tous noms dérivés de ☐ = *er*, origo, et mieux de ☐ ☐ *mer, mir*, espace, durée, temps, dont l'analyse est :

☐ *m* = mater, — matrix, — materiæ ;

☐ *er* = gignuit, — generationis, — origo.

Meraou est la 3[e] forme de ☐ *ar* ; Summerien et Kimmerien sont les 1[re] et 15[e] de ☐ ☐ *mir* ou *meraou*.

En employant ces divers ethniques, pour la commodité et la clarté de notre exposé, nous devons rappeler qu'il est bien entendu que ces dénominations de peuplades n'ont rien d'absolu ; et que, par exemple, sous les noms d'*Amazones, Hamaxèques*, etc., nous grouperons toutes les nations ou tribus qui, ayant à peu près les mêmes usages et les mêmes mœurs, se sont réunies à un certain moment pour un but commun. C'est ainsi, d'ailleurs, que, de tout temps, l'histoire, la légende ou la fable ont attribué à un homme ou à un peuple les faits et gestes d'une agglomération de gens ou de tribus qui, à défaut de ce que nous appellerions aujourd'hui « *une nationalité* », formaient ces groupements des premiers âges auxquels s'appliquerait très bien le mot de confédération.

La classification énoncée au début de ce chapitre ne saurait non plus être érigée en un système rigoureux et exclusif ; en principe, elle est vraie et elle permet d'expliquer bien des choses, ne fût-ce que certaines origines berbères ; mais, en matière d'ethnologie, il ne faut pas oublier qu'on n'a pour base que des déductions tirées de quelques rares données linguistiques, et quelques faits isolés relevés dans des traditions souvent très incomplètes. Ce n'est donc pas de l'histoire que l'on écrit, ce ne sont que des probabilités qu'on expose, et trop de précision éloignerait forcément de la vérité possible.

CHAPITRE VII

Peuplement Sud. — § 3

Tribus amachek filles de leurs mères *(suite)*. — Les Amazones ou Hal-Azoun.

Venu du Nord-Est avec ces antiques tribus nomades nommées Scythes par Hérodote, et Hamaxèques par Strabon, le *Hal-Azon* (1) *(Alazône)*, dont la fable a fait les *Amazones*, s'étendit au nord et au sud du Caucase et peupla les deux rives du Pont-Euxin. Un de ses rameaux, qui paraît avoir longtemps occupé les plaines de la Sirakène, couvrit l'Europe orientale, la Thrace et la Grèce, et vint même vers le littoral méditerranéen de la Gaule, où on retrouve encore son nom aujourd'hui dans *Alzoun*, chef-lieu de canton du département de l'Aude, et *Azoun*, localité et rivière du département du Gard, soit que ces dénominations aient été imposées directement par les *Azoun* primitifs, soit qu'elles aient été introduites par des colons berbères transportés sur cette côte par les Carthaginois.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, des migrations européennes de ces Azoun, il est certain que d'autres groupes de cette race se concentrèrent, durant plusieurs siècles, dans l'Asie mineure, qu'ils conquirent et peuplèrent en refoulant ou resserrant dans les montagnes d'autres peuplades encore plus anciennes. La tradition, aussi bien que la fable, assignent comme domaines aux Amazones toute la Cappadoce, le littoral méditerranéen et une partie de l'Arménie. Smyrne (2), Éphèse, Kymée, Myrine, etc., passent pour avoir été fondées par elles au temps de leur puissance, alors que, au siège de Troie,

(1) Voir Strabon, Liv. XI, ch. 2 ; 1. — Liv. XI, ch. 5 ; 1, 2, 3. — Liv. XII, ch. 3 ; 20, 21, 24.

(2) Smyrne est la 1[re] forme dérivée de Myrine.

« elles guidaient aux combats les phalanges syriennes, » dont la lance répand au loin la terreur (1). » Il existe dans cette région bien des noms qui rappellent encore d'une façon plus précise l'action et le passage du Hal-Azoun.

C'est d'abord à partir du Caucase que ces peuples franchirent, par les défilés de l'*Alazonius (Hal-Azoun)* et du *Phase* (Fez), le canton de la *Moschike* ou des monts *Moschiki (Amoschik, Amachek)*. Ce canton avait pour villes principales : chez les Ibères ou Iabaren, *Harmaxika (Ar-Mazik, Our-Amazek)*.

Plus au Sud, dans le pays des *Arimes* d'Homère :

□ = *ar* = (our), fils ; ⎫ *Arima, ar-am, aramenie.*
⊐ = *im* = des mères ; ⎭

Près des rives de l'Euphrate oriental, était *Arad-Zani*, Arsanias des Grecs, et le pays d'*Arzen*, qui s'étendait jusque sur les rives du *Zab*, où nous trouvons les *Azones* assyriens voisins de Ninive. Ces Azones du Zab furent peut-être ceux qui ont donné naissance à la légende de la reine *Semiramis*, qui figure dans le panthéon assyrien sous le nom sanscrit *Semirama*, et qui représente une *très ancienne époque historique* de conquêtes et de puissance, ce que confirme, en berbère, le nom même de la reine légendaire.

⊙ = *Se* = vers ;
□ ⊐ = *mir* = le temps, l'époque ;
⊐ = *am* = de la mère, du principe.

En Cappadoce, sur les rives de l'Halys, les peuples hamaxèques du Hal-Azoun occupaient, dans la plaine de Themiskyre, les rives du lac *Tatta*, de *Gar-Saoura*, qui sont des noms du Sahara berbère ; puis, plus à l'Est, chez les *Lèques*,

(1) Pindare, cité par Strabon, Liv. xii, ch. 3 ; 9.

|| = *L* = al, hal, loua, — peuple, clan ;
·: = *ek* = nomade,

le canton d'*Isaourid ;* chez les Phrygiens, *Aazani ;* et enfin, dans la Troade même, dont la capitale *Ilion* est placée sous le patronage de leur déesse *Athènè*, les emplacements d'*Hamaxikus*, de *Gargara (Guergour)*, etc.

En Asie mineure, nous sommes dans les pays que les traditions bibliques assignent au fils de Japhet, *Mosok*, dont le nom, qui s'écrit *Mosoch, Mosok, Mescec, Meschek*, se confond avec celui de l'ancêtre éponyme du peuple *Amachek*.

Nous pourrions aussi rappeler ici qu'El-Bekri (1) donne pour père de la race berbère, *Kaïs*, qui est *Cousch* pour les Musulmans et « un roi-soleil » pour les assyriologues modernes qui se sont occupés des textes tourano-chaldéens. Ce roi Caïs a deux femmes : *Mozna* et *Tamzight ;* de la première sont issues toutes les races berbères qui ailleurs ont *Madrès* pour ancêtre, c'est-à-dire font partie du peuplement Sud ; de la seconde, *Tamzight*, sont issues les races de *Ben*, c'est-à-dire celles du peuplement Nord. Or, *Tamzight* est le féminin ou la 12e forme de *Amazigh* (Amachek), que nous avons déjà rattaché à *Mozna*, *Amozna*, identique, comme radical, à *Amazone (AMZN)*, à *Mazouna*, à Zenaga, Zenata, etc.

D'un autre côté, Jornandès nous donne la *Dacée* comme bornée au couchant par une peuplade de *Tamazites*, et Hérodote nous apprend que les *Maxyes* de Libye se disaient originaires de la Troade et d'Ilion.

Nous pourrions facilement multiplier les rapprochements de l'espèce en les puisant aux sources les plus variées. Sans sortir de cette péninsule de l'Asie mineure, rien ne serait plus simple que de relever de nombreux noms de localités que la géographie de l'Afrique septentrionale, tant ancienne que moderne, nous montre répétés sur les côtes barbaresques, ou dans le Sahara :

(1) El-Bekri, p. 180.

nous en citerons quelques-uns plus loin ; pour l'instant, nous allons continuer à suivre et à mettre en relief le mouvement extensif des *Hal-Azoun*.

Maîtres de l'Asie mineure, ces peuples, se prolongeant vers le Sud, par les plaines entre la Syrie et l'Euphrate, se concentrèrent sur les rives du *Farfar* et du *Barada*, dans le pays qui prit d'eux le nom de *Damasek (D'amasek*, 16e forme), *Dammesek*,*Damaseck*, *Damas*, selon les dialectes et les auteurs.

Plus au Sud, ils laissèrent sur le torrent d'Assor les noms de leurs métropoles européennes, comme *Gherra*, primitif de la *Guerrara* du Mzab et du *Gourara* du Sahara central ; puis, la ville de *Segor* :

⊡ = *Se* } 1re forme de *Gor*, montagne ;
□⋈ = *gor* }

ou bien encore :

⋈□ = *Sek*, demeure ;
□ = *or*, des hommes.

De ces points, les tribus du Hal-Azoun allèrent occuper la péninsule Arabique, où les plus anciens souvenirs légendaires ou historiques nous montrent des dynasties féminines gouvernant le pays. Dans la Bible, c'est la reine de Saba qui va trouver Salomon ; dans les monuments d'Égypte, c'est une autre reine qui va visiter Tomiris III ; et, aujourd'hui encore, malgré l'Islamisme, les femmes du littoral sud de l'Arabie et de certains districts montagneux sont restées les égales des hommes, sortent sans voile et héritent dans les mêmes proportions que leurs frères.

D'Aden, le Hal-Azoun passa en Afrique par la route ordinaire ; il paraît s'être quelque temps fixé sur les bords de l'Océan, dans le pays des Somanlis actuels, qui porta d'abord le nom de *Azania* sur une étendue de plus de 50 lieues, et où nous relevons les appellations antiques de *Zingis* et de *Rapta*, que nous retrouverons plus tard dans la Berbérie septentrionale.

Au nord de la côte de *Berberika*, dans l'Éthiopie, que la tradition dit avoir été une conquête des Amazones (ou Hal-Azoun), les habitants ont conservé la dénomination de « fils d'Azoun ». *Ag-Azian* est, en effet, le nom que se donnent encore aujourd'hui les Abyssins. Ils ajoutent que ce mot veut dire « libre », sans doute parce qu'il fut jadis l'ethnique de la race conquérante (comme *Amachek* a pris aussi ce sens de libre chez les Touareg). Mais en dehors du pays même, cette acception n'a pas été ratifiée, et de même qu'en Europe le mot éthiopien est resté longtemps synonyme de magicien, le vocable *Agezan, Agezanna* est resté chez les Berbères du Djurdjura le terme usuel pour désigner « la magie et la magicienne » ; c'est de ce radical qu'est formé le dérivé « *taouaghzeniout* » (combinaison des formes 12, 18, 9), *goule, ogresse*.

En se prolongeant dans l'intérieur de l'Afrique, le Hal-Azoun arriva avec le temps jusqu'aux environs du lac *Tsad* « le lieu de concentration. »

L'endroit plus spécialement occupé par les Azoun fut le pays des *Messena, Mezena*.

⊐ ≐ *M* = préfixe de la 3e forme, nom de lieu de
I# = *ezen* } = *Azou*, *Azoun*, etc. ; *Assin*, etc.
I⊙ = *essen* }

Ce fut de là, sans doute, qu'il rayonna jusqu'à l'Atlantique, où peut-être la garde des femmes nègres du roi de Dahomey n'est qu'un lointain écho des anciennes traditions sur les mères ou femmes Azoun, dont la renommée et les conquêtes allèrent jusqu'au pays d'*Assin*.

Mais ce fut surtout vers le Nord et le Nord-Ouest que le Hal-Azoun s'étendit, imposant à toutes les races berbères ses noms et ses mœurs particulières, où le rôle de la femme a une importance telle, que douze siècles d'Islamisme n'ont pu détruire des privilèges de l'espèce de celui que nous citions plus haut, en rappelant que chez

des tribus touareg, encore aujourd'hui « le ventre ennoblit. » Nous pourrions nous étendre sur ce sujet et citer bien d'autres faits (1), mais nous préférons continuer à interroger les noms ethniques ou géographiques qui nous semblent appuyer plus directement encore la thèse que nous soutenons.

C'est en effet aux Amazones ou Ahl-Azoun qu'il faut rattacher les origines des noms des *Azouna* sénégalais (2), comme celles des *Ziana (Beni-Zian, Ouled-Zian, Aït-Azouan,* etc.), répandus de la Tunisie au Maroc; puis aussi: celui des Ahl-Azouna des Mahada (Mseida de Nemours); ceux des villes d'*Azouna, Rezaïna, Mazouna, Zana;* ceux des tribus de *Ou-Azan, Iznacen, Ou-Azin, Ou-Zanna* (du Maroc). Tous ces vocables se rencontrent à chaque instant en Algérie dans les pays occupés par les fils de la femme *Zana*, l'ancètre des Abd-el-Nour et par la race berbère si connue des *Zenata;* proche parente comme origine première avec les Zenaga.

C'est encore aux Amazones qu'il convient peut-être de faire remonter une des étymologies premières des *Libya*, Libye, car il ressort de plusieurs passages de Strabon et d'Homère que ces Amazones ou Halazones ont fait partie des peuples d'*Alybe* ou *Alobé,* ou sont venues du pays d'*Alybie*, qui est non sans raison identifié à celui des Chalybes du Caucase et de la Cappadoce (3).

Chalybe = *Kal-Lybe*, peuple ou pays de *Lyba*. Or *Lyba*, comme *Alybie*, *Aloba*, c'est le mot berbère ◫ || = *Elib,* qui, d'après Barth, signifie *colline* et se décompose en :

|| = *Ali* = élévation, hauteur;

◫ = *Abi* = faisant séparation, coupant.

(1) Voir, entre autres choses, dans le *Kilob-el-Adouani*, pages 43 et suivantes, de la traduction de M. Féraud, des histoires de femmes berbères combattant encore au XVIII[e] siècle avec leur mari, dans le Sahara.

(2) Les Azouna sénégalais comprennent les Ouled-Akehar et les Ouled-Beniouk.

(3) Strabon, liv. XIV, chap. IV, 24; liv. XII, chap. III, 19-20, etc.; Homère, *Iliade*, 2-356.

Ce vocable, qui semble être aussi le radical de *Alpe*, convient bien à une localité sise en pays de montagnes comme est le Caucase.

La présence de ces Kal-Lybe (Chalybes) dans cette région occupée par les Iabaren (Ibères) et voisine des Scythes, explique la provenance du vocable *Libui, Lybiki* servant de nom à d'autres rameaux venus en Gaule, en Espagne (Ibérie), et en Italie, avec le peuplement nord, noms que nous avons déjà signalés avec d'autres sens possibles. (V. chap. III.)

Mais les premières peuplades libyennes ou kal-lybe ont aussi leur place nettement marquée dans le peuplement sud, car nous savons d'une façon certaine que ces *Kal-Lybe* s'étendirent des flancs du Caucase à travers l'Asie mineure vers la Méditerranée, et nous suivons leurs traces jusque dans la péninsule Arabique par les points suivants: *Libyssa,* sur la Propontide; *Chalibeon (Kal-Lybeon, Béroé, Aleps*), en Syrie; le *Liban (Libum, Libona, Libna*), en Palestine; *Libana*, en Mésopotamie, etc.

Et, d'un autre côté, nous savons que la partie de la Berbérie appelée le plus anciennement *Libye* était celle qui s'étendait de l'Égypte au lac Triton: le désert de Libye, la région sud de la Cyrénaïque (λιβη).

Sur les bords de ce lac Triton, nous trouvons les *Maxyes* d'Hérodote qui se croyaient issus des Troyens (1), c'est-à-dire du pays du *Gargarus* qui était un des sommets du mont Ida, en Troade, et dont le nom se retrouve dans la route parcourue par le Hal-Azoun du lac Tchad au lac Triton, le long des rives de l'*Igargar*, de l'oued *Ghir* moderne, le *Guir* ou le *N'gir*, *Niger* des Anciens (N'guir: 4[e] forme).

Hérodote nous dit (2) que ces Libyens du lac Triton n'adoraient que le soleil et la lune, mais qu'à côté d'eux,

(1) Hérodote, *Melpomène*, 197.
(2) Id. id. 188.

d'autres peuplades sacrifiaient à Minerve *(Athénè)* et à Neptune, déesse et dieu que certains auteurs grecs donnent comme ayant été importés de Libye en Grèce par les Argonautes, ainsi que le dieu Triton.

En Libye, Minerve recevait le surnom de *Theït,* qui est *Thaout,* la déesse chaldéenne, mère des dieux, la grande dame patronne de la ville d'*Erek* en Chaldée. Ce surnom lui venait sans doute de tribus touraniennes venues de la ville d'Erek et dont nous parlerons plus tard ; mais *Theït* est aussi en berbère **+ξ+** *Taïti,* vocable usuel encore dans la plupart des dialectes :

+ξ+ = *Taïti* = l'intelligence,

un des attributs de Minerve.

Le nom propre de cette Minerve, *Athénè*, que déjà les Amazones avaient imposée comme déesse à Troie et en Grèce, est resté à la ville de Tenæ (au sud de Sfax), à celle de Cartenæ (Tenes) ; enfin comme nom commun en tamachek avec ce même sens de « intelligence » oua :

+|+ = *Tanat* = intelligence.

Il peut aussi s'analyser :

+ = *At* = préfixe de la 6ᵉ forme, nom féminin ;
| = *Enn* = le dieu des eaux des Touraniens (Oaunes).

Athénè est donc la femme, la fille, le reflet, le féminin de Enn.

Enn, le dieu des eaux, c'est le *Neptune* des Latins, le *Poseïdon* des Grecs (archaïque : ποτιδας).

D'autre part, Enn, le verbe de Dieu, est aussi le tonnerre : sa fille, sa compagne ; *Athénè*, c'est l'*éclair*, **|+** = 6ᵉ forme de **|**. Enn « voir, être vu ». Et, en effet, il est prouvé et admis que Minerve, chez les Grecs, fut longtemps le symbole de l'éclair.

Ce rattachement aux Amazones libyennes de l'origine du culte du dieu des eaux (Neptune) et de sa femme, fille ou reflet, *Athénè*, explique aussi pourquoi ces deux personnages mythologiques se trouvent être le dieu et la déesse des chevaux : *Poseïdon hippeos, Athénè hippia.*

Quant au mot latin *Neptune*, il revient à *Neftune :*

| = *N'* = préfixe sur la 4ᵉ forme (nom d'agent) ;
][= *ef* = lumière, éclat, splendeur ;
|+ = *atine* = d'Athénè — ou de celle d'Enn, de la chose d'Enn.

Son nom est resté en partie à la ville de *Nefta*.

Enfin, le dieu *Triton*, dont l'étymologie a été rattachée au sanscrit *tri*, couler, n'est aussi qu'un mot berbère dont le sens analytique ramène à *Our*, la lune.

+ = *t* = préfixe de la 12ᵉ forme ;
□ = *ri* = *our* = lune ;
+ = *t* = affixe de la 12ᵉ forme,

mais dont les sens usuels, sous la forme moderne *tarit*, est : « endroit encaissé d'une rivière », et ailleurs *plaine*, sens qui s'explique comme 12ᵉ forme de **□** *ar*, se fendre, s'ouvrir. C'est le nom de nombreuses localités algériennes ou sahariennes.

Une dernière citation à propos de ces dieux libyens : Hérodote, pour prouver que le costume des Pallas grecques vient de la Libye, dit (1) : « Les Libyennes portent » par-dessus leurs tuniques des peaux de chèvres sans » poils, avec des franges teintes en rouge, et, de ces » peaux de chèvres, les Grecs ont tiré le mot *égide.* » Égide se dit, en effet, αιγις, génitif αιγιδος et racine αιγιδιον, petite chèvre, mot qui lui-même, d'après les dictionnaires, dériverait de αιξ, chèvre ; génitif αιγος, racine αισσω, s'élancer, sauter.

Or, le berbère nous donne :

Λ⋈ = *ighidi* = chevreau — et ailleurs chèvre ;
racine **Λ⋈** = *agged* = sauter, s'élancer, bondir,

ce qui est bien plus direct.

αισσω rentre, du reste, aussi comme étymologie dans le berbère **⊡** *as*, aller vers.

(A suivre.) L. Rinn.

(1) Hérodote, *Melpomène*, 189.

LE REMPART D'ICOSIUM

Berbrugger écrivait, en 1845, dans sa « *Notice sur les antiquités d'Alger* » :

« Après avoir fait connaître tous les vestiges d'anti-
» quités découverts à Alger depuis dix ans, je dois parler
» de l'étendue probable de la cité à laquelle ils apparte-
» naient. Icosium, dans la partie basse, ne devait pas
» dépasser les portes actuelles (1) de Bab-el-Oued et de
» Bab-Azzoun, et il ne s'élevait pas beaucoup sur la
» montagne. Voici les motifs sur lesquels je fonde ces
» assertions.

» Au commencement de la conquête, lorsqu'on voulut
» faire l'esplanade de Bab-el-Oued, on eut à exécuter
» des travaux de terrassement qui obligèrent à détruire
» le cimetière des deys, situé à cet endroit. On reconnut
» alors qu'au-dessous du sol où reposaient les pachas
» d'Alger, il y avait eu un cimetière romain. Au delà de
» la porte Bab-Azzoun, on a également trouvé des tom-
» beaux antiques...

» Les nombreuses fouilles exécutées dans les hauts
» quartiers d'Alger, pour constructions modernes, n'ont
» amené la découverte d'aucun reste antique...

» Il me semble que du rapprochement de toutes ces
» circonstances on peut tirer la conséquence énoncée
» plus haut, et affirmer avec quelque apparence de raison
» que l'enceinte d'Icosium, en allant du littoral vers le
» haut de la montagne, était de beaucoup inférieure à
» celle d'Alger, et qu'entre les portes Bab-Azzoun et
» Bab-el-Oued, elle était à peu près la même qu'au-
» jourd'hui (1845). »

La découverte dont nous allons parler a donné raison à la seconde de ces assertions, et tort à la première.

Il y a 3 ou 4 ans, la municipalité, voulant faire pour le Nord de la ville ce qui avait été réalisé pour le côté Sud

(1) C'est-à-dire aujourd'hui, en 1887, les extrémités des rues Bab-Azoun et Bab-el-Oued.

par la création du boulevard en escaliers du Centaure, fit tracer une voie de construction analogue, allant en ligne droite de la Prison civile à la Mosquée Sidi Abdérrhaman. De même que pour les escaliers du Centauré, le côté droit est bordé par les ruines pittoresques du rempart turc; cependant la partie de ce rempart située entre le haut des escaliers et la prison a été jetée bas. Sa destruction a mis au jour, sur une longueur de 100 à 150 mètres, un mur en petits moellons blancs, posés par couches parallèles, et réunis par ce ciment indestructible, bien connu des archéologues, et dont la présence décèle avec certitude une origine romaine. Ce mur, d'une construction très soignée, mesure 1m 45 d'épaisseur; il n'est conservé que jusqu'à une faible hauteur au-dessus du sol; une légère retraite formant plinthe ou empattement court à une hauteur de 0m 50. A peu près en face de l'angle Sud-Est de la Prison civile, on voyait, avant des terrassements récents qui l'ont recouverte de nouveau, une double ouverture en pierres de taille, très étroite, percée dans le rempart et destinée sans doute à l'écoulement des eaux. Enfin, un peu plus loin encore, on voit une saillie carrée provenant d'une tour dont la porte intérieure est visible.

Ces restes de l'enceinte d'Icosium ont servi de fondation à celle d'El-Djezaïr, qui appuyait sur leur masse compacte ses murailles de sable et de pisé.

On voit que la présence de tels vestiges en cet endroit donne pleinement raison à la seconde conclusion : « Icosium ne devait pas dépasser l'ancienne porte Bab-el-Oued. » Mais elle donne tort à la première : « Son étendue, allant de la mer au haut de la montagne, devait être très inférieure à celle d'Alger. » En effet, pour peu que le rempart se continuât ainsi quelque cent mètres plus loin (ce qui nous paraît fort probable), il devait atteindre la crête de la colline, ce qui donnerait à la ville romaine *exactement* la même grandeur qu'à la ville turque. C'est ce que l'on saura le jour où disparaîtront les derniers pans crénelés qui s'élèvent encore entre la Prison civile et la Casbah.

Nous venons de dire que Berbrugger n'avait pu voir

les 150 mètres de mur romain, cachés naguère sous les épaisses superstructions de l'époque des deys. Mais il est bien singulier qu'il n'ait pas remarqué, en deux autres endroits où la défense turque n'a subi aucune modification depuis 1830, des restes suffisamment apparents pour frapper l'œil d'un observateur.

L'enceinte due aux pachas d'Alger englobe, nous l'avons dit, celle qu'avaient édifiée les Romains. Mais lorsqu'il s'est trouvé des tours en saillie, elle a dû en laisser une partie au dehors. C'est ainsi que nous avons remarqué, en premier lieu, dans le ravin qui sépare le Lycée de la Mosquée Abderrhaman, le quart environ d'une tour ronde de 6 à 8 mètres de diamètre, avec une amorce de mur soudée à sa circonférence, dont la direction fait un angle assez faible avec le rempart. Il faut donc penser qu'à partir de cet endroit jusqu'à la mer, le tracé romain s'éloigne du tracé turc pour aller rejoindre le rivage un peu plus à l'Ouest.

Plus haut, enfin, sur le boulevard Valée, en face du deuxième palier, on voit sur le rempart arabe une sorte de bosse, qui provient encore d'une tour. On a dû, pour raccorder les deux constructions, faire une pente en ciment qui forme sur la muraille une large tache blanche.

Ces détails, qui n'ont jusqu'à présent été remarqués ni relevés par aucun auteur, nous ont paru dignes d'une mention spéciale, surtout en présence de la destruction imminente de ces derniers vestiges de la ville sur les ruines de laquelle se sont élevées l'El-Djezaïr barbaresque, puis l'Alger français.

P. G.

Pour tous les articles non signés :
Le Président,
H.-D. DE GRAMMONT.

Alger. — Typ. A. JOURDAN.

DOCUMENTS ALGÉRIENS

(Suite. — Voir le n° 179 et 180.)

Au R. frère Lescot, religieux de l'ordre de Nre Dame de la Mercy, et redemption des captifs, à Bordeaux.

« D'Alger, ce 10e Mars 1678.

» MON R. PERE,

» Votre lettre du vingt cinq Octobre dernier ne m'a esté
» rendue que depuis quelques jours, par laquelle V. R.
» me demande la liste des noms, provinces et le prix des
» rachapts des esclaves francois qui se trouvent en
» cette ville, ce qui est m'obliger à l'impossible, par ce
» que on ne peut scavoir le prix du rachapt de ces pau-
» vres membres souffrans de Notre Seigneur sans en
» traiter avec leurs patrons, et, le faisant sans avoir de
» l'argent contant pour les retirer en mesme temps, c'est
» les exposer à quelque mauvais traittement ; la voie
» ordinaire est de venir en cette ville avec la somme
» qu'on peut employer à leur rachapt, comme ont fait
» jusques à present touts les redempteurs qui sont ve-
» nus ; si, pour ce sujet, vous avez besoin de quelque
» passeport du Divan de cette ville comme j'en ay obte-
» nu et envoyé un aux religieux de vostre ordre en Es-
» pagne, il vous plaira m'en adviser, bien que je ne voye
» pas qu'il vous soit necessaire, pourveu que vous veniez

» ou envoyez vostre redemption sur une barque ou autre
» bastiment francois.

» Je suis, en l'amour de Nostre Seigneur et de sa tres
» Sainte Mere,

» Mon révérend Pere,

» Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

» J. LE VACHER, *Vicaire apostolique.* »

Extrait des écritures de la chancellerie de la ville d'Alger.

« L'an 1678, le 15me jour du mois de novembre, par
» devant moy, Guillaume Tardif, chancelier estably par la
» nation françoise en cette ville et royaume d'Alger,
» soubzsigné et des témoins cy après nommez, a com-
» paru, en sa personne, Jean Galeze, d'Ortez en Béarn,
» agé d'environ 21 ans, cy devant esclave en cette ville.

» Lequel, de son bon gré, pure et franche volonté et
» sans contrainctes,

» A confessé, comme par les présentes confesse, avoir
» esté affranchy de l'esclavitude et remis en pleine li-
» berté par Monsr Jean Le Vacher, vicaire apostolique
» en Afrique, resident en cette ville d'Alger, moyennant
» la somme de 322 pièces de huit reaux l'une, sévillannes
» et mexicanes, savoir : 250 à Aly Chaoux son patron,
» et 72 pièces payées tant pour les droits des portes que
» pour quelques provisions pour son passage, et autres
» despances necessaires pour son entière liberté, sans
» laquelle somme ledit Galeze a déclaré qu'il n'aurait peu
» obtenir la liberté ny passer en terre de chrestiens
» comme il fait présentement, s'embarquant sur la po-
» lacre nommée Saint Jean Baptiste, commandée par le
» capitaine Pierre d'Anthoine de Marseille, pour passer
» à Marseille ; laquelle somme de 322 pièces de huit,
» mondit Sr Le Vacher a déclaré luy avoir esté envoyée
» par le R. P. Blaise Lartigue, religieux de N. D. de la
» Mercy, de la province de Bourdeaux, par ordre du

» R. P. Nolasque Malezy, provincial du mesme ordre en
» France ; — lequel Jean Galeze, esclave affranchy, a,
» en considération de la liberté charitablement recou-
» verte de l'ordre du susdit R. P. Blaise Lartigue, pro-
» mis, comme par les présentes promet, de faire les pro-
» cessions après son arrivée à Marseille en tous lieux
» qu'il plaira au susdit R. P. Blaise Lartigue le conduire,
» suivant et conformément font en chrestienté les es-
» claves qui ont estez charitablement rachetez en Bar-
» barie par les R. R. Pères de la Mercy, ce qu'il a promis
» et juré soubz l'obligation de sa foy, en présence des
» sieurs Francois Francillon et André Cochet, tesmoins
» requis et soubzsignés à l'original avec nous et ledit
» comparant.

» Extrait bien et deuement collationné de son original
» par moy,

» TARDIF, *Chancelier.* »

« Nous, Jean Le Vacher, prestre de la congrégation de
» la Mission, par la grace de Dieu et du St-Siège aposto-
» lique, Vicaire apostolique de Carthage en Afrique, à
» tous ceux qui les présentes verront, Salut : Certifions
» que le sieur Tardif, qui a extrait de son original et si-
» gné l'acte de rachapt cy dessus, est chancelier estably
» pour la nation françoise en cette ville et royaume
» d'Alger, aux escritures et signatures duquel pleine et
» entière foy est adjoutée, tant en jugement que dehors ;
» en tesmoin de ce, avons signé les présentes de nostre
» main et fait aposer à icelles nostre sceau ordinaire;
» donné audit Alger en nostre maison d'habitation, ce
» jourd'huy 15me novembre 1678.

» Jean LE VACHER, *vicaire apostolique.* »

H.-D. DE GRAMMONT.

(A suivre.)

CORRESPONDANCE DES CONSULS D'ALGER

La publication des lettres adressées par les consuls français d'Alger à la Chambre de commerce de Marseille est fort intéressante pour l'histoire de la Régence; c'est ce qui nous décide a l'entreprendre aujourd'hui. Déjà, dans les études que nous avons publiées ici même sur les *Relations de la France avec la Régence d'Alger*, bon nombre de ces lettres ont été reproduites in extenso, depuis celles de Jacques de Vias jusqu'à celle du Père Le Vacher (1608-1682). Nous sommes arrivés à la période qui suivit le bombardement du maréchal d'Estrées et le meurtre du consul Piolle (1688). Après ces tragiques événements, le consulat fut géré par l'ancien chancelier Mercadier, qui espérait obtenir les sceaux. Il rendit, en effet, quelques services au début; mais son esprit d'intrigue le conduisit à de coupables fourberies (1), que M. Marcel, Commissaire Royal, punit en le révoquant et en l'embarquant d'autorité. Il eut pour successeur M. René Lemaire, homme très habile et très dévoué au bien public. Il sut se concilier l'amitié de Chaban Dey, et se maintenir dans ces temps très difficiles. La lecture de ses lettres (2) nous apprend combien la situation faite à nos consuls exigeait d'intelligence et d'énergie, au milieu des compétitions des ennemis de la France, des émeutes et des complots de la milice, poursuivis par la

(1) Nous avons raconté ces intrigues dans notre : *Histoire d'Alger sous la domination turque*. (Paris, Leroux, 1837, gr. in-8°), p. 258.

(2) Extraites des *Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, AA, 490.

haine des Juifs, qui ne voyaient en eux que des agents fiscaux (1); privés, par la parcimonie de la Cour et de la Chambre de commerce, des ressources financières qui leur eussent été indispensables pour lutter contre de puissants rivaux; enfin, ne recevant guère d'autre récompense de leurs peines que la ruine de leur santé et de leur fortune.

Notice sur le Consulat de M. René LEMAIRE

En partant d'Alger, M. Marcel avait laissé pour consul, en remplacement de M. Mercadier, M. René Lemaire, d'une ancienne famille consulaire, qui lui avait été demandé par le Dey lui-même, dont cet agent avait à ce moment toute la confiance. L'envoyé d'Alger, Mohammed-el-Amin-Khodja, obtint un bon accueil à Versailles, et revint, en 1691, ayant reçu de riches présents, et accompagné de M. Dusault, qui était chargé de régler les quelques questions encore en litige. L'échange des captifs eut lieu en 1692; les traités furent confirmés de nouveau; dans cette circonstance, la sagacité du consul et l'influence particulière qu'il avait su acquérir auprès du Dey rendirent les plus grands services. De retour en France, M. Dusault représenta au Ministère que la position pécuniaire de l'agent français à Alger était insoutenable; les consuls des autres nations étaient très richement rétribués, tandis que le chargé d'affaires de la France, qui touchait à peine 3,000 livres de droits consulaires, se trouvait très souvent gêné, quand il s'agissait de contrebalancer leur influence, et se voyait perpétuellement obéré. La Cour eut égard à ces observations et décida que les consuls recevraient dorénavant un traitement fixe de 6,000 livres.

Jusqu'en 1694, les relations avec Alger furent excel-

(1) V. notre *Histoire*, d. c. 233 et suiv.

lentes; à ce moment, une circonstance, en apparence futile, vint troubler la bonne intelligence qui avait jusque alors existé entre le Dey et M. Lemaire. Par une ordonnance, datée du 7 octobre, le Conseil Royal décréta que les droits de tonnage seraient prélevés à Alger comme dans les autres Échelles du Levant. Déjà, à plusieurs reprises, la Chambre de commerce de Marseille, en réponse aux plaintes que faisaient les consuls sur l'insuffisance de leurs ressources, leur avait fait des prescriptions semblables. Il n'avait jamais été possible d'appliquer ces tarifs, nouveaux pour Alger, et, toutes les fois qu'on l'avait essayé, cette tentative avait été le signal d'une terrible émeute de la Taïffe. Cela tenait à deux causes principales. En principe, le gouvernement d'Alger ne reconnaissait que le droit coutumier, et, chaque fois qu'on voulait introduire quelque chose de nouveau, on se heurtait à une méfiance invincible, qui se traduisait par des refus obstinés (1). Quand il s'agissait d'impôts à

(1) C'était tellement l'usage à Alger de se baser sur la coutume, et d'en créer une sorte de droit, qu'il était imprudent de faire des dons gratuits ou des présents, à moins de bien affirmer en les faisant qu'on n'était pas dans l'intention de les renouveler dans des circonstances semblables. Voilà ce que dit à ce sujet, un agent consulaire du XVIIIe siècle : « Si un capitaine ou maître de bâtiment qui a » coutume de faire des voyages à Alger avec des fruits frais ou secs, » des confitures et d'autres choses semblables, en donne, une fois » par bienséance, aux Turcs dont il croit avoir besoin, toutes les fois » qu'il y retourne avec des mêmes denrées, chaque Turc vient » demander la même portion qu'il avait déjà une fois reçue; ce qu'on » appelle demander l'usance. Aussi, il ne faut leur donner que condi- » tionnellement et par pacte exprès, en s'expliquant pour l'avenir; » en ce cas, ils n'ont rien à dire. » Laugier de Tassy ajoute ensuite, comme exemple, qu'un marchand grec, qui avait pris l'habitude de donner tous les jours une petite somme à un mendiant, se vit, après cinq ou six mois d'absence, condamné par le cadi à payer à ce mendiant la somme totale qu'il lui eût donné, s'il ne se fût pas absenté. Il était dit dans le jugement : « *que le plaignant avait pu considérer cette aumône comme une pension régulière, et que, par suite, il avait emprunté pour vivre en attendant le retour de son bienfaiteur.* » (*Histoire du Royaume d'Alger*, par Laugier de Tassy, Amsterdam, 1725, p. 109, etc.).

prélever sur le commerce, presque entièrement accaparé par les Juifs, les difficultés redoublaient immédiatement; il n'était pas difficile aux gros négociants, en semant quelque argent, d'exciter parmi la populace une insurrection qui forçait la main au Dey. C'est ce qui arriva à M. Lemaire, qui faillit perdre la vie dans une de ces émeutes; il conserva une contenance très ferme et n'abandonna aucune de ses prétentions, se fiant aux amitiés qu'il avait su se créer. Mais le caractère de Chaban s'était modifié; les victoires éclatantes qu'il avait remportées sur le Maroc et sur Tunis avaient exalté son orgueil, et le consul ne tarda pas à se ressentir de ce changement. Les Juifs, voyant qu'ils ne pouvaient pas le dominer par la peur, parvinrent à ourdir une trame contre lui. Il fut d'abord l'objet de dénonciations calomnieuses, par lesquelles on l'accusait de s'être raillé des victoires du souverain; puis, quand les désaffections eurent été préparées, on fit appel à la cupidité, toujours si puissante à Alger. Le consul avait été chargé de racheter un esclave appartenant au Beylik, et, après quelques difficultés, l'avait obtenu du Dey moyennant 3,000 piastres. Quelques jours après, les Juifs firent savoir à ce souverain que la famille de l'esclave avait chargé M. Lemaire d'en offrir jusqu'à 25,000 piastres, ce qui était faux. Indigné de ce qu'il croyait être une supercherie, le Dey chargea le consul d'injures, lui fit enlever de force le captif, qu'il fit reconduire au bagne, et le menaça de le renvoyer en France (1). Quelques jours après, il fut en butte à de nouvelles menaces, à l'occasion du siège de Tunis, pendant lequel des bâtiments français avaient apporté de la contrebande de guerre aux assiégés.

Les choses allaient toujours s'aggravant, lorsque, le 5 août 1695, une révolte éclata contre Chaban, qui fut

(1) Lettre de M. Laurence, Vicaire Apostolique, à M. de Seignelay (3 avril 1694).

d'abord emprisonné, puis étranglé dans la nuit du 14 au 15 (1), malgré l'opposition de son successeur, Hadj' Ahmed, qui aurait voulu lui sauver la vie. Ce nouveau changement fut l'occasion d'une sorte de révolution dans le gouvernement d'Alger. Le Divan, notablement augmenté, usurpa la plus grande partie des fonctions du Conseil supérieur; le Dey ne devrait plus avoir aucune initiative, et son pouvoir devait être exclusivement exécutif (2).

Le consul ne gagnait pas grand chose à ce changement; le nouveau Dey était un vieillard inconstant, bizarre, grossier, qui manquait le lendemain à la parole qu'il avait donnée la veille; il était excessivement ombrageux, voyait des conspirations partout et sévissait préventivement. Au moment de l'arrivée de M. de Clairambault, que le Ministre venait d'envoyer à Alger comme chancelier, il se répandit en plaintes violentes, disant qu'on lui envoyait des espions de Constantinople, et donnant des signes d'une méfiance poussée jusqu'à la folie (3). Cet état de choses ne fit qu'empirer pendant l'année suivante, et le Ministère, depuis longtemps prévenu de tout ce qui se passait, envoya à Alger M. Dusault, chargé d'y installer un nouveau consul. Il arriva le 26 avril 1697, et obtint d'Hadj' Ahmed la confirmation des traités. Il retourna en France le mois suivant, ramenant avec lui M. Lemaire.

---

(1) *Gazette de France*, an 1695, p. 405 et 511.

(2) Il est utile de noter qu'il n'en fût jamais ainsi dans la pratique; à peine au pouvoir, Hadj-Ahmed s'empressa de reconquérir les prérogatives des anciens Deys, et on peut dire que ce fut à partir de ce moment même que leur puissance s'accrut.

(3) Lettre de M. Lemaire à M. de Seignelay du 14 novembre 1696.

Lettres de M. René Lemaire à MM. les Échevins et Députés du commerce de Marseille

« Alger, le 12 avril 1690.

» MESSIEURS,

» J'ai l'honneur de vous écrire par les vaisseaux du » Roy qui doivent porter des esclaves en France pour » vous informer que M. Marcel, ayant fait embarquer le » sieur Mercadier le 24 du mois passé, suivant les ordres » du Roy, qui l'a révoqué, il m'a fait l'honneur de m'éta- » blir pour faire les fonctions de cette charge sous le » bon plaisir de Sa Majesté, par commission, jusqu'à ce » qu'Elle y ait pourvu; et, comme toute mon application » sera pour le service du Roy et pour le bien du com- » merce de ses sujets, je serai ravi, Messieurs, que vous » m'en fournissiez les moyens et me donniez lieu par » vos commandements de vous marquer mon zèle. Je » crois que vous serez informé par tout ce qu'il y a de » Français ici, de tout ce que j'ai fait pour le succès des » affaires, n'ayant épargné ni ma personne ni mes amis, » ni même ma bourse, surtout en deux ou trois occa- » sions, où la paix a été sur le point de se rompre (1), et, » ainsi, j'estime superflu de vous en parler. Il me doit » suffire de vous assurer que j'ai toujours fait gloire de » sacrifier tout pour contribuer à la paix, que je me » comporterai toujours avec ardeur pour la maintenir, » tant que j'aurai l'honneur d'exercer cette charge, et » qu'en tout ce que je pourrai, je vous donnerai des » marques que je suis, Messieurs, votre très-humble et » très-obéissant serviteur. »

---

(1) Il fait ici allusion aux intrigues des Anglais et des Hollandais, qui avaient offert des sommes considérables à Chaban, pour lui faire déclarer la guerre à la France. (V. *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, II, 483).

« Alger, le 15 mai 1690.

» MESSIEURS,

» J'ai eu l'honneur de vous informer, par les vaisseaux
» du Roy, comme Monsieur Marcel m'a fait l'honneur
» de m'établir consul par commission, jusqu'à ce que
» Sa Majesté y ait pourvu. Vous pouvez être assurés,
» Messieurs, qu'autant que j'aurai l'honneur d'exercer
» cet emploi, le commerce goûtera tout le repos qu'il
» peut souhaiter dans cette Échelle. J'espère qu'il s'y
» fera de bonnes affaires. Je n'attendrai que l'honneur
» de vos ordres pour demander au Divan le parti des
» cuirs et des cires (1), qu'il ne me sera pas difficile
» d'obtenir sur le même pied que les Juifs les ont, savoir:
» les cuirs à 40 sols la pièce, tous frais faits, et la cire à
» 21 piastres Sévillanes le quintal, le Gouverneur m'ayant
» dit plusieurs fois qu'il fallait établir un négoce solide,
» et que tout ce qu'il y aurait à faire ici passerait par
» mes mains, pourvu qu'on lui envoyât de France ce
» qu'il pourrait avoir de besoin. Je l'ai assuré que vous
» correspondriez aux honnêtetés qu'il nous ferait; il a
» ordonné par tous les ports de la dépendance d'Alger
» que l'on prit bien garde que les bâtiments Français
» qui iraient, ne fussent inquiétés de quelque manière
» que ce puisse être; et ordre aux aghas et autres offi-
» ciers d'y tenir la main et de leur faciliter l'achat et la
» vente des marchandises qu'ils voudront vendre ou
» acheter. Il veut et prétend qu'ils aillent et viennent
» dans les ports de ce Royaume comme en France même.
» Je travaillerai, après la partance de Monsieur le Com-
» missaire (2), a régler les droits et autres *mangeries* (3)

(1) Le monopole du commerce des cuirs et de la cire était très envié, comme étant la source de bénéfices considérables.

(2) M. Guillaume Marcel, commissaire ordinaire de la marine, envoyé du roi.

(3) Ce mot est souvent employé dans la correspondance de nos consuls; il s'applique aux exactions des agents algériens.

» qui se font, étant une affaire d'importance pour le
» soulagement des bâtiments qui vont et viennent. Je
» ne vois pas qu'on leur ait représenté ci-devant, les
» Consuls qui y ont résidé ne s'en étant pas souciés,
» aimant mieux sacrifier l'intérêt public que de se donner
» seulement la peine d'en parler, ne se souciant pas que
» les pauvres négociants se ruinassent, pourvu que
» leurs droits leur fussent payés, et, le plus souvent,
» exigeant des pauvres patrons et marchands plus qu'ils
» ne doivent de consulat (1).

» Le Gouverneur m'a donné à connaître les jours
» passés qu'il était bien porté à soulager les bâtiments
» qui viendront dorénavant dans ce port; ce fût à l'occa-
» sion de deux barques de St. Tropez, patron Villecroze
» et patron Vayramme qui partirent d'ici, après environ
» y avoir demeuré deux mois et demi, et, n'ayant pu
» vendre tout leur chargement entier, qui était de vin
» pour y en avoir une grande quantité sur le pays, ils se
» mirent à la charge pour le Levant et chargèrent des
» passagers allant à Alexandrie.

» Comme je fus à la maison du Roy pour leur faire
» donner la permission de partir, les douaniers firent le
» compte de ce qu'ils devaient à la douane, ce que on
» faisait payer à dix pour cent, comme il s'est toujours
» payé par ci-devant; je représentai au Gouverneur que
» c'était une chose de la dernière injustice, de faire
» payer en Alger plus qu'aux autres endroits du Levant ni
» de la Barbarie. Il me répondit que ce n'était ni lui ni
» moi qui avions établi cela, et qu'il le trouvait écrit
» dans les livres de la douane depuis longtemps. Je lui
» fis connaître de quelle importance il était que cela fut
» réglé comme dans les autres Échelles; il donna ordre
» devant moi aux douaniers de ne rien faire payer aux-
» dits patrons Villecroze et Vayramme, leur disant que
» c'était la première chose que j'avais disputé avec lui,

(1) Droits consulaires.

» et qu'il ne voulait pas qu'il fut dit en France qu'il m'eût » demandé pour consul pour avoir plus de facilité avec » un autre qu'avec moi; je lui représentai en même temps » que ces gens là avaient fait plus de dépenses qu'ils » n'avaient vendu de marchandises, et que je le sup- » pliais de vouloir faire donner ordre que l'on n'exigeat » pas l'ancrage (1) entier qui monte à trente piastres Sevil- » lannes et trente pataques du pays, qui sont de 40 sols. » Il me dit qu'il ne prenait rien pour la maison du Roy (2); » qu'il ne prétendait pas que les autres prissent rien » non plus pour l'ancrage. Je les fis partir ensuite sans » avoir rien payé; cela me fait connaître que cette affaire » là se pourra accomoder. Vous devez être persuadés, » Messieurs, que je m'emploierai de toutes mes forces » pour la faire réussir; il est de la dernière importance » d'avoir un Enfant de Langue (3) pour Truchement, qui » sache lire et écrire en langue Turquesque. Le Consulat » d'Alger, de toute la Barbarie, est celui où il y a le plus » de dépenses et moins de profits, particulièrement pour » une personne qui veut sacrifier son intérêt pour l'hon- » neur et la gloire du Roy et le repos public.

» Je vous supplie, Messieurs, de m'honorer de vos » ordres, à cette fin que je vous puisse faire connaître » avec quel zèle je les exécuterai. Je commencerai du » jour de la partance de M. Marcel à dresser des » mémoires du jour à l'autre de tout ce qui se passera » en Alger, la bienséance m'ayant empêché jusqu'au- » jourd'hui d'en prendre les soins, comme étant une » personne envoyée du Roy. Lequel pourra vous infor- » mer lui-même de toutes choses; en attendant l'honneur

(1) Droit d'ancrage, destiné à l'entretien du môle.

(2) Droit régalien, qui appartient en propre au Dey.

(3) Par arrêt du Conseil d'État, du 18 novembre 1669, six jeunes garçons de 9 à 10 ans étaient envoyés à Constantinople, de trois en trois ans, *pour être instruits en la connaissance des langues par les R. P. Capucins*. Cette institution avait pour objet de former des drogmans.

» de vos commandements, je suis avec beaucoup de » respect, etc... »

« Alger, le 20 mars 1690.

» MESSIEURS,

» Il vient d'arriver une petite belandre (1), commandée » par M. Josmes, laquelle était partie avec M. de Chateau- » renard de Toulon pour passer en Ponent. Le mauvais » temps l'ayant séparée, elle n'a osé s'emmariner si » loin; elle est venue dans le dessein de vendre des » marchandises, qui sont un peu d'eau-de-vie, du vin et » du savon. J'espère qu'il trouvera à la vendre; il est « arrivé en même temps une barque Gerbine, qui vient » de Tunis.

» M. Michel m'écrit qu'il y a environ un mois que la » peste y est; il me marque qu'elle fait beaucoup plus » de dégats à la campagne que dans la ville; ils se sont » renfermés dans leur fondouk. Voilà, Messieurs, ce qui » s'offre à vous dire pour le présent. Je ne manquerai » pas de vous informer de tout ce qui se passera à » l'avenir, vous priant de me donner les marques de » votre bienveillance en m'honorant de vos commande- » ments que j'exécuterai avec beaucoup de plaisir, » puisque je suis, etc. »

« Alger, le 19 juillet 1690.

» MESSIEURS,

» J'ai eu l'honneur de vous assurer de mes respects » par le vaisseau de Caraly qui a passé Monsieur le » Commissaire en France, et vous ai envoyé un dupli- » cata par la barque de patron Hyert de la Ciotat, qui est » parti d'ici le vingt mai; je suis fort en peine de savoir si

(1) *Belandre* ou *Balandre*, bateau de transport à fond plat.

» vous avez reçu mes lettres, ayant eû réponses de toutes
» celles que j'avais écrites par ledit Caraly, hormis des
» vôtres, ce qui me fait douter que vous ne les avez pas
» reçues ; cela m'a obligé en partie, Messieurs, d'acheter
» et de l'armer du mieux qui m'a été possible pour servir
» seulement de postillon pour aller d'ici en France et de
» France ici pour informer la Cour, et vous autres,
» Messieurs, de toutes les entreprises que pourraient
» faire les Algériens. J'ai cru ne pouvoir mieux faire
» pour la sûreté du commerce et pour avoir l'honneur
» de recevoir souvent de vos nouvelles, cela étant de la
» dernière importance d'avoir un bâtiment ou deux qui
» ne fassent qu'aller et venir.

» Je vous puis assurer, Messieurs, avec sincérité, que
» je ne désire rien au monde plus que de vous donner
» des marques de mon assiduité au service de notre
» Invincible Monarque, et pour procurer le repos et la
» sûreté aux négociants, en faisant en manière que les
» Algériens soient dans leur devoir. Soyez assurés,
» Messieurs, que si j'ai l'honneur de rester en Alger
» pour Consul, ce ne sera pas sur le pied de ceux qui
» l'ont exercé par ci-devant, lesquels ne fesaient point
» de scrupule de sacrifier les intérêts publics aux leurs,
» ne se souciant pas de ce qui pouvait arriver, pourvu
» qu'ils remplissent leur bourse en tyrannisant tous les
» marchands qui venaient dans cette Échelle. Nous
» vivons avec les Puissances (1) avec beaucoup de tran-
» quillité. Tous les reproches que me fait le Dey ne sont
» autre chose qu'il se plaint que l'on ne lui fait point
» réponse des lettres qu'il a écrites en Cour. Il ne m'est
» pas facile de lui faire entendre les raisons pourquoi
» l'on ne lui a pas écrit. J'espère que, par le retour de
» ma barque, il pourra avoir des réponses. Les vaisseaux

(1) Sous le nom de *Puissances*, on désigne, à partir de l'avènement des Deys, le Conseil d'État composé du Khaznadji, de l'Agha des Spahis, de l'Oukil-el-Hardj de la Marine, du Beït-el-Mal et du Khodjet-el-Kheïl.

» d'Alger sont rentrés ; ils ont amené deux grandes flutes
» Hollandaises, chargées de planches, bordages et fers ;
» ils avaient pris un vaisseau Livournois, que les
» Anglais et Hollandais leur ont repris, en voulant
» repasser dans ces mers. Cela n'a pas mal fait les
» affaires des Anglais, qui ont promis de le faire venir
» ou de le payer. J'appuie cette affaire là de toutes mes
» forces auprès des Puissances, et je vois que, si ce
» n'était qu'ils sont obligés d'envoyer leurs vaisseaux
» au service du Grand Seigneur, ils auraient déjà rompu
» avec eux. Je ferai toutes mes diligences pour que cela
» puisse arriver bientôt. Le Dey envoie six chevaux de
» présent au Roy par la barque.

» Je vous supplie, Messieurs, de m'honorer de vos
» ordres que j'exécuterai ponctuellement, et suis etc. »

« En achevant ma lettre, il est entré deux navires qui
» restaient encore en mer, lesquels ont pris douze petits
» Lougres Catalans chargés de blé. Ils les ont tous coulés
» à fond, hormis deux qu'ils ont amenés avec eux (1). »

« Alger, le 11 décembre 1690.

» Messieurs,

» J'ai reçu celle qui vous plu me faire l'honneur de
» m'écrire du 5 octobre. Celle-ci sera pour vous informer

(1) *Lettre de M. Antoine Broglia à MM. Lemaire, Échevins et Députés du Commerce de Marseille.*

Alger, le 8 septembre 1690.

Messieurs,

Je me suis donné l'honneur de vous écrire et je donnai la lettre à M. le Commissaire Marcel, et me permis de l'autoriser auprès de vous autres, Messieurs, pour vous faire savoir mon détestable malheur que d'être tombé dans l'esclavage et misère de ces perfides barbares ; ils n'ont aucun égard pour personne ; tout le jour dans le travail et sous le bâton, tant moi que mes camarades, MM. les Français et Provençaux, nous sommes comme les âmes du Purga-

» de l'état des affaires d'Alger. Je n'ai pas perdu une
» occasion par laquelle je ne vous aie informé de toutes
» choses; le zèle que j'ai d'avoir l'honneur de vous
» rendre service me fait voir des lumières à pouvoir
» entreprendre tout ce qu'il vous plaira.

» La conjoncture où nous sommes à présent en Alger
» de la peste qui augmente de jour en jour, dont Dieu
» nous veuille garder, fait que je ne vous envoie pas des
» mémoires de tout ce qu'il y aurait à entreprendre pour
» le bien du commerce.

» Il est arrivé, le 4 de ce mois, deux corsaires d'Alger,
» avec un gros vaisseau Génois, de fabrique Hollandaise,
» sortant de Cadix, lequel allait en Portugal, chargé de
» tous les biens du monde.

» Le 8 de ce mois, les vaisseaux d'Alger qui étaient
» allés au service du Grand Seigneur sont arrivés. Le
» Deý de ce Royaume, ayant eû nouvelles que Kara
» Mustapha, Amiral, a tenté de le détroner, il lui envoya
» une barque à bord, armée de six avirons, et huit
» hommes dedans; on le fit embarquer là-dessus, et, en
» même temps, ladite barque déborda de son vaisseau,
» et mit le cap à l'est.

---

toire, en attendant la bonté du Roy et votre assistance pour nous retirer de ce mauvais lieu, comme espèrent tous les Marseillais. Je vous prie, Messieurs, de ne me point oublier, étant enfant de Marseille, que je suis fils de François de Broglia et de Anne de Ventou, fille de Catherine de Gaspre. Je ne doute point que quelqu'un de mes parents ou mes amis ne vous ait fait savoir comme j'étais esclave ici, lieu très méchant; et ce que vous fournirez pour moi, que je ne serai plutôt hors de cette misère, que vous en serez satisfaits jusques à un denier du peu de biens que j'ai, encore quoique mon oncle en voudrait profiter. Mais il n'est pas encore là. Je vois bien qu'il serait bien aise que je crevasse ici; mais le Bon Dieu sera à mon secours. J'espère cette grâce de votre bonté, Messieurs, de me retirer d'ici comme les autres, et suis avec profond respect, Messieurs — votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : Antoine BROGLIA
(transmise par les soins de R. Lemaire).

» Les uns disent qu'il l'envoya noyer; les autres qu'il
» l'a banni à Bougie; je n'ai pas bien approfondi cela. La
» maison du Roy a pris son vaisseau et tous ses biens.
» Je vous assure, Messieurs, que je ne vous saurais
» exprimer la joie que cela m'a donné, lui étant le plus
» grand ennemi que la France peut avoir; il n'a pas
» dépendu de lui que la paix n'ait pas subsisté, et même
» il est constant que, s'il fut venu à bout de ses inten-
» tions, nous eussions eû une autre rupture. Quoique je
» sois accoutumé aux bourrasques, j'avais toujours
» appréhendé que son arrivée ne causât quelque
» désordre; mais, grâce au ciel, Dieu y a pourvu; il
» nous reste encore ici un fameux ennemi, à qui je
» tends des filets pour lui faire rompre le cou; j'espère
» qu'il ne se passera pas huit jours sans que cela arrive,
» le Dey me l'ayant assuré. Si vous n'avez, Messieurs,
» quelque bonté de m'aider pour pouvoir subvenir aux
» frais que je suis obligé de faire, il m'est impossible de
» plus rester en Alger, ayant 7 ou 800 pauvres Français
» qui ne reçoivent aucun secours humain que de ma
» personne. Depuis que M. Marcel est parti, je n'ai pas
» retiré 200 piastres comptant de consulat de tous les
» patrons des bâtiments Français qui sont venus en
» Alger. Ci, la vérité est telle que je leur ai retourné de
» l'argent au dessus des droits de Consulat qu'ils me
» devaient payer, prenant d'eux des provisions pour
» pouvoir aider et soulager la faim et autres nécessités
» de nos pauvres Français, n'ayant autre refuge ni autre
» secours que de moi. J'espère de vos bontés, Messieurs,
» que vous aurez égard à cela (1); je vous assure avec
» la dernière sincérité que j'ai dépensé plus de mille pias-
» tres depuis la partance de mon dit sieur Marcel, vous
» priant de m'honorer de vos commandements, lesquels

---

(1) On verra cette réclamation bien fondée se reproduire dans toute la correspondance des Consuls, sans qu'il en soit tenu compte.

» j'exécuterai avec la dernière ponctualité, puisque je » suis avec la dernière sincérité, etc. »

« Alger, le 25 janvier 1690.

» MESSIEURS,

» Je profite de l'occasion de cette tartane qui vient » de Sallé pour vous assurer la continuation de mes » respects. J'ai eû l'honneur de vous écrire amplement » par une tartane qui partit d'ici le 26 du mois passé. Je » vous informais de la manière que les affaires se passent » en Alger; il n'est rien survenu depuis qui mérite de » vous en donner part, sinon qu'une caravelle a pris » une barque Génoise chargée de blé. Je vous ai marqué » aussi, Messieurs, qu'il m'est impossible de pouvoir » plus subsister sans votre aide, ne pouvant subvenir » aux grandes dépenses que je suis obligé de faire, ayant » en Alger une si grande quantité de Français, lesquels » n'ont d'autres secours que celui de ma maison. Depuis » dix mois que j'ai l'honneur de remplir le Consulat, je » n'ai pas tiré de quoi leur pouvoir acheter du pain; de » plus, qu'il n'est point venu de prises ici, sur lesquelles » il ne se soit trouvé de Français que j'ai retirés, et » qu'il m'a fallu nourrir, habiller, et les envoyer en » France à mes dépens. De plus, j'ai retiré du Beylik (1) » une bonne partie des honnêtes gens qui y étaient, tant » pour les exempter de la maladie contagieuse que pour » les travaux de l'esclavage. J'ai eû l'honneur de vous » marquer par ma dernière, en réponse de celle que vous » me fites l'honneur de m'écrire, touchant les affaires » que je vous avais proposées, mon sentiment la dessus.

» Il est passé dans ces mers une Frégate de Sallé, » laquelle est venue mouiller l'ancre à un port de la » dépendance de ce Royaume, nommé Bougie. Je ne » manquai pas, d'abord que j'en eus les nouvelles, de

(1) Il faut lire : *du bagne du Beylik.*

» faire mes plaintes aux Puissances, en leur remontrant » les conséquences que cela pourrait apporter, s'ils ne » lui défendaient pas de faire la course sur leurs côtes. » Le Dey dépêcha sur-le-champ un courrier à l'Aga de » Bougie, avec un ordre de ne lui permettre de faire des » vivres et de le faire sortir de là au plus vite, et, en cas » de refus, de lui tirer dessus. Il sera bon, Messieurs, » d'avertir les bâtiments marchands de s'en donner » garde; il n'y a pas d'apparence qu'il retourne à Salé; » il est armé de cent et vingt hommes, et de quatorze à » seize pièces de canon.

» Voilà, Messieurs, ce qui se passe en ces quartiers » pour le moment.

» Je suis, etc..... »

« Alger, le 13 février 1691.

» MESSIEURS,

» J'ai l'honneur de vous écrire par la tartane de » M. Mignat, qui relacha ici venant de Sallé. Je profite de » l'occasion de cette barque pour vous informer qu'il » doit partir dans trois jours d'ici une ballandre sous » l'escorte d'un vaisseau d'Alger, laquelle porte un » ambassadeur que les Puissances de ce Royaume » envoient en France. J'ai eû l'honneur de vous marquer, » Messieurs, que, sans votre secours, il m'était impos- » sible de subvenir aux grandes dépenses qu'il faut que je » fasse pour faire honneur à la nation, le consulat n'étant » pas suffisant pour subvenir à payer seulement le louage » de ma maison. J'espère, Messieurs, que vous voudrez » bien avoir égard à cela, et, en cas qu'il vienne un » Consul, que je ne sois pas obligé de rester à Alger » endetté; les patrons des barques qui viennent ici vous » pourront assurer de bouche, Messieurs, ce que j'ai eû » l'honneur de vous écrire tant de fois; en attendant » l'honneur de vos commandements,

» Je suis, etc..... »

« Alger, le 27 août 1691.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de » m'écrire avec l'incluse turquesque; après avoir con- » certé, M. Dusault (1) et moi, nous sommes convenus, » au lieu de la rendre à son adresse, de la remettre » entre les mains du Dey; et bien avisés nous avons été; » c'était une lettre de conspiration contre le Seigneur » Dey de ce Royaume. Voyez, Messieurs, de quelle » manière vous nous exposiez, si cette lettre par malheur » eut été surprise; on ne saurait aller trop droit parmi » ces maudits barbares. Je me donnerai l'honneur » d'écrire un mot à Monseigneur l'Ambassadeur de » Constantinople sur ce sujet par un vaisseau du Grand » Seigneur, qui est arrivé ici le 15 de ce mois, lequel a » apporté un Bacha avec un chaoux qui vient pour » pour chercher la famille de Mezzomorto (2), dont je ne » sais pas si le Dey permettra l'embarquement. Monsei- » gneur de Pontchartrain m'a fait l'honneur de m'écrire » en date du 22 mars qu'il vous avait donné ses ordres » de me compter 1,500 livres pour le temps que j'avais » servi, et cent écus que j'avais donné au capitaine d'une » caravelle d'Alger pour porter un paquet d'avis, laquelle » somme je vous prie de compter à mon frère, cidevant » Consul à Tripoli. Un corsaire d'Alger a fait prise d'une » caravelle Portugaise chargée de blé, allant à Lisbonne » avec cinquante hommes qui étaient dessus. Le 16 de » ce mois, il est arrivé une caravelle d'ici avec une » prise d'un petit vaisseau Portugais venant d'Amster- » dam pour la Madère, chargé de girofle, poivre, canelle, » soie et d'autres marchandises de prix.

» Le même jour, une felouque de ce pays est arrivée » avec une prise d'une tartane d'Iviça, avec huit Chré- » tiens d'équipage.

» Voilà tous les nouvelles qu'il y a à vous donner pour » le présent, et suis, etc. »

(1) Denis Dusault, agent principal du Bastion de France; il fut employé pendant près de quarante ans aux négociations avec les Barbaresques, et s'en acquitta avec bonheur et habileté; il mourut en mai 1721.

(2) Mezzomorto, après son départ d'Alger, avait cherché un refuge, d'abord à Tripoli, puis à Constantinople; il y fut nommé Grand-Amiral, et se fit remarquer aux batailles de Chio et d'Andros.

« Alger, le 30 octobre 1691.

» MESSIEURS,

» Vous apprendrez par le retour de cette tartane la rati- » fication de la paix par les Puissances de ce Royaume.

» M. Dusault a enfin fini affaire avec eux. J'ai envoyé » un mémoire à Monseigneur de Pontchartrain de toutes » les dépenses que j'ai faites, tant pour le bien du service » que du commerce.

» Je ne doute pas que vous n'ayez eû la bonté de payer » 1,500 livres que Monseigneur me marque qu'il vous a » donné ordre de payer et cent écus que j'avais donné au » capitaine d'une caravelle qui avait porté un paquet » d'avis.

» Les corsaires d'ici ont pris un petit vaisseau, fabrique » anglaise, renouvelé à Marseille, à ce que l'on m'a dit, » lequel avait été pris ci-devant par une barque Trapa- » naise; comme l'équipage a abandonné, je n'ai pu savoir » à qui ce dit vaisseau peut appartenir; il s'est trouvé » un pavillon blanc et un autre Espagnol. Je vous prie » de m'en donner avis.

» Les corsaires d'ici ont amené sept prises, savoir : » deux vaisseaux Portugais chargés de diverses machan- » dises, deux vaisseaux Hollandais, un vaisseau Anglais » dont on a confisqué les marchandises, pour s'être » trouvé avec un passeport du Roy Jacques; l'équipage » et le dit vaisseau a été relaché. Les galères ont amené » aussi une barque Génoise chargée de sel; il arriva » hier un autre corsaire, lequel a fait une prise d'une

» pinasse Danoise avec environ mille quintaux de fer; il » a coulé le bâtiment à fond. Voilà, Messieurs, ce qui se » passe pour le présent et suis, etc..... »

« Alger, le 15 janvier 1692.

» MESSIEURS,

» La barque qui avait pris une tartane du Martigues » est arrivée ici le 4 de ce mois; vous voudrez bien, » Messieurs, que je vous dise que, pour ne lui avoir » rendu justice en faisant mettre tout l'équipage en » galère, elle a fait une autre sottise; elle a fait prendre » une petite tartane Génoise, qu'elle a amenée ici char- » gée de citrons et d'oranges. Tous les gens se sont » sauvés à terre; il n'est resté qu'une femme de Monaco, » que je fus prendre à l'arrivée de la dite barque, aupa- » ravant qu'elle eut mouillé. Je me suis fait rendre ladite » tartane; j'ai fait châtier tous les officiers et particu- » lièrement le capitaine, qui a eu 700 coups de baton et » ensuite mis aux fers et envoyé au Beylik avec les autres » esclaves. Le 4 de ce mois, il est arrivé ici un petit » vaisseau Anglais venant de Londres et chargé de » cables et autres cordages et quantité de draps. Le » vaisseau qui porte la présente est un vaisseau Anglais, » chargé de morue, pris par une Frégate de St Malo, » laquelle a été obligé de relâcher ici, y ayant quatre » jours que l'équipage était réduit à un verre d'eau. Je » leur ai donné, Messieurs, tout ce qu'ils avaient de besoin.

» Il arriva avant-hier au soir un corsaire d'ici, lequel » rencontra un vaisseau Anglais avec deux pavillons, » un Livournais et l'autre Anglais; comme il eut connu » que c'était un Algérien, il se servit de son pavillon et » jeta le passeport de Livourne à la mer. Cela n'empêcha » pas le corsaire de le faire de bonne prise; comme ils » fesaient route pour Alger, ils furent rencontrés par » quatre vaisseaux, qui, avec pavillon Anglais, étaient

» au vent d'eux, lesquels leur donnèrent chasse; ledit » Algérien mit pavillon Hollandais; comme ces quatre » vaisseaux l'approchaient, il fut obligé de couper sa » prise, qu'ils reprirent; un d'eux étant bon voilier, il lui » vient à la portée de son canon, et l'Algérien ayant mis » son pavillon d'Alger, il amena le pavillon Anglais, mit » une flamme blanche au grand mat, pavillon blanc » d'arrière et d'avant, et commença à tirer dessus. Ledit » Algérien fit force de voiles pour fuir ce vaisseau, » dont le canon l'incommodait beaucoup; il lui donna » chasse un jour et deux nuits.

» Il arriva hier au soir un vaisseau corsaire, qui dit » avoir rencontré un vaisseau Français au détroit, » chargé de blé, qui lui a dit avoir rencontré ladite prise, » que les autres vaisseaux avaient relâchée; il se plaint » fort de ce qu'un vaisseau Français lui a tiré quelques » coups de canons, et qu'il lui a fort incommodé.

» Il me semble, Messieurs, qu'il serait bon que, quand » on rencontrera des vaisseaux de ce pays, de ne les » point insulter que le moins qu'on pourra. Ce sont des » affaires qui nous obligent à des discussions avec les » Puissances, mélées toujours de chagrin.

» Il vient d'arriver deux vaisseaux corsaires de ce » pays, lesquels ont fait prise de deux vaisseaux Hollan- » dais, l'un desquels ils ont coulé à fond, après lui » avoir ôté tout ce qu'il pouvait avoir de bon, et l'autre, » ils l'ont amené ici, chargé de fers, draps et morues.

» Je viens d'avoir un grand procès avec le Dey au sujet » d'un vaisseau qui est arrivé cette nuit, lequel a trouvé » un Français qui l'a aussi maltraité. Je vous prie » d'écrire fortement en Cour pour que l'on donne des » ordres aux capitaines des vaisseaux du Roy et autres » armateurs particuliers qu'ils n'insultent en aucune » manière ces gens ici; autrement je ne peux pas » répondre des événements qui en pourraient arriver, et » suis, etc. »

« Alger, le 20 mai 1692.

» MESSIEURS,

» J'ai eu l'honneur de vous informer par les vaisseaux » du Roy l'Aquilon et l'Arc-en-Ciel en date du 23 mars » de tout ce qui se passait à Alger; depuis la partance » desdits vaisseaux, il est arrivé une barque venant de » Marseille commandée par patron Jean Daniel, de Cassis, » laquelle était chargée d'un peu de vin et de l'eau-de- » vie et de 150 quintaux de souffre en baton, qui ont été » chargés à Marseille, comme il appert par la police de » Lion Caracauza, marchand Juif, résidant audit Mar- » seille, pour le compte de Philipert et Alexandre Lion, » aussi marchands Juifs résidans à Alger; comme ce sont » des marchandises prohibées, je les ai laissé débarquer » sans rien dire; mon dessein était de les confisquer. » Comme toutes les marchandises passent à la maison » du Roy, les Puissances se sont emparées dudit soufre, » et ça été autant de perdu pour lesdits Juifs; il vaut à » présent ici 40 à 45 fr. le quintal. La conjoncture des » temps où nous sommes ne permet pas d'en venir à de » grandes explications ni de se gendarmer avec lesdites » Puissances, prévoyant que, si je disputais cette affaire » pour m'en faire rendre le montant, je n'aurais rien pu » avancer, et cela même aurait pu causer qnelque froi- » deur dans l'esprit de ces pirates. J'ai appris qu'il s'en » chargeait de grandes quantités à Marseille, et même » fort publiquement, pour ces côtes de Barbarie. Je vous » prie, Messieurs, de m'informer si, quand il en viendra » ici, je les puis confisquer; il est arrivé le 14 de ce mois » un petit vaisseau Français, venant de Constantinople, » commandé par Etienne Fougasse, qui a apporté un » Pacha pour Alger, lequel a touché à Tripoli; sans ledit » Pacha, ledit vaisseau aurait été arrêté dans le port; » ledit capitaine a eû toutes les peines du monde de » pouvoir avoir la permission de parler à mon frère, » lequel ne lui put donner ni lettres, ni même [illegible] dire de

» bouche la moindre chose touchant les affaires du pays.

» La perte de deux vaisseaux, Messieurs, dans ces » deux dernières guerres, et plus de 40,000 fr. d'effets, » cinq années d'esclavage, trois fois la peste et deux fois » la bouche du canon que j'ai essuyés dans ce maudit » pays, joint l'exemple de mon frère à Tripoli (1), devrait » être suffisant pour vous prier, Messieurs, de vouloir » faire trouver bon à Monseigneur de Pontchartrain que » je me retirasse, quoique je me ferai toujours gloire de » sacrifier ma vie pour notre Invincible Monarque.

» Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien payer à mon » frère Claude qui est à Marseille, les appointements que » Sa Majesté a eû la bonté de m'accorder du temps qu'il » y a que j'ai rempli ce poste, afin que je me puisse » dégager des grandes dépenses que j'ai été obligé de » faire pour le bien du service; vous priant de m'honorer » de vos commandements, je suis, etc. »

« Alger, le 13 août 1692.

» MESSIEURS,

» Nous avons eû nouvelles des heureuses conquêtes » remportées par notre Invincible Monarque par une » tartane que M. Levasseur a expédiée le 30 juillet avec » un paquet de la Cour pour M. Dusault. Elle passa en » deux jours et demi.

» Monseigneur de Pontchartrain nous donne ses ordres » pour faire des réjouissances; après avoir fait chanter » le Te Deum, nous les avons faites autant que le pays » où nous sommes peut le permettre.

» Le Consul Anglais, lequel a une tartane qui ne fait » autre trafic que d'aller et venir de Livourne ici pour y » apporter de fausses gazettes et des impostures, qui ne » servent qu'à se faire moquer de lui, a bonne intention

---

(1) Son frère venait d'être incarcéré à Tripoli, et était mourant des souffrances subies.

» de nous nuire, s'il pouvait. Je ne m'attache à autre
» chose, Messieurs, qu'à examiner tous les mouvements
» qu'il fait; il est, grâce au Seigneur, hors d'état de nous
» donner le moindre chagrin. A l'arrivée de sa tartane,
» qui fut le 4 du mois passé, il débita la plus imperti-
» nente nouvelle que l'on puisse jamais inventer (1),
» disant que l'armée navale d'Angleterre et celle de
» Hollande, ayant rencontré celle du Roy dans la Manche,
» l'a fait entièrement périr, à la réserve d'un vaisseau
» qu'ils n'avaient pas voulu prendre, afin qu'il en portât
» les nouvelles; il fit plusieurs présents pour marque
» de réjouissance de cette nouvelle, qui ne lui servit du
» tout en rien; ceux à qui il l'avait donnée, me disaient
» eux mêmes qu'il fallait que la cervelle lui eut tourné,
» de mettre en lumière des choses qu'il était impossible
» qu'elles puissent être; ils ont eû un tel chagrin d'ap-
» prendre la prise de Namur à la barbe du prince
» d'Orange, sans avoir osé faire le moindre mouvement,
» et l'action énergique de M. de Tourville dans la Manche,
» que j'appuie, comme vous ne devez pas douter. Il se
» retira dans son jardin, sans montrer le nez, depuis
» l'arrivée de notre tartane; il partit deux jours après
» avec la Nation (2) Anglaise, pour aller au-devant du
» Dey, qui revenait de la guerre que les Puissances
» avaient avec le Roy du Maroc (3). Croyant de le trouver

(1) La nouvelle était malheureusement vraie, quoique fort exagérée par nos ennemis, qui cherchaient à tirer parti de ce désastre pour faire croire aux Puissances que la France était entièrement désarmée sur mer; il s'agit de la bataille de La Hogue, où Tourville perdit douze vaisseaux, après avoir soutenu le combat avec quarante-quatre navires contre quatre-vingt-dix-neuf anglais et hollandais.

(2) *Nation*, c'est-à-dire les résidents de la nation.

(3) Muley-Ismaïl avait envahi le territoire de la Régence, à la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes environ. En 1692, Chaban marcha à sa rencontre, le fit reculer, et l'atteignit près de la Moulouïa, où il lui infligea une défaite sanglante; il le poursuivit, l'épée aux reins, jusque sous les murs de Fez, où le vaincu fit sa soumission la plus complète.

» avant nous, il envoya avant partir s'informer de moi
» dessous main si nous n'irions pas aussi au-devant.
» Je lui fis réponse que nous avions une tartane du Roy
» à dépêcher et qu'il nous était impossible d'y aller.
» Nous partimes cependant deux jours après, et les
» devançâmes de cinq heures, sans les avoir trouvés,
» ayant marché jour et nuit. Sitôt que nous fûmes au
» proche du Dey, lequel était en marche au milieu de
» toute sa cavalerie, y ayant sept grands étendards aux
» côtés de lui, il fit faire halte; nous descendimes aussi-
» tôt de cheval et lui fûmes faire compliments; il nous
» reçut avec mille témoignages d'amitié, nous dit ensuite
» de remonter et de le suivre; nous marchâmes côte à
» côte avec lui, M. Dusault et moi, en discourant
» ensemble de plusieurs choses; entre autres, nous lui
» débitâmes de bonnes nouvelles que nous avions de
» France, desquelles il témoigna être bien aise.

» L'on ne sait pas les conditions avec lesquelles les
» Puissances et le Roy de Maroc ont fait la paix; il doit
» arriver dans quelques jours un de ses fils. Les
» corsaires ont pris cinq vaisseaux Portugais depuis le
» 5 avril jusqu'à cette heure, l'un desquels était chargé
» de blé et les autres de vin, planches, fers et quelques
» balles de cacao. Voilà, Messieurs, ce qui se passe pour
» le présent, vous priant de m'honorer de vos comman-
» dements, et suis, etc. »

« Alger, le 3 octobre 1692.

» MESSIEURS,

» J'ai eû l'honneur de vous écrire par la barque du
» patron Montolieu en date du 14 août, par laquelle je
» vous marquais que je ne vous envoyais point l'enre-
» gistration des arrêts du Conseil d'État, non plus que
» de ceux de Monseigneur l'Intendant, comme aussi le
» certificat de la publication, et que je vous l'enverrai
» par le vaisseau L'Eclair.

» Il y a un an que j'écris en Provence pour avoir un » Chancelier; ce poste est tellement cauteleux (1) que » personne n'ose se hasarder d'y venir; mon frère a fait » toutes les diligences possibles auprès de M. Ficher » pour m'envoyer son fils, qui est arrivé ici depuis deux » jours; je l'ai mis en possession de la Chancellerie de » ce Consulat; je tiendrai la main, Messieurs, comme » j'ai déjà eu l'honneur de vous marquer par ma dernière, » qu'il n'exige aucun droit que ceux qui sont portés par » l'ordonnance de Sa Majesté du 15 juin.

» Comme nous avons cinquante procès à décider tous » les jours avec les Puissances de ce Royaume par » l'évasion qui se fait journellement des Chrétiens à » bord du vaisseau de guerre, et le peu de temps qu'il y » a que mon Chancelier est arrivé, fait que je n'ai pas le » temps de vous envoyer les copies des enregistrations » des arrêts du Conseil d'État, non plus que ceux de » Monseigneur l'Intendant; je le ferai par une autre » occasion.

» M. Dusault passe en France sur le vaisseau L'Eclair » pour aller lui-même chercher une vingtaine de Turcs » qu'on est obligé de rendre à cette République; si vous » saviez, Messieurs, le schisme qu'a causé ce vaisseau » en arrivant ici auprès des Puissances, en n'amenant » que huit Turcs, que je fus prendre à bord, et les menai » à la maison du Roy de l'ordre de Monsieur Dusault; » ils n'y furent pas plutôt entrés, qu'ils présentèrent de » grands mémoires au Dey. Le Divan étant assemblé, » avec une grande quantité de lettres des Turcs de cette » milice, qui se trouvent encore sur les galères du Roy, » les Puissances me dirent qu'apparemment on se » moquait d'eux, que l'on leur apportait huit Turcs pour » voler trente Chrétiens; comme la vérité est telle, qu'il » s'en sauve beaucoup et que la plupart se noient. J'ai

(1) Ce mot est pris ici dans le sens inusité de: — qui exige de la cautèle.

» à tous les moments du jour, depuis l'arrivée dudit » vaisseau, des procès à démêler des patrons des esclaves » qui fuient.

» Je vous informe par celle-ci de ce qui s'est passé » ici depuis la dernière que je me donnai l'honneur de » vous écrire; ces corsaires ont fait des prises considé- » rables; sur les Génois, entre autres, ils ont pris un » vaisseau nommé le Fin, sur lequel il s'est trouvé un » Savoyard et un Français que j'ai réclamés et retirés » comme passagers; ils ont pris aussi un petit vaisseau » Anglais sans passeport, sortant de Tetouan, chargé de » cuirs et cire pour l'Espagne. Le Consul Anglais le » réclama à l'arrivée du corsaire qui l'avait pris. Les » Puissances lui accordèrent avec toutes toutes les peines » du monde le corps du batiment et son équipage, et » firent de bonne prise les marchandises; il se trouva » un Français, marié en Espagne depuis plusieurs » années, passager sur ledit vaisseau; quelque instance » que fit le Consul Anglais pour le ravoir, on ne le lui » voulut accorder; je fus le réclamer, et on me le rendit.

» Le 1er juillet, un corsaire de cette République fit prise » d'un vaisseau Portugais, chargé de blé, avec 23 Portu- » gais dedans, et quatre Français, l'un desquels était gen- » tilhomme de Bretagne, passager, lequel je fus réclamer » et je l'obtins sur le champ. Il avait chargé au Port » Louis pour Marseille. Comme le Corsaire le rencontra » de nuit, il lui parla en hollandais; eux, ayant deux » pavillons et deux passeports, l'un français et l'autre » portugais, et croyant effectivement que le vaisseau qui » lui parlait était Hollandais, ils jetèrent le passeport et » le pavillon Français à la mer. Ayant été amené dans » ce port de la sorte, je me suis trouvé hors d'état de » pouvoir réclamer ledit vaisseau, non plus que son équi- » page.

» Un des 44 enfants mâles du Roy du Maroc est venu » à l'audience pour témoigner à ce Divan la joie que son » père avait d'avoir fait la paix avec Chaban Dey, et qu'il

» l'avait envoyé pour la confirmer; on le reçut fort hono-
» rablement.

» Le 25 août dernier, jour de la Pâque des Turcs, il
» arriva une révolution, où les Turcs firent main basse
» sur les Maures et en tuèrent environ 400. Le Dey était
» dehors pour lors avec le Pacha et tout le Divan; le
» tumulte cessa à leur entrée en ville (1).

» J'aurai l'honneur de vous informer, Messieurs, de
» tout ce qui se passera en ces quartiers, vous priant de
» m'honorer de vos commandements, et suis, etc. »

« Alger, le 6 novembre 1692.

» Messieurs,

» Je profite de la commodité de la tartane du patron
» Balthazar Feraud, du Martigues, pour vous informer
» de ce qui s'est passé à Alger depuis la partance de
» M. Dusault. J'ai cru nécessaire, tant pour le bien du
» service que pour le bien du commerce, d'envoyer ladite
» tartane en droiture à Toulon, quoique son voyage est
» pour Livourne, pour informer Monseigneur de Pont-
» chartrain de toutes choses. Je vous fais passer des
» nouvelles, Messieurs, en peu de paroles. Le 23 du mois
» passé, il est arrivé ici un vaisseau marchand Tripo-
» litain, avec un Boulouk-Bachi, que les Puissances de
» Tripoli ont envoyé auprès du Dey d'Alger, lequel a
» apporté des présents assez considérables. Comme il
» est intime ami de mes frères, il m'est venu voir le jour
» qu'il est arrivé. Je lui ai rendu ensuite plusieurs visites,
» pour voir d'approfondir le sujet de mon voyage.

» Il m'a toujours dit qu'il avait la bouche fermée, et
» qu'il ne pouvait rien dire, que je pouvais apprendre
» toutes choses de la bouche du Dey.

(1) Le massacre des Berranis eut lieu le jour de l'Aït-el-Kebir (12 Doul-Hadja 1104), à la suite d'un violent incendie, qui détruisit beaucoup de vaisseaux dans le port d'Alger, et que la population attribua aux Kabyles.

» Je pris l'occasion qu'il s'en allait seul à son jardin,
» là où je l'accompagnai; après plusieurs discours, je le
» fis tomber sur les affaires de Tripoli, le priant de me
» vouloir donner quelques nouvelles. Il me dit en confi-
» dence que lesdits Tripolains lui avaient envoyé ce
» navire pour le prier de lui accorder sa protection
» contre Mamet Bey de Tunis, qui avait ravagé tout leur
» pays, du temps qu'il était en guerre avec le Roy de
» Maroc.

» Il leur a promis de sortir au printemps (1) avec
» 300 tentes pour aller détroner ledit Mamet Bey. Il fit
» partir hier au matin quatre Ya Bachys pour lui aller
» faire une querelle d'Allemand; les Tripolains se pro-
» mettent de sortir 200 tentes, à ce qu'il me dit; je lui
» fis connaître que, tant qu'ils auraient la guerre avec
» l'Empereur de France, ils étaient hors d'état de rien
» entreprendre par terre; qu'ils devaient s'attendre que
» cet été on irait achever de les mettre en poussière, et
» qu'il ne dépendait que de lui de leur procurer la paix.

» Il me pria d'écrire à Monseigneur de Pontchartrain
» pour savoir les intentions de Sa Majesté et les condi-
» tions avec lesquelles l'on pourrait finir cette affaire;
» qu'il se faisait fort que les Tripolains approuveraient
» ce qu'il ferait.

» Tous ces Corsaires sont dehors depuis deux mois, il
» n'en paraît encore aucun. Voilà, Messieurs, tout ce
» qu'il s'offre pour le présent à vous dire. Je vous informe-
» rai exactement de tout ce qui se passera, et suis, etc. »

« Alger, le 18 juin 1693.

» Messieurs,

» Je me suis donné l'honneur de vous écrire plusieurs
» fois sans avoir reçu aucune réponse, ce qui me fait

(1) M. Lemaire se montre là fort bien informé, comme on le verra par la suite.

» croire que mes lettres ne vous sont pas parve-
» nues.

» J'ai eû l'honneur, Messieurs, de vous marquer l'arrivée de mon frère en cette ville, le 13 de ce mois d'avril, sur une caravelle de Tripoli, que l'on a armée exprès, pour l'amener ici avec ses deux Vice-Consuls, de Lane et Bengazy, et deux de ses domestiques. Le lendemain de son arrivée, le Dey lui envoya dire de l'aller trouver chez lui, où je l'accompagnai pour lui rendre compte de la manière que tout s'était passé touchant la rupture; après une heure et demi d'audience, le Dey lui dit qu'il fallait qu'il retournât audit Tripoli pour travailler à rétablir une bonne paix (1); que, pour ces gens qui étaient venus avec lui, il pouvait les envoyer en France. Il nous dit qu'il écrirait aux Puissances de Tripoli de le rétablir dans sa maison, de la même manière qu'il était dans le temps qu'ils ont rompu, soit que les affaires se terminassent ou non; et qu'il ne convenait nullement, tant pour Alger que Tripoli, de violer la bonne foi, de la manière que Mezzomorto avait commencé de le faire; que s'il continuait à suivre ses traces, il ne se trouverait aucun Français qui voulut rester pour Consul dans cette Échelle.

» Le Boulouk Bachy qui accompagna mon dit frère ici, avait ordre desdites Puissances de Tripoli de de suivre de point en point ce que Chaban-Dey lui prescrivait; son dessein était de passer en France, avec la même Caravelle qui l'avait apporté, pour demander la paix au Roy. Monsieur Dusault trouva qu'il convenait mieux pour le bien du service d'aller lui-même audit Tripoli, pour conclure là les affaires. Le Dey lui avait proposé de passer sur le vaisseau

(1) Le Bey de Tripoli avait fait des excuses à M. Dusault, et mis captifs français en liberté, avouant qu'il avait été poussé aux ..olences commises par les Anglais et les Hollandais. (V. la *Gazette de France*, 1693, p. 115).

» Tripolin, avec des lettres qui lui donnait, ce qu'il ne jugea pas à propos. Il obtint un vaisseau de cette République pour le porter, en payant l'armement. Il est parti d'ici le 4 du mois passé, et a embarqué mon frère et ses gens avec lui; il y a toutes les apparences du monde, Messieurs, que les affaires se finiront à l'amiable.

» Ledit Boulouk Bachy qui est venu de Tripoli, a voulu entrer un peu trop avant en discussion avec Chaban-Dey, touchant les affaires de la paix; il vint même jusqu'à lui dire qu'il était un des principaux chefs de ce gouvernement, qu'il ne désespérait point de se voir un jour sur le trône; on le fit arrêter et mettre en lieu de sûreté. Je demandai au Dey avant-hier, venant de son jardin avec lui, pourquoi il ne l'avait pas laissé embarquer, et ce qu'il en avait fait. Il me répondit qu'il l'avait envoyé en Ambassade à Maroc; depuis le jour qu'il a été arrêté, on ne l'a vu, ni entendu parler de lui.

» Monseigneur de Pontchartrain me recommande de contribuer en tout ce qui dépendra de moi pour l'exécution de la paix avec les Tripolins; pour peu que Monsieur Dusault m'ait voulu rendre justice auprès de sa Grandeur, il l'aura informé de la manière que j'avais négocié cette affaire avec le Dey d'Alger; un autre que moi pourrait s'être endossé cet honneur. Je trouve qu'il me suffit de remplir mon devoir dans les formes, et de procurer le repos aux sujets de Sa Majesté; l'honneur de le faire sera suffisant pour m'en récompenser, sans que je m'en donne aucune vanité.

» J'ai informé ces Puissances qu'il était passé un Envoyé de France à Maroc. Discourant avec le Dey, lui et moi, touchant les affaires de la paix avec les Marocains, il me dit que le Roy du Maroc était un homme fort brusque et de peu d'entendement; qu'au cas qu'il ne conclut rien avec l'envoyé de Sa Majesté, qu'il se faisait fort, qu'en lui écrivant une lettre, les affaires se termineraient à l'amiable.

» J'en écris à Monseigneur de Pontchartrain pour me
» donner ses ordres là-dessus. Je crois qu'il sera aussi
» facile audit Dey de le faire, comme il lui a été de faire
» sortir mon frère de ses fers, le rétablir dans sa maison,
» et de plus le faire venir ici. J'ai retiré deux Français
» d'une barque qui avait fait naufrage au port Stora, que
» les Maures avaient déportés à la montagne ; le Dey m'a
» fait payer 200 piastres, tant pour les racheter des mains
» desdits Maures, que pour les autres dépenses. Je lui
» représentai, Messieurs, que, quand quelqu'un de leurs
» batiments fesait naufrage sur les côtes de France, qu'il
» se sauvaient de leurs gens, outre leur liberté et le bon
» traitement qu'on leur fesait, on les renvoyait aux
» dépens du Roy. Il me répondit que l'endroit où ils
» avaient fait naufrage était indépendant d'Alger (1), qu'il
» n'était pas juste qu'il supportât cette dépense; qu'il
» croyait m'avoir obligé en envoyant quatre spahis dans
» la montagne pour les chercher. Je suis, etc. »

« Alger, le 26 juillet 1693.

» MESSIEURS,

» J'ai eû l'honneur de vous informer de tout ce qui se
» passait à Alger, par deux tartanes parties d'ici le 19 juin
» dernier.

» M. le Chevalier Mongon est arrivé hier en cette rade
» pour voir, à ce qu'il m'a dit, de la manière que les Algé-
» riens se comportaient; ils se tiennent autant dans leur
» devoir comme on le peut espérer. Comme le navire va
» en croisière, et qu'il se trouve une tartane ici qui doit
» passer en France, j'aurai l'honneur, Messieurs, de
» vous rendre compte par icelle de tout ce qui se passe
» ici. J'ai fait embarquer sur ledit vaisseau quatorze
» esclaves Français que Monsieur Dusault avait envoyé

(1) Cette réponse de Chaban confirme les allégations des voyageurs, qui nous représentent presque toute la Kabylie comme indépendante.

» de Tripoli. Ci-joint est l'état de la dépense qu'ils ont
» faite depuis le jour de leur arrivée ici jusques aujour-
» d'hui, se montrant à 217 livres, que vous aurez la bonté
» de compter à mon frère de Marseille. Je suis, etc. »

« Alger, le 15 février 1694.

» MESSIEURS,

» J'ai vu par une lettre que mon frère m'a écrit comme
» vous aviez refusé de lui payer mes appointements, à
» cause que je ne vous rendais pas compte des consulats
» que j'ai reçus depuis que j'ai l'honneur de remplir ce
» poste.

» J'espérais de vous, Messieurs, comme je l'espère
» encore, que vous auriez égard aux excessives dépenses
» que je suis obligé de faire pour contrebalancer la pro-
» fusion des ennemis de la France qui répandent de
» toutes mains.

» J'ai déjà eû l'honneur de vous marquer qu'un autre
» que moi pourrait vivre et faire ses affaires avec 6,000 l.,
» mais non pas celles du Roy ni les vôtres.

» Vous avez vu les facheuses suites qui sont arrivées
» à mon prédécesseur, pour s'être voulu attacher à ses
» seuls intérêts, qu'il préférait au bien du service (1).

» Pour moi, je ne sais ce que c'est que la menus-
» serie (2) ; si la fortune m'avait donné des biens, je les
» dépenserai avec beaucoup de plaisir pour le service
» du Roy.

» Mon frère vous produira les comptes que je lui
» envoie, tant desdits consulats que des dépenses que
» je fais, par lesquels vous verrez, Messieurs, le profit
» qui m'en revient. Je ne doute pas que, si vous voulez
» avoir la bonté d'examiner avec un peu d'attention

(1) On ne sait s'il fait allusion à Piolle ou à Mercadier, qui s'étaient tous deux plus occupés de leurs affaires privées que du bien public.

(2) *Menusserie*, pris dans le sens de *minutie*, *petitesse*.

» toutes choses, vous n'ayez les égards que j'espère de
» votre justice.

» Tous ces Corsaires sont dehors depuis environ vingt
» jours. Ils ont fait prise de deux vaisseaux Anglais sans
» passeport, un chargé de planches, qui est arrivé ici il
» y a cinq jours, l'autre chargé de blé, lequel n'a pas
» encore paru. Ils en ont aussi coulé un à fond en l'abor-
» dant. Un de ces Corsaires est arrivé ici depuis trois
» jours avec une prise d'une Frégate Hollandaise qui
» portait le paquet à la flotte d'Espagne, avec trente
» hommes d'équipage, parmi lesquels il y avait quatre
» Français refugiés, que je fus réclamer; mais, comme
» ils étaient à la solde (1), je ne les pus obtenir. Je
» suis, etc. »

« Alger, le 30 avril 1694.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu celles que vous m'avez fait l'honneur de
» m'écrire, du 18 décembre 1693 et 8 mars dernier, avec
» le verbal fait au sujet du petit vaisseau Anglais repris
» sur les Algériens par un vaisseau Malouin, lequel ne
» m'est parvenu que depuis huit jours.

» Il faut, Messieurs, que je vous dise, à la vérité, que
» ce me sont de rudes fusées à démêler; ces Puissances
» n'entendent pas d'autres raisons, que celles qui leur
» tournent à compte, et, pour cet effet, ils m'ont suscité
» une avanie qui n'est pas de peu d'importance, dont j'en
» informe la Cour.

» Ils m'accusent de ne faire les diligences que je dois
» au sujet de ce qui les regarde. Ils m'ont même menacé
» de me faire embarquer et de demander un autre Consul
» à ma place, ce que je crois qu'ils font. Ils ne me feront

(1) Les marins inscrits à la solde d'un navire devenaient, aux yeux des Algériens, de bonne prise, si ce navire appartenait à une nation ennemie.

» pas un grand déplaisir, puisque je ne peux plus
» subvenir, m'étant épuisé comme j'ai fait pour contre-
» balancer les profusions de nos ennemis, qui répandent
» de toutes mains, ayant de bons fonds pour cela, ce qui
» fait qu'ils se maintiennent toujours au vent de nous
» dans ces lieux.

» Le sieur Amphoux est arrivé ici le 7 de ce mois,
» lequel me remit votre lettre, avec une copie de son
» brevet. Je le mis aussitôt en possession de la Chan-
» cellerie; je ne doute nullement de sa probité; des
» personnes comme vous, Messieurs, ne sont pas capa-
» bles de faire des méchants choix.

» Je le fais jouir, comme vous me marquez, de tous les
» droits qui sont attribués à sa charge, et lui donnerai
» toutes les lumières nécessaires pour la bien remplir.

» Je ne doute pas, Messieurs, que vous ne m'ayez
» rendu justice touchant les comptes des dépenses que
» j'ai été obligé de faire depuis que j'ai l'honneur de
» remplir ce Consulat, et je vous prie, Messieurs, d'être
» persuadés que ce que j'en ai fait, ce n'a été que pour
» empêcher nos ennemis de venir à bout de leurs entre-
» prises, à quoi j'ai, grâce à Dieu, toujours bien réussi
» jusqu'à présent.

» La nation est fort tranquille en cette Échelle; il n'y a
» que moi qui sois chagriné par ces gens, lorsqu'il arrive
» quelques contraventions, qui ne sont pas peu fré-
» quentes.

» J'aurai l'honneur de vous informer exactement de
» tout ce qui se passera en ces quartiers.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 8 juillet 1694.

» MESSIEURS,

» Depuis la dernière que j'ai eû l'honneur de vous
» écrire, les Corsaires ont fait deux contraventions
» formelles au traité de paix.

» La première est que deux vaisseaux de cette ville » ont pris une barque de Savone, avec huit personnes » d'équipage à une lieue au large du cap de Nagay; elle » était chargée de riz, chanvre et autres marchandises » pour Marseille. Je la fus réclamer à son arrivée, repré- » sentant au Divan l'article de paix qui marque qu'ils ne » pourront faire la course, que dix lieues au large de la » côte de France.

» La personne qui gouverne à la place du Dey (1), m'a » dit qu'on lui en donnerait avis, et qu'il ne pouvait rien » faire sans ses ordres; que cependant il mettrait les » marchandises en dépôt, aussi bien que l'équipage, » jusqu'à ce qu'on eût répondu du camp (2).

» Il n'a pas laissé, nonobstant la parole qu'il m'avait » donnée, de faire vendre l'équipage et les marchandises » de ladite barque; quand je lui en ai fait mes plaintes, » il m'a dit qu'il serait toujours à temps de rendre le » montant de ladite prise.

» La seconde est, Messieurs, qu'un brigantin de cette » ville, ayant eû recontre d'un bateau mené par quatre » Catalans, chargé de soldats Français malades et blessés » que l'on avait embarqués à Palefregère, pour les porter » à l'hopital de Roze, il l'a abordé après leur avoir tiré » quelques coups de mousquets, et de 62 personnes qu'il » y avait dessus, suivant la relation que l'on m'en a fait, » ils en ont pris 32, et ils ont laissé les plus malades » dans ledit bateau; l'on ne sait pas ce qu'il sera devenu, » attendu qu'ils n'y ont laissé aucune personne capable » de les pouvoir mener.

» De ceux qu'ils ont amenés ici, il en est mort sept, et » les 25 autres, je les ai fait mettre à l'hopital pour les » faire traiter, en attendant l'ordre du Dey pour les » relaxer.

(1) Chaban-Dey, parti en guerre contre Tunis, avait laissé le gouvernement au Khaznadji.

(2) L'armée turque était campée, partie près de Tunis, partie près de Constantine, qui venait de se révolter.

» J'ai fait tenir à ce sujet un Divan général, où tout le » reste de la milice s'est trouvé, à qui j'ai demandé justice » de ses infractions.

» Ils m'ont répondu tous en corps, que j'eusse un peu » de patience, qu'ils allaient dépêcher un courrier au » Dey, et lui donner avis de ce qui s'était passé; que » leurs intentions étaient, tant grands que petits, de » maintenir une bonne paix; que l'on me rendrait justice » d'une manière dont l'Empereur de France aurait lieu » d'être content.

» Cela ne doit nullement interrompre le commerce. Il » n'y a rien à appréhender du côté de ces corsaires. Je » suis, etc. »

« Alger, le 24 décembre 1694.

» Messieurs,

» Je vois par celle que vous m'avez fait l'honneur de » m'écrire du 10 novembre dernier, que vous avez reçu » les miennes du 8 et 20 juillet. J'ai vu l'arrêt du Conseil » du 8 septembre, par lequel Sa Majesté prétend de faire » lever les droits de tonnelage dans cette Échelle d'Alger, » comme à celles du Levant aux batiments qui y viennent, » soit Français ou Étrangers.

» J'ai déjà eû l'honneur de vous expliquer par diffé- » rentes lettres que cette Échelle n'est point une Échelle » de négoce, mais bien de pirates (1). Les anciennes » coutumes ont été que tous les batiments qui vien- » draient en Alger paieraient 80 piastres, tant pour » l'entrée que pour la sortie. Par ci-devant, ayant voulu » exiger les droits de consulat sur le pied que Sa Majesté » l'ordonne, toute la synagogue, à qui la plupart des » batiments sont adressés, tant de Livourne que des

(1) C'est une distinction que la Chambre de commerce ne voulut jamais faire, et son obstination coûta cher à tous les Consuls successivement.

» autres pays, se souleva contre moi et alla à la maison » du Roy crier en plein Divan : Charalla ; qui signifie en » langue arabe — Justice de Dieu, — représentant que je » voulais faire des usances nouvelles (1). L'on m'envoya » appeler par un chaoux, et, ayant été là, le Dey me » demanda par quelle raison, je voulais établir une autre » loi que celle qui était écrite dans la maison du Roy; je » lui représentai que, conformément à l'article du traité » de paix fait avec le Grand Seigneur l'an 1601, tous les » batiments qui viendraient sous la protection de la » bannière de France, devaient payer deux pour cent des » marchandises qu'ils apporteraient. On me répondit » là-dessus que j'eusse à agir comme mes devanciers » avaient agi à ce sujet, et qu'ils ne voulaient en aucune » manière faire des usances nouvelles. C'est pourquoi, » Messieurs, de la manière que je connais la situation » des esprits de ces Puissances, il me serait impossible, » comme j'ai eu l'honneur d'en informer Monseigneur de » Pontchartrain, de pouvoir rien avancer au sujet des » arrêts que Sa Majesté a ordonnés; vous pouvez être » persuadés, Messieurs, que je n'oublie rien de mes » soins pour servir la Nation, qui est en petit nombre » ici, et pour exécuter les ordres du Roy.

» La nation Hébraïque, qui réside dans cette Echelle, » laquelle est d'une superbe la plus grande du monde, » mangerait tout ce qu'elle a, plutôt que d'en boire le » démenti; c'est pourquoi je n'ai pas jugé à propos de » me mettre en compromis, tant pour le service du Roy, » que pour celui du commerce; et tout le monde n'a pas le

(1) Le droit coutumier était la grande loi d'Alger, au point qu'un don gratuit lui-même, s'il était renouvelé pendant un certain temps à des époques fixes, arrivait à se transformer en une dette, et devenait légalement exigible. (V. Laugier de Tassy, p. 109). Si on ajoute que les Juifs avaient soin de faire des présents aux principaux de la Régence, et qu'ils les intéressaient même dans leurs cargaisons, on comprendra facilement combien le Consul était mal venu à réclamer.

» don de foire de Champagne (1) de savoir ce qui se passe » en Alger, quoique je vous en aie écrit plusieurs fois. » Je vous ai demandé, Messieurs, par différentes lettres, » d'envoyer ici un homme de votre faction pour remplir » mon poste, à quoi vous ne m'avez pas répondu.

» Je souhaiterais de toute mon âme qu'ils prit envie à » quelqu'un de MM. les Députés du commerce de venir » faire un tour à Alger, pour voir comme on y gagne le » pain.

» A l'égard des comptes que j'ai eû l'honneur de vous » envoyer, j'y ai gardé toute la droiture en conscience, » comme un véritable chrétien le doit; je ne m'attache » qu'au bien du service du Roy et du commerce.

» J'ai fait embarquer le sieur Amphoux sur la présente » barque, suivant l'ordre que Monseigneur de Pont- » chartrain m'a donné. J'ai établi mon secrétaire à sa » place, jusqu'à ce que la Cour ait pourvu à un autre » chancelier.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 13 septembre 1695.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu par la tartane du patron Jean Baptiste » Bompard de Marseille celle que vous m'avez fait l'hon- » neur de m'écrire du 2 du courant, comme aussi deux » paquets de Monseigneur de Pontchartrain, un pour » moi, et l'autre pour Monsieur Estelle, Consul à Sallé, » que lui enverrai par la première commodité sûre qui » se présentera.

» Ladite tartane arriva ici le dix; elle part aujourd'hui » pour s'en retourner à Marseille; Dieu la conduise! Elle

(1) Les foires de Champagne étant très courues, et attirant un grand nombre d'étrangers de divers pays, on y récoltait force nouvelles; cela avait donné naissance au dicton : — *Don de foire de Champagne*, — signifiant : — Don de savoir tout ce qui se passe, çà et là.

» n'a payé aucun droit d'ancrage; l'on ne prend ici ledit » droit que sur les batiments qui chargent ou déchargent » des marchandises dans ce port.

» La barque d'Alger, commandée par Amet-Raix qui a » touché à Marseille, auquel vous avez fourni quelques » agrés qu'il avait de besoin, n'a pas encore paru ici; à » son arrivée, je lui en demanderai le paiement, en vertu » de son reçu que vous m'avez envoyé.

» Tout va bien en cette ville, grâce au Seigneur; je » suis, etc. »

« Ci joint est le paquet de la Cour, que vous aurez la » bonté d'acheminer le plutôt que vous pourrez. »

« Alger, le 5 février 1696.

» Messieurs,

» J'avais proposé au Dey de faire venir des marchands » Français pour s'établir à Sarcel, qui est à dix lieues à » l'Ouest d'Alger, là où il sort abondamment de tout ce » que la divine Providence fait croître; on y pourrait » charger du blé, d'orge et de fèves vingt batiments » toutes les années pour le moins. J'ai employé tout le » peu de crédit que j'ai pour faire réussir cette affaire, » de laquelle je n'ai pu venir à bout, le Dey (1) m'ayant » répondu lors de la proposition que je lui en fis; *qu'il » n'avait qu'une tête et qu'il la voulait conserver*, sans » en venir dans de plus grandes explications (2). Je » compris ce qu'il voulait me dire, et lui coupai chemin,

(1) Le Dey était Hadj' Ahmed, qui avait succédé à Chaban, assassiné le 15 août 1695. Il était fort mal disposé pour la France, ayant reçu de ses ennemis quarante mille piastres pour lui déclarer la guerre.

(2) Hadj' Ahmed, vieillard craintif et soupçonneux, ne voulait pas laisser ouvrir de nouveaux comptoirs d'exportation de céréales, de peur d'être accusé d'avoir laissé affamer le pays, ce qui serait certainement arrivé lors de la première mauvaise récolte.

» lui demandant la permission de faire charger les bati- » ments Français qui viendraient ici avec leurs marchan- » dises.

» Il me promit qu'il les ferait charger à la côte de ce » qui s'y trouverait, pourvu que cela ne met pas la disette » au pays.

» Voilà, Messieurs, de quoi je dois vous informer, ne » se passant ici que des négoces de paix et de guerre, » lesquels je ménage de la manière que vous voyez. Il » m'en coûte à la vérité; ma consolation est, Messieurs, » que, quand je serait réduit à l'hôpital, Sa Majesté aura » compassion de moi (1). Je suis, etc. »

« Alger, le 15 juillet 1696.

» Messieurs,

» Les sieurs Michel et de Bernard, qui passent sur le » présent vaisseau, auront l'honneur de vous informer » de bouche de l'état du commerce d'Alger. J'avais obtenu » de ces Puissances de faire charger des fèves, d'orge, » et autres légumes, à Sarcel, qui est à 60 mille au Ponant » d'Alger, et, sous le masque de l'orge et des fèves, le » Dey avait consenti que l'on y chargerait aussi du blé; » mais comme la récolte n'a pas été belle cette année » dans cet endroit là et par toute la côte, les sauterelles » y ayant fait un dégat considérable, il s'est rétracté de » la permission qu'il m'avait donnée, ce qui fait, » Messieurs, que j'ai l'honneur de vous en informer. Et » si encore le Dey revient à son premier sentiment, je » vous en donnerai avis, afin qu'on puisse retirer du » secours de cette côte, autant qu'il se pourra. J'ai appris

(1) Le malheureux Lemaire ne se croyait pas si bon prophète; il mourut, en effet, à l'hôpital, comme on le verra prouvé par une lettre de son successeur; triste sort d'un homme qui avait passé toute sa vie au service de son pays, et qui y avait dépensé une fortune considérable pour l'époque.

» que le sieur Boyer avait fait arrêter mes appointements » entre vos mains. Je n'en sais pas jusqu'à présent la » raison ; je ne crois pas lui devoir rien. C'est pourquoi, » Messieurs, je vous prie de les vouloir consigner à mon » frère pour qu'il me les envoie pour vivre, et je vous en » serai obligé. J'espère que vous me ferez cette grace » étant, etc. »

« Alger, le 24 juillet 1696.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu par voie du Bastion celle que vous m'avez » fait l'honneur de m'écrire du 18 mai dernier. Ci-joint » est le certificat que vous me demandez au sujet du » patron Bompard.

» Je ferai donner aux patrons des batiments qui char- » geront à Alger et qui termineront leur voyage en France » la copie de leur manifestes authentiques, comme vous » me l'ordonnez. J'ai demandé au nommé Amet-Raix le » paiement des 90 l. 14 s. qu'il vous doit pour ce que la » Chambre lui a fourni. Il m'a répondu qu'il n'a pas le » sol, et que, quand il s'est perdu avec sa barque au » retour de Marseille, il a perdu tout ce qu'il avait au » monde. Je suis, etc. »

« Alger, le 3 janvier 1697.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de » m'écrire le 31 août, laquelle m'a été rendue par le sieur » Clairambault.

» Je vois par icelle comme vous avez reçu celles que » j'ai eû l'honneur de vous écrire les 15 et 24 juillet. Je ne » doute nullement, Messieurs, que vous ne soyez surpris » de voir arriver la présente par la barque du patron » Jouvin, laquelle a été prise par un vaisseau d'Alger à » la hauteur de Mayorque, et envoyée ici avec une partie

» de son équipage, qui consiste en neuf Français et deux » Anglais prisonniers de guerre, et le reste dudit équi- » page, qui consistait en cinq Génois et un Maltais. Le » corsaire les a embarqués sur son bord, prétendant qu'ils » sont de bonne prise, contravention formelle aux traités, » qui n'est jamais survenue depuis que j'ai l'honneur de » remplir ce poste. Après plusieurs discussions au » Divan, j'ai enfin obtenu que la barque serait relaxée » avec tout son chargement et que l'on me rendrait le » reste de son équipage à l'arrivée du Corsaire, lequel je » poursuivrai avec toute la vigueur qu'il faudra pour » avoir raison de tout ce qui aura été pillé sur ladite » barque. Tout le chagrin qui me reste, Messieurs, c'est » que, dans le règne présent, il n'y a nulle justice à » espérer, vinssent les plus doctes et plus expérimentés » philosophes que le ciel couvre aujourd'hui.

» Si je n'eusse crû, Messieurs, que les patrons qui » partent de cette Échelle pour Marseille ne vous eussent » rendu un fidèle compte de bouche de la manière que » toutes choses se passent ici, j'aurais eû l'honneur de » vous informer de toutes les calamités et misères que » suis obligé de souffrir. Patience, il n'y a que moi qui » en ai souffert jusqu'aujourd'hui. J'en ai toujours rendu » compte à la Cour, et n'ai pas crû vous faire plaisir de » vous informer de bien des choses qui n'auraient pu » que vous causer du chagrin. Si vous souhaitez que je » rende compte par le détail de ce qui se passe en cette » Échelle, qui est une place où l'on ne parle que de plaies » ou de bosses, et non de négoce, je le ferai, Messieurs, » avec plaisir. Je me remets au patron Jouvin à vous » rendre compte de bouche de son affaire ; tout ce qu'on » lui a pu attribuer ici, c'est qu'on lui avait trouvé un » pavillon Génois (1). Je l'ai renvoyé le plus promptement » qu'il m'a été possible, lui ayant donné des matelots

---

(1) L'emploi des pavillons étrangers était une des plus grandes causes de ces sortes d'avanies.

» Maures pour lui aider à mener son batiment, les choses
» changeant ici d'une heure à l'autre. Tout le pays est
» dans une grande consternation de voir qu'il y a plus
» de quatre mois qu'il n'est venu aucun batiment fran-
» çais, et je trouve qu'il est fort inutile qu'il en vienne,
» si ce n'est des vaisseaux du Roy, n'y ayant ici aucun
» négoce, les Juifs faisant ici tout le peu qu'il y a à faire,
» qui consiste en marchandises de prises. Ces Corsaires
» ont pris trois vaisseaux depuis environ trois mois;
» l'un hollandais, venant de Dantzik, chargé d'acier et de
» fer, de douves et autres bois, du port d'environ
» 10,000 quintanx; un autre Portugais, chargé de sucre,
» d'environ 4,000 quintaux, et un autre Génois, chargé
» de barrilhe et d'auffe avec 60 balles de laine fine.

» Toutes ces marchandises se sont débitées sur le
» pays, à la réserve de l'auffe et de la barrilhe, que les
» Juifs ont acheté. Voilà, Messieurs, ce qui s'offre à vous
» informer pour le présent du courant du négoce
» d'Alger.

» A l'égard de ce que vous me marquez, Messieurs,
» des appointements du sieur Clairambault, je vous dirai
» qu'il arriva à Bone le 21 de septembre, et en Alger le
» 14 novembre. A l'égard de sa nourriture, cela ne devait,
» Messieurs, nullement vous faire de peine; quand il
» en serait venu encore une demi-douzaine avec lui, il
» ne m'en aurait pas plus coûté qu'il ne m'en coûte, y
» ayant tous les jours à ma table dix ou douze couverts,
» qui y sont pour ceux qui y veulent venir manger, sans
» que pour cela j'en mette plus grand pot-au-feu; je pré-
» sentai le sieur Clairambault au Dey; je vous dirai fort
» peu de chose de la réception qui lui fit; il se leva
» comme un foudre contre moi disant que je fesais venir
» des espions de Turquie (1); je lui laissai passer sa

(1) M. de Clairambault venait de Constantinople, où il avait été élevé comme *enfant de langue*; Hadj' Ahmed, toujours soupçonneux, le supposait investi d'une mission de la Porte.

» furie, et lui laissai vomir contre moi tout ce qu'il voulut
» et essuyai ses menaces ordinaires, qui sont de me
» sacrifier à sa rage.

» Si tout ce que je souffre vous était raconté par un
» autre que moi, je vous jure, Messieurs, que vous en
» auriez compassion.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 12 février 1697.

» MESSIEURS,

» Depuis ma dernière que j'ai eu l'honneur de vous
» écrire le 3 janvier, dont le duplicata est ci-joint, la
» barque qui avait été envoyée ici par un Corsaire d'Alger
» (comme je vous marque par ma dite lettre) a été prise
» par un Corsaire Anglais deux jours après son départ.
» Comme l'Anglais l'envoyait à Alicante, elle fut rencon-
» trée par une petite Frégate de St-Malo, qui la reprit
» cinq jours après que les Anglais l'eurent prise. Comme
» le vaisseau de St-Malo l'envoyait à Marseille pour la
» vendre, les vents contraires l'ont obligé de relâcher
» ici, ce qui a renouvelé un autre procès entre le Dey et
» moi. Je lui ai demandé le paiement de ladite barque,
» alléguant que, si un de ses vaisseaux ne l'avait pas
» prise, elle serait allée en sauvement à Marseille; que,
» par conséquent, c'était aux armateurs à la payer.

» C'est la mer à boire que demander justice à cet
» homme. Je reçus pour toute satisfaction ses brutalités
» ordinaires (1). C'est cependant une affaire qui est fort
» importante; j'en rends un compte exact à Monseigneur
» de Pontchartrain, et je poursuivrai le Corsaire et ses

(1) Les *Mémoires de la Congrégation de la Mission* citent une autre lettre de R. Lemaire, où nous trouvons la phrase suivante : « J'ai vu » régner Trick, Baba-Hassan, Mezzomorto, Chaban; mais aucun » d'eux n'a fait ce que fait le Dey d'aujourd'hui; ils avaient tous » quelques bonnes qualités, au lieu que celui-ci n'en possède » aucune. »

» armateurs vigoureusement pour voir d'avoir réparation de cette affaire. Le 13 de janvier, un vaisseau de cette République prit un petit vaisseau de Brest sur les côtes d'Espagne; tout son équipage était Irlandais. Comme ils arborèrent pavillon Anglais, le Corsaire lui fut à bord; l'équipage ayant tout fui à terre, le Corsaire lui fit signal pour retourner; le Capitaine et quatre de ses gens se rembarquèrent dans leur chaloupe et vinrent à bord, le reste de son équipage ne l'ayant voulu suivre.

» L'Algérien mit une vingtaine d'hommes dessus, et fit faire route audit vaisseau pour Alger, afin d'être informé qui il pouvait être. Le Capitaine Irlandais, qui parle bon Français, garda ses expéditions de Monsieur l'Amiral, qu'il avait prises à Brest. Cette dernière affaire n'était qu'une équivoque, à quoi on pouvait remédier facilement, n'eut été le malheur qui leur arriva. Il vint à travers à un quart de lieue d'Alger, et se brisa sur les roches. Ce vaisseau avait pour tous chargements neuf cents petites planches de sapin et des douves pour faire des tonneaux. J'ai fait travailler pour voir de retirer du naufrage quelque chose; on n'a pas pu sauver de quoi payer les gardes que j'avais mis le long des plages. Je fais repasser en France les cinq Irlandais qui étaient sur ce vaisseau; leur affaire était un peu délicate; ils m'ont avoué qu'ils avaient tiré plusieurs coups de canon et de mousquet sur le Corsaire avec pavillon Anglais; ils n'ont jamais montré celui de France. Par bonheur, c'était un batiment de 90 tonneaux, lequel n'avait qu'une misère dedans.

» Les six vaisseaux qui étaient au service du Grand Seigneur sont de retour depuis quinze jours. Le Grand Seigneur demande qu'on les envoie tous en Levant la campagne prochaine; on commence à se préparer pour en envoyer une partie, mais non pas tous.

» Mon frère me fait de sanglants reproches sur ce que je n'ai pas l'honneur de vous écrire et de vous informer exactement de tout ce qui se passe en Alger. Il semble que j'avais prévu ces reproches, comme vous verrez par le duplicata ci-joint, puisque je voyais que cela vous a donné quelques chagrins, desquels je me ressens beaucoup, parce que vous ne m'auriez pas oublié de la manière que vous avez fait, espérant toujours que la Cour aurait égard aux excessives dépenses que je suis obligé de faire, la justice régnant là plus qu'en aucun lieu du monde. J'ai passé ici toute ma jeunesse, en gémissements et en danger de ma vie comme vous savez; trois fois avoir été exposé à la bouche du canon et une fois mené pour être cloué, deux fois la peste et vingt mille piastres que nous avons perdu, mon frère ou moi, devait être suffisant à tout autre homme que moi pour prier Sa Majesté de me retirer d'ici; je n'ai jamais envisagé de vivre en ce monde, mais bien de sacrifier ma vie pour le service du Roy et celui de ses sujets; tous les honnêtes gens qui naviguent dans ces quartiers en pourront rendre un fidèle compte; je les cite tous à témoin.

» Pourriez-vous croire, Messieurs, comme vous verrez par le certificat ci-joint de M. Laurence Vicaire Apostolique, qu'il y a plus de trois ans que je paye quinze pataques toutes les lunes pour un chirurgien français d'Oriol, lequel voulant abattre les cataracttes (1) des yeux d'un Turc, il ne lui mourut pas entre les mains, mais peu de temps après; ayant été appelé dans la maison du Roy, où étaient assemblés le Divan et les Docteurs de la loi, ledit Chirurgien fut condamné à être brûlé vif. Je représentai au Dey que je ne reconnaissais autre justice que la sienne, et non celle de ses marabouts. Il me répondit que, comme c'était des affaires de la Loi, il ne s'en mélait point, et ne voulait point que je m'en mélâsse, et me fit sortir de force du Divan, où toute la justice était assemblée. Je leur criai tout haut qu'ils

(1) (Sic), pour cataractes.

» prissent bien garde à la sentence qu'ils allaient prononcer, et que c'était un sujet de l'Empereur de France; on révoqua la première sentence de mort, et fut condamné de payer mille cinq cents piastres aux héritiers du défunt ou de rester leur esclave, ou de demeurer dans ma maison en payant quinze pataques toutes les lunes, juqu'à concurrence des mille cinq cent piastres, à quoi il avait été condamné (1). Je croirais, Messieurs, abuser de votre patience de vous parler de mille autres cas, lesquels je suis obligé d'étouffer dans la conjoncture présente. Je sais que vous êtes trop raisonnables pour ne pas avoir égard à toutes les excessives dépenses que j'ai été obligé de faire pour contrebalancer les profusions des ennemis qui ont répandu de toutes mains pour porter les Algériens à rompre avec nous.

» Le corsaire qui avait pris la tartane arriva hier; il y eut Divan général assemblé au sujet de la contravention qu'il venait de faire, où il n'y eut rien de décidé; on me rendit seulement les cinq Génois et le Maltais que ledit Corsaire avait pris sur la dite barque, lesquels je fais repasser avec le même batiment. J'informe la Cour de toutes choses et attendrai ses ordres pour poursuivre ce corsaire de la manière que l'on m'ordonnera.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 22 mars 1696.

» MESSIEURS,

» Depuis les deux dernières que j'ai eû l'honneur de vous écrire, les 3 janvier et 13 février, j'ai jugé à propos pour le bien du service de faire passer en France la barque de patron Mirabel qui a chargé ici pour Livourne

(1) Voir, plus loin, pour la conclusion de cette singulière affaire, une lettre de M. de Clairambault.

» pour le compte des Juifs, sur l'avis que donne un courrier d'Oran, venu depuis huit jours, lequel donne pour nouvelles que trois vaisseaux Anglais, deux armés en guerre, et un marchand, chargé de tous les biens du monde pour Alger, devaient être ici au premier jour. Cette nouvelle confirme la première que j'en avais eue par une caravelle Portugaise, qui fut prise sortant de Cadix par un vaisseau de cette République. Appréhendant que Soliman Boulouk-Bachi (1) ne vienne ici dans le temps qu'ils s'y trouveront, se voyant les bien reçus comme ils seront, apportant tout ce qui est nécessaire à cette République, soit pour leur armement que pour autre chose, ils ne manqueront pas d'être soutenus et protégés. Il ne faut pas, Messieurs, que le raisonnement de tant de gens de bon sens se fonde sur un traité de paix, quoique ce soit la pierre fondamentale de raison. Ceux qui apportent en Alger sont toujours les bienvenus, et particulièrement le jour d'aujourd'hui. J'ai cru en devoir informer la Cour; c'est ce qui m'a obligé de faire passer cette barque en France. Dieu nous envoie bientôt ici l'Envoyé d'Alger (2), et qu'il apporte quelques esclaves. Le Dey persiste toujours à vouloir rendre les Français, pourvu qu'on lui renvoie les Turcs qu'il demande. Il m'en a donné des marques, parce que, dans l'armement de tous leurs vaisseaux qui vont sortir, où il y avait la plus grande partie de nos Français embarqués dessus, je lui fus représenter que, s'il les envoyait à la mer, ce n'était pas le moyen, au cas que l'Empereur de France lui accorde des Turcs qu'il demandait, de les débarquer, si nos Français étaient dehors, et que ce serait toujours à recommencer. Il donna ordre à tous les Capitaines de n'en embarquer aucun. Dieu veuille que

(1) Il revenait de Versailles, où il avait obtenu audience le 11 mai 1696, et présenté au Roi dix étalons barbes.

(2) Soliman Boulouk-Bachi, dont il a été parlé précédemment.

» cette affaire se finisse, afin que tout le monde puisse
» être en repos. Je continuerai, Messieurs, à vous deman-
» der la grâce de vous souvenir de moi, et qu'il y a sept
» ans que je contrebalance les profusions des ennemis
» qui ont répandu de toutes mains. Ils ne m'ont pas mis
» seul à l'hopital, mais bien mon frère, qui ne m'a jamais
» abandonné. Qu'il vous fasse voir les comptes et les
» lettres de change que j'ai tirées sur lui, et vous verrez
» si, dans les mémoires que je lui ai envoyés pour vous
» présenter, il y a quelque altération; bien loin de là.
» J'espère, Messieurs, tout de votre justice, et que vous
» ne me laisserez pas dans le labyrinthe, d'où je ne
» pourrais sortir, si vous ne m'aidez.

» Je suis, etc. »

La correspondance de M. René Lemaire se termine par cette lettre. En proie à mille déboires, menacé d'être mis à la bouche du canon, il se refugia à bord du vaisseau royal l'*Heureux Retour* (30 avril 1697), laissant les sceaux à son chancelier Jean de Clairambault dont nous donnons ci-après une curieuse lettre (1), relative à l'affaire bizarre du *chirurgien d'Oriol*. Nous continuerons par la publication des lettres (2) du consul Philippe-Jacques Durand, successeur de M. Lemaire, installé à Alger le 20 février 1698. On y trouvera de curieux détails sur les embarras suscités par les Juifs, sur les fuites des esclaves à bord des vaisseaux royaux, et sur l'abus des changements de pavillon et des ventes de passeports délivrés par les Deys. M. Durand lutta avec beaucoup de zèle et de sagacité contre ceux qui voulurent profiter de ces infractions pour nuire à son pays.

H.-D. de Grammont.

(A suivre.)

---

(1) Archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, 492.
(2) id. id. AA, 471.

AFRICA ANTIQUA

LEXIQUE
DE
GÉOGRAPHIE COMPARÉE
DE
L'ANCIENNE AFRIQUE

A la mémoire de MORCELLI,
Auteur de l'Africa Christiana

ALGERIA ANTIQUA

Numidie, Maurétanie Sitifienne, Césarienne et Maurétanie Tingitane

(Suite. — Voir les Nos 175 et 179)

C

Cæsarea (Césarée). — Nom donné à plusieurs villes de l'Empire romain, en l'honneur de César et des membres de sa famille, ainsi que de plusieurs empereurs. La remarque d'Eutrope, *in Augusto : — « Reges, populi Romani amicos, in honorem Augusti condidisse civitates, quas Cæsareas nominarent, sicut in Mauretania a rege Juba et in Palestina. »* « Les rois amis du peuple romain, fondèrent, en l'honneur d'Auguste, des villes auxquelles ils donnèrent le nom de Césarées, telles que celle qu'éleva en Mauritanie le roi Juba et la Césarée de Palestine. » — est une de ces phrases banales, dont le plus grand défaut est d'être inexacte. Sur les douze

villes qui portèrent ce nom de *Cæsaree,* il n'y en a que sept qui le reçurent après leur fondation et encore, pour trois d'entre elles, cela est-il douteux. Quant aux autres, huit seulement prirent cette nouvelle dénomination en l'honneur de l'empereur Auguste; telle fut Iol, la capitale du roi Juba qui le lui imposa par affection pour ce prince, dont il était le filleul; il servit de base à l'adjectif qualificatif au moyen duqnel on distingua la partie de la Mauritanie à laquelle il commandait plus particulièrement, la *Mauritanie Césarienne.* Et, comme cette Cæsarea s'appelle aujourd'hui *Cherchêl,* il est très probable, pour ne pas dire incontestable, que vulgairement on disait bien plutôt *Cæsarea Julia* que *Julia Cæsarea,* dans lequel on retrouve plus difficilement les deux syllabes du nom moderne telles qu'elles se présentent: *Cher-chêl.* Remarquons qu'à une époque, et pendant assez longtemps, on a dit et écrit: *Sarsel* et *Sersel.*

Camarata, pour *Fons Camarata* (la source chambrée ou enfermée). — Station maritime de l'*Itinéraire d'Antonin,* qui la met à égale distance (12 milles ou 16 kilomètres) du port de *Siga* (Rachgoun) et de l'embouchure du *Flumen Salsum* (le Rio-Salado), ce qui l'a fait correspondre précisément aux ruines romaines de Sidi-Djelloul, à l'embouchure de l'Oued Ghazer, synonimie déjà signalée sur la carte de la province d'Oran, au 400,000[e], du Dépôt de la guerre, en 1856, d'après la remarque faite antérieurement par le capitaine du Génie Karth.

Canaria (de *canis,* chien, en latin). — Une des Iles Fortunées dont le nom, en se généralisant, a fini par se substituer au dernier, dans la désignation de ce groupe de terres insulaires, que nous appelons les *Iles Canaries.* Voici ce qu'en dit Pline, livre VI, 37: « La plus voisine de Nivaria (1), est *Canaria,* appelée ainsi des

(1) Ténériffe.

chiens, d'une grandeur énorme, qui y abondent; on en amena deux au roi Juba; là, se montrent aussi des vestiges d'édifices. Toutes ces îles ont en abondance des arbres fruitiers et des oiseaux de toute espèce. De plus, Canaria est pleine de bois de dattiers (XIII, 9) et de pommes de pin. » — Voici ce qu'écrivent MM. Webb et Berthelot, qui nous ont donné une si complète description des Canaries: « Canaria a conservé, avec son nom romain, ses chiens de grande taille. Cette race, dont Pline fait mention, n'a pas eu le sort des primitifs habitants des Canaries; mais elle est concentrée surtout aujourd'hui dans l'île de Lancerotte. A l'époque de l'arrivée de Bethencourt, en 1402, la Grande Canarie possédait encore beaucoup de chiens; Bontier et Le Verrier les qualifient de *chiens sauvages qui semblent loups,* mais qui sont plus petits. Viana, dans son poème patriotique, adoptant l'étymologie du nom de Canaria, d'après les renseignements de l'historien romain, s'est exprimé en ces termes:

> Unos afirman ser por muchos canes
> Que en la gran Canaria *hasta hoy*
> Se crian.

« Ainsi, du temps du poète Canarien, c'est-à-dire vers la fin du XVI[e] siècle, les chiens existaient encore dans cette île. N'oublions pas de faire remarquer, en outre, que la ville de Las Palmas, capitale de la Grande Canarie, a conservé dans son blason *deux chiens rampants* au pied d'un palmier, et que deux chiens soutenant un écusson, surmonté de la couronne d'Espagne, avec sept îles dans un champ d'azur, se voient aussi sur les armes communes à tout l'archipel. »

« Des monuments couvrirent, paraît-il, le sol de la grande Canarie; ces édifices, dont les envoyés de Juba aperçurent encore quelques vestiges, ont entièrement disparu; mais l'on retrouve la preuve d'anciennes constructions dans l'histoire de la conquête de cette île.

Bontier et Le Verrier citent les villes de Telde, d'Argonez et d'Arguyneguy. Abreu, Gallindo et Viera parlent de petits temples *(oratorios)* bâtis sur la cime des montagnes, de maisons fabriquées avec art, d'enceintes fortifiées et le palais de Guanartème de Gardar n'a été démoli que vers la fin du dernier siècle. » *(Histoire naturelle des Iles Canaries,* tome IIe, 1re partie, p. 15-16.)

J'ignore ce qui a pu engager le Dr Sickler *(Manuel de Géographie ancienne)* à dire que Pline avait donné à Canaria le nom de *Planaria*. Cette dernière expression ne se trouve que dans l'indigeste énoncé de Sebosus, mais rien n'indique qu'il puisse s'appliquer à Canaria.

Canaries, voyez ***Fortunées*** (îles).

Cannarum Promontorium (le Promontoire des Cannes ou des Roseaux), sur la côte de la Mauritanie Tingitane. — D'après l'itinéraire maritime de l'*Itinéraire d'Antonin*, il était à 30 milles (44 kilomètres 1/2) des Six Iles (les *Djafarines)* et à 50 (74 kilomètres) du cap Rusaddir, le promontoire de l'Atlas, ce qui le fait correspondre au cap appelé par les marins *Quilates*.

Canuccis (en grec *Kanoukkis*). — Ville de la Mauritanie Césarienne, que Scylax, qui la cite le premier, 500 ans avant J.-C., place entre la ville de Thapsa ou de Collops, si l'on veut, et celle de Sida, ou bien Iol (Cæsarée ou Cherchêl). Elle disparaît dans Strabon, à l'ère chrétienne, pour reparaître dans Ptolémée, 130 ans après, toujours sous le même nom. Mais Pline (livre V, 1), 75 ans avant et l'*Itinéraire d'Antonin*, en 337, lui donnent celui de *Gunugus*. Voici qui montre que Canuccis et Gunugus sont le même endroit, bien qu'à première vue les orthographes soient assez différentes : Ptolémée met Canuccis à 50 minutes dans l'Ouest de Cæsarée, soit, après correction, à 25 minutes ou 37 kilomètres de Cherchêl et l'*Itinéraire*, dans plusieurs de ses variantes, offre le chiffre 22 milles romains ou 37 kilomètres, pour la distance entre Cæsarée et Gunugus. Pline remarque, d'ailleurs, que Gunugus était une colonie romaine, ce qui indique son importance, où l'empereur Auguste envoya une cohorte prétorienne. Je disais à l'instant qu'à première vue les deux mots Kanukkis et Gunugus étaient bien différents, mais ils ne le sont pas autant, en effet, qu'il peut le paraître. Qu'on détache, de l'un et de l'autre, la finale grecque et la finale latine et l'on a *Kanouk* et *Gounoug*, qui n'offrent plus que des dissemblances sans valeur.

Caphas Mons, en grec *Kaphas Oros* (le Mont Caphas), dans la Libye occidentale, d'après Ptolémée, qui le place par 10° de latitude et 27° de longitude, en ajoutant que le Daradus y prend sa source. Quand on construit avec soin, comme je l'ai fait, la carte du géographe d'Alexandrie, au moyen des éléments qu'il nous a donnés pour cela, on reconnaît bien vite qu'il est difficile de déterminer la synonymie du mont Caphas. En effet, l'Ouêd Dra', qui n'est autre que le Daradus, prend sa source dans l'Atlas, tout à fait au Nord du Caphas, qui est au Sud, de sorte que pour admettre ce que dit Ptolémée, il faut reconnaître qu'un affluent du Daradus, donné comme étant le Daradus lui-même, venait de ce point de l'horizon. Mais où était ladite montagne, c'est ce que nous ne pouvons savoir, cette partie de la Libye n'ayant point été étudiée par les modernes. Avis aux explorateurs ! Un écrivain allemand a pensé que *Caphas* venait du sémitique *Caph* (élevé) et que *Caphas Mons* signifiait *la haute montagne*. Le mont Caphas, bien que très éloigné des côtes visitées par les Carthaginois, est sans aucun doute arrivé à leur connaissance par celles de leurs caravanes qui allaient au Soudan ; son apparence au milieu des vastes landes plates, qu'elle dominent de toutes parts, justifie amplement le nom qu'ils lui avaient donné.

Car, mot punique qui s'écrit plus régulièrement *Kar,* ce qui signifie *Cap*, et qui, combiné avec quelques expressions complémentaires, s'applique à plusieurs points des côtes centrales de l'Algérie, particulièrement autour de Ténès, dont l'ancien nom *Kartennæ* en était, en partie, formé lui-même.

Le premier est *Carcomé,* en grec *Karkômè,* mot composé du préfixe punique *Kar* et du mot grec *Kômè,* bourg, le bourg du Cap. — Ville maritime de la Mauritanie Césarienne, à laquelle Ptolémée donne cette position :

Longitude 15° 15'; latitude 33° 30'.

Soit à 20 minutes (10 corrigés, ou 18 kilomètres), dans le S.-E. ou plutôt dans l'Est de Carepula, ce qui nous transporte vers l'embouchure de l'Ouêd Damous, du côté de l'Ouest, mais, comme il y a des ruines romaines vis-à-vis, sur la rive droite, c'est évidemment là qu'il faut placer le *Carcomé* de Ptolémée.

Vient ensuite *Carepula,* en grec *Karepoula.* — Ville de la Mauritanie Césarienne que Ptolémée dit être située sur le rivage maritime, par 19° 50' de longitude et 33° 40' de latitude, à 16 minutes de latitude, 8 corrigées, ou 15 kilomètres droit à l'Est de Cartennæ ou Ténès, ce qui la met sur un point de la petite baie appelée actuellement *Baie des Hassanînes.*

Cartennæ, en grec *Kartennai* (les Cartennes). — Ville maritime de la Mauritanie Césarienne, qui devait son nom (le *Cap des Tennes* en punique) à ce grand cap qui la dominait au Nord-Est, qui fut, par la suite, appelé *Promontoire d'Apollon,* et que l'on connaît aujourd'hui sous la simple dénomination de *Cap Ténès.*

Le mot *Cartennæ*, en latin et en grec, est au pluriel parce qu'il y avait deux *Tennes,* de même qu'aujourd'hui encore il y a deux *Ténès,* situés à 3 kilomètres l'un de l'autre : le premier sur la Méditerranée ; le second dans l'intérieur, en arrière. Les convenances locales, qui avaient impérieusement exigé cette division dans l'antiquité, paraissent être restées les mêmes de nos jours.

Cartennus fluvius, en grec *Kartennai Potamos* (la rivière de Cartennai), qui a reçu aujourd'hui le nom arabe d'*Ouêd Allela.* Ptolémée en place l'embouchure à la même latitude que Cartennæ, ce qui est exact, mais lorsqu'il la rejette à 23,000 mètres (12,000 corrigés) de là, dans l'Ouest, il commet une forte erreur, puisque la rivière baigne les murs mêmes de la ville.

Casæ Calventi (les maisons de Calventus). — Localité de la Mauritanie Césarienne, citée par le seul *Itinéraire d'Antonin,* ligne maritime de la Malva à Carthage, qui la place à 25 milles (22 kilomètres) de Tipasa et à 32 (47 kilomètres 1/2) d'Icosium (Alger), d'où il est facile de reconnaître que les *Casæ Calventi* répondent précisément à *Fouka,* la *Station d'En-Haut,* comme disent les Arabes.

Casmara, orthographe donné par certains manuscrits au mot *Casmari*, auquel je renvoie.

Casmari, en grec *Kasmari.* — Ville de la Mauritanie Césarienne, d'après Ptolémée qui la place par 18° 10' de longitude et 30° 30' de latitude (édition Nobbe, p. 232), par 30° 45' (dans l'édition de Villanova, donnée par Pircke, en 1541), et je préfère cette dernière notation, parce que Casmari se trouve ainsi sur une route plus courte et plus naturelle pour se rendre de Tigava *(El-Kherba)* à Césarée *(Cherchêl)* par Miliana. Quant à sa distance sur Tigava, par exemple, un des points voisins les plus importants, Ptolémée la fait de 56 minutes de latitude ou 103 kilomètres, mais, comme en construisant sa carte on reconnaît que la distance totale entre Tigava et Miliana est *trois fois* trop forte, nous n'aurons donc plus

ici que 34 kilomètres au lieu de 103. 34 kilomètres, comptés des ruines de Tigava à *El-Kherba,* dans l'Est, conduisent en un lieu appelé *Tameslaït,* à 22 kilomètres O. N.-O. de Miliana. Ce serait là, ou en quelque ruine du voisinage, que se trouvait Casmari. Recherches à faire !

Casperia, en grec *Kaspeiria.* — Une des Iles Fortunées, d'après Ptolémée, qui la place par 12° 30' de latitude, entre Pluitalia *(Ombrios)* au Nord, et Canaria au Sud, de sorte qu'elle répondrait exactement à Ténériffe, synonymie qui semble indiscutable puisqu'il ne parle aucunement de cette dernière. C'est donc avec raison qu'on l'a identifiée avec la *Nivaria* (la Neigeuse) de Pline, appelée aussi *Convallis,* qui est évidemment Ténériffe.

Castellum Tingitii (le Château de Tingitius). — Station de l'*Itinéraire d'Antonin,* sur la route de Calama à Rusuccurus (Dellis), à 18 milles (26 kilomètres 1/2) de *Vagal* et à 32 (47 kilomètres 1/2) de *Tigava municipium.* Ce n'est pas avec ces chiffres de détail que nous pouvons en déterminer la synonymie exacte, parce que les noms actuels de Tigava et de Vagal sont encore à trouver, mais, en nous appuyant sur des noms connus, il y a moyen d'y arriver. Ainsi, de la Mina à Castellum Tingitii, l'*Itinéraire* compte 89 kilomètres et c'est précisément la distance de la Mina à Orléansville, mais, du Castellum Tingitii à Malliana, il compte 105 kilomètres, alors que d'Orléansville à Miliana il n'y en a que 86, différence 19 kilomètres qui peut provenir de quelque erreur ou des sinuosités d'une route que nous ne sommes pas en état d'apprécier suffisamment et qui traverse un pays quelquefois assez difficile, comme les approches de Miliana par exemple. Acceptons donc, jusqu'à nouvel ordre, *Orléansville* comme représentant l'ancien *Castellum Tingitii.* Remarquons ici qu'on a souvent écrit *Castellum Tingitanum,* mais je crois qu'il faut repousser

cette manière d'écrire, parce qu'elle tendrait faire établir quelque rapport entre le lieu qui nous occupe et la Tingitane, ce qui est complètement inadmissible.

Castra Nova (le Nouveau Camp). — Station de l'*Itinéraire d'Antonin,* sur la route de Calama à Rusuccurus, à 18 milles romains (26 kilomètres 1/2) de Tasaccora et à 20 milles (29 kilomètres 1/2) de Ballene Præsidium (El-Kala'a), ou plutôt à 36 milles (53 kilomètres) de Mina, ce qui le fait correspondre exactement à *Maskara,* qui signifie aussi *le Camp* et qui est aussi à 53 kilomètres de la Mina.

Castra Germanorum (le Camp des Germains). — Les Romains avaient adopté entre autres mesures politiques celle d'interner leurs troupes indigènes dans des contrées où elles ne pouvaient avoir aucune influence. C'est ce qui explique pourquoi nous trouvons des Germains installés sur le rivage maritime de la Mauritanie Césarienne, entre le Promontoire d'Apollon (le Cap Ténès) et Canuccis, à 30 kilomètres, 15 corrigés, de l'un, et à 30 kilomètres, 15 corrigés, de l'autre, c'est-à-dire entre l'embouchure de l'Ouêd Goussîne et les Kefs du même nom que couronne le marabout de Sidi Abd-el-Kader.

Castra Puerorum (le Camp de Velites). — Je hasarde cette traduction d'après le vague souvenir d'un travail où l'auteur disait qu'on donnait aux plus jeunes Velites le nom de *Pueri* (enfants). La mention que font les écrivains anciens de ces Castra se ressent un peu de leur caractère relativement passager. Ainsi, Ptolémée est le seul qui cite les *Castra Germanorum* et on ne trouve les *Castra Puerorum* que dans l'*Itinéraire.* Mais les chiffres par lesquels il les rattache aux stations les plus voisines ne permettent guère d'en déterminer la synonymie, car ils sont, en grande partie, inadmissibles. Tout ce que je

puis dire, c'est que les Castra Puerorum pouvaient être du côté du cours inférieur de l'Ouêd Tlelat, soit que l'on voie Gilva dans les ruines des Andalouses ou dans celle d'Arbal.

Causini, en grec *Kausinoi* (les Causins), peuple de la Mauritanie Tingitane qui, d'après Ptolémée se trouvait entre les Salinses et les Bakouates, c'est-à-dire sur les deux rives du cours inférieur de l'Ouêd Sebou, au Sud de Ouezzâne.

Celama, mot qu'il faut prononcer *Kelama,* comme dans le texte grec de Ptolémée. — Ville de la Mauritanie Césarienne, dont j'ai cherché, ici-même *(Revue Africaine,* tome Ier, 1856-57), à déterminer la synonymie avec une des localités actuelles de l'Algérie. L'exposition est assez longue. Après l'avoir achevée, j'ajoutais : « De la discussion à laquelle nous nous sommes livrés, au sujet de Kelama, il paraît ressortir que cette position correspond à celle de *Nedroma.* Mais si on place Kelama à Nedroma, on se demande alors pourquoi, ai-je dit, l'*Itinéraire* fait de ce nom le synonyme de celui de *K'ala,* le nom indigène de l'ancien Tlemsên. Je ferai remarquer, ai-je ajouté, que cette synonymie n'existe que dans certains manuscrits et que rien ne prouve qu'elle soit positive. Quant à la *Calama Mauritaniæ,* la Calama de Mauritanie de l'*Itinéraire maritime,* j'ai d'abord pensé qu'on ne saurait l'identifier avec la Kelama de Ptolémée, mais je reconnais là avoir commis une erreur, parce que j'ai ajouté trop d'importance aux chiffres des notations ptoléméennes qui, ainsi que je l'ai fait voir à plusieurs reprises, sont presque toujours très contestables. Ainsi, dans le cas présent, il est très probable que le géographe d'Alexandrie a simplement rejeté, en dedans de la côte, une localité qui se trouvait sur le rivage même de la mer, de sorte que sa Celama et la Calama de Mauritanie ne sont qu'une seule et même localité.

Celtiana. — Ville de la Numidie dont on voit les ruines dans le territoire des Benî-Ouelben, à 40 kilomètres droit au Sud-Ouest de Philippeville. Elles sont sur la route de Constantine à Collo, à 38 kilomètres de cette ville. Ces ruines ont été explorées pour la première fois, en juin 1881, par M. Charrier et l'année suivante par M. Masqueray. Entre autres résultats intéressants, elles ont d'abord donné à M. Charrier une inscription de laquelle on déduit facilement le nom ancien de la localité, lequel était d'ailleurs tout à fait inconnu, et que voici :

LOLLIO·L·
FIL·QVIR·SE
NECIONI·F·
OB·MVNIFI
CENTIAM·
I·SENECIONIS·
PATRIS·EIVS·
CELTIANENSES
AERE·CONLATO
DEDICAVERVNT

Ce qui signifie :

« Les Celtianensiens ont élevé, par souscription, un
» témoignage de reconnaissance à Lollius, fils de Lollius,
» de la tribu Quirina, surnommé Senecio, à cause de la
» munificence du dit Lollius Senecio, son père. »

Ainsi, les ruines des Beni-Ouelben seraient celles de l'ancienne ville des Celtianiens ou Celtiana. Cette synonymie est confirmée par l'inscription due à M. Masqueray et dont voici le début :

GENIO CELTIANENSIVM
AVG·SACR
MANILIVS·L·F·

« Au Génie (protecteur) des Celtianensiens,
» Lieu consacré.
» Manilius, fils de Lucius..... »

Maintenant, faut-il écrire *Celtiana* ou *Celtianæ?* c'est ce qu'il est assez difficile de décider. Cependant, comme la carte du Dépôt de la Guerre *(Environs de Constantine, 1853)*, place ici deux groupes de ruines assez rapprochées, il est probable que la ville était composée de deux parties distinctes, et alors la forme plurielle est justifiée.

Centuria, forme latine de la *Kentouria Nesos* (l'île Centurie), dénomination donnée par certains manuscrits de Ptolémée à l'île Fortaventure, que d'autres manuscrits nomment *Pintuaria*, avec plus de raison comme on va le voir. En effet, le mot *Centurie*, appliqué à cette île, ne signifie rien, tandis que l'expression *Pintuaria* (la Peinturière) est très vraie puisqu'elle dérive de la quantité de cochenille, la plus belle des matières colorantes rouges employées dans la teinture, qu'elle a toujours donnée. L'expression Centurie est donc à rejeter absolument comme n'ayant aucune valeur dans le cas actuel.

Cerné, qu'il faut prononcer comme en grec *Kerné*. — Nom d'une petite île qui joue un grand rôle dans l'histoire des découvertes et des explorations des Carthaginois sur les côtes Nord-Ouest de l'Afrique. Voici ce que raconte à ce sujet l'inscription que le Sénat de Carthage avait fait placer dans le Temple de Junon :

« Les Carthaginois ordonnèrent que Hannon naviguerait au-delà des Colonnes d'Hercule et y fonderait des villes liby-phéniciennes. Et Hannon mit à la voile, conduisant une flotte de cinquante navires, chargée de trente mille individus, tant hommes que femmes, de vivres et d'autres objets nécessaires. Après avoir mis en mer et navigué pendant deux jours au-delà des Colonnes, nous fondâmes une ville qui fut nommée Thymiaterion ; elle domine sur une vaste plaine. Continuant de naviguer à l'Ouest, nous arrivâmes au promontoire de Libye, nommé Soloé et couvert de bois épais ; nous y élevâmes un autel à Neptune. Du cap Soloé, nous naviguâmes un demi-jour en tirant vers l'Est, jusqu'à ce que nous parvînmes à un étang voisin de la mer et plein de grands roseaux ; une multitude d'éléphants et d'autres bêtes sauvages paissaient sur ses bords. Ayant, dans une journée de navigation, passé cet étang, nous fondâmes les villes suivantes : Caricus Murus, Gytté, Acra, Mélitta et Arambys, et, continuant notre route, nous sommes arrivés au grand fleuve Lixus qui descend de la Libye. Des Lixites nomades faisaient paître leurs troupeaux sur les bords de ce fleuve. Après avoir pris des interprètes chez ce peuple, nous avons longé pendant deux jours une côte déserte qui s'étendait au Midi. Ensuite, tournant vers l'Est, pendant une journée de navigation, nous avons trouvé, dans une espèce de golfe, une petite île de cinq stades (un kilomètre) de tour, que nous avons nommée *Cerné*, et dans laquelle nous avons établi une colonie. A Cerné, nous avons comparé la route que nous avions faite depuis notre départ, et en l'évaluant, en ligne droite, nous avons cru reconnaître que cette île était à l'opposite de Carthage, par rapport aux Colonnes ; car notre navigation, depuis Carthage jusqu'aux Colonnes et depuis les Colonnes jusqu'à Cerné, était égale. »

Ce chiffre si simple et cependant si utile, puisqu'il eût pu servir à retrouver Cerné si on l'eût voulu, paraît avoir été complètement négligé par les anciens, car Pline, qui écrivait vers l'an 58 de notre ère, ne sait plus si on doit chercher Cerné sur la côte occidentale ou sur la côte orientale de l'Afrique ; en effet, voici ce qu'il dit, Livre VI, chap. 31 : « Un grand nombre d'îles sont dans cette mer (l'Océan Indien)...... En face du golfe de Perse est une île nommée *Cerné*, opposée à l'Éthiopie ; on n'en connaît ni la grandeur ni la distance du continent. On dit que la population en est exclusivement éthiopienne. »

Éphore rapporte que les navigateurs qui y cinglent de la mer Rouge ne peuvent s'avancer, à cause des chaleurs, au-delà de certaines colonnes, nom que l'on donne à de petites îles. D'après Polybe, Cerné est à huit stades (1,472 mètres) du continent, en face du mont Atlas, à l'extrémité de la Mauritanie. D'après Cornelius Nepos, elle est à peu près à l'opposite de Carthage, à 1,000 pas du continent et n'a pas plus de 2,000 pas de tour.

Il est assez difficile de mettre d'accord ces trois assertions opposées, mais ce n'est pas là l'important. Gosselin, dans ses *Recherches sur la Géographie des Anciens* (Tome Ier, p. 78-91), s'est beaucoup occupé de Cerné. Le dernier mot de ses conclusions est que l'îlot de Fdala représente aujourd'hui *Cerné*. C'est la position que lui donne Ptolémée, et celle que j'étais disposé à lui donner avant d'avoir réfléchi que la double condition de distance, dont je parlais à l'instant, ne pourrait être remplie ainsi et qu'il fallait chercher Cerné plus loin, sur la côte saharienne de l'Océan Atlantique, dans la petite île qu'enveloppe la large embouchure du *Rio do Ouro*. C'est là que l'amène, avec raison, la carte n° 52 de l'Atlas de Stieler.

Chinalaph. — Nom punique de la rivière à laquelle les Arabes ont donné depuis le nom de *Chelif*. On l'a aussi, par erreur, écrit *Chinaphal*.

Chituae (les Chitouens). — Tribu de la Mauritanie Césarienne qui, avec les Moukones, s'étendaient à l'Est des Tulinsiens jusqu'à l'Ampsaga (l'Oued-el-Kebir), dans l'Ouest de la région maritime de ce qui forme actuellement le département de Constantine.

Chizala, en grec *Khizala*, avec les variantes *Khozala* et *Khoizala*. — Ville de la Mauritanie Césarienne, d'après Ptolémée, qui la met par 18° 40' de longitude et 32° 30' de latitude, à 18 minutes au S.-E. 1/4 de *Rusgonium* (le Cap

Matifou), c'est-à-dire à 33 kilomètres; mais, comme il est difficile d'appliquer à cette distance les corrections qu'exigent ordinairement celles que donne Ptolémée, elle demeurera donc un peu vague, et tout ce que je puis dire, d'après cela, c'est que les ruines de Chizala sont en un point quelconque du petit massif du Bou-Zegza, enveloppé par les deux bras supérieurs de l'Ouêd Bou-Douaou.

Choba, écrit aussi *Coba*, ainsi qu'il doit se prononcer. — Ville maritime de la Mauritanie Sitifienne, désignée aussi sous les noms de *Municipium Ælium Chobae*. Elle s'élevait sur le golfe de Bougie, à 28 milles romains (41 kilomètres) de Muslubium *(Ziama)*, et à la même distance d'Ijiljilis *(Jijelli)*, d'après l'*Itinéraire d'Antonin*; mais ces chiffres ne sont pas admissibles, parce qu'ils mettraient entre Bougie et Ijiljilis 122 kilomètres, alors qu'il n'y en a exactement que 70. Seulement, ce qu'ils disent, d'une manière certaine, c'est que Choba était à égale distance de Muslubium et d'Ijiljilis, ce qui la fait répondre aux ruines des environs du Cap Cavallo.

Churitae, en grec *Khouritai* (les Khourites). — Tribu de la Libye occidentale, au S.-E. des Orphies, au S.-O. des Éthiopiens Odrangides, au N.-E. des Aphrikerones, ce qui les place au Midi de l'Ouêd-Dra, aux abords du Grand Sahara, dans le pays de Haha, aux environs de Tendouf.

Chusaris (le Kousar). — Rivière de la Gétulie (Marok méridional) qui arrose une des vallées du massif occidental de l'Atlas; elle a sa source aux environs de Tazraret et se jette dans l'Océan Atlantique, entre le Cap Ighîr et Agadîr ou Sainte-Croix.

Cinnaba, mot qu'il faut prononcer *Kinnaba*, comme dans le grec de Ptolémée, où il désigne une montagne des

régions Sud de la Mauritanie Césarienne, située par 26° 30' de latitude et 16° 10' de longitude. Si on cherche à en déterminer la synonymie, en rapprochant ces chiffres de quelque position qui leur corresponde dans le Nord du Tell, on voit que le mont Cinnaba a dû être un des sommets des parties Nord du Djebel Amour.

Cirta, est le nom qu'a porté, jusqu'à l'époque romaine, la ville de *Constantine* qui, incendiée par l'insurgé Alexander, fut relevée, en 311, par l'impératrice Hélène, mère de Constantin, laquelle lui donna le nom de son fils. Il ne faut voir dans *Cirta* que la forme latine du punique *Kertha,* ville, par lequel les Carthaginois avaient simplement désigné la cité principale de la Numidie.

Cissé, qu'il faut prononcer comme le grec *Kissé.* — Ville maritime de la Mauritanie Césarienne, située, d'après Ptolémée, par 32° 50' de latitude et 19° 45' de longitude, ce qui la met entre l'embouchure du Serbetès *(l'Isser)* et Addumé. L'*Itinéraire,* qui écrit *Cisi* et en fait un Municipe, la place à 12 milles (18 kilomètres) de Rusubiccari *(Mers-el-Hadjadje)* et à la même distance de Rusuccurus *(Dellys)*, d'où l'on voit qu'elle correspond exactement à la localité appelée aujourd'hui *Djînet.*

Cœdamusii ou *Cadamusii* (les *Kœdamousiens* ou *Kadamousiens),* comme en grec. — Peuplade de la Mauritanie Césarienne, au Sud des Moukones et Khitouès, à l'Ouest de *Cirta* (Constantine).

Collops, voir plus bas l'article *Cullu.*

Corcoma, erreur pour *Carcomé,* mot auquel je renvoie.

Cucua Colonia, ce qu'il faut prononcer, comme en grec, *Koukoua.* — Ville de la Numidie, que je trouve citée ainsi dans l'excellent livre de M. Sickler, intitulé : *Manuel de Géographie ancienne,* p. 640, mais qu'il m'a

été impossible de retrouver ailleurs. Or, comme il n'est guère admissible qu'une colonie romaine laisse aussi peu de traces de son existence, je crois qu'il y a ici une erreur, et que cette *Cucua Colonia* représente la *Cuissa Colonia* de l'Afrique proprement dite. Cependant, j'avoue n'émettre cette idée que sous toutes réserves, parce que l'anonyme de Ravennes cite une rivière *Cucuas,* dont le nom diffère à peine de celui-ci ; il est vrai que cette rivière était en Médie, c'est-à-dire fort loin de l'Afrique septentrionale, seulement, son nom suffit pour montrer que le mot *Cucua* est très admissible. Mais, où trouver la localité qui le portait, soit en Numidie, soit dans les contrées voisines ? Voilà ce qu'il ne m'a pas encore été permis d'indiquer.

Cullu, qu'il faut prononcer, comme en grec, *Koullou,* un des deux noms que portaient les deux villes connues, des Grecs et des Romains, sous celui de *Grand* et de *Petit Kollops* et qui est évidemment le terme employé par les indigènes, car il s'est maintenu jusqu'au temps actuel sous la forme *Kollo,* ou, comme disent les Arabes, *El-Koll, Kollo,* ou comme on l'écrit bien souvent *Collo,* est une petite ville maritime, située à 40 kilomètres dans l'O. N.-O. de Philippeville (département de Constantine.

Cusa Flumen, le *Kousa Potamòs*, de Ptolémée, qui en place l'embouchure sur la côte de la Mauritanie Tingitane, par 32° 45' de latitude, à 15 minutes ou 28 kilomètres au Nord de la ville de *Rusibis*, la *Rutubis* de Pline, représentée aujourd'hui par *Azemmour,* ainsi que celà résulte de l'indication très précise donnée par le naturaliste romain. Maintenant, comme il ne faut pas faire grand fonds sur les indications données par Ptolémée, sa différence de position, entre l'embouchure du fleuve Cousa et Rutubis, exprimées en minutes de latitude ou en kilomètres, ne signifie qu'une chose, c'est

que les deux localités étaient peu éloignées. Or, en cherchant aux environs d'Azemmour, on y reconnaît bientôt l'embouchure d'une des plus importantes rivières du pays, l'*Oum-er-Rbîa'* (la Mère des Herbes), qui arrive à la mer, à quelque distance de ses murs, au Nord, orientation voulue ; d'où la synonymie de la rivière Cousa et de l'Oum-er-Rebia' paraît indiscutable.

O. MAC CARTHY.

(A suivre.)

ESSAI D'ÉTUDES LINGUISTIQUES & ETHNOLOGIQUES SUR LES ORIGINES BERBÈRES

(Suite. — Voir les nos 175, 176, 178, 179, 180, 181 et 182.)

CHAPITRE VIII

Peuplement Sud. — § 4

Tribus amachek filles de leurs mères (§ 3). — Les Amazones ou Hal-Hazone (§ 2). — Kimri cheraga ou Kimmeriens.

Nous avons dit déjà que la conquête de l'Asie, de l'Éthiopie et de la Lybie, attribuée par la tradition, aux Amazones ou Hal-Azoun, n'avait été ni le fait d'une seule tribu, ni le fait d'une seule expédition. Une multitude de peuplades réunies un moment dans un but commun, étaient vraisemblablement groupées autour de ce Hal-Azoun sur le compte duquel la légende et la fable ont réunis les exploits de tous les autres. Il ne serait pas possible de faire aujourd'hui une énumération quelconque, même approximative, des tribus formant la ligne ou le soff du Hal-Azoun ; mais on peut retrouver, parmi les *Hamaxèques* du *Meraou,* un certain nombre de nations qui semblent avoir été mêlées aux luttes et aux expéditions de ces temps reculés, luttes qui ont laissé des traces historiques, ethnographiques ou simplement géographiques.

En tête de ces nations se placent les *Kimri* ou Kimmeriens, que l'on peut considérer, sinon comme absolument identiques aux *Soumir* ou Summeriens tourano-chaldéens, du moins comme très voisins et de même race. Les uns et les autres ont, en effet, des noms qui les rangent dans ces peuples primordiaux se disant originaires du *Meraou* « centre et pilier du monde », fils du temps et de l'espace.

KIMERI c'est :

⋊ = *ki* = préfixe des dérivés de la 15[e] forme ;
□ ⊐ = *mer* = *meraou* = durée, espace, temps ;

et SOUMIR c'est :

⊙ = *sou* = préfixe des dérivés de la 1[re] forme ;
□ ⊐ = *mer* = *meraou* = durée, espace, temps ;

L'identité de ⊙ = *S* et de ⋊ = *K*, comme préfixe formatif des ethniques, n'existe pas seulement en berbère, le même fait se retrouve dans les dialectes écrits en caractères cunéiformes (1).

Les Summériens comme les Kimmeri étaient des gens du Meraou, nous dirions en berbère moderne des *Aït-Meraou*, ce qui est le nom d'une tribu Kabile du cercle de Fort-National.

Les peuples du Meraou doivent être classés parmi ceux fils de leurs mères, tant à cause de leur extrême ancienneté, et de leurs caractères touranien, qu'à cause de leur nom même qui donne à l'analyse :

⊐ = *materia* ou = *mater* = matris ;
□ = *originis* ou = *genuit* = ortus.

Ils sont, au point de vue ethnologique, proches parents des Amazones, contre lesquelles ils soutinrent cependant de longues luttes, dont le souvenir a traversé les siècles.

(1) Voir 1[re] partie, chap. I[er]. Lettre ⊙, commentaires 13, 15, 16.

En effet, toutes les traditions anciennes s'accordent à dire que les *Amazones* furent vaincues par les Kimmeriens qui les chassèrent de l'Asie Mineure. La fable nomme Hercule comme vainqueur des Amazones (ou Hal-Azoun), et, d'un autre côté, Salluste, en citant les livres du roi Hiempsal, qui donnent pour ancêtres aux Numides l'armée d'Hercule, composée de Perses, Mèdes, Arméniens et autres peuples, nous indique que ce mot *hercule* a le sens de « chef d'une migration de race tourano-arienne. » C'est ce que le sanscrit confirme en expliquant le mot par « conducteur de peuples », et c'est aussi ce que le berbère démontre en analysant ce vocable :

□ = *Er* = *homme*, ancien, créature, sommet, tête ;
‖ •: = *kel* = du peuple ;

c'est-à-dire « l'homme du peuple, le chef du peuple, le roi ». C'est le même mot que le *Tourgol* « roi des peuples » de la version des Septante et des inscriptions cunéiformes touraniennes ; seulement, ici, c'est la 6[e] forme dérivée : *tour*, qui est employée, au lieu du primitif *our*, homme. C'est encore le même sens que le *Targitas* « ancêtre du Scylhe, fils de Jupiter et de la nymphe du Borysthène » ; car, *Targitas* c'est *Tour-Gaït*, « l'homme des Gêtes, le roi des Gêtes. »

Aussi, n'est-il pas étonnant que ce mot *Herkol*, ou Ηρακλης *Herakèlè*, soit resté un titre royal chez les *Héraclides* d'Asie Mineure.

La défaite des Amazones par Hercule n'est donc, en réalité, que le refoulement du Hal-Azoun par des peuples venus de l'Extrême-Orient (1) sous la conduite de leurs rois, c'est-à-dire par ces Kimmeriens, dont quelques-uns, sans doute, portaient ce titre d'Hercule, conservé

(1) Voir, sur le caractère arien et préhellénique des langues de l'Asie Mineure, Renan, *Histoire des Langues sémitiques*, p. 43 et suiv.

fort tard chez les Berbères, car Ibn Khaldoun cite encore, parmi les fractions des Nefzaoua, de la souche du Louata, du peuplement Sud ou de Madrès, une tribu de *Our-Koul*, c'est-à-dire un « clan de Rois ou de Royaux » ou, si l'on veut, des Heraclides.

Faut-il rattacher à un autre clan de Our-Koul le nom d'Alger qui, pour les riverains de la Méditerranée, se présente surtout sous la forme *Argel?* Il y aurait là un curieux point de contact entre la donnée linguistique et la légende greco-romaine qui donne *Icosium* comme une fondation faite par vingt compagnons d'*Hercules*.

A ce vocable *Our-Koul*, on peut aussi rattacher le nom de *Ouaregla* qui, en zenatien du pays même, se prononce et s'écrit : *Ouargelen*, dont le radical primitif est bien *Our-Kel*. Ouargla, que la légende saharienne donne comme étant la plus ancienne ville du désert, a conservé dans ses usages locaux, traditionnels, des danses et des mises en scène tout à fait inconnues des habitants des autres contrées sahariennes.

L'une de ces danses reproduit, d'une façon étonnante, presque tous les détails que nous a révélé Callimaque sur les *théories* que les jeunes filles grecques exécutaient à Delos, et ou « les danses imitaient le balancement de l'Ile encore flottante sur les ondes (1). »

(1) Ces danses, spéciales aux « fêtes de quartiers », se composent de deux chœurs : un chœur de jeunes garçons assis en cercle ou en demi-cercle et dont les torses se balancent en cadence au son de la musique ; un chœur d'une ou de plusieurs théories de jeunes filles, se tenant enlacées par les bras, les mains jointes ou croisées sur la poitrine, *marchant*, surtout latéralement, mais aussi en une file ondulante comme un serpent. Ces théories sont précédées d'un joueur de flûte qui, isolé et séparé de l'orchestre, marque le rythme, règle les figures et la cadence. Ces danses, extrêmement dignes et décentes, ne sont exécutées que par les filles honnêtes; tout le quartier y assiste et, à un moment donné, tout le monde se mêle à la danse : les hommes assis n'importe où et « *dansant du torse* » ; les femmes de tout âge, les filles et fillettes se groupant en théories plus ou moins nombreuses.

Or, à Ouargla même est un lieu dit : *Ba-Mendil*, où se retrouve *in fine* ce nom de Delos, *Dili* en grec moderne.

La seconde danse ou scène est beaucoup plus sauvage et plus grossière. Il y a des travestissements, et on voit intervenir un quadrupède fantastique avec trois tisons enflammés représentant les yeux. Cependant, là encore, on songe involontairement, soit au Bellérophon, soit au dieu des Keltes, le brillant Heal, aux rayons de flammes (1).

Mais, revenons à notre *Meraou*, point de départ de ces invasions herculéennes.

Parmi ces peuples du Meraou, les Kimmeriens représentent le rameau qui appuya le plus vers l'Est : c'était ces blonds de grande taille qui, dans les temps préhistoriques, étaient venus des rives du *Phase*, peut-être des environs d'*Ideessa* (Phixipolis) (2), prototype de l'*Edesse* de la Haute Syrie, et vocable identique au grand ethnique berbère des *Addiça*, dont le nom est ensuite resté aux *Eddissa*, *Haidoussa*, villages de l'Aores.

Ces Kimmeriens avaient occupé la *Faziana* arménienne, dont le nom se retrouve dans le *Fez* marocain et dans le *Fezzan* africain et berbère, où les plus anciens habitants étaient des Ber-Aouna.

Plus tard, ces mêmes Kimmeriens s'étant répandus dans toute l'Asie Mineure, peut-être concurremment avec les Amazones, ou Hal-Azoun, enlevèrent à ceux-ci

(1) L'animal fantastique est obtenu par la réunion de deux hommes cachés sous des peaux et portant un crâne de chameau, dans les orbites duquel sont placés les tisons enflammés. Cette bête semble d'abord présider à la fécondation de la terre, et à la production du blé et des plantes, puis elle se change en un monstre dévastateur, jusqu'au moment où elle est tuée à coups de fusil par un homme de la troupe. — Cette seconde danse se retrouve dans d'autres oasis, entre Radamès et Ouargla, avec des variantes ; les femmes n'y prennent pas part, sauf les vieilles. Elle tend à tourner à la mascarade et souvent dégénère en une sarabande sauvage et grotesque.

(2) Strabon, Liv. IX.

la suprématie, à la suite de luttes prolongées, dont l'écho se retrouve dans les récits d'Homère (1) cités par Strabon.

Sans même parler de ces dernières invasions, que l'on peut relativement regarder comme historiques et qui donnent à de grandes étendues le nom de *Galatie*, il semble que l'on doive rattacher à ces Kimri, vainqueurs du Hal-Azoun, un certain nombre de dénominations premières de l'Asie Mineure, dénomination qui déjà, aux temps d'Hérodote et de Strabon, rentraient dans le domaine de la géographie archéologique. Les plus caractéristiques ont pour radical ou élément composant le mot Kel, sous ces diverses formes : *Kal, Gal, Gall, Kell, Gel*, etc.

Nous citerons :

Les fleuves *Killus, Gallus* (que l'on retrouve aussi dans l'Algérie romaine comme désignation de l'Oued Djendjen, *Flumen Gulus)* ;

Le lac *Golœ ;*

La montagne de *Killakus ;*

Les cantons de *Kilikie* (Cilicia) ou mieux de *Kilaki*. C'est le pays des *Lêques* ou *Leka (*ou *Lelèges)* :

ǁ ⁖ = *Kel* = pays, peuple,
⋈ ǁ = *Leka* = des Leka, Lêques.

Ces *Leka* donnèrent leur nom à la *Lykie*, à la *Likaonie*, etc. ; pays d'où sortirent tant de migrations célèbres,

(1) Puisque nous citons Homère, profitons-en pour faire remarquer que son héros Αχιλευς a un nom que le berbère explique :

ǁ ⁖ = *Akel* = *populum* ⎱ il conduit, il mène
O = *es* = *movet* ⎰ le peuple,

ce qui est bien un nom de roi.

Et, si on ne tient pas compte du sens possible de la désinence *S*, on a un nom qui serait en latin *populeus* et en berbère la 9e forme de *Akel* = ǁ ⁖

entre autres celle des Pélasges. Les *tumuli* qu'on rencontre en *Kilikie* (Cilicie) et dont le plus remarquable était celui de Killus, près du temple d'Appollon killéen, rappellent nettement les constructions dites cyclopéennes, pélasgiques ou celto-kimriques. (De plus, les Leka ou Lêques nous ramènent vers les *Lêches* du Danube, dont parle Tacite, et que l'on considère comme les ancêtres des Slaves polonais et serbes.)

Non loin des Lykiens étaient les Cariens « *barbarophones* », dont le nom en berbère est *Ikari*, pluriel *Ikarien* « les poilus », et dont le radical se retrouve chez les *Isckiren* des environs de Dellys :

⊡ = *is* = préfixe des noms de la 1re forme; ⎱ ceux (de la race)
I☐⋈ = *kiren* = les poilus. ⎰ des poilus.

En *Phrygie*, les prêtres de la « bonne déesse » étaient les *Galles* qui, dans les premiers temps, étaient fort semblables aux druides gallo-kimriques. Ces Phrygiens, d'origine hamaxæque ou amachek, furent d'abord appelés *Bryges, Berik, Berig*, du même nom que l'ancêtre légendaire des Goths, et de certaines tribus de l'*Aurès* ou du Abd-el-Nour.

Isinda, de Pissinie, se retrouve dans le *Kel-Isendaten* des *Touareg*.

Le pays de *Mylia*, pays montagneux et boisé, qui s'étendait de Termise à Apamée (1), est :

コ = *M* = préfixe des noms de la 3e forme ;
ǁ = *ila* = feuille, feuillée, forêt.

C'est *Mila, El-Milia*, près Constantine, pays montueux et encore boisé, surtout à El-Milia.

(1) Strabon, Liv. XIII, chap. 4, — XVII.

Les *Trères,* si souvent cités par Strabon, à côté des Kimmeriens, et à propos des invasions de l'Asie Mineure, ont leurs homonymes chez les *Traras* berbères du Sud de Tlemcen. Les *Trères* ou *Trara* ne sont autre chose que des « montagnards » :

✚ = *T*	= préfixe des dérivés de la 6ᵉ forme, ceux de		montagnards.
☐☐ = *R. R.*	= *arar, aourir,* la montagne.		

Attalia, en Pamphylie, nous ramène vers les *Aït-Tala, Aït-Tel,* « gens de la fontaine, gens du Tell, de la montagne » *(Atalantes, Atlas.)*

Sarde, nous rappelle *Sarida* de l'Aurès; *Sardæ* (ou *Saldæ,* Bougie); *Sardoun,* des environs de Nemours. Son roi *Gyger,* qui passe pour être l'éponyme de l'*Ogygie* grecque, attique ou béotienne, est dénommé *Gougou* ou *Koukou* sur un prisme assyrien conservé au musée Britanique et relatant ses rapports avec Assourbanipol, roi d'Assyrie. Il nous ramène aux *Koukou, Gogo, Gago* du Sahara nigritien et au *Koukou* du Djurdjura, siège d'un puissant état berbère au moyen âge.

Du reste, nous étendrions démesurément ce chapitre si nous relevions en détail, dans l'Asie Mineure, toutes les dénominations antiques qui sont passées dans la géographie ancienne ou moderne de Berberie. Mieux vaut en rester là et reprendre de plus près nos migrations des *Kimri Cheraga.*

Ce fut à eux que le *Taurus* dut sa dénomination car, si en phénicien *tour* signifie *rocher,* en celtique et en kimrique, comme aussi en berbère, *tor* signifie montagne. C'est la 6ᵉ forme dérivée du verbe

☐⁚ = *our, ouar,* être sur, être dessus,

qui, lui-même, n'est qu'une modification (9ᵉ forme) de la

racine ☐ = *ar,* « se détacher en fendant, surgir, produire », etc.

Descendant des pentes de ce Taurus et du pays des *Kel-Leka* (Cilicie), les Kimmeriens s'engagèrent vers le Sud par la vallée du *Chalus (Kal-Ous,* clan des Nomades) et par les lieux dits *Chalybon* ou *Beroea (Kal-Lybon,* clan des Lybiens, aujourd'hui *Alep); Chalcis* du Nord *(Kal-Kaïs);* puis, ensuite, par la vallée de l'Oronte et les contreforts orientaux du *Bar-gylus* et les points de *Libium* et *Chalcis* du Sud, les Kimri atteignirent la *Cœlo-Syrie (Kel-ou-Syr)* puis le pays dit *D'amasek* (16ᵉ forme de *Amachek* ou *Amasek),* en latin *Damascus,* d'où *Damas;* de là, semant sur leur route ces tumuli ou *Galgal* (1) et ces pierres levées qui révèlent encore aujourd'hui le passage d'une nation celto-kimerique, ils se concentrèrent autour du lac de *Kinnaret:*

|⋈ = *Kin* = *Kan,* état, gouvernement
✚☐ = *ar* = *our* = des fils, des gens
✚ = *et* = *ait* = des nations,

lac dont les environs retinrent longtemps les trois noms de *Gallilée, Goulon* et *Galaad.*

(A suivre.) L. RINN.

---

(1) *Galgala,* où séjourna l'arche sainte en Palestine, n'était sans doute aussi qu'un ancien galgal ou tumulus celto-kimique.

NOTE

Il résulte d'une communication particulière, qu'a bien voulu m'adresser notre collègue M. Poulhariès, administrateur de la commune mixte du Guergour, que l'auteur des deux chansons kabyles, publiées dans la *Revue* de janvier, est aujourd'hui connu.

C'est un nommé Si Saïd ben Djelouah, de la famille maraboutique des Ouled-Sidi-Yahia, habitant le village de Tamokra des Beni-Aïdel (Guergour). Cette famille a eu, pendant très longtemps, une influence religieuse locale assez importante. Cette influence a, peu à peu, été amoindrie et a fini par disparaître vers 1871, à la suite de la propagande faite dans le pays par les Khouan Rahmania de l'obédience de Chikh el Haddad.

J'ai signalé ailleurs (1) combien était fréquente et vive cette animosité qui, presque partout en Algérie, sépare les marabouts locaux et les Khouan congréganistes. L. RINN.

BULLETIN

Notre collaborateur, M. Grenade-Delaporte, nous envoie d'Aïn-Bessem un très beau plan des environs de cette localité, près de laquelle il croit avoir découvert les ruines d'un *vicus* (ou *pagus*), à trois kilomètres environ au S.-O. du fort hexagonal, que M. Berbrugger a désigné sous le nom de Castellum Auziense. Les recherches que notre collègue a commencées sur ce point et à Aïn-bou-Dib sont continuées par lui et donneront le thème d'un très intéressant travail. M. Grenade-Delaporte ne cesse de mériter la reconnaissance des érudits en arrachant à une destruction barbare les vestiges de l'antiquité.

AVIS. — La Table des vingt-cinq premières années de la *Revue Africaine* vient de paraître. Le prix est fixé à six francs pour les membres de la Société; à 7 fr. 50 pour les personnes étrangères à la Société.

(1) *Marabouts et Khouan*, chap. 3.

Pour tous les articles non signés :
Le Président,
H.-D. DE GRAMMONT.

Alger. — Typ. A. JOURDAN.

DOCUMENTS
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE DE BONE

Bien des circonstances imprévues ont empêché la continuation de la publication des notices sur la province de Constantine qui avaient déjà pris place dans les numéros de la *Revue*. Nous allons reprendre ce travail.

Le général d'Uzer, avons-nous dit, avait quitté Bône dans le courant du mois de mars 1836. Le colonel Duverger, chef d'état-major général, était venu le remplacer, et, peu de jours après, le nouveau Bey de Constantine, Yousouf, débarquait aussi au bruit du canon tiré de la Kasba, lui rendant les honneurs à son entrée dans son Beylik.

On a vu qu'à cette époque toutes les tribus situées au sud de Bône avaient reconnu notre loi; mais, les agents d'Ahmed-Bey ne se lassant pas de souffler la révolte, il convenait de créer un établissement militaire en dehors de la ville, en un point favorable à l'observation et à la prompte défense des alliés arabes qui pourraient être menacés. Le maréchal Clauzel espérait aussi que cette création permettait à Yousouf-Bey d'étendre son influence sur le pays, particulièrement dans la direction de Constantine.

Après avoir fait la reconnaissance des environs, le camp dit de Clauzel fut placé à Dréan, sur un monticule à pentes douces s'élevant comme un îlot au milieu de la

plaine, à cinq lieues de Bône et à peu près à égale distance du lac Fetzara et du marabout Sidi Deuden; sa forme était un rectangle, entouré d'un fossé de deux mètres de profondeur, dont les déblais étaient intérieurement relevés en parapets. Aux quatre angles se trouvaient de petits bastions, armés chacun d'une pièce de canon. Deux blockaus intermédiaires, entre la place et la hauteur de Dréan, protégeaient les communications.

En raison du rôle politique et militaire que le Bey Yousouf était appelé à jouer dans le pays, on l'autorisa à recruter un corps d'infanterie turque, jusqu'à concurrence d'un millier d'hommes, qui seraient commandés par de bons cadres d'officiers et de sous-officiers français et indigènes.

Dans l'enceinte du camp de Clauzel, dit le baron Baude qui le visitait peu après sa création, étaient réunis 2,000 hommes, dont moitié de troupes musulmanes. Yousouf avait pris dans ses relations avec les indigènes toute la représentation attachée à sa dignité :

« Il nous reçut sous une vaste tente ouverte, en avant de laquelle ses drapeaux étaient plantés près de quatre obusiers de montagne en batterie. Il vint à notre rencontre entre deux rangs, l'un de Turcs, l'autre d'Arabes, qui se tenaient dans une attitude respectueuse, à droite et à gauche. Les Turcs étaient de ceux que, de concert avec d'Armandy, il avait conquis par son adresse et son courage, en 1832, dans la Kasba de Bône; les Arabes étaient des jeunes gens appartenant aux principales familles des tribus, et leur présence en ce lieu était un signe d'assentiment et de soumission. Quoique le camp fût commandé par un chef de bataillon français, Yousouf y exerçait sur les siens une autorité souveraine. »

La nomination du Bey Yousouf et les proclamations lancées par lui dans le pays avaient fait renaître l'espérance dans le cœur de tous les chefs qui avaient à se

plaindre du régime tyrannique d'El-Hadj Ahmed-Bey. Le cheikh El-Arab Ferhat ben Saïd, Ben Abd-er-Selam El-Mokrani, cheikh de la Medjana, le cheikh des Rir'a de Sétif écrivirent au Bey Yousouf, lui offrant leurs services. El-Hassenaouï, personnage des Hanencha, se rendait de son côté au camp de Clauzel à la tête de 200 cavaliers et faisait sa soumission. Belkacem ben Younès du Dir, après avoir visité lui-même Yousouf, lui adressait, en envoyant son fils, jeune et beau cavalier, une lettre contenant le passage suivant : « Je t'envoie mon fils;
» c'est ce que j'ai de plus cher au monde. Garde-le jusqu'à
» ce que tu marches sur Constantine, et, si, au premier
» bruit de tes pas je ne te rejoins point avec 8,000 cava-
» liers pour me ranger sous tes bannières, fais tomber
» la tête de mon enfant chéri ! »

Tous ces chefs cherchaient à connaître nos intentions; et donnaient leur parole que, si nous nous décidions à marcher sur Constantine, ils appuieraient notre mouvement en faisant diversion au delà de cette ville. Ils ne pouvaient pas, disaient-ils, se ranger près de nous immédiatement, attendu que, si nous ne persistions pas à aller renverser le Bey Ahmed, ils perdraient à tout jamais leur pouvoir et leur influence. Comme il était à craindre que d'aussi bonnes dispositions ne se gâtassent par le trop de lenteur et de temporisation, Yousouf-Bey fut autorisé à faire quelques démonstrations dans la contrée.

L'établissement d'un camp offensif à plus de cinq lieues de Bône, et les bruits de préparatifs d'une expédition contre Constantine avaient déjà éveillé l'attention d'Ahmed-Bey, qui se hâta de placer un poste d'observation de 3[illegible]0 cavaliers aux environs de Guelma. Le colonel Duverger et Yousouf-Bey résolurent de pousser une reconnaissance sur ce point dans le but de dissiper ce rassemblement et de détruire l'influence qu'il pouvait exercer sur les tribus environnantes. Le 23 juin, vers 10 heures du soir, la petite colonne réunie au Camp de

Clauzel se mettait en mouvement (1). Après avoir parcouru environ sept lieues du pays, l'infanterie et l'artillerie étaient laissées en position sur la hauteur de Mouelfa, tandis que toute la cavalerie continuait à marcher vers Guelma. En descendant la vallée de Hammam-Berda, les tribus qui l'occupaient montrèrent de l'inquiétude et déjà faisaient filer leurs troupeaux vers la montagne. Mais après quelques pourpalers avec nos spahis, ces populations, qui pour la première fois voyaient de troupes françaises dans leur pays, rentrèrent sous leurs tentes.

A 8 heures du matin, le 24, après avoir traversé le gué de la Seybouse, la colonne débouchait au milieu des ruines romaines de l'antique Calama-Guelma. Pendant l'exploration de cette position importante, au débouché de plusieurs vallées, on n'aperçut pas l'ennemi, dont le camp était placé à quatre lieues plus loin, parce que, dès la veille, prévenu par ses espions, il s'était replié précipitamment. Le but de la reconnaissance étant rempli, on rétrograda vers Bou-Sebâ. Yousouf-Bey, profitant avantageusement de cette excursion, parvint à rallier à son autorité plusieurs tribus hostiles entre elles et aux Français. Les cheikhs réunis discutèrent vivement leurs intérêts devant Yousouf, qui sut les amener à se faire des concessions réciproques et à former entre eux une ligue pour interdire l'entrée de leur pays montueux aux troupes d'Ahmed-Bey et assurer la plus grande tranquillité depuis le camp de Clauzel jusqu'à Guelma. Le

(1) Cette colonne, sous les ordres du colonel Duverger, se composait de :

350 chevaux du 3e chasseurs d'Afrique;
200 hommes du 59e de ligne;
25 du génie;
4 pièces d'artillerie;
300 spahis réguliers;
300 Turcs à pied;
1200 spahis auxiliaires.

traité d'alliance conclu et terminé par la distribution de burnous et les prières d'usage, nos troupes rentraient au camp de Clauzel.

Peu de jours après une nouvelle reconnaissance était dirigée du côté de La Calle, et les populations de cette contrée s'étant montrées très bien disposées en notre faveur, l'occupation de l'ancien établissement de la *Compagnie française* fut immédiatement décidée.

M. Berthier, capitaine aux spahis, accompagné de 40 Turcs, partit du camp de Clauzel le 14 juillet, et, après avoir reçu partout sur sa route l'accueil le plus amical, il fit, le lendemain, son entrée à La Calle, au moment où y abordait le chebek de l'État le *Mufoli* et un sandal portant les outils, les matériaux et les vivres. On s'occupa aussitôt à débarquer le matériel, et à exécuter des travaux de défense. Ceux du moulin, qui se trouvait à une petite portée de fusil du mur d'enceinte et qui était le point le plus important de la position, furent commencés les premiers. On mit ensuite à l'abri de l'escalade les brèches nombreuses existant à ce mur, en y ménageant quelques créneaux. On construisit ensuite un logement pour la garnison dans l'ancienne maison du gouverneur du Bastion, alors fort délabrée, mais qui devait servir de réduit en cas d'attaque. Enfin, on nettoya les puits et les fontaines des environs, dont les eaux croupissantes étaient devenues infectes.

La mer étant devenue forte, une soixantaine de bateaux corailleurs, voyant flotter le drapeau tricolore sur l'ancien Bastion, vinrent mouiller et montrèrent une grande joie de voir La Calle réoccupée. Pendant les deux jours qu'ils y séjournèrent, ils fournirent volontairement leurs équipages pour aider les travailleurs. Cette occupation était vivement désirée par les pêcheurs de corail, qui, se trouvant, depuis la destruction de l'ancien établissement, réduits à faire leurs dépôts à Tabarque, puis à Bône, et à s'y réfugier dans les gros

temps, couraient quelquefois des dangers et perdaient toujours un temps précieux à leurs opérations.

Les indigènes, qui regrettaient naturellement les relations commerciales qu'ils avaient autrefois sur ce point avec les Européens, se montraient aussi très satisfaits, et s'empressaient de conduire des bœufs et d'apporter diverses denrées sur un marché installé spontanément.

On parvint, à cette époque, à se débarrasser à Bône d'un brigand du nom de Bel-Arbi qui, depuis plusieurs années, terrorisait les habitants de la ville et des environs. Bel-Arbi était un ancien porteur d'eau, qui avait quitté Bone au moment de notre arrivée et s'était retiré dans la montagne de l'Édough. Les localités lui étaient parfaitement connues, et, à beaucoup de courage et de résolution, il joignait un grand fanatisme religieux. Brûlant de manifester, par des actes, sa haine implacable contre les chrétiens, il était allé d'abord trouver Ben Yakoub qui nous combattait; puis, impatienté de la tiédeur de ce cheikh, qui ne nous faisait plus une guerre à outrance, il s'érigea lui-même en chef de bande, et, à la tête de quelques malandrins de son espèce, il mit à exécution un système de vol, de meurtre et de dévastation que le Bey de Constantine récompensait généreusement, espérant toujours rendre impossible l'établissement des Européens, en les tenant sans cesse en crainte. Bel-Arbi rôdait souvent la nuit autour de nos blockaus où il avait tué et même enlevé plusieurs de nos factionnaires; des embuscades avaient été tendues pour le prendre; il les avait toujours évitées ou avait été assez heureux pour les fuir. Pendant qu'on le guettait inutilement sur un point, il allait ailleurs commettre des atrocités sur les jardiniers européens habitant des baraques aux portes de la ville. Le Bey Yousouf acquit la certitude que la tribu des Sanhadja accueillait Bel-Arbi dans son douar, où il avait même montré la tête d'un malheureux factionnaire qu'il avait égorgé. Un châtiment exemplaire était de toute nécessité; il fut in-

fligé aux Sanhadja, qui perdirent dans une razzia nocturne plusieurs hommes et beaucoup de bestiaux.

Bel-Arbi n'en continuait pas moins ses brigandages de jour en jour plus audacieux, lorsque, le 10 août dans l'après-midi, le cheikh Kermiche fit prévenir à Bône que Bel-Arbi et un de ses complices étaient dans la montagne à trois quarts de lieue de la ville où il les avait fait cerner, parce que ces scélérats lui avaient déjà blessé deux hommes. On fit partir immédiatement un escadron de chasseurs et quelques hommes d'infanterie. A peine Bel-Arbi eût-il aperçu les Français qu'il voulut fuir, mais une décharge le renversa; il était atteint de trois balles. Les gens de Kermiche lui coupèrent immédiatement la tête; son compagnon fut pris en vie et mis entre les mains du conseil de guerre.

Un hazard assez singulier avait fait découvrir que ces scélérats rôdaient dans la montagne auprès de la ville. Des femmes kabyles trouvèrent, le 9 au matin, sur le bord d'un ruisseau où elles allaient laver du linge, un sac en cuir contenant de la farine humectée d'huile, aliment ordinaire des Arabes en campagne, des limes et autres instruments propres à ouvrir et fracturer des serrures. Ces derniers objets furent une révélation pour le cheikh des Kermiche à qui le sac avait été apporté. Remarquant avec sagacité que la farine n'avait pas été mangée par les chacals, il en conclut que le sac était perdu depuis le matin seulement et ses soupçons se portèrent immédiatement sur Bel-Arbi; aussitôt, il avait rassemblé ses gens et commencé le traque de la montagne qui amenait la découverte du brigand.

Cependant, le Bey Ahmed était informé, jour par jour, de tout ce qui se passait à Bône et au camp de Dréan. Le kaïd de l'Oued-Zenati, Mokhtar ben Chaoula, avait placé de nombreux espions parmi nous et adressait, chaque soir, un rapport au Bey, lequel apprenait ainsi les nombreuses défections qui se produisaient depuis quelque temps parmi les nouveaux alliés indigènes du Bey You-

souf. En effet, El-Hassenaoui et autres personnages qui s'étaient déclarés pour nous l'avaient abandonné. Yousouf assurait que ces défections provenaient des retards apportés à notre marche sur Constantine, tandis que les Arabes justifiaient l'abandon de notre cause en se plaignant de Yousouf lequel les traitait, disaient-ils, à la turque, beaucoup plus durement que le Bey Ahmed lui-même (1). Ce dernier n'était pas sans inquiétude pour l'avenir. Notre camp de Dréan était une première étape vers sa capitale ; dès lors, il voulut tenter d'abattre, par une action décisive, le prestige de son rival Yousouf. Ahmed-Bey vint camper lui-même au mois d'août sur les hauteurs de Ras-el-Akba, avec toutes les forces dont il disposait. Il ne lui en fallut pas davantage pour raffermir le zèle de ses partisans inactifs et de lancer des bandes qui, descendant vers Bône par les pentes boisées de l'Édough, jettaient l'épouvante jusqu'aux portes de la ville en massacrant des Européens et incendiant leurs habitations de la banlieue. Cette attaque du 9 octobre n'avait d'autre but que de faire une diversion. Ahmed-Bey lui-même montrait dans la matinée du même jour ses coureurs au sud-ouest du camp de Dréan. L'ennemi se renforçait de moment en moment; Yousouf sortait à 11 heures avec ses Turcs et ses spahis au nombre de 500 hommes et la lutte s'engageait Fort heureusement un escadron de chasseurs d'Afrique, sous les ordres du capitaine Marion, dirigé de Bône sur le camp pour renforcer le poste, accourut au bruit de la fusillade. Les chasseurs chargent les Arabes avec leur résolution habituelle; les spahis et les Turcs se joignent. Tandis que les premiers assaillants sont enfoncés, deux colonnes de cavalerie ennemie se détachent sur leur droite et se répandent dans la plaine de la Seybouse; elles vont jusqu'à mi-chemin de Bône, enlevant le bétail d'un douar

(1) Voir les *Annales algériennes* de Pélissier, qui donnent des détails sur les causes de ces défections.

établi sous la protection d'un blockaus, coupent la tête à un voiturier français et à quatre enfants arabes.

Quatre compagnies du 17e léger leur barrent le chemin au retour; les chasseurs et les spahis appuyent ce mouvement en décrivant au sud du camp un grand arc de cercle et reprennent tout le bétail enlevé. L'ennemi s'éloigne dans toutes les directions, et, le soir, il avait complètement disparu (1).

Les rapports officiels de cette époque relatent, qu'enhardi par les autorisations verbales qu'il avait reçues du ministre, le maréchal Clauzel poussait vivement dans le sens d'une expédition contre Constantine. Il assurait dans toutes ses lettres que tout se soutenait au gré de ses désirs dans cette province; que les tribus étaient disposées à concourir en très grand nombre à la prise de la ville et au renversement du despote Ahmed-Bey; qu'elles nous reprochaient le retard que nous mettions à faire cette conquête; qu'elles s'en inquiétaient d'autant plus qu'elles s'étaient compromises pour nous.

A cet égard, il ne se bornait pas à ses propres affirmations; il envoyait les correspondances qu'il recevait de Bône et qui prouvaient les nombreuses intelligences du Bey Yousouf qui avait donné, disait-on, donné son dernier écu, son dernier habit, son dernier sabre, pour faire des partisans à lui et à nous, et qui, dans ce but, avait redoublé de dévouement, d'activité, de capacité. Il avait si bien pris parmi les Arabes, auxquels il savait à la fois plaire et commander, qu'il ne s'agissait que de marcher pour arriver par journées d'étapes à Constantine. Une fois notre Bey installé, nous n'aurions besoin pour le maintenir que de laisser dans la place huit ou neuf cents hommes, qui, peu de temps après l'organisation du pays, pourraient être mis à la charge du beylik, ce qui soulagerait d'autant le trésor. Ainsi avec peu d'hommes et point d'argent, on dominerait bientôt la totalité du pays.

(1) Baude.

Quand de telles entreprises sont commencées, il y a nécessité à leur donner suite. Était-il possible que le gouvernement abandonnât ou ajournât l'expédition, quand on lui affirmait que le moindre retard allait compromettre des résultats acquis, qu'il allait nous déshonorer à la fois aux yeux de nos ennemis et de nos alliés?

« Ici, écrivait le maréchal, il ne faut pas reculer lorqu'on s'est avancé; cela équivaut à une défaite dans l'esprit des Arabes (1). »

L'expédition de Constantine était donc autorisée et allait avoir lieu. Avant d'aborder le récit de cette campagne, il est utile de revenir un instant sur le passé et de faire connaître les relations qui avaient eu lieu à cette époque entre les chefs de notre armée d'Afrique et le Dey de Constantine.

Au mois de septembre 1830, le général Clauzel avait succédé au maréchal de Bourmont dans le commandement de l'armée. L'occupation restreinte de l'Algérie étant alors à l'ordre du jour et l'effectif du corps expéditionnaire considérablement réduit, le général Clauzel ne pouvait faire face partout aux difficultés incessantes qui se présentaient. Il résolut donc de concentrer toutes ses forces dans la province d'Alger et dè céder, sous notre suzeraineté, celles d'Oran et de Constantine à des princes de la famille régnante de Tunis.

Les pourparlers engagés entre les contractants ayant amené un résultat satisfaisant, le général Clauzel prenait tout d'abord un arrêté conçu en ces termes :

« Le général en chef, considérant que le Bey de Constantine s'est refusé à faire acte de soumission, qu'il a constamment résisté aux injonctions réitérées qui lui ont été faites à ce sujet, qu'il n'a payé aucun impôt, n'a satisfait à aucune subvention, qu'enfin, dans les villes, et particulièrement dans celle de Bône, il affecte de persé-

(1) Rapport à la Chambre des députés.

cuter les habitants qui se sont montrés partisans de la domination française.

» Arrête ce qui suit :

» Art. 1er. — El-Hadj Ahmed, Bey de Constantine est déchu, et les peuples de sa dépendance sont déliés de toute obéissance à son égard.

» Art. 2. — Il sera pourvu incessamment à son remplacement.

» Alger, 15 décembre 1830.

» Général CLAUZEL. »

Quant au traité avec Tunis pour la cession de Constantine, en voici la teneur :

« Le général commandant en chef l'armée française en Afrique, en vertu des pouvoirs qu'il tient de S. M. le roi des Français; en sa qualité de général en chef, et Sidi Mustapha, muni des pleins pouvoirs de S. A. le Bey de Tunis et de Sidi Mustapha, son frère, sont convenus de ce qui suit :

» Art. 1er. — Le général en chef, en vertu des pouvoirs sus-dits, ayant nommé Bey de Constantine Sidi Mustapha, désigné par S. A. le Bey de Tunis, son frère; et sa dite altesse, ainsi que Sidi Mustapha, Bey désigné, ayant été autorisé par les pleins pouvoirs déjà cités, Sidi Mustapha, garde des sceaux et ministre à garantir au nom de S. A. et du Bey désigné, les conditions déjà convenues entre les parties contractantes, ainsi que leur exécution; il a été convenu de rédiger ces conditions au moyen du présent acte, lequel, écrit dans les deux langues, sera signé par les deux parties, en leurs qualités respectives exprimées dans le préambule. »

Ces conditions sont les suivantes :

« 1° S. A. le Bey de Tunis garantit et s'oblige person-

nellement au paiement à Tunis, à titre de contribution pour la province de Constantine, de la somme de huit cent mille francs pour l'an 1831. Le premier paiement, par quart, aura lieu dans le courant de juillet prochain et les autres à des époques successives, de manière que tout soit soldé à la fin de décembre 1831 ; et pour la régularité des écritures, il sera consenti au nom du Bey de Tunis, par Sidi Mustapha, garde des sceaux, l'une des parties contractantes, quatre obligations de deux cent mille francs chacune au profit du trésor français;

» 2° Le paiement des années suivantes, également par quart ou trimestre, sera la somme de un million de francs divisée en quatre paiements, sauf les arrangements qui pourraient être pris postérieurement après que la province de Constantine sera pacifiée;

» 3° L'asile sera accordé, sans aucun frais par le gouvernement de Tunis, dans l'île de Tabarca, aux bâtiments français, pécheurs de corail ou autres;

» 4° Dans les ports de Bône, Stora, Bougie et autres de la province de Constantine, les Français ne paieront que moitié des droits d'entrée de douane imposée aux autres nations;

» 5° Tous les revenus de la province de Constantine, de quelque nature qu'ils soient, seront perçus par le Bey;

» 6° Toute protection sera acccordée aux Français et Européens qui viendront s'établir comme négociants ou agriculteurs dans la province de Constantine;

» 7° Il ne sera placée aucune garnison française dans les ports ou villes du beylik avant que la province de Constantine ne soit tout à fait soumise; et, dans tous les cas, il sera pris, d'un commun accord, des mesures d'ordre dans l'intérêt réciproque;

» 8° Si S. A. le Bey de Tunis venait à rappeler près d'elle le Bey de Constantine, son frère, il serait désigné un autre prince qui réunît les qualités nécessaires et

qui, *sous l'approbation préalable du général en chef*, reçoit la commission du Bey de Constantine.

Art. 2. — Le présent acte, rédigé dans les deux langues, a été signé par le général en chef et par Sidi Mustapha, chacun en leurs qualités précédemment exprimées, en double expédition dont l'une est restée aux mains du général en chef et l'autre a été retenue par Sidi Mustapha.

» Alger, le 18 décembre 1830.

» *Signé :* Comte CLAUZEL,

» SIDI MUSTAPHA. »

Ce traité n'ayant pas été approuvé par le gouvernement français, le général Clauzel demanda son rappel.

L.-Charles FÉRAUD.

(*A suivre.*)

AFRICA ANTIQUA

LEXIQUE
DE
GÉOGRAPHIE COMPARÉE
DE
L'ANCIENNE AFRIQUE

A la mémoire de MORCELLI,
AUTEUR DE L'AFRICA CHRISTIANA

ALGERIA ANTIQUA

Numidie, Maurétanie Sitifienne, Césarienne et Maurétanie Tingitane

(Suite. — Voir les Nos 175, 179 et 183)

D

Darat. — Nom donné par Pline (livre V, 1, 4) à la rivière que Ptolémée (livre IV, 6, 6) appelle *Darados*, dont on a fait aussi *Daradus*, et qui est connue aujourd'hui sous la dénomination d'*Ouêd Dara'a*, nommée ordinairement *Ouêd Dra'*. C'est un des cours d'eau les plus étendus de l'Afrique du Nord ; il vient de l'Atlas central, court au Sud, pendant environ 500 kilomètres, à travers une vallée sinueuse jusqu'à sa sortie à *Mîmsîna* (la Mimsîna de Caillié) où il tourne à l'Ouest pour aller se jeter dans l'Océan Atlantique, après avoir parcouru à nouveau un peu plus de 1,000 kilomètres. Son embouchure est la première que l'on rencontre, après celle de l'Ouêd Noun,

en venant du Nord. L'Ouêd Dra' devait sans doute son nom à une des contrées qu'il traversait et que cite l'Edrisi à plusieurs reprises (tome Ier, p. 202, 207, 228).

Deorum Portus (le Port des Dieux) en grec *Theôn-Limen.* — Nom d'un port des rivages de la Mauritanie Césarienne, que l'*Itinéraire d'Antonin* appelle *Portus Divinus* et qu'il place à 23 milles (34 kilomètres) du *Castra Puerorum* et à 36 milles (53 kilomètres) du *Portus Magnus* (Arzeu). Cette dernière synonymie, déterminée par les inscriptions, nous offre un point d'appui solide pour retrouver le *Deorum Portus* qui, d'après la distance, devait répondre exactement à *Mers-el-Kebir.*

Diur, en grec *Diour.* — La *Diour*, rivière de la Mauritanie Tingitane, dont Ptolémée place l'embouchure par 31° 40' de latitude et 7° 20' de longitude. Mais ce qui peut nous servir beaucoup mieux pour en déterminer la synonymie, est de reconnaître la place de cette embouchure parmi celles de la côte. Or, elle est la première qui se présente au Nord de celle du *Phtout* ou *Ouêd Tensift*, ce qui la fait correspondre à l'*Oum er Rebia'* (la Mère des Herbes).

Dorath, en grec *Dorath.* — Ville de la Mauritanie Tingitane, que Ptolémée place par 31° 15' de latitude et 9° 0' de longitude, ce qui la met, toutes réductions faites dans les distances, à 54 kilomètres droits à l'Est d'Asfi, aux dernières limites orientales de la province d'Abda, sur une petite rivière dont les eaux se rendent dans le *Tensift*. Si elle a laissé quelques ruines, il faudrait les chercher de ce côté.

Dryitae (les Dryites). — Tribu des parties occidentales de la Mauritanie Césarienne qui, au Sud des Massaisyliens, vivait dans les grandes forêts de chênes dont est couvert le massif Tlemsênien, depuis la frontière

actuelle du Marok jusqu'à Saïda. Ce qui le prouve c'est d'abord leur nom *Dryitae*, tout à fait identique à celui des *Druides*, en grec *Dryidai*, en donnant à ce mot, non pas la signification proprement celtique *Driaoïd* (les Sages), mais celle qu'avaient adopté les écrivains grecs et romains : *Druides* (les Hommes des Chênes). Il peut paraître étrange de voir une tribu massaisylienne porter un tel nom, mais il est probable que les Romains d'abord et Ptolémée ensuite n'ont fait que traduire leur nom indigène, ainsi que cela s'est fait pour quelques autres peuples de l'Afrique. Ou bien y avait-il eu quelque jour une immigration des Celtes de l'Espagne en Mauritanie et un groupe plus ou moins considérable d'entre eux était-il venu représenter en Afrique ce grand peuple qui couvrait toute l'Europe occidentale. C'est ce que l'avenir nous dévoilera peut-être. Un nom enregistré par Ptolémée dans sa *Liste des tribus de la Mauritanie Tingitane* semble venir à l'appui de la réflexion que je fais ici, ce nom est celui des *Nektibères*, qu'il place précisément à la même hauteur que les Dryites. Est-il nécessaire de faire remarquer que nous retrouvons là une fraction de cette race ibérienne qui, la première, peupla l'antique Hispanie et la fit appeler *Iberia*. Le voisinage des Dryites et des Nektibères rappelle involontairement les *Celtibères*. Signalons, de plus, en passant, afin d'aider à d'autres recherches, les rapports qu'il y a entre certains tombeaux de la Gaule et ces tumulus nombreux répandus dans toute la vallée de Sebdou, dans toutes les contrées voisines et auxquels les Arabes donnent le nom de tombes des *Djohels* (des Idolâtres). — Ce qui du reste achève de montrer que les Dryites occupaient bien le massif Tlemsênien, c'est qu'après les avoir mentionnés, Ptolémée ajoute : — « Au delà du mont Durdus, on trouve les Élouliens, les Tolotes et les Nakmousiens qui s'étendent jusqu'aux monts Garaphes (L'Ouancherîch). » La situation des Dryites est une de celles sur lesquelles il ne peut s'élever le moindre doute. Quand on établit la

synonymie des différentes tribus de la Mauritanie Césarienne, on voit que celle-ci occupait le pays des Benî Bou Saïd et ceux des Benî Snous, des Benî Hédîel, des Ouled Ourièch, des Ouled Nahr A'baïdîa, des Benî Ournid, des Ahl el Ouêd, des Beni Ismaïel et des Ouled Balagr.

Ducae, en grec *Doukai* (les Doukes). — Tribu de la Numidie, au Midi des Cædamusii et aux sources de l'*Ampsaga* (Ouûd el Kebîr), c'est-à-dire aux environs de Mîla, à 35 kilomètres au Sud de Constantine.

Dudum, en grec *Doudoum* ou *Douthoum*. — Ville de la Mauritanie Tingitane, que Ptolémée place au 15° de latitude et 31° de longitude, ce qui, toute réduction faite sur les distances, lesquelles ici sont à peu près doublées, la met à 124 kilomètres dans l'E.-N.-E. de Marok, province de Ntîfa, chez les Aït Madjeden, sur l'Ouêd Lakhdar, un des affluents supérieurs de l'Oum-er-Rbîa'. J'ignore si elle correspond à quelque localité actuelle ou s'il n'en existe que des ruines.

Durdus mons (le mont Durdus). — Nom donné par les Romains, d'après les indigènes, à un groupe de montagnes que Ptolémée place au Midi de Pomaria *(Tlemsên)* et des positions voisines, ce qui le fait correspondre à ce que nous appelons aujourd'hui *Massif Tlemsênien*; seulement, ainsi que je l'ai fait voir, il l'a, ainsi que toutes les localités qui s'y trouvent, rejeté beaucoup trop au Sud.

Dyos ou *Douos*. — Rivière de la Mauritanie Tingitane, une de celles qui, au Sud de l'entrée du détroit de Gibraltar, arrivent à l'Océan Atlantique. Et comme c'était la première après l'Ouêd Bou Regrègue ou Rivière de Sla, on voit qu'elle répond au courant dont l'embouchure est près de Fdala.

E

Elulii (les Elouliens). — Tribu de la Mauritanie Césarienne, au sujet desquels on trouve ce qui suit dans Ptolémée. — « Au delà du mont Durdus (le *Massif Tlemsênien)*, on trouve les Elouliens, les Tolotes et les Nakmousiens qui s'étendent jusqu'aux monts Garaphes (l'*Ouâncherich*). » — Les Elouliens et les Tolotes erraient dans ces vastes plaines qu'on a nommées, avec tant de raison, les Hauts-Plateaux. Et comme la limite de la Mauritanie Césarienne était la Mlouia et non la ligne conventionnelle qu'on lui a substituée; que les Elouliens commencent l'énumération, qui marche, ainsi que je l'ai fait remarquer, de l'Ouest à l'Est, ils devaient s'étendre sur toute cette partie des grandes steppes comprises entre la Mlouia et notre limite, les Tolotes occupant ce qui s'étend de cette même limite jusqu'à la route de Saïda à Géryville, tout le pays des Hameïan occidentaux et orientaux.

Erythia, en grec *Erytheia*. — Ile de l'Océan Atlantique, au large des rivages de la Mauritanie Tingitane, par 29° de latitude et 6° de longitude, suivant Ptolémée. D'après cela elle correspondrait aux Iles Salvages, mais comme les anciens n'ont fait aucune attention à ces rochers, il est plus certain qu'ils ont voulu désigner l'*Ile de Madère*, qui est un peu plus au Nord.

F

Fortunatae Insulae (les Iles Fortunées). — Nom donné par les anciens à ce groupe d'îles des côtes Nord-Ouest de l'Afrique qui sont connues parmi nous, depuis le 15e siècle, sous la dénomination d'*Iles Canaries*. — Les anciens les avaient appelées Iles Fortunées parce qu'ils

pensaient que là étaient les *Champs Élysées*, où venaient se réunir les âmes des honnêtes gens dégagées de leurs enveloppes mortelles, pour y jouir d'un bonheur éternel.

Galapha, en grec, ou *Galafa*, en latin. — Ville de la Mauritanie Tingitane, que Ptolémée place par 32° 40' de latitude et 11° de longitude, ce qui la met sur la rive gauche de la Malva (l'*Ouêd Mlouïa)*, à 110 kilomètres, en droite ligne, de son embouchure. La localité s'appelle aujourd'hui *Tabrida*, en berbère (Le Passage), parce qu'il y a un gué.

Galaphi Mons, en grec *Galapha* ou *Garapha*. — Groupe montagneux de la Mauritanie Césarienne, que Ptolémée place par 16° de longitude et 28° 40' de latitude, c'est-à-dire à 26 kilomètres au Sud-Est de Miliana. Mais comme avec cette distance on tombe dans le grand Coude du Chelif, où il n'y a pas de montagne, il ne faut voir ici qu'une de ces erreurs si fréquentes dans Ptolémée et ne chercher son Galaphi Mons que dans le *Djebel Zakkar*, qui s'élève en arrière de Miliana. C'est ce qu'avait déjà vu le Dr Sickler, dans son *Manuel de géographie ancienne*, tome IIe, p. 442.

Garas. — Montagne de la Mauritanie Césarienne, dans le groupe du Phruraisus, d'après Ptolémée qui la place par 28° de latitude et 23° de longitude, ce qui la fait correspondre à peu près au *Djebel Kahal* (la Montagne Noire); mais alors elle serait loin de la Mauritanie et appartiendrait au pays des Touàregs Hoggar. Pour rentrer dans la donnée du géographe grec et remettre le mont Garas dans la Mauritanie Césarienne, laissant sa longitude ce qu'elle est, il faut que sa latitude subisse une forte correction et faire de 28°, 32°, ou plutôt 33°, ce qui le reporterait au Nord-Ouest de Ghardaïa, position très acceptable.

G

Garrha. — Ville de la Mauritanie Césarienne, que Ptolémée place par 16° 30' de longitude et 32° 50' de latitude, c'est-à-dire qu'elle était, d'après cette position, rapportée à celle de Miliana, à 35 kilomètres à l'Ouest de cette ville, mais comme la projection ptoléméenne à cette hauteur, double les distances, celle-ci n'est plus que 17 kilomètres, ce qui mettrait Garrha ou à Littré ou un peu plus loin, dans l'Ouest, entre Littré et le Chélif.

Gasmara. — Ville de la Mauritanie Césarienne, d'après Ptolémée, qui lui assigne cette position : longitude, 18° ; latitude, 32° 40', c'est-à-dire 20 minutes ou 37 kilomètres droit au Sud d'Alger, ce qui la ferait correspondre à Blida ou à quelque localité des environs, car je ne sache pas que Blida ait jamais porté ce nom de Gasmara.

Gausaphna. — Ville de la Numidie, que Ptolémée place par 29° 15' de longitude et 31° de latitude, ce qui la met à 37 kilomètres au Nord de Simittu, position sur la rive gauche de la Medjerda, qui nous est bien connue sous son nom moderne de *Chemtou.* Mais comme la distance, 37 kilomètres, tombe au milieu d'un pays inexploré, cela m'empêche de donner la synonymie de Gausaphna.

Gazacupada, en grec *Gazakoupada.* — Ville de la Numidie, située d'après Ptolémée, par 29° 15' de latitude et 31° 10' de longitude, à 45 minutes ou 83 kilomètres au Sud-Est de Theveste *(Tebessa),* ce qui peut faire croire qu'elle était du côté de Ferîana.

Gedné, mot qu'il faut prononcer *Guedné,* comme en grec. — Ville de la Numidie (territoire de la 3ᵉ Légion Auguste), que Ptolémée place par 23° 45' de latitude Nord et 31° 40' de longitude, c'est-à-dire qu'elle se trouvait en

ligne droite, à 34 minutes de latitude ou 63 kilomètres au Nord-Ouest de Simittu *(Chemtou),* ce qui la placerait en Algérie (province de Constantine) dans le bassin de l'Ouêd el Kébîr, du côté de Bône, mais j'ignore le lieu précis où se trouve son emplacement; il faudrait pour le déterminer des cartes très détaillées et très précises.

Germiana. — Ville de la Mauritanie Sétifienne, à laquelle Ptolémée donne, comme position : 28° 30' de latitude et 26° degré de longitude, c'est-à-dire que d'après lui elle était à 50 minutes, 92 kilomètres, sous le même méridien ou droit au Sud de Sétif, ce qui le fait correspondre exactement à des ruines romaines que l'on voit à 12 kilomètres de l'Ouêd Barika.

Getuli (les Gétules), en grec *Gaitouloi,* d'où il faudrait écrire et prononcer en français les *Gaitoules,* ce qui du reste serait conforme à l'étymologie, puisque le mot vient de *Gedola* (la grande nation), ainsi que l'avaient désignée les Phéniciens et les Carthaginois. Et, en effet, les Gétules occupaient une région assez vaste pour mériter un tel nom, puisqu'ils s'étendaient du versant moyen de l'Atlas jusqu'au Sénégal, sur une longueur d'environ 1,800 kilomètres et une largeur de 1,000. Telle était l'étendue de la *Gétulie* ou pays des Gétules.

Gigloué ou *Gigloui.* — Ville de la Mauritanie Césarienne, d'après Ptolémée qui lui donne la position que voici : latitude 32° 30', longitude 14° 30'. Gigloué est très probablement une mauvaise transcription du mot *Gilva,* que Ptolémée ne cite pas, bien qu'elle fut déjà à son époque, une localité importante, puisqu'elle avait le titre de *Colonie.*

Gilda. — Ville de la Mauritanie Tingitane, que Pomponius Mela met au nombre des moins importantes, mais des plus riches *(opulentissimae).* L'*Itinéraire* la

place sur la route de Tocolosida à Tingis *(Tanger)*, à 32 milles (57 kilomètres) de la première des deux villes, à 116 milles (161 kilomètres) de Tanger, de sorte qu'elle était sur l'Ouêd Ouergha et probablement sur la route actuelle de Fês, dans le gouvernement du Gharb.

Gilva Colonia (les Andalouses). — Ville de la Mauritanie Césarienne, que l'*Itinéraire d'Antonin*, dans sa ligne maritime de la Malva *(La Mlouia)* à Cartage, place à 5 milles (7 kilomètres) de la station *Ad Crispas*, qui était elle-même à 25 milles (37 kilomètres) du Salsum Flumen (le Rio Salado), à 23 milles (34 kilomètres) des Castra Puerorum et à 41 milles (60 kil. 751 mètr.) du Portus Divinus *(Oran)*. La synonymie de *Gilva Colonia* est une des plus embarrassantes que j'ai eues à déterminer, parce qu'une partie des éléments sur lesquels elle repose est très discutable. En s'appuyant sur la distance du Salsum Flumen à Gilva, laquelle est de 41 kilomètres, on voit que Gilva répond aux *Ruines des Andalouses*, qui sont en effet à 41 kilomètres du Rio Salado.

Gir, prononcer *Guîr*, ce qui explique pourquoi on l'a souvent écrit ainsi. — Rivière de cette partie de la Gétulie qui répond aux régions Sud-Est du Marok. Elle descend de l'Atlas oriental, coule toujours au Sud-Sud-Est, reçoit l'Ouêd en Namous, grossi de l'Ouêd Saoura, et va se perdre dans les bas fonds du Touât, au Nord-Ouest, justifiant d'ailleurs tout ce qu'indique son nom, qui vient de l'hébreu *Gara* (se diviser, s'amoindrir, disparaître). L'Ouêd Guîr est une des plus longues rivières du Nord de l'Afrique ; le développement de son cours est d'environ 550 kilomètres.

Gira (prononcer *Guîra) Metropolis*. — Une des villes principales de la Gétulie, près d'un affluent du Gir venant du Nord-Ouest et qui était, d'après Ptolémée,

par 18° de latitude et 36° de longitude. Si Gira Metropolis était sur le Guîr ou un de ses affluents, il y a ici une erreur considérable, car cette notation rejette Gira bien loin du Guîr, dans le Sahara central, pays des Tebou. Je crois qu'il faut lire : latitude 30°, longitude 15°.

Gitlui, voyez *Gigloué*.

Gontiana. — Ville de la Mauritanie Tingitane, située, d'après Ptolémée, par 33° 30' de latitude et 7° 40' de longitude, ce qui la met à 24 minutes ou 44 kilomètres droit dans l'Ouest de Tocolosida, au confluent de l'Ouêd Ouergha et du Sebou (rive droite), ou du côté du Marabout Sidi Kassem Moulé el Djiouche.

Gulus, en grec *Goulos* (le Goul). — Rivière de la Mauritanie Césarienne qui avait son embouchure dans la Méditerranée, entre celle de l'*Ampsaga*, l'Ouêd el Kebir de Constantine et la ville d'Ijiljilis *(Jijelli)*. La plus importante des diverses petites rivières qui arrivent à la mer dans cet intervalle, est l'*Ouêd Djindjen*, représentant probable de la Gulus.

Gypsaria Portus (le Port de la Plâtrière). — Station maritime des côtes de la Mauritanie Césarienne, entre l'embouchure de la Malva et celle de la Tafna, au port de Siga (Rachgoun). Gypsaria est la seule localité que connaisse Ptolémée entre ces deux points. C'est assez dire que c'était la seule qui eut quelqu'importance de son temps, aux premiers jours du IIe siècle de l'ère chrétienne et ceci semble venir à l'appui de la remarque que j'ai faite, relativement au petit nombre de vestiges romains signalés sur cette étendue de côtes. Nous retrouvons Gypsaria au Ve siècle avec un évêché ; mais comment se fait-il que l'*Itinéraire*, qui a été rédigé entre ces deux époques, ne la cite pas, ou du moins la désigne sous un autre nom, sous celui d'*Artisiga*, car Artisiga

parait bien être le même lieu. Les distances qui la relient à Siga et aux Frères sont inexactes, mais ce qu'elles expriment d'une manière très nette c'est qu'Artisiga se trouvait à peu près à moitié chemin entre les deux autres stations. En effet, d'après l'*Itinéraire*, il y a : d'Ad Fratres à Artisiga, 25 milles ; d'Artisiga à Siga, 37 milles ; et nous trouvons : de Nemours à Mersa Hanaye, 26,000 mètres ; de Mersa Hanaye à Takebrit (Siga), 22,000 mètres ; ou en traduisant ces mètres en milles romains : d'Ad Fratres à Artisiga, 28 milles (30 kilomètres) ou 30 milles, en serrant la côte de très près ; d'Artisiga à Siga, 15 milles. Ce sont là les vrais chiffres. Artisiga, soit dit en passant, paraît être une combinaison du mot *Siga* et d'un préfixe berbère qu'il s'agirait de déterminer.

H

Herpiditanes (*Les*). — Tribu de la Mauritanie Césarienne qui occupait tout l'angle formé par la Mlouia et un de ses affluents venu de l'Est, le rivage de la mer depuis son embouchure jusqu'à celle de la Tafna ; le cours inférieur de l'Ouêd Isly et celui de la Mouilah, c'est-à-dire qu'elle possédait tout le pays des Benî Snassen et des Trara. Comme les Herpiditanes étaient au pied des monts Khalcorykhiens, que le pays des Benî Snassen ne renferme qu'un seul massif montagneux auquel cette grande tribu berbère donne son nom, la conclusion est toute simple et rigoureuse : les monts Khalcorykhiens sont représentés par le massif que domine le Djebel Foughral. Ptolémée ne dit pas au pied duquel des deux versants habitaient les Herpiditanes, mais on peut le déduire sur ce qu'il ajoute sur les Sôres et les Téladousiens. Chez lui l'expression *Ipsous* (au-dessus de ceux-ci) veut dire *au Sud, au Midi ;* or, ces deux derniers peuples étant au-dessus des monts

Khalcorykhiens ou au Sud, les Herpiditanes devaient être au Nord. Mais de plus on voit que les montagnes aux minerais de cuivre s'étendaient au-delà du pays des Benî Snassen, c'est-à-dire jusque dans le pays des Trâra, jusqu'à la Tafna. Complétons la synonymie actuelle des Herpiditanes : au pays des Benî Snassen et des Trâra, qu'ils occupaient, il faut ajouter ceux des Msîrda, des Souh'alia et des Djebala.

Herpis ou *Erpis*. — Ville de la Mauritanie Tingitane, que Ptolémée met par 33° 45' de latitude et 10° 20' de longitude. Elle était assez isolée, car Rusaddir, l'endroit important qui en fut le plus près, en était encore à 33 minutes ou 117 kilomètres droit au Nord-Nord-Ouest, sur la mer.

Hesperi Cornu (la Corne du Couchant). — Nom donné par les anciens à ce promontoire avancé qu'ils appelaient aussi *Hesperium Promontorium* (le Promontoire Occidental) et que nous connaissons depuis le XVe siècle sous la dénomination de *Cap Verd*, qui lui fut donné à cause de son aspect.

O. MAC CARTHY.

(A suivre.)

ESSAI

D'ÉTUDES LINGUISTIQUES & ETHNOLOGIQUES

SUR LES

ORIGINES BERBÈRES

(Suite. — Voir les nos 175, 176, 178, 179, 180, 181, 182 et 183.)

La *Gallilée,* située à l'Ouest, est le pays (ou le clan) d'*Ilée, Kal-Ilé,* c'est-à-dire le pays des forêts :

ǁ •⁚ *Kal* = clan, peuple, pays, groupe ;
ǁ *ilè* = *Ela* = feuille, feuillée, forêt.

Cette dénomination avait été apportée des environs de la presqu'île kimrique (Crimée) où se trouvait « le pays d'*Hylée,* théâtre des aventures légendaires d'Hercule et de la reine du pays Echinda, mère des trois ancêtres éponymes : *Agathyrse, Gélon* et *Scythe. Hylée,* en grec ὕλη, signifie *forêt,* comme en Berbère.

La Gaulonide ou *Golan,* à l'Est, reproduit assez nettement le nom du second fils d'Echinda ; ce peut être le pluriel ou la 20e forme de *Kel* ǁ •⁚ peuple ; ce peut aussi être un peuple de *Enn,* antérieur aux Kimri : *Kel-An.*

La troisième région, celle du Sud ou de *Galaad,* est la plus remarquable au point de vue de l'étendue comme aussi pour le sujet qui nous occupe, car *Galaad*

ǁ •⁚ = *Kal* = clan, peuple, pays, groupe
Λ = *ad* = (de ceux) allant ensemble

c'est le pays d'*Aad,* ce sont les peuples d'*Aad,* les *Adites,* les plus anciens habitants de la péninsule au début des temps historiques. Nous y reviendrons plus loin.

Galaad, d'après la Bible (1), tirait son nom des pierres levées, témoins du serment de Jacob et de Laban ; cette explication n'est point exclusive de la précédente, et le berbère l'admet avec une simple modification du son voyelle analogue à celle que l'on constate dans les Bibles protestantes où le lieu du serment, sur la montagne de *Galaad,* est dit *Galhed* :

ǁ •⁚ = *Kal, gal* = groupe ;
Λ = *aoud* = publier, porter à la connaissance.

soit « groupe de témoins, groupe de pierres-témoins. »

Il existait en Judée bien d'autres noms ayant leur explication dans le berbère ; les citer nous écarterait de notre sujet ; disons seulement qu'au Sud du pays de Galaad était *Silo,* dont le nom se retrouve plus tard au Sud de Constantine, dans la colonie romaine de *Sila* (1re forme de ǁ = *ela,* feuillée), et que le *Golgota* de Jérusalem pouvait bien avoir été d'abord le « mont des cigognes » :

+⋊ǁ⋊ = *golgat* = échassier, spatule, palette (T.).

Les Kimri ou Gael cheraga, dont nous venons d'indiquer les traces, formèrent, avec les peuples d'*Ann* déjà installés, ces races de taille gigantesque contre lesquelles, dès leur arrivée en Palestine, les Chananéens du golfe Persique, comme plus tard les Israélites, furent en luttes continuelles. Les tribus les plus en évidence furent les *Rephaïm, Rephaït* ou *Manes* que rappellent les monts *Riphée* d'Europe, les *Riff* et les *Refana* berbères déjà cités dans le peuplement Nord, et enfin les

(1) Genèse, chap. XXXI, v. 46, 47, 48.

Men, esprit, reflet ou manifestations lunaires des déesses de l'Asie Mineure. A côté venaient les *Horrites, horriens,* c'est-à-dire les peuples, *gentes,* (□ *our* = les hommes), et les *Amorrhiens* (3ᵉ forme de « horreen »), qui paraissent être leurs proches parents.

Ces races géantes, kelto-kimrique, contribuèrent à la formation et au peuplement des états déjà constitués par les peuples de Enn, tels que les *Guergésien* et les *Pelichthin* (Philistins). Et, en effet, chez ces derniers, à côté du titre de *Seran,* porté par chacun des pentarques placés à la tête du pays et dont nous avons déjà parlé, se trouvaient des chefs guerriers ou rois dits *Goliat, Kalout, Jalout, Djalout,* selon les dialectes :

‖ ⁖ = *Kol* = populi ;
\+ = *at* = dominus, homo, pater,

« l'homme du peuple, le père du peuple », mot qui est identique comme sens et éléments constitutifs avec le mot *Agellid* Λ ‖ ⁖ expliqué plus haut.

D'après une des deux versions d'Ibn Coteiba, cité par Ibn Khaldoun (1), les *Goliats* ou *Djalout* formaient une tribu et descendaient de « *Fers,* personnage bien connu » ; le nom propre de celui qui vainquit David était, d'après le même auteur, *Ouennour :*

: = *Oua* =	*is*		celui de la ville d'Our ;
ǀ = *En* =	*de*		celui de la lune ;
□ = *our* =	*luna,* / *hominibus*		*celui d'entre les hommes.*

Or, *Ouennoura* est un vaste canton algérien, situé entre Aumale et Bordj-bou-Arréridj, et dans lequel abondent les ruines berbères et les tombeaux mégalithiques.

(1) Ibn Khaldoun (traduction de De Slane), T. Iᵉʳ, p. 175 et T. IV, p. 572.

Parmi les ancêtres de ce *Goliat,* nommé *Ouennoura,* sont : *Heryal, Dial, Kahtan* et *Fers,* tous noms qui s'expliquent par le berbère, ou nous ramènent à des origines ariennes :

Heryal =
- □ = *er* = homme
- ≹ = *i* = à
- ‖ = *al* = la divinité, au peuple, etc. ;

Dial = nom de la 16ᵉ forme de ‖ *al ;* celui du peuple ;

Kahtan =
- ⋈ = *ag* = fils, homme de
- ǀ+ = *ten* = celle d'Enne (Athénè) ;

Fers = (La Perse.)
- ⵅ = *Fa* = splendeur
- □ = *er* = des fils
- ⊡ = *es* = du soleil

Une autre version d'Ibn Coteiba donne pour ancêtre des Philistins (d'où il fait sortir ensuite les Berbères) *Sefk.*

⊡ = *S* = préfixe de l'*f* dérivée factitif ;
⋈ⵅ = *Fek* = rendre sauf, sauver (et applaudir.)

Ce *Sefk* a été identifié par M. Olivier avec *Sophax,* fils de Didor et petit-fils d'*Hercule,* d'après l'historien Josephe. « C'est, ajoute-t-il, de Sophax que les *Sophokes,* Berbères du Sud du Maroc, tirent leur nom qui, d'autre part, est presque identique avec celui du roi *Siphax.* »

Nous dirons plus loin comment, du Sud de la Palestine, les Kimri cheraga, confédérés-*Kal-aad,* passèrent en Arabie et en Berbérie ; nous allons continuer l'étude des divers peuples qu'il convient de rattacher aux tribus filles de leur mère et de réunir au groupe ethnologique des Amazones ou Ahl-Azoun.

CHAPITRE IX

Peuplement Sud. — § 8

Tribus amachek (§ 4). — Amazones (§ 3). — Melhanchlœnes, Touareg et Summeriens chaldeo-touraniens.

Aux Amazones venues des plaines de l'Europe orientale ou de la haute Asie, il semble que l'on puisse rattacher les *Melanchlœnes,* ces Hamaxèques ou Scythes « aux vêtements noirs », cités par Hérodote. Il est, en effet, possible que ce soit là les ancêtres de quelques-unes de nos peuplades de Touareg ou Amachek, lesquelles, on le sait, descendent des *Lemta, Lemtouna* ou des *Molathemin,* c'est-à-dire des *voilés,* et parmi lesquels les tribus les plus nobles et celles des races les plus blanches ont exclusivement adopté le voile noir (1).

Le mot arabe *molathemin* (voilés) n'est, en réalité, autre chose que la traduction fidèle du mot *lemta,* lequel est la 5e forme du radical :

⊐ ‖ = *LM* = *elem* = peau (avec ou sans ses poils), paille, fétu,

et en général « *toute chose mince, de peu d'épaisseur en* LAME, *en couche, en fil et susceptible de former flocon, paquet ou enveloppe.* »

A ce radical berbère se rattachent une foule de mots grecs, latins et français (2), et on le retrouve en kimrique

(1) V. Duveyrier, p. 359 et 392, à propos des Oui-Sottefinin « les noirs », dénommés ainsi à cause de la couleur de leurs voiles.

(2) On peut, en effet, rattacher directement au berbère ⊐ ‖ *lem* (L M) les radicaux suivants :

⊐ ‖ *aloum* = paille (fétu creux et formé d'une pellicule) ; — ⊐ ‖ *elem,* aglomérer, mettre en flocon (arabe : لم envelopper, assembler ; — ⊐ ‖ ⋈ *iglem,* écorce, enveloppe, AG-LOM-*ération* (19e forme) ; — ⊐ ‖ ⋈ + *teglim,* pellicule ; — ⊐ ‖ *elim,* filer,

où *Lem* signifie pelure, vêtement, c'est-à-dire résume d'une façon complète les diverses idées attachées à ce radical dans les différents idiomes berbères ou issus du berbère. Il est inutile de rappeler ici que les premiers vêtements des Kimri, comme des autres peuples, étaient des peaux de bêtes qui, plus tard, furent cousus et enfin remplacés par des vêtements tissés en laine ou poils.

Lemta ou *Lemt* = + ⊐ ‖ étant un mot à la 5e forme a pour sens « la transition à l'état de ce qu'exprime le radical », c'est-à-dire, en langage intelligible, *Pellitus* (couvert de peau), du radical *Pellis* peau ; en vieux français et patois tourangeau *Pouillé,* se pouiller, vêtir, se vêtir.

Ainsi, les *Lemta* étaient donc des Berbères, nommés les « *Pelliti,* ou les *enveloppés* ». La même dénomination pouvait exister chez les Kimri d'Europe, puisque dans la langue de ceux-ci, le radical *lem* a le même sens et que les suffixes *at, aeth* sont en kimrique très fréquents comme désinence des noms masculins.

Le berbère a aujourd'hui encore, pour exprimer l'idée de se voiler, un mot bien remarquable : c'est, en kabyle, أسبر *sber, sbour,* soit □ ⊞ ⊡, c'est la 1re forme dérivée d'un radical *BER* □ ⊞, que M. Hanoteau déclare inusité, et qui est celui dont la réduplication a donné le mot berbère, c'est-à-dire le primitif *bar,* émigrer, le même qui, à la 23e forme, a fourni *Berik,* noir.

coudre. — En grec : *Λέμμα pelure* ; — *Λημη* chassie ; — *Λημνισκος* = bandelettes (*λεμ-ν-ισκω*) ; — *Λίμνη* marais, étang (mince couche d'eau) ; — *Λιμην* port, refuge, eau (domaine de Enn) (enveloppée, ou *Lim,* surface, *men,* sanctuaire refuge) ; — *Λυμη* souillure (plaque de boue), etc. — En latin : *Limus,* limon, la mince couche de boue déposée par l'eau et s'écaillant en lamelles par la sécheresse ; — *Lima,* lime (ce qui sert à amincir, à réduire en lame) ; — *Limen,* le seuil (la pierre plate et mince du seuil) ; — *Lombricus* = *Lom-ber-ig,* l'agent, la bête, voyageant dans le limon ; *Limax* = *Lim-ak* (22e forme), agent, être du limon ; — *Lemures,* fantômes, spectres (enveloppe des créatures Lem et Our). — En français : les mots *lame, lamelle, lamer,* et les dérivés ou congénère du latin, *lime, limon, lamaneur, limace, lombric, lambeau* (*Le M,* pelure et *B* = ⊞, déchirure).

SBER □ ⊞ ⊡, c'est se faire *émigré*, se faire *Bar*, se voiler comme eux, et se voiler de noir, puisque la 23e forme *Berik* nous a montré plus haut que la couleur noire était celle inhérente aux Berbères, aux émigrés.

Ces rapprochements ne sont pas les seuls qu'on puisse faire; si on prend la peine de comparer les vieilles légendes classiques sur les Amazones avec celles recueillies dans le Sahara aux premiers siècles de l'hégire, on sera frappé de coincidences trop nombreuses pour être l'effet d'un simple hasard.

En effet, d'après la version antique la plus généralement admise, les Amazones étaient « des femmes des » pays scythes touchant à la mer Hircanienne, qui, ayant » suivi leurs maris à la guerre et les voyant taillés en » pièce vers le fleuve thermodon en Cappadoce, se mirent » à faire la guerre elles-mêmes. »

La tradition du Sahara réédité par Cardonne (1) est plus explicite : « Les *Lemtouna* se trouvant au moment » d'une bataille inférieurs en nombre à leurs ennemis » durent la victoire au courage de leurs femmes qui se » jettèrent résolument dans la mêlée, le visage *voilé suivant la coutume de l'Orient ;* alors les hommes se » voilèrent eux-mêmes pour qu'il fut impossible de les » distinguer ; ce serait en mémoire de ce fait que l'usage » du litam aurait été introduit chez eux. »

Ce fait traité de fable est cependant très acceptable si on se rappelle les combats que livrèrent, même au temps de César, les femmes hamaxèques ou celtes défendant leurs chariots et aidant dans la mêlée leurs maris et leurs frères : ceci est de l'histoire.

Quant au fait du visage voilé, et voilé de noir, nous ferons remarquer que cet usage n'est pas du tout particulier à l'Orient sémite, et qu'il existait dans une très haute antiquité chez les Celtibériens comme aussi chez les Grecs, où les femmes ne sortaient jamais sans se draper

(1) Carette, *loco citato*, p. 240.

et s'envelopper dans un large vêtement de dessus, qui était ramené sur le front en même temps que remonté vers la bouche, comme cela se pratique encore en Berberie où le voile reste à proprement parler un *vêtement de dessus*. Les hommes même dans l'antiquité classique portaient le voile en des circonstances graves : les prêtres se voilaient pour les sacrifices, Œdipe se voila pour prier les Euménides, Enée pour sacrifier à Athénée, etc.

Or, le vêtement de dessus était par excellence chez les Grecs la *chlamys*, manteau léger et court venu de Thessalie ou de Macédoine, c'est-à-dire des anciens thraces ou peuples hamaxèques. Ce fut d'abord un vêtement de femme usité dans l'Asie Mineure, pays des Amazones et des Kimmeriens, vêtement que portait Didon la phénicienne (1), et qui fut plus tard le costume de cheval, adopté par les jeunes gens d'Athène.

Cette chlamys, se retrouve très nettement dans le mot Agelmous ⊙] ‖ Ꭲ, nom moderne du voile noir des Imouchar. De plus, si nous consultons le dictionnaire d'Estienne, nous voyons que *Chlamys* est peut être le même mot que chlœna χλαῖνα, « vêtement qu'on » ajoutait par dessus tous les autres » et que portaient notamment les femmes de Cyme. Ce manteau avait dû être primitivement noir, car le même radical, sinon le même mot s'emploie pour désigner la laine et plus particulièrement la laine teinte en noir (χλανίς), puis enfin le *voile noir* porté dans les funérailles non-seulement par les femmes mais aussi par les hommes.

Le mot *chlœne* se retrouve encore dans le mot kabyle du Djurjura اسليل *achellel* et اجلال *ajellel* (2) qui est un « vêtement de dessus en laine », et dans خلال *khelal* « vêtement de laine pour femme ». Les changements du ج *j* en ش *ch* et en خ *kh* comme celui de ل *(L)* en

(1) Virgile, Enéide IV, — 137.

(2) جلال en arabe signifie voile ou couverture de cheval.

ن (N) sont de ceux cités dans toutes les grammaires berbères comme fréquents quand on prend les mêmes mots dans des dialectes différents.

Il n'est pas sans intérêt, à propos de ces Lemta-Amachek, ou guerriers *masqués*, de dire quelques mots sur l'étymologie de ce vocable ; la linguistique nous revelant à ce propos quelques détails qui se rattachent au moins indirectement à notre sujet et corroborent quelque peu nos affirmations.

L'origine première du mot *masque* reste assez incertaine même dans les meilleurs dictionnaires, mais le berbère permet peut être d'éclairer la question. Les lettres constitutives de ce mot sont M (a) S K, les mêmes que celles du mot *amasek* ou hamaxèque. Ne serait-ce pas encore ici l'ethnique employé pour désigner une chose particulière ou spéciale à un peuple ? Cela n'a rien d'impossible ; les femmes thébaines si voisines des femmes des hamaxèques de Thrace, dont peut-être elles étaient les filles, avaient un voile particulier appliqué exactement sur la figure et percé de deux trous comme un masque. Le mot *masca* (Maska), d'après Littré, a d'abord signifié chez les Aquitains et dans le bas latin « *sorcière* », magicienne, c'est-à-dire une femme, — (comme dans le Djurdjura *ag-Azana*, fille d'Azoun, fille du hal Azoun, amazone) (1). — Or, les premières magiciennes ou sorcières furent sans doute les femmes Tourano-chaldéennes, prêtresses du dieu Enn ou de la déesse Ennya, c'est-à-dire des femmes du peuple Amasek.

Puis, en regard de ce mot du bas latin et de l'aquitain *Masca* sont donnés les vocables *Maschare*, *Mascharar*, qui en provençal et espagnol signifient barbouiller, noircir. Ceci nous rappelle, non-seulement l'usage des femmes kabyles qui, en signe de deuil se barbouillent le visage avec la suie attachée aux marmites, mais

(1) Voir chapitre VII.

encore l'habitude des Touaregs, qui ne se bornant pas à avoir un voile noir sur la figure se teignent encore la peau de la face et des membres, les hommes en bleu et les femmes en bleu ou en jaune : ils emploient pour cela les poudres d'indigo ou d'ocre destinées dans leur esprit à empêcher l'action de l'air sur la peau (1). Le même usage existait aussi chez les Gaëls ; César nous dit (2) : « Tous les Bretons se teignent le corps avec du pastel, » ce qui leur donne une couleur azurée et rend leur » aspect horrible dans les combats. »

Ajoutons encore à ces détails que c'est dans les lois des Lombards que l'on trouve pour la première fois le mot *masca*, sorcière ; et que ces Lombards étaient des descendants des *Avares*, provenant eux-même des *Aorsi* ou Scythes-Hamaxèques, — (Amasek ou *Mazik*) ; tout concorde donc pour rendre plausible l'étymologie que nous proposons.

On voit aussi que ce n'est pas sans quelques raisons que nous avons avancé cette hypothèse qui nous fait retrouver, dans les *Melanchlœne* d'Hérodote, les ancêtres des *Lemta* et des *Touareg*, voilés de noir ; les *Chlamys* et les *Chleïna* antiques ne sont que les prototypes des *Agelmous* et *Achellel*, ou voiles modernes des berbères.

On a invoqué pour expliquer l'usage du voile chez les Touaregs la nécessité de préserver le visage des influences atmosphérique, nécessité qui s'impose dans les pays très chauds comme dans les pays très froids. Cela est possible, et même probable ; mais comme cet usage n'est pas le moins du monde pratiqué par les races originaires du Sahara, c'est-à-dire par les nègres du Soudan, il faut en conclure que ceux-ci, qui sont restés dans le

(1) Duveyrier, p. 431.

(2) César, Liv. V, chap. XIV. — La coutume berbère d'empourprer les cheveux des femmes et des enfants existait aussi chez les Gaulois qui se faisaient rougir les cheveux avec de l'eau de chaux et d'autres préparations ; recherchant ainsi cette teinte rousse qui est restée une beauté en Orient.

milieu convenant à leur race ont le derme moins sensible que les Touaregs, gens de race caucassique qui venus des contrées du Nord de l'Europe, ont conservé les habitudes propres au pays des frimas.

Ce qui tendrait à le prouver, c'est que chez ces mêmes Touaregs la suprême distinction consiste à avoir un pardessus en peau (1) ; c'est un vêtement ajusté et élégant, un vêtement de chef ou de riche, et nullement la peau de bête dont s'affuble le sauvage. Ce genre d'habillement si peu en rapport avec le climat, ne serait-il pas un vieux reste des traditions que les Leinta *pellati* avaient importé dans le Sahara après avoir reçu eux-mêmes de leurs ancêtres hamanèques, parmi lesquels à côté du *Melhanchlœnes,* Hérodote place les *Budins* grands porteurs de fourrures.

Qui nous dit aussi que ce n'est pas depuis que les femmes touaregs ont abdiqué leur rôle de femmes guerrières, quelles ont cessé, contrairement aux prescriptions islamiques, de porter ce voile de leinta, resté ainsi le vêtement national du combattant touareg.

(A suivre.) L. RINN.

(1) Duveyrier, p. 406.

LE MÉTAGONIUM & L'ACRA MÉGALÈ

(Suite. — Voir le nº 180.)

V. Il n'a existé en réalité qu'un seul Métagonium

En présence de toutes ces discordances, la critique a le droit de se demander si tous ces Métagônion si divers de noms, de nature et d'emplacements, sont bien une seule et même localité. Le géographe Mannert veut bien le reconnaître pour presque tous, mais il fait une réserve pour le Μεταγωνιον voisin du Molochath (1) : Pour lui, Strabon y a reconnu un cap, le même que Ptolémée nomma plus tard Μεταγωνιτης ἀκρα (2). — M. Marcus, traducteur et annotateur de Mannert, regarde, de son côté, comme étranger à cette identification, le *promontorium Metagonion* de Mela, dont Mannert n'avait pas parlé, et il fait de ce promontoire un cap, placé, dit-il, à l'embouchure de l'Ampsaga, sur sa rive droite, cap sur lequel il pose la ville de Tucca (3).

Nous ne sommes pas de cet avis. Pour nous, tous ces

(1) Mannert (III, 3, p. 487) : « La chaîne du Djebel-er-Rif finit à l'Est, au pied du *Metagonium promontorium* (cap de las Tres Forcas). »

(2) Mannert (III, 6, p. 535) : « Dans Ptolémée, qui place par erreur la ville de Rusadir à l'ouest du cap de ce nom, ce cap porte l'ancien nom grec *Metagônitis promontorium*. A l'endroit indiqué, Strabon place *Métagônium*, qui est, selon lui, un endroit stérile et dépourvu d'eau, ce qui convient parfaitement au cap de Tres Forcas. »

(3) Mannert (Notes de Marcus sur II, 10, p. 678) : « Il serait donc possible que la Tucca de Pline s'élevât sur les hauteurs du cap Métagônium, dont Méla seul a fait mention. »

Métagonion, aussi bien celui de Méla que ceux de Strabon et de Ptolémée, sont des variantes, les unes justes, les autres erronées, d'un Métagônion unique : celui de Timosthènes.

Il est visible, en effet, que cette terre *Métagonite*, que Pline assimilait, d'après les géographes grecs, à la *Numidie*, est le même pays que le *Métagônion*, peuple de *Numidie*, d'Ératosthènes; c'est évidemment aussi le même territoire que ces Μεταγωνια της Λιϐυης d'Hannibal, où se trouvaient des villes appelées Métagônites. D'autre part, la traduction du faux Hécatée : Μεταγωνιον, *ville* de Libye, montre qu'il avait en vue une des villes Métagônites d'Hannibal ou l'un de ses τα Μεταγωνια.

Quant au Métagônion de Timosthènes, on sait trop bien qu'Ératosthènes comptait le portulan de ce marin parmi ses documents les plus précieux, pour qu'on puisse douter que le *Métagonion* de l'un ne soit le *Métagonion* de l'autre (1).

Quant à Strabon, sa remarque que Timosthènes a certainement fait erreur en plaçant en face de Marseille le Métagônion, qui, disait-il, était en réalité en face de Carthagène, montre bien que l'auteur dont il tient cette remarque avait en vue le même Métagonion que Timosthènes, et, par conséquent, celui aussi d'Ératosthènes, d'Hannibal, de Polybe et de Pline. Ce que ce même Strabon disait de cette localité : qu'elle était sans eau et stérile, n'est d'ailleurs que la reproduction de la des-

---

(1) Strabon (II, 1, 40) : « Sur ces questions (il s'agit, dans ce passage, de la Géographie des régions éloignées de la Grèce), on trouve chez Ératosthènes tout autant d'erreurs à relever, et l'on peut dire la même chose de Timosthènes, l'auteur de l'ouvrage sur les Ports. Ératosthènes, je ne l'ignore pas, a dit de cet ouvrage qu'il était supérieur à tous les autres ; mais ceci n'a pas empêché Ératosthènes lui-même de relever chez lui des erreurs, dans la plupart des cas. (Ἐστι δε τοσουτον των μαρτανομενων ἐν αὐτοις ὑπο του Ἐρατοσθενους το πληθος και ὑπο του Τιμοσθενους του τους λιμενας συγγραψαντος ὁν ἐπαινει μεν ἐκεινος μαλιστα τῶν ἀλλων · διαφονωνδε ἐλεγχεται προς αὐτον πλειστα.) »

cription du pays des Nomades, par Hérodote (1), appliquée ensuite par Timée à l'ensemble de la Libye : « Les anciennes traditions, disait Timée, nous apprennent que la Libye est un pays sablonneux, desséché, stérile (2). » On reconnaît encore, à cette ressemblance, que le Μεταγωνιον de Strabon n'est autre que la Numidie d'Hérodote poussée jusqu'aux Colonnes, ou, autrement dit, la Numidie ou Métagônion d'Ératosthènes.

Passons maintenant à Ptolémée. Je pourrais, tout d'abord, le mettre hors de cause, en invoquant le manque absolu d'autorité de ce géographe ; mais on peut fort bien expliquer sa mention d'un Μεταγωνιτης ἀκρον, par une mauvaise lecture de Strabon et par une application erronée au Métagônion de l'expression Ἀκρα Μεγαλη,

---

(1) Hérodote (IV, 191) : « La partie orientale de la Libye, celle qu'habitent les Nomades, est basse, sablonneuse, jusqu'au fleuve Triton. Au delà du fleuve, du côté du couchant, c'est un pays de laboureurs, montagneux, couvert de forêts, hanté de bêtes fauves. (Ἡ μεν γαρ δη προς την ἠω της Λιϐυης την οἱ Νομαδες νεμουσι ἐστι ταπεινη τε και ψαμμωδης μεχρι του Τριτωνος ποταμου · ἡδε ἀπο τουτου το προς ἑσπερης ἡ των ἀροτηρων ὀρεινη τε, καρτα και δασεα και θηριωδης.) »

On voit que, pour Hérodote, le pays stérile et desséché s'arrêtait au fleuve Triton ; mais, comme ses successeurs ne surent jamais bien où se trouvait ce Triton, et cela par l'excellente raison qu'il n'a jamais existé de lac ni de fleuve de ce nom en Afrique, rien ne les empêchait, puisqu'ils ne parlaient pas du pays *de visu*, de croire que le pays des Nomades, aride et desséché, s'étendait jusqu'aux Colonnes. C'est, du reste, ce qui leur est arrivé.

(2) Polybe (XII, 3) : « La fertilité de l'Afrique est admirable. On peut donc accuser Timée non seulement d'ignorance, mais encore d'irréflexion et de puérilité, pour avoir avancé, sur la foi d'anciennes traditions (que, pour mon compte, j'ai laissées de côté), que l'Afrique est un pays sablonneux, desséché, stérile dans toute son étendue. (Τον δε Τιμαιον εἰποι τις ἀν οὐ μονον ἀνιστορητον γεγονεναι περι των κατα την Λιϐυην ἀλλα και παιδαριωδη και τελεως ἀσυλλογιστον και ταις ἀρχαιαις φημαις ακμην ἐνδεδεμενον ἁς παρειληφαμεν ὡς ἀμμωδους πασης και ξηρας και ἀκαρπου ὑπαρχουσης της Λιϐυης.) »

Timée a fleuri une génération avant Timosthènes. Né vers 352, il mourut vers 256.

qui se trouve auprès de ce nom dans ce passage du géographe d'Amasée; nous avons vu, en effet, que la phrase de Strabon pouvait, au besoin, se comprendre de la façon qui suit : « On donne aussi le nom de » Grand Cap près du fleuve, et de Métagônion, à une » localité aride et stérile », ce qui venait à dire que le Grand Cap près du fleuve et le Métagônion étaient une même localité, et que, par conséquent, le Métagônion, ou Métagônitès, comme ce nom était écrit ailleurs, était un cap : Μεταγωνιτης ἀκρον.

Reste Méla. Au premier abord, son affirmation qu'il existe *dans l'Est* un cap nommé *Métagonion*, paraît échapper à toute critique; mais, en y regardant de plus près, on s'aperçoit vite que l'épithète *promontorium*, appliquée à son Métagônium, trouble singulièrement sa propre description géographique, et que tout embarras, au contraire, disparaît, si l'on détruit cette qualification. On voit, en effet, que, dans son chapitre sur la Numidie, il donne à ce pays comme limite orientale le *fleuve Ampsaga* (1). Il devrait en résulter que, dans le chapitre sur l'Afrique Propre, qui confinait à la Numidie, il devrait faire commencer ce pays à l'ouest, à ce même *fleuve Ampsaga*. Et cependant, il n'en est rien : il la fait commencer à ce *cap Métagonium* (2), ce qui amène à ce résultat, absurde en logique, que deux pays limitrophes n'avaient pas la même limite commune. M. Marcus, il est vrai, a essayé d'esquiver cette difficulté en supposant qu'il existait, à droite de l'embouchure de l'Ampsaga et y touchant, un cap, sur lequel cet auteur a aussi placé la ville de Tucca (3); malheureusement pour sa thèse, ce cap n'existe pas en réalité sur le terrain.

---

(1) Méla (I, 6) : « Numidia ad ripas exposita fluminis Ampsagæ. »

(2) Méla (I, 7) : « Regio quæ sequitur a promontorio Metagonio ad Aras Philœnorum prope nomen Africæ usurpat. »

(3) Mannert (Notes de Marcus sur II, 10), p. 678 : « Méla cite,

Il est bien plus simple, dès lors, de rendre au mot Métagônium la signification normale qui lui est donnée peu après par Pline, c'est-à-dire le sens de *Numidie*. La phrase de Méla, purgée de ce malencontreux mot *promontorium*, cesse, dès lors, d'être embarrassante. Dans le premier cas, on lira : « La Numidie ou Métagônium s'étend jus» qu'aux rives du fleuve Ampsaga ; » et dans le second : « La région qui vient ensuite et s'étend de la Numidie ou » Métagônium jusqu'aux Autels des Philènes, est nom» mée, dans l'usage, Afrique Propre ». Ajoutons que, s'il avait existé réellement un cap Métagônium près de l'Ampsaga, il y aurait eu, dans l'antiquité, cette rencontre singulière que, là-même où les Grecs faisaient finir une région nommée arbitrairement *par eux*, et pour des raisons qui ne pouvaient exister que *pour eux*, Μεταγωνιον, il se serait justement trouvé un cap nommé *par les indigènes* aussi *Métagonium*, dans leur propre langue. Cette rencontre est tellement invraisemblable, qu'on a droit d'en conclure qu'elle n'a pas eu lieu.

Ainsi donc, et pour conclure, nous voici devant un *nom* sur lequel les plus anciens géographes sont d'accord pour y voir une région de la côte de Libye faisant face à la Gaule, à l'Espagne et au détroit des Colonnes, et peuplée de villes soumises à Carthage. D'autre part, des auteurs, les plus récents en date, y ont cru voir un cap, mais cela dans des conditions telles, qu'elles permettent de reconnaître facilement qu'ils ont commis une confusion. La solution du problème posé à la science nous paraît donc devoir être celle-ci : Ce nom a eu, dans l'origine, une signification de *région* sur laquelle on ne se trompait pas; puis il y a eu une éclipse, pen-

---

près de l'embouchure de l'Ampsaga, le *Promontorium Métagonium* comme faisant la limite entre l'Afrique Propre et la Numidie. »

Il serait donc possible que la Tucca de Pline s'élevât sur les hauteurs du Cap, dont Méla seul a fait mention.

dant laquelle ce sens s'est perdu, si bien que, lorsque le nom est revenu en lumière, il a reçu, par suite d'une erreur due à des causes fort explicables, une signification nouvelle et erronée : celle de *cap*. La science, par conséquent, n'a aucun compte à tenir de cette attribution nouvelle, et doit, par suite, supprimer des cartes antiques de la Libye toute indication d'un *cap* Métagônion et d'un *cap* Métagônitis ; — et cela, en dépit des affirmations douteuses de Strabon, et même des affirmations positives de Méla et de Ptolémée.

VI. Le nom du Métagonion est d'origine grecque. Sa vraie signification.

L'on a cherché l'étymologie du nom Μεταγωνιον dans les langues phénicienne et libyenne (1). Sans doute, ceux qui ont cru pouvoir la retrouver dans le phénicien ont fait le raisonnement suivant : « Le Carthaginois Hannibal a fait entrer ce nom dans une inscription à la » gloire de ses armes ; donc, ce nom appartient à la » langue qu'il parlait, et, par conséquent, au phénicien. » Mais ce raisonnement ne ressort qu'en apparence du texte de Polybe. L'inscription de Lacinium, comme je l'ai dit, était bilingue : Hannibal avait dans son armée une grande quantité de mercenaires grecs, tirés de l'Italie méridionale, de la Sicile et de la Grèce propre ; lui-même savait le grec, et il a même composé un peu plus tard, dans cette langue, une histoire de ses campagnes (2), qu'il adressa aux Rhodiens pour les exciter contre les Romains au profit d'Antiochus. Il a donc voulu, dans la

(1) Je me rappelle positivement, mais il m'a été impossible de retrouver où, avoir lu, *dans un ouvrage sérieux*, que ce mot venait des mots indigènes *Metag-Iouneh*, dont le sens était, si je me rappelle bien, que les Numides *ne bridaient pas leurs chevaux*.

(2) Carl Müller (*les Fragments des Historiens grecs*, édition Firmin Didot), au nom Hannibal.

partie grecque de son épigraphe, être compris des Grecs, et il a dû employer pour cela les noms géographiques dont ceux-ci se servaient d'habitude. Le rusé Carthaginois y devait même trouver un avantage que sa prudence ne devait pas dédaigner, celui de ne rien apprendre de nouveau au commun des Grecs sur les pays libyens. C'était, en effet, un des principes de la politique phénicienne, de soustraire ce pays à la connaissance des marchands étrangers à leur race ; et cela au point qu'autrefois ils coulaient bas, sans pitié, tout navire non phénicien surpris par leurs croiseurs rangeant la côte de Sicile dans la direction de la Sardaigne, ou descendant la côte d'Espagne dans la direction des Colonnes d'Hercule (1).

La vérité est que ce nom Μεταγωνιον est purement grec, comme nous l'apprend Pline (2). Mannert, qui a fait avant nous cette remarque, a même ajouté que ce nom signifiait *succursales* (3) ; mais cette explication n'est pas confirmée par l'étymologie. On trouve bien, en grec, le mot Μεταγενης, qui signifie *né plus tard*, et qu'on peut comprendre d'une *création plus récente* de ces comptoirs ; mais la formation régulière de Μεταγενης, en ethnique, donnerait Μεταγονιον par un ο, et non Μεταγωνιον par un ω. D'autre part, le verbe Μεταγω, qui a le sens de *trans-*

(1) Strabon (XVII, 1, 19) : « Au dire d'Ératosthènes, les Carthaginois, si quelque navire étranger suivait la côte dans la direction de la Sardaigne ou dans celle des Colonnes d'Afrique, le coulaient à fond ; et c'est pour cela, ajoute-t-il, qu'on n'ajoute pas foi à la plus grande partie des récits qu'on a faits sur les pays d'Occident. (Φησι δ' Ἐρατοσθενης... Καρχηδονιους δε καταποντοῦν, εἰ τις τῶν ξενων εἰς Σαρδω παραπλευσειεν ἢ ἐπι Στηλας· δια δε ταυτ' ἀπιστεῖσθαι τα πολλα των ἑσπεριων.) »

(2) Pline (V, 3) : « Ab Ampsagâ Numidia est Metagonitis terra *Græcis* appellata. »

(3) Mannert (II, 3, p. 253) : « On pourrait penser que les villes tyriennes éparpillées sur la côte occidentale jusqu'aux Colonnes, faisaient partie des villes libo-phéniciennes, ainsi que les établisse-

porter, indiquerait fort naturellement une *colonie;* mais il donne comme dérivé, Μεταγωγια par un γ, et non Μεταγωνια par un ν.

Ces deux étymologies écartées, le grec ne nous en fournit plus qu'une, qui fait venir ce nom des deux radicaux Μετα (après) et Γωνια (angle, coin, pointe). Μεταγωνια signifierait donc : *qui fait suite à l'angle, à la pointe*.

Lorsqu'on jette, en effet, les yeux sur une carte de la terre, dressée sur les données admises du temps d'Alexandre le Grand, on reconnaît que la partie occidentale de la Libye y forme une grande pointe (Ἀχρα Μεγαλη), un grand promontoire (Μεγα Ἀκρωτηριον). Dès lors, les Grecs ont bien pu, ne connaissant pas de nom indigène pour cette région, lui donner l'un ou l'autre de ces noms. Par suite, ils ont pu aussi attribuer à la côte s'étendant de la Grande Pointe à Carthage, le nom de Μεταγωνια, *qui fait suite à l'angle* (dessiné par l'Ἀχρα Μεγαλη). De là les noms dérivés : Μεταγωνιον, au singulier neutre; τα Μεταγωνια, au pluriel neutre, et la mention des αἱ πολεις Μεταγωνιται χαλουμεναι. De là, plus tard aussi, ce rapport observé par Strabon entre l'Ἀχρα Μεγαλη et le Μεταγωνιον, rapport mal compris par lui et par d'autres, et qui a valu à la science antique les mentions erronées des caps cités par Méla et Ptolémée.

---

ments des Carthaginois dans ces parages; toutefois, il paraît que les habitants étaient dans une position plus subordonnée vis-à-vis de Carthage. Ce qui nous autorise à le croire, c'est d'abord le nom de *Metagonia* que portaient ces villes, et qui nous a été transmis par les auteurs grecs : villes Métagonites, c'est comme qui dirait *succursales* (Μεταγωνια, πολεις των Μεταγονιτων). Une preuve plus décisive, c'est qu'Hannibal envoya 4,000 hommes de leurs troupes à Carthage, pour y servir, en même temps, de garnison et d'ôtages : d'où il faut conclure que leur fidélité était suspecte. »

On remarquera que Mannert en prend ici à son aise avec le texte. Il parle de villes des Métagonites, quand Polybe a mentionné des villes appelées Métagonites. De plus, il écrit Μεταγονιτων par un ο, quand le texte l'écrit par un ω. Il y a là une petite fraude germanique, peu digne du savant géographe.

VII. De l'Acra Mégalè.

La seule mention bien positive que l'antiquité nous ait laissée de l'Ἀχρα Μεγαλη, est dans cette phrase déjà citée, dont le sens définitif se trouve être fixé par les chapitres précédents : « On mentionne aussi, près du fleuve, » une Acra Mégalè et un Métagonion. Celui-ci est une » localité aride et stérile. »

Mais, en dehors de cette mention, j'en ai retrouvé une autre, perdue et cachée dans la partie du périple dit de Skylax qui a été ajoutée et cousue à l'ouvrage primitif par le 2ᵉ Skylax de Cariande. Cette suite, qui était connue par l'antiquité comme un opuscule à part, sous le nom de περιπλουν ἐκτος των Ἡρακλεους Στηλων, a été rattachée au périple original de la façon suivante, que l'étude de ce document m'a permis de découvrir. Après avoir tout d'abord ajouté, du premier jet, à la suite du manuscrit, une centaine de lignes qui l'ont mené au bout de son sujet, le 2ᵉ Skylax s'est relu ; et, s'apercevant de quelques omissions faites par lui, il les a réparées par des notes marginales ou interlinéaires, placées aux dernières lignes de l'ancien texte ou dans le cours du sien. Un copiste, qui, bien sûr, ne s'est pas occupé de savoir si son opération ne nuisait pas au sens des phrases, a, depuis, interpolé maladroitement ces notes dans le texte qu'il copiait, ce qui l'a rendu fort souvent inintelligible. Dans un travail encore inédit, j'ai fait, pour dégager ces notes, et pour leur rendre leur position primitive en marge ou entre les lignes du texte, de grands efforts qui, je l'espère, ne sont pas restés infructueux ; et c'est pendant ce travail, que j'ai retrouvé dissimulée dans le texte, une deuxième mention de l'Ἀχρα Μεγαλη.

Vers la fin, en effet, du § III le manuscrit qui nous est parvenu porte la série de mots suivante : νησος ἀχρα πολις μεγαλη λιμην ἀχρος ἡ πολις και ὁ κολπος ἐν αὐτῃ. Ce groupe ne forme pas une phrase régulière ; car, si l'on y comprend

bien le passage qui le termine : « La ville et le golfe se trouvent dans *celle-ci* », on se demande en vain à quoi se rapportent les mots ἐν αὐτῃ. Ce ne peut être effet aux deux mots qui précèdent ἡ πολις (c'est-à-dire à λιμην ἀκρος), d'abord parce qu'un port ne peut renfermer un golfe, et ensuite parce que ἐν αὐτῃ, étant au féminin, ne s'accorde pas avec λιμην ἀκρος, qui est au masculin. On ne peut non plus songer à πολις μεγαλη, et quant au mot νησος, il est trop loin.

Pour arriver à un sens raisonnable, il faut donc recon-
naître que, dans cette phrase, se cache une de ces
interpolations si fréquentes dans cette partie du texte;
nous avons donc recherché qu'elle était cette interpola-
tion, et, après plusieurs combinaisons, nous avons
reconnu que la seule qui pût nous fournir un sens
admissible, consistait : 1° à placer en interligne les mots
Ἀκρα et Μεγαλη ; 2° et à rejeter en marge de cet interligne le
membre de phrase ἡ πολις και ὁ κολπος ἐν αὐτῃ.

Cette correction nous donne :

...νησος Ἀκρα πολις Μεγαλη λιμην ακρος | ἡ πολις και ὁ κολπος ἐν αὐτῃ

Ce texte ainsi rétabli, nous avons pu reconnaître ce qui était arrivé à l'origine : le continuateur, après avoir inscrit son texte à la suite de l'ouvrage, s'est relu, et s'est aperçu qu'il n'avait pas mis de titre à cette suite, pour faire pendant aux titres de chapitres existant plus haut dans le périple primitif. Il inséra donc en interligne, à l'endroit où il allait être question des Colonnes d'Hercule, le *titre* Ἀκρα Μεγαλη, pour indiquer que c'était dans cette région que se trouvaient les localités mentionnées à la suite de ce titre; puis, pour bien en fixer le sens, il ajouta en marge que c'était dans cette Ἀκρα Μεγαλη que se trouvaient la ville et le golfe dont il allait être question

un peu plus bas (1). Or, ce golfe est facile à reconnaître sur la carte : il consiste dans la dépression du rivage où se trouvait la ville de Tigghi (Tanger), et il avait d'ailleurs été signalé déjà par Ératosthènes sous le nom de Κολπος Ἐμπορικος (le golfe des Marchands ou des Comptoirs), ainsi que par Polybe sous le nom phénicien de golfe *Saguri*, qui a le même sens qu' Ἐμπορικος.

Du reste, ce n'étaient pas seulement cette ville et ce golfe qui existaient dans l'Ἀκρα Μεγαλη du 2e Skylax, c'étaient un bon nombre de ports, de caps, d'estuaires, de fleuves, dont j'aurai plus tard à parler en détail. Il suffit à mon sujet de montrer que la définition que l'étude du mot Μεταγωνιον amène logiquement à donner du nom Ἀκρα Μεγαλη, se trouve confirmée par l'étude du texte du Périple de Skylax.

Ce qui résulte aussi de l'ensemble de ces recherches, c'est que ces deux noms Ἀκρα Μεγαλη et Μεταγωνιον, créés dans un même but, et qu'on trouve plusieurs fois rattachés l'un à l'autre, ont été évidemment forgés en même temps par le même auteur grec, pour les faire figurer sur une même carte de Libye. Ceci nous permet de faire remonter au temps de Timosthènes et du faux Hécatée, la première mention de l'Ἀκρα Μεγαλη.

Mais, est-ce Timosthènes qui a inventé ces noms? Je ne le crois pas. Cet auteur ne s'occupait que d'un portulan et n'avait pas d'intérêt, pour le but de son travail, à donner cette division à la côte de Libye. Cette division sent le géographe de profession. Or, en examinant tour à tour la physionomie des œuvres qui ont paru avant le

(1) Périple de Skylax (§ III) : « Après les Colonnes d'Hercule, le marin qui s'avance vers la mer Extérieure, en tenant la Libye à sa gauche, rencontre un *Grand Golfe* s'étendant jusqu'au cap Hermaïa. Au milieu de ce golfe, se trouvent un canton et une *ville* de Marins... On les nomme le golfe Kôtès. (Μετα δε Ἡρακλειους Στηλας εἰς το ἔξω πλεοντι ἐχοντι την Λιβυην ἐν ἀριστερᾳ κολπος ἐστι μεγας μεχρι Ἑρμαιας ἀκρας... Κατα δε μεσον του κολπου κειται ποντιων τοπος και πολις... Τῳ δε κολπῳ Κωτης (ὀνομα). »

portulan de Timosthènes, on est obligé de rejeter tous leurs auteurs, sauf un seul : Éphore de Cumes. Il serait trop long de reproduire les détails de cet examen, dont le résultat, d'ailleurs, n'est pas d'une certitude suffisante pour qu'on puisse le présenter autrement que comme probable.

VIII. Histoire des mots Métagonium et Acra Mégalè

Ces points éclaircis, il est maintenant très facile de rétablir, au moyen de quelques liaisons qui se présentent d'elles-mêmes à l'esprit, l'histoire des deux noms qui nous ont occupés. C'est ce que nous allons faire maintenant :

De fort bonne heure, à notre avis, un géographe grec, qui est fort probablement Éphore, voulant dresser une carte de la Libye, vit que sur cette carte la côte s'étendant de Carthage à l'Océan se trouvait tout naturellement divisée en deux parties à peu près égales par les Colonnes d'Hercule (1) ; il voulut donner à chacune d'elles un nom distinct. Mais, comme il ne leur connaissait pas de nom indigène, attendu que les Carthaginois ne laissaient pénétrer personne de ce côté, notre auteur crut devoir leur créer deux noms artificiels dans sa propre langue : il emprunta le premier de ces noms à la forme angulaire que l'un des pays dessinait sur sa carte (2), et le second nom au voisinage où l'autre pays se trouvait du

---

(1) Je dis : *à peu près égales*, parce qu'Éphore croyait les Colonnes d'Hercule beaucoup plus rapprochées de Carthage qu'elles ne le sont réellement. Il plaçait notamment près des Colonnes, l'île de Kalatha (la Galite), qui dépend de la Tunisie actuelle. Du reste, son opinion a duré pendant une bonne partie de l'antiquité. Il la tenait lui-même d'Hérodote.

(2) Homère représentait la Terre comme un disque circulaire émergeant d'une mer extérieure. Quand on sut que c'était un globe suspendu dans l'espace, on conserva la forme circulaire à la *Terre*

premier. Il nomma donc l'un Ακρα Μεγαλη *(la Grande Pointe)*, et l'autre Μεταγωνιον *(qui vient après la Pointe)*.

Faute de noms plus exacts, ceux-ci furent adoptés par l'école grecque, qui, d'après son habitude, leur créa des dérivés et des analogues. Au lieu d'Ακρα Μεγαλη, les uns écrivirent Μεγα 'Ακρωτηριον (le Grand Promontoire), qui a le même sens. Au lieu de Μεταγωνιον au singulier neutre, d'autres écrivirent Μεταγωνια au singulier féminin ou au pluriel neutre. On employa aussi les mots Μεταγωνιτης γη, Μεταγωνιτης χωρα. Les villes de cette côte devinrent les πολεις Μεταγωνιται καλουμεναι. Il se pourrait même bien qu'un de ces écrivains se soit figuré que ce mot Μεταγωνιον, au pluriel Μεταγωνια, ait été un mot libyen signifiant *ville*, en grec πολις. On peut tout croire, en fait d'erreur scientifique, de la part des demi-savants de la Grèce, les pires qui aient jamais existé.

Quoi qu'il en soit, l'École accepta ces données, sans trop s'appesantir sur l'origine des deux noms, du moins sur l'origine du second, dont le sens ne sautait pas aux yeux comme pour le premier. Timosthènes, Ératosthènes, le faux Hécatée, employèrent le second pour désigner la côte qui s'étendait des Colonnes à l'Afrique Propre. Il en fut de même des aventuriers grecs qui servirent de lieutenants à Hannibal, dans sa guerre d'Italie. Nous en dirons même autant d'Hannibal, qui parlait et écrivait le grec. Aussi, dans la partie de son inscription de Lacinium destinée à être lue et comprise par les Grecs, les expressions τα Μεταγωνια et αἱ πολεις Μεταγωνιται καλουμεναι, furent-elles celles qu'il employa pour indiquer cette côte et les villes maritimes de cette région.

---

habitée, puis on allongea ce cercle en ellipse, d'Orient en Occident, de deux fois son diamètre. Les contours extérieurs des continents continuèrent donc à avoir sur les cartes la forme de lignes courbes, et l'Afrique, bornée au Nord par une longue ligne droite (Méditerranée), à l'Est par une courte ligne droite, se trouva être figurée comme un triangle rectangle allongé à hypothèse légèrement convexé ; la pointe occidentale y eut la forme d'un grand cap.

Et le fait montre bien que, malgré leur désaccord apparent, Timosthènes, son contradicteur inconnu, et Ératosthènes, avaient raison tous les trois quand ils disaient, l'un que le Metagônium était en face de Marseille, l'autre qu'il était en face de Carthagène, le troisième qu'il se trouvait à la hauteur des Colonnes d'Hercule : il remplissait en effet ces trois conditions.

Ainsi, nul doute ne s'élève sur le sens de ces noms jusqu'à Polybe, qui sait fort bien, lui aussi, ce que c'étaient que les Métagonia et villes Métagonites d'Hannibal.

Mais, à partir de ce moment, la signification de ces deux mots se trouble. Et cela, tout naturellement. C'est que Carthage vient d'être prise par Scipion ; — que l'accès des pays d'Occident est ouvert aux voyageurs de la Grèce ; — et que le premier soin de ces visiteurs a été de réviser les travaux de leurs prédécesseurs.

Polybe, le premier, a déjà, au début de la 3e guerre Punique, parcouru la côte, de Carthage au fleuve Sala. Bien qu'il connût la division artificielle de ses prédécesseurs, et qu'il n'en ignorât pas le sens, il n'a pas hésité à la laisser de côté, pour lui substituer une division plus naturelle : Au lieu de deux parties, il en a admis trois, habitées chacune par un peuple différent : les Maures, les Massésyliens, les Massyles. Néanmoins, ce n'est pas son ouvrage qui troublera tout d'abord les idées géographiques des Grecs sur la Libye ; car il l'a laissé dans la bibliothèque des Scipion, où il n'y aura guère que des Latins qui en prendront connaissance ; aussi, le 2e Skylax, une génération après Polybe, parlera-t-il encore de l'*Acra Mégalè* comme d'une région renfermant un golfe et une ville et signalera-t-il encore avec ce golfe et cette ville, au fond de ce golfe, des fleuves et des villes qu'il énumérera plus loin dans son œuvre.

C'est donc seulement Artémidore qui donnera le premier coup à la tradition antique. Chargé par sa patrie Éphèse, d'une mission politique pour Rome, il poussera

jusqu'à Gadès. Là, il interrogera les Phéniciens, les Ibères, les Maures sur ce Métagônium, peuple de Numidie, qu'Ératosthènes a placé aux Colonnes d'Hercule. Ces indigènes, peu versés naturellement dans l'étude de la géographie d'Éphore, répondront, tout naturellement, qu'il n'existe dans la région indiquée aucun peuple nommé Métagônium. Sur quoi, Artémidore, sans pousser plus loin ses recherches, publiera qu'Ératosthènes a trompé les savants en mentionnant des pays qui n'existent pas. C'est à cet acte de légèreté d'Artémidore que se devra le trouble qui se produira sur la signification de ces deux noms.

En bonne critique, cette déclaration d'Artémidore aurait dû décider les savants de la Grèce à supprimer tout simplement de leurs cartes et de leurs livres le Métagônion et l'Acra Mégalè ; mais il n'était pas dans les habitudes de l'école grecque d'exécuter ce genre de suppressions. Pour cette école, toute énonciation, qui avait une fois figuré dans un livre, fût-ce la plus étrange fantaisie qu'eût pu créer l'imagination d'un aède ignorant, devenait comme sacrée, et restait acquise à la science. Tout au plus, si l'observation forçait absolument les savants à reconnaître fausse une donnée quelconque, ils s'en tiraient en la dénaturant, en la dépaysant, et en lui cherchant, à l'aide de ces combinaisons ou de quelque autre, un moyen détourné de se maintenir parmi les faits acquis.

Ce fut ce qui arriva pour le Métagônion : Artémidore avait déclaré qu'il n'existait pas de pays ni de peuple de ce nom. Les uns tinrent cette négation comme non avenue ; d'autres crurent qu'elle n'était valable que pour les environs des Colonnes, et en furent quittes pour rejeter le Métagônion plus à l'est.

Posidonius, par exemple, semble avoir su ce que c'était que l'Αχρα Μεγαλη et le Μεταγωνιον d'Éphore, de Timosthènes et d'Ératosthènes ; mais, devant la remarque

d'Artémidore, devant l'inanité de ses propres recherches (car lui aussi vint à Gadès), ce savant n'ose plus trop rien avancer, et le Métagônion cesse pour lui d'être une région pour n'être plus qu'une localité. Il lui conserve, d'ailleurs, l'aspect que lui avait donné l'école (d'après la description que Timée avait faite de la Libye) : il le laisse aride et stérile. Quant à l'emplacement de cette localité, puisqu'elle ne peut plus être aux Colonnes, *limite* donnée par Éphore, Posidonius juge à propos de la reculer jusqu'au Molochath, *limite* donnée par son maître Polybe aux Maures et aux Massésyliens.

Tite-Live, en sa qualité de Latin, semble avoir ignoré de quoi il s'agissait, et il s'en est tiré en supprimant la mention des *Métagonia* et des *villes Métagonites*, quand il l'eut rencontrée sous la plume de Polybe.

Strabon connaît, par à peu près, les affirmations diverses de Timosthènes, d'Ératosthènes, d'Artémidore et de Posidonius, et les reproduit ; tout cela le trouble. En attendant qu'il étudie à fond la question, il penche évidemment à croire que l'ancienne école a mal compris la signification des noms 'Αχρα Μεγαλη et Μεταγωνιqν ; que ce ne sont pas deux pays différents, mais deux énonciations qu'il faut rapprocher ; et qu'enfin le nom Μεταγωνιον est celui d'un grand cap (ἀχρα μεγαλη) voisin du Molochath ; pourtant, il ne se prononce pas encore, et se réserve sans doute de se former une opinion définitive, quand il établira la rédaction dernière de la fin de son 17e livre, dont il n'a écrit que le premier jet. Mais cette rédaction dernière, il ne la composera pas : il est vieux, malade, fatigué, et mourra en laissant son œuvre incomplète en ce point. En mourant, il en reste encore à l'hésitation.

Mais cette hésitation, Pomponius Méla ne l'a plus. Il est de la Bétique et sait fort bien qu'il n'y a, en face de ce pays, aucune région nommée Métagônion s'étendant,

comme le voulaient les anciens Grecs, des Colonnes d'Hercule jusqu'à l'endroit *où commence l'Afrique Propre.* « Et cependant, pense-t-il, il faut que ces deux » noms aient signifié quelque chose, pour qu'on en ait » tant parlé. La seule combinaison possible à admettre, » pense-t-il, c'est que le Métagônion était un grand cap » (ἀχρα μεγαλη). Mais ce cap ne peut exister ni aux Colonnes, » ni au Molochath, pays que je connais ; *il est donc* » *probable* qu'il existe à l'endroit où l'on dit que finissait » le Métagônion, c'est-à-dire là où finissait l'Afrique » Propre. »

Pline, mieux servi par ses lectures, nous dit que les mots *Terre Métagonite* sont, pour les Grecs, identiques au nom de Numidie. Cette fois, il dit à peu près juste. Néanmoins, il n'est pas lui-même tout à fait exact : le Métagônion, en effet, n'était pas identique à la Numidie, il en formait seulement partie ; et, en outre, la Numidie, telle que la concevait Pline, était bien différente de la Numidie des Grecs, qui s'étendait jusqu'aux environs de Kyrène.

Vient ensuite Ptolémée, géographe de cabinet, qui, faute de moyens de critique, prend le parti d'accepter ses renseignements de toutes mains, et de les distribuer, du mieux qu'il peut, sur sa carte. D'un côté, il connaît, à l'exemple d'Ératosthènes, une terre Métagonite et un peuple de Métagonites sur le détroit d'Hercule ; mais, d'autre côté, il fait comme Strabon du Métagônion, qu'il nomme Μεταγωνιτης ἀχρα, un cap voisin du Molochath, et il en fait autant du *Grand Promontoire* (ἀχρα Μεγα 'Αχρωτηριον).

Quant à Étienne, c'est un grammairien : la question géographique lui est indifférente ; il cite les textes sans trop les regarder, et fait, par erreur, du Μεταγωνιον une ville, à moins que cette erreur n'ait été commise par son abréviateur Hermolaüs.

En somme, voici ce qui résulte de cette étude : c'est que les géographes actuels qui voudront tracer une carte d'Afrique d'après Éphore, Ératosthènes, le faux Hécatée, le 2e Skylax, devront y faire figurer l'Acra Mégalè et le Métagônion à titre de régions embrassant toute la côte de l'Océan à Carthage ; mais que ceux qui voudront tracer une carte positive du même pays, devront absolument en exclure ces deux noms et tous leurs dérivés.

Henri TAUXIER,

Capitaine en retraite.

CORRESPONDANCE DES CONSULS D'ALGER

(Suite. — Voir le n° 183.)

Notice sur le Consulat de M. Philippe Jacques Durand

Avant de partir d'Alger, M. Dusault y avait installé comme consul M. Durand, qui vécut en assez bons termes avec Hadj' Ahmed. Le caractère ombrageux de ce Dey n'eut pas le temps de se manifester à son égard ; car il tomba malade peu de temps après l'arrivée du consul et mourut quelques mois plus tard. Son successeur fût Hassan Chaouch, qui se montra bien disposé pour la France, mais qui se fatigua en moins d'un an des gens qu'il avait à gouverner, et donna sa démission; Ali lui succéda, et ne gouverna lui-même que quelques mois. La famine et la peste sévissaient à Alger; le Bey de Tunis Mourad avait envahi la province de Constantine, et assiégeait cette ville elle-même, dont le Bey avait été tué dans un combat. Hadj Mustapha fut élu Dey. A peine arrivé au pouvoir, il marcha sur Mourad, l'atteignit près de Sétif, le 3 octobre, le battit complètement, lui prit son canon et ses bagages, et le poursuivit l'épée dans les reins jusqu'à la frontière. Le 28 avril de l'année suivante, il marcha contre l'armée marocaine, qui se disposait à s'emparer de Tlemcen, l'atteignit sur l'Oued Djidiouïa, à Hassian Tipazin, et la mit en complète déroute (1).

(1) « Une lettre d'Alger du 2 mai, nous annonce que le Dey Mustapha » à la tête de son armée apprit le 28 avril que le Roi du Maroc s'ap- » prochait avec 50,000 hommes et qu'il devait camper en un lieu » appelé *Acchi Bogazi*. Il lança aussitôt sa cavalerie en avant, et ren-

A l'occasion de ces victoires, M. Durand fit, pour la première fois, des présents officiels d'investiture au Dey; ce fut un fâcheux précédent; car il fallut depuis les renouveler à chaque instant, et on prit même peu à peu l'habitude d'en faire chaque année. Les autres nations, qui cherchaient toujours à prendre la prépondérance sur la France, faisaient des cadeaux plus riches encore que ceux du consulat français, en sorte que cette nouvelle manière de faire ne servit qu'à obérer les différents consuls qui se succédérent, sans leur permettre de lutter avantageusement contre les autres puissances de l'Europe. Cependant, le consulat de M. Durand continua à être calme; il fut protégé par Mustapha dans les circonstances assez critiques d'une révolte, comme il en arrivait si souvent à Alger, sous les prétextes les plus futiles. Vers le printemps de 1705, le Dey déclara la guerre à Tunis pour punir Ibrahim Bey de quelques incursions, et surtout pour se procurer l'argent nécessaire à son trésor épuisé. Bien qu'au commencement de la campagne, il eût battu Ibrahim, dont il s'empara, la fin de l'expédition fut malheureuse; une conspiration s'organisa contre lui pendant son absence; il ne put pas rentrer dans Alger révolté contre lui et s'enfuit à Collo, où il tomba entre les mains de la milice qui l'étrangla après l'avoir promené sur un âne par dérision (1).

Cet événement eut lieu le 5 novembre 1705; depuis longtemps, M. Durand, dont la santé était très mauvaise, sollicitait son rappel; il l'obtint à ce moment même, et

» contra l'armée ennemie auprès d'un ruisseau nommé *Gédia*. Le Roi
» de Maroc fut complètement battu après un combat très sanglant qui
» dura de midi à quatre heures du soir Les algériens ont remporté un
» grand butin de tout espèce, une quantité considérable de chevaux
» et de prisonniers, 3,000 têtes de simples soldats et 50 de capitaines
» principaux. Le Roi de Maroc est, dit-on, blessé. » (*Gaz. de F.*, an 1701, p. 240).

(1) D'autres disent que le fait en question se passa à La Calle, mais ce doit être une erreur.

quitta Alger, laissant pour remplir l'intérim son chancelier, M. de Clairambault.

Lettre de M. de Clairambault à MM. les Maires, Échevins et Députés du Commerce de Marseille

« Alger, le 21 août 1697.

» Messieurs,

» Il y a si peu de choses ici qui puisse mériter votre
» attention que cela me prive de l'honneur de vous écrire
» aussi souvent que je le souhaiterais. Mais, comme je
» ne puis m'en dispenser absolument sans manquer à
» mon devoir, je me donne l'honneur de vous écrire la
» présente pour vous donner avis que M. Dusault a ter-
» miné une affaire qui ne pouvait que donner beaucoup
» de chagrin dans la suite. C'est l'avanie faite au nommé
» Hiérosme Robert, chirurgien, dont vous avez déjà été
» informés; il restait encore onze cents piastres à payer
» à ce sujet, ce qui se devait acquitter en payant en dé-
» duction quinze piastres toutes les lunes, et, comme il
» fallait un temps considérable pour finir de cette ma-
» nière, il était à craindre que cela ne passat en cou-
» tume (1), ce qui détermina ledit sieur Dusault a en
» sortir, moyennant quatre cents piastres Sévillanes,
» qu'il a payé comptant pour toutes prétentions.

» Le Dey ne témoigne plus aucune répugnance à me
» permettre l'exercice de mes fonctions; ainsi, Mes-
» sieurs, je pourrai dorénavant remplir tous mes devoirs
» sans difficulté et il y a apparence que nous serons
» assez tranquilles.

» Quoique M. Dusault vous informe apparemment de
» de tout ce qui se passe en cette Echelle, j'ai cru que
» vous ne serez pas fâché que j'aye quelquefois l'hon-

(1) C'est-à-dire que, suivant les habitudes Turques, la rente mensuelle eût été à jamais exigible.

» neur de vous écrire, ou, du moins, que vous pardonnerez au désir extrême que j'ai de vous faire connaître avec combien d'attachement et de respect je suis, etc. »

Lettres de M. Durand à MM. le Maire, les Échevins et Députés du Commerce de Marseille

« Alger, le 14 mars 1698.

» Messieurs,

» Après vous avoir remercié de nouveau de vos honnetetés et prié de me conserver les assurances de bonté, pour la suite, que vous avez bien voulu me témoigner à Marseille, souffrez que je vous donne avis de l'état des affaires en ce pays, en abrégé à la vérité; mais j'ai cru que, M. Dusault repassant en France, il était inutile pour cette fois de m'étendre plus au long.

» Je suis arrivé le 19 février sur le vaisseau du Roy le *Trident ;* les saluts se sont faits de part et d'autre à la manière accoutumée. J'ai été très-bien reçu des Puissances. Elles m'ont assuré de la passion qu'Elles ont de maintenir la bonne intelligence que Sa Majesté voulait bien qui fut entre la France et Elles. Les affaires sont ici très-tranquilles ; les esclaves en échange de ceux que nous repassions furent envoyés à bord du vaisseau du Roy, avant que les Turcs en descendissent; le rachat de ceux qui appartenaient aux particuliers s'est fait sans discussion. Le Dey a même plus fait, ayant fait remettre entre les mains de M. Dusault, ce qui ne s'était encore jamais pratiqué en ce pays, les échanges que quelques-uns gardaient jusqu'au retour de leurs frères, qui n'ont pu être trouvés faute de numéros dans la dernière recherche. M. Dusault aussi, de son côté, s'est obligé de les renvoyer incessament, comme ils sont en petit nombre, je ne doute pas que la Cour ne l'accorde sans difficulté, cela étant de conséquence. Voilà une affaire terminée.

» Il y a neuf Corsaires en mer ; il en est rentré trois depuis que je suis ici avec trois prises, une Portugaise, une Génoise et une Catalane.

» Il court ici un bruit sourd de mal contagieux ; Dieu veuille qu'il n'ait pas de suite.

» Quand au droit de Cotimo (1), sur quoi vous m'avez fait remettre un mémoire, afin de voir s'il serait possible de le retirer ici, à cause des difficultés que l'on a la-dessus aux pays étrangers à l'arrivée des batiments, les difficultés sont bien plus grandes ici, étant absolument impossible d'innover la moindre chose contre la coutume ordinaire ; il n'est point encore arrivé de batiments ; mais j'ai sondé le gué sous main, et trouvé qu'il n'y faut pas seulement penser.

» Les Consuls qui sont en chrétienté, et par conséquent en pays de loi, le peuvent retirer, si ils veulent y donner leurs soins.

» Je vous puis assurer, Messieurs, que, pour peu que j'y eusse vu de possibilité, j'en serais venu à bout.

» Depuis un an, il n'est venu ici que trois barques ; le peu de commerce qu'il y a leur en doit faciliter la recherche.

» Faites-moi l'honneur de m'écrire quelquefois et de me donner vos ordres, je les exécuterai fidelement.

» Je suis avec respect, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 28 avril 1698.

» Messieurs,

» Je me suis donné l'honneur de vous écrire, le 14 du passé, par le retour du vaisseau le *Trident*; j'ai crû qu'il était inutile de vous en envoyer un duplicata.

(1) *Cotimo*, ou *Cottimo*, droit variable que les Consuls du Levant imposaient, au prorata de la valeur des cargaisons. Le produit était affecté au paiement des dépenses extraordinaires.

» Il ne s'y est rien passé de nouveau qui puisse mériter beaucoup d'attention ; il serait à propos, Messieurs, de détruire autant comme il serait possible les bruits imaginaires que l'on fait courir, tant à Marseille que dans le Levant. A Marseille, suivant ce que Monseigneur me fait l'honneur de m'en écrire, que les Algériens, ou du moins quelqu'un de leurs vaisseaux, ont pris le pavillon du Salé, et m'ordonne d'en demander raison ; nulle apparence n'a donné lieu à ce bruit ; il n'est pas possible que cela puisse arriver, je vous en réponds sur ma vie.

» En Levant, on y a fait courir le bruit que le Roy avait déclaré la guerre aux Algériens ; les Hadjis n'ont osé s'embarquer sur des batiments Français ; le Dey en a eû nouvelles de trois ou quatre endroits et m'en a demandé le sujet ; je ne doute pas que ces bruits ne s'évanouissent d'eux-mêmes. Le dessein de faire augmenter les assurances (1) pourrait bien y avoir de la part, c'est un assez mauvais moyen.

» L'établissement du Cotimo en ce pays est absolument impossible ; je l'ai tenté sur ce batiment avec toute l'activité possible, et n'ai pu y réussir ; c'est la faute de mes prédécesseurs, à laquelle il n'y a plus de remède.

» Le Dey paraît être dans de très bonnes dispositions en ma faveur ; je tâcherai avec soin de le maintenir dans ces bons sentiments.

» Pierre Fort de Marseille, qui s'est perdu en Portugal avec un batiment de Nantes qu'il commandait, a été pris sur un batiment Portugai ; l'équipage l'a déclaré passager, je l'ai réclamé et il m'a été remis ; je l'envoie à Livourne avec les autres Français qui sont

(1) C'est ce qu'on appelle maintenant une *manœuvre de Bourse* ; ce vol déguisé se reproduisait assez fréquemment, et engendrait quelquefois des écarts énormes ; la *Gazette de France* nous apprend, qu'à la fin de 1716, les assurances maritimes sautèrent brusquement de 1 1/2 à 45 p. 0/0.

» ici, dont voici l'état (1). M. de Gibercourt aura soin de les faire passer en France ; ayez la bonté, Messieurs, de faire payer leur passage au patron d'*Orgalec*. La contagion qui est ici m'a fait prendre le parti de les faire passer par ce batiment, au défaut d'aucun pour France.

» Les Puissances d'ici préparent toutes leurs forces contre le Roy de Maroc, dont le fils aîné s'est révolté et leur est venu demander secours ; cela les a empêché d'accorder leurs vaisseaux à un Capidji Pacha qui les leur est venu demander de la part du Grand Seigneur.

» Je suis etc. »

« Alger, le 4 août 1698.

» Messieurs,

» N'ayant laissé passer aucune occasion sans me donner l'honneur de vous avertir de tout ce qui s'est passé en ce pays, je ne doute point que vous n'ayez appris par mes précédentes, la mort d'Hadj'Ahmed, Dey d'Alger, et l'élection d'Assan Chaoux, nommé présentement Babassen, qui est homme de raison et de vigueur ; je m'étais très bien mis auprés du défunt ; je suis encore mieux auprès de celui-ci.

» Il est homme qui prétend pousser la marine d'Alger le plus loin qu'il pourra, employant tout ce qu'il peut pour remettre la course de cette ville en vigueur. Il est sorti, les 13, 14 et 15 juillet, neuf vaisseaux de cette ville ; il s'en prépare six autres, qui mettront à la voile, au plus tard dans trois ou quatre jours, et on commence à travailler à mettre les autres en état.

(1) M. Durand joint à cette lettre un état, comprenant quatre Français rendus par les Algériens : Pierre Fort, de Marseille, — Étienne Ballestre, de la Seyne, — Nicolas Domergue, de Toulon, — François Mallègue, de Marseille, ces trois derniers destinés à être échangés contre les Turcs captifs, suivant convention faite avec M. Dusault.

» L'Amiral et deux conserves ont amenés ici deux
» prises, une d'un vaisseau Portugais fort riche, et
» l'autre d'nn Hollandais qui ne l'est pas tout à fait tant.

» Il y avait sur chacune un passager Français, qui
» m'ont été rendus ; celui pris sur le Portugais a eû for-
» tune, son équipage et un groupe de 365 piastres lui
» ayant été restitués, ce qui ne s'était jamais pratiqué,
» ni avec Français, ni avec Anglais ; l'autre était un
» Dunkerquois, pélerin de Saint-Jacques, nommé Fran-
» çois Made ; le premier un marchand de Saint-Malo,
» nommé Pierre Tiphaine.

» Les affaires sont dans la meilleure situation du
» monde, et vos marchands n'ont à appréhender aucune
» insulte des Algériens. Le Dey, en ma présence, leur a
» recommandé à la Marine de les obliger en ce qu'ils
» pouvaient. La peste a diminué considérablement, et,
» comme voici le temps qu'elle a accoutumé de finir, il
» y a lieu d'espérer que nous en serons bientôt délivrés.

» Je n'ai point laissé prendre de communication à cette
» barque, les matelots n'étant point descendus à terre. »

(La lettre se termine par des protestations de dévouement.)

« Alger, le 27 septembre 1698.

» Messieurs,

» Je me suis donné l'honneur de vous écrire par voie
» de Mayorque ; mais, comme cette voie me paraît très
» incertaine, je vous donne le même avis par celle-ci.

» Le vaisseau le Saint-Jean-Baptiste, capitaine Pascal
» Rouvière, allant de Marseille au Havre, appartenant à
» MM. La Croix et Nattes, parti dudit Marseille le 23 août,
» a péri le 29 à la pointe du jour, a mi-canal entre Car-
» thagène et Oran, et hors d'aucune vue de terre, beau
» temps et vent arrière ; un coup de mer l'ayanf mis un
» peu à la bande, il n'a jamais pu se relever ; son trop
» de chargement principalement a causé son malheur.

» Après avoir été ainsi environ une demi-heure, il s'est
» brisé tout d'un coup en mille pièces, et le fond du na-
» vire est venu sur l'eau ; tout l'équipage s'est noyé, à la
» réserve de six, qui, par un bonheur extraordinaire,
» ont été trouvés sur l'eau par un brigantin de cette ville,
» après avoir été cinq jours et cinq nuits, tous nuds, et
» à la grâce de Dieu ; ils étaient sept, mais un mourut,
» et se noya la veille de leur salut, n'ayant pu y résister,
» ces pauvres gens sont arrivés ici les jambes toutes
» crevées et dans un pitoyable état ; je les ai réclamés, et
» ils m'ont été rendus.

» Voici leur noms :

» Louis de L'Estrade ; Jean Baptiste, marin ; Etienne
» Gaillard, de Marseille ; Antoine Canapet, de la Ciotat ;
» Jean Baverne, de Toulon ; André Bassat, de Frontignan.

» Ils sont entre les mains du chirurgien, qui les vient
» panser, et sont en bonne santé présentement.

» Il est a remarquer, Messieurs, qu'un bateau Espagnol,
» traversant d'Oran en Espagne, les a trouvés sur l'eau,
» et leur ayant préféré quelque barrique d'huile ou autre,
» les a abandonnés.

» J'ai été obligé de donner une récompense aux ar-
» mateurs du brigantin, duquel le voyage a été rompu
» par cette occasion, et qui en a eû tous les soins pos-
» sibles. La somme n'est pas fort considérable, et, de
» même que vous verrez quc je cherche à ménager vos
» intérêts, j'espère que, vous envoyant une attestation
» de toutes choses, vous ne ferez aucune difficulté de
» m'en rembourser.

» La peste est heureusement finie : personne n'en
» meurt ni n'en est attaqué depuis plus de quinze jours,
» et il y a lieu de croire que nous en sommes absolument
» délivrés.

» Les affaires sont très tranquilles et au meilleur état
» qu'on le puisse souhaiter ; je n'oublierai rien pour les
» maintenir ainsi.

» Je suis, etc.... »

« Alger, le 18 octobre 1698.

» Messieurs,

» Je me suis donné l'honneur de vous écrire par » Mayorque et par voie de la Calle, pour vous donner » avis de la perte du vaisseau le Saint-Jean-Baptiste, » commandé par le capitaine Pascal Rouvière, allant de » Marseille au Havre; je m'en rapporte à mes précédentes, » et à ce que les six Français échappés par hasard de ce » malheureux naufrage, que je renvoie, vous pourront » dire sur ce sujet.

» Le 25 du passé, un corsaire de cette ville prit à la » hauteur d'Alicante le vaisseau l'*Espérance* de Dunker» que, capitaine Jacob Rogier, sur ce qu'il le prit pour » Hollandais, n'y ayant que le capitaine et le maître qui » écorchassent un peu le français ; qu'il ne mit point de » pavillon ; que, sautant à bord, il les surprit jetant un » pavillon Hollandais à la mer; et qu'enfin, au lieu de » passe-port, il leur montra, par une simplicité flamande, » l'acquisition de son vaisseau à Flessingue. Le 27 au » soir, il arriva ici; je me fis apporter ses papiers à la » maison du Roy, où, ayant trouvé toutes ses expéditions » en forme, je le réclamai, et fit de grosses plaintes » contre le corsaire. Le Dey, qui est très juste, le traita » comme un malheureux, et l'obligea dans le moment » de remettre le dit capitaine et son équipage en posses» sion de son navire, et que sa tête lui répondrait s'il lui » manquait seulement une aiguille; ce que j'allai faire » exécuter en même temps. Le vaisseau ne resta pas » une heure dans le port entre leurs mains, et tout lui » fut exactement rendu, à quatre chemises de matelot, » six vieilles cuillères d'étain, et quelques couteaux » près, que les esclaves du corsaire avaient dérobés, et » qui ne se purent trouver, ne valant pas en tout six » livres. Le 29, au soleil levant, il était en route pour » continuer son voyage.

» Voici un role des neuf Français, que j'ai retirés, et » que je vous envoie par cette occasion; il n'arrive ici » aucun batiment de prise ou il n'y en ait quelqu'un, ce » qui me donne de continuelles affaires, et m'en donnera » encore davantage à l'avenir, le Dey que nous avons » présentement donnant entièrement dans la course, et » voulant à quelque prix que ce soit, rétablir celle de » cette ville, il ne donne point de relâche aux corsaires, » les obligeant de réarmer aussitôt qu'ils sont rentrés, » ce qui, en détruisant les étrangers, doit donner de » grands priviléges aux batiments Français, et faire va» loir le commerce de Marseille. Ce Dey me témoigne » toutes les amitiés possibles; je me ferai toujours un » plaisir d'employer sa bonne volonté à l'avantage de la » nation.

» Vous ne devez point douter, Messieurs de mon zèle » pour vos intérêts et votre service; je vous le témoi» gnerai toujours dans toutes les occasions, et surtout » par une correspondance très exacte : j'espère aussi » que de votre côté, vous voudrez bien me rendre la » justice nécessaire.

» C'est un abus, Messieurs, de prétendre que le casuel » puisse payer les dépenses extraordinaires; voici un état » au vrai de celles que j'ai été obligé de faire depuis mon » arrivée, y non compris plus de 400 piastres de dona» tives particulières et journalières; je me donne l'hon» neur d'en écrire à Monseigneur, afin qu'il règle le tout. » Je lui propose que vous autres, Messieurs, à l'avenir, » me teniez au moins compte des dépenses pour les Fran» çais que je retirerai, et de celles qui sont imprévues et » nécessaires pour le bien de la nation; que, moyennant » le casuel, je supporterai les ouaïdes (1), les usances et » les donatives journalières qui le consommeront et au» delà; cet article est juste, je demande vos voix pour

(1) Présents coutumiers, offerts en diverses occasions, telles que la fin du Ramadan, la naissance où la circoncision d'un fils du Dey, etc.

» l'obtenir, afin de n'avoir jamais aucune discussion la » dessus.

» J'envoie à M. Eon une lettre de change de quinze » cents livres, à compte desdites dépenses, dont voici » les états certifiés de la nation ; je me donne l'honneur » d'en écrire à Monseigneur, et vous prie de la vouloir » bien acquitter.

» Vous devez considérer, Messieurs, que, quoique cette » place semble à charge au commerce, ne s'y faisant » presque aucun négoce, que cependant, d'elle dépend » la sureté du commerce de France et principalement de » Marseille (1). Qu'il y a ici 22 vaisseaux de course, plu- » sieurs barques et 2 galères, que cette Échelle, sous les » auspices du Roy, facilite à vos batiments des nolis au » préjudice des Étrangers ; que les Anglais connaissent » si bien cette vérité que, quoiqu'ils ne fassent presque » aucun commerce ici, ils ne laissent pas de donner à » leur consul trois mille deux cents piastres sévillanes, » pour quinze cents piastres de donatives à faire tous » les ans, et tout le casuel ; le consul de France a le » double de charges que lui, et la moitié moins de bé- » néfice sans donatives.

» Il ne peut en ce pays sans se ruiner soutenir l'in- » térêt de la nation comme il faut, ni y balancer les in- » trigues de l'Anglais ; mes prédécesseurs en sont des » témoins irréprochables, ils s'y sont ruinés ou ils y ont » péri ; il n'y en a que trop d'exemples, aussi bien que » du préjudice que cela a causé à la nation.

» Ayez la bonté d'ouvrir les yeux là-dessus et de con- » sidérer qu'il n'est pas raisonnable qu'un consul, qui, » pour le service du Roy et le vôtre, est sujet aux bour- » rasques de ce pays, à la peste, et à des discussions » continuelles, soit encore obligé de se ruiner pour faire » son devoir avec honneur et réputation.

(1) En effet, lorsque la France était en guerre avec Alger, tout le commerce du Levant se trouvait en danger.

» Cela posé, comme cela est effectivement, je ne doute » point que vous ne me rendiez la justice nécessaire, » non seulement quant au payement de ma lettre, mais » encore en m'accordant vos voix pour une augmentation » d'appointements et pour un réglement entre nous ; » dont je vous aurai obligation, et dont je vous témoi- » gnerai ma reconnaissance, en vous donnant sujet de » vous louer de ma conduite.

» Les affaires sônt dans une parfaite tranquillité ; la » peste, grâce au Seigneur, nous a quitté, et il y a plus » de 40 jours qu'il n'est mort personne et que personne » n'en a été attaqué.

» Faites-moi l'honneur de m'écrire quelque fois et de » me croire entièrement dévoué à votre service, étant » avec passion, Messieurs, etc. »

« Les Turcs des Galères à Marseille font de grosses » plaintes sur ce qu'on a abattu partie des murailles » de cimetière ; ayez la bonté, Messieurs, d'y donner » ordre.

» Si c'est effectivement un vaisseau d'Alger qui a mal- » traité la barque du patron Touache, le Dey m'en a pro- » mis une sévère justice et exacte satisfaction à son » arrivée ; envoyez-moi un état des dommages par la » première occasion, s'il vous plait. »

« Alger, le 12 décembre 1698.

» Messieurs,

» Je n'ai pas voulu laisser partir ce batiment Espagnol » qui va à Barcelone, sans vous donner avis que j'ai eû » toute la justice possible du Dey au sujet de la contra- » vention faite au patron Touache et à la saïque com- » mandée par le capitaine Pascal ; j'en ai eû ample sa- » tisfaction et tout à l'avantage de la nation ;

» Je vous en écrirai plus amplement à la prochaine

» occasion ; je vous prie seulement d'une chose, qui est » de faire accuser juste les capitaines et patrons qui font » de pareilles plaintes (1).

» Le patron Touache a accusé une boutte d'huile et » une boutte de vin ; cela est faux, la boutte d'huile s'est » concentrée en un très-petit quarteau, qui est le même » qui a été pris, suivant le rapport des quatre Génois, » qui m'ont été rendus aussi bien que l'huile, et les » bouttes de vin en deux flasques seulement. Vous pour- » rez questionner la-dessus lesdits Génois, lorsque je » vous les renverrai.

» Quant à la saïque (2), on m'a rendu les six Grecs et » Maltais, un porte-voix, une flamme ; il y avait encore » quelques bagatelles, que j'ai laissées en compensation » d'un sac de biscuit que le Corsaire lui avait donné.

» Ledit Reis a été mené à la maison de l'Agha, et con- » damné à 500 coups de baton, pour le mal traitement » fait auxdits équipages.

» Je suis faché du mal traitement fait à l'équipage de » la barque ; quant à la saïque, le capitaine Pascal a eu » fortune d'en être quitte pour quelque bastonnade ; il » n'avait autre passeport que celui du Consul, avec » lequel il y avait neuf mois qu'il naviguait ; peut-être, » si le Corsaire l'eut amené, y serait-il resté esclave. C'est » un coureur de Levant, que j'ai connu à Tripoli, avec » un passeport de dix années.

» Tels gens, Messieurs, ne font ni votre bien ni celui » de la nation ; je souhaite que ce châtiment lui apprenne » à suivre les ordonnances de sa Majesté.

» Je suis, etc. »

---

(1) C'était une des plus grandes causes de discussion ; les capitaines marchands exagéraient la valeur de leurs pertes, et on n'arrivait pas à s'entendre.

(2) Petite barque, dite aussi *chebek*.

« Alger, le 12 janvier 1699.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de » m'écrire du 13 octobre seulement le 16 décembre.

» Les affaires d'ici, Messieurs, sont au meilleur état » que vous le puissiez désirer pour la tranquillité publi- » que. Car, pour la notre particulière, elle est un peu » altérée par un soupçon de peste, qui, semblant rouler » sous l'eau, nous donne lieu d'appréhender ce printemps » quelques bourrasques.

» Le Dey et les Puissances continuent d'être très rai- » sonnables, et, grâce au Seigneur, me paraissent très- » bien portés en ma faveur. Je tâcherai avec un soin » extrême, de les entretenir dans cette situation, et pour » vos intérêts, pour ceux du public, et pour ma réputa- » tion.

» Un des plus sûrs moyens pour y parvenir est de ne » rien demander que de juste et de ne laisser trainer » aucune affaire.

» Vous aurez appris par les lettres que je me suis » donné l'honneur de vous écrire, par Barcelone et » Mayorque, quelle justice j'ai exigé au sujet des con- » traventions faites au patron Touache dont vous me » parlez, et au capitaine Pascal allant à Toulon avec une » saïque ; il suffit de vous répéter ici en abrégé qu'on » m'a rendu les dix chrétiens, savoir quatre de la barque » et six de la saïque ; et tout ce qui avait été pris, sui- » vant le rapport des mêmes chrétiens, lesquels étant » entre mes mains, j'ai envoyé avec le truchement pour » reconnaître toute chose. En voici le mémoire, et le » Reis a été condamné à 500 coups de baton pour répa- » ration et sur le champ transporté au logis de l'Agha, » lieu ordinaire des exécutions des Turcs.

» M. de Vauvré m'avait averti de la première contra- » vention, et j'ai découvert la seconde. Vous pouvez » compter, Messieurs, que je périrai plutôt cent fois que

» de laisser quelque chose en arrière. Je veux faire » mon devoir en votre avantage ; mais, Messieurs, vous » devez contribuer à m'y aider en trois moyens ; savoir :

» En n'aigrissant jamais les choses à la Cour ; cela est » de conséquence.

» En obligeant les patrons d'accuser juste.

» Et en ne couvrant point de batiments étrangers, » sous quelque prétexte que ce puisse être (1). Ce n'est » point l'Intention de la Cour que j'en réclame aucun.

» Le premier moyen, Messieurs, est fondé sur ce qu'il » est bien plus aisé de détruire que de construire, et » qu'il faut entrer un peu dans les raisons d'autrui, » avant de mettre les fers au feu. Votre tranquilité en dé- » pend. Les Algériens ont trouvé 200 batiments Français » à la mer sans seulement leur demander le passeport, » quoique tous les batiments Portugais qu'ils ont pris, » ils les ayent trouvé avec pavillon français (2) ; ils ont » donné du biscuit et de l'eau a plus de vingt qui en » manquaient ; ils ne s'en sont plein qu'à moi. Plus de » vingt leur ont tiré des coups de canon (3) et tué du » monde, entre autres le commandant de la *Charente*, » qui tua cinq hommes il y a onze mois au plus honnête » des Corsaires d'Alger, le plus brutalement du monde, » lequel cependant, quoique avec un vaisseau de 40 ca- » nons et 300 hommes, ne tira pas un seul coup.

» Ils ne disent mot cependant, et s'il arrive qu'un » malheureux, indigne d'être de leur nombre, fait une

---

(1) Le Dey délivrait au commerce Français un certain nombre de passeports ; mais il arrivait, malgré les Ordonnances, qu'on en prêtait à des navires Italiens, et autres, ce dont les Algériens se plaignaient avec raison.

(2) Voir la note précédente.

(3) On eut toujours beaucoup de peine à empêcher ceux de nos navires de commerce qui étaient bien armés, d'ouvrir le feu, sans autre explication, sur les navires Barbaresques, alors même qu'on était en paix avec eux. Presque toutes les *ruptures* viennent de là.

» contravention, qui est chatiée exemplairement d'abord » qu'elle est sue, d'abord tout est en feu et tout le monde » cri : *Tolle;* un peu de flegme et d'indulgence sont né- » cessaires.

» Le second moyen, je m'en plains sur ce que le patron » Touache a accusé un tonneau d'huile, un tonneau de » vin et plusieurs agrés ; sur le rapport certain des » quatre Génois, le tonneau de vin est faux ; le Corsaire » n'en a pris que deux bouteilles. Le tonneau d'huile » m'a été remis ; c'est un baril qui ne tient pas une mil- » lerolle et demi ; c'est le même et au même état qu'il a » été enlevé ; et, *plusieurs agrès;* il n'y en avait pas pour » trente sous.

» Quand au passeport, le capitaine Pascal en avait » seulement un du Consul de Mil, avec lequel il y avait » neuf mois qu'il naviguait. Jugez si avec telle pièce j'au- » rai pu le réclamer, si le Corsaire l'eut amené.

» J'ai déja remontré aux patrons qui sont venus de » Livourne une partie des raisons que vous me mandez » au sujet du Cottimo.

» Je les leur ferai encore mieux comprendre avec » votre lettre ; après quoi, tant pis pour eux, s'ils n'y » veulent pas entendre. Je ne le puis exiger que de leur » volonté ; d'autant que, de force, ils se plaindraient aux » juifs, les juifs au Dey, auprès duquel cela ferait un » mauvais effet, outre que je n'y avancerais rien, non » plus que ceux qui ont voulu tenter quelque nouveauté. » Soyez persuadés que je n'oublierai rien pour vous en » faire avoir satisfaction.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 20 mai 1699.

» MESSIEURS,

» Vous aurez sans doute reçu ma lettre, par laquelle je » vous rendais compte de l'arrivée, du séjour, et de l'in-

» tention de l'escadre Anglaise en cette rade, et de tous » les mouvements, démarches, etc., que je me suis » donnés pour éluder leurs mauvaises intentions, savoir » de nous faire déclarer la guerre, de faire la paix des » Hollandais, d'avoir ici un magasin en toute franchise, » etc. (1). Vous pourrez voir le tout dans ma précédente » du 16 avril. Grâces à Dieu, malgré les présents considérables qu'ils ont distribués, ils en sont sortis à leur » honte et n'ont rien obtenu ; ce n'a pas été sans peine » de ma part ; mais, enfin, j'en suis assez récompensé » par l'honneur que j'en reçois d'être utile à votre commerce. Soyez persuadés que je ne m'endormirai jamais » sur vos intérêts et sur mon devoir.

» Cependant permettez-moi de me plaindre de vous à » vous-même ; il part deux batiments de Marseille pour » ici ; vous savez la contravention faite par les habitants » de Minorque au sujet de la barque du patron Roux, venant de Livourne, qui s'y est perdue ; vous savez qu'ils » ont retenu et voulu vendre un homme et cinq femmes, » Turcs appartenant au Dey ; vous êtes chargés d'en » procurer la justice. Vous devez savoir de quel intérêt il est ici quelle soit prompte, le tout s'étant passé » presque à la vue d'Alger, et le Dey y étant interessé ; » et cependant vous ne me donnez aucune nouvelle là-dessus, ni de ce que vous avez fait sur ce sujet.

» Au nom de Dieu, Messieurs, ce sont encore plus vos » affaires que les miennes. Songez que je suis votre serviteur et que vous devez m'aider et de vos avis et de » vos soins ; le bien des affaires le demande. Ce n'est » point que je veuille disputer de lettres et réponses » avec vous ; je ferai toujours mon devoir ; c'est l'unique bien de vos affaires qui me fait agir, et je suis » assez libre de toute ostentation.

» Je suis, etc.

(1) La flotte Anglaise était commandée par l'amiral Aylmer.

» Ces Insulaires tyrannisent furieusement tous vos » batiments qui y touchent ; cela est de grosse conséquence. »

« Alger, le 24 juillet 1699.

» MESSIEURS,

» La copie de la lettre que je me donne l'honneur » d'écrire à Monseigneur et que je vous prie de faire » tenir à Monsieur le Bret après l'avoir lue, vous informera de tout ce qui s'est passé ici depuis l'arrivée du » vaisseau du Roy le *Téméraire*.

» Il est facheux que nous-mêmes fassions notre » malheur ; tout ce que la flotte Anglaise, ses présents, » ses offres, ses remuements n'avaient pu faire ni seulement altérer, nous a pensé arriver par un de nos » vaisseaux.

» Il y a eû deux véritables séditions coup sur coup ; le » Dey, au désespoir, et craignant pour sa tête, qui est ordinairement le but des révolutions de ce pays. Si quelqu'un de vous, Messieurs, avait pu être témoin d'une » pareille bourrasque, des peines, des mouvements, et » des risques nécessaires pour l'apaiser, peut-être connaitriez-vous mieux ce que c'est qu'Alger, et chercheriez-vous du moins avec quelque plaisir les occasions, » si ce n'est de faire du bien, au moins de dédommager » un pauvre diable qui vous sert avec zèle dans un pays » où rien ne se fait qu'en donnant ; essuyer des pestes, » courir bourrasque et se ruiner n'est pas affaire convenable à un honnête homme.

» Tout est presque apaisé (1), et j'espère que, dans » peu, je ramènerai les affaires à leur premier état,

(1) Il y avait eu des fuites d'esclaves à bord du *Téméraire* ; comme toujours, les propriétaires d'esclaves s'étaient ameutés, et avaient demandé vengeance au Dey, qui n'avait pas d'autre moyen de calmer la sédition que de faire indemniser les plaignants de leurs pertes.

» qui était sans doute le plus tranquille qui eut jamais
» été en ce pays ; tout cela ne sera rien, à condition que
» l'esclave sauvé avec le canot sera payé. Je suis, etc. »

« Alger, le 24 août 1699.

» MESSIEURS,

» Il n'y a pas trois jours que j'ai reçu la lettre que vous
» m'avez fait l'honneur de m'écrire par voix de La Calle,
» datée du 22 mai.

» Ce batiment partant à l'imprévu pour le même lieu,
» je n'ai pas le temps de vous répondre aussi ample-
» ment que je le souhaiterais ; j'y suppléerai à la pre-
» mière occasion, n'en laissant passer aucune sans me
» donner l'honneur de vous écrire.

» C'est aux distributeurs de passeports et non aux
» Consuls a y tenir si fort la main, et, de votre connais-
» sance même, vous n'ignorez pas que quantité de
» Génois trouvent moyen d'en obtenir, malgré tous les
» réglements dont vous m'avez envoyé l'imprimé (1).

» Vous m'obligerez, Messieurs, et il est de votre jus-
» tice, de ne donner créance aux plaintes des patrons
» qu'avec connaissance de cause ; vous m'assurez que
» vous prendrez ce parti. Vous en savez les consé-
» quences.

» J'ai reçu avis du paiement des 2,288 livres, je sais
» parfaitement ce que Monseigneur m'a mandé sur ce
» sujet ; est-il bien possible, Messieurs, qu'aucun de
» vous ne daigne considérer quel est le Gouvernement
» d'Alger, ni connaître vos véritables intérêts !

» Faites réflexion, que rien de conséquence ne s'y fait
» sans présents ; vous savez que les Turcs sont gens
» sans discrétion, qui demandent toujours et ne veulent
» pas être refusés ;

(1) Voir les notes précédentes sur le prêt abusif des passeports.

» Qu'il faut presque toujours donner, tantôt aux uns,
» tantôt aux autres ; que, faute d'une bagatelle, les af-
» faires pourraient aller à l'extrémité.

» Vous savez tout cela, mille autres choses encore
» inutiles à rapporter, et, cependant, au lieu de tacher à
» procurer quelque soulagement à un de vos plus affec-
» tionnés serviteurs assurément, il semble par votre
» article que vous me reprochiez la grâce et la justice
» que Monseigneur m'a rendue (1).

» Songez, Messieurs, qu'un Consul Anglais a ici 3,200
» piastres Sévillannes d'appointements et 1,500 piastres
» pour donations tous les ans, le tout payé à Alger, et le
» casuel.

» Qu'un Consul Français, qui a la préséance et bien
» plus d'embarras, a 6,000 livres qui rendues à Alger ne
» valent pas plus de 4,500 ; après cela, étonnez-vous si
» les Anglais ont souvent emporté la balance dans les
» affaires de conséquence.

» Alger ne vous rend rien ; mais il fait la sureté de
» toutes vos Echelles (2), de vos batiments et de votre
» commerce.

» Cela signifie, Messieurs, que je me recommande à
» vos bonnes volontés ; le casuel ne m'a valu l'année
» passée que 220 piastres, et cette année 160 jusqu'à
» présent.

» La restitution des esclaves retenus injustement à
» Minseque est absolument nécessaire ; je ne puis reve-
» nir de mon étonnement qu'ils aient été refusés aux
» Galères. J'en écris fortement ; ayez la bonté de me
» seconder, l'autorité du Pavillon le demande ; ayez la
» bonté d'y donner attention. Vous aurez sans doute
» appris les deux séditions arrivées coup sur coup au

(1) Cette phrase fait allusion à l'augmentation d'appointements, que venait de recevoir le Consul.

(2) C'est toujours le même argument, très vrai, mais peu en faveur auprès de la Chambre de Commerce.

» sujet des esclaves sauvés, ou noyés voulant le faire, à » bord de M. Le Chevalier de Forbin, et celui sauvé à la » mer avec le canot. Les séditions n'ayant ordinaire- » ment pour but que la tête du Dey et des Puissances, » elles en ont été si épouvantées que le Dey n'a pu encore » en revenir.

» Je puis assurément dire que j'ai disposé de tout ce » que je voulais à l'avantage de la Nation ; je ne dispose » plus de rien.

» Il m'a rendu justice à la vérité depuis ; mais plus de » grâce.

» Je ne sais si, avec le paiement de l'esclave sauvé, » avec le canot qu'il faudra payer, je remettrai les choses » au même état qu'elles étaient, que les Turcs mêmes » disaient que pour obtenir du Dey quelque chose, il » fallait s'adresser à moi.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 3 septembre 1699.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de » m'écrire du 14 août.

» Le commerce d'Alger est si peu de chose, qu'il y » vient très-peu de batiments et principalement de Mar- » seille ; je ne laisse pas de prier M. Eon de vous donner » avis du départ des batiments qui pourront venir à sa » connaissance.

» Vous avez appris, Messieurs, par le retour des ga- » lères et par ma dernière, que les habitants de Minorque » n'ont donné aucune satisfaction sur les Turcs et sur » le chargement retenus contre le droit des gens. Vous » voyez qu'il est besoin de nouvelles diligences de votre » part. Vous en savez les conséquences, et pour l'au- » torité du Pavillon du Roy, et parceque cela se passe » en vue d'Alger, et que le Dey y a intérêt. Je serais fa-

» ché que ma lettre du 16 avril ne vous soit pas par- » venue ; vous avez appris d'ailleurs le peu de succès » des Anglais en ce pays. Ils n'ont pu s'empêcher de se » plaindre de la hauteur des Algériens à leur égard ; » peut-être leur en eussè-je donné une autre raison » plus considérable, si les séditions causées par la fuite » des esclaves, dont je vous ai amplement informé, » n'avaient rompu mes mesures, et n'avaient interrompu » l'extrême confiance que le Dey me témoignait.

» Comptez, Messieurs, sur mon devoir et sur votre » service ; je ne dors pas, et il ne tiendra pas à moi que » vous ne soyez contents de mon zèle.

» Je vous remercie, Messieurs, d'avoir fait payer mes » appointements, et voudrais bien vous remercier d'une » augmentation qui serait très-nécessaire, n'y ayant pas » ici de l'eau à boire à qui veut faire son devoir.

» Le patron Charles Bertrand, qui vous rendra la pré- » sente, vous rendra compte des plaintes qu'il est venu » faire ici, sur ce qu'il a été enlevé par une Galiotte » d'Alger, qui lui a pris tout son chargement et s'est ban- » nie à Tétouan (1). Voilà ce qui s'est passé la-dessus, et » l'affaire en est à ma perquisition.

» Le Dey a protesté d'en rendre entière justice, et m'a » assuré qu'il fera en sorte qu'il n'y aura rien de perdu.

» Il s'est fait informer par les habitants de Cherchel » qui sont en cette ville de ceux qui avaient pris part à » l'armement, et de ceux qui composent son équipage, » qui sont tous dudit Cherchel.

» Il envoya d'abord deux spahis, avec un rôle, avec » ordre aux Aghas de Cherchel et de Tenes, de saisir » tous les effets qui pourront leur appartenir et d'arrêter » et lui amener pieds et mains liés tous ceux pourront » revenir dans la suite, et de déclarer aux habitants dudit

(1) C'est-à-dire : avait été se réfugier au Maroc, pour y vendre sa prise, et se soustraire au châtiment que le Dey eût fait infliger au Reïs.

» Cherchel que, s'ils ne trouvent moyen de faire revenir » la dite Galiotte et les effets qu'elle a enlevés, qu'il les » rendra tous responsables du payement (1).

» Il envoie, de plus, par un vaisseau qui doit partir » demain, auquel il ordonne de toucher à Tétouan, un » homme exprès pour réclamer ladite Galiotte, l'argent » et les effets, dont je lui remettrai ce soir un mémoire » en Arabe entre les mains; tous les Reïs et Grands » Écrivains se sont joints à mes demandes, et ont prié » le Dey d'en faire une justice exemplaire. Il s'y prend » d'une manière qu'il y a lieu d'en espérer peut-être plus » de raison qu'on n'en pourrait obtenir en Chrétienté » d'un forban qui se serait retiré dans un pays ennemi » des deux parties intéressées.

» Le Dey a fait donner au patron Bertrand une chaloupe, » une ancre et tout ce qui lui pouvait être nécessaire.

» Il m'a remis deux Français passagers de la Rochelle, » pris sur un Portugais, allant des Canaries à la Madère; » je vous les enverrai incessament. J'ai donné avis à » Cadix et à Tunis, et les ai priés, aussi bien que vous, » Messieurs, d'avertir partout qu'une Galiotte armée de » 3 canons, 8 pierriers, de 18 à 20 bancs, munie de mon » passeport, s'est bannie d'Alger, afin que chacun y » prenne garde. Je suis, etc. »

« Alger, le 12 septembre 1699.

» Messieurs,

» J'ai eu l'honneur de répondre amplement le 24 du » passé à celle que vous m'avez fait l'honneur de » m'écrire du 14.

(1) Il est peut-être bon de remarquer ici, que le système tant attaqué de la *responsabilité collective*, était déjà employé par les Deys, qui avaient sans doute reconnu que c'était un bon moyen d'action sur les indigènes.

» Je ne doute pas que la mienne du trois de ce mois ne » vous soit parvenu par le patron Ferrand.

» Le Dey se donne tout le mouvement possible pour » nous rendre satisfaction au sujet de la Galiotte qui » s'est bannie à Tétouan. Il attend la réponse de ce qu'il » a écrit au Caïd dudit lieu, sur la prière qu'il lui a fait » de se saisir de ce qu'il pourrait des marchandises en- » levées et de l'argent, et de les lui renvoyer.

» Trois personnes de ladite Galiotte qui sont revenues, » sont aux fers. Le Dey me promet positivement que je » serai content, et vous devez compter, Messieurs, que » je n'oublierai rien de ce qui sera à mon pouvoir et de » mon devoir.

» Souffrez que je vous recommande toujours les Turcs » qui sont à Minorque; le Dey les attend de la sureté du » Pavillon du Roy; cela est de conséquence.

» Il y a douze vaisseaux dehors, et les autres sortiront » incessament.

» Je suis, etc. »

H.-D. de Grammont.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Le **Dictionnaire Gazier,** tout récemment publié par la librairie A. Colin et Cie, a déjà remplacé dans les classes, comme sur les tables de travail, les dictionnaires jusqu'ici en faveur. L'auteur, M. A. Gazier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, n'y donne pas seulement un vocabulaire très correct des mots usuels de notre langue, avec prononciation et étymologie (lorsqu'il y a lieu de les indiquer), définition précise, synonymes et contraires, exemples ; on y trouve en outre un millier d'articles encyclopédiques se rattachant à l'agriculture, aux sciences, à l'histoire, à la géographie, à l'hygiène, à l'industrie, à la législation, à la vie pratique. Les objets peu connus sont figurés en des vignettes très finement exécutées avec légendes ; les termes techniques, groupés méthodiquement, sont expliqués par des *figures d'ensemble.* On y compte en tout 700 gravures et 19 cartes. Le *Dictionnaire Gazier* forme un volume in-12 de 800 pages, portatif, d'une impression très soignée, sous une reliure en toile élégante et solide, tranches rouges. (Prix : 3 fr. 30.)



Pour tous les articles non signés :

Le Président,

H.-D. de Grammont.

Alger. — Typ. A. JOURDAN.

LETTRES DE TOUAREG

Sept Imouchagh (ou Touareg) (1), en ce moment détenus à Alger (2), ont été autorisés par l'administration supérieure à donner de leurs nouvelles dans leur pays.

Plusieurs savent écrire et ils ont, à deux reprises différentes, rédigé un certain nombre de lettres. Nous donnons ci-après le fac-simile et la traduction (sous toute réserve) de sept d'entre elles.

C'est la première fois que nous avons entre les mains des lettres de Touareg à Touareg et que nous pouvons constater l'emploi des *Tifinagh* (caractères berbères) pour les besoins ordinaires de la vie. Jusqu'ici nous n'avions rencontré, en dehors des contes et des histoires publiés par le général Hanoteau, que de courtes inscriptions sur des rochers, des armes, des bijoux ; car dans leurs relations avec nous ou avec les musulmans des États limi-

(1) Quatre, Kounnan, Amoumen, Mostan et Tacha, appartiennent à la tribu noble des Taitoq, qui a son principal établissement à Asilet, à l'ouest du Djebel-Hoggar, par environ 23°, 42' lat. N. et 0°, 1' long. E. Deux, Chikkat' et Aggour, sont des Kel-Ahnet, tribu de serfs ou Imghaden des Taitoq. Le septième, Abdesselem ben El Hadj Ghadi, est fils d'un Chambi dissident.

Ces Touareg ont été faits prisonniers par le caid des Chamba d'El-Golea, au mois d'août 1887, alors qu'ils étaient venus en incursion sur notre territoire et que, avec un rezzou composé de 45 mehara, ils avaient déjà enlevé 130 chamelles à nos gens. Contrairement aux habitudes traditionnelles de nos nomades de l'extrême Sud, les Chamba, ayant repris leur bien, après avoir tué huit de leurs ennemis, n'ont pas mis en liberté leurs prisonniers et ils les ont conduits à Ghardhaia. C'est là un fait extrêmement important, car il montre que, grâce à nos installations dans l'extrême Sud, les nomades commencent à avoir confiance dans notre protection.

(2) Février 1888.

trophes, les Touareg se sont toujours servi pour leur correspondance de l'intermédiaire de marabouts ou de tolba employant la langue et l'écriture arabes (1).

Aussi ces lettres offrent-elles, à tous les points de vue, un très réel intérêt.

Tout d'abord, il est curieux de constater, en plein XIX[e] siècle, l'emploi habituel d'une écriture en boustrophédon rappelant par son aspect les plus anciennes inscriptions de l'antiquité classique. C'est le plus souvent vers un coin de la page que l'écrivain commence ; il continue de droite à gauche ou de gauche à droite ; et, arrivé vers la marge opposée, il tourne son papier pour aller perpendiculairement ou en sens inverse.

Pour la lecture point n'est besoin de changer la position de la feuille, car les tifinagh n'ont ni haut ni bas, ni droite ni gauche (2). Ordinairement les mots ne sont pas séparés, ce qui rend la traduction toujours incertaine ; cependant dans l'un de ces écrits le rédacteur a pris soin de séparer les mots d'une façon aussi originale que précise.

Le contenu de ces lettres met bien en relief l'importance du rôle de la femme chez les Berbères ; tous ces écrits contiennent ou des phrases directement adressées aux maîtresses de maisons ou des compliments à des dames haut placées et désignées nominativement. Par

(1) L'existence de l'écriture berbère moderne a été pour la première fois signalée en 1847 par un de nos Collègues actuels de la Société historique, et l'un de ses fondateurs, M. le général Boisonnet, alors capitaine directeur des affaires arabes de la province de Constantine. Ce fut par ses soins que le journal asiatique publia, en mai 1847, le premier alphabet en tifinagh ; alphabet qui lui avait été donné par un taleb du Touat.

(2) Sauf D et M (⊓]) ; le premier doit avoir sa ligne transversale dans la direction de l'écriture, le second doit l'avoir dans une direction perpendiculaire. Quant à ⁝ et ... (GH et Q) ces deux lettres peuvent se confondre sans inconvénient, car elles se substituent l'une à l'autre et en réalité ne sont qu'une seule et même lettre ; un G très dur.

contre, on n'y rencontre aucune formule religieuse ; nous sommes ici bien loin des mœurs des sémites.

Toutes ces lettres, écrites surtout pour rassurer les familles, montrent l'impression profonde faite sur ces Touareg par nos procédés administratifs ou par la vue de nos villes et d'Alger en particulier ; à tous les points de vue, elles mettent aussi une fois de plus en évidence la grande valeur des travaux des Hanoteau, Duveyrier, Letourneux, etc.

La phraséologie Tamachekt est plus simple et plus rudimentaire encore que celle de l'arabe ; cependant il y a chez ces Aryens d'Afrique certaines expressions figurées qui se rapprochent, comme idée, de celles en usage dans nos langues européennes.

Au point de vue linguistique plusieurs mots sont instructifs ; aussi avons-nous cru devoir donner, pour les plus importantes de ces lettres, le mot à mot de la traduction et quelques remarques sommaires. Nous signalerons seulement ici l'existence dans ces lettres du sigle ⊥ ou T qui avait souvent embarrassé les lecteurs d'inscriptions rupestres et que l'on avait cru être un ⋈ G mal fait, alors qu'en réalité ce sigle, d'après l'ensemble du texte, est la figure de deux | (N) se suivant.

A. — LETTRE COLLECTIVE

Voici ce que moi Amoumen j'ai dit, je salue toutes les autorités du Mzab.

Voici ce que moi Chikkat' j'ai dit, je salue toutes les autorités du Mzab.

Voici ce que moi Aggour j'ai dit, je salue toutes les autorités du Mzab.

Voici ce que moi Kounnan j'ai dit, je salue toutes les autorités du Mzab.

Voici ce que moi Mostan j'ai dit, je salue toutes les autorités du Mzab.

Voici ce que moi Tacha j'ai dit, je salue toutes les autorités du Mzab.

Voici ce que moi Abdesselem j'ai dit, je salue toutes les autorités du Mzab.

Kounnan vous dit qu'il dépérit. Ici on nous a raccourci l'entrave. Que va-t-on faire de nous. Toi (femme) tu n'as plus aucune certitude à notre égard.

Qu'il y a-t-il de meilleur que de jouer, de s'engraisser, d'aller faire pâturer, de surpasser les autres (à la lutte); ici chacun se meurt.

Dis à l'interprète : pourquoi ne nous as-tu pas envoyé de lettre ? Envoie nous ici toutes les nouvelles sur ce qui s'est passé depuis notre départ.

Interprète tu nous as oubliés ; nous, nous sommes cependant presque tes enfants.

TRADUCTION MOT A MOT

DE LA LETTRE COLLECTIVE

LIGNES *(a, b, c, d, e, f, g)*

:	Oua	Ceci
•:|	nek	moi
|⊐⊐	Amoumen	Amoumen (1)
/|	ennan	disant
⁝‖⁝	ehoulagh	je salue, je souhaite le bien, le bonjour (2)

(1) Les six lignes sont identiques sauf quelques détails insignifiants ; le nom propre seul diffère.

(2) On traduit ordinairement *ehoul* ‖⁝ par saluer mais comme c'est la même racine que ‖⁝ *ehel* jour, je crois que l'expression « souhaiter le bonjour » est préférable, lorsqu'elle est en situation.

|	en	de
]•⁚⁚ ‖	el Khakem	les hakem (1), les autorités
|⊓⊐	emdan	ils sont au complet = (tous)
:	oui	ceux
|	en	de
⊟#	Zab	Mzab (2)

LIGNE *(h, h', h'')*

|	Ina	A dit
|:⁝	haoun	à vous
||•:	Kounnan	Kounnan
≮]	ami	il se flétrit (3) ;
||⊙⊐	emousanen	étant dans l'état (pluriel)
‖ T✱+	tezzegil	a été raccourcie l'entrave
⁝⊓	diha	ici.
]	ma	Quoi ?
‖][	fell	sur
:|	ennegh	nous,
⊙⊟	abas	est détruite
⁝T+	tougéhi	la certitude
]⁝	hem	à toi (femme)
‖][	fell	sur
:|	ennegh	nous

(1) C'est le mot arabe الحاكم.

(2) Les Touareg disent, indifféremment, Zab, Nzab ou Mzab.

(3) ≮] ami se flétrir, déssecher sur pied, se dit surtout des plantes.

LIGNE *(i, i')* (1)

]	ma	Quoi?
.+⊓	idati	passe avant
ǁ ⊓	ieddel	il joue
8...	iekkel	il s'engraisse
I3+	ietedhen	il fait pâturer
⊡⊓	edis	dans le voisinage
][	iouf	il surpasse
I≤	ien	un.
Λ	ed	Ici
+]	immet	se meurt, devient mort
⊡ ǁ	ales	homme
•:	ek	chaque.

LIGNE (*k*, *k'*, *k''*)

I	En	Dis
⊡	as	à lui
:	oua	ce que
⋮	eha	est dans
I⊐✱O+	torzéman	l'interprète
ǁ][]	ma foul	pourquoi
:	ou	point
:I⋮	hennegh	à nous

(1) Notre collègue, M. Motylinski, présente une autre traduction qui est fort possible. Il regarde ce passage soit comme une espèce de suscription, soit comme une salutation explicite : +⊓] *emdet* (complétez), *el qabdhlin, ed siflian, ed Matileski* (le capitaine et les officiers et Motylinski). Cet exemple montre combien sont toujours délicates les traductions de ces sortes de textes où il n'y a ni voyelle ni séparation entre les mots.

⊓≤:⊡+	tessouid	tu as envoyé
+:O+	tiraout	lettre?
≤:⊡	essoui	envoie
:I	ennegh	à nous
⊓	ed	ici
I ǁ ⊡	isselan	des nouvelles (masculin)
I⊓⊐	emdan	(elles) sont complets
:	oua	ce que
⊡	es	depuis
⊐ ǁ ⊡+	tesselem	vous avez appris
O][3	dheffer	derrière
:I	ennegh	nous
I⊓⊐	emdan	étant complet.

LIGNE *(m, m')*

I⊐✱O+	Torzéman	Interprète
ǁ≤•:	kaïnan	toi
⊓:++	tettaoud	tu as oublié
:I	ennegh	nous (régime).
3I•:I	nekennidh	nous (explétif)
#I	neazz	nous sommes proches de
+≤	aït	les fils
•:	ek	de toi (1)

---

(1) M. Motylinski pense qu'il faut lire •:+#I nezzaitek, et traduire « nous pensons à toi. » Je ne connais pas le verbe +≤#, mais ce verbe est très plausible ; c'est la 4ᵉ forme de ≤# *ezzai* connaître, être en relation avec. — Pour la correction de ma traduction il faudrait d'ailleurs dans le texte *aït en ek*, or la proposition I *en* manque dans le texte.

B. — LETTRE DE KOUNNAN

Voici ce que moi Kounnan j'ai dit : je donne le bonjour à Mokhammed, à Tabakanet qui est une sauvegarde, et à Amaïna. Je donne la première place dans mes salutations à toi, aux marabouts et aux cherfa.

Voici ce que vous dit Amoumen : tout le monde est bon pour nous. Rassurez-vous, le gouvernement nous traite bien, mieux que tout ce qu'on a pu dire. Va, tu peux dire à sa famille, ne craignez rien. Je salue monseigneur Ag Keratchi et aussi Azida la femme qui a enfanté de nombreux enfants, un vrai goum, dont il est le père.

Voici ce que moi Kounnan j'ai dit : je donne le bonjour à tout le monde. Quant à nous, nous sommes sains et saufs à Alger ; nous sommes sains et saufs : ceci dépasse tout ce qu'on peut imaginer.

Toujours, pour nous, il y a l'écuelle de l'abondance (1).

Voici ce que moi Kounnan j'ai dit : je donne le bonjour à monseigneur Ag Keratchi, ne vous effrayez pas.

Voici ce que moi Kounnan j'ai dit : l'interprète et le commandant supérieur du Mzab ont été bons pour nous.

LETTRE DE KOUNNAN

(*Mot à mot*)

LIGNE (*a*, *b*)

:	oua	Ceci
•:I	nek	moi

(1) C'est-à-dire : nous sommes bien nourris ; les Touareg, bien que très sobres au besoin, sont aussi excessivement gloutons et apprécient d'autant plus la bonne et copieuse nourriture qu'ils en sont plus privés. Ils mangent ici du couscous, des dattes, et, sur leur demande, du riz, denrée qu'ils ont chez eux.

II•:	Kounnan	Kounnan (1)
II	innan	disant
⁝II⁞	ehoulagh	je souhaite le bonjour
I	en	à
Π]::]	Mokhammed	Mokhammed (2);
+I•:8+	Tabakanet	à Tabahanet (femme)
+I]Ǝ+	tedhamenet	étant une sauvegarde
I≤]	Amaïna	à Amaina (3) (femme).
⁝II⁞	nehoulagh	Je donne le bonjour
I	en	de (en)
II	ennan	disant
•	a	ça
⁝+Π	dategh	je mets en avant
•:	ek	toi
Π	ed	et, avec
:: :Ɑ	Chioukh	les chioukh (marabouts)
Π	ed	et
•ƎOƆ	Cherfa	les Cherif (4).

(1) La lettre •: (K) manque ; il arrive souvent qu'on écrit qu'une seule fois deux lettres semblables se suivant, quand d'ailleurs le sens et la prononciation le permettent. Ici II•:I *nekounan* ne peut être le pronom explétif *moi*.

(2) Il s'agit sans doute de Mohammed-ag-Seddik, le frère de la mère d'Amoumen, et l'unique marabout des Taitoq. Cette situation de Mohammed explique le reste de la phrase.

(3) Il faudrait le Π conjonctif devant *Tabakanet* et devant Amaïna. Ce dernier nom, dans les dialectes du Sud, signifie *Orient*. J'ignore si cette Amaïna est la même femme que celle citée dans la 2e lettre de Chekkat et orthographiée Amana.

(4) On pourrait aussi traduire : « Je donne le bonjour en nommant : Anna, et Taghaka, et Chioukha, et Cherifa. » (Tous noms de femmes).

LIGNE (*c*, *d*)

:	Oua	ceci
:I	oun	à vous
I⊐⊐	Amoumem	Amoumem
II	ennan	disant :
⁝I	ennegh	à nous
I⁝II	oulagh	(sont) est bon (1)
+I⊓	idinet	le monde
I⊓⊐	emdan	étant complet

LIGNE (*e*, *f*)

O:	Our	point ne
⊐⁝⊐O+	teremghem	vous vous épouvantez (2)
ƎI·:I	nekenidh	nous
:	oua	ceci
≤IO	erni	a dépassé
O	ar	jusqu'à
O:: II	el khar ou [el khïr	la renommée, le bien] (3)
⁝I I	nennegh	à nous, de nous
⁝ II	oulagh	il est bon
[]·:	akem	le hakem, l'autorité.]

(1) I⁝ II *oulaghan* sont bons, au pluriel à cause du collectif *idinet*.

(2) ⁝⊐O Ermegh, c'est : se lever en sursaut, s'effaroucher ; s'emploie dans le sens d'être épouvanté et s'applique aussi au gibier qu'on débusque ou qu'on fait lever.

(3) O:: II est la transcription unique des deux mots arabes : الخير *el khir* le bien et الخبر *el har* la renommée, le bruit qui court. Pour le mot renommée, les Imouchagh emploient encore le mot +II⊡+ tissilit qui est « la nouvelle ».

·]·:	kem	toi (féminin) (1)
·:	ek	va
⊓I+	tenid	tu diras
O	ar	jusqu'à
I⁝	ehan	tente, famille
⊡	es	de lui :
O:	our	point ne
]Ǝ⊡·:+	teksoudhem	vous craignez (2)
⁝II⁝	ahoulagh	je donne le bonjour
I	en	à
≤⊓⊡	sidi	monseigneur
≤⊐O·:⋈	Ag Kerachi	Ag Kerachi (3)
+⊡	essit	ajoute
⊓≤✱	zida	Zida, Azida (4)

(1) Il y a autant de probabilité pour le mot *akem*, transcription du mot arabe hakem, que pour le mot *kem* toi. En effet, les Touareg s'adressent volontiers à la femme du frère aîné, femme qui est la première personne de la famille ; d'un autre côté, quand ils transcrivent un mot arabe, ils font souvent disparaître l'aspiration initiale. L'orthographe *el khakem* de la lettre précédente n'est pas une raison suffisante pour ne pas admettre ici *akem* dans le sens d'*autorité*, gouvernement.

(2) Dans l'autographie j'ai omis, par inadvertance, le point de ⊡ et, d'autre part, le sigle] est une erreur ou un lapsus de l'écrivain qui n'a pas barré cette lettre défectueuse. — Dans cette même lettre on voit, ligne *g g' g"*, que lorsqu'un Touareg se trompe il ne se préoccupe pas de raturer les lettres inutiles.

(3) En réalité on prononce Ag Gueratchi et les Arabes disent Ag Gueradji. — Ag Gueratchi est le fils du frère d'Aithaghel Ag Biska, le principal agent du massacre de la mission Flatters. Mais né d'une femme des Taitoq il est resté attaché à la fraction de sa mère, suivant en cela les traditions de son pays. Il est le neveu par alliance de Brahim ag Hamadou, le chef nominal des Taitoq, personnage très âgé et qui a abdiqué son autorité entre les mains de Ag Gueratchi, officiellement reconnu comme son khelifa ou lieutenant.

(4) Ce même compliment, à la femme qui enfante beaucoup, est répété dans plusieurs lettres.

+⊐+	tamet	la femme
O+	tour	elle a enfanté
⊥‖⁝	houllanen	des étant nombreux
⊡I	ennes	d'elle
I⋈	egen	un goum
:	oua	celui-ci
≤Ǝ	chi.	le père.

LIGNE *(g, g', g", g''')*

:	Oua	ceci
•:I	nek	moi
II•:	Kounnan	Kounnan
II	ennan	disant
⁝‖⁝	choulagh	je donne le bonjour
I	en	à
+IΛ	idinet	le monde
I⊓⊐	emdan	étant complet.
ƎI•:I	Nekenidh	Nous
⊐‖⊡I	nesellem	nous sommes sains et saufs (1)
⁝I	neha	nous sommes dans
O≤ж⊓	Dez'aïr	Djezaïr, Alger
⊐‖⊡I	nesellem	nous sommes sains et saufs
I⊓⊐	emdan	ils sont au complet *ou* étant au complet

(1) ‖⊡⊐ M. S. L. ayant été mis à tort, le rédacteur a changé la direction de sa ligne d'écriture en refaisant plus haut un second Ǝ Dh, lettre finale de Nekenidh.

IIO	ernan	dépassant
I≥ж⋈	agezian	le réfléchissant

LIGNE *(k, l)*

⁝I	neha	nous sommes dans
•⊓ⴱ	abeda	toujours
≤‖	illi	il existe
⊡:•	akous	l'écuelle
I	en	de
ⵊI	enji	l'abondance (1).

LIGNE *(m, n)*

:	oua	ceci
•:I	nek	moi
II•:	Kounnan	Kounnan
II	ennan	disant
⁝‖⁝	ahoulagh	je donne le bonjour
I	en	à
≤⊓⊡	sidi	monseigneur
≤ƎO•:⋈	Ag Kerachi	Ag Kerachi
O:	our	point ne
⊐⁝⊐O+	termeghem	vous vous épouvantez

(1) Hanoteau donne expressément ⵊ I *Enji*, comme variété orthographique de ⊤ I *Engi*; cependant j'estime que le sigle ⵊ est le plus souvent ou un F =][ou encore un Z adouci = ж. Le sens ici ne serait du reste pas modifié si ⵊ I *Engi* était lu][I *anef* ou][I *nefa*, le premier de ces mots signifiant : « *Action de rester en sus, d'être surabondant* » ; le second : « *Action d'être profitable, utile.* »

LIGNE (*o*, *p*)

:	oua	ceci
•:I	nek	moi
I I•:	Kounnan	Kounnan
I I	ennan	disant
:	oua	ceux-ci
I:II	oulaghan	ont été bons
I]⊐O+	torcheman	l'interprète (1)
⊓	ed	et
]•::: II	el khakem	le hakem, le commandant supérieur
:	oui	ceux
I	en	de
⊟#	Zab	le Mzab

C. — LETTRE DE TACHA ET DE MOSTAN

TRANSCRIPTION DU TEXTE TAMACHEK

— (*a*, *a'*, *a''*, *a'''*). — Nehoul en idinet nennegh emdan. Dez'aïr el khakem ennit oua erni d es ar elkhar ed ehousien emda.

— (*b*, *b'*). — Oua nek Tacha ennan neha Dez'aïr nessellem emda.

(1) Voici encore un exemple du peu de fixité de l'orthographe en tamachek, surtout quand il s'agit de noms étrangers : dans la première lettre *interprète* était écrit *torzéman*, ici il est écrit *torcheman*. En réalité ✱ et ⊐ sont, en tamachek, deux lettres faibles se substituant facilement l'une à l'autre, car elles ne sont que des variantes phonétiques de la lettre première ⊡. (V. dans la *Revue africaine*, 1886, Essais d'études linguistiques et ethnologiques sur les origines berbères).

— (*c*, *c'*). — Oua nek Mostan ennan ehoulagh en idinet emdan.

— (*d*, *d'*, *d''*, *d'''*). — Addias eddi tahoulit ennit gha issen tikla oua erni el khar oulaghan degh el hakem.

— (*e*, *e'*). — Nehoul tinnan.

— (*f*, *f'*). — Amgharen (1) emdan.

— (*g*, *g'*). — Abarad'hen (2) emdan.

— (*h*, *h'*). — Tidhidhin emdent.

— (*i*, *i'*). — Torzeman our éga eddoub ibcha.

TRADUCTION

Nous donnons le bonjour à tout notre monde. Alger, le siège de son gouvernement dépasse en elle (même) tout ce qu'il y a de plus beau.

Voici ce que moi Tacha j'ai dit : nous sommes dans Alger nous *la* connaissons bien.

Voici ce que moi Mostan j'ai dit : je donne le bonjour à tout le monde. (Cette lettre) ira avec notre salutation. Ils sauront notre marche ; la bonté du gouvernement dépasse tout ce qu'on en dit.

Nous donnons le bonjour en nommant :
Tous les vénérables ;
Tous les jeunes gens ;
Toutes les femmes.
L'interprète ne fait pas (l'affaire) il peut se tromper (3).

(1) Amghar O:] vieillard, notable, chef local.

(2) Abaradh ∃O⊟ signifie, selon les localités, jeune homme ou enfants.

(3) Il s'agit du spahis kabyle qui, à Alger, sert d'interprète, concurremment avec Abdesselem et Chikkat' qui parlent un peu l'arabe. Ce kabyle dit lui-même : « Quand les Touaregs veulent se faire comprendre, je comprends bien leur langue ; mais quand ils le veulent, ils peuvent aussi parler sans que je comprenne. »

D. — LETTRE DE CHIKKAT'

TRANSCRIPTION DU TEXTE TAMACHEK

— *(a, b, c, d).* — Oua nek Chikkat' ennan ahoulag' (1) en idinet emdan oua ennegh (2) immiden emdan ar idhidhin (3) emdanet ed abaradhen, nekenidh neha Dez'aïr, nesellem oua erni el khar.

— *(m, m', m'').*— Oua nek Chikkat' enna ha oulagh oun en our tez'z'arem nekennidh aked etteqed (4) ar imousan gha eddiou ehan es.

(Op). Oum oua echer (5).

TRADUCTION

Voici ce que moi Chikkat' j'ai dit : je donne le bonjour à tout notre monde : tous les hommes, toutes les femmes, tous les jeunes gens. Nous, nous sommes à Alger ; nous sommes sains et saufs, ceci dépasse ce qu'on dit (ou : nous sommes excessivement bien).

Voici ce que moi Chikkat' j'ai dit : il sera bon pour,

---

(1) Exemple remarquable de la substitution du ••• q au ⁝ gh, sans cependant changer de dialecte.

(2) Exemple bien net du sigle T provenant de la juxtaposition de deux I (N).

(3) Si ce n'est pas un lapsus de l'écrivain (et la même expression a été employée par un autre écrivain dans une autre lettre) le mot IƎƎ *idhedhin* signifiant *femmes* est à remarquer : on dit habituellement et on a vu déjà dans les lettres précédentes IƎƎ+ tidhidhin.

(4) ⊓•••+ etteqed, brûler, se consumer (habituellement ou d'une façon intensive), est la 5me forme de ⊓•••

(5) Ces cinq lettres me semblent n'être qu'un commencement défectueux que l'écrivain a recommencé plus bas en le corrigeant. — Cependant on peut y voir aussi le sens donné.

vous et aussi pour nous de ne pas commencer [les hostilités ?] On ne cessera pas de se consumer jusqu'au moment où on pourra aller vers sa famille.

Pour vous ceci est ancien [ou : marche avant (tout).]

E. — LETTRE DE AGGOUR

TRANSCRIPTION DU TEXTE TAMACHEK

— *(a, b, c, d, e).*— Oua nek Aggour ennan ahoulagh (1) en idinet emdan oui nennegh (2) imidden ed edhidhin (3) ed abaradhen. Nekenidh nessellem, neha Dézaïr. Naï ad essen oui el khir erninen.

TRADUCTION

Voici ce que moi Aggour j'ai dit : je donne le bonjour à tout notre monde, les hommes, les femmes et les jeunes gens. Nous sommes à Alger. Nous les voyons nous comblant de bonté.

F. — LETTRE DE ABDESSELEM

TRANSCRIPTION DU TEXTE TAMACHEK

— *(a, a', a'', a''', a'''').* — Oua nek Ghabdesselem ennan ehoulagh en Elkhaz Ghadi (4) ed Barka ed Abdelghader ed imidheriin enni amdan.

---

(1) Le point médian du ⁝ s'étant par suite d'un mouvement involontaire de l'écrivain transformé en une barre horizontale perpendiculaire au I, N, l'écrivain sans rien raturer a reporté le point plus à droite.

(2) Voir la note 2 de la lettre de Cheikkat'.

(3) Voir la note 3 de la lettre de Cheikkat'.

(4) C'est l'arabe El Hadj الحاج. El Hadj Ghadi est le père d'Abdesselem.

TRADUCTION

Voici ce que moi Abdesselem j'ai dit : je donne le bonjour à El Hadj Ghadi, à Barka et à Abdelqader et à tous mes petits (enfants) (1).

G. — DEUXIÈME LETTRE DE CHIKKAT' (2)

TRANSCRIPTION DU TEXTE TAMACHEK

— *(a, a' a")*. — Oua nek Chikkat' ennan ehoulagh en | Mokhammed | our termeghem | nekenidh | ehan es

(1) Ignorant l'existence de Barka et d'Abdelqader, j'avais d'abord lu (après *el Khaz Ghadi*) : « *Eddoub irka ; edbelegh eddar ; da imedher ien en imidden.* » Ce qui, mot à mot, donne : « L'autorité est infecte; je porte sur le dos l'action de vivre ; ici est amoindri quelqu'un parmi les hommes. » (L'expression : *puer, sentir mauvais, être infect*, est très usitée en Algérie chez les Arabes et les Berbères dans le sens de : *être pénible, désagréable, mauvais*). La lettre était donc, avec cette lecture : « *Subir une autorité est chose pénible ; l'existence m'est à charge ; ici celui qui est quelqu'un parmi les hommes est bien amoindri.* »
Cette double lecture et cette double traduction également plausibles montrent combien peu on est sûr du sens d'une lettre écrite en tifinagh quand on n'est pas fortement imprégné du milieu dans lequel s'échange la correspondance. Lorsqu'on traduit, il arrive à chaque instant qu'une lettre déplacée vous entraîne dans des contresens qui bien qu'ayant pour eux la grammaire et le génie de la langue n'ont aucun rapport avec ce que l'écrivain a voulu dire.
Ce qu'il y a de consolant pour l'amour-propre d'un européen, déchiffrant du tamachek, c'est que n'importe quel imouchagh mis en face d'un écrit dont il ignore le contenu probable, ânonne, hésite, se trompe et est aussi longtemps, sinon plus, à trouver le sens véritable. Si deux ou trois imouchagh lisent ensemble, ils ont souvent beaucoup de peine à se mettre d'accord.

(2) Des onze lettres dont j'ai les calques, celle-ci est la seule où l'écrivain ait pris la précaution de séparer les mots ou les groupes de mots formant un sens. Ceci facilite la traduction. Ces séparations sont reproduites ici par des tirets verticaux.

| iggez | gha oua ila (1) | our temezi | d oua nek | dhamen | ar ikan | timidhetin (2).

— *(b, b' b", b''')*. — Oua nek Chikkat' ennan | ehoulagh en | sidi | essit Az'ida | tamet tour | ehoullanen | Nez'i eket | ghour es esoui | amtak (3) | tel't'eferagh | el baroudh | oua nek | as nekennidh | nesellem | our teremghem | nekennidh | ehan es | ekedet | oul | tidet | ed oua nehenni | ed assen | tenad, | oua tenhi | haret | essiour ennegh | oua erni | ed as | ar el khar (4).

— *(c, c')*. — Oua nek Chikkat' ennan ehoulagh en | mana | ed nefissa | et fathetima.

— *(d, d', d")*. — Oua nek Aggour ennan ehoulagh en idinet emdan oua ennan edhidhin (5), abaradhen ar emdan our teremghèm eked ettaou ehan taghat erni a en ehan en es neha Déz'aïr nella ghourek illi ar (6) oua erni elkhir.

(1) Peut-être faut-il bien lire *gha oul* certes (il a un) cœur — ou : *gha oua elou* certes lui est puissant ; mais la lecture : *gha oua ila* (certes lui il possède), me semble préférable.

(2) Ce mot peut se traduire par amies, compagnes ; — troupeaux de cent chamelles — foule, ou centaines.

(3) *Amtak* paraît être le nom de lieu de •:+ *tak* « *aller habituellement* » ; c'est : « l'emplacement, l'endroit fréquenté. » On pourrait encore lire EM ITAK « *la mère va habituellement* ». Mère se rapportant à Azida.

(4) On peut lire aussi *el khir* et traduire : « Ceci dépassera avec lui jusqu'au bien », c'est-à-dire : « avec lui tout ira pour le mieux. »

(5) Voir plus haut la note 3 de la première lettre de Chikkat' et la note 3 de la lettre de Aggour. C'est en somme le 3me exemple de I ƎƎ *idhidhin* signifiant *femmes* (au pluriel).

(6) Mot peu lisible, peut-être faut-il lire ALAR, *information*, mot donné par Barth et de la tamachek méridionale. — On remarquera que le □, R, final de *khir* a été omis dans le texte, mais le sens n'est pas douteux.

TRADUCTION

Voici ce que moi Chikkat' j'ai dit : je donne le bonjour à | Mohammed | ne vous effrayez point. | Nous, (nous sommes de) | sa famille | il fera bonne garde, | lui, il | est à l'aise | il ne se séparera pas (de vous) | de ceci, moi, | (je me porte) garant | tant qu'il aura la direction | de (mes) amies.

Voici ce que moi Chikkat' j'ai dit : | je donne le bonjour à | Monseigneur | et aussi à Azida | la femme qui a enfanté | des nombreux (enfants). | Nous les connaissons tous. | Chez lui, là où | (est) l'endroit fréquenté, | je reprendrai le fusil, | ceci (je le ferai) moi | lorsque nous | nous serons tirés d'affaire. | Ne vous effrayez pas, | nous | (nous sommes) de sa famille : | le cœur | se souviendra | certainement. | Et nous verrons qu' | il saura | (vous bien) conseiller ; | (car) celui-là, il est habitué à voir | les choses | qui nous concernent (1) | c'est un homme qui (2) surpasse | encore sa réputation (3). |

Voici ce que moi Chikkat' j'ai dit : je souhaite le bonjour à Amana, à Nefissa et à Fatithma.

Voici ce que moi Aggour j'ai dit : je souhaite le bonjour à tout le monde ; ce qui veut dire : aux femmes, aux jeunes gens, enfin à tous. Ne vous effrayez pas, et même oubliez les bruits qui ont cours ; ils sont exagérés. Nous sommes à Alger, nous sommes bien en vie [nous existons]. Retiens qu'on est très bon pour nous.

LOUIS RINN.



(1) Mot à mot : *la chose elle est à la charge de nous.*
(2) Mot à mot : celui-là surpasse par lui jusqu'à la réputation.
(3) Voir la note (5) de la transcription du texte.

CORRESPONDANCE DES CONSULS D'ALGER

(Suite. — Voir les nos 183 et 184.)

« Alger, le 4 octobre 1699.

» MESSIEURS,

» M'étant donné l'honneur de vous écrire fort au long » les 4 et 14 septembre, celle-ci est seulement pour vous » donner avis que, suivant les avis de Tétouan, à la » prière du Dey d'Alger, le Caïd s'est emparé de tous les » effets pris sur la barque du capitaine Bertrand, aussi » bien que de l'argent ; qu'il attendait les ordres du Roy » de Maroc pour les remettre au Consul Français, ou » pour les renvoyer ici. Comme le Dey en a encore écrit » depuis par une barque Française qui doit revenir ici, » je vois bien de l'apparence que le tout pourra revenir. » Je m'endormirai pas là-dessus, et j'espère que vous » en apprendrez de nouvelles.

» M. de Villars toucha ici le 20 du passé. Grâces au » Seigneur, je n'eus point de chagrin au sujet des esclaves. De deux qui se voulaient sauver, un se noya, » et l'autre fut repris. Cet article a ruiné et ruinera toujours les affaires de ce pays.

» Le Dey est dans de très-bonnes intentions, je suis » bien auprès de lui, mais peu s'en est fallu que les esclaves sauvés avec M. de Forbin n'aient tout rompu, » principalement celui sauvé à la mer, qui fit soulever le » pays et qu'il faudra payer. Il faut connaître la Taïffe » d'Alger pour comprendre à quelles extrémités elle est » capable de se porter pour des bagatelles, sans aucune » réflexion de ce qui peut arriver ensuite.

» Il partit hier d'ici un frère de Ferhat-Bey, qui se
» joignit à Chaban Dey à l'affaire de Tunis; il venait demander un camp au Dey, pour chasser Mourat-Bey et s'établir à Tunis, où il prétend être désiré des Turcs et Maures.

» Le camp lui a été refusé; cependant il compte d'en venir à bout tout seul avec ses partisans; cela pourra bien causer encore quelques nouveaux mouvements à Tunis, d'autant plus que le jeune Bey y est déjà très-mal voulu.

» Je suis etc. »

Alger, le 1er novembre 1699 (résumé).

MESSIEURS,

Monsieur Durand annonce qu'on lui a remis deux nouveaux esclaves français, Grégoire Nau, de Saintes et Français Beaussire, de Dunkerque; que le bâtiment mené à Tétouan est restitué avec ses marchandises; il prie qu'on s'occupe activement de l'affaire des Turcs pris à Minorque, dont il a parlé dans ses lettres précédentes; il rend compte de quelques prises faites par les corsaires sur les Hollandais, et de l'arrivée devant Alger du vaisseau du Roy le *Triton*, commandé par Monsieur le chevalier de Mongon, qui a mouillé en rade le 31 octobre (1).

---

(1) Mémoire des passagers français qui n'ont été rendus, que je renvoie par ce bâtiment :

Saubat de Palanqué, de Cap Breton;
Louis Rousseau, de La Rochelle;
Pierre Ferrand, id.
Antoine Verde, de Marseille.

Alger, le 16 janvier 1700 (résumé).

MESSIEURS,

Monsieur Durand annonce qu'il renvoie deux nouveaux captifs, Christian Lucas et Jean-Baptiste Gheso; il se plaint de nouveau de l'insuffisance de son traitement, en présence des dépenses excessives qu'il est forcé de faire, tant pour le soulagement des esclaves que pour les donations obligées, indispensables pour soutenir l'influence française, surtout en présence des énormes frais que font les Anglais pour y substituer la leur. Il déclare que la position n'est plus tenable, et que, si on lui refuse sa demande, on devra aviser à le remplacer, ou tout au moins à déléguer quelqu'un qui sera chargé de recevoir le casuel, et en même temps de payer les dépenses obligatoires.

« Alger, le 20 février 1700.

» MESSIEURS,

» Vous verrez par la copie de la lettre que j'ai reçu du sieur Estelle, le peu de bonne foi avec laquelle Mouley Ismael correspond aux instances du Dey d'Alger (1).

» Il a envoyé de nouveau un homme exprès avec

---

(1) *Lettre de M. Estelle, consul à Tétouan.*

« Monsieur,

» Il n'y a qu'une heure que j'ai reçu l'honneur de la vôtre, par laquelle vous souhaitez savoir l'éclat de l'affaire des effets pris par la *Galiotte* sur *Patron Bertrand*; sur quoi, je vous dirai que toutes les réclamations que ceux d'Alger ont pût faire ici, n'ont servi de rien, puisque le Roy de Maroc les a toutes envoyé prendre, et, suivant son ordre, sont toutes parties pour Mequenez. Jugez par là si on songe à me les remettre, puisqu'elles partirent après que je lui eus fait voir votre lettre.

» Le patron de la *Galiotte* a été ici se plaindre qu'on lui avait tout

» menaces, en cas qu'on ne lui fasse pas raison sur
» cette affaire. Si ce dernier mouvement ne réussit pas
» plus que les premiers, et que deux vaisseaux qu'il a
» fait toucher exprès, je ne sais plus comment je dois
» m'y prendre. Je sais que les Puissances ne paieront
» pas le montant des effets de leurs fonds, d'autant
» qu'ils se plaignent qu'il les a volés aussi bien que nous,
» et que, d'ailleurs, ils ne peuvent être responsables en
» leur propre du procédé d'un forban, qu'ils ont donné
» ordre de prendre partout où on pourrait le trouver.
» Je sais d'un autre côté que le peu d'armateurs restés
» à terre, qui étaient des misérables, informés des
» intentions du Dey, ont déserté.

» Le Dey me rend le maître de faire tout ce que l'on
» souhaitera sur ce sujet. Il l'a fait jusqu'à présent,
» jusqu'à compromettre son autorité, comme il est
» arrivé par les continuels refus de Mouley Ismael.

» Dans l'infortune des marchands, ce qui est de plus avantageux, est que le forban a été bâtonné par Mouley Ismael, que tout lui a été enlevé, et qu'il est très-misérable. Peut-être aussi se viendra-t-il brûler à la chandelle; cela otera du moins l'envie aux autres de suivre un tel exemple.

» Le capitaine Cravat, Anglais, commandant la flute nommée *Le Pèlerin*, vous remettra trois Français que j'ai retiré avec des peines infinies, d'autant qu'ils passaient aux Indes d'Espagne et s'étaient embarqués

---

oté sans lui rien donner. Il disait auparavant qu'il voulait armer de nouveau pour aller en course contre les Français, mais, maintenant il a changé de ton, car il est misérable, sans argent et abandonné de tout son équipage. De la dite prise, le Roy de Maroc a rendu à un Juif de Salé qui y était embarqué, les marchandises qui lui appartenaient, consistant en une partie d'émeraudes, contaries et autres bagatelles. »

On voit par cette lettre que la cupidité de l'Empereur de Maroc rendit inutiles les démarches actives de notre consul et le bon vouloir du Dey d'Alger.

comme Espagnols sur le bâtiment qui a été pris par un Algérien.

» Ils s'appellent :

» Louis de l'Herbe, de Montpellier ;

» Augustin Fontaine, de Nantes ;

» Michel Gazon, de Martigues.

» Vous aurez la bonté de donner la satisfaction au
» capitaine anglais pour la nourriture et passage.

» Il n'y a point ici de mouvement contre Tunis.

» Je suis, etc.

» Il manque encore deux barques de prise chargées
» de grains, et il est venu nouvelle qu'un vaisseau de
» Saint-Mâlo en a pris et perdu sur la côte de Cadix une
» des deux. Les Turcs et Maures devront être renvoyés.

Alger, le 28 juin 1700 (résumé).

Messieurs,

Le commencement de la lettre est consacré aux plaintes ordinaires de M. Durand, sur la parcimonie qu'on montre à son égard; il envoit une attestation des dépenses signée de M. le Vicaire apostolique et de quelques notables (1). Il termine par les nouvelles suivantes :

« Les mouvements de Maroc et de Tunis font détenir
» les vaisseaux dans le port, afin de pouvoir porter du

---

(1) Nous soussignés, Vicaire apostolique, Agents de la Compagnie du Bastion de France et Chancelier du Consulat de France, résidants à Alger, certifions que M. Durand, consul, a, réellement et de notre entière connaissance, payé à la maison du Roy, mille quatre cents piastres sévillaines et mexicaines, savoir : mille piastres pour les nommés Lucas Christian et Jean-Baptiste Gheso et 400 piastres pour Mrs D'Hache, sauvé en mer par le canot de M. le chevalier de Forbin, desquelles sommes il en a même le reçu du Dey. Certifions de plus, qu'Alger n'ayant point de commerce réglé ni de cours de place, le moindre change, même pour les lettres à 15 jours de vue, est de vingt pour cent, qui même en de certaines

» secours où il en serait besoin (1). Cinq vaisseaux » cependant, qui ont obtenu la permission de sortir, » sont partis le 26 du courant.

» La peste, depuis 8 ou 10 jours, a attaqué quelques » personnes et trois ou quatre en sont morts. Cette fu- » neste situation surprend d'autant plus tout le monde » que, de mémoire d'homme, on ne se souvient pas » qu'elle ait jamais commencé dans cette saison ; on es- » père qu'elle ne durera pas ; Dieu nous en fasse la grâce. »

» La nouvelle vint hier que le Bey de Tunis avec un » armement considérable était entré dans les terres » d'Alger et venait à Constantine. Tout est ici en mou- » vement pour envoyer au Bey du Levant des secours et » par terre et par mer. Les Turcs ici fulminent de colère » de la hardiesse dudit Bey ; le temps nous apprendra » l'évènement.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 16 juillet 1700.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur » de m'écrire du 20 juin.

» Si je puis jamais trouver quelque moyen, soit par » accommodement entre Alger où Maroc, dont cepen- » dant il n'y a encore nulle apparence, soit par quelque » chose, des effets pris sur le patron Bertrand, je n'en » manquerai pas l'occasion, je vous prie d'en être per- » suadé.

---

conjonctures, soit de prises oú autres, on aurait de la peine à en trouver à trente ou quarante pour cent. En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat.

Alger, le 26 juin 1700.

Signé : LAURENCE, *Vicaire apostolique ;* MICHEL ; DESPALLEAUX et CLAIRAMBAULT, *Chancelier.*

(1) Le bey de Tunis, allié à celui de Tripoli, assiégeait Constantine.

» J'ai reçu les Turcs par le patron Arvieux Beaumont ; » ceux d'Espagne retenus à Cadix n'ont point encore » paru ; il ne manque plus que ceux la, les effets de la » barque échouée à Faro, et les esclaves et effets de » celle perdue à Minorque. J'ai reçu le mémoire touchant » le patron René Guillebert. Est-il bien possible, Mes- » sieurs, que vous ne sachiez pas que les Maures, depuis » Bougie par de là Gigery, ne reconnaissent nulle domi- » nation, ne payent aucun impot à Alger ; que les Turcs » n'osent pas seulement y mettre le pied avec leurs » camps, et que, même, quand il y a péri quelques bati- » ments d'Alger, qu'ils les ont tous taillés en pièces. » L'équipage dudit Guillebert doit rendre mille grâces » au Seigneur, d'avoir pu se sauver dans la misérable » forteresse des Turcs, dont même ils n'osent sortir, et » d'avoir eu affaire à un brave Agha ; car de mille Chré- » tiens, ni Alger, ni qui que ce soit n'en eut pas pu sau- » ver un seul, et, de cent batiments qui s'y perdraient, il » n'y faut pas attendre un clou. »

La lettre se termine par les plaintes ordinaires de M. Durand sur l'état de misère dans lequel on le laisse. Il continue a demander son remplacement, si on ne consent pas à lui venir en aide.

Alger, le 2 juillet 1700 (résumé).

M. Durand écrit qu'il vient d'envoyer ses mémoires de dépenses à M. de Pontchartrain ; il en envoie copie à MM. du Commerce de Marseille, en les priant de les faire vérifier avec soin, et de s'assurer par eux-mêmes qu'il lui est impossible de continuer dans les mêmes conditions.

Il termine ainsi sa lettre : « Tout est ici en mouvement » pour ramasser des troupes et remédier aux désordres » que Mourat Bey à causés dans le pays en détruisant le

» camp du Levant; jeunes et vieux, tout doit marcher;
» le temps nous apprendra le succès ?

» Je suis, etc. »

« Alger, le 26 avril 1700.

» Messieurs,

» Depuis ma précédente du 21 du courant, les affaires » ont changé de face, comme vous le pouvez voir dans la » relation ci-jointe, que je me donne l'honneur de vous » envoyer.

» Nous voici encore dans un nouveau changement de » gouvernement (1), et sous celui d'un Dey, homme » aussi vif et bouillant que l'autre était tranquille; on le » prétend très honnête homme et de beaucoup d'esprit; » je me flatte que les affaires n'en recevront aucune » altération, et je vais m'appliquer à étudier son humeur » et ses maximes.

» Je ne puis mais, Messieurs, des évènements du sort » et des révolutions.

» Il est question de commencer par donner; c'est un » usage établi et indispensable; il faut absolument en » passer par là. Pour éviter sur ce sujet toute sortes de » discussions avec la Chambre, je prends le parti, Mes- » sieurs, de vous prier de vouloir bien faire exécuter » vous-même le mémoire ci-joint de ce qui est néces- » saire, avec soumission d'en suivre la distribution de » la connaissance de tous les Français résidents ou » passagers qui seront ici et de vous en envoyer les at- » testations, de la manière que vous trouverez à propos.

» Il n'est pas question, Messieurs, de balancer ni de » reculer dans cette occasion; elle est de la dernière » conséquence, et, comme je n'ordonne rien sur ce sujet

(1) Voir la note précédente; à la suite du mécontentement causé par Mourad-Bey, une émeute avait éclaté, à la suite de laquelle Hadj'-Mustapha avait été proclamé Dey.

» à mon correspondant, je vous prie de m'en envoyer le » contenu ou plutôt, avec les réponses de la Cour, même » par batiment exprès.

» Je ferai seulement de mon côté les avances les plus » pressées, comme frais de la confirmation du traité, et » autres. C'est une chimère de croire pouvoir se dis- » penser à Alger de donner; ce sont usages établis, que » les grands et les petits observent et sont obligés » d'observer.

» Si vous ne pouvez, Messieurs, vous résoudre à le » comprendre, vous me ferez plaisir de solliciter ma » révocation; je ne puis voir les affaires prendre un » mauvais chemin entre mes mains. Je sers le Roy, la » nation, et vous, Messieurs, avec zèle et plaisir; mais » j'aime encore bien mieux me retirer que d'avoir à chi- » caner perpétuellement avec des gens que je respecte et » qui devraient naturellement être mes protecteurs, ou » à me trouver engagé à me ruiner dans un pays tel que » celui-ci; le séjour de la peste, des incidents et des » mortifications pour le bien de vos affaires.

» La barque qui devait porter mes précédentes est » celle qui a été accordée au Dey pour porter son pré- » décesseur en Levant, dont j'ai obtenu le nolis. Dans le » besoin de donner avis de ce qui se passe, par délibé- » ration de la nation, j'ai obligé le patron Simon Mon- » ginon d'Agde, commandant la barque St-Antoine-de- » Padoue, nolisée par des Maures, de toucher à Marseille, » moyennant la somme de deux cents livres, pour » indemniser en quelque façon ce patron de la perte que » lui cause un pareil détour. Je l'ai en mon particulier » fait franc de tonnelage; je vous prie, Messieurs, de lui » ordonner le paiement desdites deux cents livres.

» Je suis, etc... »

(A suivre.) H.-D. de Grammont.

ÉTUDE SUR LE SOUFISME

PAR LE

CHEIKH ABD-EL-HADI BEN RIDOUANE

(Traduction de M. ARNAUD, *interprète militaire)*

Professer le *soufisme,* c'est, pour les mystiques et d'après la définition donnée dans le H'adaïk' (1), s'assimiler la morale des *soufites* ou spiritualistes, s'approprier leur caractère distinctif et embrasser leur genre de vie.

C'est aussi, selon d'autres, ne conserver des propriétés essentielles à notre nature que les dispositions heureuses et rejeter les mauvaises.

Pour Djonéid (2), le soufisme consiste à mourir à soi-même et à vivre en Dieu; pour le chéikh K'âcem El-Khâni, à pratiquer les devoirs religieux de bouche et de cœur.

Les devoirs du soufite sont :

Se perfectionner par la résignation, la foi, les bonnes œuvres;

(1) Par Fakhr Ed-Dine Mohammed ben Omar Er-Razi, mort en 606 (1209). Le vrai titre de cet ouvrage est *H'adaïk' El-Anouâr fi H'ak'aïk' El-Asrâr.* (Les jardins des lumières sur les réalités des secrets divins.)

(2) Abou El-Kacem El-Djonéid ben Mohammed Ez-Zeddjâdj, l'un des chefs de l'école soufite. Il était originaire de Nehaouend. Mort à Baghdad en 297 (909).

في التصوف

في سعود المطالع لعلامة الدنيا الشيخ عبد الهادي بن العلامة السيد
رضوان نجا الابياري مانصه

التصوف في اصطلاح اهل الحقيقة كما في الحدائق التخلق
باخلاق الصوفية والتوسل باوصافهم الى الانتظام في سلكهم
وقيل هو الخروج من كل خلق دني والدخول في كل خلق
سني وقال الجنيد هو ان يميتك الحق عنك ويحييك به
وقال الشيخ قاسم الخاني الوقوف مع الاداب الشرعية ظاهرا
وباطنا وقيل هو كمال الانسان بالاسلام والايمان والاحسان وقيل

Maintenir son âme avec Dieu pour l'accomplissement de sa divine volonté;

Vivre dans la pauvreté naturelle ou volontaire; rechercher le beau et le vrai;

Être convaincu de sa petitesse et de la grandeur absolue du prochain;

Se défaire de toute pensée d'opposition et de libre arbitre;

Pratiquer la dévotion, tendre à la bonne fin suivie de la contemplation de Dieu, etc.

Au point de vue étymologique, beaucoup de savants, dit El-Allouci (1) dans son livre intitulé *El-Féid' El-Ouâred* (l'arrivée de l'émanation divine), ont adopté la leçon formulée dans le distique suivant :

« Le mot *soufi* a déjà donné lieu à bien des controverses. On n'est pas encore d'accord sur son origine, quoique on ait cru la trouver dans le substantif *soûf* (laine).

» Pour moi, je n'accorde le titre de soufite qu'à l'homme *sâfi* صافي et *soûfi* صوفي (à la fois pur et vêtu de laine). »

Ainsi, pour mériter d'être appelé *soufi*, il faut au dévot la limpidité de cœur, le maintien de son être intérieur et extérieur à l'abri de toute violation de la loi de Dieu.

Il n'est pas hors de propos de remarquer que ce mot *soufi* ne peut prendre le sens de pureté qu'à l'aide d'une métathèse, c'est-à-dire qu'en faisant passer la lettre radicale *ouaou* du deuxième au troisième rang.

Cette étymologie, tout imparfaite qu'elle est, a été admise par divers linguistes. En tout cas, elle vaut toujours mieux que celle qui amène la signification d'homme vêtu de laine.

El-K'ochéiri (2) est d'avis que le mot *soufi*, qui, selon

(1) Chéikh Mahmoud El-Allouci El-Baghdadi; mort en 1275 (1858).

(2) Abou El-K'âcem Abd El-Kerim ben Haouazène El-K'ochéiri, auteur soufite, né en 376 (986), mort à Nissabour en 465 (1072).

ارسال النفس مع الله على ما يريد وقيل التمسك بالفقر والافتقار والتحقق بالذل والايثار وترك التعرض والاختيار وقيل التوجه بالعبادة وطلب الحسنى وزيادة وقيل غير ذلك مما لو ذكرناه لطال الكلام وضاق المقام قال الالوسي في الفيض الوارد والذي يميل اليه كثير من السادة ما يفهم من هذين البيتين

تنازع الناس في الصوفي واختلفوا * فيه وظنوه مشتقا من الصوف
ولست امنح هذا الاسم غير فتى * صافي وصوفي حتى سمي الصوفي

وعليه فوجه تسمية السالك بذلك صفاء قلبه وطهارة باطنه وظاهره عن مخالفة ربه ففي لفظه على هذا قلب فاصله صفو بالواو آخره فقدمت الواو على الفاء لان مصدره المجرد الصفو قاله غير واحد قال وهذا اولى مما قيل ان وجه التسمية لبس الصوف قلت قال القشيري رحمه الله تعالى لا يشهد لهذا الاسم اشتقاق من جهة العربية ولا قياس والظاهر انه لقب ومن قال اشتقاقه

toute probabilité, est un surnom, ne dérive pas de la langue arabe, avec laquelle il n'a aucun rapport analogique. Mais lui donner comme racine *safa* صفاء ou *soffa* صفّة, c'est faire vraiment trop peu de cas des exigences lexicographiques. Il est absurde aussi de la faire venir de *souf* (صوف, laine), car les soufites ne sont pas nécessairement particularisés par des vêtements de laine. Toutefois, à ne tenir compte que du matériel du mot, cette dernière racine est la seule justifiable. Si nous ne nous trompons pas, les soufites ont gardé les vêtements de laine qu'ils avaient tout d'abord adoptés, afin de faire contraste avec le goût général pour les étoffes somptueuses (1).

Le soufite ne fait d'excursion dans les profondeurs de la science intime ou théorique que pour y découvrir des sujets d'étude sur les états extatiques accidentels et les stations extatiques constantes, sur l'amitié, l'amour, la séparation, la réunion, etc.

---

(1) A la page 680 des séances de H'arîrî, publiées par S. de Sacy (II vol., 2e édition), il y a ce texte : قد لَبِس الصوف (il se vêtit de laine), que le commentaire explique de la manière suivante : Cet ensemble de mots signifie, d'après Râzi, « il est devenu dévot, » la laine entrant dans les vêtements de ceux qui s'attachent au service de Dieu. « Habillez-vous de vêtements de laine, recommandait le Prophète, afin de trouver dans vos cœurs la douceur de la foi. Habillez-vous de vêtements de laine, afin de vous rassasier avec peu de nourriture. Habillez-vous de vêtements de laine, afin de connaître la vie future. La vue de la laine donne au cœur la réflexion, la réflexion produit la sagesse; la sagesse tient lieu de sang dans le corps. Quand on réfléchit beaucoup on prise peu la nourriture, on parle peu et le cœur s'humanise. Celui, au contraire, qui réfléchit peu exige une abondante chère; son ventre s'étend, son cœur s'endurcit. Le cœur dur est éloigné de Dieu, éloigné du paradis et proche de l'enfer (*). »

(*) Toutes ces étymologies, proposées par les lettrés musulmans, sont forcées. Une seule, qu'ils ne présentent pas, serait admissible : σοφος, nom sous lequel on désignait les premiers philosophes grecs. Prendre également ce titre était chose toute naturelle pour des métaphysiciens musulmans, plagiaires des théories transcendantales de la Grèce.

من الصفاء او من الصفة فبعيد من جهة القياس اللغوى وكذلك
من الصوف لانهم لم يختصوا بلبسه اهـ والظاهران قيل بالاشتقاق
انه من الصوف يقال تصوف الرجل اذا لبس الصوف كما يقال
تقمّص اذا لبس القميص وهم في الغالب مختصون بلبسه كما
كانوا عليه من مخالفة الناس في لبس فاخر الثياب الى لبس
الصوف وفنه هو العلم الذي يبحث فيه عما يلزم في التصوف
من المقامات والاحوال والمحبة والعشق والفرق والجمع

Es-Soyouti (1), dans son livre des Priorités ou des Principes primitifs *(El-Aoualyat)*, dit :

« Dou En-Noun El-Mis'ry (2) est le premier homme qui ait parlé, au Caire, de l'organisation des états accidentels et des stations constantes de l'extase particulière aux disciples de l'union en Dieu. »

C'est à Baghdad que les bases du soufisme furent exposées, pour la première fois, par Abou H'amza Mohammed ben Ibrahim (3).

Abou Saïd Ahmed ben Aïssa El-Kherraz El-Baghdadi (4), chéikh des soufites et disciple de Dou En-Noun, a le premier parlé de la mort et de la vie de Dieu.

Le propre du soufisme est d'arriver jusqu'à Dieu et de se passer de tout ce qui n'est pas l'Être suprême.

Le premier degré du soufisme, a dit un auteur mystique, c'est la théorie ; le deuxième la pratique, et le troisième ou dernier la grâce infuse.

La théorie montre le but à découvert ; la pratique est l'aide assurée pour parvenir à ses fins ; la grâce infuse conduit au dernier terme des aspirations.

On explique le soufisme par les définitions suivantes : connaissance des substances internes, science du cœur, science déposée auprès de Dieu, science de l'intuition, science des secrets, science cachée, science de la réalité ou des conceptions idéales.

L'homme auquel un vaste savoir a valu le surnom de Chéikh El-Islam ou de Père de l'islamisme (5), dans son

(1) Abd Er-Rahmane Djelal Ed-Dine Es-S'oyout'i, l'un des auteurs les plus féconds et les plus estimés de l'islamisme, né à Soyout' ou Siouth, ville de la Haute-Égypte, en 849 (1445), mort en 911 (1505).

(2) Son père était Nubien. Mort en 245 (859). Son nom véritable était Toubâne ben Ibrahim.

(3) Mort en 289 (901). Il était disciple de Seri-Sakati (voir note 2, page 368).

(4) De Baghdad ; mort en 279 (891).

(5) C'est Abou Zakariâ ben Mohammed El-Ans'âri El-Khezerdji, auteur de nombreux ouvrages ; mort en 926 (1519).

و ما اشبه ذلك قال السيوطي في الاوليات واول من تكلم بمصر
في ترتيب الاحوال و مقامات اهل الولاية ذو النون المصري
و اول من تكلم ببغداد في مذاهب الصوفية ابو حمزة محمد بن
ابراهيم البغدادي الصوفي واول من تكلم في علم الفناء و البقاء
ابو سعيد احمد بن عيسى الخراز البغدادي شيخ الصوفية من
تلامذة ذي النون اهـ وفايدته الوصول الى الله والاستغناء به
عما سواه و قال بعضهم اول التصوف علم واوسطه عمل وءاخره
موهبة فالعلم للكشف عن المراد و العمل للعون على المطالب
و الموهبة للتبليغ الى غاية الامل اهـ و يقال لعلم التصوف علم
الباطن وعلم القلب و العلم اللدني و علم المكاشفة وعلم الاسرار
. العلم المكنون وعلم الحقيقة وعرف شيخ الاسلام في الفتوحات

ouvrage intitulé *Les faveurs divines* (El-Fotouh'ât), distingue comme il suit entre la loi, la réalité et la voie.

« La loi révélée est l'accomplissement régulier des devoirs du culte avec obligation d'y satisfaire. On pourrait encore la définir : La connaissance du régime spirituel. »

La réalité est la vue, par le cœur, de la puissance maîtresse. On dit aussi qu'elle est une abstraction dogmatique; qu'elle est infinie, incommensurable.

La loi révélée et la réalité sont quelquefois confondues en un seul tout. Mais c'est là affaire de foi et non de déduction.

La voie est la marche dans le chemin de la loi révélée. Cette marche s'accomplit au moyen d'actes religieux, déterminés, comme la prière à deux ou trois inclinaisons; elle a des dimensions qui sont : 1° la partie préceptive ou d'obligation ; 2° les œuvres de surérogation qu'elles soient ou non fixées.

La loi révélée et la réalité ou vie spirituelle sont complémentaires l'une de l'autre, parce que la voie qui conduit à Dieu a une forme externe ou sensible et des dispositions intérieures, imperceptibles aux sens.

La forme externe comprend la loi et la voie.

Les dispositions internes se composent de la vie spirituelle.

Le fond de la réalité est virtuellement contenu dans la loi et la voie, de même que les éléments du beurre sont renfermés dans le lait. Mais, pour extraire ces éléments, il faut au préalable battre le lait.

La loi, la réalité et la voie sont le règlement du joug de la servitude, dans le but d'obtenir satisfaction du serviteur.

Beaucoup de savants ont confirmé l'existence de la science des sensations internes. L'imam El-R'az-

الالهية بين الشريعة والحقيقة والطريقة فقال الشريعة الامر بالتزام العبودية بشرط التزامها ويقال هى معرفة السلوك الى الله والحقيقة مشاهدة الربوبية بالقلب ويقال هى سر معنوى لا حد له ولا جهة ومن قال باتحادهما اراد اتحادهما صدقا لا مفهوما والطريقة سلوك طريق الشريعة وهو اعمال شرعية لها حدود ككون الصلاة ركعتين او ثلاثا وجهات ككونها فرضا او نفلا موقتا او غير موقت والثلاثة متلازمة لان الطريق الى الله لها ظاهر وباطن فظاهرها الشريعة والطريقة وباطنها الحقيقة فبطون الحقيقة في الشريعة والطريقة كبطون الزبد في لبنه لا يظفر من اللبن بزبده بدون مخضه فالمراد من الثلاثة اقامة العبودية على الوجه المراد من العبد اهـ وقد اثبت علم الباطن كثير من العلماء قال الامام الغزالي في الاحياء اعلم ان علم الاخرة قسمان

zâli (1), dans *El-Ih'ia* (la vivification), a dit en substance : « La connaissance de la vie future se divise en deux branches : la science de la vision intuitive et la science du saint commerce avec Dieu.

» La science de la vision intuitive est la science des principes intérieurs. Elle est le dernier terme du savoir ; elle appartient aux favoris de Dieu et à ceux qui sont admis à la proximité divine. C'est un faisceau de lumière inondant le cœur qui est pur des qualités blâmables et se tient soigneusement à l'écart de toute tache. En cet état, l'homme reçoit la connaissance certaine de l'essence de Dieu, de ses attributs propres ou de ses actes, ainsi que de sa volonté attentive dans la conduite de ce monde et de l'autre. »

Ce même auteur dit également dans le *Djaouâher El-Fek'eh* (les perles du droit canonique) :

« La science du cœur est le discernement esthétique et l'union intime avec Dieu au delà du point commensurable. La plume la plus exercée ne saurait y mordre ; elle est inattaquable à la dialectique et insondable à l'imagination. Elle est l'opposé de la science des faits externes. Elle est comme le fruit à l'arbre : à l'arbre la grandeur, au fruit l'utilité. »

Le spiritualiste Ibn El-Arabi (2) a divisé la science mystique en trois catégories :

« La première est la science de l'intelligence. Elle se compose de toute notion innée ou nécessaire, ou bien

(1) Mohammed ben Mohammed ben Mohammed ben Ahmed, surtout connu sous le nom de Abou Hamed El-R'azzâli, ou simplement de El-R'azzâli (R'azâli selon quelques auteurs), ou encore de H'odjat El-Islam (حجة الاسلام, argument de la religion).

(2) Ibn El-Arabi Mohammed ben Abdallah, né à Murcie, mort à Damas en 638 (1240). Pour le distinguer du cadi du même nom, les Orientaux l'appellent Arabi, et son homonyme El-Arabi. Il a composé plus de 400 ouvrages ; l'un des plus estimés porte le titre d'*El-Fotouh'ât El-Mekkya*, c'est un traité de métaphysique.

علم مكاشفة وعلم معاملة اما علم المكاشفة فهو علم الباطن وذلك
غاية العلوم وهو علم الصديفين والمفربين فهوعبارة عن نوريظهر
في الفلب عند تطهره وتزكيته من الصفات المذمومة حتى تحصل
المعرفة الحفيفية بذاته تعالى اوبصفاته التامة اوبافعاله وبحكمته
في خلف الدنيا والاخرة اهـ باختصار وفال في جواهر الففه واما
علم الفلب فهوذوفى ووجدانى لا يمضغ تحت السنة الافلام
ولا تحيط به الدفاتر والاوهام وهوفي مفابلة العلم الظاهر بمنزلة الثمر
للشجر فالشرف للشجرة لكن لا انتفاع الا بالثمر وفسم العارف
ابن العربي العلوم ثلاث مراتب الاولى علم العفل وهوكل علم

encore fournie par le témoignage d'un fait prouvé démonstrativement.

» La deuxième est la science des états extatiques. On ne l'acquiert qu'avec l'aide du discernement esthétique. Elle est imperceptible à l'homme tiède; elle échappe à toute argumentation. Il en est ainsi, par exemple, de la douceur du miel, de l'amertume de la myrrhe, de la volupté de l'union sexuelle, de l'amour, du désir, toutes notions dont ne jugent bien que ceux qui y ont goûté.

» La troisième est la science des secrets. Elle est inaccessible à la raison. C'est la science du souffle de l'esprit saint pénétrant au fond du cœur. Elle est spéciale à tout prophète ou ami de Dieu. Celui qui en est favorisé possède à fond toutes les autres connaissances; mais la réciproque n'est pas vraie. »

Quelques personnes rejettent la science des phénomènes internes. Dans l'ouvrage intitulé : *Ed-Dorer El-Mentoura*, traitant de la crême des principales sciences, l'imam Chârâni (1) a écrit :

« La partie substantielle du soufisme, d'où sont sorties tant de dissertations doctrinales, est le corollaire obligé de la pratique du Livre et de la Sonna. Quiconque met en exercice des données spéculatives acquiert un langage si semblable à celui des affiliés à cette école qu'il paraît en être un exact reflet. Plus le serviteur perfectionne sa règle de conduite avec Dieu, plus son langage devient subtil et abstrait. A l'appui, on cite ces paroles d'un mystique à son chéikh ou directeur :

» Il y a, dans les paroles de mon frère, trop de métaphysique pour mon entendement.

» — C'est que, répondit le chéikh, tu as deux chemins, tandis que ton frère n'en a qu'un. Il est donc d'un degré intellectuel plus élevé que toi. »

(1) Abd El-Ouahhâb ben Ahmed Ech-Cha'râni, écrivain soufite très en renom ; mort en 973 (1565).

يحصل ضرورة او عقب نظر في دليل بشرط العثور على وجه ذلك
الدليل والثانية علم الاحوال قال ولا سبيل له الا بالذوق فلا
يمكن قابلا وجدانه ولا اقامة دليل على معرفته كالعلم بحلاوة
العسل ومرارة الصبر ولذة الجماع والوجد والشوق فهذه علوم
لا يعلمها الا من اتصف بها وذاقها الثالثة علم الاسرار وهو فوق
طور العقل وهو علم نفث روح القدس في الروع ويختص به
النبي والولي والعالم به يعلم العلوم كلها ويستغرقها وليس اصحاب
تلك العلوم كذلك اهـ ووقع من بعض القوم نفي علم الباطن
قال الامام الشعراني في الدرر المنثورة في بيان زبد العلوم المشهورة
ما نصه واما زبدة علم التصوف الذي وضع القوم فيه رسايلهم
فهو نتيجة العمل بالكتاب والسنة فمن عمل بما علم تكلم كما
تكلموا وصار جميع ما قالوه بعض ما عنده لانه كلما ترقى العبد في
باب الادب مع الله تعالى دق كلامه على الافهام حتى قال
بعضهم لشيخه ان كلام اخي فلان يدق على فهمي فقال لان
لك قميصين وله قميص واحدة فهو اعلى مرتبة منك وهذا هو

» Cette obscurité a porté les théologiens et les docteurs des dogmes textuels, dont la vue ne va pas au delà du voile mystique, à appeler la doctrine ésoterique des soufites du nom de science des choses internes. Ce n'est pas, à proprement parler, une science interne ou mystérieuse, car le vrai mystère n'est connu que de Dieu. Tout ce que pénètre l'intelligence humaine, à quelque profondeur que ce soit, appartient à la série des faits extérieurs, et les idées, dès qu'elles sont entrées dans l'esprit de la créature, perdent leur caractère mystérieux et deviennent sensibles et apparentes. »

Ainsi donc, cette dénomination de science des phénomènes intérieurs serait une simple façon de parler, juste et exacte, par rapport à la grande masse humaine, qui s'arrête à la superficie des choses.

En effet, une science peut être comprise des uns et ignorée des autres. Par exemple, la syntaxe d'une langue se montre à découvert à ceux qui la connaissent et reste mystérieuse pour ceux qui l'ignorent. Il en est de même pour toute branche de savoir. Or, le soufisme étant un secret impénétrable aux yeux des vulgaires, le nom de science interne lui convenait mieux qu'un autre.

Ce que quelques-uns appellent science interne, c'est-à-dire science de l'esprit de la loi, n'est point contraire à la science des conditions externes ou de la lettre de la loi : celle-là n'autorise nullement ce que défend celle-ci, ni ne défend ce que cette dernière autorise, ainsi que le prétendent de nombreux ignorants.

Dans cet ordre d'idées, c'est à tort que les gens sans science tirent leur argumentation de l'histoire d'El-Khadir (1). A ceux qui croient — et c'est la majorité — que ce personnage de l'Écriture était prophète, on répond que Dieu lui révéla de se comporter comme il le fit — ce qui est, d'ailleurs, confirmé par les paroles de cet élu :

(1) Personnage légendaire auquel il est fait allusion dans le Coran. C'est le Khidr des poètes.

الذي دعا الفقهاء و نحوهم من اهل الحجاب الى تسميتهم علم الصوفية بعلم الباطن و ليس ذلك بباطن اذ الباطن انما هو علم الله تعالى و اما جميع ما علمه الخلق على اختلاف طبقاتهم فهو من علم الظاهر لانه ظهر للخلق فاعلم ذلك اهـ و عليه فيقال تسميته بعلم الباطن مجرد اصطلاح لانه باطن بالنسبة الى كثير من الناس و العلم الواحد قد يكون ظاهرا عند قوم باطنا عند ءاخرين كعلم النحو مثلا فانه علم ظاهر لدى اربابه غير ظاهر عند من لم يعلمه بل هكذا ساير العلوم لكن لما كان علم القوم خفيا على الاكثر كان احرى بهذا الاسم عن غيره اذا تحققت ذلك فاعلم ان ما يسمى بالعلم الباطن عند البعض لا يخالف العلم الظاهر فلا يحلل ما يحرمه ولا يحرم ما يحلله كما يزعمه كثير من الجهلة ولا حجة لهم في قصة الخضر عليه السلام اما على قول الاكثرين من انه نبي فيقال ان الله اوحى اليه بذلك و يؤيده

« Ce n'est pas de mon initiative que j'ai agi, » voulant dire par là que sa conduite avait été dictée par Dieu. A ceux qui pensent qu'il était simplement un favori de Dieu et qu'il obéit à l'inspiration divine, on objecte que, dans ce temps-là, l'inspiration pouvait être un argument, mais qu'à notre époque elle n'en est pas un.

Lorsque l'inspiration est d'accord avec le Coran et la Sonna (1), la propriété démonstrative se trouve dans ces bases de l'islamisme et non dans l'inspiration elle-même. Mais si l'inspiration est contraire à ces deux sources de la foi, il est évident qu'elle n'est pas la manifestation de la volonté divine, autrement elle se comporterait en ennemie des prescriptions de la loi.

Voici les paroles de Ech-Cha'râni (2) dans *El-Djaouaher oua Ed-Dorer :* « Le chéikh Mohi Ed-Dine (3) disait : Quand nous nous sommes servi, pour le cas dont il s'agissait, de l'expression de *faculté d'inspiration,* nous n'avons entendu parler que de ces fluides subtils réfléchis par les esprits angéliques, et non des anges eux-mêmes. Ces fluides impalpables ne descendent jamais, en vertu d'une révélation ou d'une mission divine, dans un cœur autre que celui d'un prophète. Or, comme la loi révélée est complète, que tout ce qui est d'obligation rigoureuse, nécessaire ou facultative, a été déterminé, que la révélation divine a cessé en même temps que le prophétisme et l'apostolat, il s'ensuit que Dieu ne confiera plus à personne la mission d'établir sa loi de grâce, loi souveraine, libre, indépendante, qui lui assure pour l'éternité l'adoration des peuples. En effet, si Dieu imposait à nouveau des obligations, on les trouverait déjà édictées par la législation en vigueur. Si la nouvelle loi concernait

(1) Recueil des traditions du Prophète.

(2) V. la note de la p. 362.

(3) Mohi Ed-Dine Yahya ben Charef, de Noua en Syrie, mort en 676 (1277) ; auteur très estimé.

قوله وما فعلته عن امرى اى بل عن امر الله واما على القول بانه
ولى وانه فعل ذلك بطريق الالهام فيمكن ان يكون الالهام
حجة في زمنه واما في زماننا فالالهام ليس بحجة اما ان وافق
الكتاب والسنة فالحجية فيهما لا فيه واما ان خالفهما فظاهر
انه ليس بالهام لان ملك الالهام لا يخالف ما اتى به الشرع
قال الشعراني في الجواهر والدرر قد رايت في كلام الشيخ محيى
الدين مانصه اعلم اننا لا نعنى بملك الالهام حيث اطلقناه الا
الدقائق الممدة من الارواح الملكية لا نفس الملائكة فان الملك
لا ينزل بوحى على غير قلب نبى اصلا ولا بامر الهى جديد فان
الشرع قد تم وتبين الفرض والواجب وغيرهما وانقطع الامر
الالهى بانقطاع النبوة والرسالة وما بقى احد يامره الله تعالى
بامر يكون شرعا مستقلا يتعبد به ابدا لانه ان امره بفرض كان
الشارع قد امر به وان كان بمباح فلا يخلو اما ان يكون ذلك

les actes facultatifs, alors de deux choses l'une : ou bien ces actes, facultatifs maintenant, deviendraient des devoirs impérieux, positifs, ou bien des œuvres seulement méritoires. Mais transformer les œuvres, aujourd'hui facultatives, en cas obligatoires ou méritoires, constituerait l'annulation même de la loi actuelle. Si les actes facultatifs doivent être maintenus avec leur même caractère, de quelle utilité serait le don d'inspiration pour cette mission supposée? Si le prétendu prophète soutenait que Dieu lui a parlé comme il a parlé à Moïse, personne ne donnerait la moindre créance à ses discours. Si l'on admettait la vérité de l'inspiration, ce ne pourrait être que pour des faits intéressant la science, l'histoire, mais non les règles et les lois canoniques. Une mission de transformation sociale ne sera plus confiée à personne. »

En avançant, comme nous l'avons fait plus haut, que l'inspiration du temps d'El-Khadir n'était point propre à soutenir un système religieux, c'est parce que, à cette époque reculée, il y avait des prophètes et que l'un d'eux pouvait parfaitement l'avoir autorisé à agir comme il le fit.

El-Razzâli (1), surnommé l'argument de l'islamisme, ne voit aucune opposition entre la science des faits internes et celle des faits externes. « Quiconque, écrit-il dans *El-Ih'ia*, a l'opinion qu'il n'y a pas convenance entre l'intériorité et l'extériorité de la loi est plus près de l'impiété que de la foi. »

« Prétendre que l'esprit est détruit par la lettre est une erreur (Seri Sakati) (2). »

---

(1) V. note 1, p. 360.

(2) Abou El-Hassane Es-Seri ben El-Mor'lès Es-Sakat'i, oncle et maître d'El-Djonéid (voir note 2, page 350); mort en 251 (865) à Damas.

المباح المامور به صار واجبا او مندوبا في حقه فهذا عين نسخ
الشرع الذي هو عليه حيث صير المباح الشرعي واجبا او مندوبا
وان ابقاه مباحا كما كان فاي فايدة للامر الذي جاء به ملك
الالهام لهذا المدعي فان ادعى ان الله كلمه كما كلم موسى فلا
قايل به ولو فرض وكلمه ما كان يلقى اليه في كلامه الا علوما
واخبارا لا احكاما وشرعا ولا يامره اصلا ثم لو فرضنا ان الالهام في
زمن الخضر غير حجة ايضا فالانبياء في زمنه موجودون فلعل الاذن
في ذلك جاء اليه على يد احدهم وممن صرح بانه لا مخالفة
بين العلمين حجة الاسلام الغزالي قال في الاحياء من قال ان
الباطن يخالف الظاهر فهو الى الكفر اقرب منه الى الايمان اهـ
وقال السري السقطي من ادعى باطن علم ينقضه ظاهر حكم فهو غالط

« La forme sensible de la doctrine n'annihile pas les théories métaphysiques (Ed-Déinouri) (1). »

« Toute sensation interne qui n'est pas adéquate à l'expression réelle et extérieure de la loi, est fausse (Abou Saïd El-Djezzar) (2). »

« Toute loi révélée, dit El-K'ochéiri (3), qui ne trouve pas sa confirmation dans la raison spéculative, n'a pas les conditions requises de validité, et toute notion abstraite de la raison, qui n'est pas soumise au frein de la loi, n'est pas incontestable. La loi est l'accomplissement de la volonté divine, et le spiritualisme est la contemplation des décrets éternels et de leurs effets, des mystères augustes et de leur révélation. La loi est une vérité intelligible, puisque, de par l'ordre divin, elle est obligatoire, et la vérité intelligible est une loi, puisque Dieu en a fait un devoir pour celui qui la reconnaît.

» Donc, serait dans l'erreur quiconque prétendrait être, à l'égard de Dieu, en dehors de la science légale. »

« Bien plus, dit El-R'azzâli (4), celui qui croirait être, avec Dieu, dans une situation le dispensant, par exemple, de l'obligation de la prière, de la défense de boire du vin, mériterait la mort. Il y a, cependant, incertitude sur sa condamnation au feu éternel de l'enfer. Tuer un pareil homme serait plus méritoire que de tuer cent infidèles, car le mal causé par lui serait plus grand. »

Le très docte Ibn Hadjer (5), après avoir rapporté dans

---

(1) Mamchâd Ed-Déinouri. L'un des plus grands professeurs de soufisme, mort en 297 (909).

(2) Il y a sans doute une faute d'impression dans le texte arabe. Il s'agit d'Abou Saïd Ahmed ben Aïssa, surnommé El-Kherraz, déjà cité p. 356, note 4.

(3) Voir note 2, page 352.

(4) Voir note 1, page 360.

(5) Chihâb Ed-Dine Abou El-Fad'l Ahmed ben Ali El-Kenâni El-Askalâni, né en 773 (1371), mort en 852 (1448). Auteur de nombreux ouvrages.

وفال الدينوري لسان الظاهر لا يغير حكم الباطن وفال ابو سعيد
الجزار (لعله الخراز) كل فيض باطن يخالفه ظاهر فهو باطل وفال
الفشيري كل شريعة غير مويدة بالحفيفة غير مفبولة وكل حفيفة
غير مفيدة بالشريعة غير محصولة فالشريعة فيام بما امر والحفيفة
شهود لما فضى وفدر واخفى واظهر والشريعة حفيفة من حيث
انها وجبت بامره والحفيفة ايضا شريعة من حيث ان العارف
به تعالى انما وجب عليه بامره تعالى فعلى هذا من زعم ان له
مع الله حالا يخرجه عن حد العلم الشرعي فهو ضال من الحف
بل فال الغزالي من زعم ان له مع الله حالا اسفط عنه نحو الصلاة
او تحريم شرب الخمر وجب فتله وان كان في الحكم بخلوده
في النار نظر وفتل مثله افضل من فتل ماية كافر اذ كان ضرره
اكثر اهـ فال العلامة ابن حجر بعد نفله ذلك في تحفته لا نظر

sa *toh'fa* ce passage d'El-R'azzâli, ajoute : « Il n'y a pas de doute à concevoir touchant la condamnation de cet orgueilleux aux flammes de l'enfer, parce que c'est le fait d'un apostat de regarder comme permis ce qui est reconnu défendu, ou de rejeter l'obligation de ce qui est incontestablement obligatoire. La réprobation est absolue quand ces deux causes sont réunies. »

Le même auteur, dans *El-Anouâr*, affirme encore, pour ce cas, la punition éternelle.

Il faut conclure de ce qui précède qu'il n'y a pas contradiction entre les leçons du soufisme et les enseignements des hommes versés dans la jurisprudence canonique. Toutefois les soufites retiennent pour eux les points principaux et les mieux établis des matières où il y a divergence, et marchent autant que possible d'accord avec les pères de l'islamisme. Cette conduite est on ne peut plus difficile, mais elle est aussi la meilleure, car la récompense est en proportion de la peine.

En conséquence, la science des principes internes pourrait se définir le fruit de la science du monde sensible.

Une grosse phalange de soufites, celle des ignorants, affecte, dans un inconcevable dédain, de donner, à la science des dogmes révélés, le nom d'enveloppe du fruit, et d'appeler, du nom pompeux de partie médullaire, la science mystique, qui s'occupe de recherches spéculatives sur les stations et les états extatiques, tels que l'amitié, l'amour, etc. On sait que parler légèrement de la loi constitue une impiété.

Un tel mépris n'est pas intentionnel chez ces mystiques; ils ne sont en cela que l'écho de certains musulmans malintentionnés. Peut-être aussi cette irrévérence vient-elle de ce qu'ils trouvent que leur savoir spécial joue, chez eux, le rôle protecteur de l'épiderme à l'égard du fruit, qu'il est une défense contre tout écart et la sauvegarde contre toute perdition dans les abîmes de l'erreur.

بي خلوده لانه مرتد باستحلاله ما علمت حرمته او نفيه وجوب ما
علم وجوبه ضرورة فيهما ومن ثم جزم في الانوار بخلوده فعلى هذا
لا فرق بين مذهب الصوفية وما عليه الفقهاء سوى ان الصوفية
ياخذون لانفسهم بالاحوط والاوثق فيما اختلف فيه وهم مع
الاجماع مهما امكن وهذا اشق على النفس فيكون افضل لان
الاجر على قدر المشقة فعلم الباطن على هذا ثمرة علم الظاهر هذا
وكثير من جهلة المتصوفة يطلقون القشر على علم الشريعة امتهانا له
واللب على علم التصوف الباحث عن المقامات والاحوال والمحبة
والعشق وما اشبه ذلك تعظيما له وانت تعلم ان امتهان علم
الشريعة كفر ومنهم من يطلق ذلك عليه غير قاصد الامتهان بل
سمعه من بعض اخوانه او باعتبار انه علم يصون عن الزيغ ويحفظ
العالم به عن الهيام في كل واد كما يحفظ القشر لبه فهذا مع ما فيه

Cette confiance présomptueuse, avec sa conséquence naturelle de maintien équivoque envers Dieu, ne saurait leur être passée, car elle jette une sorte de discrédit sur la science des envoyés.

Voici le jugement porté sur le soufisme par Ibn Khaldoun, dans les prolégomènes de son histoire :

« Le soufisme est une doctrine née au sein de la théologie qui a récemment pris corps dans l'islamisme. C'est un système de morale mystique que les premiers musulmans, les compagnons les plus illustres du Prophète, leurs disciples et les générations des hommes pieux qui ont suivi ont toujours considéré comme une voie conduisant à la Vérité et à sa loi infaillible.

» Se vouer au service de Dieu, se donner entièrement à lui, s'éloigner du luxe et des vanités du monde, s'abstenir de ce qui attire les masses, comme le plaisir, la fortune, la renommée, se séparer du commerce du monde afin de mieux servir Dieu dans la solitude, telles sont les bases sur lesquelles repose la méthode soufite et qui constituaient déjà la règle de conduite des premiers musulmans.

» A partir du 2e siècle, les esprits commencèrent à se laisser entraîner vers les jouissances du monde et à être dominés par les séductions de la vie séculière et sociale. Ceux qui se maintinrent dans les pratiques austères de la religion prirent le nom spécial de Soufites et s'imposèrent des exercices particuliers de piété, dont eux seuls connaissaient le véritable sens.

» Par exemple, chaque fois que l'agrégé au soufisme livre un combat contre lui-même et remplit ses devoirs du culte, il faut que de cette lutte spirituelle naisse pour lui un état extatique accidentel, résultante de ses efforts. Cet état accidentel est caractérisé ou par un acte de culte qui, prenant racine et devenant habitude, se change en station extatique constante, ou une qualité adhérente

من سوء الادب لم يسلم حيث اطلق على علم المرسلين ما يشعر بالذم و فال ابن خلدون بي مفدمة تاريخه هذا العلم اى التصوب من العلوم الشرعية الحادثة بي الملة واصله ان طريفة هولاء الفوم لم تنزل عند ساب الامة وكبارها من الصحابة والتابعين و من بعدهم على طريفة الحف والهداية واصلها العكوب على العبادة والانفطاع الى الله تعالى والاعراض عن زخرب الدنيا وزينتها والزهد بيما يفبل عليه الجمهور من لذة ومال وجاه والانبراد عن الخلف بي الخلوة للعبادة وكان ذالك عاما بي الصحابة والسلب بلما بشا الافبال على الدنيا بي الفرن الثاني وما بعده وجنح الناس الى مخالطة الدنيا اختص المفبلون على العبادة باسم الصوبية باختصوا بمآخذ مدركة لهم بالمريد بي مجاهدته وعبادته لا بد وان ينشا له عن كل مجاهدة حال نتيجة تلك المجاهدة وتلك الحال اما ان تكون نوع عبادة بترسخ وتصير مفاما للمريد واما ان تكون صبة حاصلة للنبس من حزن او سرور او نشاط

à l'âme, telle que le chagrin, la joie, l'activité, le quiétisme ou autres sensations que l'âme éprouve quand elle est arrivée au degré de l'extase immanente. L'initié ne cesse de monter de station en station jusqu'à ce qu'il soit parvenu au terme idéal de la possession de la vraie et suprême félicité, c'est-à-dire au degré sublime de spiritualité ou de confession de l'unité de Dieu.

» Il est nécessaire à l'adepte de parcourir les différentes phases de cette existence intellectuelle, fondée sur l'obéissance aux ordres divins et un cœur pur de tout respect humain. Les états extatiques et les qualités sont le résultat et le fruit fécond de cette série d'évolutions. Lorsque le résultat est imparfait, c'est que l'acte qui l'a produit était lui-même imparfait. Il en est ainsi des pensées et des lumières inopinées de l'esprit : elles ne sont complètes que si les causes productives sont elles-mêmes complètes. Aussi est-il besoin de s'examiner au point de vue des impressions laissées en soi par les actes, d'en supputer les réalités, car les conséquences dérivent nécessairement des actes et les rapports de l'effet à la cause doivent toujours être directs.

» L'agrégé à l'ascétisme, au moyen du goût ou discernement esthétique, perçoit l'imperfection des conséquences et en découvre les causes en compulsant son âme.

» Peu de personnes suivent les soufites dans cette voie perfectionnée de dévotion : la tiédeur est, pour ainsi dire, générale. La plupart des fidèles, quand ils ne sont pas soufites, obéissent, il est vrai, aux différentes prescriptions du Livre; mais leur obéissance n'étant contrôlée par aucun jurisconsulte, on ne sait si leurs actes sont entièrement satisfactoires et leur soumission parfaite.

» Les soufites, au contraire, à l'aide de leur discernement, plus ou moins subtil, et de leurs ravissements d'esprit, reconnaissent s'il y a connexion exacte entre les devoirs accomplis et leurs résultats, c'est-à-dire s'il y a eu omission de devoirs.

اوكسل اوغيرذلك من المفامات ولا يزال المريد يترفى من مفام الى مفم الى ان ينتهى الى التوحيد والمعرفة التي هي الغاية المطلوبة للسعادة فالمريد لا بد له من الترفي في هذه الاطوار واصلها كلها الطاعة والاخلاص وتنشا عنها الاحوال والصفات نتايج وثمرات واذا وفع تفصير في النتيجة او خلل فيعلم انه انما اتى من فبل التفصير في الذي فبله وكذلك في الخواطر والواردات فلذا يحتاج المريد الى محاسبة نفسه في ساير اعماله وينظر في حفايفها لان حصول النتايج عن الاعمال ضرورى وفصورها من الخلل فيها كذلك والمريد يجد ذلك بذوفه ويحاسب نفسه على اسبابه ولا يشاركهم في ذلك الا الفليل من الناس لان الغفلة عن هذا كانها شاملة وغاية اهل العبادات اذا لم ينتهوا الى هذا النوع انهم ياتون بالطاعات مخلصة من نظر الففية في الاجزاء والامتثال وهولاء يبحثون عن نتايجها بالاذواق والمواجد ليطلعوا على انها خالصة من التفصير

» Ce système doctrinal aurait sa source dans l'examen de conscience rapporté aux actes à accomplir ou à éviter, et s'exprimerait à l'aide de mots propres à dépeindre les différentes nuances du goût et des opérations contemplatives produites par les combats livrés contre soi-même.

» Les soufites ont, en outre, une discipline intérieure et un langage de convention, dont les paroles ont un sens autre que celui que l'usage ordinaire leur accorde. Et, en effet, s'il survient en notre esprit des idées en dehors de celles qui ont cours communément, il nous faut en faciliter la compréhension au moyen d'expressions faciles à reconnaître. C'est par ce langage appliqué à la génération des idées et qui est, en somme, une branche de savoir, que les soufites forment, dans la société, une classe à part, inimitable.

» A ce point de vue, la théologie se divise en deux parties : l'une, à l'usage des jurisconsultes et des casuistes, comprend les principes généraux du culte, des pratiques coutumières et personnelles, ainsi que les règles des actes du commerce avec Dieu ; l'autre, à l'usage des mystiques, concerne l'application de l'âme aux luttes intérieures et l'examen de conscience sur ces efforts intimes, les dissertations sur les divers degrés du goût intellectuel et les méditations de l'âme ravie en Dieu pendant sa marche dans la voie de l'examen de conscience, l'art de s'élever de degré en degré sur l'échelle du discernement esthétique et l'explication des termes conventionnels en usage parmi eux pour définir toutes ces modifications de l'âme.

» Lorsque les sciences morales eurent été écrites et rassemblées en volumes, que les jurisconsultes eurent exposé leurs théories sur le droit et ses origines, sur le dogme, fait les commentaires obligés des textes sacrés, etc., on vit les soufites publier à leur tour leur doctrine et El-R'azzâli réunir dans son *Ih'ia* les deux sciences : théologie littérale et théologie spéculative. Le soufisme

اولا فظهران اصل طريقتهم كلها محاسبة النفس على الافعال و التروك و الكلام في هذه الاذواق و المواجدات التى تحصل عن المجاهدات ثم لهم مع ذلك .اداب مخصوصة بهم و اصطلاحات في الفاظ تدور بينهم اذ الاوضاع اللغوية انما هي للمعانى المتعارفة فاذا عرض من المعانى ما هو غير متعارف اصطلحنا عن التعبير عنه بلفظ يتيسر فهمه منه فلهذا اختص هولاء بهذا النوع من العلم الذي ليس لواحد غيرهم من اهل الشريعة الكلام فيه وصار علم الشريعة على صنفين صنف مخصوص بالفقهاء و اهل الفتيا وهي الاحكام العامة في العبادات و العادات و المعاملات و صنف مخصوص بالقوم في القيام بهذه المجاهدة و محاسبة النفس عليها و الكلام على الاذواق و المواجد العارضة في طريقها و كيفية الترقي منها من ذوق الى ذوق و شرح الاصطلاحات التي تدور بينهم في ذلك فلما كتبت العلوم ودونت والف الفقهاء في الفقه واصوله و الكلام و التفسير وغير ذلك كتب رجال من اهل هذه الطريقة في طريقهم وجمع الغزالي رحمه الله تعالى في الاحياء بين العلمين وصار علم التصوف في الملة علما مدونا

devint alors une science méthodique après n'avoir été qu'une simple forme de culte.

» Le combat contre soi-même, la retraite, la prière-dicr sont, en général, suivis du dégagement des voiles qui ôtaient à l'âme la vision des mondes relevant immédiatement de Dieu et où l'homme esclave de ses sens ne peut rien découvrir.

» L'âme intelligente fait partie de ces mondes.

» Voici de quelle façon s'opère la chute du voile qui nous dérobe le monde intérieur:

» Quand l'âme intelligente se détache des sens externes pour se concentrer vers le sens intime, l'appareil qui nous donne la connaissance des objets extérieurs s'affaiblit au profit de nos dispositions morales. L'âme domine; elle est recréée; une ère nouvelle commence pour elle.

» L'oraison-dicr est l'aide la plus efficace de l'âme qui se sépare du monde extérieur pour se plonger dans les saintes abstractions. Comme un aliment elle entretient au dedans de nous-mêmes le développement et la vie. Sous l'action bienfaisante de cette sève, l'esprit ne cesse de progresser et de se perfectionner jusqu'à ce qu'il acquière la vision intuitive de ce qu'il ne connaissait auparavant que par le raisonnement. Alors, par le fait de ce stimulant, le voile de la sensation tombe, l'existence essentielle du moi se complète et devient plus que jamais le siège de la perception. L'âme est, de ce moment, propre à recevoir les grâces divines, les sciences déposées auprès de Dieu et la faveur spontanée d'en haut.

» Les voiles qui cachent les mystères du monde immatériel se soulèvent pour les ascètes. Ces privilégiés découvrent alors, dans l'existence, des réalités dont il est donné à leurs seuls regards de percer l'enveloppe. De plus, il n'est pas rare qu'ils prévoient les événements.

» Les soufites de grand mérite ne se prévalent point de pénétrer dans les secrets divins et ne parlent jamais de ce qu'ils n'ont pas reçu la mission de révéler. Ils re-

بعد ان كانت الطريقة عبادة فقط ثم ان هذه المجاهدة والخلوة
و الذكر يتبعها غالبا كشف حجاب الحس والاطلاع على عوالم من
امر الله ليس لصاحب الحس ادراك شيء منها و الروح من
تلك العوالم وسبب هذا الكشف ان الروح اذا رجع عن الحس
الظاهر الى الباطن ضعفت احوال الحس و قويت احوال الروح
و غلب سلطانه وتجدد نشوه واعان على ذلك الذكر فانه كالغذاء
لتنمية الروح ولا يزال في نمو وتزايد الى ان يصير شهودا بعد
ان كان علما ويكشف حجاب الحس ويتم وجود النفس الذي لها
من ذاتها وهو عين الادراك فيتعرض حينيذ للمواهب الربانية
و العلوم اللدنية و الفتح الالهى وهذا الكشف كثيرا ما يعرض
لاهل المجاهدة فيدركون من حقايق الوجود مالا يدرك سواهم
وكذا يدركون كثيرا من الواقعات قبل وقوعها و العظماء منهم لا
يعتبرون هذا الكشف ولا يخبرون عن شيء لم يومروا بالتكلم

gardent ces participations aux mystères de la nature plutôt comme une épreuve que comme une faveur et, chaque fois qu'ils sont ainsi mis subitement en présence d'un fait à venir, ils prient Dieu de les préserver de pareils coups. Les compagnons du Prophète, à la suite de leurs combats spirituels, obtenaient surabondamment ce savoir surnaturel, mais ils n'en tiraient aucune vanité. Les soufites accomplis mettent la même discrétion dans leur conduite.

» L'écartement des voiles qui séparent les mystiques de leurs aspirations n'est complet, parfait, que lorsqu'il est la conséquence d'une piété rigide. Cependant, ce fait d'avoir présents les temps futurs, sans cause de piété, a été constaté chez l'homme dont l'esprit est toujours tendu vers la même chose, comme celui de l'affamé, du solitaire, du magicien, des religieux chrétiens et autres.

» On sait que l'image réfléchie par un miroir convexe ou concave n'est pas la représentation exacte de son objet, tandis que l'image répétée par un miroir plan est symétrique. La piété ou rectitude d'attitude est pour l'âme, par rapport aux impressions qu'elle reçoit, ce que la surface plane du miroir est pour les objets qu'il représente.

» Les philosophes de ces derniers siècles, intéressés par le symbole de ce voile, derrière lequel les mystiques entrent en communication avec les essences invisibles, ont traité la question des réalités des êtres supérieurs et inférieurs. Mais, le divin est resté inaccessible à ceux qui n'ont pas reçu la faculté d'en distinguer les saveurs, aux antagonistes de l'école soufite.

» Parmi les casuistes, les uns condamnent les leçons soufites, les autres les tolèrent.

» Il n'y a évidemment aucun avantage à recourir à la preuve et à la démonstration pour réfuter ou admettre des phénomènes internes nés de l'union avec Dieu.

» On remarque souvent chez les auteurs mystiques

فيه بل يعدون ما يقع لهم من ذلك محنة ويتعوذون منه
اذا هاجمهم والصحابة رضى الله عنهم كانوا على مثل هذه المجاهدة
وكان حظهم من هذه الكرامات اوفر الحظوظ لكنهم لم يقع لهم
بها عناية وتبعهم في ذلك الكمل من اهل الطريقة وهذا
الكشف لا يكون صحيحا كاملا الا اذا كان ناشئا عن الاستقامة
لان الكشف قد يحصل لصاحب الجوع والخلوة وان لم يكن
هناك استقامة كالسحرة والنصارى وغيرهم من المرتاضين ومثاله
ان المرآة اذا كانت محدبة او مقعرة وحوذى بها جهة المرئى
فانه يتشكل فيها معوجا على غير صورته وان كانت مسطحة
تشكل فيها المرئى صحيحا فالاستقامة للنفس كالانبساط للمرآة
فيما ينطبع فيها من الاحوال ولما عنى المتاخرون بهذا النوع
من الكشف تكلموا في حقايق الموجودات العلوية والسفلية
وقصرت مدارك من لم يشاركهم في طريقهم عن فهم اذواقهم
واهل الفتيا ما بين منكر عليهم ومسلم لهم وليس البرهان والدليل
بنافع في هذا الطريق ردا وقبولا اذ هى من قبيل الوجدانيات
وربما قصد بعض المصنفين بيان مذهبهم في كشف الوجود فاتى

l'emploi de termes obscurs, lorsqu'ils parlent de leur système et décrivent le dégagement des voiles qui cachent les choses perçues par les sens intérieurs au moment des extases : mais cette obscurité de langage est vraie seulement pour les esprits spéculatifs et les scolastiques qui se bornent aux notions empiriques fournies par l'étude du monde extérieur. Ainsi El-Ferr'âni s'exprime de la manière suivante dans la préface de son commentaire sur la Kacida d'Ibn Fâred' (1). Parlant de l'existence conçue dans des rapports harmonieux par l'Agent supérieur : « Toute l'existence procède de la qualité de l'unité essentielle, qui est l'expression de l'unité attributive. Ces deux espèces d'unités dérivent de l'essence divine, laquelle est l'unité en soi. »

» Les soufites donnent le nom de manifestation à la descente des rayons divins dans le cœur. Chez eux, le premier degré des révélations par les lumières d'en haut est la manifestation de l'identité en soi, de laquelle découle la perfection consistant dans la création et l'apparition de l'être par voie d'émanation. C'est là une théorie que les soufites font à l'envi reposer sur ces paroles du Hadit (tradition mohammédienne) : « J'étais un trésor caché. J'ai voulu faire du bien et j'ai formé la créature pour me connaître. »

» La perfection divine pour le soufite comprend le monde des idées, la présence perfective, la réalité mohammédienne. A ces splendeurs divines se rattachent les réalités des attributs, la tablette des décrets divins, la plume, les réalités de tous les Prophètes et envoyés, les hommes accomplis de la religion mohammédienne. De ces réalités naissent d'autres réalités dans la présence atomistique, qui est le degré des paradigmes immatériels

(1) Charaf El-Dine Soltane El-A'chik'ine Omar ben Abou El-Hassane Ali ben El-Morched, plus ordinairement nommé Ben El-Fâred (fils du légiste). Poète renommé de l'école soufite. Mort au Caire en 632 (1234).

بالاغمض بالاغمض بالنسبة الى اهل النظر و العلوم كما بعل البرغاني
شارح فصيدة ابن البارض بي الديباجة التي كتبها بي صدر
ذلك الشرح بانه ذكربي صدور الوجود عن الباعل و ترتيبه ان
الوجود كله صادر عن صبة الوحدانية التي هي مظهر الاحدية
و هما معا صادران عن الذات الكريمة التي هي عين الوحدة لا
غير و يسمون هذا الصدور بالتجلى واول مراتب التجليات عندهم
تجلى الذات على نبسه وهو يتضمن الكمال باباضة الايجاد
و الظهور لفوله بي الحديث الذي يتنافلونه كنت كنزا مخبيا
باحببت ان اعرب بخلفت الخلق ليعربوني وهذا الكمال هو
عالم المعانى عندهم والحضرة الكمالية والحفيفة المحمدية و
بيها حفايف الصبات و اللوح والفلم وحفايف الانبياء و الرسل
اجمعين والكمل من اهل الملة المحمدية و يصدر عن هذه
الحفايف حفايف اخرى بي الحضرة الهبايية وهي مرتبة المثال

des choses dont font partie le trône, le siège, etc. Il serait impossible à un scolastique de déterminer, d'une façon satisfaisante, le but de tous ces termes obscurs. Il pourrait même se faire que cette hiérarchie mystique soit blâmable au point de vue du texte de la loi.

» Certains Soufites professent une opinion encore plus étrange et tout aussi obscure : celle de l'unité absolue.

» Les maîtres modernes du soufisme, dit plus loin El-Ferr'ani, prétendent que l'idée de l'unité parfaite se forme dans l'esprit du contemplatif au moment où il voit au delà des voiles qui séparent les immatérialités du monde sensible. De ce haut point de la vie religieuse, appelé station de réunion, le spiritualiste accompli monte à la station de séparation d'où il discerne les êtres.

» Le pôle *K'ot'b* (1) occupe le premier rang dans la hiérarchie ésotérique. Personne ne peut l'égaler en science. Quand il est saisi par Dieu, son héritage passe aux mains d'un autre spiritualiste.

---

(1) Le pôle est ainsi défini dans le Kitab Et-Tarifa (livre des définitions, traduction de S. de Sacy) :

Pôle. — On le nomme aussi غوث (ghout, R'out), à raison de ce que celui qui éprouve quelque affection a recours à lui. On entend par là le personnage unique qui, en tout temps, est le lieu vers lequel sont tournés les regards de Dieu. Dieu lui a donné le grand talisman qui vient de lui ; et il parcourt toute la nature, et toutes ses substances tant intérieures qu'extérieures (substances intellectuelles et les substances corporelles et sensibles), comme l'esprit parcourt le corps. Dans sa main est la balance de l'émanation générale (c'est-à-dire que les émanations de la divinité qui entretiennent la vie et l'existence des êtres tant intellectuels que sensibles, passent par lui, et sont distribuées par lui à tous les êtres, dans les proportions qu'exigent sa science qui est conforme à celle de Dieu) ; son poids suit sa science ; sa science suit la science de Dieu, et la science de Dieu suit les *quiddités non imposées* (la nature des choses considérées abstractivement, et non dans un sujet). C'est le pôle qui répand l'esprit de vie sur la nature supérieure et inférieure. Il est sur le cœur d'Israfil, à raison de ce qu'il y a en lui d'angélique, et qui porte l'aliment par lequel sont entretenus la vie et les sens, non en raison de ce qu'il y a en lui d'humain. Gabriel est en lui ce qu'est l'âme raisonnable dans

ثم منها العرش ثم الكرسي الى اخر ما ذكر مما لم يقتدر اهل النظر
على تحصيل مقتضاه لغموضه و ربما انكر بظاهر الشرع هذا
الترتيب و ذهب اخرون منهم الى القول بالوحدة المطلقة و هو
راى اغرب من الاول في تعقله الى ان قال و المحققون من
المتصوفة المتاخرين يقولون ان المريد عند الكشف ربما يعرض
له توهم هذه الوحدة و يسمى ذلك عندهم مقام الجمع ثم يترقى
عنه الى التمييز بين الموجودات و يعبرون عن ذلك بمقام
الفرق وهو مقام العارف المحقق وظهر في كلام المتصوفة القول
بالقطب و معناه راس العارفين يزعمون انه لا يمكن ان يساويه
احد في مقامه في المعرفة حتى يقبضه الله ثم يورث مقامه لاخر

» A côté du *K'ot'b* ou pôle se tient le chœur des *Abdal* (1), modelé sur celui des *Nek'âb* chez les schiites.

» Les soufites ont adopté le vêtement de laine afin de faire remonter jusqu'à Ali (2) l'origine de leur école. Or, non-seulement Ali doit être dégagé de tout système philosophique, mais encore il ne s'est jamais distingué des autres compagnons du Prophète ni par des mœurs individuelles, ni par un vêtement spécial ou un maintien singulier. Les plus austères après le Prophète et les plus rigoureux dans l'accomplissement des devoirs du culte, étaient Abou Becr (3) et Omar (4). Aucun de ces chefs de l'islamisme n'a eu de caractère distinct de façon à devenir le type d'une classe particulière de gens. Les compagnons marchaient tous égaux en dévotion, en austérité, en mortification.

» On trouve au fond de ces dernières appréciations comme un blâme jeté sur les plus illustres professeurs du soufisme et comme de l'effarement à la vue de l'accord unanime à faire descendre de l'imam Ali l'autorité initiale de leurs doctrines. Et cependant, pour un observateur consciencieux, les œuvres de cette société ne démentiraient pas cette auguste origine.

---

la nature humaine; Michel ce qu'est la faculté attractive (par laquelle chaque partie du corps extrait des aliments et attire à soi les parties analogues à sa nature); Azrael, ce qu'est la faculté expulsive (par laquelle le corps rejette les parties des éléments qui ne conviennent point à son organisation).

(1) *Abdal.* — On appelle ainsi ceux qui ont changé les qualités condamnables contre des qualités louables. Quand l'un des Abdal s'en va, sa place est remplie par un autre qui était d'un degré inférieur à lui et qui devient le gardien de son rang. La place que laisse vide celui qui est ainsi promu est remplie par un des quarante (Nadjîb). La place devenue vacante parmi les quarante est remplie par l'un des 300 (Nakîb) et le nombre des 300 se complète par une personne tirée du commun des musulmans. (Note de S. de Sacy.)

(2) Fils d'Abou Tâleb; 4e calife.

(3) 1er calife.

(4) 2e calife.

من اهل العرفان ثم قالوا بترتيب وجود الابدال بعد هذا القطب كما قالت الشيعة في النقباء حتى انهم لما اسندوا لباس خرقة التصوف ليجعلوه اصلا لطريقتهم رفعوه الى علي رضى الله عنه وهو من هذا المعنى بري. والا فعلي رضى الله عنه لم يختص من بين الصحابة بتخلية ولا طريقة في لباس ولا حال بل كان ابو بكر وعمر رضى الله عنهما ازهد الناس بعد رسول الله صلى الله عليه وسلم واكثرهم عبادة ولم يختص احد منهم في الدين بشيء يوثر عنه في الخصوص بل كان الصحابة كلهم اسوة في الدين والزهد والمجاهدة اه ملخصا وفي النفس من هذا الكلام الاخير شيء. اذ فيه من القدح في اجلة المشايخ وخرق الاجماع منهم في انتهاء اسانيد طرقهم الى الامام كرم الله وجهه مما لا يخفى على المطلع على احوالهم المطالع لصحائف طرقهم ما تجمع عن ان تقبله

» En effet, le Prophète dispensait les sciences et montraient les voies comme il l'entendait. Ce fait est attesté par les traditions de Hodéifa et d'Abou Horéira, qui avaient reçu de l'apôtre de Dieu, celui-ci deux sacs de sciences, celui-là la connaissance du passé et de l'avenir jusqu'à l'heure dernière. Nous nous bornons à ces deux témoignages.

» Beaucoup de jurisconsultes se sont laissés aller à réfuter ces bases du soufisme moderne et certaines maximes qui lui sont spéciales ; ils ont confondu dans une même réprobation les particularités qui ont accompagné l'existence de cette école gnostique. Les matières attaquées par eux se divisent en plusieurs parties, formant quatre groupes principaux :

« 1° La mortification ; les sensations produites par le degré des goûts ; les révélations amenées par l'examen de conscience, etc ;

» 2° Le dégagement des voiles ; la perception de la réalité du monde intelligible, tels que les attributs divins, les anges, les réalités de tout être invisible et visible ;

» 3° Les changements du cours ordinaire des choses de l'univers au moyen de prodiges opérés par les hommes pieux ;

» 4° Les termes, en apparence sujets à interprétations hétérodoxes, employés par la plupart des recteurs de la société soufite et appelés *danses* dans leur langage de convention.

» Il n'est au pouvoir de personne de contester le rôle théorique des mortifications, et de rejeter les révélations ineffables dont le degré des goûts ou du discernement esthétique est le seuil. De là les découvertes dans le ciel inconnu sont certaines. Le mystique parvenu à ce sommet de la perfection possède la souveraine félicité.

» Les soufites ont reçu de Dieu la faveur de faire des

وفد كان صلى الله عليه وسلم يخص من شاء من العلوم والطرايف
بما شاء كما يرشد الى ذلك حديث حذيفة الذي اعلمه صلى
الله عليه وسلم بما كان وما يكون الى ان تفوم الساعة وحديث
ابى هريرة اخذت جرابين من العلم عن رسول الله صلى الله عليه
وسلم وغير ذلك هذا وفد انتدب كثير من الفقهاء للرد على
متاخرى المتصوفة في هذه المفالات وامثالها وشملوا بالنكير
ساير ما وفع لهم في الطريفة والحق ان كلامهم معهم فيه تفصيل
فان كلامهم في اربعة مواضع احدها الكلام على المجاهدات
وما يحصل من الاذواق ومحاسبة النفس وغير ذلك مما
سلف وثانيها الكلام في الكشف والحفيفة المدركة من عالم
الغيب كالصفات الربانية والملايكة وحفايف كل موجود غايب
او شاهد وثالثها التصرفات في العوالم بانواع الكرامات ورابعها
الفاظ موهمة الظاهر صدرت من الكثير من ايمة الفوم يعبرون عنها
في اصطلاحهم بالشطحات فاما الكلام في المجاهدات وما يحصل
من الاذواق فامر لا مدفع فيه لاحد واذوافهم فيه صحيحة

prodiges et de connaître les secrets de la nature. Cela est vrai sans conteste. Cependant, Abou Ish'ak El-Isfaraïni (1) leur nie le pouvoir d'agir à l'inverse de l'ordre établi et fait ressortir à ce propos la valeur incertaine des termes *Karâma* et *Mo'djiza*. Mais il n'y a d'autre différence entre ces deux mots, d'après les hommes les plus versés dans les principes constants de la métaphysique, que l'obligation, pour le prophète ou l'envoyé, de produire un miracle (mo'djiza) à l'appui de sa mission. Ce miracle ne peut avoir lieu au gré d'un faux prophète, car il serait la preuve de la véridicité de sa prédication. Si donc il est l'affirmation d'une mission, il perdrait ce caractère en se produisant à la volonté d'un imposteur. Chose absurde. Nier les prodiges, alors que leur permanence établit la plus grande partie d'entre eux, c'est faire acte d'orgueil. Les compagnons du Prophète et les personnages marquants des siècles passés en ont accompli beaucoup.

» Quant aux idées des soufites, touchant le développement des voiles et la vision des réalités des mondes supérieurs, elles sont formulées, en grande partie, à l'aide de termes d'un certain vague. A de pures conceptions de l'esprit, il faut un langage particulier. Tout ce qui ne procède pas de l'union intime avec Dieu reste en dehors des sensations de ces mystiques.

» Les langues communes sont dépourvues des expressions nécessaires pour suivre ces dévots dans leurs contemplations. Nous ne devons pas nous opposer à leurs théories, mais plutôt les leur abandonner comme trop obscures pour notre entendement. Certes, nous admirerions fort l'homme auquel Dieu aurait accordé le don de faire concorder cette philosophie mystique avec la lettre de la loi.

» Dans leurs ravissements, les soufites font usage de

---

(1) Ibrahim ben Mohammed, surnommé Rokn Ed-Dîne, mort en 418 (1027) ; auteur de nombreux ouvrages. Il était originaire d'Isfaraïne, ville de Khorassan, dans la même contrée que Nissabour.

والتحفف بها هو عين السعادة واما الكلام بي كرامات الفوم
واخبارهم بالمغيبات بصحيح غير منكر ايضا وان مال بعض العلماء
الى انكاره وما احتج به ابو اسحاف الاسبرايني على انكار
كراماتهم لالتباسها بالمعجزة بفد برف المحففون بينهما بالتحدى
وهو دعوى وفوع المعجزة على وبف ما جاء به فالوا ثم ان
وفوعها على وبف دعوى الكاذب غير مفدور لان دلالة المعجزة
على الصدف عفلية بان صبته نبسها التصديف بلو وفعت مع
الكاذب لتبدلت صبته نبسها وهو محال هذا مع ان الوجود شاهد
بوفوع الكثير منها بانكارها نوع مكابرة وفد وفع للصحابة واكابر
السلب كثير من ذلك واما الكلام بي الكشب واعطاء حفايف
العلويات باكثر كلامهم بيه نوع من المتشابه لما انه وجدانى
عندهم وبافد الوجدان عندهم بمعزل من اذوافهم بيه واللغات لا
تعطى دلالته على مرادهم لما سبف بينبغى ان لا نتعرض لكلامهم
بي ذلك ونتركه بيما تركناه من المتشابه ومن رزفه الله بهم
شىء من هذه الكلمات على الوجه الموابف لظاهر الشريعة باكرم

termes qu'ils désignent sous le nom de *Cheth'ât* (danses). Ce vocabulaire, d'une orthodoxie très équivoque, leur est imputé à crime par les docteurs de la doctrine exotérique. Mais ces contemplatifs sont tellement étrangers aux impressions extérieures, ils sont tellement dominés par les inspirations divines qu'ils en parlent à l'aide d'expressions hasardées, sans voir autre chose que la direction d'intention. L'homme abstrait est inconscient de la valeur de ses termes; il est irresponsable aux yeux de la loi : l'acte forcé n'engage pas la personne qui le commet.

» Quand, par l'effet d'un mérite réel, un mystique est devenu personnage influent, on cherche à donner à ses paroles un sens conforme à la loi, ainsi qu'il est arrivé pour Abou Yazid (1) et autres sages du soufisme. Mais lorsque mérite et vertu sont ordinaires, l'homme est répréhensible, s'il ne présente aucun moyen de concilier sa doctrine avec la lettre des livres saints, d'avoir parlé avec trop de hardiesse de choses dépassant sa compétence. On est également coupable quand, maître de soi-même, c'est-à-dire non ravi en extase, on s'engage trop avant dans les subtilités métaphysiques. Les théologiens et les chefs soufites condamnèrent à mort El-H'alladj (2) parce que, de sang-froid et sans avoir perdu le sentiment de son être individuel, il avait parlé de l'âme immergée en Dieu. Dieu est le plus savant.

» Le chéikh El-Islam El-Makhzoumi, est-il écrit dans *El-Féid' El-Ouâred* (3), disait qu'il n'est permis à aucun savant d'attaquer l'orthodoxie des soufites, à moins qu'il n'ait fait partie lui-même de leur école et n'en ait constaté expérimentalement le désaccord, tant au point de vue des actes que des paroles, avec les dogmes du livre saint

(1) Abou Yazîd T'éifour ben Aissa El-Bostâmi, mort en 261 (874).

(2) Abou Mor'ît El-H'océine ben Mans'our El-H'allâdj, de Béida, ville du Fars, chef d'une école philosophique ; tué à Baghdad en 309 (921).

(3) Par le chéikh El-Allouci.

بها سعادة   واما الالفاظ الموهمة التي يعبرون عنها بالشطحات
ويواخذهم بها اهل الشرع فالانصاف في شان القوم انهم اهل غيبة
عن الحس والواردات تملكهم حتى ينطقوا عنها بما لا يقصدونه
وصاحب الغيبة غير مخاطب والمجبور معذور فمن علم منهم
فضله واقتداره حمل كلامه على القصد الجميل كما وقع لابي
يزيد وامثاله ومن لم يعلم فضله ولا اشتهر فمواخذ بما صدر عنه
من ذلك اذا لم يتبين لنا ما يحملنا على تاويل كلامه   واما من
تكلم بمثلها وهو حاضر في حسه ولم يملكه الحال فمواخذ ايضا
ولهذا افتى الفقهاء واكابر المتصوفة بقتل الحلاج لانه تكلم
في حضور وهو مالك لحاله والله اعلم   وقال في الفيض
الوارد وكان شيخ الاسلام المخزومي يقول لا يجوز لاحد من
العلماء الانكار على الصوفية الا ان سلك طريقهم وراى افعالهم

et les instructions de la Sonna. Mais si l'on ne connaît pas les principes du soufisme par l'observation directe, il ne sied pas de parler contre. Et même, pour être justement autorisé à condamner, chez les soufites, les paroles, les actes et les pratiques mystiques, il convient de posséder soixante-dix moyens d'attaque, entre autres: étude des commentaires d'autrefois et d'aujourd'hui sur le Coran; entente complète des propriétés secrètes du livre saint et de la Sonna; notions approfondies sur le fond de la doctrine des pères de l'église musulmane; connaissance des différents dialectes arabes, de leurs métaphores et de leurs figures spéciales, des paraphrases, tant anciennes que modernes, sur les versets des attributs et sur les traditions recueillies au sujet de ces derniers; entente des glossateurs serviles du texte et des exégètes qui s'en écartent plus librement; et surtout science du langage de convention imaginé par les soufites pour parler de la manifestation essentielle et formative de l'essence, de l'essence de l'essence, de la présence des noms et des qualités, de la différence entre les diverses présences, entre l'unité et l'identité; démonstration de la doctrine extérieure et de la doctrine intérieure, de l'infinité du temps passé et de l'infinité du temps futur, du monde de l'être et de la vision intuitive, du monde de la quiddité et de l'ipséité, de l'ivresse, de l'amitié; distinction, dans l'extase, de l'ivresse vraie de celle qui est simulée, la première étant excusable et l'autre voulant une répression.

» Il n'est pas permis, ignorant le but poursuivi par les soufites, d'approuver leur langage ou de critiquer leurs actes, en se rapportant à des vues qui n'existent pas dans leur esprit.

» Le très docte Ibn Hadjer (1), appelé la onzième intelligence de l'islamisme, a dit dans sa Tohfa, au chapitre de l'apostasie : « On ne doit déduire aucune conséquence

(1) V. note 5, p. 370.

وافوالهم مخالفة للكتاب والسنة واما بالاشاعة فلا يجوز الانكار
عليهم واطال في ذلك ثم فال وبالجملة فاول ما يحف على
المنكر حتى يسوغ له الانكار على افوالهم او افعالهم او احوالهم ان
يعرف سبعين امرا منها اطلاعه على تفسير الفران سلفا وخلفا
ليعرف اسرار الكتاب والسنة ومنازع الايمة المجتهدين ويعرف
لغات العرب في مجازاتها واستعاراتها حتى يبلغ الغاية ومنها
كثرة الاطلاع على مفامات السلف والخلف في معنى آيات
الصفات واخبارها ومن اخذ بالظاهر ومن اول ومنها وهو اهمها
معرفة اصطلاح الفوم فيما عبروا عنه من التجلي الذاتي والصوري
وما هو الذات وذات الذات ومعرفة حضرة الاسماء والصفات
والفرق بين الحضرات والفرق بين الاحدية والواحدية ومعرفة
الظهور والبطون والازل والابد وعالم الكون والشهادة وعالم
الماهية والهوية والسكر والمحبة ومن هو الصادق في السكر
حتى يسامح ومن هو الكاذب حتى يواخذ وغير ذلك فمن لم
يعرف مرادهم كيف يحل كلامهم او ينكر عليهم بما هو ليس بمرادهم
وفال العفل الحادي عشر العلامة ابن حجر في تحفته من كتاب

fâcheuse d'une méprise de langage, d'un acte forcé, d'un propos impie, d'expressions sortant de la bouche d'un contemplatif en ivresse extatique ou de sa manière d'interpréter les écritures au moyen de termes mystiques convenus dans son école, alors même que ces termes seraient incompréhensibles pour tout autre que pour lui. Car, il ne convient pas de condamner une façon de parler seulement parce qu'elle est contraire à une autre. Telle était l'opinion des pères et des docteurs de l'école dogmatique. Mais on est sorti de cette prudente réserve et beaucoup ont témérairement attribué certaines mœurs morales aux soufites arrivés à la connaissance des grandes vérités.

» L'ignorant seul désapprouve la voie dans laquelle marchent les soufites. El-Khéir Er-Remli (1). »

(A suivre.)

Pour tous les articles non signés
Le Président,
H.-D. de Grammont.

(1) Khéir Ed-Dîne ben Ahmed Er-Remli, né en 993 (1584), à Remla, en Syrie, mort en 1081 (1670).

الردة ولا اثر لسبق لسان او اكراه او حكاية كفر او شطح ولي في غيبته او تاويله بما هو مصطلح عليه بينهم وان جهله غيرهم اذ اللفظ المصطلح عليه حقيقة عند اهله فلا يعترض عليهم بمخالفته لاصطلاح غيرهم كما حققه ايمة الكلام وغيرهم ومن ثم زل كثيرون في التهور على محققي الصوفية بما هم بريون منه اهـ وقال الخير الرملي في فتاواه وحقيقة ما عليه الصوفية لا ينكرها الاكل نفس غبية *

* بقيته للقابل *

Alger. — Typ. A. JOURDAN.

ESSAI

D'ÉTUDES LINGUISTIQUES & ETHNOLOGIQUES

SUR LES

ORIGINES BERBÈRES

(Suite. — Voir les nos 175, 176, 178, 179, 180, 181, 182, 183 et 184.)

Enfin, puisque nous parlons ici de l'habillement, rappelons l'usage qu'ont les Touaregs de porter des braies ou pantalons demi-larges *(karteba)* tombant vers le cou-de-pied, analogues à celui des anciens Perses et des anciens Gaulois, et surtout à celui dont les Amazones sont vêtues dans les bas-reliefs antiques (1). Rappelons aussi l'usage non moins remarquable du sayon ou de la blouse qui, chez eux, se nomme *tikamist* +⊡ⵎⵅ+, mot de la 12e forme, ou féminin du masculin ⊡ⵎⵅ = *kamis*, aujourd'hui inusité, mais qui rappelle le vocable gaëlique *caïmis*, donné comme étymologie au français *chemise*, concurremment avec le latin *camisa*.

La plupart des tribus ou clans touaregs n'ont-ils pas, du reste, comme dénomination ethnique, le mot *kel* que nous avons déjà souvent rappelé n'être qu'une des formes des mots *gall*, *gaël*.

Revenons à nos peuples hamaxeques, proches parents des Alazones ou Amazones.

A côté des Melanchlœnes, dans les régions septentrionales de l'Europe et de la Haute-Asie occidentale, exis-

(1) C'est l'Ἀναξυρίς des Grecs.

taient, dès la plus haute antiquité, des nomades désignés par les noms de :

Tyrkœ chez certains auteurs, *Lyrkœ* chez Hérodote, et enfin *Ourgoi* et *Areki* dans Strabon.

On a rattaché à ces nomades les *Ouigour*, les *Kirgis* et les *Turk*, dérivations que consacre le berbère : Turk, c'est :

+ = *T* = préfixe des ethniques de la 12ᵉ forme = ceux ;
☐ = *ar* = hommes ;
⋈ = *ag* = allant = nomades,

soit : « les nomades, le peuple des gens nomades ».

C'était, en effet, des peuplades nomades errant dans les grandes plaines des deux côtés de l'Oural ; parmi eux étaient les *Ouigour* qui leur sont quelquefois opposés, et dans lesquels nous voyons volontiers :

⁚ = *oui* = ceux ;
⋈ = *ag* = fils ;
☐ = *our* = de la montagne,

ou bien encore :

⁚ = *oui* = ceux ;
☐⋈ = *gour* = de la montagne ;

soit : les *montagnards* ; explication bien simple qui d'ailleurs ne contredit en rien celle des auteurs qui veulent que les Ouigour se rattachent à *Togorma*, fils de Japhet, dont le nom, d'après eux, ne serait que celui de *Ouigour* encadré dans le préfixe *T* et l'affixe *Ma*, c'est-à-dire en berbère un nom résultant de la combinaison des 6ᵉ et 21ᵉ formes.

Ouigour et Turk étaient voisins et parents des Scythes devenus sédentaires et laboureurs, les *Georgi* qui peuvent se ramener à *Ag-Iourk*.

⋈ = *ag* = fils, descendants de ;
⋈☐ = *ourk* = des Iourk, des nomades,

et enfin ils étaient encore apparentés avec les Scythes *Taures* et *Neures ; tour* et *n'our* qui sont des vocables des 6ᵉ et 4ᵉ formes, dérivés du berbère *our*, fils, homme, ou *our*, origine, création.

Dans ce dernier cas, ces vocables *taures, tour* et *neures, n'our* impliqueraient l'idée de populations primitives se disant autochtones et ayant des dénominations identiques comme sens à celle des *Aït-Meraou* ou peuples du Meraou.

Ce furent des groupes de ces peuples qui vinrent s'établir sur les flancs sud du Caucase et des montagnes d'Arménie et y formèrent les agglomérations nommées *Chaldœi* ou *Soumir*.

Soumir, Soumer, Samer, Soummer, Sommer, etc., est en berbère ☐ ⊐ ⊡ et signifie encore dans la langue moderne : « Versant d'une montagne exposé au soleil. »

Ces Soumir, qui peuvent bien être les mêmes Touraniens que ces Scythes indiqués par Justin comme ayant soumis l'Asie entière bien avant la fondation de Ninive, donnèrent, en réalité, leur nom à la plus ancienne dénomination portée par le pays qui fut plus tard *Assur (Assyrie)* et qui fut d'abord le pays des *Soumir*. Ils représentent essentiellement, dans les inscriptions cunéiformes, la partie nord et nord-est de la contrée, c'est-à-dire celle qui comprenait les pentes ou versants sud des montagnes.

Le vocable *chaldœi* a varié, comme sens, selon les époques et selon les auteurs. Il représente tantôt l'élément touranien de l'empire assyrien, tantôt les collèges de prêtres et astronomes, tantôt le peuple qui, aux temps semi-historiques, était fixé dans les plaines du Bas-Euphrate, plus spécialement appelées alors « la Chaldée », tantôt enfin, chez les Grecs et dans Strabon, les montagnards de l'Arménie, pays où, sans doute, quelques frac-

tions réfugiées sur des cimes escarpées et ayant résisté aux invasions successives, avaient perpétué sur ce point le nom et la race des premiers habitants (1).

Ce mot « Chaldæi » trouve, dans le berbère, une explication qui confirme l'origine touranienne connue de ce peuple et qui concilie quelques-unes des divergences de détails que nous venons d'indiquer. *Chaldœi*, c'est d'abord :

ll •: = *kal* = peuple (de) ;
Λ = *dœi* = la déesse (Dê = Démeter),

« les peuples de la déesse Dê », la Démeter des Grecs, la déesse par excellence, mère des Dieux, divinité de Scythie et d'Asie Mineure, qui nous ramène aux tribus barbares préhelléniques ou hamaxeques gravitant autour du Ahl-Azoun, et cette explication nous donne la raison d'être du nom de Chaldœi, appliqué à un collège de prêtres, *Kal-Dê*, « le clan de la Déesse » et plus tard le peuple de Dieu, nom que devaient porter aussi, bien après, les tribus des Beni-Israel.

Une autre interprétation analytique, plus rigoureuse peut-être, est :

ll •: = *kal* = peuple ;
Λ = *dœi* = allant ensemble, confédérés,

« les peuples confédérés », et si on veut prendre le nom usité, les *Daæ* ou *Daces*, c'est-à-dire les Scythes, nomades ou hamaxeques.

D'autres peuples confédérés restés dans les montagnes d'Arménie gardèrent leur nom complet de *Kal-Dœi*, ce qui expliquerait le sens donné à ce mot par Strabon et les auteurs grecs.

En Arménie, le peuple se dit encore aujourd'hui ***Haiasdan***, c'est-à-dire descendant de Haig, fils de To-

(1) Renan, *Histoire des langues sémitiques*, p. 68.

gorma, petit-fils de Japhet ; *Aram* qui donna au pays le nom sous lequel le désignent surtout les étrangers est le 5e successeur de Haig et il représente spécialement l'éponyme des *Arimes* d'Homère, *Arimes* qui, eux-mêmes sont la souche des *Erembes*, premiers ancêtres des Arabes de la Péninsule dans les temps préhistoriques.

Or ces *Arimes*, fils ou descendants de *Haig*, étaient en berbère :

□ = *our* = fils (de), hommes (de) ;
⋈ = *aig* = haig,

et le peuple, l'ensemble de ces hommes, était dit :

□+ = *tour* = (peuple de), 6e forme de □ *our* ;
⋈ = *aig* = haig.

Leur nom d'*Arime* se traduit directement par :

□ = *our* = *ar* = fils, } fils de leur mère.
⊐ = *em* = de la mère, }

Celui d'*Erembe* devient :

⊐□ = *arim* = les Arimes, } émigrés venant de chez les Arimes.
⊐ = *ba* = séparés, émigrants, }

Ces peuples, fils de Haig, *Touraig*, nous reportent aux *Tyrkœ* déjà signalés et aux *Touaregs* du Sahara.

Par suite, il est permis de penser que les Arimes qui, séparés du groupe des Chaldœi d'Arménie, vinrent dans la Péninsule arabique, se prolongèrent aussi par Aden et Berbera jusque sur les bords du Niger où ils donnèrent leur nom à tout le pays qui, sur la rive gauche, s'étend de Tombouktou à Gogo et est dit : *Taremt* (1)

(1) Barth, t. IV, p. 168 de la traduction française — rattache ce pays à l'*Aramée*, mais à l'*Aramée* sémite.

(12[e] forme). Dans cette région, d'autres hamaxeques *gaël* avaient déjà donné le nom d'*Aghele* ou *Akela* à toute la partie ouest entre Ouallata et les dunes.

D'autre part, si descendant les pentes sud d'Arménie nous appuyons quelque peu à l'Est, nous arrivons dans la Haute-Chaldée, au pays de ces autres Chaldéens appelés *Soumir*, et là, aux premiers âges du monde, nous rencontrons la tétropole célèbre composée des villes de : *Our* ou *Kalanée*, *Erek*, *Accad* et *Babel*.

Laissant de côté la Babel sémite qui est postérieure aux autres, puis aussi les Accad kouschites dont nous aurons à parler plus en détail, examinons ce que signifient les trois premiers vocables.

Chalané ou *Kal-Anée* c'est :

‖ •⁚ = *kal* = peuple, pays ;
| = *an* = de *Enn*.

C'est un peuple de *Enn*, peut-être un pays de *Enn*. C'est là en effet le lieu de la naissance du dieu-poisson Oannes des Grecs, écho affaibli de l'*Anou* ou *Ann* des Touraniens. C'était, d'après les inscriptions cunéiformes, « la ville du dieu qui veille sur la lune » et « la demeure du dieu *Ann*. »

Our, aujourd'hui *Ouarka*, était un autre nom de la même ville ; ce mot, en chaldéen, signifiait, comme en berbère, « *lune* » ; or, comme la lune était la « *manifestation de Enn*, » cette dénomination convenait bien à *Chalanée*.

Cette manifestation lunaire de Enn, était en assyrien *Sin* | ⊡ (1[re] forme de |) ; en summerien, c'était *Aku* « la souveraine, » (1) (la déesse par excellence), la maîtresse, l'agissante (⋈ = *ag*), épithète devenue le nom

(1) En summerien, *ku* signifie maître, seigneur, et *kei* signifie roi dans les inscriptions médiques.

propre de la lune, et entrant à ce titre dans la dénomination de la ville rivale *Erek* qui était en chaldéen :

☐ = *er* = *our* = luna ;
⋈ = *aka* = *ek* = domina,

et en berbère :

☐ *er* = *our* = luna ;
⋈ *ag* = fecit, agit,
ou ☐ = *our* = homme, création ; } *nomades.*
⋈ = *ag* = agissant, marchant, }

Mettant ce radical ⋈☐ *erek* à la 6[e] forme pour avoir le nom ethnique de la population, nous arrivons encore (sans sortir des Kaldéens) aux *Touaregs*, *Tyrkœ* (ou *Arekki*).

+ = *Tou* = préfixe des ethniques, 6[e] forme, ceux de ;
⋈☐ = *eRek* = erek (ville) ou des nomades.

La ville d'*Erek* était située sur les bords du Tigre, Tiger.

+ = *ti* = celui de ;
☐⋈ = *ger* = montagne et intervalle entre des montagnes.

Elle était dans un pays où, dès les temps les plus reculés, les systèmes d'irrigation avaient atteint un très haut degré de perfection : aussi est-il permis de penser que ce nom de *Erek* ou *Ereg* est devenu le radical *erga* « RGa, » radical de l'idée d'*irriguer (irrigare, rigole)* usité en berbère à la 6[e] forme : ⋈☐+ *terga*, avec le sens de seguia ou canal d'irrigation et conservé presque sans altération : en kimrique, *rhig* avec le sens de sillon, tranchée, rigole ; en allemand, *rige* = ruisseau ;

en armoricain, *rega, regi, rogi* faire des sillons, des rigoles, *rompre, déchirer ;* ROGA, *labourer*.

En s'étendant vers le sud, tous ces Chaldéens ou Summériens, sous les ethniques divers de : *T'our* (peuples de Our), *Tour-aig* (descendants de Haig), *Touerek* (ceux de Erek), *Arimes*, etc., etc., occupèrent la Basse-Chaldée et ils se prolongèrent sans obstacle géographique soit dans les déserts ou plaines de Syrie et d'Arabie, soit le long du golfe Persique où ils fondèrent la ville de *Gherra* qui est celle des :

⋈ = *ag* = fils, gens de ;
□ = *our* = our (ville),
ou ⋈ = *ag* = préfixe de la 15ᵉ forme, nom d'instrument ;
□ = *our* = monticule, montagne, élévation,
} la chose de la montagne

ce qui reproduit d'une part le nom de la ville sainte des Scythes d'Europe, le *Gherrus* d'Hérodote, et de l'autre, dans le Djurdjura, l'ethnique des *Iakouren* ou des *Aït-ou-ag-our* ou des *Aït-oua-gour ; gour* ayant peut-être d'ailleurs pris ici son nom le plus usuel qui est celui de élévation, montagne, sens qui explique le nom de cette ville des tombeaux scythes puisque ces tombeaux étaient des *tumuli*, des *galgal* ou des *gour*, c'est-à-dire des monticules.

Ainsi que nous l'avons dit, d'Arabie, par Aden et Berbera, ces peuples passèrent en Berberie et contribuèrent à la formation première des Touareg et aussi à celle des *Righa* si nombreux dans le Tell et les Hauts-Plateaux.

Nous n'avons pas à dire ici ce que sont ces touareg qui, aujourd'hui, commencent à ne plus être aussi mystérieux ; nous rappellerons seulement que cet ethnique est repoussé souvent dans le pays même par la plupart des Amachek qui n'en comprennent plus le sens et le rejet-

tent d'autant plus volontiers qu'un mauvais calembourg arabe en a fait une injure synonyme de renégat.

Il est cependant bien avéré et bien certain que ce fut au moyen-âge la dénomination réelle et nationale d'une grande partie des *Lemta :* les *Terga*, souvent cités par les auteurs berbères qui, exaltant leurs exploits, n'avaient nulle envie de les injurier, comme le fait volontiers aujourd'hui l'élément maraboutique arabe en rivalité d'influence avec l'élément aristocratique et guerrier. En outre, les Touaregs venus en 1844 à Alger avaient déclaré à M. le général Daumas (1) que plusieurs de leurs tribus descendaient des Turks, mot qui a exactement les mêmes lettres formatives et est l'ethnique d'un peuple issu des *Tyrkœ* antiques.

On a beaucoup plaisanté cette affirmation dans laquelle on a cru voir une forfanterie basée sur le désir qu'auraient eu les Touaregs de 1844 de se donner, à nos yeux, une noble origine en se faisant passer pour des gens de même sang que les Turks dont le renom était très grand chez les Berbères du nord de l'Algérie. Mais en admettant même que les Turks aient été considérés comme une race d'élite par les Touaregs, ceux-ci savaient certainement avec quelle facilité et quelle rapidité nous avions, en moins d'un mois, abattu leur empire en Algérie, et ils n'avaient certes aucun intérêt de forfanterie ou de politique à se poser, vis-à-vis des vainqueurs tout puissants, comme étant de la race des vaincus chassés du pays. Il est plus rationnel de supposer qu'ils se sont faits les reporters inconscients d'une tradition plus ou moins en honneur dans leur pays, mais ayant, comme la plupart des traditions, une raison d'être, basée sur quelque chose de vrai.

(1) Daumas, le *Sahara algérien*, p. 325, reproduit dans la brochure de Maury, sur le commerce des peuples dans l'Afrique septentrionale, p. 150.

CHAPITRE X

Peuplement Sud (suite).

Adites et premières races berbères de la péninsule Arabique.

Il résulte de l'ensemble des données exposées dans les chapitres précédents, que, dès une antiquité excessivement reculée, nous pouvons constater entre la Méditerranée et l'Euphrate, ou des frontières d'Égypte au golfe Persique, une affluence considérable de peuplades nomades ou hamaxèques ayant des dénominations permettant de les considérer comme tout à fait primordiales, et comme faisant partie des Berbères primitifs, fils de leur mère, venus par des routes diverses des plaines de la Haute-Asie et de l'Europe orientale.

Ces agglomérations de peuples, divers sans doute, avaient cependant, en raison de leurs mœurs presque sauvages et de leur origine première, bien des usages semblables et plus d'une tradition religieuse commune : chez tous, nous avons pu voir l'importance caractéristique du rôle de la femme, l'existence d'un culte rendu au soleil, aux astres et aux autres phénomènes naturels. Il est permis de penser que ce fut à ces agglomérations qu'appartenait le noyau principal de cette puissante confédération qui, sous le nom d'Adite, fut la première nation maitresse de la péninsule Arabique, dans une antiquité qui, par son ancienneté, échappe à toute supputation chronologique.

On ne sait presque rien de ces Adites ou Sabiens ; la légende arabe et musulmane qui rattache tout à Noé dit que : « *Ad*, petit-fils de Cham, *venu du Nord-Est*, se fixa » au désert de Dœhna à Ahsof-er-Rummel, le mont des » sables, qui touche à l'Yemen, au Hadramant et à » l'Oman. Ad eut 1,000 femmes, 4,000 enfants et vécut » 1,200 ans. Son royaume formait 1,000 tribus de plu-

» sieurs milliers d'hommes chacune et il fit d'immen- » ses *conquêtes aux Indes et en Afrique*. Tous les Adites » étaient des hommes d'une *taille gigantesque*, adorant » les astres, le soleil et la lune. A deux reprises diffé- » rentes ces peuples disparurent complètement, *rejetés* » *sur la rive africaine* par des conquérants venus de la » Mésopotamie. »

Les seuls noms retenus de cette époque lointaine et légendaire sont ceux de *Sheddad*, *Morthad*, *Kil*, *Lokman*, personnages fabuleux qui se placent à côté des neuf ancêtres éponymes des tribus *Ariba* (1) : *Ad*, *Thamoud*, *Ou-maym*, *Oua-bar*, *Amlek*, *Tasm*, *Abil*, *Djadi*, *Djourhoum*.

Les quatre premiers sont des vocables tourano-berbères :

Ad c'est : ʌ *ad*, les confédérés.

Thamoud = + = *ta* = préfixe 6e forme, ceux de
ᑐ = *am* = la mère, la souche de
ʌ = *oud* = Ad

« ceux de la souche des confédérés, » ou encore
ᑐ+ = *tam* = flanc, côté
ʌ = *oud* = des confédérés, des Adites,

c'est-à-dire « voisins des Adites. »

Ou-maym semble être le pluriel de *Ou-Maïa*
: = *ou* fils
ᑐ = *maia* = de maia, la déesse mère.

Ce peut être aussi :
: = *ou* = fils
ᑐ = *ma* = de la mère (de)
I = *ien* = Enn

(1) Ou Arabes antérieurs aux Ismaïlites et aux Jectanides.

« ceux (les fils) de la mère de Enn, » ou « les fils de la mère *Enn* » (Ennyo, déesse scythe).

Oua-bar c'est :

: = *oua* = ceux

□ ▥ = *bar* = émigrés (primitif de berbère),

les émigrés, c'est-à-dire les Berbères.

Amlik est la reproduction du mot Amalika, les royaux, en hébreu et en arabe. Mais ces *Amalika* ou *Amalécites* qui, plus tard, sont divisés en trois branches dont une chamitique *Our-cham*, et une semite, Catoura, ne comportaient d'abord que la branche mère, celle qui conserva plus spécialement le nom d'Amalika et qui de *l'Arménie* s'étendait jusqu'aux confins de *l'Égypte* dans les déserts du Sinaï ; c'étaient des peuples venus de l'Asie Mineure et leur nom peut se décomposer ainsi :

⊐ = am = préfixe de la 15e forme, ceux de, les gens de

•: ‖ = aleka = *Leka*, leque.

c'est-à-dire des peuples de *Leka* ou de *Leque*, ailleurs les Kel-leka ou peuples de la *Lycie* et de la *Cilicie*, c'est-à-dire d'origine kimmerienne : c'était donc moins des *Arameens* que des *Armeniens* originaires des contrées septentrionales.

Et ce que nous disons ici de l'origine non sémitique du mot Amelika est confirmé par le berbère moderne du Djurdjura où nous trouvons le mot Amlik اعمليق par un aïn ع et un quaf ق, avec le sens de « *homme brave et vigoureux* (1). » La présence de cet aïn et de ce quaf montre que ce n'est pas là un dérivé direct du sémite ملك malek, roi, mais bien la reproduction du berbère

(1) Ce mot usuel se trouve dans une chanson recueillie par M. Hanoteau, p. 324, des *Chants populaires de la Kabylie*.

اعم = *aam* peuple (mot usité aussi en arabe).

لق = *leque*, des Leques.

Ou plutôt un nom de la 3e forme de ⋈ ‖ *alag*, lance ; l'homme de lance, le brave.

Les *Djourhoum* ramenés à l'orthographe primitive et rudimentaire deviennent Gouroum, et si on enlève la finale ⊐ caractéristique des pluriels et des ethniques en hébreu, ils se confondent avec les *Guerrei* des auteurs classiques, c'est-à-dire avec les habitants de la *Gherra* de Strabon sur les bords du golfe Persique. Nous avons déjà dit que cette gherra était la reproduction de Gour ou *Gherrus*, la ville sacro-sainte où chez les *Gélons* scythes, les *Hamaxeques* avaient les tombeaux de leurs rois.

Les autres noms *Djadi*, *Tasm* et *Abil* semblent se rattacher à ceux des dieux chaldéens (Djadi = Gad et *Abil* = *Bil*, *bel'*).

C'est en effet de la *Chaldée* que les traditions arabiques font venir *Ad*, d'accord en cela avec la linguistique berbère qui nous a montré que les *Chaldœi* étaient des nomades touraniens, des *Dâces*, ou *Daœ*, des peuples de la déesse *Dè*. — Dè et Ad ont la même racine, seulement en berbère la forme *ad* est plus ancienne, et nous l'avons déjà rencontrée dans le chapitre précédent au nord de l'Arabie et au sud de l'Arama en Palestine, dans le pays de *Kal-aad* (Galaad), le peuple des confédérés ; contrée qui est aussi celle occupée par les *Amorrheens*, peuples de Our ou de Hor, ou *Horrœns* de la Bible, identifiés par la plupart des historiens avec les *Themoudites* et les *Adites* et représentés comme des gens de races gigantesques, *troglodites* ou nomades.

La forme même consacrée pour dénommer le peuple de *Ad* n'est pas sans contenir un enseignement : cette forme *adite*, *aditœ*, *aditi* est la reproduction de celle adoptée par le sanscrit pour le nom de ses anciens dieux

Vediques les *Aditas,* contemporains et égaux d'*Indra* et d'*Agni,* quelquefois même supérieurs à ce dernier. Leur mère était *Aditi,* la déesse nature, la mère des dieux, et ces *Aditas* étaient, avant toute autre chose, des personnifications du soleil. Ils étaient originaires des pays d'où sortirent les premiers Ariens de l'époque vedique, c'est-à-dire des plaines d'où sortirent aussi les premiers touraniens du nord-est de la Chaldée.

Le sens berbère de Ad, compagnon, nous permet aussi de voir dans les peuples de Ad ou Adites le passage des peuples de Enn de l'état demi-sauvage dans lequel ils vivaient morcellés, à l'organisation et à la confédération qui est une des formes premières des sociétés en formation. Ce furent les premiers *Touraniens* qui, sur ce point, se réunirent, « vécurent et allèrent ensemble » (Λ), pour constituer un faisceau de familles, un groupe, une nation susceptible de faire de grandes choses sous l'impulsion d'un homme de génie.

Les noms des premiers initiateurs des Adites à la civilisation ont ceci de remarquable qu'ils sont tous plus ou moins étrangers aux idiomes sémitiques et qu'ils s'expliquent par le berbère ou par les idiomes du nord de l'Europe.

Aᴅ, en Summerien, c'est le *père ;* ici le père de la race des Adites ; C'est en berbère, l'*homme,* l'homme sociable, le compagnon ; c'est en grec *Dè,* la déesse-mère.

Sedded ou *Scheddad* et *Morthad* sont des dérivés ou composés de Ad. Le premier est la 17ᵉ forme du reduplicatif *ed ed ;* le second est composé de

□⊐ = *mir* = époque, durée

Λ+ = *thad* = le peuple d'ad, la chose d'ad (12ᵉ forme).

Kil est le tourano-berbère Kel, peuple, groupe, pays.

Harit ou *Araïs,* le premier roi des Himyarites est dit *Araicos* par Ctésias qui le cite comme ayant pris part

aux conquêtes de Ninus. Ce nom, sous ses diverses formes, est Arien ; en berbère, *Ar-aïs*, c'est le fils du soleil :

□ = ara = fils (du)

⊡ = is = as = soleil,

et dans le berbère moderne ce mot *Arous* signifie *fiancé.*

Quant à *Ariakos* c'est : l'homme soleil, le héros resplendissant *Aria-kos.*

De tous ces héros légendaires le plus connu est *Lokman.* On est tenté *a priori* de décomposer son nom en

Lok = lac, marais, en écossais, gaëlique et breton

Man = homme, esprit, intelligence (en berbère et en sanscrit) l'homme du lac, le génie du lac, l'esprit du lac, explication tout à fait élémentaire et qui pourrait cependant être la bonne, car la plupart des légendes arabes attribuent à Lokman, deuxième fils d'Ad, la construction de la digue de *Mareb* qui formait un lac artificiel. Cette digue elle-même se nommait *Arim,* mot que M. de Sacy a déclaré étranger au dialecte des Koreichites, ce qui est l'idiome arabe ou sémite par excellence (1), mais que nous ramenons volontiers à l'Aramée et encore plus directement aux *Arymes* d'Homère ; *Arymes* que Strabon identifie d'une façon formelle aux *Erembes* et aux Arabes et qu'il présente comme le nom ayant précédé celui de troglodyte (2).

(A suivre.)

L. Rɪɴɴ.

---

(1) *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. XLVIII, p. 498, 499. Cependant il y a l'hébreu *harim,* montagne, dont le sens convient assez à la masse formée par la digue ; mais *harim* peut bien venir de Aryme.

(2) Strabon, Liv. XVI, chap. IV, p. 27 et Liv. I, chap. II, p. 34. *Erembe* serait d'après lui εις την εραν εμβαινειν, ceux qui habitent sous terre.

AFRICA ANTIQUA

LEXIQUE
DE
GÉOGRAPHIE COMPARÉE
DE
L'ANCIENNE AFRIQUE

A la mémoire de MORCELLI,
AUTEUR DE L'AFRICA CHRISTIANA

ALGERIA ANTIQUA

Numidie, Maurétanie Sitifienne, Césarienne et Maurétanie Tingitane

(Suite. — Voir les Nos 175, 179, 183 et 184)

H

(Suite)

Hydras Insula. — Ilot rocheux de la Mauritanie Césarienne, à l'extrémité occidentale du massif des Sept-Caps, et qui semble bien être celui que les hydrographes ont signalé de ce côté sous le nom de *Laméine*.

I

Iagath. — Ville de la Mauritanie Tingitane que Ptolomée place par 35° 5' de latitude et 8° 20' de longitude, auprès

du Cap Lagathon, ce qui la met à 18 kilomètres 1/2 au nord-ouest de l'embouchure de la rivière Talouda et la fait répondre au village actuel de Tagasa.

Iangacaucani, Iangaukanoi ou *Ankaukanoi,* les *Iangacaucanes.* — Tribu de la Mauritanie Tingitane, entre les Biliani au Nord et les Nektibères au Sud.

Iarzeitha. — Ville de la Mauritanie Tingitane que Ptolomée place par 15° 30' de latitude et 10° 0' de longitude, à 30'' au nord de l'embouchure du fleuve Daradus, l'Ouâd Dra', ce qui la met au voisinage de l'Ouâd Noun actuel.

Icosium. — Mot latin tiré du grec *Eïkosi*, vingt;e st le nom donné par ses fondateurs à la ville d'*Alger,* parce qu'ils ne voulurent pas qu'aucun d'eux lui laissât son nom, mais qu'elle en prît un désignant leur ensemble. *Icosium* est bien *Alger,* ainsi que le montrent les distances données par l'*Itinéraire d'Antonin*, qui la met à 47 milles romains, 70 kilomètres de Tipasa, par les *Casæ Calventi* (Fouka), et à 15 milles, 22 kilomètres, de *Rusgonium* ou Cap Matifou, limite orientale de la baie d'Alger.

Ijiljilis. — Ville maritime de la Mauritanie Césarienne, à laquelle a succédé cette petite cité indigène que les Arabes ont continué à nommer depuis *Jijelli* ou *Djidjel,* port de mer, situé par 36° 49' 40'' de latitude Nord et 3° 2' 0'' de longitude Est, d'après les observations de MM. Dortet de Tessan et Bérard, *Exploration des côtes de l'Algérie*, faite de 1831 à 1833.

Iomnium et *Iominium.* — Car les deux orthographes sont données, l'une par l'*Itinéraire,* la seconde par la *Table Peutingérienne*, mais il est probable que la première était la plus usitée, car au Ve siècle la liste des

évêchés d'Afrique désigne celui d'*Iomnium* par la dénomination de *Iomnitense* qui en est la forme adjective régulière. Iomnium était une ville maritime que l'*Itinéraire* place à 28 milles ou 26 kilomètres 1/2 de Rusuccurus (Dellis) et à 38 milles, 56 kilomètres de Rusazus, d'où il résulte qu'elle est représentée aujourd'hui par les ruines de *Tagzirt*, à 27 kilomètres est de Dellis.

Ippa ou *Hippa* et *Hippou*. — Ville de la Mauritanie Césarienne que Ptolomée place par 25° 50' de longitude et 30° 30' de latitude, ce qui la met à 112 kilomètres droit au sud-ouest de Sétif (position rectifiée), et la ferait correspondre à peu près à Msila, laquelle se trouve à 90 kilomètres, ligne droite, ou 30 kilomètres de cette dernière ville.

Irath. — Ville de la Mauritanie Césarienne que Ptolomée place par 17° 0' de longitude et 32° 0' de latitude, d'où elle aurait été, d'après cela, à 103 kilomètres sud 1/4 sud-est de Manliana (Miliana), ce qui nous porte du côté de Sidi H'adjel, sur la rive droite de l'Ouêd Tagguin, au-dessus de la redoute Marey. Peut-être les ruines d'Irath sont-elles là. Je dis peut-être, car comme nous n'avons pas une énumération complète et détaillée des ruines existant à la surface de l'Algérie, nous sommes toujours fort embarrassé pour indiquer, avec les éléments que nous possédons, le site des villes de l'ancienne Afrique.

Iskhéri. — Ville de la Libye intérieure, que Ptolomée place par 41° 30' de longitude et 16° 30' de latitude, ce qui la met dans le pays de Tebou, sur la frontière nord-ouest du Dar-Four, bien loin, on le voit, de la Mauritanie Césarienne où le Dr Sickler (*Manuel de Géographie ancienne*, p. 658), l'a comprise par erreur.

Izatha, *Izitha* ou *Izeutha*. — Ville de la Mauritanie Césarienne que Ptolomée place par 21° 0' de longitude et

30° 20' de latitude, à 133 kilomètres au nord-ouest 1/4 ouest d'Auzia.

J

Junonia Insula. — L'île de Junon, en grec *Héras Nesos*, une des Iles Fortunées (les Canaries), appartenant au groupe occidental; elle est la plus rapprochée d'Ombrios (île de Palma), et nous la retrouvons dans la Gomère. Le nom de Junonia, déjà donné par Sebosus, date, sans doute, d'une époque plus reculée et paraît avoir été imposé à cette île par les Carthaginois en l'honneur de Junon, leur déesse protectrice. Le petit temple en pierres brutes, dont parle Pline (Liv. VI, 37), semblerait appuyer cette opinion. Quelques écrivains ont cherché Junonia dans l'île de Fer, mais cette assimilation n'est pas possible.

L

Labdia ou *Laudia*. — Ville de la Maritanie Césarienne, qui, d'après Ptolomée, était située par 19° 50' de longitude et 29° 50' de latitude, c'est-à-dire entre Tigava (près de Duperré) et Auximis (Thaza), à peu près à égale distance de ces deux localités, du côté d'Aïn-Lama et d'Aïn-Meloua, dans la commune mixte de Héraoua.

Lagnutum, en grec *Lagnoutone*. — Ville de la Mauritanie Césarienne que Ptolomée place par 15° 30' de longitude et 33° 30' de latitude, au pied du versant sud du Promontoire d'Apollon, ce qui la mettrait à 52' ou 96 kilomètres est-sud-est de Ténès; mais comme Ptolomée place le Promontoire d'Apollon à 52' dans l'est de Ténès, alors qu'il n'en est qu'à 2' 1/2, on voit que la distance de 52' est près de 21 fois trop forte et qu'elle n'est plus de

4 kilomètres 1/2, c'est-à-dire que Lagnoutum devait être dans la partie supérieure de la vallée dont les eaux se jettent dans la baie de Taragna.

Lambesa ou *Lambœsis*. — Ville de la Numidie dont le nom est formé, en partie, d'un préfixe que l'on retrouve dans plusieurs autres noms de localités du voisinage : Lamasba, Lambafudi, Lambiridi, et qui désignait un centre de population. Ses ruines ont reçu des indigènes le nom de *Tezzout* et se trouvent à 12 kilomètres au sud-est de Bâtna. La synonymie est rendue indiscutable par plusieurs inscriptions que donne le *Corpus* et entre autres par celle qui se lit dans l'ancien Prétoire, sur un pied demi cylindrique ; elle débute ainsi :

GENIO LAMBAESIS
PRO SALVTE
IMPP. CAESS. L. SEPTIMI
SEVERI PERTINACIS AVG
ET M. AVRELI-ANTONINI
Etc.

Au Génie de Lambèse
Pour le Salut
Des Emp. Césars L. Septimius
Severus, le Persévérant, l'Auguste
Et Marcus Aurélius Antonin
Etc.

Corpus Inscriptionum Latinarum

Page 286, N° 2,528

Lamida. — Ville de la Mauritanie Césarienne que Ptolomée place par 18° 10' de longitude et 32° 20' de latitude, ce qui la met à 42' ou 78 kilomètres au sud 1/4 sud-est d'Icosium et nous permet de l'assimiler à *Médéa* que les Arabes appellent aussi *Lamdia*.

Lanigara. — Ville de la Mauritanie Césarienne à laquelle Ptolomée donne la position que voici : — Longitude 12° 0'; latitude 33° 0'. Le Dr Shaw avait identifié Lanigara avec Tlemsên ne sachant où la placer. Essayons d'en déterminer la synonymie exacte. Dans Ptolomée, l'itinéraire dont elle est un des jalons et qui part de Timice ou d'Astacilis, en passant par Pomaria (Mniaria) paraît pouvoir être relevé tel quel sur la carte grecque. Les deux distances d'Astacilis à Timice et de Timice à Pomaria sont exactes. Nous avons donc quelque raison de croire que la troisième, celle de Pomaria à Lanigara, l'est aussi. Or, elle est de 43' de latitude, 358 stades de 500 au degré ou 79,476 mètres. Cette distance nous porte au delà d'Oudjda, aux ruines du Château d'Isly, à 78,000 mètres de Tlemcen, sur la route qui reliait la Mauritanie Césarienne à la Mauritanie Tingitane, et de plus Marmol fait cette remarque importante que l'aspect des murs de cet édifice lui a paru confirmer l'opinion de certains historiens indigènes qui en attribuent la construction aux Romains. Quant à Oudjda, il ne faut pas songer à en faire Lanigara, d'abord à cause de la distance, et ensuite parce que nous savons de source certaine (Voyez la traduction du Bekri par M. Étienne Quatremère, *Extraits des Manuscrits Orientaux de la Bibliothèque du Roi*, t. XII, p. 541) qu'elle est d'une fondation postérieure à l'époque romaine.

Lares. — Ville de la Numidie que Ptolemée place par 27° 30' de longitude et 30° 40' de latitude, et qui était, d'après l'itinéraire, sur la route de Carthage à Césarée (Cherchel), à 30 mille pas, 44 kilomètres, de Musti (*Mest*, en arabe), à 26 milles, 24 kilomètres, d'Altiburos ; ses ruines sont à 15 kilomètres au sud-est du Kêf.

A l'époque où les Arabes envahirent le nord de l'Afrique, on y avait contracté l'habitude, depuis fort longtemps, de mettre à l'ablatif les noms propres des villes ; *Lares* était devenu Laribus, dont les nouveaux venus firent

Lorbes, nom que portent encore les ruines de cette ville, situées à 15 kilomètres au sud-est du Kêf.

Lix. — Rivière de la Mauritanie Tingitane dont Ptolomée place l'embouchure par 6° 20' de longitude et 35° 15' de latitude, d'où il résulte qu'elle était à 40' ou 74 kilomètres au midi du Cap Cottès, entrée sud du détroit des Colonnes ou de Gibraltar, et qu'elle répond à la rivière de Larache, qui est la *Loukkos* dont il est si souvent mention dans les descriptions du Marok. Voici ce que dit M. Renou, dans son remarquable travail à ce sujet :

« Le nom de la rivière Loukkos a été transformé à l'infini. Antérieur, sans doute, aux temps historiques, il se trouve dans les auteurs grecs et latins sous la forme *Lix, Lyxos* ou *Lixus*. Bekri l'appelle *Ouaouel-Kous*, Edrisi *Aoulkos* dans un passage, et *Nahar-Loukos* dans un autre. Ouaouelkous est évidemment une faute du copiste, qui aura mal lu et réuni le mot *Ouad* avec le nom de la rivière. Dans *Nahar-Loukos*, il ne manque que le signe du redoublement sur la lettre *k;* cette omission est une des plus fréquentes dans les manuscrits arabes. On trouve dans Léon l'Africain *Luccus* et dans Marmol Lisse ou Luque. M. Washington l'appelle L'khos et M. Arlett, d'après lui sans doute, Elkhos, en indiquant que ce nom, qui signifie « l'*Arc* », a été donné à la rivière d'après ses nombreux détours. Cette explication est tout à fait fausse, puisque tel n'est pas le nom de la rivière. Le mot arabe *K'ous* et non pas *Khos*, qui signifie « arc, voûte », ne s'applique nullement aux replis d'une rivière. On ne peut, d'ailleurs, chercher l'étymologie de ce nom dans la langue arabe, puisqu'il est bien antérieur à l'invasion de ce peuple dans le nord de l'Afrique. » Cela est d'autant plus vrai que les Grecs qui, les premiers, connurent le Loukkos, l'appellent déjà ainsi : *Likkos*, l'*x* représentant ici les deux *k* et l'*i* ayant été bien certainement dans l'origine *my* destiné à remplacer le *Ouaou* langues orientales, ce qui fait que *Lykkos* se lisait *Loukkos*.

Lixa. — Ville de la Mauritanie Tingitane située, d'après Ptolomée, par 34° 55' de latitude et 6° 45' de longitude, ce qui la met à 60' de latitude de Tangis (Tanger) au sud sud-est et la fait correspondre à K's'ar-el-Kebîr, qui est aussi sur le Nahar-Lukos ou Lyxos.

M

Macurebi. — Les Macourèbes; c'est ainsi que ce mot est écrit dans Pline; les auteurs plus récents y ont introduit un *h* et disent *Machurebi*, se basant, sans doute, sur Ptolomée qui l'orthographie non seulement avec un *kappa*, mais qui le fait suivre d'un *khi*, *Makkhourèbes*. — C'était une tribu de la Mauritanie Césarienne que le géographe d'Alexandrie (130 après J.-C.) place entre le mont Salakos (l'Ouâncheriche) et la mer de Ténès à Cherchil, au delà des Toulinsiens, c'est-à-dire à l'Est. A l'époque de Pline (50 ans après J.-J.), ils étaient plus à l'Est, entre le Nabar et l'Usar, c'est-à-dire entre le Sbaô et l'Ouêd Sah'el, dans la partie occidentale du Djeurdjera.

Madaure, en latin *Madaurus*. — Ville de la Numidie orientale, à 30 kilomètres au sud de Souk-Harras et à 60' au sud-est de Guelma. Elle fut le lieu natal d'Apulée, mais elle est plus connue sous le nom de *Tagaste*, qu'elle prit ensuite et qui devint célèbre parce que saint Augustin y vit le jour au V° siècle. Toutefois, ce dernier nom ne fit pas oublier le premier, car les Arabes l'appellent toujours *M'daourouch*, ce qui n'est que la forme, dans leur langue, du *Medaurus* (prononcez *Medaourous*) des Romains.

Madethubadus ou *Madethubalus Mons*. — Chaîne de montagnes que les anciens regardaient comme la continuation du Grand-Atlas et qui, d'après eux, séparait la Mauritanie Césarienne de la Libye. Elle est représentée

aujourd'hui par cet ensemble de chaînes parallèles qui font suite à l'Atlas marokain, mais sur un plan légèrement différent, un peu plus austral. On leur donne aujourd'hui le nom de montagnes des Ouled-Sidi-Cheikh et des Haméian, depuis que ces deux tribus s'y sont fixées. C'est là que sont Figuig, Moghrar, Sfisîfa, Tiout, Asla, les Arba, El-Abîod-Sidi-Cheikhr, Brizîna, Rasoul, Hîten, etc.

Magoura. — Ville de la Gétulie (Marok méridional), sur le fleuve Daras (l'Ouêd Dra), entrepôt commercial fondé par les Phéniciens et occupé ensuite par les Carthaginois. Elle était à 70 kilomètres au sud-ouest du Cap de Noun et à 440, dans la même direction, de Taroudant.

Makoures ou *Makkourônes*, en grec *Makourai* ou *Makkourônès*. — Tribu de la Mauritanie Césarienne sur le cours supérieur de la Mina, entre les Mykènes au Nord et les monts Garapha même, au Sud. Une autre partie de cette tribu habitait un peu plus loin au midi, entre les Baniures et les Salempsiens.

Makouses, en grec *Makousioi.* — Tribu de la Mauritanie Césarienne qui, d'après Ptolomée, s'étendait à l'est des Teladusiens jusqu'à l'embouchure du Chinalaph (le *Chelif),* c'est-à-dire dans cette partie du département d'Oran comprise entre le grand Lac-Salé et le cours inférieur du Chelif (rive gauche.)

Mazikes, en grec *Mazikes.* — Tribu de la Mauritanie Césarienne qui, d'après Ptolomée, était située entre les Makouses et le mont Salakos (l'Ouâncherîch), c'est-à-dire au sud de la route qui conduit de Relizane à Orléansville, sur tout ce territoire qui a pour centre Ammi-Mousa.

Mélano-Getules, en grec, les *Gétules noirs ;* fraction des Gétules qui, après s'être séparée du corps principal,

se jeta dans le Sud-Ouest, au voisinage des populations nègres dont le contact les modifia d'une manière assez sensible, au physique, pour leur valoir le nom qu'ils reçurent. Au temps de Ptolemée, ils étaient dans la partie centrale et sur la limite sud de la Mauritanie Césarienne.

Metagonitæ, les Métagonites. — Les gens de l'Angle; tribu de la Mauritanie Tingitane, qui devait son nom à ce qu'elle occupait, dans le nord-est du continent africain, la partie baignée par l'Océan Atlantique et le détroit de Gibraltar ou des Colonnes, entre Tanger et K'sar-el-Kebir, là où sont aujourd'hui les Andjera.

Molokath. — Rivière de la Mauritanie Césarienne occidentale, qui se jette dans la Méditerranée entre la Mlouïa et le Chelif. Une assimilation, assez peu fondée d'ailleurs, m'avait fait chercher la Molokath dans la Mlouïa; mais en étudiant la question plus à fond, j'ai fini par me rattacher complètement à l'opinion de M. Tauxier (*Revue africaine,* 1885, p. 68-69), qui la fait répondre à l'Habra, dont l'embouchure porte le nom d'Ouêd Mokta, la rivière du Gué.

Molokath, d'après une note que me transmet M. Henri Mathieu, signifierait : *Grande Eau des Oies* ou *des Cygnes,* de *mou*, eau en égyptien et en libyen, suivi de *al* ou *ol* qui, dans cette dernière langue et en parsi, exprime *grandeur* ou abondance. Le dernier élément de *Molokath* en libyen sert à désigner l'oie d'Égypte, que les Grecs nommaient *Porphyrion*, la rouge, et correspond au *Quath* des Hébreux, qui s'applique aux mêmes oiseaux dans le Lévitique XI, 18.

Mykênes ou *Mykines.* — Tribu de la Mauritanie Césarienne, sur le cours moyen de la Mina, entre les Akouensiens au Nord et les Makoures ou Makkourônes au Sud.

N

Nabar. — Rivière de la Mauritanie Césarienne, d'après Pline, mais Pomponius Mela la met dans la Numidie, entre les deux villes d'Icosium et de Ruthisia *(Alger* et *Rusazus*, au Cap Sigli), et la cite après l'Aves, ce qui la fait correpondre à l'*Ouêd Sbaô*.

O. MAC CARTHY.

(A suivre.)

HISTOIRE DE L'ALGÉRIE

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES MARÉCHAUX DE FRANCE, OFFICIERS GÉNÉRAUX, HAUTS FONCTIONNAIRES ET PERSONNAGES QUI ONT ÉTÉ INVESTIS, PAR ORDONNANCES ROYALES OU PAR DÉCRETS, DU GOUVERNEMENT ET DE LA HAUTE ADMINISTRATION DE L'ALGÉRIE, AVEC INDICATION DES TITRES QUI LEUR ONT ÉTÉ CONFÉRÉS, DES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ APPELÉES A GOUVERNER ET A ADMINISTRER LA COLONIE PAR INTÉRIM, DES OFFICIERS GÉNÉRAUX QUI ONT EXERCÉ LE COMMANDEMENT EN CHEF DE L'ARMÉE EMPLOYÉE EN ALGÉRIE.

Commandants en chef de l'armée d'Afrique.

Comte de Bourmont, lieutenant général.
Nommé le 11 avril 1830.
Débarqué à Sidi-Ferruch, le 14 juin 1830.
Entré dans Alger, le 5 juillet 1830.
Embarqué pour l'Espagne, le 2 septembre 1830.
En fonctions du 14 juin 1830 au 2 septembre 1830.
2 mois, 18 jours.

Comte Clauzel, lieutenant général.
Nommé le 12 août 1830.
Débarqué à Alger, le 2 septembre 1830.
Embarqué pour la France, le 21 février 1831.
En fonctions du 2 septembre 1830 au 21 février 1831.
5 mois, 18 jours.

Baron Berthezène, lieutenant général.
Nommé le 31 janvier 1831.
Arrivé à Alger, le 20 février 1831.
Embarqué pour France, le 6 décembre 1831.
En fonctions du 20 février 1831 au 6 décembre 1831.
9 mois, 16 jours.

Savary, duc de Rovigo, lieutenant général.
Nommé le 6 décembre 1831.
Rentré en France, le 3 mars 1833.
Décédé le 6 juin 1833, à Paris.
En fonctions du 6 décembre 1831 au 6 juin 1833.
1 an, 6 mois.

Le commandement par intérim, confié le 3 mars 1833 au général Avizard, le plus ancien des maréchaux de camp présents en Afrique, fut pris le 29 avril 1833 par le lieutenant-général baron Voirol, venu en Afrique comme inspecteur général et qui conserva ses fonctions jusqu'au 28 septembre 1834, date de l'arrivée à Alger du successeur titulaire du duc de Rovigo.

Durée de l'intérim 1 an, 5 mois.

—

L'ordonnance royale du 22 juillet 1834 crée, pour le commandement général et la haute administration, l'emploi de gouverneur général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique.

Gouverneurs généraux des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique.

Comte Drouet d'Erlon, lieutenant général.
Nommé le 27 juillet 1834.
Arrivé à Alger, le 28 septembre 1834.
Embarqué pour la France, le 8 août 1835.
En fonctions du 27 juillet 1834 au 8 août 1835.
1 an, 11 jours.

Comte Clauzel, maréchal de France.
Nommé le 8 juillet 1835.
Arrivé à Alger, le 10 août 1835.

Rentré en France, le 13 janvier 1837.
Laissant le gouvernement général par intérim au général baron Rapatel.
En fonctions du 10 août 1835 au 12 février 1837.
1 an, 6 mois, 2 jours.

Comte Denys de Damrémont, lieutenant général.
Nommé le 12 février 1837.
Arrivé à Alger, le 3 avril 1837.
Tué devant Constantine, le 12 octobre 1837.
En fonctions du 12 février au 12 octobre 1837.
7 mois.

Le comte Valée, lieutenant général, présent à Constantine, prit immédiatement le commandement et les fonctions de gouverneur général par intérim.

Comte Valée, maréchal de France.
Nommé le 1er décembre 1837.
Rentré en France, le 20 janvier 1841.
Laissant le commandement et le gouvernement par intérim au général Schramm, lieutenant général.
En fonctions du 1er décembre 1837 au 20 janvier 1841.
3 ans, 1 mois, 20 jours.

Bugeaud, lieutenant général.
Nommé le 29 décembre 1840.
Arrivé à Alger, le 22 février 1841.
Promu maréchal de France et fait duc d'Isly, le 31 juillet 1843.

Pendant qu'il se trouvait en expédition dans l'intérieur ou en congé en France, Bugeaud confia la haute administration à des intérimaires qui furent successivement :

De Rumigny, lieutenant général.
Baraguay d'Hillers, lieutenant général.
Duvivier, id.
De Bar, id.
De Lamoricière, id.
Bedeau, id.

L'ordonnance royale du 15 avril 1845 réorganisa la haute administration de l'Algérie et donna à son chef le titre de Gouverneur général de l'Algérie.

Gouverneurs généraux de l'Algérie.

Bugeaud, duc d'Isly, maréchal de France.
Prit ce titre le 15 avril 1845.
Démissionnaire le 11 septembre 1847.
Les généraux qui ont fait son intérim de gouverneur général de l'Algérie sont les lieutenants-généraux De Bar et Bedeau.
En fonctions du 29 décembre 1840 au 11 septembre 1847.
6 ans, 8 mois, 13 jours.

Duc d'Aumale, lieutenant général.
Nommé le 11 septembre 1847.
Arrivé à Alger, le 5 octobre 1847.
Embarqué pour l'Espagne, le 3 mars 1848.
Laissant le gouvernement par intérim au général Changarnier.
En fonctions du 11 septembre 1847 au 3 mars 1848.
5 mois, 22 jours.

Cavaignac, général de division.
Nommé le 25 février 1848.
Arrivé à Alger, le 10 mars 1848.
Élu représentant du peuple et parti pour prendre part aux travaux de l'Assemblée, ayant demandé son remplacement en Algérie, le 12 mai 1848.
En fonctions du 10 mars 1848 au 11 mai 1848.
2 mois.

Changarnier, général de division.
Nommé le 29 avril 1848.
Arrivé à Alger, le 11 mai 1848.
Nommé représentant du peuple et parti pour prendre part aux travaux de l'Assemblée Nationale, le 22 juin 1848.
Laissant les fonctions de Gouverneur général par intérim au général Marey-Monge.
En fonctions du 11 mai 1848 au 9 septembre 1848.
3 mois, 28 jours.

Charon, général de division.
Nommé le 9 septembre 1848.
Arrivé à Alger, le 20 septembre 1848.
Rentré en France, le 4 novembre 1850.
En fonctions du 9 septembre 1848 au 4 novembre 1850.
2 ans, 1 mois, 24 jours.

Comte d'Hautpoul, général de division, représentant du peuple.
Nommé temporairement le 22 octobre 1850.
Arrivé à Alger, le 4 novembre 1850.
Rentré en France pour reprendre son mandat de député, après expiration de sa mission, le 23 avril 1851.
Laissant l'intérim au général de division Pélissier.
En fonctions du 4 novembre 1850 au 23 avril 1851.
5 mois, 19 jours.

Comte Randon, général de division.
Nommé le 11 décembre 1851.
Arrivé à Alger, le 25 décembre 1851.
Promu maréchal de France, le 16 mars 1856.
Rentré en France, le 25 juin 1858.
Démissionnaire le 27 juillet 1858.
En fonctions du 11 décembre 1851 au 27 juillet 1858.
6 ans, 7 mois, 16 jours.

—

Le décret du 24 juin 1858 crée le Ministère de l'Algérie et des colonies. Le décret du 31 août 1858 supprime les fonctions de Gouverneur général de l'Algérie et crée un commandement supérieur des forces de terre et de mer employées en Algérie.

Ministres de l'Algérie et des colonies.

Napoléon-Jérôme, général de division, 24 juin 1858.
En fonctions : 9 mois.

Comte de Chasseloup-Laubat, 24 mars 1859.
En fonctions : 1 an, 8 mois.

—

Le décret du 24 novembre 1860 supprime le Ministère de l'Algérie et des colonies et rétablit les fonctions de Gouverneur général de l'Algérie. Le décret du 10 décembre 1860 crée l'emploi de sous-gouverneur de l'Algérie.

Gouverneurs généraux de l'Algérie.

Pélissier, duc de Malakoff, maréchal de France.
Nommé le 24 novembre 1860.
Arrivé à Alger, le 2 janvier 1861.
Décédé le 22 mai 1864.
En fonctions du 24 novembre 1860 au 22 mai 1864.
3 ans, 5 mois, 28 jours.
Le général de division de Martimprey prit les fonctions de gouverneur général par intérim.

De Mac-Mahon, duc de Magenta, maréchal de France.
Nommé le 1er septembre 1864.
Arrivé à Alger, le 19 septembre 1864.
Parti pour l'armée du Rhin, le 26 juillet 1870.
En fonctions du 1er septembre 1864 au 26 juillet 1870.
5 ans, 10 mois, 26 jours.

Ont été investis des fonctions de Gouverneur général par intérim :

Baron Durrieu, général de division, 27 juillet 1870.
Walsin Estherazy, id. 23 octobre 1870.
Lichtin, id. 28 octobre 1870.

—

Le décret du 24 octobre 1870 supprime les fonctions de gouverneur général de l'Algérie et celle de sous-gouverneur et crée les fonctions et le titre de gouverneur général civil des trois départements de l'Algérie et l'emploi de commandant des forces de terre et de mer, chargé de l'administration des populations européennes et indigènes des territoires militaires.

Gouverneur général civil des trois départements de l'Algérie.

Henri Didier, procureur de la République de la Seine, 24 octobre 1870.
N'est pas entré en fonctions.

—

Le décret du 16 novembre 1870 supprime le titre de gouverneur général civil des trois départements de l'Algérie, et crée celui de commissaire extraordinaire de la République.

Commissaires extraordinaires de la République.

Du Bouzet, préfet d'Oran, nommé le 16 novembre 1870.
En fonctions : 2 mois, 22 jours.

Alexis Lambert, préfet d'Oran, nommé le 8 février 1871.
En fonctions : 1 mois, 21 jours.

Gouverneurs généraux civils de l'Algérie.

Comte de Gueydon, vice-amiral.
Ayant sous ses ordres les commandants des forces de terre et de mer.

Nommé le 21 mars 1871.
Arrivé à Alger, le 9 avril 1871.
Rentré en France, le 17 juin 1873.
Laissant l'expédition des affaires civiles et financières à M. Tassin ; militaires et indigènes au général Wolff.
En fonctions du 29 mars 1871 au 17 juin 1873.
2 ans, 2 mois, 18 jours.

Chanzy, général de division, membre de l'Assemblée Nationale, investi du commandement en chef des forces de terre et de mer.
Nommé le 10 juin 1873.
Arrivé à Alger, le 25 juin 1873.
Nommé ambassadeur en Russie, le 18 février 1879.
En fonctions du 25 juin 1873 au 18 février 1879.
5 ans, 7 mois, 23 jours.

Albert Grévy, député, ayant sous ses ordres le commandant du 19e corps d'armée et le commandant de la marine.
Nommé le 15 mars 1879.
Arrivé le 28 avril 1879.
Démission acceptée le 26 novembre 1881.
En fonctions : 2 ans, 7 mois, 11 jours.

—

Le décret du 26 novembre 1881 charge le commandant du 19e corps d'armée de l'administration des populations indigènes des territoires de commandement.
Le décret du 6 avril 1882 rend cette administration au gouverneur général civil.

Louis Tirman, conseiller d'État.
Nommé le 26 novembre 1881.
Arrivé à Alger, le 12 décembre 1881.

Commandants supérieurs des forces de terre et de mer employées en Algérie.

(Emploi créé par le décret du 31 août 1858 et supprimé par celui du 24 novembre 1860).

De Mac-Mahon,	général de division,	31 août 1858.
Guesviller,	id.	24 avril 1859.
De Martimprey,	id.	17 août 1859.

—

Sous-gouverneurs de l'Algérie.

(Emploi créé par le décret du 10 décembre 1860 et supprimé par celui du 24 octobre 1870).

De Martimprey,	général de division,	16 décembre 1860.
Desvaux,	id.	8 août 1864.
De Ladmirault,	id.	8 septembre 1865.
Baron Durrieu,	id.	19 novembre 1866.

—

Commandant les forces de terre et de mer, chargé de l'administration des populations européennes et indigènes des territoires militaires.

(Emploi créé par le décret du 24 octobre 1870 et supprimé par celui du 5 août 1871).

Lallemand, général de division, 24 octobre 1870.

—

Commandants du 19e corps d'armée.

(Créé par le décret du 28 septembre 1873).

Saussier,	général de division,	31 mars 1879.
Osmont,	id.	17 août 1880.
Saussier,	id.	4 juillet 1881.

Davoust duc d'Auerstaedt, général de division, 27 mars 1884.
Delebecque, général de division, 15 février 1885.

CORRESPONDANCE DES CONSULS D'ALGER

(Suite. — Voir les nos 183, 184 et 185.)

Alger, le 15 août 1700 (résumé).

Monsieur Durand commence sa lettre par ses plaintes habituelles sur la situation pécuniaire qui lui est faite; il ajoute qu'il espère vivre avec le nouveau Dey en aussi bonne intelligence qu'avec son prédécesseur et termine sa lettre ainsi qu'il suit : — « Les nouvelles de » ce pays sont encore à peu près dans la même situation » que j'ai eû l'honneur de vous mander par mes pré- » cédentes qu'elles étaient.

» Mourat, Bey de Tunis, assiège toujours Constantine, » et quoiqu'ils manquent de munitions de guerre, il n'a » encore rien avancé.

» Les secours se préparent assez lentement, à cause » de la division des forces, les Algériens n'ayant jamais » pu s'imaginer que Mourat-Bey osât les venir attaquer » dans leur pays. A mesure que quelque camp se ras- » semble, on le fait défiler, et le Dey en personne doit » marcher avec le dernier rejoindre le tout ensemble.

» Le Bey nouveau de Constantine (1) rassemble de son » côté nombre des plus braves maures. Le camp gé- » néral sera gros, et malheur mille et mille fois aux » pauvres habitants du Royaume de Tunis, si leur Bey » vient à être battu. Les Algériens, enragés de ce qu'il

(1) Mourat-Bey venait de battre et de tuer l'ancien Bey; il ne devait pas tarder à être chatié de son audace, comme le prévoit bien le consul.

» n'a fait quartier à personne, à la déroute du petit camp » qu'il a surpris, et de ce que il a envoyé à Tunis les » oreilles des Turcs tués, ne respirent que feu et sang, » et ne menaçent pas moins que de tout couper sans dis- » tinction et sans quartier, et femmes et enfants; la » rage est commune, et commune est la résolution de » l'exécuter; le temps en apprendra le succès.

» Le bruit commun veut ici que l'armée du Roy ait » pris Tanger, et travaille à s'y fortifier; à la bonne » heure!

» Je suis, etc. »

« Alger, le 16 août 1700.

» MESSIEURS,

» Mon paquet fermé, le Dey et les Puissances d'Alger » m'ont prié de faire tenir sûrement les incluses à Mezzo » Morto, Capitaine Bacha; je ne puis les adresser en de » meilleures mains que les vôtres; ce sont des lettres » qui sont de la dernière conséquence; ayez la bonté de » les consigner au premier capitaine de batiment qui » pourra partir pour Smyrne, Constantinople ou la Ca- » née, enfin à celui qui les pourra faire remettre le plutôt, » avec ordre de les donner en mains propres à Mezzo » Morto, ou de charger le consul du lieu ou pourra aller » le batiment de les faire remettre sûrement et d'en faire » venir la réponse; si par hasard il se pouvait trouver » sur le lieu quelque occasion favorable, ou par voie de » France ou par celle de Barbarie. Daignez, Messieurs, » ordonner la-dessus toute l'attention possible et les re- » commander le plus fortement qu'il se pourra.

» Je suis, etc. »

Alger, le 20 août 1700 (résumé).

Monsieur Durand écrit que le Dey d'Alger a envoyé le 19 au soir cinq vaisseaux pour aller chercher un

camp de 50 tentes qui avaient été envoyées au prin-temps renforcer la garnison de Tlemcen. Cette troupe était devenue inutile, l'Empereur de Maroc ayant fait retirer ses troupes de la frontière.

« Alger, le 14 avril 1701.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de » m'écrire, du 10 janvier.

» On n'a point encore reçu ici les réponses du Capi- » taine Bacha; apparemment qu'elles viendront par les » voies d'Alger, qu'on attend incessament.

» Il est encore très question de discuter sur mon der- » nier compte; quelqu'un de vous, Messieurs, perdrait-il » tranquillement la moitié du bien, après avoir avancé » sans change son argent depuis deux ans; la justice de » Monseigneur le Comte de Pontchartrain en ordonnera, » aussi bien que du reste, touchant les émoluments. » Vous me faites sur cela des propositions si peu vrai- » semblables de 6,000 francs, change, dépenses, fêtes de » Turcs, réceptions et autres, que je vous prie de me » dispenser d'y répondre; j'aimerai mieux labourer la » terre que de servir à ce prix, je jouerais à perdre ma » réputation ou à m'engager pour toute ma vie. Vous ne » voulez pas comprendre que 6,000 francs à Marseille ne » me rendent que 1,300 piastres en cette ville, pour » change d'argent, assurances et nolis, et que c'est ici » que j'ai à faire mes dépenses; je suis dans le poste le » plus pénible et le plus dangereux, et le plus persécuté; » vous me rendriez justice, si vous daignez faire ré- » flexion à mes obligations et à mon caractère.

» Voyez la copie de la délibération; je ne comprends » pas comment j'ai pu oublier de la mettre dans votre » paquet, lors du départ du patron Amiel, n'ayant pas » coutume de rien oublier.

» Je vous dirai de plus, que MM. les Agents ne s'at- » tendaient pas même que le commerce eut à payer » autre chose que le retard; il faut rendre justice à un » chacun; la barque ayant été dépêchée ici exprès pour » apporter leurs présents, et chargée de marchandises, » et ne devant aller charger du blé qu'au défaut de re- » tour, je ne doute pas que vous n'ayez terminé cette » affaire.

» J'ai distribué les présents que vous avez envoyés, » en présence de M. le Vicaire, de M. Duchesne son » compagnon et de MM. du Bastion; je vous enverrai le » compte signé par la première occasion en droiture; » l'honneur de la nation étant mon premier mobile, j'y » en ai même ajouté beaucoup du mien, au su de tout le » monde, dont cependant je ne prétends jamais parler.

» Le Seigneur veuille vous conserver tous, et vous » ouvre les yeux sur la fâcheuse situation où je me » trouve réduit, Messieurs, etc.

» Le Dey est parti il y a trois jours avec toutes les » forces d'Alger, pour aller combattre Mouley Ismael, » qui est depuis près de quatre mois sur les terres de ce » Royaume.

» Il est parti avec une magnificence digne d'un grand » Roy et peu connue ci-devant à Alger, et dans la dis- » position, aussi bien que toute la milice, de ne donner, » ni de recevoir aucun quartier. Si Mouley Ismael est » assez mal conseillé pour l'attendre, vous entendrez » parler d'une boucherie encore plus grande que celle » de Mourat Bey (1), et dans peu (2). »

---

(1) Mourat-Bey avait été battu près de Sétif, et son armée exterminée.

(2) *Lettre de M. de Pontchartrain à MM. les Échevins et Députés du commerce de Marseille*

« Versailles, le 25 mai 1701.

» MESSIEURS,

» Le sieur Durand m'informe d'une victoire que vient de rempor-

Alger, le 1er août 1701 (résumé).

Le Consul informe MM. les membres de la Chambre de commerce des dernières démarches qu'il a faites à Alger; il annonce qu'il a fait la distribution des présents qui lui ont été envoyés, et que, le Dey se trouvant en campagne au moment où les lettres de Mezzomorto sont arrivées, il a crû devoir les remettre aux Puissances. M. le Chevalier de Clairambault vient de partir pour Mostaganem, afin de tâcher d'y faire quelques achats de chevaux, conformément aux ordres de la Cour et de M. de Vauvré.

« Alger, le 10 août 1701.

» Messieurs,

» Je me suis donné l'honneur de vous écrire très » amplement le 1er de ce mois; le 4, il arriva ici un » vaisseau de guerre anglais portant l'ambassadeur de » Tripoli en son pays; il avait une lettre du Roy très- » forte, au sujet des prétentions dont je vous ai donné » avis ci-devant. Je les ai heureusement fait avorter (1) et » ai fait en cela un service au commerce, malgré tous » leurs présents; ce qui devrait bien vous engager à me » faire quelque grâce. Par la copie ci-jointe vous verrez » ce qui s'est passé au sujet d'un batiment de prise que » j'ai réclamé sur quelques simples indices, faute d'écri- » tures, le batiment ayant été abandonné le plus vilaine- » ment du monde, sur le rapport même de tous les » esclaves du corsaire. Je suis, etc. »

» ter le Dey d'Alger contre le Roy de Maroc. Comme il a fait paraî- » tre beaucoup d'affection pour la nation depuis qu'il est élevé à » cette dignité, le Roy m'a permis de l'en félicité, et de lui faire » présenter par ce Consul les Turcs invalides ce ce Royaume qui » ont été congédiés des Galères. L'intention de sa Majesté est que » vous dépêchiez une barque exprès pour les porter à Alger avec » une dépêche, et que vous y fassiez embarquer les ustensiles » nécessaires pour en rapporter des chevaux, si on en peut trouver » dans ceux qui auront été ramenés de la défaite de l'armée du Roy » de Maroc, qui soient convenables et propres pour en tirer de » bonne race. Je mande à M. de Vauvré de faire aussi passer sur » ce bâtiment un homme entendu pour les choisir. Les présents » que vous avez envoyés à Alger à l'occasion du changement du » Gouvernement y ont été reçus, et le sieur Laurence m'adresse » l'état de la distribution qui en a été faite.

» Je suis, Messieurs, votre très-affectionné à vous servir.

» *Signé :* Pontchartrain. »

« Alger, le 1er octobre 1701.

» Messieurs,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de » m'écrire du 3 septembre.

» J'ai eu le bonheur de rompre le dessein des Anglais, » faire la paix des Hollandais, d'obtenir ici un magasin » de guerre en franchise et retraite à leurs corsaires en » cas de guerre en Europe; et ce, d'autant plus heureu- » sement qu'ils faisaient des offres très-considérables, et » qu'ils avaient fait courir bien des présents, ce qui » cependant n'a rien couté à la nation, grâce à mes bons » services.

» Est-il bien possible, Messieurs, que vous n'ayez » aucun égard à la justice que j'avais demandée, et à » mes remontrances? »

Le reste de la lettre n'est que la répétition de ce qu'a dit si souvent M. Durand, qu'il lui est impossible d'exercer sa charge avec les émoluments qu'on lui accorde, et qu'il demande son rappel.

---

(1) Il s'agit toujours des demandes de concessions des Anglais et de leurs excitations contre la France.

« Alger, le 31 octobre 1701.

» MESSIEURS,

» Deux très-violentes discussions l'une après l'autre » pour des batiments Français abandonnés en Ponant » fort mal à propos, sur lequel le Dey, au péril même de » sa vie, tout le pays étant en feu et en flamme, a bien » voulu me rendre justice, m'ayant engagé d'envoyer ce » premier batiment réclamé avec un officier du Roy à » Toulon, porter des lettres du Dey et en apporter les » réponses. Je n'ai pas voulu manquer cette occasion, » toute pressée qu'elle est, sans vous assurer de mes » respects. Comme ledit batiment doit revenir ici, j'espère » que vous donnerez d'assez bons ordres pour être averti » de son départ de Toulon, et que j'aurai l'honneur de » recevoir de vos nouvelles par ici.

» Plût à Dieu, Messieurs, que vous sussiez fidèlement » ce que nous avons à essuyer dans des soulèvements » généraux de la milice, et ce que c'est d'avoir à soutenir » son devoir dans ces occasions. Vous auriez quelque » égard pour vos serviteurs et peut-être même que vous » les trouveriez à plaindre. Il en sera ce que vous jugerez » à propos; mais je vous demande en grace de vouloir » bien, ou accepter le parti que j'ai eu l'honneur de vous » mander, ou bien d'obtenir mon congé, et envoyer ici » qui vous jugerez à propos. Je veux bien vous servir et » vous servir avec honneur; mais il n'est pas juste de le » faire à mon dam, ou plutôt à mes dépens.

» Un corsaire d'Alger a amené ici, le 6 du courant, le » batiment d'avis qui allait de St. Lucar à Carthagène, » nommé La Portugaise, ou Nostra Senora del Pueblo, » Capitaine Don Diego de Vega y Guerra avec cent-un » Chrétiens, dont un Capucin Français, que j'ai retiré, » nommé le R. P. Antoine, de Bourgogne. Je l'envoie à » M. le comte d'Estrées. Je suis, etc. »

Alger, le 30 octobre 1701 (résumé).

Après avoir déclaré une fois de plus qu'il ne peut pas rester à Alger dans les conditions qui lui sont faites, M. Durand confirme ce qu'il a dit dans sa lettre du 1er octobre, sur l'heureuse opposition qu'il a faite aux manœuvres diplomatiques des Anglais; il annonce de nouveau qu'il a parfaitement réussi, malgré l'activité de M. Vernon, fils du secrétaire d'État d'Angleterre, qui était venu exprès pour conclure, et qui a échoué, malgré les riches présents qu'il a distribués à profusion.

« Alger, le 18 décembre 1701.

» MESSIEURS,

» Des Turcs passagers qui étaient embarqués avec la » pinque du patron Barthelemy Morin, parti de Marseille » le mois passé, ayant enlevé ladite pinque, tué le » patron, l'écrivain, le caïd, son fils et un autre Turc et » jeté tous les papiers et lettres à la mer, je vous prie, » Messieurs, de vouloir bien avertir les intéressés d'en- » voyer au plutôt le duplicata des polices papiers, et ce » qu'ils jugeront nécessaire. Lesdits révoltés préten- » daient emmener le batiment en Levant; mais la Provi- » dence, qui ne veut pas laisser une telle action impunie, » les a mis malgré eux dans le port de Bougie; l'Agha » en a pris un, les autres ont fui au Marabout, et il a » donné avis de tout au Dey, qui m'envoya chercher. » Nous avons aussitôt dépêché par terre un courrier et » par mer un bateau, avec des Turcs porteurs des ordres » du Dey, de prendre garde à ce qu'il n'y ait rien d'égaré » de la barque, et de lui apporter les Turcs morts ou vifs, » avec ordre de les tuer dans le marabout même, s'ils » n'en veulent pas sortir, et lui en apporter les têtes. Je » les attends au premier calme, qui est rare l'hiver dans » ces côtes, pour savoir cette histoire plus à fond.

» Le même mauvais temps, qui a mis ces gens là à
» Bougie, a mis une tartane d'Agde à la côte, patron Jean
» Bousquet, à huit lieues à l'ouest de Cherchel; les
» Maures emmenèrent à la montagne le patron et son
» équipage, composé de sept personnes; à ma solli-
» citation, le Dey a envoyé douze spahis; après qu'ils les
» ont eû heureusement attrapés, et les ont ramenés,
» le Dey me les a rendus; le capitaine Viguier de Fron-
» tignan les doit remettre à Toulon. Il m'en a coûté
» environ vingt cinq piastres Sévillanes de frais. Des
» trois qui avaient échappé des Maures d'auprès de
» Gigery, un est mort de ses blessures, les deux autres
» doivent venir avec la barque de Morin de Bougie.
» Comme ils ne les ont jamais voulu rendre au Dey, à
» ma sollicitation, il a employé leur Grand Marabout
» pour les acheter; à leur arrivée, je dois payer le débour-
» sé. Les affaires facheuses m'ont persécuté cette année;
» grace au Seigneur, que le Dey est un très-galant
» homme; sans cela je n'en serai pas sorti si avantageu-
» sement pour la France que j'ai fait.

» Si les dix esclaves viennent, je les enverrai avec
» M. des Urchaux, venu de la part du Roy pour emmener
» le dernier vaisseau abandonné et vendu; j'attends les
» réponses de la Cour en dernier ressort.

» Je suis, etc.... »

Alger, le 19 décembre 1701 (résumé).

M. Durand se plaint de ne pas voir donner de solution à sa demande en augmentation de traitement. Il remercie MM. du commerce des éloges qu'ils veulent bien accorder à sa gestion, mais il leur déclare qu'il ne peut et ne veut pas continuer ainsi. J'ai été témoin, dit-il, des justes sujets de mécontement de mon devancier. J'ai été témoin à Marseille de son malheur, et comme, après avoir très-bien servi dans un temps

très-difficile, pour toute récompense il s'est trouvé à l'hôpital; la preuve en est certaine, étant mort sans avoir laissé une obole. — Il termine en disant qu'il est prêt à dépenser sa vie pour le service du Roy et du public, mais qu'il ne veut pas s'endetter au delà de ses moyens, et ruiner ainsi d'autres que lui.

« Alger, le 30 décembre 1701.

» MESSIEURS,

» Je me suis donné l'honneur de répondre le 19 du
» courant à la vôtre du 14 du passé. Je ne puis revenir
» de mon étonnement de voir que vous m'avez mandé
» que j'ai voulu vous abandonner le casuel à la charge
» que vous me feriez tenir ici 6,000 liv. (1); je n'y ai
» jamais pensé; et si vous daignez examiner mes
» mémoires, vous trouverez 2,000 piastres. Le terme de
» livres est inconnu ici, et voilà sans doute ce qui a fait
» que la Cour, en croyant me faire grâce, me réduit à
» demander à me retirer.

» J'ai bien servi, Messieurs, et nul ne peut me re-
» procher le contraire; tous mes prédécesseurs, ou sont
» péris à Alger, ou en sont sortis misérables; je ne dois
» pas espérer un meilleur sort, plutôt je ferai place à un
» autre, et mieux ce sera pour moi. Peut-être même
» serai-je regretté par la suite.

(1) En effet, M. Durand n'avait rien proposé de semblable. Il s'était contenté de demander, ou bien qu'on envoyât un exprès chargé de toucher le casuel et de solder en même temps les dépenses extraordinaires, ou bien de convertir le tout, appointements et casuels, en un fixe de 2,000 piastres, payables à Alger. Cette dernière combinaison avait pour but de le décharger des énormes frais de courtage et de change, qui lui enlevait le tiers de ce qu'il était censé toucher. Il semble étonnant que les dignitaires du commerce de Marseille, auxquels il était si facile de faire parvenir des espèces sur la place d'Alger, n'aient pas adopté cette combinaison, si avantageuse pour tout le monde.

» Il n'y a rien de nouveau présentement, sinon que » les préparatifs continuent toujours contre Tunis et » que quatre vaissseaux vont sortir. Les huit qui sont » en Levant ne sont pas encore de retour. Je suis, etc. »

Alger, le 9 avril 1702 (résumé).

Monsieur Durand se plaint du retard que mettent MM. du Commerce à régler ses comptes, et des querelles qu'on lui cherche sur des futilités; il déclare que ces discussions sans motifs entravent le service, surchargent la correspondance, et lui font perdre un temps qui serait précieusement employé ailleurs. Il termine ainsi sa lettre: — « Voici copie de ma réponse à » Monseigneur le Ministre au sujet de Jean Bousquet et » du capitaine Viguier. J. B. est un malheureux qui paye » mes soins de l'avoir délivré d'un esclavage sans res- » source, d'une indigne ingratitude, cherchant à me for- » mer une affaire sans raison et sans fondement au » sujet du capitaine Viguier, qui est de Frontignan; » seul propriétaire, et sans aucun participe de son vais- » seau. Il était à Toulon; obligez-moi, Messieurs, dans » une autre occasion de vous informer des choses avant » d'en former des plaintes qui font tort à la réputation » du plus sincère de vos serviteurs.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 15 juin 1702.

» MESSIEURS,

» Je me donne l'honneur de vous écrire celle-ci pour » vous donner un avis, qu'il est de conséquence de » rendre public, qu'il y a quatre grosses Galliotes du » Beylyk d'Alger, une moyenne et plusieurs petites par- » ticulières qui vont tenir la mer apparemment à la côte

» d'Espagne, afin que nos patrons, les prenant mal à » propos pour Saletins, n'aillent pas abandonner leurs » batiments (1), ce qui, dans le temps présent, où on ne » doit pas douter que les ennemis ne mettent tout en » œuvre pour nous brouiller ici, ne conviendrait nul- » lement au bien de nos affaires; cela est de consé- » quence.

» Ils peuvent prendre leurs mesures en arborant de » loin leur pavillon, faisant bonne garde dans les rades, » et se déclarer Français par toutes sortes de manières » avant l'extrémité; la confusion embrouillant les af- » faires les plus claires, surtout se déclarant Français » et non par une maudite habitude, de Cassis, de Senay, » ou autre lieu particulier qui peut-être ignoré, et le mot » de Français est connu de tous. Je prendrai ici les me- » sures nécessaires sur le tout. Vous devez, vous et moi, » Messieurs, aller au-devant de tout accident. Si, pour » ce sujet, vous jugez à propos de convenir de quelque » expédient avec Monsieur le Bret, votre prudence vous » indiquera ce que vous aurez à faire, et ma lettre vous » servira de motif. J'attend des nouvelles de M. de » Leshainde sur la paix de Barbarie, et n'oublierai rien » pour y travailler avec succès pour le bien du com- » merce. Le Chaoux du G. S. y a passé d'ici, et cela » pourrait bien réussir.

» Je suis, etc. »

Alger, le 12 juillet 1702 (résumé).

M. Durand donne de nouveau avis de la procuration dont s'est chargé M. Michel, et exprime de rechef le désir de voir terminer rapidement le réglement de ses comptes; la lettre se termine par ces mots: « Si les

(1) Il arrivait souvent que les équipages abandonnaient le batiment, de peur d'être faits captifs, et se sauvaient avec la chaloupe; l'épave devenait alors de bonne prise.

» Anglais et Hollandais passent dans ces mers, comme » ils le publient, je m'attends à avoir bien des affaires » et de la besogne a essuyer.

» Obligez-moi, Messieurs, quelle que soit leur entre- » prise, si le Seigneur la fait échouer, de m'en faire tenir » le plutôt qu'il se pourra la nouvelle, quand même ce » devrait être par un batiment exprès.

» Les Corsaires vont et viennent sans aucune prise » qui en vaille le parler.

» Il y a apparence que le Dey enverra deux vaisseaux » à Constantine avec des présents au Grand Seigneur, » vers le mois de septembre.

» Le commerce est entièrement anéanti en cette ville » par les grandes exactions du Dey pour survenir à la » paye de la milice, et la famine demeure.

» Les affaires sont en bonne situation présentement ; » Dieu veuille que quelque trop favorable succès de nos » ennemis ne nous vienne pas troubler.

» Je suis, etc. »

Lettre de M. Durand à MM. les Échevins et Députés du Commerce de Marseille

« Alger, le 7 octobre 1702.

» MESSIEURS,

» Il y a bien longtemps que je n'ai eû l'honneur de » recevoir de vos nouvelles ; j'espère cette faveur par la » première occasion.

» M. Dusault m'a mandé le réglement qui avait été » ordonné ; j'espère, Messieurs, que, l'accomplissant à » l'avenir de part et d'autre, vous n'entendrez parler » que de mon zèle et de mon affection à l'honneur de » vous servir.

» Le défaut de prises, joint à l'arrivée des Anglais à » Cadix, à fait soulever ici tous nos jaloux, envieux ; et, » tous les matins, j'ai eû besoin de toute mon industrie » et de l'amitié des Puissances pour faire aller le tout en » fumée ; cela ne m'a pas peu donnné d'embarras; mais » j'espère, si les Anglais sont défaits et chassés de Cadix, » comme il y a lieu de le présumer, que j'aurai mon » tour. Vous pouvez compter que je ne m'endormirai » pas sur le bien du service; mais, au nom de Dieu, » Messieurs, faites-moi l'honneur de m'accorder votre » bienveillance.

» Il part aujourd'hui cinq Corsaires, qui, je crois, fe- » ront leur course en ces mers de compagnie. Il partit, » il y a deux jours, une caravelle Flessinguoise. Je vous » envoie par ce batiment deux jouves (1) qui ont déserté » ici de leur capitaine, savoir :

» Claude Grasset, de Marseille, du capitaine Pierre » Nicou ;

» Antoine Maber, du Martigues, du capitaine Joseph » Coste.

» Vous aurez la bonté d'indemniser le patron Antoine » Amiel de leur nourriture. Ce n'a pas été une petite » affaire de les retrouver et de les sauver. Je suis, etc.

» Ayez la bonté, Messieurs, de réitérer les avis à ce » que nos batiments n'abandonnent pas pour les gal- » liotes d'Alger, comme j'ai avisé. A la dernière campa- » gne, on en a trouvé deux abandonnés; heureusement » que les Reis de nos amis n'y ont point touché, et les » ont laissés. »

Alger, le 26 décembre 1702 (résumé).

La première partie de la lettre est consacrée à des comptes d'intérêts particuliers; elle se continue en ces termes : « L'entreprise de Cadix m'a causé ici de » terribles mouvements; et, si les Anglais y avaient » réussi, je ne sais si Alger n'aurait point fait quelques

(1) Sans doute ; *deux mousses*.

» sottises; le défaut entier de prises, et la mauvaise dis- » position générale des nations contre nous, qui régne » ici plus qu'ailleurs, joint à leurs grosses et avanta- » geuses promesses, ne me donnaient pas peu à penser. » Le Seigneur ayant fait échouer leurs mauvais des- » seins, j'ai eu quelque temps à respirer; mais, dans le » temps que je triomphais, un maudit vaisseau anglais » venant de Boston, qui est arrivé en cette ville chargé » de mats, rames, cordages, et autres lignaments, a » apporté pour nouvelles que les Anglais avaient brûlé » à Vigo toute la France, pris tous les gallions et l'ar- » gent. Ils en ont fait des réjouissances par des canon- » nades réitérées toute la journée, et mis l'allégresse de » notre prétendu malheur dans tout le pays, et recom- » mencé leurs pratiques; je les combats valeureusement, » et tiens en quelque façon les esprits en suspens, au » moins les gens qui ont quelque raison, en prouvant » leurs coutumes ordinaires de mentir impunément. Les » autres parlant par lettres, je ne puis détruire ces » bruits, qui sont facheux dans des esprits séditieux, » remplis de mauvaise volonté et sans circonspection, que » les Puissances mêmes ne peuvent retenir. Il serait né- » cessaire, dans des occasions considérables ou d'avan- » tages ou de malheurs, que je fusse informé par toutes » occasions, ou, au défaut d'aventuriers, par exprès. » Un incident peut facilement arriver, et les remèdes » après coup seraient longs, facheux et peut-être inu- » tiles. Je ne m'épargnerai pas dans ces occasions pour » votre service et le bien général de Marseille; mais, » étant seul et inavisé, je ne puis faire que mon possible. » Ayez la bonté d'avoir égard à cela par la suite; rien » n'est de plus de conséquence pour Marseille.

» Je tiens toujours ferme, non seulement à la tran- » quillité, mais encore à ce que aucun corsaire ne soit » reçu ici. Tunis et Tripoli suivraient cet exemple; ayez » la bonté d'y bien penser, et de me seconder par vos avis » dans toutes les occasions.

» Tous les vaisseaux sont en course; leur retour » approche, qui me tient sur le qui-vive, ne manquant » jamais d'y avoir quelques discussions facheuses.

» Le blé est ici à un prix exorbitant pour le pays, et la » République très-pauvre, par les dépenses extraordi- » naires que les guerres ont causées, et le peu de secours » de la terre et de la mer, ce qui a même causé une assez » grosse maladie au Dey, dont il commence à se porter » un peu mieux.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 14 avril 1703.

» Messieurs,

» J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'hon- » neur de m'écrire les 30 août et 15 février, qui ont » été heureusement sauvées du naufrage du capitaine » Germont, à douze lieues à l'Est de cette ville, y ayant » perdu presque toutes les autres qui m'y étaient adres- » sées. Voici une copie de l'inventaire et écritures tou- » chant le naufrage dudit capitaine Germont de Cassis, » commandant ci-devant la pinque Ste-Croix.

» Les quatre grosses Galiotes du Dey, une moyenne, » et deux escampavies viennent d'être mises en mer; » elles croiseront apparemment, cet été. Obligez-moi, » Messieurs, pour le bien commun, de donner attention » à ce que, sous prétexte de les prendre pour Salétins, » ils ne soient point insultés des batiments de France, » et à ce que les faibles n'abandonnent pas facilement, » ne pouvant en telle occasion les réclamer, n'ayant » aucun chrétien qui me pût aviser ni de leur manœuvre » ni du batiment; et le perdu serait perdu. Je leur » recommanderai et ferai recommander nos batiments » par le Dey à leur départ, mais je ne puis faire que le » possible.

» Il sera de conséquence que je sois avisé au plutôt, et

» même par exprès, dans les occasions importantes.
» Les Anglais, et, encore plus qu'eux, nos jaloux et nos
» envieux m'ayant presque mis au bout de mon rôle
» l'année passée, cela est de conséqnence.

» Il y a cinq vaisseaux de compagnie dehors, qui ont
» déjà apporté ici un vaisseau vénitien appelé La Invi-
» diosa, chargé de riz, blé et contaries, l'équipage aban-
» donné; trois autres sortiront dans huit jours, trois
» autres huit jours après, le Dey leur ordonnant d'aller
» ainsi par escadre, un autre vaisseau qui se prépare,
» trois sur le chantier, deux Galères, et les six Galiotes
» ci-dessus, voilà l'état de la marine d'Alger.

» Je suis, etc. »

Alger, le 21 mai 1703 (résumé).

Cette lettre est relative aux Reis Ali-Bouchi, Algérien de Cherchel, retiré à Tétouan depuis la capture de la barque du patron Bertrand, dont il a été question pour la première fois dans la lettre de M. Durand du 3 septembre 1699 et dans beaucoup de lettres postérieures.

Ce pirate, fatigué de son exil, a prié les Français de Tétouan d'intercéder pour lui auprès du consul d'Alger, à l'effet de lui faire avoir l'autorisation de rentrer. Pour obtenir cette grâce, il a déposé cinq mille pataques en or, qu'il offre en indemnité du dommage causé par lui au patron Bertrand. Bien que la perte de ce dernier ait été estimée à 33,708 liv. 14 s. 2 d., le consul est d'avis d'entrer en accommodement avec le Reïs, dans l'intérêt du patron, et recommande à messieurs les négociants de Tétouan de chercher à tirer du pirate le plus qu'il sera possible. Il ajoute que le Dey d'Alger lui a donné carte blanche en cette circonstance, et que le forban peut se tenir assuré de son pardon, s'il fait ce qu'on exigera de lui.

« Alger, le 12 juillet 1703.

» Messieurs,

» Le nommé Hadj-Braham de Brousse passe à présent
» en France pour aller chercher le capitaine Lion, qui
» est parti avec ses effets des Dardanelles, et doit être
» à présent à Marseille.

» Le Dey lui-même m'a recommandé, Messieurs, de
» vous prier de lui faire rendre justice sur cette affaire :
» il me paraît d'autant plus facile qu'il n'y a point, ni de
» sa faute ni celle du capitaine, le bateau où le Turc
» était embarqué s'étant rompu, et le capitaine n'ayant
» pu apparemment attendre plus longtemps.

» Je vous prie, Messieurs, son affaire terminée, de
» tâcher autant qu'il vous sera possible de l'embarquer
» en droiture pour le Levant, afin qu'il ne vienne pas ici
» nous apporter un déluge de lettres d'esclaves, qui
» nous procureraient des réclamations incommodes. Je
» suis, etc.... »

« Alger, le 26 décembre 1703.

» Messieurs,

» J'ai reçu la lettre que m'avez fait l'honneur de m'é-
» crire du 26 octobre. J'aurai soin, à l'avenir, suivant
» vos ordres, d'exiger des passagers qui seront en état
» de payer leurs dépenses, une obligation en votre faveur;
» cela est très juste.

» Je vous suis infiniment obligé des bonnes nouvelles
» que vous avez la bonté de me mander ; cela est très-
» nécessaire dans les conjonctures présentes, et j'ai
» soin de les faire valoir pour le bien et l'avantage de la
» Nation ; ayez la bonté de continuer, s'il vous plaît.

» Cinq vaisseaux de guerre Anglais, commandés par
» le Contre-Amiral de l'escadre rouge George Bink,

» arrivèrent en cette rade le 3 novembre, ayant quitté le » reste de l'armée sur Mayorque. Ils y ont resté jus» qu'au onze, à faire de l'eau jour et nuit. Ils n'ont été » salués que comme un de nos vaisseaux, et j'avais si » heureusement pris mes mesures avec les Puissances » que, malgré leurs présents, qui ont été très-magnifi» ques, leurs grosses promesses et sollicitations conti» nuelles, ils n'ont rien pu obtenir contre nous, ni en » leur faveur, ni en celle des Hollandais, et, grâces au » Seigneur, nous avons été quittes à bon marché de leurs » mauvaises intentions. Ils mirent ensuite à la voile » pour se rendre en Ponant, après avoir jeté en mer » quelques morts des leurs en cette rade.

» Le Dey, qui est très-galant homme, mais très-chargé » de milice et malheureux en prises, compte aller en » campagne cette année. Il publie qu'il va à Oran; mais, » comme je sais que son dessein est d'aller ramasser de » l'argent dans les provinces, de passer à Tlemcen, et » de là avec de la cavalerie s'en aller par le Sahara à » Constantine, il y a apparence qu'il ne fera pas grand » séjour devant Oran.

» Je suis, etc.... »

« Alger, le 21 juin 1704.

» Messieurs,

» Je viens de recevoir tout présentement la lettre que » vous m'avez l'honneur de m'écrire du 24 avril. Le » patron Charles Carré ni sa barque ne sont point venus » ici. S'il eut été trouvé par des Algériens, y ayant quel» qu'un à bord, ils ne lui auraient sûrement rien dit; au » contraire, ils l'eussent aidé de ce qu'ils auraient pu. » Vous aurez sans doute appris quelle aura été sa » destinée; en tous cas, elle n'est absolument pas » venue ici; je n'aurais pas manqué de la réclamer. Je » vous demande en grâce, Messieurs, que le compte

» dont M. François Michel est chargé soit terminé lors » de mon passage en votre ville. Le Dey est devant Oran, » occupé à couper des blés; il en doit revenir sous peu.

» Je suis, etc....

« Alger, le 17 juin 1705 (résumé).

» Messieurs,

M. Durand envoie la nouvelle que le Capitaine Pierre Marin, de la Ciotat, s'est emparé d'un vaisseau anglais nolisé par des Algériens et chargé de marchandises d'une valeur très-considérable, il envoie l'état des dites marchandises et prie Messieurs du Commerce d'en obtenir la restitution; il ajoute que l'émotion est très-vive à Alger, qu'on ne sait jusqu'où pourrait aller cette affaire, et qu'il est important de se hâter. Il envoie par le même courrier une lettre du neveu du Dey, que ces Messieurs sont priés de faire parvenir au frère du Dey, à Chio.

« Alger, le 20 août 1705.

» Messieurs,

» J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur » de m'écrire des 22 juin, 20 et 23 juillet.

» On ne manquera pas, à la fin de chaque année, de » vous envoyer l'état des batiments qui ont fait com» merce à Alger; comme je tiens un journal exact, cela » sera facile.

» Jamais vos soins n'ont été plus nécessaires et plus » utiles que dans l'occasion de la prise du Capitaine » Marin. On pourrait compter toutes les affaires de » Barbarie perdues, et le Dey, victorieux comme il est, » aurait sans doute donné des violentes marques de son

» fier ressentiment; tout le public vous en doit de vraies » actions de graces, et bien certainement dues.

» Je n'aurais eû garde de vous envoyer un état des » marchandises, si je ne vous avais mandé que tous » les marchands étaient allés porter leurs plaintes au » camp du Dey.

» Ils sont présentement de retour et ont changé leurs » malédictions en honnêteté. Ils ont nolisé cette même » barque pour aller à Toulon recouvrer leurs effets, et, » soit avec cette même barque ou autre, en cas qu'elle » ne suffit pas, les rapporter en cette ville.

» En voici un état, dont j'envoie autant en Cour et à » M. de Vauvré, suivant les ordres que vous me mar- » quez avoir reçus; je ne doute pas que vous n'y fassiez » donner attention.

» Voici encore copie de l'état de celles restées à bord » du Grec *Suriano*, pris par M. Dumont; personne ne » s'en put charger. Lequel mit à terre les passagers et » ce qui appartenait à chacun; cette affaire est encore » criante. J'en écris à Monsieur le Lieutenant de l'Ami- » rauté de Toulon; ce Capitaine devrait être relaché.

» Il y a quatre ou cinq Turcs intéressés au nom de » tous les autres pour la première affaire, et il en va un » au nom des autres; aussi, par vos bons soins, ces dé- » sagréables épines seront nettoyées.

» Dans de semblables occasions, qui peuvent avoir de » grosses suites, il me paraît, Messieurs, qu'il serait » assez convenable pour le bien de vos affaires, de faire » arrêter et suspendre toute décision, jusqu'aux nou- » velles des lieux intéressés; on peut n'avoir pas des » occasions, et une affaire dissipée est presque irrémé- » diable.

» J'ai touché quelque chose des nolis de la barque » envoyée aux marchands; il ne s'en éloigne pas trop, » et je crois que vous le pourrez facilement exiger à » l'amiable, en partie, sans paraître l'exiger de force, » qui les ferait crier en après.

» Le 11 juillet, le Dey défit entièrement et prit prison- » nier le Chérif Bey de Tunis, dont il me fit l'honneur de » me donner avis par une lettre exprès (1).

» Le 12, le Kef, la plus forte place de Tunis, se rendit à » lui sans coup-férir, par la seule terreur du coup. Il y » prit sa femme, son père et sa famille, qu'il y avait » retirée.

» Il y a mis garnison Algérienne au Kef; il a pour- » suivi sa route et en a mis de même à Bège; par des » courriers arrivés hier seulement, il n'était plus qu'à » deux petites journées de Tunis, où il sera arrivé le » 4 ou le 5 août.

» Il a refusé toutes les propositions que les Tunisiens » ont faites, à condition qu'il laissât pour Bey un nou- » veau, qu'ils avaient élu depuis la prise de l'autre.

» Il prétend en disposer à sa volonté, et on croit qu'il » prétend rendre Tunis et tout le Royaume à l'avenir en- » tièrement dépendant d'Alger; ce sera un grand chan- » gement.

» Il partira incessamment sept vaisseaux, avec provi- » sions, munitions et nouvelles troupes.

» Je renvoie le nommé Barthélemy Recoul de Cassis, » pris sur une flutte vénitienne de passage, qui m'a été » remis; son cas été assez douteux.

» Grâce à vos bons offices, nous sommes paisibles » présentement.

» Je suis, etc.

» Voilà encore une lettre pour Chïo; on vous est bien » obligé du soin des autres précédentes. »

---

(1) C'était le Bey Ibrahim, qui avait assassiné son prédécesseur Mourad et ses deux fils.

« En mer, le   octobre 1705.

» MESSIEURS,

» Si les lettres que je me suis donné l'honneur de vous » écrire du 30 novembre vous sont parvenues, vous » aurez appris comme, par ordre du Roy, ayant remis » les affaires d'Alger en très-bon état à M. de Clairambault » et en très bonnes mains, je me suis rendu à Tunis; j'y ai » fait ce que les conjonctures m'ont pu permettre et me » suis ensuite rembarqué pour venir en France en rendre » compte et attendre mes ordres et ma destinée de la » Cour. Sitôt que ma quarantaine sera finie à Toulon, je » me rendrai à Marseille, où j'aurai l'honneur de vous » rendre compte de toutes choses.

» Je suis, etc. »

Notice sur le consulat de M. Jean de CLAIRAMBAULT

Le commencement du consulat de M. de Clairambault fut assez orageux. Husseïn Khodja, qui avait succédé à Hadj Mustapha, fut renversé, l'année suivante, par une insurrection de la milice, à laquelle il n'avait pas pu payer la solde; on l'embarqua pour le conduire à Bougie avec son Khaznadji; mais, un coup de vent ayant jeté à la côte le bâtiment qui le portait, il fut pris par les Kabyles, qui l'emmenèrent en captivité dans la montagne (1). Bagdach Khodja lui succéda.

M. de Clairambault se vit en butte aux mêmes difficultés que M. Lemaire au sujet du prélèvement des droits consulaires ordonnés par le Conseil Royal; il ne put jamais

(1) Ce fût près de Dellys qu'échoua le vaisseau qui emmenait le Pacha disgrâcié; les Kabyles le menèrent jusqu'à Kouko, sans lui faire subir de mauvais traitements; il y mourut d'un antrax et y fût enterré. (*Revue Afric.*, an 1869, p. 459).

se les faire payer, et les tentatives qu'il fit pour y arriver animèrent contre lui la population israëlite, qui excita contre lui une terrible émeute de la Taïffe, dans laquelle il faillit perdre la vie.

En 1707, Bagdach envoya à Oran Ouzoun Hassan, son gendre, en lui donnant l'ordre de s'emparer de la ville, dont les défenses mal entretenues commençaient à tomber en ruines. Ouzoun s'empara, dans le courant de l'année, des ouvrages avancés. Le 1er novembre, le fort Saint-Philippe tomba entre ses mains, et la ville se rendit au commencement de janvier 1708. La défense de Mers-el-Kébir se prolongea jusqu'au 3 avril (1). Ces nouvelles conquêtes avaient amené à Alger uu grand nombre de prisonniers, la plupart Espagnols; parmi eux, il se trouvait cependant quelques Français, que le Consul secourut autant qu'il lui fut possible; trois Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem faisaient partie de ces derniers, et deux d'entre eux, MM. d'Espènes et d'Esparron, étaient grièvement blessés. Le Consul obtint, avec beaucoup de peine, la permission de les faire soigner, et faillit devenir la victime du dévouement qu'il avait montré à ses compatriotes. Le Dey demandait un prix tellement exorbitant pour la rançon des Chevaliers qu'il tenait à la chaîne, que ceux-ci ne voyaient plus d'espérance que dans la fuite. Ils se créèrent des intelligences avec Malte, et on leur fit bientôt savoir qu'à un jour déterminé, un bâtiment viendrait croiser à la hauteur de la porte Bab-Azoun, et qu'ils eussent à prendre leurs mesures pour être prêts à s'embarquer. Ils s'échappèrent, en effet, de leur prison et se trouvèrent, au jour désigné, sur le bord de la mer, à l'endroit qui avait été indiqué; mais aucun bâtiment ne parut, soit que le Capitaine eût manqué de courage au dernier moment, soit qu'il eût été arrêté par des circonstances indépendantes de sa volonté. Le matin arrivé, les Chevaliers se

(1) *Gazette de France*. Ann. 1707, p. 521 et ann. 1708, p. 59 et 79.

virent forcés de renoncer à tout espoir et de retourner à leur prison. Les Turcs avaient remarqué, la veille, les singulières allures d'un bâtiment marseillais, commandé par le capitaine Janseaume, qui avait cherché, pendant toute l'après-midi, à se maintenir de ce côté de la baie, en tirant des bordées. Le Capitaine du port avait fait sortir un bâtiment pour lui demander des explications ; et, à ce moment, le bâtiment français avait pris le large. On ne douta pas qu'il ne fût le véritable coupable ; une enquête sérieuse fut ouverte et le Consul fut insulté et maltraité ; le Dey lui déclara que, si l'évasion des Chevaliers eût réussi, il eut été mis à la bouche du canon.

Quelque temps après, un autre vaisseau français ayant engagé le combat avec un corsaire, sous le canon même d'Alger, le Consul fut en butte à de nouvelles avanies. Au mois de mars 1710, une conspiration de la milice avait éclaté contre Bagdach, qui fut assassiné, ainsi que son gendre Hassan. Dely-Ibrahim, qui lui succéda, eut le même sort au bout de quelques mois, et fut remplacé par Ali-Chaouch. La Porte avait envoyé, pour remplir les fonctions de Pacha, Charkan-Ibrahim ; son vaisseau, battu par la tempête, se réfugia à Collo ; il y tomba malade et y mourut peu de temps après. Une autre tradition (1) dit que ce Pacha serait arrivé à Alger, d'où le Dey Ali l'aurait expulsé en le menaçant de mort, s'il reparaissait. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il fut enterré à Collo, et, qu'à partir de ce moment-là, la Porte n'envoya plus de Pachas à Alger.

Ali gouverna durement ; dans les premiers mois de son commandement, il fit plus de sept cents exécutions. Il reçut de riches présents du Danemark, de la Hollande, de la Suède et de l'Angleterre ; et la course n'en continua pas moins, malgré les promesses qui avaient été faites ; le commerce français eut quelque tranquillité, et M. de Clairambault parvint, non seulement à se faire rendre

(1) *Histoire du Royaume d'Alger*, **Laugier de Tassy, p. 52.**

des prisonniers français, mais put encore voir le Dey racheter aux Kabyles quelques-uns de nos nationaux qui avaient échoué sur leurs côtes. Le 3 février 1716, à deux heures du matin, survint un terrible tremblement de terre qui renversa les deux tiers des maisons d'Alger et endommagea toutes les autres ; l'incendie et le pillage vinrent encore ajouter au désordre. Le tremblement de terre continua le 4 et le 5, un peu moins violent, mais avec des secousses toutes les demi-heures. Le 26 février, le phénomène recommença encore plus violemment que le 3 (1). Les Algériens, pour réparer leurs pertes, se mirent à écumer les mers avec plus d'activité que jamais et tombèrent sur les bâtiments Hollandais, auxquels ils avaient déclaré la guerre. Le 27 février 1717, M. de Clairambault, qui avait été appelé à un autre poste, quitta Alger, où il fut remplacé par M. Baume.

Lettres de M. de Clairambault à MM. le Maire, les Échevins et Députés du Commerce de Marseille

« Alger, le 30 novembre 1705.

» Messieurs,

» Comme M. le Consul a eû l'honneur de vous écrire » et vous informer de tout ce qui regarde cette Echelle » jusqu'aujourdhui je me contenterai de vous assurer, » Messieurs, que j'aurai à l'avenir un soin exact à main- » tenir les affaires en tranquillité, et à vous en donner » avis ponctuellement et par toutes sortes de voies, son » départ m'en laissant le soin par ordre de la Cour.

» Comme il m'a témoigné que ses affaires de famille » l'obligeaient de demander son congé et de laisser ce » Consulat vacant, me trouvant en exercice pour le » seconde fois, j'ai pris la hardiesse de supplier très-

(1) *Gazette de France.* Ann. 1716, p. 97.

» humblement Monseigneur le Comte de Pontchartrain
» de m'en accorder les provisions; s'il me fait cette
» grâce, je vous supplie très-humblement, Messieurs, de
» m'accorder l'honneur de votre agrément.

» J'ai l'expérience de près de vingt années de résidence
» en Turquie, dont les neuf dernières ont été consécu-
» tives en cette ville. Je me suis acquis pendant ce temps
» l'amitié et familiarité des Puissances et de tous les
» Capitaines de la marine. Cela me donne les facilités à
» pouvoir diriger les affaires à votre satisfaction. Les
» Français qui sont ici, me connaissant incapable d'avoir
» aucun égard à mon intérêt particulier, au préjudice du
» général, me témoignent par avance le plaisir qu'ils se
» promettent de me voir en place.

» Je tâcherai de conserver leurs bons sentiments par
» tous les soins et la bonne conduite que vous devez
» attendre d'une personne qui aspire à l'honneur de
» votre estime.

» Je suis avec beaucoup de respect, Messieurs, — votre
» très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 2 mai 1706.

» MESSIEURS,

» J'ai fait embarquer sur la tartane de patron Jean
» Abeille trois femmes échappées du naufrage de la
» barque de patron Bonname d'Antibes; il leur a fourni
» la nourriture depuis le 25 mars; je ne pouvais faire
» autrement, sans les réduire à la nécessité de prendre
» parti avec les Anglais.

» Il y en a un qui est d'Antibes; les deux autres sont
» étrangers, pour lesquels le patron Abeille m'a dit que
» vous ne vouliez rien payer. Je lui ai promis, en ce cas,
» que je le ferais payer par M. Eon, qui n'en fera point de

» difficultés sur la présente. Je vous prie de me donner
» vos ordres pour une pareille occasion.

» Je suis avec beaucoup de respect, Messieurs, — votre
» très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 29 mai 1706.

» MESSIEURS,

» Vous aurez vu par celle que j'ai eu l'honneur de
» vous écrire le trois du courant l'état des affaires
» d'Alger.

» La barque de la Compagnie du Bastion arriva le 24;
» j'ai reçu mes provisions pour le Consulat, mais je n'ai
» reçu aucune lettre de la Cour.

» Le Dey me fit appeler le cinq au matin pour me
» demander quelle nouvelle je lui apprendrais du vais-
» seau du Capitaine Jacomo Suriano; je ne puis lui en
» donner aucune. Il presse très-sérieusement cette
» affaire, qui pourrait avoir de facheuses suites, si on
» ne donne quelque satisfaction. Je vous supplie,
» Messieurs, d'avoir la bonté d'y donner un peu d'atten-
» tion et de la représenter à Monseigneur le Comte de
» Pontchartrain; il avait fait espérer la restitution des
» effets des Algériens, ce qui était d'autant plus juste,
» qu'au pis aller ce vaisseau ne pouvait être considéré
» que comme batiment neutre, et qu'il a été pris en
» sortant du port et à la vue de terre.

» Toute la prise ensemble est trop peu considérable
» pour obliger à compromettre les affaires. Le Dey se
» laisse préoccuper facilement, et nous avons des
» ennemis; il serait dangereux de leur donner un pré-
» texte; ils sont dans la nécessité et n'ont aucune
» circonspection. Vous recevrez un exemple de leur
» emportement par l'extrait de ma lettre à Monseigneur
» le Comte de Pontchartrain; cette affaire m'a attiré
» quantité de compliments; mais j'ai été obligé de payer

» dix piastres et demi pour racheter les manteaux de ces
» Religieux et pour gratification au Mezoirard et aux
» sbires.

» Le 23, un vaisseau d'Alger amena une prise d'un
» vaisseau Génois, chargé de sucre, laine d'Espagne et
» barille; l'équipage s'est sauvé, à la réserve de trois
» hommes dont un s'est dit Français, qui m'a été remis;
» je le renvoie par cette barque du patron Clavier.

» Je suis, etc. »

Alger, le 15 juin 1706 (résumé).

M. de Clairambault écrit que le Dey persiste toujours à demander la restitution du vaisseau du capitaine Jacomo, dont il a été question dans la lettre, et qu'il menace d'une rupture, si on ne lui donne pas satisfaction. Le consul est d'avis qu'on fasse le plus tôt possible ce que le Dey désire; il y aurait, dit-il, de grands inconvénients à offrir aux Algériens le prétexte d'une guerre, dans laquelle ils auraient tout à gagner et rien à perdre; d'ailleurs, la réclamation du Dey est fondée en droit, et la prise a été faite, au mépris des traités, à la sortie du port d'Alger, et presque sous le canon de la place.

La lettre se termine ainsi qu'il suit :

« Le patron Jean Ortigues, de Cassis, qui était venu de
» Tripoli, ayant eu différend avec un Turc en carénant
» sa barque, et celui-ci disant qu'il avait mal parlé de
» leur religion, il courut risque d'être assommé par plus
» de 200 Turcs qui étaient sur le quai; en ayant eu avis
» j'y courus, mais j'arrivai trop tard; le Dey, qui était à
» la Marine, avait déjà fait prendre ce patron et lui fit
» donner quarante coups de bâton; je me plaignis de
» cette violence, et le Dey me fit quelques excuses, dont
» j'ai fait semblant de me contenter, ne pouvant mieux
» faire.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 7 juillet 1706.

» Messieurs,

» J'ai été assez surpris de ne recevoir aucune lettre de
» votre part par la barque de patron Louis Féraud; je
» n'en ai point non plus reçu de la Cour, et n'ayant ainsi
» pû donner au Dey aucune réponse touchant le vaisseau
» Grec, il est absolument déterminé à envoyer un Ambas-
» sadeur, et c'est avec beaucoup de peine que je l'ai fait
» résoudre d'attendre la barque de patron Augier, qui
» doit partir d'ici dans quinze ou vingt jours. Je connais
» toute la conséquence et le désagrément que donnent
» en France de semblables Ambassades; j'aurais peut-
» être pu empêcher celle-ci, si j'avais donné parole posi-
» tive et m'étais engagé à la restitution de ce vaisseau;
» mais je n'ose pas m'émanciper jusque là.

» Un matelot de la barque du capitaine Féraud ayant
» été reconnu pour avoir été de l'équipage de Papafume,
» lorsqu'il prit un sambeki d'Alger, et le Reïs disant qu'il
» lui avait pris 200 piastres, dont ce matelot lui en avait
» rendu trente, apparemment pour n'être pas obligé à
» déclarer le reste, ce même matelot eut encore l'impru-
» dence de dire que l'équipage de Papafume était la moitié
» de Français; tout cela fit que le Dey m'ayant appelé,
» j'ai été obligé de donner trente piastres pour assoupir
» cette affaire. Je vous enverrai cet homme par la barque
» de patron Augier; il est bien juste qu'il supporte cette
» avanie, à laquelle il a donné lieu, et que j'aurai pu
» éviter, s'il m'avait averti.

» Je suis etc....... »

« Alger, le 3 août 1706.

» Messieurs,

» Le porteur de la présente, Jean Baptiste Butto, qui
» se dit frère du Consul de France à Berg en Norvège,

» ayant été pris sur un vaisseau Danois par deux vais-
» seaux d'Alger, et qui m'a été remis, m'a prié de lui
» donner ce mot de lettre pour vous, espérant que vous
» aurez la charité de l'assister, en attendant qu'il ait
» trouvé quelqu'un de sa connaissance, ou qu'il ait reçu
» des lettres de St. Martin de Ré, d'où il est. Je suis
» etc.... »

« Alger, le 4 août 1706.

» MESSIEURS,

» J'ai eû l'honneur de vous écrire hier par le vaisseau
» le Diligent qui partit avec sa prise et la barque de
» patron Féraud pour Livourne. J'ai expédié aujourd'hui
» cette barque de Capitaine Augier, pour qu'ils puissent
» profiter de leur escorte, étant encore en vue d'ici, le
» calme ayant régné toute la nuit.

» Le Dey fait embarquer le nommé Osman Reïs, qui va
» réclamer le vaisseau du Capitaine Suriano, Grec. Il fait
» embarquer quatre ou cinq hommes qui avaient conspiré
» contre lui; je n'ai pu lui refuser, m'ayant dit que le
» Capitaine pouvait les mettre partout où il voudrait,
» pourvu qu'il en fût débarrassé. Des mal intentionnés,
» à ce qu'on m'a dit, avaient proposé au Dey de faire
» arrêter la prise ce M. de L'Aigle; leur mauvais dessein
» n'a pas réussi. C'était sous prétexte du vaisseau de
» Suriano. Mais le Dey ne m'en a rien témoigné, et les
» affaires se sont passées en tranquillité.

» J'aurai toujours l'œil au guet, et ménagerai toujours
» les affaires en sorte que, quelque incident qui arrive,
» les choses soient en état d'être dissimilées ou poussées,
» suivant les ordres que je recevrai. Je suis, etc.... »

Alger, le 22 septembre 1706 (résumé).

M. de Clairambault réclame les gratifications d'usage, pour les dépenses d'installation et de réception ; il ajoute que, le capitaine de l'Aigle s'étant emparé d'une barque de Trapani, y a trouvé une Mauresque d'Alger, qui a été rendue au Dey, par les soins du consulat; les Puissances en ont manifesté leur reconnaissance.

« Alger, le 20 janvier 1807.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de
» m'écrire le 23 décembre.

» Le vaisseau du Capitaine Suriano est arrivé; il a
» manqué au chargement quelque chose, que j'ai ordre
» de leur payer sur ce qui est dû au Roy, pour ce que
» divers bâtiments d'Alger ont reçu au port de Toulon.

» Le Dey a accepté ce moyen, et je vais travailler à
» cette liquidation. J'ai rendu à M. Le Vicaire la lettre que
» vous m'avez adressé pour lui.

» J'ai reçu du Capitaine Sanson douze cent cinquante
» livres sur ce qu'il devait au port de Toulon. J'en envoie
» mon billet à M. de Vauvré, pour recevoir cette somme
» de vous; je vous prie de la lui payer, en déduction de
» mes appointements.

» Le sieur Cuisel, commandant le vaisseau le Mercure,
» a amené ici un vaisseau Anglais de 24 canons, chargé
» d'huile. Le sieur Cuisel n'ayant pas jugé à propos de
» vendre cette prise ici, il y a laissé huit hommes, et doit
» la venir prendre à la fin de sa course. Nous avons
» remis au Consul Anglais les prisonniers consistant en
» quarante Anglais et quatrevingt Portugais. Ce vaisseau
» était infecté de maladies; le Capitaine Anglais est mort
» en cinq jours.

» Les affaires sont ici en tranquillité, et je ne comprends
» pas ce qui peut donner l'alarme à nos patrons de
» barque. Je ne sais pas qui prend plaisir à semer ces
» bruits de guerre, qui n'ont aucune apparence de fonde-
» ment. Si c'est un piège que quelque mal intentionné
» me veuille tendre, il est bien malin et bien grossier.
» Je ne crois pas devoir le soupçonner. Je suis etc...... »

Alger, le 15 février 1707 (résumé).

M. de Clairambault annonce que le droit d'un et demi pour cent sur les marchandises d'entrée et de sortie chargées sur les bâtiments français se perçoit maintenant conformément à l'arrêt du Conseil; cet impôt a fort irrité les Juifs d'Alger, qui ont déclaré ne plus vouloir noliser de bâtiments français, tant que cet arrêt n'aura pas été révoqué.

« Alger, le 27 août 1707.

» Messieurs,

» J'ai eû l'honneur de vous écrire le 28 du mois passé
» par le Capitaine Forbin; il n'est arrivé aucun change-
» ment à nos affaires en cette ville. Le siège d'Oran
» continue, on fait partir aujourd'hui ou demain six
» vaisseaux qui portent encoré 2000 hommes, de la
» poudre et des balles.

» Cependant je ne vois pas d'apparence qu'ils puissent
réussir; on cache avec soin l'état de ce siége, et je ne
» doute pas que vous n'en soyez mieux informés que
» moi.

» Le patron Cérés Berger, du Martigues, commandant
» la barque Ste. Anne, allant de Carthagène à Marseille,
» ayant été chassée par une barque d'Iviça, a échoué en

» cette côte à un endroit où il avait lieu de tout appré-
» hender pour lui et son équipage. Mais, heureusement,
» il s'y est trouvé un bateau d'Alger qui les a délivrés
» des mains des Maures et les a emmenés ici.

» La nouvelle que le Duc de Savoie est devant Toulon,
» nous donne ici beaucoup d'inquiétude; elle n'a encore
» produit aucune altération.

» Mais comme, suivant le succès qu'elle aura, ces gens
» ici pouvant être plus ou moins hardis, il serait de
» conséquence que j'en fusse informé, pour pouvoir
» prendre mes mesures pour le bien de votre service;
» en attendant, j'y aurais toute l'attention possible. Je
» suis etc..... »

« Alger, le 24 novembre 1707.

» Messieurs,

» Monseigneur le comte de Pontchartrain m'a envoyé
» l'extrait des informations que vous aurez faites sur ce
» que j'ai eû l'honneur de vous écrire, qu'un Maure avait
» accusé le patron Chabert de n'avoir pas entièrement
» payé le chargement de blé qu'il a pris à Stora; je vois
» par ces informations que le patron Chabert est inno-
» cent, et ce Maure un imposteur; il n'a pourtant pas
» entrepris de me donner de la peine.

» A ce sujet, Messieurs, s'il persiste dans son accusa-
» tion, comme je ne puis avoir aucune relation à Stora,
» je ne puis rien faire qui éclaircisse le fait; ce Maure
» étant ici le seul qui en pourrait dire la vérité s'il voulait,
» je n'ai garde de m'en rapporter à son serment. Il me
» semble, Messieurs, que pour justifier le patron Chabert,
» vous n'avez qu'à examiner le rapport des patrons qui
» auront été charger à Stora après lui, puisque, s'il en a
» mal usé, les Maures ne manqueront pas de s'en
» plaindre, et, s'il y allait lui-même, ce serait le moyen

» le plus infaillible de faire cesser tout soupçon contre
» lui, et, ensuite, je pourrais peut-être faire châtier le
» Maure; je n'ose le faire auparavant, de crainte que cela
» ne l'oblige à pratiquer les Maures de Stora pour leur
» faire dire ce qu'il voudra; je recevrai apparemment
» vos ordres à ce sujet par le Capitaine Forbin.

» Le patron Chabert me marque que Messieurs de la
» Compagnie d'Afrique lui font aussi une affaire pour
» avoir été négocier à Stora au préjudice de leur privi-
» lège (1). Je puis assurer que ni le sieur Napollon, leur
» agent ici, ni moi n'avions aucune connaissance qu'il
» fut défendu aux particuliers d'y aller négocier; ainsi
» nous n'avons pû lui donner aucun avis. J'ai l'honneur
» d'en écrire à Monseigneur le comte de Pontchartrain
» et M. Napollon en écrit à MM. de la Compagnie d'Afri-
» que.

» Je suis, etc..... »

« Alger, le 4 juin 1708.

» MESSIEURS,

» La barque du patron Diego, de Marseille, qui va à
» Carthagène, ayant relache ici, je me donne l'honneur
» de vous écrire celle-ci, pour vous informer d'une chose
» qui vous surprendra. Hier au soir, étant allé voir le
» Dey à sa maison, il me donna à lire une lettre qu'un
» Bertrand....... écrivait de Carthagène au Gouverneur
» d'Oran et me dit de lui en dire le contenu; la lettre est
» du 24 mai; il lui marque qu'il aurait dessein d'aller
» négocier à Oran, si on lui permet. J'en fis le rapport
» au Dey; il me donna ensuite à lire un passeport que le
» commandant de Carthagène a donné à une Felouque
» avec cinq mariniers, qui permet au patron de porter à
» Oran seize Maures, hommes, femmes ou enfants. J'en

(1) La Compagnie Royale d'Afrique avait le monopole des comptoirs ouverts du commerce français sur les côtes de la Régence, Alger excepté.

» fis pareillement le rapport au Dey, qui me regarda en
» riant et me dit que c'était bonne prise d'une bonne
» felouque et six esclaves, et qu'ils devaient venir ici au
» lieu d'aller à Oran.

» Je fus surpris d'une semblable raison; je lui dis que
» si ces gens avaient été des Français, je les aurais récla-
» mé de tout mon pouvoir; et, quoiqu'ils soient Espa-
» gnols, je ne pouvais m'empêcher de lui dire que ces
» gens étaient venus sur la bonne foi porter des Maures,
» et que je ne pouvais m'imaginer qu'il trouvât de la
» justice à les faire esclaves. Cela n'a rien opéré jusqu'à
» présent; je ne sais pas s'il persistera dans cette réso-
» lution.

» Je lui demandai ensuite s'il ne serait pas permis aux
» bâtiments Français d'aller négocier à Oran; il me dit
» que non, jusqu'à ce qu'il ait reconnu la nature du pays,
» et qu'on serait convenu des droits de douane; mais
» que si quelque batiment était obligé d'y relâcher par
» vent contraire ou chasse d'ennemis, il y trouverait un
» asile assuré. Je pris congé de lui là-dessus. Vous jugez
» bien de là, Messieurs, qu'il est nécessaire de faire
» avertir les bâtiments Français de ne point aller négo-
» cier à Oran, jusqu'à ce qu'il en soit accordé. J'en écris
» à M. Daumas, Consul à Carthagène et je le prie d'en
» avertir les Consuls de la côte d'Espagne. Je suis, etc... »

Alger, le 12 juin 1708 (résumé).

Après avoir de nouveau prévenu MM. du commerce que le Dey ne permettait pas encore le négoce avec Oran, M. de Clairambault leur annonce le retour de trois esclaves dont il a obtenu la liberté (1); il se plaint de l'influence que les Juifs prennent sur le Dey, et termine ainsi la lettre : — « Je fus au-devant de Baba-Assan

(1) Ces esclaves se nomment Adrien de Grus, de Dunkerque, Angelo Varcello et Jean-Marie Gubatin.

» lorsqu'il revint d'Oran; je ne pus me dispenser de lui » faire un présent, qui consistait en deux caftans de » drap, deux caftans de Damas, des anchoix et des confi- » tures. C'était bien peu de chose en comparaison du » Consul Anglais dont le présent valait plus de 500 pias- » tres; il s'est encore distingué d'une autre manière; » car il a fait des illuminations et feux d'artifice pendant » trois nuits sur sa terrasse, pour marquer la joie qu'il » avait du succès de l'entreprise. Je n'ai pas crû devoir » l'imiter; en cela je n'ai pas lieu de m'en repentir; au » contraire les plus raisonnables des Turcs se sont » moqués de lui et trouvent que j'ai eu raison de ne » rien faire (1).

» Le père administrateur de l'hopital mourut le 25 du » mois passé; nous avons été forcés, M. Le Vicaire et » moi, de fournir à la dépense, en attendant qu'il arrive » d'Espagne un autre Administrateur. Comme cet hôpi- » tal est endetté de près de vingt cinq mille piastres, » personne n'aurait voulu fournir sans que nous en » répondissions.

» Je vous assure que j'ai été on ne peut pas être plus » étourdi par cet hopital et encore plus par la quantité » des Officiers qui sont tombés esclaves à Oran; tous » voudraient que je les assistasse et leur fournisse de » l'argent pour se soulager; j'y suis déjà pour plus de » cinquante piastres et ce n'est jamais fini (2). Je suis » etc... »

---

(1) Les Turcs eux-mêmes trouvaient indécent qu'un chrétien manifestât sa joie d'une défaite d'autres chrétiens; — « *cette basse flatterie*, écrit le Vicaire Apostolique, *déplut même aux musulmans.* »

(2) A la même date, M. Antoine-Gabriel Durand, chancelier à Alger et frère de l'ancien consul, avise MM. du commerce de Marseille qu'il vient seulement de recevoir l'ordonnance du Roy, bien qu'il exerce les fonctions depuis l'entrée au consulat de M. de Clairambault; il espère qu'on ne refusera pas de lui tenir compte de ses appointements à partir du 1er janvier 1706.

« Alger, le 17 août 1709.

» Messieurs,

» Quoique je sois hors de trouble, il est nécessaire » que je vous informe de l'état des affaires, qui ont été » à l'extrémité par deux incidents, j'appréhende même » que la nouvelle, en étant portée directement en plu- » sieurs endroits, ne puisse causer quelques alarmes » qui nous peuvent causer de nouveaux embarras. J'ai » déjà pris soin d'écrire, même par voie des vaisseaux » d'Alger, et je vais écrire à Tunis, pour prévenir tous » les faux bruits qui pourraient naître de ces deux inci- » dents.

» Le premier a été à l'occasion du Capitaine Jan- » seaume (1), armé en course; étant venant ici pour » espalmer et faire des vivres, il aurait fait ses affaires » avec tout l'agrément possible sans aucune difficulté; » pour y parvenir il aurait promis sur toutes choses » qu'il n'enleverait point d'esclaves, et j'en avais donné » ma parole au Dey, qui y prenait une entière confiance; » cependant ce capitaine avait donné rendez-vous aux » Chevaliers de Malte (2) qui n'étaient pas autrement » rassérés, sur la confiance que ce vaisseau ne les enlé- » verait pas. Il partit le 26 juillet, et, la nuit immédiate- » ment après, ces chevaliers s'évadèrent et se rendirent » au bord de la mer, mais, heureusement pour nous, le » vent avait trop éloigné ce capitaine et la chaloupe ne » se trouva pas au rendez-vous. Cette affaire quoique » manquée, fut déclarée acte de mauvaise foi contre » notre nation, et, dorénavant, je ne vois pas qu'il puisse » venir aucun Corsaire se rafraichir. Si ces chevaliers » se fussent ainsi sauvés, il n'y avait plus de remède, et

---

(1) Ce capitaine Jeanseaume est originaire de Toulon; il commande un vaisseau de 20 canons qu'il a armé en course à Marseille, il est arrivé à Toulon depuis 10 à 12 jours. (Note de M. de Clairambault.)

(2) MM. d'Esparron, d'Espènes, de Baulme et Balbiani de Lucques.

» les Algériens auraient pris les premiers de nos bati-
» ments qu'ils auraient trouvés. Mais leur entreprise
» étant manquée, lorsque je faisais tout mon possible
» pour en faire perdre le souvenir, il est survenu un
» nouvel incident qui a causé une émotion épouvantable,
» les esprits y étant déjà disposés par le premier.

» Le sept de ce mois, sur les trois ou quatre heures
» après-midi, le petit vaisseau commandé par le Capi-
» taine Coig (1) parut à l'entrée de la rade canonnant une
» tartane d'Alger; il l'a poursuivi de près de terre, qu'il
» a été obligé de virer de bord, crainte d'échouer; il
» revint à la charge, et recommença de canonner, ce qui
» dura presque jusqu'au soir, et la tartane entra de nuit
» dans le port, cela n'aurait rien été, si ce Capitaine avait
» eû assez de prudence pour ne pas venir ici, mais le
» matin huitième, il envoya sa chaloupe et se préparait
» à suivre, lorsque Baba Assan fit sortir du port un
» vaisseau et plusieurs barques armés pour l'aller
» prendre; ils l'amenèrent comme en triomphe; il m'est
» impossible de représenter tout le tumulte qu'il y avait
» à la Marine; les uns disaient que ce vaisseau n'était
» pas Français, ou que c'était un forban, d'autres qu'il
» venait pour enlever quelques batiments, puis changer
» de bannière; chacun s'efforça de conter quelque his-
» toire. On me reprocha que, lorsque les vaisseaux des
» Capitaines Badel et de Bruix venaient d'Alexandrie, de
» conserve avec un vaisseau d'Alger, ils avaient fait tout
» leur possible pour le faire prendre par les Maltais, et
» on en disait tant, que je pouvais choisir sur quoi je
» devais répondre plus à propos; ce tumulte dura
» jusqu'à deux heures après-midi, que je fis enfin conve-
» nir le Dey qu'on remettrait l'équipage à bord pour
» empêcher la dissipation de ce qui était dans le vais-
» seau; je crois avoir beaucoup gagné que d'avoir

(1) Ce Pierre Coig est originaire d'Oléron; il commande le vaisseau nommé Saint-Pierre. (Note de M. de Clairambault).

» amorti ce premier. Sur le lendemain, le Dey me dit
» qu'il ne prétendait pas relâcher ce vaisseau, qu'après
» le retour d'un Ambassadeur, qu'il voulait envoyer en
» France, et, qu'à son retour il prendrait son parti sur la
» réponse qu'il en recevrait; comme je vis qu'il n'y avait
» pas moyen de le faire revenir de cette résolution, en
» considérant que ce vaisseau et son chargement se
» consommerait (1), par avis de la nation. J'ai accommo-
» dé cette affaire, moyennant mille piastres.

» Voilà, Messieurs, comme la mauvaise conduite de
» quelques-uns expose les affaires à de facheux revers;
» ce capitaine et tout son équipage ont vu combien il a
» été nécessaire que j'aie employé toute mon attention;
» peut-être même que j'en serai pas sorti à mon honneur,
» si le chargement de ce vaisseau avait été bien considé-
» rable; cependant je ne crois pas avoir lieu de rien
» craindre présentement.

» Je suis, etc.... »

« Alger, le 11 juin 1710.

» Messieurs,

» J'ai déjà eû l'honneur de vous écrire pour vous assu-
» rer que le bruit qui a couru ici parmi la canaille, et qui
» a même passé jusqu'à Bône, que le Dey m'avait fait
» mettre à la chaîne, n'avait aucun fondement ni appa-
» rence; je n'ai pas même eû une parole fâcheuse avec
» le Dey. C'est, Messieurs, ce qui m'oblige de vous écrire
» par toutes sortes de voies, afin que, si ce bruit ridicule
» avait passé jusqu'à vous, vous puissiez être désa-
» busés; dans le temps que ce bruit a couru ici, j'étais
» malade d'une fièvre continue. D'abord que je fus en

(1) Sous entendu; pour les frais de nourriture de l'équipage et les droits d'ancrage.

» état de sortir, je fus voir le Dey, qui me fît compliment » sur ma convalescence, et ne me dit rien autre chose; » aussi c'était seulement une visite de civilité.

» Le 8 de ce mois, un vaisseau Corsaire d'Alger, rentra » avec une prise d'un vaisseau Génois chargé d'huile et » de pannes (1), il y avait dessus sept français dont six » étaient passagers. Je les ai réclamés et les ai obtenus. » J'appréhendais d'avoir plus de difficulté, d'autant qu'ils » avaient combattu, en sorte que de neuf qu'ils étaient, » il y en a eû trois de tués et trois de blessés dans le » combat. Le Dey fit appeler tous les Reïs ou Capitaines » à ce sujet; comme j'ai toujours cherché de me faire » de leurs amis, j'ai trouvé dans cette occasion qu'ils » m'ont été plus favorables que je ne l'aurais espéré, y » ayant ordinairement peu à compter sur l'amitié de ces » gens ici. Quand j'eus obtenu ces six hommes, il s'est » présenté une difficulté; le Dey me dit que je ne devais » point les faire embarquer, avant que les quatre Turcs » pour lesquels je me suis engagé ne fussent venus; je » ne sais pas si je pourrai le faire revenir, s'il se présente » quelque occasion de les embarquer; et, véritablement, » je trouve qu'il a raison d'être dans l'impatience, puis- » qu'il y a plus d'un an que je me suis engagé. Je vous » ai envoyé, Messieurs, la liste de ces quatre Turcs, de » même qu'à Monseigneur le Comte de Pontchartrain » par la barque de patron Jourdan. Je vous prie, » Messieurs, si leur liberté n'est pas expédiée, de faire » tous vos efforts pour l'obtenir, le plustôt qu'il se » pourrait; s'ils tardent à venir, il arrivera infaillible- » ment du désordre, dont je ne réponds pas des suites, » ce qui serait déjà arrivé, si Baba Assan n'avait pas été » tué (2). Vous avez pu remarquer, Messieurs, que je n'ai » jamais affecté de vous donner des alarmes ni de vous » représenter les affaires plus difficiles qu'elles ne sont;

(1) Sorte de drap.

(2) Il fut assassiné le 22 mars.

» mais vous n'approuverez pas que, quand il y a du » danger, je vous en fasse un mystère.

» Je suis etc.... »

Alger, le 12 juillet 1710 (résumé).

Cette lettre est entièrement relative à l'affaire des quatre Turcs à mettre en liberté. Le consul insiste de nouveau, et dans les mêmes termes que ceux de la lettre précédente, pour que cette libération soit immédiate; il envoie l'autorisation d'en payer le prix sur ses propres appointements, sauf recours, afin de hâter la solution (1).

H.-D. DE GRAMMONT.

(A suivre.)

(1) Je prie MM. les maires, échevins et députés du commerce de Marseille de payer sur mes appointements au trésorier des galères la somme de *deux mille livres*, moyennant la liberté des deux Turcs ci-aprés-nommés, savoir : Moharrem Parcis, galère *L'Ambitieuse*, numéro 5029, pour échange de Pierre Dacosta, de Marseille, que j'ai envoyé depuis quatorze mois, *huit cents livres*. — Mahmet Aly, galère *La Magnanime*, numéro 4196, qui reste des trois promis au Dey par accommodement; et, *quatre cents livres* — pour les deux qui ont été renvoyé par la barque de patron Jourdan, *huit cents livres*. — Total *Deux mille livres*, sauf le bon plaisir de Monseigneur le Comte de Pontchartrain pour le plus ou le moins. Fait à Alger, le Douziéme juillet mil sept cent et di[illegible]

NOTE

L'Association de l'Afrique du Nord, complètement organisée dans son nouveau local, 18, rue Daunou, sous la présidence de M. Houdas, professeur à l'École des langues orientales, voit augmenter, tous les jours, le nombre de ses adhérents. Elle est entrée dans une période d'activité qui ne manquera pas, sous peu, d'amener des résultats utiles à l'Algérie. Des conférences suivies de discussions ont lieu chaque mois au siège de l'Association. Tous les membres de l'Association sont invités à faire part de leurs idées sur les intérêts de l'Algérie. Ils trouveront toujours aide et appui auprès des membres du conseil. Les communications doivent être adressées au docteur Longo, secrétaire général, 18, rue Daunou, Paris.

Pour tous les articles non signés :

Le Président,

H.-D. DE GRAMMONT.

TABLE DES MATIÈRES

DU TRENTE ET UNIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE

— 1887 —